



Groupe Outremer Telecom

Société anonyme à conseil d'administration  
au capital social de 1.858.712,44 euros  
Siège social : 14, boulevard Poissonnière, 75009 Paris  
479 197 287 R.C.S. Paris



En application de son règlement général et notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 11 décembre 2006 sous le numéro I.06-190. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de base a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais au siège social de Groupe Outremer Telecom (14, boulevard Poissonnière, 75009 Paris), ainsi que sur le site Internet de

Groupe Outremer Telecom ([www.outremer-telecom.fr](http://www.outremer-telecom.fr)) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE.....</b>	<b>10</b>
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE .....	10
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE .....	10
<b>2.</b>	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....</b>	<b>10</b>
2.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES .....	10
2.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS.....	11
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES .....</b>	<b>11</b>
3.1	INFORMATIONS OPERATIONNELLES SELECTIONNEES.....	11
3.2	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES .....	11
<b>4.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES .....</b>	<b>15</b>
4.1	RISQUES DE MARCHE .....	15
4.1.1	<i>Risque de liquidité.....</i>	<i>15</i>
4.1.2	<i>Risque de change .....</i>	<i>18</i>
4.1.3	<i>Risque de taux .....</i>	<i>19</i>
4.1.4	<i>Risque actions .....</i>	<i>20</i>
4.1.5	<i>Risque lié aux engagements hors bilan.....</i>	<i>20</i>
4.1.6	<i>Risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires.....</i>	<i>22</i>
4.2	RISQUES RELATIFS AU GROUPE ET A SON ACTIVITÉ .....	22
4.3	RISQUES RELATIFS AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE.....	31
4.4	RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES .....	33
4.5	RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX.....	35
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE ET AU GROUPE .....</b>	<b>36</b>
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION .....	36
5.1.1	<i>Dénomination sociale.....</i>	<i>36</i>
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'immatriculation .....</i>	<i>36</i>
5.1.3	<i>Date de constitution et durée .....</i>	<i>36</i>
5.1.4	<i>Siège social, forme juridique et législation applicable.....</i>	<i>36</i>
5.1.5	<i>Historique du Groupe .....</i>	<i>36</i>
5.2	INVESTISSEMENTS .....	38
5.2.1	<i>Investissements réalisés depuis 2004.....</i>	<i>38</i>
5.2.2	<i>Principaux investissements en cours de réalisation.....</i>	<i>39</i>
5.2.3	<i>Principaux investissements envisagés.....</i>	<i>40</i>
<b>6.</b>	<b>APERCU DES ACTIVITES DU GROUPE .....</b>	<b>40</b>
6.1	PRESENTATION GENERALE DES PRINCIPALES ACTIVITES .....	40
6.2	FORCES /ATOUTS CONCURRENTIELS .....	41
6.2.1	<i>Premier opérateur alternatif dans les DROM .....</i>	<i>41</i>
6.2.2	<i>Un opérateur intégré capable de répondre aux besoins des clients avec une structure de coûts optimisée.....</i>	<i>42</i>

6.2.3	<i>Un marché des Télécommunications dans les DROM bénéficiant de fondamentaux solides et présentant un fort potentiel pour un opérateur alternatif</i>	42
6.2.4	<i>Un réseau de qualité - Maîtrise technique et capacité d'innovation</i>	42
6.2.5	<i>Une politique de tarification attractive</i>	43
6.2.6	<i>Only : une marque reconnue – « Une offre créée par des domiens pour des domiens »</i>	43
6.2.7	<i>Une équipe dirigeante complémentaire et expérimentée</i>	43
6.2.8	<i>Un cadre fiscal attractif</i>	43
6.3	STRATEGIE	45
6.3.1	<i>Conforter et développer la position de premier opérateur alternatif dans les départements et régions d'Outre-mer</i>	45
6.3.2	<i>Accélérer la montée en puissance de l'activité mobile</i>	45
6.3.3	<i>Développer la clientèle des entreprises et des collectivités</i>	45
6.3.4	<i>Développer des offres et des services innovants</i>	46
6.3.5	<i>Améliorer ses marges de ROAA et sa génération de cash flow</i>	46
6.4	ENVIRONNEMENT DU GROUPE	47
6.4.1	<i>Les Antilles</i>	51
6.4.2	<i>La Guyane</i>	53
6.4.3	<i>La Réunion</i>	55
6.4.4	<i>Mayotte</i>	57
6.4.5	<i>Les acteurs télécoms dans les DROM</i>	58
6.5	LES PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE	59
6.5.1	<i>Résidentiels</i>	59
6.5.2	<i>Mobiles</i>	67
6.5.3	<i>Activités Entreprises</i>	73
6.5.4	<i>Autres</i>	76
6.5.5	<i>Positionnement concurrentiel du Groupe</i>	76
6.6	VENTES ET MARKETING	78
6.6.1	<i>Ventes</i>	78
6.6.2	<i>Marketing</i>	80
6.6.3	<i>Services Client et Qualité de Service</i>	82
6.7	LES RESEAUX DU GROUPE	83
6.7.1	<i>Historique de la constitution des réseaux</i>	83
6.7.2	<i>Présentation générale des réseaux</i>	83
6.7.3	<i>Les infrastructures longues distances</i>	84
6.7.4	<i>Infrastructures terrestres</i>	86
6.7.5	<i>Réseaux fixe, Internet, mobile</i>	87
6.7.6	<i>Sécurité des réseaux</i>	97
6.7.7	<i>Maintenance des réseaux</i>	98
6.8	PRINCIPAUX CLIENTS	98
6.9	FOURNISSEURS	98
6.10	ASSURANCES	100
6.11	REGLEMENTATION	102
6.11.1	<i>Réglementation applicable aux communications électroniques</i>	102
6.11.2	<i>Protection de la vie privée et réglementations du contenu</i>	108
6.11.3	<i>Réglementation en matière de protection de l'environnement</i>	112
6.11.4	<i>Contrats et marchés publics en France</i>	114
6.11.5	<i>Règlementation applicable en matière de défiscalisation</i>	115

<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME .....</b>	<b>117</b>
7.1.1	<i>Organigramme du Groupe à la date d'enregistrement du présent document de base .....</i>	<i>117</i>
7.1.2	<i>Filiales et participations .....</i>	<i>118</i>
7.1.3	<i>Description des principales opérations de réorganisation.....</i>	<i>120</i>
<b>8.</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....</b>	<b>121</b>
8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES ET CHARGES MAJEURES LES GREVANT .....	121
8.2	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION, FAITE PAR LA SOCIETE, DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	122
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT .....</b>	<b>122</b>
9.1	PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES CONSOLIDEES.....	123
9.1.1	<i>Présentation générale .....</i>	<i>123</i>
9.1.2	<i>Éléments de formation du chiffre d'affaires .....</i>	<i>123</i>
9.1.3	<i>Principaux postes des charges opérationnelles .....</i>	<i>135</i>
9.2	COMPARAISON DES RESULTATS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2005 ET 31 DECEMBRE 2004 (PRO-FORMA) .....	137
9.2.1	<i>Chiffre d'affaires.....</i>	<i>137</i>
9.2.2	<i>Achats externes .....</i>	<i>141</i>
9.2.3	<i>Charges de personnel.....</i>	<i>144</i>
9.2.4	<i>Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements.....</i>	<i>144</i>
9.2.5	<i>Dotations aux amortissements .....</i>	<i>144</i>
9.2.6	<i>Résultat opérationnel .....</i>	<i>145</i>
9.2.7	<i>Résultat financier .....</i>	<i>145</i>
9.3	COMPARAISON DES RESULTATS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2006 ET 30 JUIN 2005.....	147
9.3.1	<i>Chiffre d'affaires.....</i>	<i>147</i>
9.3.2	<i>Achats externes .....</i>	<i>154</i>
9.3.3	<i>Charges de personnel.....</i>	<i>156</i>
9.3.4	<i>Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements (ROAA).....</i>	<i>157</i>
9.3.5	<i>Dotations aux amortissements .....</i>	<i>158</i>
9.3.6	<i>Résultat opérationnel .....</i>	<i>158</i>
9.3.7	<i>Résultat financier .....</i>	<i>158</i>
9.3.8	<i>Impôt sur les bénéfices.....</i>	<i>158</i>
<b>10.</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX .....</b>	<b>159</b>
10.1	PRESENTATION GENERALE .....	159
10.2	COMPARAISON DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2004 ET 31 DECEMBRE 2005.....	160
10.2.1	<i>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles .....</i>	<i>160</i>
10.2.2	<i>Flux de trésorerie d'investissement .....</i>	<i>161</i>
10.2.3	<i>Flux de trésorerie de financement.....</i>	<i>161</i>
10.3	COMPARAISON DES FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2005 ET 30 JUIN 2006 .....	161
10.3.1	<i>Variation de trésorerie et situation de trésorerie au 30 juin 2006 .....</i>	<i>161</i>
10.3.2	<i>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles .....</i>	<i>162</i>
10.3.3	<i>Flux de trésorerie d'investissement .....</i>	<i>163</i>

10.3.4	<i>Flux de trésorerie de financement</i> .....	163
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b> .....	<b>163</b>
11.1	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	163
11.2	LICENCES ET AUTORISATIONS .....	164
<b>12.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b> .....	<b>164</b>
<b>13.</b>	<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE</b> .....	<b>165</b>
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b> .....	<b>166</b>
14.1	COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE .....	166
14.1.1	<i>Conseil d'administration</i> .....	166
14.2	DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE.....	168
14.3	COMITES .....	168
14.3.1	<i>Comité de rémunération et de nomination</i> .....	168
14.3.2	<i>Comité d'audit</i> .....	168
14.4	DECLARATIONS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET LA DIRECTION GENERALE .....	168
14.5	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE .....	169
<b>15.</b>	<b>REMUNERATION ET AVANTAGES</b> .....	<b>169</b>
15.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE .....	169
15.2	MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES .....	170
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>170</b>
16.1	DESCRIPTION DU ROLE ET DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	170
16.2	DIRECTION DE LA SOCIETE .....	171
16.3	CONTRATS ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE .....	172
16.4	COMITES .....	172
16.4.1	<i>Comité de rémunération et nomination</i> .....	172
16.4.2	<i>Comité d'audit</i> .....	173
16.5	CONTROLE INTERNE .....	175
<b>17.</b>	<b>SALARIES</b> .....	<b>180</b>
17.1	RESSOURCES HUMAINES.....	180
17.2	PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS DETENUES PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE, DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE .....	181
17.2.1	<i>Tableau de synthèse de la participation actuelle et future au capital de la Société des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale</i> .....	181

17.2.2	<i>Intérêts des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale dans le capital de la Société</i> .....	181
17.2.3	<i>Options de souscription ou d'achat d'actions de la Société</i> .....	181
17.2.4	<i>Autres titres donnant accès au capital</i> .....	181
17.2.5	<i>Attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale de la Société</i> .....	181
17.3	ACCORDS DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT .....	182
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b> .....	<b>182</b>
18.1	IDENTITE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....	182
18.2	REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE .....	182
18.3	DROITS DE VOTE DES ACTIONNAIRES .....	184
18.3.1	<i>Droits de vote</i> .....	184
18.3.2	<i>Engagements de conservation</i> .....	184
18.4	CONTROLE DE LA SOCIETE .....	184
18.5	ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE .....	184
<b>19.</b>	<b>OPERATIONS AVEC LES APPARENTES</b> .....	<b>185</b>
19.1	CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES .....	185
19.2	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE FINTEL, S.A.S. POUR LE PREMIER EXERCICE DU 25 OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2004 .....	185
19.3	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE FINTEL, S.A.S. POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005 .....	187
19.4	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE OUTREMER TELECOM, S.A.S. POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003 .....	190
19.5	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE OUTREMER TELECOM, S.A.S. POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004 .....	196
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE ....</b>	<b>202</b>
20.1	COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS DE FINTEL AU 30 JUIN 2006 PREPARES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS (AVEC COMPARATIF AU 30 JUIN 2005) .....	202
20.1.1	<i>Bilan consolidé semestriel</i> .....	202
20.1.2	<i>Compte de résultat consolidé semestriel</i> .....	203
20.1.3	<i>Tableau des flux de trésorerie au titre du premier semestre</i> .....	204
20.1.4	<i>Tableau de variations des capitaux propres consolidés semestriels</i> .....	205
20.1.5	<i>Notes annexes aux états financiers consolidés semestriels résumés</i> .....	206
20.2	COMPTES CONSOLIDES HISTORIQUES DE FINTEL AU 31 DECEMBRE 2005 PREPARES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS .....	218
20.2.1	<i>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société</i> .....	218
20.3	PROFORMA DE FINTEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2004 PREPARE CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS .....	272

20.3.1	<i>Compte de résultat consolidé pro-forma au titre de l'exercice 2004</i> .....	273
20.3.2	<i>Tableau des flux de trésorerie consolidés pro-forma au titre de l'exercice 2004</i> .....	274
20.3.3	<i>Note explicative d'établissement</i> .....	275
20.4	COMPTES CONSOLIDES DE FINTEL AU 31 DECEMBRE 2005 PREPARES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL COMPTABLE FRANÇAIS .....	279
20.5	COMPTES CONSOLIDES DE FINTEL SAS AU 31 DECEMBRE 2004 PREPARES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL COMPTABLE FRANÇAIS .....	314
20.6	COMPTES CONSOLIDES D'OUTREMER TELECOM AU 31 DECEMBRE 2004 PREPARES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL COMPTABLE FRANÇAIS .....	338
20.7	COMPTES CONSOLIDES D'OUTREMER TELECOM AU 31 DECEMBRE 2003 PREPARES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL COMPTABLE FRANÇAIS .....	378
20.8	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS DE FINTEL AU 30 JUIN 2006 (IFRS) .....	412
20.9	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE PRO FORMA DE FINTEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2004 (IFRS).....	413
20.10	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE FINTEL, S.A.S. POUR LE PREMIER EXERCICE DU 25 OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2004.....	415
20.11	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE FINTEL, S.A.S. POUR LE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005.....	417
20.12	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES D'OUTREMER TELECOM SAS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003 .....	420
20.13	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES D'OUTREMER TELECOM SAS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004 .....	422
20.14	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES.....	425
20.15	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES .....	425
20.16	TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	425
20.17	POLITIQUES DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES .....	425
20.18	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	426
20.19	CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE .....	426
<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>426</b>
21.1	CAPITAL SOCIAL.....	426
21.1.1	<i>Montant du capital social (article 6 des statuts)</i> .....	426
21.1.2	<i>Titres non représentatifs de capital</i> .....	427
21.1.3	<i>Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions</i> .....	427
21.1.4	<i>Autres titres donnant accès au capital</i> .....	427
21.1.5	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré(e), ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital social</i> .....	431
21.1.6	<i>Informations sur le capital social de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et détail de ces options (en ce compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent)</i> .....	431
21.1.7	<i>Capital potentiel</i> .....	431

21.1.8	<i>Evolution du capital social de la Société au cours des trois derniers exercices</i>	433
21.1.9	<i>Nantissements</i>	433
21.2	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	436
21.2.1	<i>Objet social (article 2 des statuts)</i>	436
21.2.2	<i>Organes de direction, d'administration, de surveillance et de direction générale (article 8 des statuts)</i>	437
21.2.3	<i>Droits et obligations attachés aux actions (article 7.5 des statuts)</i>	439
21.2.4	<i>Modification des droits des actionnaires</i>	439
21.2.5	<i>Assemblées générales (articles 11.1 à 11.6 des statuts)</i>	439
21.2.6	<i>Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle</i>	440
21.2.7	<i>Franchissements de seuil (article 7.3 des statuts)</i>	440
21.2.8	<i>Stipulations particulières régissant les modifications du capital social</i>	441
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>441</b>
22.1	ENDETTEMENT DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DU LBO ET DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE NOVEMBRE 2005	441
22.2	DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU DE TELEPHONIE MOBILE GSM/GPRS A LA MARTINIQUE ET EN GUADELOUPE	442
22.3	FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES A LA LIVRAISON DE TELEPHONIE MOBILE GSM/GPRS/EDGE A LA REUNION ET A MAYOTTE	444
<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b>	<b>445</b>
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>445</b>
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>445</b>



## REMARQUES GÉNÉRALES

La société Groupe Outremer Telecom, société anonyme de droit français, au capital social de 1.858.712,44 euros, dont le siège social est sis 14 boulevard Poissonnière, 75009 Paris, immatriculée sous le numéro d'identification 479 197 287 (RCS Paris) est dénommée la « **Société** » dans le présent document de base. Le « **Groupe** » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société, ses filiales et ses participations telles que figurant dans l'organigramme qui apparaît à la section 7.1 du présent document de base.

## **1. PERSONNE RESPONSABLE**

### **1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE**

Monsieur Jean-Michel Hégésippe, Président Directeur Général.

### **1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE**

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base. »*

Monsieur Jean-Michel Hégésippe

Président Directeur Général

## **2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

### **2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES**

- Ernst & Young et Autres (devenu Ernst & Young et Autres),<sup>1</sup>  
représenté par Monsieur Patrick Atzel,  
41 rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine.

Barbier Frinault et Autres a été nommé commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale mixte du 23 décembre 2004, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2009.

- Constantin Associés SA,<sup>1</sup>  
représentée par Jean-Paul Séguret,  
26, rue Marignan,  
75008 Paris.

Constantin Associés SA a été nommée commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2005, pour une durée de six exercices sociaux.

Son mandat expire par conséquent à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

---

<sup>1</sup> Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été confirmés dans leurs fonctions respectives par l'assemblée générale des associés de la Société du 30 novembre 2006 lors de la transformation de la Société en société anonyme.

## 2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

- Monsieur Jacques Denis<sup>1</sup>  
151, rue Léon Maurice Nordmann  
75013 Paris

Monsieur Jacques Denis a été nommé commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale mixte du 23 décembre 2004, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2009.

- Monsieur Gilles Cart Tanneur<sup>1</sup>  
52, rue des Cotes  
78600 Maisons Laffitte

Monsieur Gilles Cart Tanneur a été nommé commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2005, pour une durée de six exercices sociaux.

Son mandat expire par conséquent à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

## 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

### 3.1 INFORMATIONS OPERATIONNELLES SELECTIONNEES

	30 juin 2006	31 décembre 2005	30 juin 2005	31 décembre 2004
Nombre d'abonnés actifs et inactifs résidentiels (téléphonie fixe)	125 429	122 285	115 962	112 477
Nombre d'abonnés résidentiels (Internet)	62 422	53 970	45 160	39 727
Nombre d'abonnés mobiles	88 782	40 396	15 019	6 819
Nombre d'abonnés entreprises & collectivités actifs et inactifs (téléphonie fixe)	16 651	15 764	15 108	14 117
Nombre d'abonnés entreprises & collectivités (Internet)	1 208	1 082	881	557
Chiffre d'affaires mensuel moyen par abonné	35,95 €	32,72 €	34,66 €	36,28 €

### 3.2 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent des extraits des comptes consolidés historiques de FinTel S.A.S. retraités selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, de l'information financière pro forma de FinTel S.A.S. pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, et des comptes consolidés semestriels résumés de FinTel S.A.S. au 30 juin 2006 établis selon les normes IFRS. Le lecteur est invité à lire la présentation

suivante au regard des informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société, qui figurent en section 20 du présent document de base.

### Extraits des comptes de résultat semestriels aux 30 juin 2005 et 2006 en IFRS

En milliers d'euros	30 juin 2006	30 juin 2005
Chiffre d'affaires	56 944	38 042
Résultat opérationnel avant dotation aux amortissements	10 130	6 336
Résultat opérationnel	2 049	705
Résultat avant impôt	(15 782)	(2 629)
Résultat de l'exercice	(15 119)	(667)

### Extraits des comptes de résultat consolidés 2004 pro forma et 2005 en IFRS

En milliers d'euros	31 décembre 2005	31 décembre 2004 pro forma
Chiffre d'affaires	78 430	69 806
Résultat opérationnel avant dotation aux amortissements	8 779	11 040
Résultat opérationnel	(3 211)	250
Résultat avant impôt	(12 931)	(4 802)
Résultat de l'exercice	(7 887)	(2 824)

### Autres informations financières sur la base des comptes de résultats consolidés 2004 et 2005 en IFRS et des comptes semestriels aux 30 juin 2005 et 2006 en IFRS

En milliers d'euros	30 juin 2006	31 décembre 2005	30 juin 2005	31 décembre 2004 pro forma
Chiffre d'affaires	56 944	78 430	38 042	69 806
Dont Antilles	35 413	41 367	20 151	39 235
Dont Guyane	9 302	14 241	6 491	8 819
Dont Océan Indien	9 944	18 693	9 290	18 056
Dont Autres	2 285	4 129	2 110	3 696

## Informations sectorielles

### Marché « Résidentiels »

En milliers d'euros	30 juin 2006	31 décembre 2005	30 juin 2005	31 décembre 2004 pro forma
Chiffre d'affaires	23 079	44 478	22 257	42 649
Téléphonie Fixe	14 822	30 018	15 402	31 387
Internet	6 359	9 488	4 312	5 639
<i>Bas Débit</i>	1 292	2 563	1 343	2 696
<i>Haut Débit</i>	5 067	6 925	2 969	2 943
Cartes Prépayées	1 898	4 972	2 543	5 623
ROAA (résultat opérationnel avant dotations aux amortissements)	5 749	5 070	3 349	5 956

### Marché « Mobiles »

En milliers d'euros	30 juin 2006	31 décembre 2005	30 juin 2005	31 décembre 2004 pro forma
Chiffre d'affaires	21 876	8 778	2 846	490
ROAA (résultat opérationnel avant dotations aux amortissements)	329	(2 281)	(460)	(646)

### Marché « Entreprises & Collectivités »

En milliers d'euros	30 juin 2006	31 décembre 2005	30 juin 2005	31 décembre 2004 pro forma
Chiffre d'affaires	7 379	14 965	7 672	14 556
Téléphonie Fixe	5 412	11 422	6 030	11 958
Internet	207	311	131	90
<i>Bas Débit</i>	34	94	46	68
<i>Haut Débit</i>	173	217	85	22
Réseau & Infrastructure	1 760	3 232	1 511	2 508
ROAA (résultat opérationnel avant dotations aux amortissements)	2 907	4 530	2 549	4 517

### Marché « Autres »

En milliers d'euros	30 juin 2006	31 décembre 2005	30 juin 2005	31 décembre 2004 pro forma
Chiffre d'Affaires	4 610	10 209	5 267	12 111
Wholesale	1 946	3 482	2 785	2 915
Distribution	1 950	5 176	1 774	6 626

Bancaire et divers	714	1 551	708	2 570
ROAA (résultat opérationnel avant dotations aux amortissements)	1 145	1 460	898	1 213

### Extrait du bilan au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006 (IFRS)

En milliers d'euros	30 juin 2006	31 décembre 2005
Total des actifs non courants	103 732	107 091
Total des actifs courants	38 533	31 181
<b>Total Actif</b>	<b>142 265</b>	<b>138 272</b>
Total capitaux propres (y compris une charge sur instrument hybride de 4,071 millions d'euros au 31/12/2005 et 14,033 millions d'euros au 30/06/2006)	(8 608)	6 507
Total des passifs non courants	101 112	88 051
Total des passifs courants	49 761	43 714
<b>Total Passif</b>	<b>142 265</b>	<b>138 272</b>

### Autres informations financières sur la base des bilans consolidés au 30 juin 2006 et 31 décembre 2005 en IFRS

En milliers d'euros	30 juin 2006	31 décembre 2005
Actifs sectoriels	126 193	123 940
Dont Marché Résidentiels	54 974	57 075
Dont Marché Mobile	45 990	41 442
Dont Marché Activité Entreprises	19 146	21 042
Dont Autres	6 083	4 381

En milliers d'euros	30 juin 2006	31 décembre 2005
Actifs sectoriels	126 193	123 940
Dont Antilles	76 839	73 082
Dont Guyane	22 014	22 797
Dont Océan Indien	25 698	26 561
Dont Autres	1 642	1 500

### Extrait du tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006 (IFRS)

En milliers d'euros	30 juin 2006	31 décembre 2005
Résultat net consolidé	(15 119)	(7 887)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôts et intérêts	7 382	10 725
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles après impôts et intérêts	4 077	8 227

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 397)	(17 854)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(264)	7 515
Variation nette de trésorerie	(584)	(2 112)

#### **4. FACTEURS DE RISQUES**

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent paragraphe. Ces risques sont, à la date d'enregistrement du présent document de base, ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à la date d'enregistrement du présent document de base d'autres risques ou facteurs ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe.

##### **4.1 RISQUES DE MARCHE**

Pour une description des risques de marché (de change, de taux, de liquidité et sur actions), voir la note 20.2.1.1.8.26 aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et la note 20.1.5.17 aux comptes consolidés semestriels présentés dans le présent document de base.

###### **4.1.1 Risque de liquidité**

La dette financière au 30 juin 2006 et au 31 décembre 2005 se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Devise	Taux	Taux d'intérêt effectif	Échéance contractuelle	Montant	
					Maturité	30-juin-06
Emprunt obligataire convertible 2004	EUR	8%	10.26%	2012	19,618	18,309
Emprunt obligataire convertible 2005	EUR	8%	11.82%	2013	3,644	3,333
Emprunt obligataire avec bons de souscriptions d'actions 2004	EUR	Euribor 6M + 4%	Euribor 6M + 4%	2012	12,062	10,156
Emprunt obligataire avec bons de souscriptions d'actions 2005	EUR	Euribor 6M + 1%	Euribor 6M + 1%	2013	3,436	4,029
Dérivés sur instruments hybrides	EUR				20,070	6,037
Dette senior 2004	EUR	Euribor 3M + 2,25%	Euribor 3M + 2,25%	2010	19,661	21,102
Dette senior 2004	EUR	Euribor 3M + 2,75%	Euribor 3M + 2,75%	2010	8,899	8,847
Dette senior 2004	EUR	Euribor 3M + 2,25%	Euribor 3M + 2,25%	2010	3,325	3,674
Crédit d'investissement	EUR	Euribor 3M + 2,25%	Euribor 3M + 2,25%	2010	2,261	2,819
Dette sur redevances à payer au titre des fréquences	EUR			2015	1,819	1,897
Concours bancaires courants	EUR				660	179
Emprunts issus de location financement	EUR				464	653
Dettes matériel GSM	USD	Libor USD + 2,25%	13.7%	2008	7,356	8,170
Intérêts courus					387	154
Dérivés de change et de taux					202	
Cautions et autres dettes					1,628	1,046
<b>Total</b>					<b>105,492</b>	<b>90,405</b>

La position nette de trésorerie au 30 juin 2006 et au 31 décembre 2005 se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	30-juin-06	31-déc-05
Disponibilités	6,507	4,765
Valeurs mobilières de placement	105	1,962
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>6,612</b>	<b>6,727</b>
Concours bancaires participant à la trésorerie	(660)	(179)
<b>Trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b>5,952</b>	<b>6,548</b>

Au 30 novembre 2006, les montants nominaux de la dette mezzanine et la dette senior d'acquisition s'élèvent respectivement à €15,0m et €27,4m. Le Groupe bénéficie au-delà de crédits d'investissement s'élevant à €5,3m à la même date.

La dette senior et les OBSA contractées par le Groupe incluent les ratios financiers définis ci-dessous, étant rappelé que ces ratios s'entendent sur la base des comptes consolidés établis selon le référentiel comptable français :



	OBSA	Dettes senior
Ratio de couverture de la dette par le cash flow net R1 (cash flow consolidé / service de la dette)	1	1
Ratio de couverture de la dette par le cash flow net 'R1 bis' (cash flow consolidé / service de la dette hors charge d'intérêts sur les obligations)	1,1	1,1
Ratio de couverture des intérêts 'R2' (EBITDA consolidé / charge financière)	2,05	2,1
Ratio de levier 'R3' (ratio de l'endettement consolidé sur l'EBITDA consolidé)	8,35	7,5
Test GSM (nombre moyen d'abonnés GSM inscrits au cours du dernier mois / dernier niveau de revenu mensuel par abonné GSM)	N/A	N/A

Le contrat d'émission d'obligations avec bons de souscription d'actions inclut les mêmes ratios à l'exception du ratio R1 bis. Le non-respect de l'un quelconque de ces ratios financiers pourra constituer un cas d'exigibilité anticipée de la dette.

Au titre de ces crédits, la Société est soumise au respect d'engagement de plusieurs natures, notamment de nature financière avec le respect de « covenants » ou ratios financiers. Chacun des ratios est respecté à la dernière date des comptes consolidés de la Société (30 juin 2006).

Les ratios réels des *covenants* bancaires se présentent comme suit au 31 décembre 2005 :

#### Ratio de couverture de la dette par le Cash Flow - R1

<b>R1</b>	<b>1,04</b>
Objectif :	1,45
Norme : >	1,00

#### Ratio de couverture de la dette hors mezzanine par le Cash Flow - R1bis

<b>R1 bis</b>	<b>1,15</b>
Objectif :	1,61
Norme : >	1,10

#### Ratio de couverture des intérêts - R2

<b>R2</b>	<b>3,42</b>
Objectif :	2,94
Norme : >	2,10

#### Ratio de levier - R3

<b>R3</b>	<b>7,33</b>
Objectif :	6,42
Norme : <	7,50

Au-delà des lignes citées précédemment, la Société dispose d'une ligne de financement de ses besoins de financement opérationnels à hauteur de €3m. Cette ligne n'a pas été tirée à ce jour.

La dette mezzanine, la dette sénior et les crédits d'investissement visés ci-dessus, font l'objet d'une clause de remboursement anticipé en cas d'introduction en bourse de la Société.

Dans l'hypothèse où la Société réalise son introduction en bourse, elle devrait rembourser par anticipation de la dette mezzanine. Le refinancement de la dette senior et des crédits d'investissement devrait intervenir plus tard, dans les mois suivant l'introduction de la Société.

Dans ce cadre, une demande d'exemption portant sur i) le remboursement anticipé et ii) un allègement de la documentation existante a été formulée auprès de Barclays Bank, agent de la Société auprès du syndicat bancaire en charge de la dette senior et des crédits d'investissement. A la date d'enregistrement du présent document de base, l'accord du syndicat bancaire a été obtenu. La Société négocie actuellement le refinancement de la dette junior et des crédits d'investissement avec plusieurs établissements financiers.

La situation de trésorerie de la Société est restée globalement stable depuis le 30 juin 2006, ses flux de cash opérationnels lui permettant à la fois de financer ses investissements courants ainsi que l'augmentation du besoin de fonds de roulement liée à la croissance de son activité.

Au cours du premier semestre 2006, la rentabilité de la Société s'est notablement améliorée du fait de la progression du résultat opérationnel, malgré une augmentation du coût de l'endettement liée notamment à la mise en place en 2005 de nouvelles lignes de financement.

En cas d'introduction en bourse de la Société, le coût de cet endettement devrait être sensiblement réduit du fait du remboursement et des refinancements envisagés par la Société.

Un échéancier de remboursement de la dette financière au 31 décembre 2005 (moins d'1 an, de 1 à 5 ans, plus de 5 ans) figure au paragraphe 20.2.1.1.8.11 du présent document de base. Il s'agit des échéances probables de remboursement telles qu'estimées au 31 décembre 2005. Les échéances contractuelles de remboursement sur les OCA et les OBSA figurent dans la même note. Le coût d'endettement détaillé par ligne de financement est indiqué en note du présent document de base.

En outre, une analyse détaillée du coût d'endettement au 30 juin 2006 figure au paragraphe 9.3.7 du projet de document de base.

#### **4.1.2 Risque de change**

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change sur ses activités commerciales et son endettement en devises, principalement en dollar américain. Dans le cadre de la couverture de son exposition au risque de change, le Groupe Fintel a recours à des options de change.

<i>Contrevalueur (en milliers d'euros)</i>	30 juin 2006		31 décembre 2005	
	Dollar américain	Roupie Mauricienne	Dollar américain	Roupie Mauricienne
Actifs	448	1,091	1,184	1,001
Passifs	(8,072)	(302)	(10,890)	(457)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(7,624)</b>	<b>789</b>	<b>(9,706)</b>	<b>544</b>
Position hors bilan	7,296	-	8,646	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>(328)</b>	<b>789</b>	<b>(1,060)</b>	<b>544</b>

Au 30 juin 2006, le Groupe détenait des options à barrières pour un montant notionnel de 9 275 milliers de dollars américains, contre 10 200 milliers de dollars américains au 31 décembre 2005.

Les activités exercées par le Groupe hors de la zone euro sont essentiellement des activités de support, qui génèrent des flux internes au Groupe, éliminés dans les comptes consolidés. Le chiffre d'affaires réalisé par la Société hors zone euro représente ainsi moins de 1% du chiffre d'affaires total.

### 4.1.3 Risque de taux

Le Groupe Outremer Telecom se refinance essentiellement à taux variable (à l'exception des obligations convertibles en actions), le rendant ainsi exposé à une variabilité de sa charge d'intérêt future. Les principaux instruments dérivés utilisés sont des swaps de taux pour un nominal de 18 963 milliers d'euros et un collar pour un nominal de 9 963 milliers d'euros au 30 juin 2006, contre respectivement 19 750 et 10 750 milliers d'euros au 31 décembre 2005.

Les deux tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 30 juin 2006 et 31 décembre 2005 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2006			
	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	Au delà de 5 ans	Total
Passifs financiers	40,190	94,990	1,044	136,224
Actifs financiers	(26,596)	-	-	(26,596)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>13,594</b>	<b>94,990</b>	<b>1,044</b>	<b>109,628</b>
Position hors bilan	(3,450)	(25,476)	-	(28,926)
<b>Position nette près gestion</b>	<b>10,144</b>	<b>69,514</b>	<b>1,044</b>	<b>80,702</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2005			
	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	Au delà de 5 ans	Total
Passifs financiers	33,592	81,798	840	116,230
Actifs financiers	(21,382)	-	-	(21,382)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>12,210</b>	<b>81,798</b>	<b>840</b>	<b>94,848</b>
Position hors bilan	(3,150)	(27,350)	-	(30,500)
<b>Position nette près gestion</b>	<b>9,060</b>	<b>54,448</b>	<b>840</b>	<b>64,348</b>

La sensibilité des flux d'intérêt du Groupe Outremer Telcom à l'augmentation du risque de taux peut être approchée par le calcul de l'impact de la variation de 1% du taux court terme appliqué à la position nette à moins d'un an après gestion à la clôture de l'exercice 2005, soit 9 060 milliers d'euros. Sur cette base, la charge d'intérêt supplémentaire annuelle s'élèverait à 91 milliers d'euros, soit 1,6% du coût de l'endettement financier de l'exercice 2005. Compte tenu du caractère non significatif de cette exposition, le calcul n'a pas été pondéré par la durée moyenne restant à courir d'ici à la fin du prochain exercice, ce qui reviendrait à diminuer encore l'exposition.

#### 4.1.4 Risque actions

Le tableau suivant détaille la sensibilité du résultat du groupe Fintel pour l'ensemble des titres détenus, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un OPCVM, à une baisse de 10 % du titre concerné ou d'un indice de référence :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions</b>
<b>Position à l'actif</b>	<b>105</b>
Hors bilan	-
<b>Position nette globale</b>	<b>105</b>

Sur la base de cette position, la sensibilité au risque sur actions est non significative.

#### 4.1.5 Risque lié aux engagements hors bilan

Engagements liés à l'activité courante

Les engagements liés à l'activité courante se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30-juin-06</b>	<b>31-déc-05</b>
Cautions de contre-garantie sur marchés	-	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	55 545	57 229
Avals, cautions et garanties données	1 455	1 568
Autres engagements donnés	1 316	1 673
<b>Total des engagements hors bilan</b>	<b>58 316</b>	<b>60 470</b>

Ces engagements concernent pour l'essentiel des nantissements sur les actifs donnés en garantie des emprunts auprès de Barclays Bank Plc et de Alvarion Ltd, comme indiqué dans la note 20.2.1.1.8.23.

Obligations contractuelles et autres engagements

Les obligations contractuelles se détaillent comme suit, au 30 juin 2006 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30-juin-06</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>De 1 an à cinq ans</b>	<b>A plus de cinq ans</b>
Dettes à long terme	103 779	7 745	96 034	-
Obligations en matière de location financement	464	464	-	-
Contrats de location simple	4 662	1 130	2 742	790
Obligations d'achats irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
<b>Total des obligations</b>	<b>108 905</b>	<b>9 339</b>	<b>98 776</b>	<b>790</b>

En comparaison, ces obligations contractuelles se détaillaient de la façon suivante au 31 décembre 2005 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31-déc-05</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>De 1 an à cinq ans</b>	<b>A plus de cinq ans</b>
Dettes à long terme	89 419	6 781	81 798	840
Obligations en matière de location financement	653	653	-	-
Contrats de location simple	4 586	1 090	2 628	868
Obligations d'achats irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
<b>Total des obligations</b>	<b>94 658</b>	<b>8 524</b>	<b>84 426</b>	<b>1 708</b>

L'augmentation des dettes à long terme sur le semestre est due à la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés sur les emprunts obligataires.

Les autres engagements se détaillent de la façon suivante :

Au 30 juin 2006 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30-juin-06</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>De 1 an à cinq ans</b>	<b>A plus de cinq ans</b>
Lignes de crédit	-	-	-	-
Lettres de crédit	-	-	-	-
Garanties	-	-	-	-
Obligations de rachat	-	-	-	-
Autres engagements	11 875	-	11 875	-
<b>Total des autres engagements</b>	<b>11 875</b>	<b>-</b>	<b>11 875</b>	<b>-</b>

et au 31 décembre 2005 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31-déc-05</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>De 1 an à cinq ans</b>	<b>A plus de cinq ans</b>
Lignes de crédit	-	-	-	-
Lettres de crédit	-	-	-	-
Garanties	-	-	-	-
Obligations de rachat	-	-	-	-
Autres engagements	11 364	-	11 364	-
<b>Total des autres engagements</b>	<b>11 364</b>	<b>-</b>	<b>11 364</b>	<b>-</b>

Les autres engagements couvrent les montants des déductions fiscales obtenues par les particuliers qui investissent dans les SNC de défiscalisation contrôlées par le Groupe. Ces déductions fiscales sont obtenues sous réserve que les SNC poursuivent l'exploitation des actifs financés pendant cinq ans. Le groupe Outremer Telecom s'engage à dédommager les particuliers en cas de cessation de l'activité des SNC durant la période de cinq ans.

#### **4.1.6 Risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires**

Il n'existe pas au 31 décembre 2005 et 30 juin 2006 d'engagement de rachat pris par le Groupe auprès des minoritaires.

### **4.2 RISQUES RELATIFS AU GROUPE ET A SON ACTIVITÉ**

#### ***1. Le réseau du Groupe est vulnérable aux dommages ou aux défaillances.***

Le réseau des télécommunications du Groupe est majoritairement déployé dans les DROM. A ce titre, il est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre, cyclones, inondations d'une ampleur inhabituelle ou éruptions volcaniques. Le Groupe dispose d'infrastructures édifiées selon des normes anti cycloniques. A titre d'exemple, les pylônes édifiés par le Groupe résistent jusqu'à 140 km/heure.

Le réseau du Groupe est également vulnérable aux actes de terrorisme, à des dommages (rupture de câbles par exemple) ou à des défaillances (coupures de courant par exemple). Cette vulnérabilité est renforcée par l'insularité des activités du Groupe. Chaque région (Antilles, Guyane, Réunion, Ile Maurice et Mayotte) dispose d'une station terrienne qui peut assurer le support de liaisons de secours en cas de problème sur des câbles sous-marins. Mayotte ne disposant pas de liaison par câble, le Groupe y est propriétaire d'une station terrienne satellitaire et s'appuie sur des ressources satellitaires supplémentaires louées auprès de France Télécom pour en assurer le secours. Une rupture de câbles ou tout autre dommage pourrait ainsi provoquer des défaillances importantes du service fourni par le Groupe. Le Groupe pourrait alors être contraint à affecter des ressources supplémentaires à celles prévues pour la maintenance de son réseau afin de réparer les dommages causés. Bien que les capacités du Groupe liées à ses connexions aux câbles sous-marins soient redondées, une interruption totale ou partielle de ses services pourrait avoir lieu ou leur qualité être altérée. Un tel événement serait susceptible d'entraîner une perte de clientèle ou de nécessiter des mesures d'indemnisation au bénéfice des clients concernés ce qui aurait un impact négatif sur la notoriété du Groupe et ses résultats.

Afin de se couvrir contre ce risque, la Société a souscrit une police « Multirisques/Pertes d'Exploitation » couvrant le Groupe contre tout dommage aux biens à concurrence d'un montant global de capitaux assurés de 30.142.166 euros et assurant le Groupe contre toutes pertes d'exploitation à hauteur de 9.146.941 euros de marge brute. Pour plus de détails, se reporter au paragraphe 6.10 sur les assurances du présent document de base.

#### ***2. Si le Groupe ne parvenait pas à suivre les évolutions rapides des technologies et des offres commerciales caractérisant ses secteurs d'activité, il pourrait avoir des difficultés à maintenir, développer sa clientèle ou commercialiser ses offres dans des conditions de rentabilité satisfaisantes.***

Le marché des télécommunications sur lequel le Groupe est présent est caractérisé par une évolution accélérée à la fois des offres tarifaires, des services offerts et des technologies permettant de les produire. De nouveaux services, reposant sur des technologies nouvelles plus perfectionnées, pourraient rendre les services existants

obsolètes ou difficiles à commercialiser. De plus, le développement de nouveaux types d'offres tarifaires, de services offerts ou de nouvelles technologies reposant sur des modèles économiques différents des modèles actuels pourrait remettre en cause le modèle économique du Groupe ou nécessiter de nouveaux investissements. Le Groupe n'a pas mis en place de pôle veille technologique et recherche et développement. Il a cependant instauré des relations privilégiées avec des fournisseurs, le cas échéant, formalisées sous la forme de partenariats (par exemple, avec Thomson pour la télévision sur mobile).

En particulier, le Groupe cherche à développer de nouvelles technologies telles que le DSL pour la télévision, le Edge pour la téléphonie mobile ou le DVB-H pour la télévision sur mobile. Bien que ces technologies semblent aujourd'hui prometteuses, elles pourraient toutefois ne pas se développer comme le Groupe l'a prévu, ou selon le calendrier qu'il a envisagé.

Par ailleurs, il existe deux alternatives complémentaires de la technologie DSL : la fibre optique à l'abonné et les fréquences WiMax pour lesquelles le Groupe a fait le choix de ne pas être présent à la date d'enregistrement du présent document de base à la différence de certains de ses concurrents. Il existe un risque que ces technologies complémentaires se développent et se substituent progressivement aux technologies existantes.

En outre, le marché de la téléphonie fixe devrait subir la concurrence de la téléphonie sur IP qui débute dans les DROM à la date d'enregistrement du présent document de base.

Plus largement, le Groupe pourrait ne pas parvenir à améliorer ses offres de services existants ou à développer de nouveaux services. Il pourrait en outre ne pas parvenir ou parvenir tardivement à adapter la capacité de ses infrastructures, la gestion de ses clients, et de ses systèmes informatiques afin de suivre l'évolution du marché et des technologies.

La survenance de tels facteurs pourrait avoir un impact sur les services du Groupe qui pourraient devenir difficiles moins attractifs pour les clients et donc entraîner la perte de clients existants ou potentiels. De telles circonstances pourraient avoir un impact négatif sur son chiffre d'affaires et sur ses perspectives de développement.

***3. La dépendance du Groupe envers certains tiers pour les droits de passage ou envers d'autres opérateurs pour l'acheminement d'une partie de son trafic, pourrait affecter le délai, la qualité ou le coût de fourniture des services du Groupe.***

Le Groupe doit obtenir des droits de passage et des autorisations auprès d'autorités administratives, de particuliers ou d'autres opérateurs afin d'accéder aux immeubles ou à des infrastructures de réseaux appartenant à des tiers. Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés ou des oppositions de certains de ces tiers qui refuseraient éventuellement, dans les conditions légales applicables, de tels droits de passage. Pareille situation aurait pour effet d'empêcher ou de retarder le raccordement de sites ou de clients, de limiter le développement des offres du Groupe et d'influer sur sa

capacité à fournir ses services à ses clients dans les conditions prévues de délai, de qualité et de coût.

En outre, pour pouvoir raccorder à son réseau certains sites secondaires dont la taille ou l'éloignement géographique ne permet pas de justifier économiquement le raccordement en câbles, le Groupe utilise parfois des liaisons louées à d'autres opérateurs et notamment à l'opérateur historique (France Télécom). Le Groupe est donc dépendant des possibilités d'accord avec les différents opérateurs du consortium exploitant les câbles sous-marins. Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pour renégocier des tarifs attractifs ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'attractivité de l'offre du Groupe et/ou sur sa rentabilité.

Le Groupe est également dépendant, pour le transport de son trafic de communications (locales, longue distance, vers les mobiles et vers l'international) ainsi que pour la fourniture de liens d'accès, d'offres qui sont régulées par l'ARCEP (voir également ci-après le facteur de risque « L'évolution des conditions d'interconnexion pourrait avoir un impact négatif sur l'activité et la situation financière du Groupe »). Ces marchés régulés concernés sont notamment :

- les capacités de réseaux desservant la Réunion, limitées au câble sous-marin SAFE exploité par France Télécom ;
- l'accès à la boucle locale cuivre pour le dégroupage ;
- l'acheminement et la collecte des minutes fixes locales par le réseau France Télécom ;
- l'acheminement des minutes mobiles des concurrents soit via l'interconnexion de France Télécom (vers Digicel) soit via des interconnexions directes (vers Orange ou SRR) ;
- l'utilisation des liaisons louées pour le raccordement des sites des clients data du Groupe ainsi que pour le raccordement des stations de base GSM, pour lesquels le Groupe est dépendant de France Télécom.

La politique adoptée par l'ARCEP dans le cadre de la dérégulation sur ces marchés pourrait avoir des conséquences significatives sur la rentabilité du Groupe.

Le poids des premiers fournisseurs dans les achats externes du Groupe se présente comme suit :

<i>(en pourcentage des achats externes)</i>	<u>30-juin-06</u>	<u>31-déc-05</u>
Premier fournisseur (France Telecom)	19,2%	31,0%
Cinq premiers fournisseurs	62,5%	54,6%
Dix premiers fournisseurs	68,6%	62,0%

La description de ces fournisseurs est donnée au paragraphe 6.9 du présent document de base. A la date du présent document de base, le Groupe ne compte aucun sous-traitant représentant un pourcentage significatif.



**4. *Le succès du Groupe dépend de l'évolution des tarifs d'interconnexion et plus particulièrement des tarifs de terminaison d'appels mobiles.***

L'ARCEP a notamment pour mission de s'assurer que les tarifs pratiqués par un opérateur disposant d'une influence significative ne restreignent pas la concurrence tout en protégeant les intérêts des utilisateurs finals. Plus particulièrement, les tarifs de(s) terminaison(s) d'appel(s) mobile(s) des opérateurs exerçant une influence significative sur un marché sont régulés par l'ARCEP.

Au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006, respectivement 33% et 44% du chiffre d'affaires de l'activité mobile du Groupe étaient générés par les terminaisons d'appels. A la date d'enregistrement du présent document de base, l'ARCEP analyse le marché de gros de la terminaison d'appel mobile du Groupe pour la zone Antilles Guyane. A l'issue de cette analyse, il existe un risque qu'au fur et à mesure de la croissance du Groupe et de ses parts de marché à venir dans la téléphonie mobile l'ARCEP considère le Groupe comme exerçant une influence significative sur ce marché et lui impose une série d'obligations parmi lesquelles une baisse de ses tarifs de terminaison d'appels.

A titre d'exemple, l'ARCEP a ainsi rendu des décisions le 1<sup>er</sup> février 2005 par lesquelles elle désigne comme exerçant une influence significative dans les DROM les opérateurs majeurs Orange Caraïbe et SRR et leur a imposé un certain nombre d'obligations, notamment des baisses tarifaires de terminaison(s) d'appel(s) de 49% entre 2005 et 2007.

Bien que le Groupe estime que, le cas échéant, la baisse de ses tarifs devrait être graduelle, il ne peut garantir que l'ARCEP ne lui imposera pas une baisse significative de ses tarifs de terminaison d'appels plus rapidement que prévu. La survenance d'un tel événement serait alors susceptible d'entraîner un impact significatif défavorable sur la rentabilité future du Groupe.

**5. *Le succès du Groupe dépend de sa capacité à gérer la forte croissance de ses activités.***

Le Groupe a connu une progression de son chiffre d'affaires très significative sur les dernières années en raison notamment du lancement des nouveaux métiers Internet et GSM. Sur les prochaines années, le Groupe estime que ces activités devraient connaître une forte croissance et que l'apparition de nouveaux services devrait rendre plus complexe la gestion des [flux d'activité du groupe].

De surcroît, cette croissance se réalise sur plusieurs territoires géographiques éloignés (Paris, la Réunion, Les Antilles, la Guyane), avec une ressource managériale comptée.

Enfin, la relative jeunesse de la Société l'avait conduite à externaliser un certain nombre de prestations, notamment comptables, de contrôle budgétaire, de planification et de suivi des opérations. Le Groupe a entrepris une réorganisation complète de son organisation interne de manière à pouvoir faire face de manière autonome à ses besoins actuels et à venir.

Ce programme de réorganisation, engagé depuis [XX] mois, comprend à la fois un volet concernant les ressources managériales (embauches de nouveaux cadres, promotions internes, formation continue) ainsi qu'un volet concernant les systèmes d'information et les outils de pilotage [financiers].

Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés dans le recrutement de managers disposant de l'expérience nécessaire pour renforcer ses équipes en place. En outre, le Groupe pourrait ne pas parvenir ou éprouver des difficultés à intégrer ces personnes dans les conditions et le calendrier anticipé. Dans l'hypothèse où l'un ou l'autre de ces événements apparaîtrait, le Groupe pourrait ne pas être en mesure ou être confronté à des difficultés pour gérer efficacement sa croissance, ce qui pourrait affecter de manière significative son développement et sa rentabilité futurs.

De même, si le Groupe ne parvenait pas ou éprouvait des difficultés durables dans la mise en place et la maîtrise des nouveaux outils comptables, de suivi de ses activités et de pilotage de son activité apparaissaient, sa capacité à contrôler voire maîtriser sa croissance pourrait s'en trouver affectée.

***6. Le Groupe pourrait perdre les fréquences GSM attribuées par l'ARCEP s'il ne parvient pas à déployer son réseau de téléphonie mobile à la Réunion et à Mayotte dans les délais prévus.***

La décision de l'ARCEP n° 05-0681 du 19 juillet 2005 a imposé à la Société une obligation de couverture de 75% des populations établies en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion ainsi qu'en Guyane avant le 31 décembre 2006 et de 90% à la Martinique, à la Guadeloupe et en Guyane avant le 25 février 2008. Cette décision proroge les conditions et le calendrier d'un tel déploiement initialement prévus par un arrêté du 30 novembre 2000.

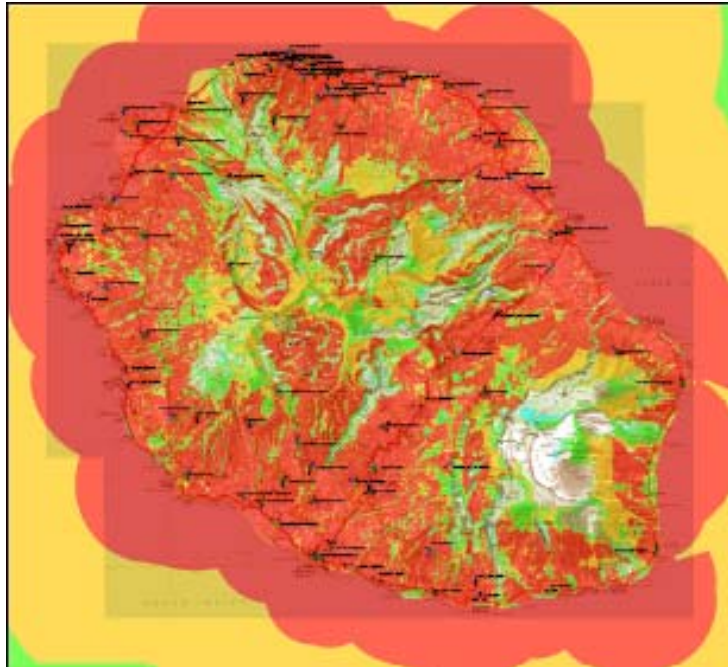
Au 30 juin 2006, le Groupe a déjà déployé son réseau GSM à la Martinique et en Guadeloupe ainsi qu'en Guyane et estimait déjà couvrir à cette date respectivement 97%, 91% et 89% des populations établies dans ces départements. Si le Groupe ne parvient à déployer son réseau GSM comme prévu à la Réunion, l'ARCEP pourrait engager une procédure susceptible de conduire au retrait total ou partiel des fréquences destinées à établir et exploiter un réseau GSM.

De même, par une décision n° 06-0842 du 25 juillet 2006, l'ARCEP a étendu l'autorisation de fréquences GSM du Groupe à Mayotte avec une obligation de couverture 90% de la population établie de cette collectivité avant le 25 février 2008.

Le Groupe estime qu'il devrait remplir ses obligations de couverture avant les délais impartis pour la Réunion et Mayotte. Si toutefois le Groupe n'y parvenait pas, un aménagement de ses obligations devrait être obtenu auprès de l'ARCEP. A défaut d'un tel accord, les fréquences GSM pourraient lui être théoriquement retirées ce qui pourrait entraîner l'impossibilité d'exploiter les infrastructures, la perte probable de tout ou partie du montant des investissements réalisés à Mayotte et à la Réunion et donc de limiter les perspectives de développement du Groupe.

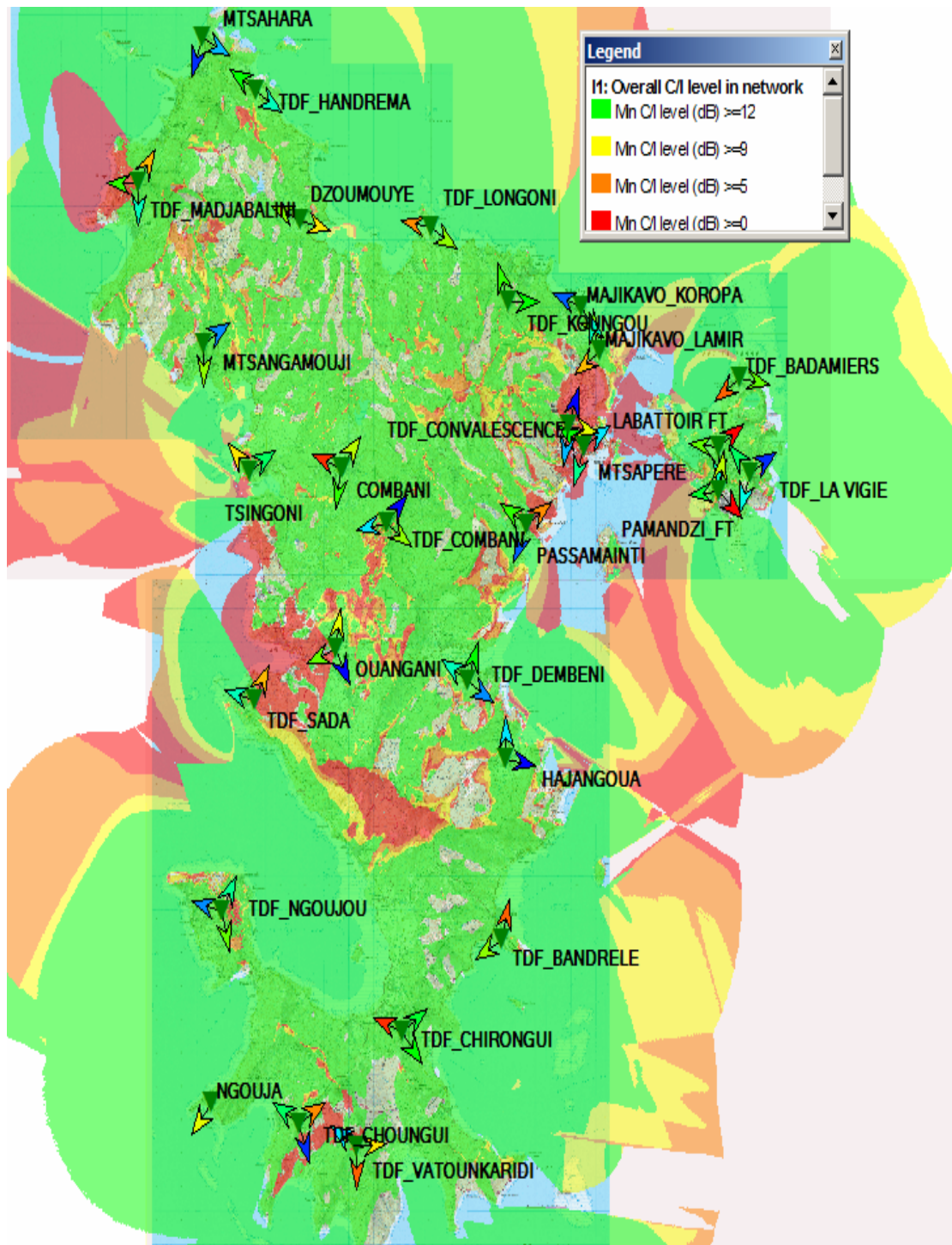
Les cartes de couverture ci-dessous présentent les objectifs de couverture du Groupe à la Réunion et à Mayotte.

### **Couverture finale de la Réunion dès l'ouverture**



À la Réunion, les taux de couverture sont en cours d'estimation. La Société estime toutefois qu'elle devrait couvrir plus de 90% de la population dès l'ouverture.

### **Couverture finale de l'Ile de Mayotte avec 29 sites à court et à moyen terme (sur 2 ans)**



Les objectifs du Groupe sont d'assurer une couverture géographique d'environ 90 à 95% du territoire et environ 95% de la population à Mayotte dès l'ouverture.

**7. *Le succès de la stratégie industrielle du Groupe dépend notamment de ses dirigeants et collaborateurs-clés.***

Le succès du Groupe dépend notamment de la pérennité de ses relations avec Monsieur Jean-Michel Hégésippe, fondateur du Groupe et actionnaire important de la Société, qui dirige les activités quotidiennes du Groupe, définit sa stratégie et dispose

d'une très grande expérience dans le secteur des télécommunications. La réussite du Groupe dépend également de la pérennité de ses relations avec les autres dirigeants du Groupe qui disposent de compétences très spécialisées et d'une grande expérience dans leurs domaines respectifs. En cas de départ de certains de ces dirigeants ou collaborateurs-clés, le Groupe pourrait avoir des difficultés à les remplacer et ses activités pourraient s'en trouver ralenties temporairement, ou sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques en être affectés.

Le succès futur du Groupe dépend également de son aptitude à fidéliser et motiver ses dirigeants et collaborateurs-clés ainsi qu'à attirer de nouveaux collaborateurs compétents et qualifiés. Dans le contexte de forte croissance de l'activité du Groupe et de concurrence accrue sur ses marchés, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés à attirer de nouveaux collaborateurs.

Le départ des dirigeants, des collaborateurs-clés ou l'incapacité à attirer, fidéliser, former et motiver du personnel suffisamment qualifié pourrait avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe, son développement et à terme ses perspectives de développement.

#### **8. *Risque fiscal/défiscalisation***

Le Groupe exploite dans les DROM une activité éligible notamment au régime fiscal de faveur prévu par l'article 217 *undecies* du Code général des impôts (CGI) décrit au paragraphe 6.11.5.

La Société a ainsi bénéficié, directement ou indirectement dans le cadre de schémas locatifs, des aides fiscales à l'investissement prévues par l'article 217 *undecies* du CGI au titre de certains investissements utilisés dans le cadre de son activité éligible. Ces programmes d'investissement ont tous fait l'objet d'agrément de la part des autorités fiscales.

Le non-respect des conditions auxquelles est subordonné l'octroi de ces agréments, en particulier de l'obligation de conservation et de l'utilisation desdits investissements pendant cinq ans, serait susceptible d'avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société. En effet, un tel manquement pourrait entraîner la remise en cause des avantages fiscaux obtenus par la Société ou, dans le cadre des schémas locatifs, par les investisseurs tiers, ces derniers bénéficiant d'une garantie de la Société au titre de ces avantages fiscaux.

La Société estime toutefois que ce risque est très faible.

**9. Le Groupe a appliqué les nouvelles normes comptables IFRS en 2005, ce qui l'a amené, dans certains cas, à prendre des positions pour leur application en l'absence de précisions émanant des organismes de normalisation.**

En juin 2002, l'Union européenne a adopté une nouvelle réglementation imposant à toutes les sociétés cotées d'appliquer les normes « IFRS » (International Financial Reporting Standards) dans leurs comptes et ce, dès le 1er janvier 2005. Le Groupe n'a pas choisi d'anticiper l'application de normes et interprétations obligatoires postérieures au 31 décembre 2006. Cependant, pour la comptabilisation des programmes de fidélité, le Groupe a choisi de se référer aux principes exposés dans l'exposé sondage IFRIC-D20 en l'absence de clarification des textes actuels (voir la note 1.1.7.1 de l'annexe aux comptes consolidés historiques retraités IFRS présentés dans le paragraphe 20 du présent document de base) qui constitue une position conservatrice. Le Groupe ne peut garantir que ces positions seront confirmées par ces organismes de normalisation ou, le cas échéant, par les autorités de marché..

**10. Le Groupe est exposé à un risque d'échec de sa nouvelle stratégie commerciale.**

Depuis juin 2006, le Groupe a axé sa stratégie commerciale sur la convergence de ses marques en une marque unique « Only ». Cette marque regroupe désormais les activités de téléphonie mobile, de téléphonie fixe (pour les particuliers et les entreprises) et d'Internet (pour les particuliers et les entreprises). Le Groupe devrait par ailleurs lancer ses premières Offres Convergentes à la fin de l'année 2006.

Le Groupe ne peut toutefois garantir que cette nouvelle stratégie commerciale sera un succès dans l'avenir. Si l'Offre Convergente du Groupe connaissait un échec sur l'un des métiers, la compétitivité et les résultats du Groupe pourraient s'en trouver affectés. Dans de telles circonstances, les parts de marché et les résultats du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

**11. Risque clients**

Le poids des principaux clients dans le chiffre d'affaires du Groupe pour chacun des secteurs se détaille comme suit :

Au 30 juin 2006 :

(en pourcentage du chiffre d'affaires)

	Activité				
	Total	Résidentiels	Mobile	Entreprises	Autres
Poids du premier client dans le chiffre d'affaires	19,5%	6,5%	44,0%	3,5%	10,6%
Poids des cinq premiers clients dans le chiffre d'affaires	22,5%	6,5%	45,7%	7,8%	42,8%
Poids des dix premiers clients dans le chiffre d'affaires	24,3%	6,5%	45,7%	11,2%	53,2%

et au 31 décembre 2005 :

(en pourcentage du chiffre d'affaires)

	Activité				
	Total	Résidentiels	Mobile	Entreprises	Autres
Poids du premier client dans le chiffre d'affaires	4,9%	2,1%	33,0%	1,7%	9,7%
Poids des cinq premiers clients dans le chiffre d'affaires	9,3%	2,1%	33,0%	6,8%	38,4%
Poids des dix premiers clients dans le chiffre d'affaires	11,4%	2,1%	33,0%	9,5%	47,6%

Une description des principaux clients est donnée au paragraphe 6.8 du document de base.

### **4.3 RISQUES RELATIFS AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE**

#### ***1. Le développement du Groupe dépend de l'évolution de la demande sur le marché des télécommunications.***

Le développement du Groupe dépend notamment de l'augmentation de l'utilisation des services de télécommunications en général, et en particulier d'Internet, du commerce électronique, des services de transmission de données, des applications multimedia et d'autres applications consommatrices de bande passante. L'évolution du Groupe est liée à une utilisation croissante de ces services dans les départements et régions d'Outre-mer au cours des prochaines années.

Si la demande pour les services offerts par le Groupe ne progressait pas comme prévu, en volume comme en valeur, ou selon le calendrier envisagé, le Groupe pourrait ne pas parvenir à atteindre ses objectifs de chiffre d'affaires.

#### ***2. La concurrence vive dans le secteur des télécommunications dans les départements et régions d'Outremer.***

Le Groupe doit faire face à une concurrence importante et historique dans les secteurs dans lesquels il opère dans les départements et régions d'Outre-mer.

Sur le marché des télécommunications mobiles, le Groupe doit affronter une concurrence vive face à Orange Caraïbe et Digicel (ce dernier ayant récemment acquis Bouygues Caraïbes) sur la zone Antilles Guyane, et face à SFR et Orange à la Réunion. La position du Groupe dépend de sa capacité à maintenir des tarifs très compétitifs et surtout à renforcer ses investissements publicitaires pour faire connaître les offres et produits et continuer à développer la notoriété de la marque. Le Groupe doit continuer à proposer des services originaux et innovants, répondant aux besoins des clients. La concurrence porte sur l'acquisition de nouveaux clients, notamment de clients qui souscrivent des forfaits.

Sur le marché de l'Internet (bas débit et haut débit), le Groupe doit principalement faire face à Orange qui occupe une position historiquement importante. Le succès du Groupe dépend notamment de sa capacité à proposer des tarifs compétitifs tout en devant faire face à une structure de coûts qui limite la baisse de tarifs. Le succès dépend aussi de la capacité à proposer des offres innovantes (Offres Convergentes par exemple) avec des tarifs attractifs.

Sur le marché des services de téléphonie fixe, le Groupe doit principalement affronter deux concurrents historiques (France Télécom et XTS). Les autres opérateurs français présents en métropole sont absents dans les départements et régions d'Outre-mer (notamment neuf cegetel, Free). Bien que la concurrence dans ce secteur soit moins importante qu'en métropole, le succès du Groupe dépend de sa capacité à maintenir sa base clients, à développer leur consommation sur ce segment de marché mais aussi sur ses autres produits télécoms, et (de sa capacité) à proposer une tarification attractive.

Certains concurrents du Groupe peuvent disposer de ressources plus importantes notamment dans le domaine financier, technique, commercial ou marketing. En outre, certains d'entre eux peuvent bénéficier d'un historique, d'une notoriété supérieure et d'une clientèle existante plus importante que le Groupe. Ces concurrents pourraient être en mesure de réagir plus rapidement aux technologies nouvelles ou émergentes et à l'évolution des exigences des clients ou encore de consacrer des ressources plus importantes au développement de leur réseau, aux investissements publicitaires, à la promotion, à la vente de leurs produits. De même, certains concurrents pourraient mieux réussir que le Groupe dans leur stratégie de gain et de fidélisation de leurs clients.

Le Groupe pourrait également ne pas parvenir à fournir des offres et services satisfaisants en termes de fonctionnalité, de prix et de qualité par rapport à ses concurrents, ce qui aurait notamment pour conséquence une baisse du nombre d'abonnés.

La survenance de l'un ou plusieurs de ces événements pourrait avoir un impact négatif sur le développement du Groupe, ses parts de marché et ses résultats.

***3. L'évolution des connaissances scientifiques concernant d'éventuels risques pour la santé humaine du fait de l'exposition aux radiofréquences et aux champs électromagnétiques produits par les appareils de téléphonie mobile pourrait entraîner l'adoption d'une réglementation contraignante et l'apparition de contentieux impliquant le Groupe.***

Au cours des dernières années, des préoccupations ont été exprimées quant aux effets sur la santé de l'exposition des personnes à des champs électromagnétiques et à des radiofréquences émises par les téléphones mobiles et par les antennes-relais de téléphonie.

Les autorités françaises estiment actuellement qu'aucune preuve scientifique ne permet de démontrer que l'utilisation des téléphones mobiles présente un risque pour la santé, elles recommandent toutefois, d'appliquer le principe de précaution et proposent la mise en œuvre d'actions simples destinées à réduire l'exposition des utilisateurs de téléphone portable aux champs de radiofréquences. De plus, en ce qui concerne les antennes-relais, les autorités françaises considèrent qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, et compte tenu des faibles niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques autour des antennes, l'hypothèse d'un risque pour la santé des populations vivant à proximité ne peut être retenue.

Toutefois, le Groupe ne peut pas exclure que, dans le futur, l'avancée des connaissances scientifiques et la publication de nouvelles études puissent mettre en évidence l'existence de risques pour la santé humaine du fait de l'utilisation de téléphones mobiles ou de la proximité d'antennes-relais. Une réglementation contraignante pourrait alors être mise en place et limiter notamment l'usage des téléphones mobiles, les niveaux d'émission des antennes-radio ou la localisation de celles-ci. Une telle réglementation pourrait avoir un impact négatif significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats. De plus, la responsabilité civile du Groupe, ainsi que celles des autres acteurs de la téléphonie mobile, pourraient être mises en jeu.



**4. *Les systèmes d'information sont vulnérables aux défaillances ou aux virus informatiques.***

Les systèmes d'information du Groupe pourraient faire l'objet de défaillances de logiciels ou de sabotages (liés notamment à l'intrusion d'un virus informatique ou à des piratages). Par ailleurs, l'infrastructure informatique du Groupe pourrait faire l'objet d'actes de vandalisme ou d'effractions. Le Groupe a entrepris la migration des systèmes informatiques centraux installés à la Martinique vers Paris.

De tels événements pourraient provoquer des défaillances importantes du service fourni par le Groupe. Par ailleurs, en cas de défaillance de ses systèmes de sécurité, le Groupe ne peut garantir que ces virus ne soient pas transférés aux clients du Groupe ou provoquer des perturbations dans les systèmes de facturation. Le Groupe pourrait alors être contraint à affecter des ressources supplémentaires à celles déjà prévues pour réparer les dommages causés, pour développer des solutions en vue de résoudre des défaillances de logiciels, éradiquer les virus informatiques et renforcer les systèmes de sécurité afin de prévenir de nouvelles attaques. Cela pourrait engendrer des retards ou des perturbations dans l'activité du Groupe, voire une interruption partielle de ses services. Cela pourrait également entraîner une perte de clientèle ou nécessiter des mesures d'indemnisation au bénéfice des clients concernés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la notoriété du Groupe, son activité et sa situation financière.

**4.4 RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES**

**1. *L'évolution des conditions tarifaires sur les marchés contrôlés par l'ARCEP pourrait avoir un impact négatif sur l'activité et la situation financière du Groupe.***

L'environnement dans lequel le Groupe évolue est fortement marqué par la mise en œuvre d'une réglementation sectorielle. En application des dispositions du code des postes et des communications électroniques (voir paragraphe 6.11.1.2.1) du présent document de base), l'ARCEP dispose d'un pouvoir de contrôle a posteriori sur les conditions tarifaires et techniques des offres faites par les opérateurs de réseaux et par les fournisseurs de services de communications électroniques exerçant une influence significative sur un marché. Les tarifs et conditions sont ainsi établis par les opérateurs dits « puissants », notamment France Télécom, et peuvent ensuite être modifiés par l'ARCEP.

Le prix de revient des offres du Groupe dépend particulièrement des conditions tarifaires et techniques fixées par France Télécom dans son catalogue d'interconnexion (révisé annuellement), qui concerne notamment l'accès à la boucle locale, les terminaisons d'appel et les liaisons louées sur les câbles sous-marins en fibre optique, et dans son offre de référence sur le dégroupage (révisé sans périodicité fixe). Les délais d'intervention de l'ARCEP sur un tarif contestable pourraient en conséquence avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe. Par ailleurs, les résultats du Groupe peuvent être influencés par les décisions de l'ARCEP sur les tarifs et conditions de ses propres offres pour les marchés sur lesquels il est réputé exercer une influence significative. De manière générale, la politique adoptée par

l'ARCEP sur ces tarifs pourrait avoir des conséquences significatives sur la rentabilité du Groupe.

**2. *Le Groupe est soumis à diverses réglementations qui pourraient évoluer de manière défavorable.***

Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations spécifiques en matière de télécommunications au niveau européen et national (pour une description de la réglementation applicable, voir paragraphe 6.11 du présent document de base). En fonction de l'évolution de ses activités et de la réglementation du marché des télécommunications, le Groupe pourrait à l'avenir se voir imposer par l'ARCEP des obligations (par exemple des obligations de mise à disposition ou de contrôle de tarifs d'interconnexion) en tant qu'opérateur exerçant une influence significative sur certains marchés de gros (en plus de celles déjà imposées sur le marché de la terminaison d'appel sur le réseau alternatif fixe du Groupe – voir paragraphe 6.11.1.2.2 du présent document de base).

Des changements de politique ou de réglementation dans l'Union Européenne et en France pourraient avoir lieu et avoir un effet défavorable important sur les activités et sur la croissance du Groupe si ces changements augmentaient les coûts de production du Groupe ou entraînaient une baisse imprévue des prix de l'opérateur historique influençant en conséquence les prix du marché.

De même, l'adoption récente de la réglementation relative à la conservation des données des communications électroniques (notamment avec le décret du 24 mars 2006) pourrait créer de nouvelles contraintes et avoir un impact négatif pour le Groupe.

De telles évolutions de la réglementation applicable au Groupe pourraient avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

**3. *Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée au titre de ses activités et des services qu'il propose.***

Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée ou recherchée notamment sur la base :

- de la réglementation applicable aux fournisseurs d'accès à Internet et opérateurs de portails quant au contenu diffusé sur les sites accessibles par leur biais. Des actions judiciaires ont en effet été dirigées en France et à l'étranger à leur encontre notamment pour violation du droit de la presse, de la vie privée et contrefaçon de marque. Cette responsabilité est cependant aujourd'hui limitée par la réglementation en vigueur ;
- du détournement de services proposés par le Groupe à des fins illégitimes ou dommageables pour des tiers (par exemple, l'envoi de courriers électroniques diffamatoires ou la publication sur des sites gérés par les clients de contenus faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle sans disposer des autorisations nécessaires – voir paragraphe 6.11.2.2.2 du présent document de base), si le Groupe ne parvenait pas à les enrayer suffisamment rapidement ;

- de la violation de leurs obligations déontologiques par les éditeurs ou fournisseurs de services produisant ou exploitant les services télématiques auxquels le Groupe donne accès.

De tels événements pourraient nuire à l'attractivité des services offerts par le Groupe ou générer des coûts supplémentaires pour le Groupe et ainsi avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Afin de se couvrir contre ce risque, la Société a souscrit une police responsabilité civile professionnelle à hauteur de 760.000 euros pour tous dommages confondus par sinistre. Pour plus de détails, se reporter au paragraphe 6.10 sur les assurances du présent document de base.

#### ***4. Le Groupe doit faire face à d'éventuelles enquêtes, litiges avec des autorités de régulation et de contrôle ou des concurrents.***

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe pourrait être impliqué dans des enquêtes, procédures judiciaires, litiges avec des autorités de régulation et de contrôle ou des concurrents. Les charges qui peuvent en résulter feront l'objet de provisions quand elles sont probables et quand elles peuvent être soit quantifiées, soit estimées à l'intérieur d'une fourchette raisonnable. Si le Groupe ne maîtrisait pas les risques associés à ces litiges, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son image ou ses résultats financiers.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date d'enregistrement du présent document, de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels ayant dans un passé récent ou susceptible d'avoir dans le futur une influence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine du Groupe (voir le paragraphe 20.18 du présent document de base).

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas à ce jour de litiges dans lesquels la Société est défenderesse et l'opposant à des abonnés et associations de consommateurs de nature à compromettre significativement la bonne marche des affaires sociales. En revanche, il ressort de la nature de son activité de devoir faire face à des réclamations de nature commerciale, pouvant se traduire par des contestations sur la portée du lien contractuel entre le Groupe et l'abonné, mais ne donnant pas lieu à l'ouverture d'une instance judiciaire ou à la mise en cause de la responsabilité civile du Groupe. Ces différends sont gérés par les services du Groupe en charge de la relation clientèle.

Pour une description des procédures judiciaires et d'arbitrage dans lesquelles le Groupe est actuellement impliqué, voir le paragraphe 20.18 du présent document de base.

#### **4.5 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX**

Le Groupe considère que ses activités d'opérateur de télécommunications ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, les activités du Groupe ne mettent en œuvre aucun processus de production portant gravement

atteinte aux ressources non renouvelables, aux ressources naturelles (eau, air) ou à la biodiversité.

## **5. INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE ET AU GROUPE**

### **5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION**

#### **5.1.1 Dénomination sociale**

La dénomination sociale de la Société est « Groupe Outremer Telecom ».

#### **5.1.2 Lieu et numéro d'immatriculation**

La Société est immatriculée sous le numéro d'identification 479 197 287 R.C.S. Paris.

#### **5.1.3 Date de constitution et durée**

La Société a été constituée le 25 octobre 2004 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années expirant le 25 octobre 2103.

#### **5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable**

Le siège social de la Société est situé au 14, boulevard Poissonnière, 75009 Paris (téléphone : 01 53 24 21 00).

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, régie notamment par les dispositions du livre II du Code de commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

#### **5.1.5 Historique du Groupe**

- 1986 :* – Infotel SARL est créée par Jean Michel Hégésippe. Cette société a pour objet les services informatiques et la télématique.
- 1987 :* – Infotel obtient l'agrément du GIE cartes bancaires.
- 1988-1990 :* – Les filiales Infotel OI (Réunion), Infotel OP (Nouvelle Calédonie) et Infotel Polynésie sont constituées.
- 1992 :* – La société Infotel SARL offre ses premières prestations de télécommunications pour des sociétés multi-sites implantées sur plusieurs DROM afin de leur permettre de relier leurs différents sites entre eux.
- 1998 :* – L'Autorité de Régulation des Télécommunications (l'« ART ») octroie à Outremer Telecom deux licences L.33-1 et L. 34-1 respectivement pour les réseaux de communication par voie satellitaire et pour l'exploitation de services de téléphonie ouverts au public entre les départements et régions d'Outre-mer et la

métropole.

- Infotel devient Informatique et Télématique, premier opérateur privé des départements et régions d’Outre-mer sous la marque Outremer Telecom.
- 1999 :
- Entrée dans le capital de Informatique et Télématique de trois fonds de la Caisse des dépôts et Consignation : PART’COM, IN-COM et FCPI CDC Innovatech.
  - L’Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR) décerne à Outremer Telecom le label d’ « entreprise innovante ».
- 2000 :
- Infotel devient Outremer Telecom.
- 2000 :
- Outremer Telecom obtient une licence de GSM pour les quatre départements et régions d’Outre-mer.
- 2001
- Outremer Telecom lance l’Internet bas débit sous la marque OOL.
- 2002 :
- Outremer Telecom offre des services de téléphonie locale avec la présélection.
- 2003 :
- Outremer Telecom lance l’ADSL (Option 1 et Option 3) et crée les marques OOL, OOL Business pour l’ADSL et Carte Pass pour les cartes prépayées.
- 2004 :
- Octobre : constitution de FinTel SAS.
  - Décembre : acquisition d’Outremer Telecom SA par FinTel SAS, directement et indirectement (via l’acquisition de 100% des actions de la Société SPI SAS, laquelle détient 58% des actions d’Outremer Telecom), sous forme d’une opération de rachat avec effet de levier (Leverage Buy Out - LBO).
  - Lancement du dégroupage total et partiel dans les quatre départements et régions d’Outre-mer.
  - Décembre : lancement de la téléphonie mobile en Guyane sous la marque Only.
- 2005 :
- Novembre : FinTel a procédé à des émissions de titres destinées à financer le développement de ses réseaux GSM à la Martinique et en Guadeloupe. A la même date, les cadres du Groupe sont entrés au capital de FinTel aux moyens de la souscription des nouvelles actions à bons de souscription d’actions et de la rétrocession d’actions à bons de souscription d’actions existantes par le Président Directeur Général de la Société.

- Décembre : Lancement de la téléphonie mobile aux Antilles sous la marque Only.
- 2006 :
- Juin : regroupement des marques d'Outremer Telecom utilisées pour ses services en une marque unique : « Only ».
  - Novembre : transformation de FinTel SAS en société anonyme et changement de dénomination sociale en [Groupe Outremer Telecom].
  - Construction des réseaux GSM à Mayotte et à la Réunion.

## 5.2 INVESTISSEMENTS

### 5.2.1 Investissements réalisés depuis 2004

Le tableau suivant présente les principaux investissements du Groupe depuis 2004 :

Le montant cumulé des investissements réalisés entre le 1er janvier 2004 et le 30 juin 2006 s'élève à environ 51 millions d'euros et se décompose comme suit :

	Cumul	S1 2006	2005	2004
Résidentiels	16,6	1,9	5,7	9,0
Mobile	30,8	2,5	23,6	4,7
Professionnel	1,9	0,4	0,6	0,9
Autres	2,1	0,1	0,5	1,5
<b>Total</b>	<b>51,4</b>	<b>4,9</b>	<b>30,4</b>	<b>16,1</b>

	Cumul	S1 2006	2005	2004
Antilles	36,5	3,6	26,8	6,1
Guyane	8,0	0,3	1,6	6,1
Océan Indien	6,1	0,8	1,9	3,4
Autres	0,8	0,2	0,1	0,5
<b>Total</b>	<b>51,4</b>	<b>4,9</b>	<b>30,4</b>	<b>16,1</b>

Les investissements réalisés depuis 2004 sur les secteurs Résidentiels et Professionnel sont principalement liés au développement de l'Internet haut-débit.

Ces investissements comprennent, d'une part, les coûts de construction d'un réseau haut-débit qui permet déjà au Groupe de raccorder sur les quatre DROM plus de 50% de ses abonnés à ses propres installations techniques et donc de réduire de façon significative ses coûts d'exploitation et, d'autre part, des coûts liés à l'acquisition de nouveaux clients, tels que les frais d'accès au service et de fourniture de modems.

Près des deux tiers des investissements réalisés depuis 2004 ont concerné la téléphonie mobile, avec la construction fin 2004 du réseau GSM de la Guyane suivi,

fin 2005, de celui des Antilles. Sur les 23,6 M€ d'investissements réalisés en 2005 sur la téléphonie mobile, plus de 22,6 M€ ont été consacrés aux Antilles, principalement pour la construction du réseau GSM et du réseau de distribution détenu en propre par le Groupe. Le solde, soit un peu moins de 1 M€ a été pour l'essentiel consacré à l'achèvement et à la densification du réseau de Guyane ouvert en décembre 2004.

Sur les 5,7 M€ d'investissements réalisés en 2005 pour l'activité résidentiel, 4,7 M€ ont été consacrés à l'Internet haut-débit. Ce montant comprend 1,6 M€ d'investissements liés à l'acquisition de nouveaux clients (frais d'accès au service et modems) et 3,1 M€ correspondant à l'achèvement du déploiement des équipements nécessaires pour assurer un taux de dégroupage partiel supérieur à 50% sur les quatre DROM.

Tout comme pour l'Internet haut-débit, le fait de posséder ses propres réseaux permet au Groupe d'optimiser ses coûts d'exploitation.

Dans le cas de la téléphonie mobile, cela permet au Groupe de disposer d'une source de revenus conséquente avec la facturation aux autres opérateurs de la terminaison d'appels.

### **5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation**

Sur le second semestre 2006 et le premier semestre 2007, le Groupe porte la plus grande partie de ses efforts d'investissement sur le déploiement d'un réseau et d'infrastructures de téléphonie mobile respectivement à la Réunion et à Mayotte. Les dépenses d'investissement pour ces deux projets devraient s'élever à moins de 20 millions d'euros. Le Groupe a lancé son activité de téléphonie mobile à Mayotte en décembre 2006 et devrait lancer son activité de téléphonie mobile à la Réunion au début de l'année 2007.

En complément de ce développement de nouveaux réseaux de téléphonie mobile, le Groupe consacre l'essentiel de ses investissements au renforcement des réseaux déjà déployés et à la connexion aux services existants de nouveaux clients en téléphonie mobile et en Internet haut-débit.

Des investissements supplémentaires sont également en cours de réalisation afin de permettre au Groupe de lancer dans les prochains mois la commercialisation de services complémentaires tels que la télévision sur ADSL ou la vidéo à la demande.

Les investissements de renforcement des réseaux actuels et de connexion de nouveaux abonnés sont pour l'essentiel variables en fonction du nombre de nouveaux clients qui souscriront aux offres du Groupe.

Les investissements fixes restent peu significatifs et concernent essentiellement le renouvellement et le renforcement des infrastructures techniques centrales communes aux différents réseaux et la consolidation des systèmes d'information.

### 5.2.3 Principaux investissements envisagés

Le Groupe entend consacrer la plus grande partie de ses investissements futurs à la connexion de ses clients actuels et futurs à l'ensemble de ses réseaux (fixe, mobile et internet) et à la fourniture des terminaux nécessaires à leur accès aux différents services proposés.

En complément des investissements nécessaires à la maintenance et au renouvellement des infrastructures centrales, au fur et à mesure de l'augmentation du nombre d'abonnés connectés, le Groupe devra réaliser les investissements nécessaires pour augmenter la capacité de ses réseaux.

A ce jour, le Groupe n'a pas signé d'engagement ferme en terme d'investissements de croissance externe.

Aucun investissement envisagé significatif n'a fait l'objet d'un engagement ferme. Il s'agit essentiellement d'investissements de renouvellement ou d'investissements variables liés à la connexion des nouveaux abonnés.

## 6. APERCU DES ACTIVITES DU GROUPE

Le chapitre 6 « Activités du Groupe » du présent document de base comprend des indications chiffrées relatives aux tarifs des offres du Groupe. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces informations portent sur les tarifs en vigueur au jour de l'enregistrement du présent document de base.

### 6.1 PRESENTATION GENERALE DES PRINCIPALES ACTIVITES

Le chiffre d'affaires par activités sur les trois derniers états financiers présentés dans le présent document de base s'établit comme suit :

Chiffre d'affaires <i>(en milliers d'euros)</i>	30-juin-06	31-déc-05	31-déc-04
Résidentiel	23 079	44 478	42 649
Mobile	21 876	8 778	490
Activité Entreprises	7 379	14 965	14 556
Autres	4 610	10 209	12 111
<b>Total</b>	<b>56 944</b>	<b>78 430</b>	<b>69 806</b>

Le résultat opérationnel avant dotation aux amortissements (le « ROAA ») par activités sur les trois dernières années se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30-juin-06	31-déc-05	31-déc-04
Résidentiel	5,749	5,070	5,956
Mobile	329 -	2,281 -	646
Activité Entreprises	2,907	4,530	4,517
Autres	1,145	1,460	1,213
<b>Total</b>	<b>10,130</b>	<b>8,779</b>	<b>11,040</b>

En 6 ans, le Groupe a réussi à s'imposer dans les départements et régions d'Outre-mer (les « DROM » : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion) et dans la collectivité départementale d'Outre-mer, Mayotte, comme le premier opérateur alternatif capable



de proposer une offre intégrée (fixe, mobile, Internet) sur ses propres réseaux. Son chiffre d'affaires consolidé s'élevait à 78,4 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 56,9 millions d'euros au 30 juin 2006. Au 30 juin 2006, il comptait environ 500 salariés dont 350 dans les DROM. S'appuyant sur son réseau de télécommunications propriétaire, le Groupe offre des solutions performantes et compétitives en matière de téléphonie fixe (depuis 1999) et mobile (depuis 2004), de services Internet et Data (depuis 2003), à destination du grand public et des entreprises et collectivités des quatre départements et régions d'Outre-mer. Au 30 septembre 2006, le Groupe disposait d'environ 110 000 clients actifs en téléphonie fixe, environ 35 000 abonnés ADSL et environ 101 000 abonnés en téléphonie mobile conquis en à peine deux ans dans les départements et régions de Guyane, Martinique et Guadeloupe.

Capitalisant sur son rapide succès aux Antilles et en Guyane, le Groupe développe un réseau GSM à Mayotte et à la Réunion dont les premières offres ont été lancées à Mayotte en décembre 2006 et devraient être lancées au début de l'année 2007 à La Réunion.

Par ailleurs, le Groupe entend développer la convergence de ses différents services, sa clientèle entreprise et proposer des offres intégrant de nouvelles technologies grâce au caractère évolutif de son réseau. Le Groupe estime par ailleurs être en mesure de mener une politique de croissance qui devrait se traduire par une amélioration de son résultat opérationnel avant dotation aux amortissements (le « ROAA ») ainsi qu'une augmentation de ses cash flow opérationnels.

## **6.2 FORCES /ATOUTS CONCURRENTIELS**

### **6.2.1 Premier opérateur alternatif dans les DROM**

Le Groupe a pris position dans les DROM en proposant des offres adaptées aux attentes et à la spécificité de ses clients. Aux Antilles, par exemple, le Groupe a su s'implanter rapidement sur le marché de la téléphonie mobile en proposant des services tenant compte du niveau de revenus des habitants (tarification attractive), de la présence d'une population émigrée importante (conditions avantageuses pour les appels internationaux), de la jeunesse de la population (SMS et service multimedia à faible coût) et d'exigences des clients urbains (large gamme de terminaux).

Au 30 juin 2006 et selon les données de l'IDATE, le Groupe détenait une part de marché dans les DROM de 17,3% (et 27,4% sur l'ADSL) sur l'accès internet, de 17,7% dans la téléphonie mobile en Guyane, et de 8,1% dans la téléphonie mobile aux Antilles. Ces parts de marché, acquises en quelques années, voire quelques mois en ce qui concerne l'activité mobile, démontrent la pertinence de la stratégie et du positionnement du Groupe. Enfin l'expérience développée aux Antilles et en Guyane en téléphonie mobile constitue un facteur favorable pour le succès des prochains lancements à Mayotte et à la Réunion inutile.

### **6.2.2 Un opérateur intégré capable de répondre aux besoins des clients avec une structure de coûts optimisée**

Le Groupe est le seul opérateur alternatif dans les DROM à proposer une offre étendue de produits et services (téléphonie fixe et mobile, fournisseur d'accès Internet et Data) à destination du grand public, des entreprises et collectivités sur la base d'un réseau propriétaire.

Ce positionnement intégré lui permet de disposer d'un portefeuille d'activités équilibré à différents stades de maturité et de mutualiser ses nombreux investissements (réseau, marketing, canaux de distribution et structures).

Le Groupe a renforcé l'intégration de son offre en unifiant en juin 2006 ses marques de téléphonie fixe, de téléphonie mobile et d'accès à Internet, sous une marque unique Only. Elle a été suivie par l'unification des programmes de fidélisation, permettant de bénéficier des avantages sur les différents services souscrits. Le Groupe souhaite enfin déployer l'ensemble de ses services auprès de ses abonnés en leur offrant des réductions tarifaires sur ceux déjà souscrits. Ceci a pour avantage de limiter le coût d'acquisition pour la souscription de nouveaux services.

### **6.2.3 Un marché des Télécommunications dans les DROM bénéficiant de fondamentaux solides et présentant un fort potentiel pour un opérateur alternatif**

L'importance des télécommunications pour les domiens se traduit par des taux de pénétration, aux Antilles et à la Réunion sur la téléphonie mobile, supérieurs à la moyenne nationale, des niveaux de consommation élevés en termes de minutes consommées et par conséquent des niveaux d'ARPU supérieurs à la moyenne nationale.

Les DROM devraient par ailleurs bénéficier d'un effet de rattrapage dans l'Internet haut débit : le taux de pénétration de 6,2% en moyenne pour les DROM en juin 2006 (6,2% aux Antilles, 5,1% à la Guyane, 6,4% à la Réunion, Source IDATE) est inférieur à celui de la métropole qui est de 18% à la même date en raison à la fois d'un moindre équipement en téléphonie fixe et de coûts relativement élevés (notamment des coûts d'interconnexion des câbles sous-marins).

Enfin le marché de la téléphonie mobile dans les DROM, jusqu'alors en situation de duopole, a été fortement stimulé par l'entrée du Groupe en tant que troisième acteur comme l'illustre l'évolution des taux de pénétration en Guyane depuis décembre 2004 (75,4% à fin juin 2006 contre 59,2% à fin décembre 2004, Source Analysys) et aux Antilles depuis décembre 2005 (respectivement 83,5% et 87,0% à fin juin 2006 contre 77,9% et 81,0% à fin décembre 2005, Source Analysys).

### **6.2.4 Un réseau de qualité - Maîtrise technique et capacité d'innovation**

Le Groupe dispose de son propre réseau d'infrastructures terrestres et satellitaires et loue des capacités sur plusieurs câbles sous-marins de fibres optiques. Cette structure lui permet de maîtriser techniquement l'ensemble de ses offres, de bénéficier d'une

forte capacité d'innovation et d'optimiser ses coûts de production. La détention en propre de son réseau permet ainsi au Groupe une meilleure rentabilité de ses activités, en limitant le recours aux infrastructures d'opérateurs tiers.

### **6.2.5 Une politique de tarification attractive**

Grâce à sa structure légère, à la mutualisation de ses infrastructures et de ses coûts sur l'ensemble de ses activités, le Groupe propose à ses clients des offres tarifaires attractives (mobile, fixe, Internet et Data) par rapport à ses concurrents, tout en assurant une qualité de services comparable. Ce positionnement, répondant à une demande précise de la part des consommateurs, a permis au Groupe d'acquérir rapidement de nombreux clients, notamment avec ses offres de téléphonie mobile.

### **6.2.6 Only : une marque reconnue – « Une offre créée par des domiens pour des domiens »**

Depuis juin 2006, le Groupe a décidé de simplifier son portefeuille de marques et de les regrouper sous un label unique « Only » pour l'ensemble de ses services (fixe, mobile et Internet). Cette marque dont le Groupe est propriétaire bénéficie d'une grande notoriété. Aux Antilles, 79% des personnes interrogées citent spontanément Only comme marque de téléphonie mobile (contre 89% pour Orange, et 64% pour Digicel). Pour les entreprises et les collectivités, le Groupe envisage de décliner cette marque sous le label « Only Pro » qui regrouperait la téléphonie fixe, le mobile et l'Internet (haut et bas débit).

Le Groupe se positionne ainsi aujourd'hui comme un acteur local de référence disposant d'une marque qui véhicule une image de qualité, d'innovation, de prix attractif, de proximité voire d'identification.

L'univers de la marque reflète la proximité à travers la tonalité, les couleurs et la typographie. L'aspect proximité de la marque est par ailleurs renforcé par une politique de communication réalisée avec des acteurs originaires des DROM, incluant des mises en scène dans des environnements familiers.

### **6.2.7 Une équipe dirigeante complémentaire et expérimentée**

Au cours des dernières années, la Direction de la Société a réussi à imposer le Groupe comme le premier opérateur alternatif des départements et régions d'Outre-mer. Ce succès résulte notamment de l'expérience et de la très forte complémentarité de l'équipe dirigeante (notamment en termes de compétences techniques, commerciales, et de connaissance des marchés des départements et régions d'Outre-mer). Le Groupe estime avoir mis en place une organisation réactive adaptée à ces marchés dispersés.

### **6.2.8 Un cadre fiscal attractif**

Le Groupe exploite dans les DROM une activité éligible aux régimes fiscaux de faveur prévus par les articles 217 *undecies* et 217 *bis* du CGI décrits dans la section 6.11.5.

- (i) Aide fiscale à l'investissement

Le dispositif d'aide fiscale à l'investissement prévu par l'article 217 *undecies* du CGI permet à la Société de réduire le prix de revient de ses équipements selon deux modalités différentes.

Si la Société est propriétaire des équipements, elle peut déduire leur prix de revient de son résultat fiscal. La Société a ainsi pu déduire de son résultat fiscal pour l'exercice 2004 un montant de 1,9 million d'euros correspondant au prix de revient d'équipements ADSL.

Si la Société n'est pas propriétaire des équipements qu'elle utilise pour les besoins de son activité éligible, elle peut les prendre en location auprès de SNC détenues par des investisseurs tiers et récupérer une partie de l'avantage fiscal octroyé aux associés de la SNC au titre de ces équipements. Cet avantage est transféré à la Société sous forme de loyers ou de prix de rachat des parts des SNC minorés.

La Société a ainsi pu bénéficier de conditions financières préférentielles pour la location de certains équipements ADSL et GSM dans le cadre de schémas locatifs, dont les principales caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Désignation de la SNC propriétaire	Nature des investissements	Exercice de réalisation des investissements	Montant des investissements en euros
Teledom 2003	ADSL	2003	2 401 511
Telecom Guyane	GSM	2004	3 099 062
Teledom 2004	ADSL	2004	2 746 250
Telecom Antilles	GSM	2005	13 500 928

(ii) Abattement du tiers

Conformément à l'article 217 *bis* du CGI, les sociétés du Groupe exerçant des activités éligibles peuvent pratiquer sous certaines conditions un abattement d'un tiers sur leur résultat, ce qui leur permet d'optimiser leur taux effectif d'imposition.

La Société a ainsi pu pratiquer un abattement sur son résultat fiscal au titre des exercices 2004 et 2005 d'un montant respectivement de 2,9 millions d'euros et de 3,2 millions d'euros.

(iii) TVA et charges sociales

Les sociétés du Groupe exerçant leur activité dans les DROM bénéficient d'un régime particulier de déduction de la TVA. Ce régime leur permet de déduire de la TVA au titre de l'acquisition de certains produits exonérés de TVA en application de l'article 295-1-5° du CGI.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe exerçant leur activité dans les DROM bénéficient d'exonérations des cotisations sociales qui sont dues au titre des rémunérations des salariés qu'elles emploient. (sous réserve d'un impact significatif).

## **6.3 STRATEGIE**

La stratégie du Groupe s'articule autour des axes suivants :

### **6.3.1 Conforter et développer la position de premier opérateur alternatif dans les départements et régions d'Outre-mer**

Le Groupe souhaite poursuivre la forte croissance de son parc d'abonnés sur ses activités Internet et mobile dans chacun des départements et régions d'Outre-mer en proposant des offres enrichies de nouveaux services et en s'appuyant sur une politique d'innovation constante et de convergence de ses offres. Cette politique d'acquisition de nouveaux clients sur un marché dynamique devrait être mise en œuvre dans une logique de poursuite d'amélioration de la rentabilité.

Plus spécifiquement, le Groupe entend accroître sa part de marché dans les télécommunications dans chacun des DROM et maintenir un ARPU élevé en s'appuyant sur les atouts et les opportunités suivants :

- la détention de son propre réseau de télécommunications ;
- le potentiel de croissance du marché des DROM, tirée par le haut débit et la téléphonie mobile ;
- la compétitivité et la différenciation de son offre, qui passent notamment par le lancement régulier de nouveaux services ;
- la notoriété de la marque Only et la large couverture des canaux de vente ;
- le développement d'offres de convergence fixe-mobile-Internet ; et
- la qualité de service.

### **6.3.2 Accélérer la montée en puissance de l'activité mobile**

Le Groupe entend poursuivre l'accroissement de sa part de marché aux Antilles grâce notamment à une politique de prix attractive, à des offres innovantes et à la notoriété de sa marque Only.

Par ailleurs, capitalisant sur son expérience et sur le succès de son activité de téléphonie mobile en Guyane et aux Antilles, le Groupe a lancé son offre de téléphonie mobile à Mayotte en décembre 2006 et prévu de lancer cette dernière à la Réunion au début de l'année 2007.

### **6.3.3 Développer la clientèle des entreprises et des collectivités**

A la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe n'a pas encore développé d'offre Mobile pour les entreprises et les collectivités à la différence d'Orange, de Digicel et de SRR qui sont bien positionnés sur ce marché.

Néanmoins, grâce au réseau dont il est propriétaire et à la qualité de ses équipes techniques, le Groupe estime qu'il dispose de nombreux atouts pour proposer une offre performante à destination de la clientèle des entreprises et des collectivités dans un marché en pleine évolution (développement continu des VPN, migration d'anciennes technologies Data vers les technologies DSL). Le Groupe travaille actuellement au développement d'une offre professionnelle qui sera portée par une nouvelle force commerciale dédiée et par le déploiement de la marque Only Pro.

Il entend par ailleurs bénéficier du potentiel du marché des entreprises et des collectivités fortement consommatrices de services dits de mobilité tout en favorisant les Offres Convergentes. Pour des informations chiffrées, se reporter aux paragraphes 9.2.1.3 et 9.3.1.3 du présent document de base.

#### **6.3.4 Développer des offres et des services innovants**

Grâce à son positionnement d'opérateur intégré disposant de son propre réseau, le Groupe entend développer des services innovants et convergents. La mise en œuvre de cette politique sera facilitée par :

- Un déploiement par le Groupe d'infrastructures DSL qui rendent éligibles au dégroupage 60% des lignes téléphoniques des DROM sur son réseau avec à terme, un objectif de 75% ;
- Une maîtrise des réseaux DSL et GSM qui a amené le Groupe à étudier avec différents équipementiers depuis 2004 des architectures permettant de lancer des offres convergentes ;
- Une augmentation des capacités de bande passante dans des conditions économiques viables grâce aux renégociations régulières avec les consortiums de câbles sous-marins et à l'arrivée d'un nouvel acteur sur la zone Caraïbes (Global Caribbean Network) ;
- Une série d'expérimentations menées sur différents services et technologies tels que la diffusion de programmes audiovisuels notamment avec la norme MPEG-4, le haut débit lié à la technologie EDGE et la télévision sur mobile via le DVB-H.

Ainsi, le Groupe devrait proposer une offre de VoD qui devrait être lancée à la Réunion en décembre 2006 puis généralisée début 2007 à l'ensemble des DROM. A la date d'enregistrement du présent document de base, aucun opérateur ne propose ce type d'offre. Le Groupe envisage également à terme de développer une offre de télévision par DSL.

#### **6.3.5 Améliorer ses marges de ROAA et sa génération de cash flow**

Disposant d'un réseau performant, d'une base de clients déjà importante et de projets de lancement de nouveaux produits (offre intégrée dans les Antilles et lancement du GSM à la Réunion), le Groupe estime être en mesure d'améliorer fortement son

ROAA (c'est-à-dire le résultat opérationnel avant déduction de la charge d'amortissement) et son cash flow opérationnel pour les raisons suivantes :

- Les lancements réussis de l'activité mobile en Guyane et aux Antilles ainsi que le développement d'une offre à la Réunion et à Mayotte devraient se traduire par une montée en puissance de l'activité mobile au sein du Groupe. Ce segment devrait rapidement générer une marge significative en ligne avec celles des autres opérateurs mobiles, une fois les coûts d'acquisition de clientèle rentabilisés et en raison de la réduction mécanique du nombre d'appels « *off-net* » liée à l'élargissement de sa base de clients. Le Groupe devrait aussi bénéficier de la baisse attendue des coûts de terminaison d'appel facturés par ses concurrents ;
- Depuis 2004, le Groupe a investi environ 51,5 millions d'euros afin de développer un réseau performant. Le développement de ses activités (téléphonie fixe et mobile, fourniture d'accès Internet et Data) devrait permettre au Groupe de rentabiliser ses infrastructures et de répartir les coûts fixes sur un plus grand nombre de clients, entreprises et particuliers ;
- Le Groupe devrait être en mesure dans les prochaines années d'optimiser ses coûts de réseau, notamment grâce à la baisse des coûts des capacités transocéaniques et au développement du dégroupage ;
- L'unification des marques en une seule (Only) devrait permettre au Groupe de générer de nombreuses synergies et d'optimiser les coûts (uniformisation de la politique marketing, utilisation du réseau de boutique pour promouvoir l'ensemble des produits de la marque, système de facturation unique).

Le tableau suivant réconcilie le ROAA avec les soldes intermédiaires de gestion :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 juin 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>	<b>30 juin 2005</b>	<b>31 décembre 2004</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>56 944</b>	<b>78 430</b>	<b>38 042</b>	<b>69 806</b>
Achats externes	(37 801)	(54 327)	(23 752)	(44 396)
Charges de personnel	(7 914)	(13 256)	(6 578)	(12 203)
Impôts et taxes	(672)	(1 103)	(504)	(903)
Dotations aux provisions	(22)	(9)	(32)	(42)
Autres charges opérationnelles	(1 168)	(1 055)	(948)	(1 548)
Autres produits opérationnels	763	99	108	326
<b>Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements</b>	<b>10 130</b>	<b>8 779</b>	<b>6 336</b>	<b>11 040</b>
Dotations aux amortissements	(8 081)	(11 990)	(5 631)	(10 790)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 049</b>	<b>(3 211)</b>	<b>705</b>	<b>250</b>

Pour plus d'informations chiffrées, se reporter aux paragraphes 9.2.4, 9.3.4 et 10 du présent document de base.

## 6.4 ENVIRONNEMENT DU GROUPE

Le Groupe est présent dans les 4 départements et régions d’Outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion) où il réalise 96% de son chiffre d’affaires consolidé au 30 juin 2006, celui-ci s’élevant à 56,9 millions d’euros.

<i>Chiffre d’affaires du Groupe en normes IFRS au 30 juin 2006</i>	<i>TOTAL</i>	<i>ANTILLES</i>	<i>GUYANE</i>	<i>OCEAN INDIEN</i>	<i>AUTRES</i>
<b>En milliers d’Euros</b>	<b>56 944</b>	<b>35 413</b>	<b>9 302</b>	<b>9 944</b>	<b>2 285</b>

Dans le tableau ci-dessus, le chiffre d’affaires comptabilisé dans le segment « Océan Indien » est très majoritairement généré par les activités situées à la Réunion. Quant au chiffre d’affaires comptabilisé dans le segment « Autres », il correspond à l’activité de revente en gros de minutes vers les DROM pour le compte d’autres opérateurs via les infrastructures du Groupe situées à Paris.

*a) Données démographiques et économiques*

Le nombre d’habitants dans les DROM s’élevait, au 30 juin 2006, à 1,8 million (source : IDATE).

En 2005, le PIB s’élevait respectivement à 13,8 milliards d’euros dans les Antilles (soit 7,3 milliards d’euros en Guadeloupe et 6,5 milliards d’euros à la Martinique), 12 milliards d’euros à la Réunion et 1,7 milliard en Guyane (source : INSEE et Chambre de commerce et d’industrie de Guyane).

*b) Marché des télécommunications dans les DROM*

La situation des DROM est contrastée en termes de développement et par rapport à la métropole au regard tant de l’équipement en réseaux que des services de télécommunications.

Les domiens accordent une grande importance aux services de télécommunications pour plusieurs raisons : jeunesse de la population, particularité de l’insularité, mise en relation avec la métropole, besoin de reconnaissance sociale matérialisée par un intérêt important pour les nouvelles technologies.

Le marché des télécommunications dans les DROM est caractérisé, à la différence de la métropole, par une intensité concurrentielle très faible avec une prépondérance au premier entrant, à savoir bien souvent l’opérateur historique (sauf sur l’activité mobile à la Réunion avec SRR). Cette situation a conduit au maintien d’offres peu attractives pour les consommateurs.

- *Téléphonie fixe*



Les taux de pénétration en téléphone fixe dans les DROM se situent d'une manière générale en dessous de la moyenne nationale. Les contraintes d'accès à certaines parties des territoires, la dispersion des populations et l'étroitesse des marchés potentiels ont incité l'opérateur historique à limiter ses investissements. A titre d'exemple, le très faible taux de pénétration du téléphone fixe observé en Guyane (28,5% selon l'IDATE au 30 juin 2006) est dû à l'extrême dispersion des villages, souvent de petite taille, sur un très grand territoire (équivalent à 15% de la superficie métropolitaine) présentant une très faible densité (2 habitants au km<sup>2</sup> contre environ 100 pour la France). Le développement du mobile a cependant pu ces dernières années compenser le déficit d'accès à la téléphonie fixe. La Guadeloupe connaît quant à elle une situation de « double insularité » (archipel), ce qui constitue un frein à son développement et à son aménagement, notamment dans le cadre du déploiement d'infrastructures.

Le marché compte 788 000 lignes fixes dans les DROM au 30 juin 2006 (source : IDATE). Pour l'année 2006, il est estimé à 264 millions d'euros (source : Analysys – octobre 2006).

Le marché de la téléphonie fixe est fortement concurrencé par la téléphonie mobile et devrait connaître un déclin supplémentaire dans les DROM lié au développement de la téléphonie sur IP. Le développement de la VoIP est cependant plus lent qu'en métropole compte tenu du retard accumulé sur les développements de l'ADSL dû en partie aux tarifs élevés des offres ADSL.

Depuis 2004, le marché de la téléphonie mobile dans les DROM se caractérise par un tassement des tarifs et une orientation de plus en plus forte vers les forfaits illimités afin notamment de compenser une relative érosion de la consommation.

La récente ouverture du marché de l'abonnement téléphonique par l'intermédiaire de la revente en gros de l'abonnement téléphonique (VGA) a permis de redynamiser le marché.

- *Internet*

Le développement des services Internet dans les DROM, en retard par rapport à la métropole, est fortement influencé par une pénétration limitée de la téléphonie fixe (Internet bas débit et haut débit), par l'accès aux ressources en bande passante et le coût de transit élevé (haut débit). Au premier trimestre 2006, alors que la moyenne nationale de pénétration de l'ADSL dépassait 18% (source : ECTA – European Competitive Telecommunications Association), elle était de 6,6% en Martinique, de 5,1% en Guyane et de 5,9% en Guadeloupe (source : IDATE).

Néanmoins, si le taux de pénétration de l'ADSL reste inférieur à la moyenne nationale, le taux de croissance observé sur ce marché est quant à lui plus important qu'en métropole. Par opposition à la métropole, le marché des DROM se distingue par des tarifs supérieurs, une gamme de débit largement inférieur et une tarification en fonction du volume de téléchargement. Ces éléments reflètent la structure de coûts supportée dans les DROM (notamment, l'impact important du coût de la bande passante des DROM vers la métropole). Le Groupe estime que la diminution de coût de la bande passante ainsi que l'augmentation des débits disponibles devraient

permettre au marché de l'ADSL de maintenir un taux de croissance supérieur à celui de la métropole.

Dans les DROM, près de 367 000 personnes disposent d'un abonnement Internet soit un taux de pénétration de 19,9% (dont 114 000 abonnés haut débit, soit un taux de pénétration de 6,2%) au 30 juin 2006 (source : IDATE). En valeur, le marché Internet y est estimé à 80,6 millions d'euros pour l'année 2006, en hausse de 18,1%, dont 56,5 millions d'euros pour l'Internet haut débit, en hausse de +54,9% (source : Analysys – octobre 2006).

Le marché de l'Internet bas débit (RTC) connaît quant à lui un ralentissement compte tenu de l'évolution de la couverture ADSL et de la baisse des prix initiée depuis 2004 sur le haut débit. Ce marché vise donc les personnes disposant pour la première fois d'un accès Internet et les personnes situées hors des zones de couverture ADSL.

- *Téléphonie mobile*

Ce marché bénéficie de fondamentaux solides, avec notamment des taux de pénétration proches voire supérieurs à la moyenne nationale bien que l'obtention de licences et le lancement commercial de services soient intervenus plus tardivement qu'en France métropolitaine.

Les dates d'ouverture des services des principaux opérateurs cellulaires sont présentées dans le tableau ci-après :

Pays / Région	Opérateur	Date d'ouverture de service
Métropole	Orange	1986 (analogique) / 1992 (numérique)
	SFR	1989 (analogique) / 1992 (numérique)
	Bouygues Telecom	1996
Guadeloupe	Orange Caraïbe	1996
	Bouygues Télécom Caraïbes <sup>(1)</sup>	2000
	Outremer Telecom	2005
Martinique	Orange Caraïbe	1996
	Bouygues Télécom Caraïbes <sup>(1)</sup>	2000
	Outremer Telecom	2005
Guyane	Orange Caraïbe	1998
	Bouygues Télécom Caraïbes <sup>(1)</sup>	2001
	Outremer Telecom	2004
Réunion	SRR	1995
	Orange Réunion	2000
Mayotte	SRR	2002

(1) Bouygues Télécom Caraïbes a été racheté en 2005 par Digicel et est désormais exploité sous la marque « Digicel ».

Source : IDATE, Opérateurs

Les réseaux mobiles constituent en outre une alternative vers laquelle les populations locales se tournent pour pallier certaines carences des réseaux fixes (notamment en Guyane).

Le taux de pénétration du mobile dans les DROM s'élevait à 85,1% au 30 juin 2006 (source : Analysys) contre 80,9% en métropole (source : ARCEP – Observatoire des mobiles). Le nombre d'abonnés dans les DROM s'élevait à cette même date à 1,6

millions (source : IDATE).

Pour l'année 2006, le marché de la téléphonie mobile est estimé à 683,0 millions d'euros (source : Analysys – octobre 2006).

	Q2-03	Q4-03	Q2-04	Q4-04	Q2-05	Q4-05	Q2-06
Guadeloupe <sup>(1)</sup>	71.1%	70.2%	68.9%	72.8%	74.2%	77.9%	83.5%
Martinique <sup>(1)</sup>	75.6%	75.0%	72.9%	76.7%	77.4%	81.0%	87.0%
Réunion <sup>(1)</sup>	69.4%	74.3%	77.0%	80.6%	87.2%	92.5%	96.6%
Guyane <sup>(1)</sup>	48.5%	48.6%	50.7%	59.2%	63.5%	69.8%	75.4%
<b>Total DROM</b>	64.7%	66.6%	67.4%	71.6%	75.5%	80.1%	85.1%
Métropole <sup>(2)</sup>	65.2%	69.0%	69.9%	73.7%	75.0%	79.4%	80.9%

(1) Source : Analysys – octobre 2006 (estimations au 30 juin 2006).

(2) Source : ARCEP au 30 juin 2006.

### 6.4.1 Les Antilles

#### a) Données démographiques et économiques

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du marché de téléphonie fixe, de téléphonie mobile et de l'Internet ainsi que les principales données démographiques et économiques de la Martinique et de la Guadeloupe :

	Martinique	Guadeloupe
Taux de pénétration en téléphonie fixe (lignes téléphoniques/100 habitants) <sup>(1)</sup>	48,0%	46,6%
Taux de pénétration mobile (abonnés cellulaires/100 habitants) <sup>(2)</sup>	87,0%	83,5%
Taux de pénétration Internet <sup>(1)</sup> (abonnés Internet/100 habitants)	23,2%	17,2%
Taux de pénétration de l'ADSL (accès ADSL/100 habitants) <sup>(1)</sup>	6,6%	5,9%
Nombre d'habitants <sup>(1)</sup>	402 000	459 000
Nombre de foyers <sup>(1)</sup>	138 759	158 379
Taux de chômage <sup>(3)</sup>	21,8%	26,0%
PIB par habitant <sup>(3)</sup>	16 238 euros	16 207 euros

(1) Source : IDATE – novembre 2006 (estimations au 30 juin 2006).

(2) Source : Analysys – octobre 2006 (estimations au 30 juin 2006).

(3) Source : INSEE – 2005.

Au 30 juin 2006, le nombre d'habitants s'élevait à 402 000 en Martinique (source : IDATE). En 2005, environ 29% de la population martiniquaise avait moins de 20 ans.

Au 30 juin 2006, le nombre d'habitants s'élevait à 459 000 en Guadeloupe (source : IDATE). En 2005, environ 32% de la population guadeloupéenne avait moins de 20 ans.

b) *Marché des télécommunications*

• *Téléphonie Fixe*

Selon l'IDATE, le taux de pénétration en téléphonie fixe s'élevait, au 30 juin 2006 à 48,0% pour la Martinique et 46,6% pour la Guadeloupe et de 52% en métropole.

• *Internet*

Selon l'IDATE, les taux de pénétration de l'Internet s'élevaient au 30 juin 2006 à 23,2% en Martinique et 17,2% pour la Guadeloupe. En ce qui concerne l'Internet haut débit, ils s'établissaient respectivement à 6,6% et 5,9%. Ces faibles taux s'expliquent principalement par un taux de pénétration du fixe peu élevé et par le tarif élevé des offres haut débit (contraintes de coûts d'accès au réseau, faible intensité concurrentielle).

• *Téléphonie Mobile*

Le marché des télécommunications mobiles à la Martinique s'élevait à 155,3 millions d'euros en 2005. Il devrait représenter 170,0 millions en 2006 soit une hausse de 9,5% sur la période. Selon Analysys, il devrait représenter 24,9% du marché des télécommunications mobiles dans les DROM en 2006.

Le marché des télécommunications mobiles en Guadeloupe s'élevait à 154,1 millions d'euros en 2005. Il devrait représenter 169,6 millions en 2006 soit une hausse de 10,0% sur la période. Selon Analysys, il devrait représenter 24,8% du marché des télécommunications mobiles dans les DROM en 2006 (source : Analysys).

Selon Analysys, le taux de pénétration du mobile est estimé, au 30 juin 2006, à environ 87,0% en Martinique et 83,5% en Guadeloupe, soit des niveaux supérieurs à celui de la métropole (80,9% à cette date selon l'ARCEP). D'ici fin 2010, les taux de pénétration respectifs devraient atteindre 97,7% et 95,5% (source : Analysys).

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile et la part de marché des différents opérateurs sur le marché de la Martinique :

	<b>Année 2001</b>	<b>Année 2002</b>	<b>Année 2003</b>	<b>Année 2004</b>	<b>Année 2005</b>	<b>1<sup>er</sup> sem. 2006</b>
Nombre d'abonnés						
Orange Caraïbe	212 050	228 100	228 800	240 500	243 628	245 383
Digicel <sup>(1)</sup>	74 070	91 800	55 700	62 200	72 309	74 535
Dauphin Telecom	-	-	-	-	-	-
Outremer Telecom	-	-	-	-	9 779	31 663
Total	286 120	319 900	284 500	302 700	325 716	351 581

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile et la part de marché des différents opérateurs sur le marché de la Guadeloupe :

Part de marché	<b>Année 2001</b>	<b>Année 2002</b>	<b>Année 2003</b>	<b>Année 2004</b>	<b>Année 2005</b>	<b>1<sup>er</sup> sem. 2006</b>
Orange Caraïbe	74,1%	71,3%	80,4%	79,5%	74,8%	69,8%
Digicel <sup>(1)</sup>	25,9%	28,7%	19,6%	20,5%	22,2%	21,2%

Dauphin Telecom		
Outremer Telecom	3,0%	9,0%
<i>Source : IDATE (Premier semestre 2006)</i>		
<i>(1) Bouygues Télécom Caraïbes jusqu'à 2005.</i>		

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile et la part de marché des différents opérateurs sur le marché de la Guadeloupe :

Nombre d'abonnés	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	1 <sup>er</sup> sem. 2006
Orange Caraïbe	221 320	240 600	253 900	259 400	266 168	271 617
Digicel <sup>(1)</sup>	71 200	82 900	55 400	60 400	72 510	75 465
Dauphin Telecom	-	-	-	3 500	9 111	10 000
Outremer Telecom	-	-	-	-	8 211	27 918
Total	292 520	323 500	309 300	323 300	356 000	385 000

Part de marché	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	1 <sup>er</sup> sem. 2006
Orange Caraïbe	75,7%	74,4%	82,1%	80,2%	74,8%	70,5%
Digicel <sup>(1)</sup>	24,3%	25,6%	17,9%	18,7%	20,4%	19,6%
Dauphin Telecom				1,1%	2,6%	2,6%
Outremer Telecom					2,3%	7,3%

*Source : IDATE – novembre 2006 (estimations au 30 juin 2006)*

*Source : IDATE (Premier semestre 2006)*

*(1) Bouygues Télécom Caraïbes jusqu'à 2005.*

## 6.4.2 La Guyane

### a) Données démographiques et économiques

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du marché de la téléphonie fixe, de la téléphonie mobile et de l'Internet ainsi que les principales données démographiques et économiques de la Guyane :

Taux de pénétration en téléphonie fixe <sup>(1)</sup> (lignes téléphoniques/100 habitants)	28,5%
Taux de pénétration mobile <sup>(2)</sup> (abonnés cellulaires/100 habitants)	75,4%
Taux de pénétration Internet <sup>(1)</sup> (abonnés Internet/100 habitants)	15,3%
Taux de pénétration de l'ADSL <sup>(1)</sup> (accès ADSL/100 habitants)	5,1%
Nombre d'habitants <sup>(1)</sup>	197 000
Nombre de foyers <sup>(1)</sup>	59 545
Taux de chômage <sup>(3)</sup>	26%
PIB par habitant <sup>(3)</sup>	9 060 euros

*(1) Source : IDATE – novembre 2006 (estimations au 30 juin 2006).*

*(2) Source : Analysys – octobre 2006 (estimations au 30 juin 2006).*

*(3) Source : INSEE – 2005.*

Au 30 juin 2006 le nombre d'habitants s'élevait à 197 000 en Guyane (source : IDATE). En 2005, environ 44% de la population guyanaise avait moins de 20 ans.

b) *Marché des télécommunications*

• *Téléphonie fixe*

Selon l'IDATE, le taux de pénétration en téléphonie fixe s'élevait, au 30 juin 2006 à environ 28,5%. Ce très faible taux est dû à l'extrême dispersion des villages, souvent de petite taille, sur un très grand territoire.

• *Internet*

Selon l'IDATE, le taux de pénétration de l'Internet s'élevait au 30 juin 2006 à 15,3% (5,1% pour l'Internet haut débit). Ces faibles niveaux s'expliquent principalement un taux de pénétration du fixe peu élevé et par le tarif élevé des offres haut débit (contraintes de coûts d'accès au réseau, faible intensité concurrentielle).

• *Téléphonie mobile*

Le marché des télécommunications mobiles en Guyane s'élevait à 37,1 millions d'euros en 2005. Il devrait représenter 45,1 millions en 2006 soit une hausse de 21,5% sur la période. Selon Analysys, il devrait représenter 6,6% du marché des télécommunications mobiles dans les DROM en 2006.

Selon Analysys, le taux de pénétration du mobile sur ce département est estimé à 75,4% au 30 juin 2006. Ce taux relativement faible s'explique essentiellement par l'absence de concurrence. Le taux de pénétration devrait cependant atteindre à la Guyane 91,5% fin 2010 (source : Analysys), dépassant ainsi le niveau actuel des Antilles.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile et la part de marché des différents opérateurs sur ce marché en Guyane :

	<b>Année 2001</b>	<b>Année 2002</b>	<b>Année 2003</b>	<b>Année 2004</b>	<b>Année 2005</b>	<b>1<sup>er</sup> sem. 2006</b>
Nombre d'abonnés						
Orange Caraïbe	68 600	77 600	82 100	93 500	98 000	117 500
Digicel <sup>(1)</sup>	6 720	9 700	5 000	8 300	15 500	18 500
Outremer Telecom				6 819	22 406	29 201
Total						
Part de marché						
Orange Caraïbe	91,1%	88,9%	94,3%	86,1%	72,1%	71,1%
Digicel <sup>(1)</sup>	8,9%	11,1%	5,7%	7,6%	11,4%	11,2%
Outremer Telecom				6,3%	16,5%	17,7%

Source : IDATE – novembre 2006 (estimations au 30 juin 2006).

(1) Bouygues Télécom Caraïbes jusqu'à 2005.

### 6.4.3 La Réunion

#### a) Données démographiques et économiques

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du marché de la téléphonie fixe, de la téléphonie mobile et de l'Internet ainsi que les principales données démographiques et économiques de la Réunion:

Taux de pénétration en téléphonie fixe (lignes téléphoniques/100 habitants) <sup>(1)</sup>	41,1%
Taux de pénétration mobile (abonnés cellulaires/100 habitants) <sup>(2)</sup>	96,6%
Taux de pénétration Internet <sup>(1)</sup> (abonnés Internet/100 habitants)	20,8%
Taux de pénétration de l'ADSL (accès ADSL/100 habitants) <sup>(1)</sup>	6,4%
Nombre d'habitants <sup>(1)</sup>	790 500
Nombre de foyers <sup>(1)</sup>	272 586
Taux de chômage <sup>(3)</sup>	31,9%
PIB par habitant <sup>(3)</sup>	15 479 euros

(1) Source : IDATE – novembre 2006 (estimations au 30 juin 2006).

(2) Source : Analysys – octobre 2006 (estimations au 30 juin 2006).

(3) Source : INSEE – 2005.

Au 30 juin 2006 le nombre d'habitants s'élevait à 791 000 à la Réunion (source : IDATE). En 2005, environ 36% de la population de la Réunion avait moins de 20 ans.

#### b) Marché des télécommunications

##### • Téléphonie fixe

Selon l'IDATE, le taux de pénétration en téléphonie fixe s'élevait, au 30 juin 2006 à 41,1%.

##### • Internet

Selon l'IDATE, le taux de pénétration de l'Internet s'élevait au 30 juin 2006 à 20,8% (6,4% pour l'Internet haut débit). Ces taux sont en ligne avec ceux des autres DROM et sont significativement inférieurs aux taux français qui s'élevaient au premier trimestre 2006 à respectivement 39% pour Internet (source : Médiamétrie) et 18% pour le Haut Débit (source : ECTA) et ce malgré un taux de pénétration du fixe peu élevé et le tarif élevé des offres haut débit (contraintes de coûts d'accès au réseau, faible intensité concurrentielle).

##### • Téléphonie mobile

Le marché des télécommunications mobiles à la Réunion s'élevait à 270,1 millions d'euros en en 2005. Il devrait représenter 298,3 millions en 2006 soit une hausse de 10,4% sur la période. Selon Analysys, il devrait représenter 43,7% du marché des télécommunications mobiles dans les DROM en 2006.

Selon Analysys, le taux de pénétration du mobile est estimé, au 30 juin 2006, à environ 96,6% soit des niveaux supérieurs aux autres DROM et à celui de la métropole (80,9% à cette date selon l'ARCEP). Le taux de pénétration devrait atteindre 102,3% fin 2010 (source : Analysys).

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile et la part de marché des différents opérateurs sur ce marché à la Réunion :

	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	1 <sup>er</sup> sem. 2006
<b>Nombre d'abonnés</b>						
Orange Réunion	101 220	139 300	158 800	177 000	229 000	241 000
SRR	319 880	350 500	406 100	444 200	479 771	495 000
<b>Total</b>	<b>421 100</b>	<b>489 800</b>	<b>564 900</b>	<b>621 200</b>	<b>708 771</b>	<b>736 000</b>
<b>Part de marché</b>						
	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	1 <sup>er</sup> sem. 2006
Orange Réunion	24,0%	28,4%	28,1%	28,5%	32,3%	32,7%
SRR	76,0%	71,6%	71,9%	71,5%	67,7%	67,3%

Source : IDATE – novembre 2006 (estimations au 30 juin 2006).

Au cours du deuxième trimestre 2006, l'institut Ipsos a réalisé un sondage sur les technologies de l'information et des communications sur le territoire de la Réunion pour le compte de la Région Réunion. Bien que certaines données diffèrent des données communiquées par des cabinets spécialisés (Analysys, IDATE), la confrontation de ces données avec celles de ce même sondage effectué un an auparavant démontre une réelle tendance de fond sur la Réunion. Ce sondage étant effectué chaque trimestre, le Groupe estime qu'il permet de suivre l'évolution des variables étudiées.

Les tendances du marché des télécommunications à la Réunion observées pour le 2ème trimestre 2006, ressortant du sondage Ipsos, étaient ainsi les suivantes :

Taux de pénétration (*)	2ème trimestre 2006	Évolution sur un an
Téléphonie mobile	78%	+5%
Micro-ordinateur	55%	0%
Abonnement Internet	45%	+5%
Parmi les abonnés à Internet, % de ceux qui disposent de l'ADSL	24%	+15%
Parmi les non abonnés, % de ceux qui comptent souscrire un abonnement Internet	12%	+2%

(\*) Enquête téléphonique menée auprès de 2 448 personnes de plus de 15 ans vivant à la Réunion

Source : TIC Track IPSOS Réunion – chiffres pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2006



#### 6.4.4 Mayotte

##### a) Données démographiques et économiques

Il existe peu de données sur Mayotte et celles qui sont disponibles sont parfois anciennes. Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du marché de la téléphonie fixe, de la téléphonie mobile et de l'Internet ainsi que les principales données démographiques et économiques de Mayotte :

Taux de pénétration fixe <sup>(1)</sup> (lignes téléphoniques/100 habitants)	12,4%
Taux de pénétration mobile <sup>(3)</sup> (abonnés cellulaires/100 habitants)	51,3%
Taux de pénétration Internet (abonnés Internet/100 habitants)	[ND]
Nombre de foyers <sup>(1)</sup>	46 799
Nombre d'habitants <sup>(1)</sup>	201 000
Taux de chômage <sup>(2)</sup>	29%

(1) Source : IDATE au 30 juin 2006.

(2) Source : INSEE – 2001.

(3) Source Analysys – septembre 2006

Au 30 juin 2006, le nombre d'habitants s'élevait à 201 000 (avec un taux de croissance démographique de 4% par an - Source IDATE) dont 53% avaient moins de vingt ans en 2001.

En 2001, le produit intérieur brut par habitant s'élevait à 4 000 euros.

##### b) Marché des télécommunications

###### • Téléphonie fixe

Selon l'IDATE, le taux de pénétration en téléphonie fixe s'élevait, au 30 juin 2006 à 12,4%.

###### • Internet

Les données relatives à l'Internet à Mayotte ne sont pas disponibles.

###### • Téléphonie mobile

A la différence des DROM, Mayotte se caractérise par la présence d'un seul opérateur mobile, SRR, présent sur l'île depuis 2002. Selon Analysys, le taux de pénétration du mobile s'élevait, en septembre 2006, à 51,3%.

	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	1 <sup>er</sup> sem. 2006
<i>Nombre d'abonnés</i> SRR		21 700	36 000	51 900	70 000	75 000

<b>Total</b>		<b>21 700</b>	<b>36 000</b>	<b>51 900</b>	<b>70 000</b>	<b>75 000</b>
<b>Part de marché</b>	<b>Année</b>	<b>Année</b>	<b>Année</b>	<b>Année</b>	<b>Année</b>	<b>1<sup>er</sup> sem.</b>
	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
SRR		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : IDATE – novembre 2006 (estimations au 30 juin 2006).

#### 6.4.5 Les acteurs télécoms dans les DROM

Le marché des télécommunications dans les DROM se distingue de la métropole par un nombre d'acteurs plus limité, une concentration de marché plus forte (part plus forte de l'opérateur historique) et des conditions d'accès (qualité et tarifs) souvent moins bonnes pour les utilisateurs (notamment pour le haut débit).

- *Téléphonie fixe*

Sur le marché de la téléphonie fixe, l'intensité concurrentielle est relativement faible. Les principaux acteurs présents sur l'ensemble des DROM sont l'opérateur historique, le Groupe et dans une moindre mesure XTS. Le Groupe est le second opérateur de téléphonie fixe derrière France Télécom et devant XTS. Il existe cependant une forte pression concurrentielle en matière de télécommunications longue distance (environ 15 à 20% de la facture téléphonique), avec de nombreux acteurs proposant des cartes prépayées ou des minutes de communications longue distance à tarifs réduits. Il est à noter que l'utilisation de la voix sur IP est peu développée dans les DROM. La concurrence reste relativement stable. France Télécom reste le principal acteur sur l'ensemble des quatre DROM, avec des offres identiques à celles proposées en métropole.

- *Internet*

Sur le marché de l'Internet, notamment le haut débit, deux acteurs majeurs sont présents : le Groupe et Orange. Selon l'IDATE, les parts de marché d'Orange au 30 juin 2006 variaient de 72% aux Antilles et de 76% en Guyane, soit un niveau très nettement supérieur aux 47% observés à la même date au niveau national. Le Groupe occupe la seconde place sur le marché derrière Orange. Le dégroupage dans les DROM a permis d'ouvrir un espace économique pour les opérateurs alternatifs face à la position de l'opérateur historique.

Depuis peu, XTS propose une offre WiMax composée d'un accès haut débit et d'une offre de VoIP locale illimitée.

- *Téléphonie mobile*

Sur le marché de la téléphonie mobile, trois principaux acteurs sont présents dans chacun des DROM : Orange, le Groupe, SRR ou Digicel. Orange est le seul présent sur les quatre DROM et leader aux Antilles et en Guyane (environ 70% de parts de marché selon l'IDATE au 30 juin 2006), SRR n'étant présent qu'à la Réunion où il détient une position importante (environ 70% de parts de marché) et à Mayotte. Digicel est uniquement présent aux Antilles et en Guyane depuis mi-2006 à travers le rachat de Bouygues Télécom Caraïbes. On peut également citer Dauphin Telecom qui

n'est présent qu'à Saint Martin et à Saint Barthélemy (les abonnés de Dauphin Telecom sont comptabilisés dans les statistiques des Antilles).

## 6.5 LES PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

Afin de refléter l'évolution du Groupe et la structure de ses activités, le Groupe distingue les quatre secteurs d'activité suivants :

- Le secteur « **Résidentiels** » regroupe les activités de téléphonie fixe, de l'Internet à destination des particuliers et les cartes prépayées ;
- Le secteur « **Mobiles** » regroupe l'ensemble des activités de téléphonie mobile à destination des particuliers ;
- Le secteur « **Activités entreprises et collectivités** » regroupe les services de téléphonie fixe ainsi que les services Internet et data à destination des entreprises et des collectivités ;
- Le secteur « **Autres** » regroupe notamment les activités de revente de minutes de gros ainsi que les activités historiques (services bancaires et distribution de matériel informatique).

### 6.5.1 Résidentiels

#### *Présentation générale*

S'appuyant sur deux licences obtenues le 29 avril 1998 (licence « opérateur de réseaux de télécommunications » et licence « fournisseur de service téléphonique »), le Groupe a développé un réseau de télécommunications propriétaire. Grâce à ce réseau, le Groupe est en mesure de proposer le dégroupage total des lignes téléphoniques. Le Groupe est à ce titre, le seul opérateur local à pouvoir offrir ce service sur les quatre DROM.

#### *6.5.1.1 Téléphonie Fixe*

##### *Généralités*

En dépit du faible nombre d'opérateurs présents dans les DROM (voir paragraphe 6.4.5 du présent document de base), les activités de téléphonie fixe du Groupe s'inscrivent dans un contexte fortement concurrentiel en matière de télécommunications longue distance, avec de nombreux acteurs proposant des cartes prépayées ou des minutes de communications longue distance à tarifs réduits.

##### *Historique du Groupe*

Le Groupe a lancé ses premières activités de téléphonie fixe en 1999 à destination des particuliers et des professionnels sous la marque Outremer Telecom. En 2002, le Groupe a lancé son offre de téléphonie locale avec la présélection. Depuis mai 2006, le Groupe propose l'offre de revente de l'abonnement de France Télécom.

La convention conclue avec France Télécom prévoit que, pour chaque abonné optant pour cette offre, le Groupe paie à France Télécom des frais d'accès au service lui permettant ensuite d'acheter mensuellement l'abonnement téléphonique sur la base d'un tarif de gros actuellement fixé à 10,86 € hors taxes. Le Groupe facture alors à ses clients l'abonnement et l'ensemble des prestations qu'ils utilisent, qu'elles soient réalisées par le Groupe, par France Telecom ou par des tiers (services à revenus partagés par exemple). Le Groupe est donc ainsi chargé de réaliser auprès de ses clients une prestation de facturation et de recouvrement pour le compte de tiers.

La commercialisation des offres intégrant la revente de l'abonnement n'ayant débuté qu'en mai 2006, le nombre d'abonnés et les montants facturés ne sont pas significatifs au 30 juin 2006.

A la date d'enregistrement du présent document base, le Groupe estime qu'il occupe la deuxième place sur ce marché.

### *Description*

Le Groupe positionne son offre de téléphonie fixe vers une politique de tarification à bas prix avec comme cœur de cible les télécommunications à destination de la métropole. Ces dernières représentent en effet un volume important de communications dans la mesure où la population domienne en métropole est relativement nombreuse.

Le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe représentait respectivement 30 millions d'euros et 14,8 millions d'euros au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006, soit 38% et 26% du chiffre d'affaires consolidé à ces mêmes dates.

Au 30 septembre 2006, le Groupe comptait plus de 98 000 abonnés actifs, un niveau relativement stable par rapport au 30 juin 2006.

Au 30 septembre 2006, les abonnés pré-sélectionnés représentaient 73% du nombre d'abonnés.

### *Offres*

Le Groupe propose deux types d'offres de téléphonie fixe :

- une offre de communication téléphonique pour laquelle le client garde son abonnement auprès de l'opérateur historique et n'est client du Groupe que sur la partie communication longue distance (en présélection ou non) ; ou
- une offre avec un abonnement auprès du Groupe : un seul opérateur, une seule facture.

Depuis mai 2006, le Groupe a opté pour la revente de l'abonnement téléphonique France Télécom, qui permet aux clients du Groupe de s'affranchir totalement de l'abonnement vis-à-vis de France Télécom, les clients n'ayant qu'un seul interlocuteur, le Groupe. Cette opération ne change pas les habitudes du client, le numéro de téléphone et l'installation téléphonique demeurant inchangés. Cette offre,

facilitant la gestion de son abonnement par le client, permet également au Groupe de lui proposer une offre très attractive qui constitue un moyen de fidélisation puissant.

Au 30 septembre 2006, 5 711 abonnés bénéficient de l'offre (dont 2 173 étaient déjà clients auparavant).

L'offre de communication est fondée sur une facturation à la consommation transparente. Le Groupe offre ainsi le choix à ses clients d'opter pour une tarification à la minute, à la seconde (après un coût de connexion) ou de façon forfaitaire (dans ce cas, le dépassement du forfait et le hors forfait sont facturés au client sur la base du tarif de référence « *pay as you go* »).

Pour l'abonné qui garde son abonnement France Télécom, le Groupe lui propose d'être présélectionné ou non. La présélection permet à l'abonné de basculer sur le réseau du Groupe sans avoir à ajouter un préfixe au numéro, les communications étant acheminées automatiquement et facturées par le Groupe.

Le Groupe propose une large gamme de forfaits par destination adaptés à tous les besoins des particuliers et à des prix attractifs par rapport à ses concurrents. Ses offres ne présentent pas de différences significatives entre les différents DROM (sauf en ce qui concerne les tarifs internationaux).

Le Groupe fidélise également ses clients particuliers en leur offrant 1 point « Only4u » pour chaque euro facturé (pour plus de détails sur la politique de fidélisation du Groupe, se reporter au paragraphe 6.6.3 « Services clients et Qualité de Service – Fidélisation »).

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des forfaits (prépayés) proposés aux particuliers :

<i>Type de forfait</i>	<i>Offres</i>
<i>Forfaits avec abonnement téléphonique. Ces forfaits proposent une offre comprenant l'abonnement de la ligne téléphonique et les communications</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Forfait abonnement + 2 heures » : à 19,90 euros TTC par mois. Les 2 heures d'appels incluent les appels locaux, vers la métropole, vers les fixes et les mobiles.</li> <li>• « Forfait abonnement + local illimité soir et weekend » : à 24,90 euros TTC par mois ;</li> <li>• « Forfait abonnement + local illimité 24h/24 » : à 31,90 euros TTC par mois ;</li> </ul>
<i>Forfaits classiques sans abonnement téléphonique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• «Forfaits Locaux » : 3h30 à 5 euros</li> </ul>

*TTC et 7h15 à 10 euros TTC ;*

- *« Forfaits Locaux illimités » : soir et weekend à 15 euros TTC par mois et 24h/24 à 25 euros TTC par mois ;*
- *« Forfait Mobile » : 30 min à 9 euros TTC, 1h à 17 euros TTC, 2h à 33 euros TTC, 3h à 48 euros TTC ;*
- *« Forfait Métropole » : 35 min à 5 euros TTC, 1h25 à 10 euros TTC, 3h à 20 euros TTC, 5h à 30 euros TTC, 9h à 50 euros TTC ;*
- *« Forfait Monde » : à 10, 20, 30 et 50 euros TTC.*

### *Stratégie*

Le Groupe entend consolider ses positions dans la téléphonie fixe et gagner des parts de marché, notamment par l'offre de revente de l'abonnement téléphonique et accentuer la convergence et la diversité de ses offres (fixe, Internet et mobile). Cette stratégie sera également soutenue par l'utilisation d'une marque unique à forte notoriété : Only.

#### *6.5.1.2 Internet*

##### *Généralités*

Le marché de l'Internet dans les DROM se caractérise par une pénétration faible d'Internet en raison d'un taux d'équipement relativement limité en téléphonie fixe (comparé à celui de la métropole) et de tarifs élevés (concernant l'ADSL), fortement impactés par le coût de la bande passante.

Cependant, il existe un fort attrait de la population des DROM pour Internet. Cet intérêt s'explique par l'insularité, le désir d'entretenir des relations avec les communautés de la métropole ou situées à l'étranger, l'attrait que procurent la modernité et la technologie ou encore la présence de nombreux métropolitains qui y trouvent un moyen de rester en contact avec la métropole. A ce titre, le taux d'équipement des ménages en ordinateur est parfois supérieur à la métropole, comme à la Réunion (55% contre 50%, Source : TIC Track IPSOS 2006 et Médiamétrie).

Les offres Internet dans les DROM sont relativement évolutives en raison notamment d'une augmentation progressive du débit depuis quelques années et du fort développement du dégroupage.

A la date d'enregistrement du présent document de base, les offres de VoIP, TV sur ADSL et de VoD n'ont pas encore été développées dans les DROM.

### *Historique du Groupe*

Le Groupe a lancé sa première offre d'accès Internet bas débit (RTC) sous la marque OOL (Only On Line) en 2001, suivi d'une offre haut débit (ADSL) en 2003. Très rapidement, en 2004, le Groupe a lancé les offres de dégroupage partiel et total dans les quatre DROM.

### *Description*

Le Groupe a su rapidement se faire une place sur ce marché à forte croissance face à l'opérateur historique en proposant des offres tarifaires compétitives.

Le Groupe propose aujourd'hui des offres bas débit, des offres haut débit dégroupées (Option 1) et de collecte régionale (Option 3) à travers sa marque unique (« Only »).

L'amélioration des infrastructures et la baisse de ses tarifs ont favorisé une migration des abonnés aux offres Internet bas débit vers les offres haut débit. L'attractivité des offres du Groupe dans ce domaine (en termes de qualité et de prix) lui a permis de bénéficier de cette évolution.

Dans le cadre de ses offres dégroupées et afin d'atténuer les contraintes structurelles liées au coût de bande passante, le Groupe déploie sur son réseau des serveurs de proximité permettant l'accès à des services diversifiés sous la marque Only (notamment jeux en ligne, services de téléchargements et VoD). Ces produits devraient être accessibles au travers du portail Only d'Outremer Telecom dans les prochains mois.

Le chiffre d'affaires des services Internet à destination des particuliers s'élevait respectivement à 9,5 millions d'euros et 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006 soit 12% et 11% du chiffre d'affaires consolidé à ces mêmes dates.

A la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe est le deuxième fournisseur d'accès Internet haut débit sur les DROM avec une part de marché de 27,4% (estimations IDATE).

<b>Part du marché Internet d'Outremer Telecom</b>							
Abonnés Internet dans les DROM	277 330	298 800	317 500	304 150	343 500	355 500	367 000
Abonnés Internet haut débit dans les DROM	65 830	74 300	82 500	89 650	97 500	106 000	114 000
Abonnés Internet Outremer Telecom	40 284	42 478	46 041	50 284	55 052	59 863	63 630
Abonnés Internet haut débit Outremer Telecom	10 892	13 068	16 291	19 593	23 117	27 390	31 284
Part du marché Internet détenu par Outremer Telecom	14,5%	14,2%	14,5%	16,5%	16,0%	16,8%	17,3%
Part du marché Internet Haut débit détenu par Outremer Telecom	16,5%	17,6%	19,7%	21,9%	23,7%	25,8%	27,4%

Source: IDATE - novembre 2006 (estimations au 30 juin 2006)

Au 30 septembre 2006, le Groupe comptait 31 833 abonnés bas débit et 33 294 abonnés haut débit, contre respectivement 32 346 et 31 284 au 30 juin 2006.

Au 30 septembre 2006, le Groupe estime que 53% de ses abonnés haut débit sont dégroupés.

Le nombre de clients ayant souscrit des offres bas débit est en légère baisse tandis que le nombre de clients ayant souscrit des offres haut débit (512 Kbps) augmente du fait d'un basculement naturel de l'offre bas débit vers l'offre haut débit. Le Groupe estime que cette tendance devrait s'amplifier.

Le Groupe compte encore peu de clients qui ont souscrit des offres à 1024 Kbps et 2028 Kbps du fait de leurs tarifs encore très élevés.

### *Offres*

Le Groupe propose des offres Internet haut débit et bas débit.

### *Offres d'accès Internet haut débit*

Le Groupe propose les mêmes offres sur l'ensemble des DROM. Il propose des forfaits qui intègrent une limite de téléchargement.

Ses offres se différencient de celles proposées en métropole sur plusieurs aspects :

- Les débits maximaux proposés s'élèvent à 2048 Kbps ;
- La facturation est liée au volume de téléchargement ;
- L'offre haut débit ne comporte pas de téléphonie sur IP ou d'ADSL couplée avec de la télévision.

Les offres du Groupe comprennent :

« **Le Pack modem ADSL** » : le Groupe met gratuitement un modem à la disposition du client pendant la période d'engagement. Le modem proposé par le Groupe dispose de la technologie WiFi. Le Groupe souhaite proposer un modèle plus évolué d'ici fin 2006 et remplacer le modem BeWAN USB actuellement proposé par un routeur Thomson USB et Ethernet qui devrait être plus simple à installer et être compatible avec l'offre de VoD, si celle-ci était mise en place.

« **Les offres d'accès ADSL** » : le Groupe propose des débits allant jusqu'à 2048 kbps et souhaite proposer courant 2007 jusqu'à 8 Mbps pour être en adéquation avec les services nécessitant une bande passante importante côté utilisateur. Ces offres, dites « adaptables », sont facturées en fonction du volume téléchargé par le client.

Le tableau ci-dessous reprend les principales offres haut débit du Groupe à destination du grand public :

Forfait ADSL	Débit	Nombre de Mo dans le forfait	Tarif mensuel	Dépassement de forfait	Facturation maximale mensuelle
--------------	-------	------------------------------	---------------	------------------------	--------------------------------



Adaptable 512	512 Kbps	1 000 Mo	24,90€		54,90€
Adaptable 1024	1024 Kbps	2 000 Mo	44,90€	1€ par tranche de 200 Mo téléchargés	69,90€
Adaptable 2048	2048 Kbps	2 000 Mo	54,90€		79,90€

Les conditions de ces offres sont les suivantes :

- Engagement sur 12 mois, paiement du solde des mois restants en cas de résiliation anticipée ;
- Prépaiement par prélèvement automatique ;
- Facture adressée au client comporte ainsi le prépaiement du mois à venir ainsi que le dépassement du mois écoulé ;
- Frais de mise en service : ces frais ne sont pas facturés au client sauf en cas de résiliation avant le terme de sa période d'engagement ;
- Programme de fidélisation : cumul de points grâce au montant des factures Fixe, Mobile et Internet qui peuvent être convertis et ainsi réduire le coût des forfaits pour les offres haut débit.

#### *Offres d'accès Internet bas débit*

Les offres du Groupe comprennent :

- une formule sans abonnement « libre surf » ;
- des forfaits « optimum » ;
- le forfait illimité (à 22 euros) qui permet de profiter d'une connexion illimitée en temps. Ce produit constitue une alternative à l'ADSL et s'adresse essentiellement aux prospects dans des zones non couvertes par l'ADSL.

Les forfaits bas débit présentent les caractéristiques suivantes :

- Tarifs de base intégrant un nombre d'heures de communication en prépaiement par prélèvement automatique ;
- Tarif horaire de dépassement de forfait (sauf pour le forfait illimité). Une facture comporte donc le prépaiement du mois à venir et celui du mois écoulé ;
- Engagement sur 6 mois. Le paiement du solde restant est dû en cas de résiliation anticipée ;
- Pour les forfaits horaires, le report des minutes d'un mois sur l'autre est retenu. Les minutes reportées sont consommées après les heures incluses dans le forfait et ne sont pas cumulables ;

- Programme de fidélisation : cumul de points grâce au montant des factures Fixe, Mobiles et Internet qui peuvent être convertis en heures de connexion pour les forfaits bas débit.

### *Services à Valeur Ajoutée*

Le Groupe propose à l'ensemble de ses clients particuliers des services à valeur ajoutée tels que :

- L'Option Nocturne permettant de bénéficier de 20 heures de navigation supplémentaires en bas débit de 22 heures à 7 heures pour 3 euros TTC par mois ;
- « Only Sécurité », suite logicielle permettant de sécuriser la navigation Internet. Ce service est proposé à 3,5 euros TTC par mois.

A la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe travaille par ailleurs notamment au développement de la VoD (uniquement pour l'offre haut débit) qui devrait être lancée en décembre 2006 pour la Réunion et au premier semestre 2007 pour les autres DROM. Cette offre est techniquement basée sur une « Set Top Box » fournie par Sagem et une plateforme de service mise à disposition par Thalès, l'offre du Groupe devrait permettre de proposer un service de Video club à domicile sur ADSL. Les négociations sont en cours avec l'ensemble des sociétés de production afin d'étoffer le catalogue. L'offre Only Vidéo devrait pouvoir s'adapter aux tendances du marché et suivre les évolutions qui sont en cours dans le secteur de l'audiovisuel.

### *Stratégie*

La stratégie du Groupe dans le domaine de l'Internet s'articule autour des gains de parts de marché et d'une maximisation de la rentabilité et de la création de valeur sur le portefeuille d'abonnés.

Afin d'augmenter ses gains de parts de marché, le Groupe entend notamment proposer des offres haut débit attractives pour les clients. Le Groupe cherche ainsi à proposer les tarifs les moins chers possible en veillant à ne pas dégrader la rentabilité du segment. Pour ce faire, le Groupe propose des abonnements à des conditions compétitives en optimisant le débit mis à disposition de ses clients afin de réduire les coûts de connexion très élevés (10 fois supérieurs à ceux de la métropole).

Pour maximiser la création de valeur sur le portefeuille d'abonnés, le Groupe dispose de plusieurs leviers :

- Faire basculer les abonnés bas débit vers le haut débit, plus rentable, afin d'améliorer sa marge ;
- Accélérer le dégroupage des abonnés (passage de l'Option 3 à l'Option 1 - voir la section 6.7.5.3 du présent document de base) afin de maîtriser le réseau de bout en bout, de proposer de nombreux services, de diminuer les coûts d'acheminement,

d'améliorer la marge brute du segment, de mettre en place une gestion complète de la relation avec les abonnés et de diminuer la dépendance vis-à-vis de France Télécom (câbles sous-marins) ;

- Proposer des services à forte valeur ajoutée (la VoD par exemple).
- Sa nouvelle politique de convergence de ses offres (fixe et Internet) et d'unicité de la marque Only devraient permettre au Groupe de fidéliser ses clients Internet.

#### 6.5.1.3 Cartes prépayées

##### *Historique*

Le Groupe a lancé les cartes prépayées en 1999. Cette activité a subi une forte érosion du fait du développement des autres canaux de communication (mobile et Internet) et une politique tarifaire agressive initiée par de nouveaux entrants depuis 2003. A titre d'exemple, le Groupe proposait des tarifs fixes vers la métropole de 0,15 euro par minute en 2003. À la date d'enregistrement du présent document de base, le tarif le plus bas pour cette destination est de 0,015 euro par minute, soit une division par 10 du prix.

##### *Description*

Le chiffre d'affaires des cartes prépayées représentait respectivement 5 millions d'euros et 1,9 million d'euros au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006 soit 6,3% et 3,3% du chiffre d'affaires consolidé à ces mêmes dates.

##### *Offres*

##### *Pass*

Le Groupe propose les cartes prépayées sous sa marque *Pass*. Les cartes *Pass* sont proposées à 3, 5, 10 et 15 euros.

##### *Stratégie*

Le Groupe ne considère pas le sous segment des cartes prépayées comme une activité stratégique majeure, en effet, d'une part, c'est une activité déclinante dans un environnement fortement concurrentiel, et d'autre part, le poids de cette activité est voué à se réduire au regard des autres activités du Groupe. Le Groupe n'envisage pas pour autant un abandon de cette activité, mais n'a pas pour objectif de la mettre en avant, comme ce fut le cas par le passé.

### **6.5.2 Mobiles**

##### *Généralités*

Le marché du mobile dans les DROM est un marché très attractif, bénéficiant de fondamentaux solides avec des taux de pénétration proches voire supérieurs à la moyenne nationale. Au 30 juin 2006, le taux de pénétration en téléphonie mobile

s'élevait à 85,1% dans les DROM (source : Analysys) contre 80,9% en métropole – (source ARCEP – 30 juin 2006). Par ailleurs, le niveau d'ARPU est relativement élevé dans les DROM (39,9 euros pour les Antilles, 33,2 euros pour la Réunion et 28,6 euros pour la Guyane – source Analysys). Ce marché présente un potentiel de croissance important.

La concurrence sur ce marché est relativement faible. Trois principaux acteurs sont présents dans chacun des DROM : Orange, le Groupe, SRR ou Digicel. A Mayotte, seul SRR est présent.

### *Historique du Groupe*

La Société a été autorisée à établir un réseau radioélectrique ouvert au public en vue de l'exploitation d'un service numérique GSM sur les quatre DROM par un arrêté ministériel en date du 30 novembre 2000. Le Groupe a ainsi lancé son activité mobile en Guyane, aux Antilles et à Mayotte respectivement en décembre 2004, en décembre 2005 et en décembre 2006. Le Groupe devrait également déployer son réseau GSM à la Réunion au début de l'année 2007.

L'opérateur historique (Orange) occupe une place prépondérante. Il est le premier aux Antilles et en Guyane (avec environ 70% de parts de marché au 30 juin 2006 selon l'IDATE). SRR occupe une place très importante à la Réunion où il détient environ 67% de parts de marché.

### *– Description*

Dans le cadre du développement de son activité mobile, le Groupe suit une politique similaire à celle adoptée pour son offre Internet. Le positionnement prix, pour une qualité de services comparable à celle des concurrents, associé à une marque forte a permis au Groupe de gagner rapidement des parts de marché significatives sur la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe.

Sur l'ensemble de ses activités, le Groupe dispose d'un portefeuille équilibré de clients ayant souscrit un forfait et de clients disposant de cartes prépayées.

Le chiffre d'affaires de la téléphonie mobile représentait respectivement 8,8 millions d'euros et 21,9 millions d'euros au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006 soit 11% et 38,5% du chiffre d'affaires consolidé à ces mêmes dates.

Au 30 juin 2006, le Groupe comptait environ 89 000 abonnés qui se décomposent comme suit :

- 60 000 abonnés aux Antilles ;
- 29 000 abonnés en Guyane.

Au 30 septembre 2006, le Groupe comptait environ 101 000 abonnés qui se décomposent comme suit :

- 71 000 abonnés aux Antilles ;

- 30 000 abonnés en Guyane.

Le nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile continue de croître à un rythme régulier. Les volumes augmentent également sous l'impulsion des forfaits illimités, les prix étant quant à eux en légère baisse.

Aux Antilles, le Groupe s'est imposé comme un acteur dynamique avec une part de marché estimée à environ 8,1% au 30 juin 2006. Le Groupe est ainsi l'opérateur qui a gagné le plus d'abonnés sur cette zone depuis son implantation : près de 70% des nouveaux abonnés entre fin 2005 et fin juin 2006 ont été captés par le Groupe.

En Guyane, le Groupe disposait d'une part de marché estimée à environ 17,7% au 30 juin 2006. Le Groupe bénéficie dans ce département d'un dynamisme commercial fort, depuis son implantation plus de 40% des nouveaux abonnés sur la zone ont été captés par le Groupe.

### *Offres*

Afin de répondre aux besoins du marché, le Groupe propose une large gamme d'offres : sans engagement (Offre Carte) ou avec engagement (Offre Forfait Prépayé). Il propose aussi des services à valeur ajoutée et du *roaming*.

Les offres sont identiques aux Antilles et en Guyane. Les offres sont différentes à Mayotte. Les seules différences concernent les tarifs qui sont plus élevés aux Antilles qu'en Guyane en raison d'une TVA différente (0% en Guyane et 8,5% aux Antilles).

A la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe ne propose pas d'offre GSM à destination des entreprises et des collectivités. Le Groupe travaille actuellement au développement d'une offre mobile professionnelle.

### *Offre sans engagement : Offre Carte et forfait*

Aux Antilles et en Guyane, l'offre « Carte Only » est la seule offre mobile où tous les appels sont décomptés à la seconde dès la première seconde. Le pack de bienvenue est vendu 20 euros incluant un crédit de 10 euros de communications et une subvention de 10 euros à faire valoir sur l'achat d'un terminal. Les tarifs proposés par le Groupe sont les plus bas du marché dans les DROM avec seulement deux plages tarifaires :

- 0,26 euro par minute vers Fixe local/Métropole/Caraïbe et Mobile Only ;
- 0,32 euro par minute vers Mobile local/Métropole et International.
- À Mayotte, l'offre « Carte » commence à 3 euros et est décomptée à la minute indivisible. Le pack de bienvenue est vendu à 15 euros.

Le Groupe propose le « Forfait duo » (sauf Mayotte), forfait sans engagement. Ce forfait est disponible pour 30 minutes et pour 1 heure. Les forfaits prépayés sont décomptés à la seconde dès la première seconde et crédités chaque début de mois. L'utilisateur de ces forfaits bénéficie de 60% de temps en plus en téléphonant en tarif réduit et du report automatique du crédit sur le mois suivant.

### *Offre avec engagement : Offre Forfait Prépayé*

Aux Antilles et en Guyane, cette offre se compose de forfaits à tarifs attractifs (à partir de 28 euros TTC par mois). L'utilisateur de ces forfaits bénéficie d'appels gratuits et illimités soir et week-end, des SMS gratuits et illimités et de l'International au prix du local.

Cette offre comprend également une gamme de terminaux vendus entre 1 euro et 800 euros TTC (pour les terminaux de très haute gamme).

À Mayotte, l'offre se compose d'un forfait à partir de 15 euros et est décomptée à la minute indivisible.

Les abonnés à l'offre avec engagement bénéficient de tarifs subventionnés sur l'achat de leur mobile. Avec le prix de la communication à la minute, le terminal est en effet le principal élément d'acquisition. Le Groupe subventionne jusqu'à 110 euros par terminal.

Le Groupe fidélise ses clients en offrant 1 point « Only4u » pour 1 euro facturé. (Pour plus de détails, se reporter au paragraphe 6.6.3 « Services Client et Qualité de Service » - « Fidélisation ».)

### *Services à valeur ajoutée*

Le Groupe propose des services à valeur ajoutée pas encore disponibles à Mayotte tels que le service de SMS surtaxés et de GPRS avec un portail permettant de télécharger des sonneries, logos, envois de MMS.

### *Roaming*

Le Groupe assure l'itinérance de ses clients sur le territoire national au travers des accords de *roaming* signés avec les opérateurs métropolitains et internationaux. La prochaine étape de la politique de développement des accords *roaming* est liée au démarrage des réseaux à Mayotte et à la Réunion. Elle devrait être menée de manière soutenue au cours du premier semestre 2007. La zone Océan indien étant plus ouverte sur l'international et plus cosmopolite que la zone Antilles-Guyane, le Groupe prévoit de conclure des accords pour couvrir les appels vers les destinations de cette zone (Inde, Chine, Afrique, Comores, Seychelles, Madagascar).

Les principaux accords de *roaming* sont conclus avec SFR, Bouygues Telecom et Cable & Wireless avec lesquels le Groupe a négocié des tarifs réciproques inférieurs aux tarifs pratiqués sur le marché (environ 30% de baisse) et ce, afin de garantir une véritable continuité de services à moindre coût pour le consommateur.

### *Stratégie sur le segment « Mobiles »*

Le Groupe souhaite devenir un acteur de référence de la téléphonie mobile dans les DROM. Pour cela, il entend poursuivre sa stratégie de nouvel entrant en tant que troisième opérateur sur ses marchés. Cette stratégie devrait lui permettre d'augmenter

ses parts de marché et de pénétrer de nouveaux marchés tels que Mayotte et la Réunion.

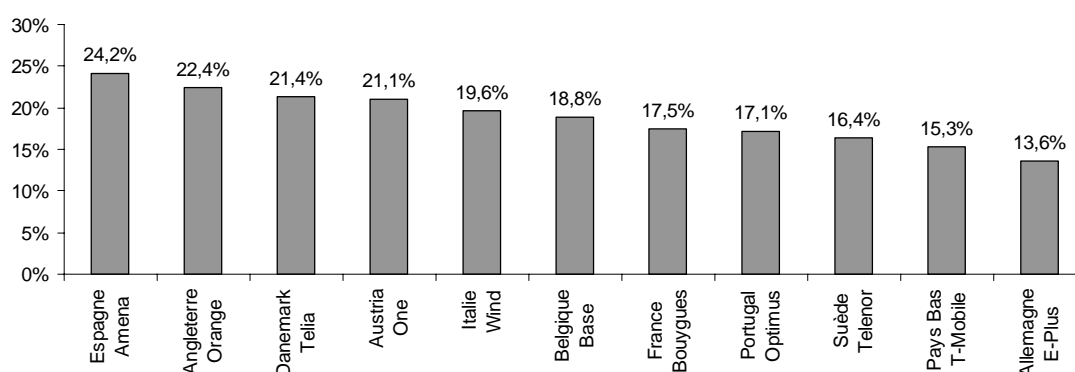
### *Stratégie du 3ème entrant*

Le Groupe considère que sa stratégie de 3ème entrant sur un marché jusqu'alors en duopole est pertinente notamment dans le cadre d'un marché présentant des fondamentaux solides avec un effet de rattrapage à venir du taux de pénétration sur la moyenne des pays européens (Italie 129,5%, Espagne 112%, Portugal 108%, Suède 110,4%, Allemagne 99,6% par rapport à un taux de 88,6% sur les DROM et de 80,9% sur l'ensemble de la France au 30 juin 2006 – source : IDATE et ARCEP) et des ARPU à un niveau élevé (39,9 euros pour les Antilles, 33,2 euros pour la Réunion et 28,6 euros pour la Guyane – source Analysys - contre 36 euros environ en France et de 22 euros en Suède, 24 euros au Portugal, 25 euros en Allemagne, 28 euros en Italie et 32 euros en Espagne - source : IDATE).

Le Groupe considère ainsi être en mesure d'acquérir rapidement des parts de marché sur les 4 DROM comme en témoigne notamment le succès du lancement de ses activités en Guyane. Le Groupe est conforté dans sa stratégie par la constatation :

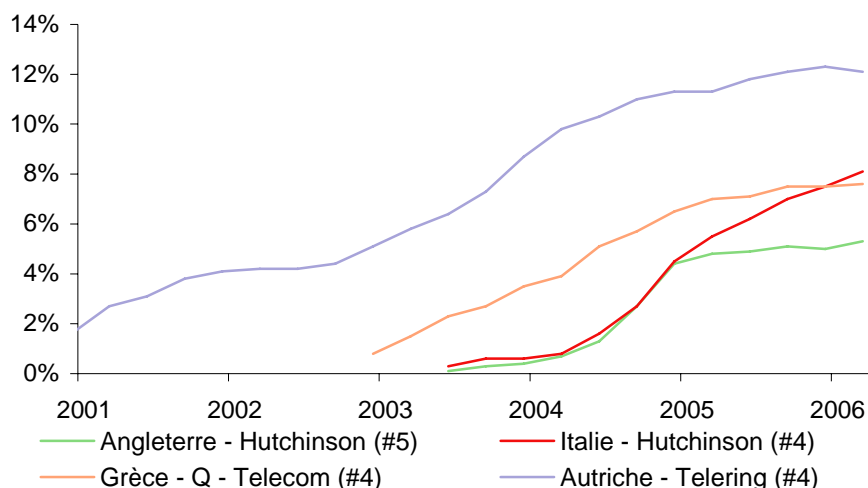
- des parts de marché des troisièmes opérateurs européens sur chaque pays européen à des niveaux élevés ;

### **Part de marché des troisièmes opérateurs en Europe (au 31 mars 2006)**



- d'exemples récents d'opérateurs arrivés en 4ème, voire 5ème position qui ont réussi à gagner des parts de marché significatives en un minimum de temps dans un certain nombre de pays européens.

### **Part de marché des nouveaux entrants en Europe (4ème et 5ème opérateurs)**



Sources : Brokers

Entre parenthèse : position de l'opérateur sur le marché à l'entrée

### *Gain de parts de marché*

Le Groupe estime que son positionnement tarifaire concurrentiel pour une qualité équivalente de services devrait lui permettre d'attirer de nouveaux clients disposant pour la première fois d'un téléphone mobile ainsi que des clients déjà engagés auprès d'autres opérateurs. L'acquisition de nouveaux clients devrait être facilitée par la portabilité du numéro sous 10 jours.

Le Groupe souhaite par ailleurs tirer profit de son expérience technologique et de la maîtrise de son réseau pour lancer des offres commerciales attractives et proposer des services à valeur ajoutée (vidéo sur mobile par exemple) sur l'ensemble des DROM.

### *Réseau GSM à la Réunion et Mayotte*

Le déploiement par le Groupe de son réseau mobile à la Réunion représente un investissement d'environ 30 millions d'euros. Le Groupe estime que ce marché présente un fort potentiel pour les raisons suivantes :

- 55% des abonnés ont souscrit à des offres sans engagement chez les opérateurs déjà présents (source : ARCEP- juin 2005) ;
- le pouvoir d'achat est proche de celui des Antilles ;
- les prix pratiqués par les opérateurs sont supérieurs à ceux de « Only Antilles » ;

Le Groupe estime également que le marché du mobile à Mayotte dispose d'un grand potentiel de développement et présente les atouts suivants :



- Une population jeune, cœur de cible des offres « Only » 53% de la population ayant moins de 20 ans (source : INSEE 2001) ;
- Un faible niveau d'investissement pour le déploiement du réseau GSM par rapport à la taille géographique du territoire ;
- Des synergies avec le déploiement à venir du réseau à la Réunion.

### **6.5.3 Activités Entreprises**

#### *6.5.3.1 Présentation Générale*

Le marché Entreprises et Collectivités se caractérise par une faible concurrence : un seul opérateur intégré présent sur l'ensemble des DROM (France Télécom), un opérateur alternatif fixe (XTS), également présent sur les DROM et quelques opérateurs de plus petite taille ne bénéficiant pas d'une présence globale sur les DROM.

La maîtrise des nouvelles technologies et les infrastructures dont dispose le Groupe lui ont permis de proposer de nombreuses solutions performantes aux entreprises et collectivités dès 1999.

Le Groupe se positionne en tant qu'acteur global dans les DROM et propose des solutions simples, sécurisées et personnalisées avec une excellente intégration des services :

- Communications téléphoniques ;
- Transport de données ;
- Réseaux privés virtuels ;
- Hébergement Web/mail ;
- Solutions satellitaires ;
- Accès Internet haut débit ;
- Accès nomades ;
- Numéros en 800.

Le Groupe se positionne aussi en tant que partenaire d'opérateurs métropolitains et internationaux absents dans les DROM (neuf cegetel, SPRINT, Colt) et qui ont besoin d'infrastructures spécialisées pour la mise en place de réseaux d'entreprises (VPN).

#### *6.5.3.2 Fixe*

##### *Historique*

Le Groupe propose des services de téléphonie fixe à destination des entreprises et collectivités depuis 1999. Le Groupe divise ce marché suivant trois segments : (i) les TPE, (ii) les PME/PMI et (iii) les grands comptes et collectivités locales.

#### *Description*

Le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe à destination des entreprises et des collectivités représentait respectivement 11,4 millions d'euros et 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006 soit 14,6% et 9,5% du chiffre d'affaires consolidé à ces mêmes dates.

Au 30 juin 2006, le Groupe comptait plus de 16 600 clients.

#### *Offres*

L'offre du Groupe se décompose en deux offres :

- Les offres facturées à la minute après un coût de mise en relation ;
- Les offres « forfaits locaux » décomptés à la seconde dès la première seconde (de 4h à 200h).

#### *6.5.3.3 Internet et Data*

#### *Historique*

Le Groupe propose des services Internet bas débit (RTC) aux entreprises et collectivités depuis 2001, des services Data depuis 2002, de l'Internet haut débit (ADSL) depuis 2003 et des services de nom de domaine et de messagerie depuis 2004.

#### *Description*

Le chiffre d'affaires des services Internet à destination des entreprises et collectivités représentait respectivement 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 1,8 million d'euros au 30 juin 2006 soit 4,1% et 3,1% du chiffre d'affaires consolidé à ces mêmes dates.

#### *Offres*

A la date de l'enregistrement du présent document de base, le Groupe travaille sur la refonte technique et commerciale de certaines de ses offres dans le cadre de sa stratégie de développement de la clientèle entreprise et ce, afin de faire face aux besoins de ses clients finaux et mettre à leur disposition les innovations récentes du réseau du Groupe.

## Internet

Le Groupe propose des offres Internet bas débit (forfait de 10h à 90 h et illimité) et des offres haut débit (entre 512 Kbps et 2 048 Kbps).

En outre, le Groupe propose des options accessibles aux abonnés haut débit qui présentent les caractéristiques suivantes : services de messagerie, mise à disposition d'un disque dur pour l'hébergement d'un site web, mise à disposition d'une adresse IP, service de gestion d'un nom de domaine et service mobilité.

## Data

Avec la solution VPN MPLS, le Groupe propose aux entreprises et collectivités des services permettant un échange de données sécurisées à des prix compétitifs.

Ces échanges sont effectués via un VPN dédié à l'entreprise, qui lui permet de partager ses applications avec ses différentes entités (pour les entreprises et collectivités multi-sites), ses collaborateurs nomades, ses partenaires ou ses clients.

Les services proposés par le Groupe présentent les caractéristiques suivantes :

- Des débits multi-supports garantis ;
- Une sécurité et un accompagnement total (notamment avec un centre de support client ouvert 24h/24h ; un secours des sites par doublement d'accès ou « RNIS ») ;
- Des services intégrés (notamment un paramétrage des classes de services Voix et Data, un choix de connectivité, un suivi mensuel de l'utilisation du réseau ;
- Des engagements forts de qualité de service ;

## Des solutions d'hébergement.

Le Groupe propose à ses clients entreprises et collectivités de prendre en charge leurs besoins d'hébergement ainsi que l'installation, l'administration et la supervision de leurs serveurs. La gamme offerte par le Groupe comprend des solutions d'hébergement allant de la mutualisation à l'hébergement des serveurs des clients dans les Datacenters sécurisés du Groupe.

### *6.5.3.4 Stratégie*

Le segment des Entreprises n'a pas été jusqu'à maintenant un segment prioritaire du Groupe. Il se dote actuellement de moyens humains et financiers lui permettant de structurer une stratégie de pénétration de ce segment cohérente. En s'appuyant sur son réseau détenu en propre, sur le développement d'une force commerciale dédiée et d'une refonte en cours de ses offres, le Groupe souhaite faire du secteur entreprises et collectivités un axe important de développement. Le Groupe souhaite :

- Augmenter le nombre de services Data vendus aux clients actuels utilisant exclusivement les services voix ;
- Augmenter le nombre total de clients par le développement d'offres convergentes (fixe, mobile et Internet) ;
- Faire évoluer le profil de la clientèle (aujourd'hui en grande partie des TPE) vers des entreprises et collectivités de taille plus importante afin de vendre plus de services à valeur ajoutée (hébergement, VPN et sécurité, par exemple) et ainsi maintenir le revenu moyen par contrat ;
- Valoriser son offre grâce à son réseau dégroupé (ADSL, SDSL) sur l'ensemble des DROM et de ses capacités sécurisées de transport entre les DROM ou des DROM vers la métropole.

#### **6.5.4 Autres**

##### *Historique et description*

L'activité « Autres » du Groupe regroupe :

- la revente à des opérateurs internationaux et à des opérateurs alternatifs français de minutes vers les DROM (depuis 2002) et vers l'Ile Maurice (depuis 2004) à partir du POP de Paris, et

- l'activité historique du Groupe en termes de revente de matériels informatiques et de services de traitement des cartes bancaires.

Le chiffre d'affaires de l'activité « Autres » s'est élevé à 10,2 millions d'euros au 31 décembre 2005 (13,0% du chiffre d'affaires consolidé). Les activités de distribution, de revente de minutes en gros et de traitement des cartes bancaires ont représenté respectivement 5,2 millions d'euros, 3,5 millions d'euros et 1,6 million d'euros à cette même date.

Au 30 juin 2006, il s'est élevé à 4,6 millions d'euros (8,1% du chiffre d'affaires consolidé), 2,0 millions d'euros pour l'activité de distribution, 1,9 million d'euros pour l'activité de revente de minutes en gros et 0,7 million d'euros pour l'activité de traitement des cartes bancaires.

##### *Stratégie*

Le Groupe ne souhaite pas faire de ces activités un axe stratégique. Toutefois, l'activité de revente de gros lui permet de rentabiliser son réseau en maximisant les niveaux de trafic.

#### **6.5.5 Positionnement concurrentiel du Groupe**

Le nombre limité d'acteurs et la prépondérance de l'opérateur historique ont eu pour principale conséquence de maintenir des niveaux de prix élevés. S'appuyant sur son réseau de télécommunications propriétaire, le Groupe a ainsi pu proposer des

tarifications attractives par rapport aux autres acteurs installés et conquérir rapidement des parts de marché (comme ce fut le cas pour la téléphonie fixe et l'ADSL et actuellement pour la téléphonie mobile).

Le Groupe estime que la concurrence permet progressivement une amélioration sensible de l'offre au consommateur aussi bien sur le plan des services proposés que des prix, amélioration qui restait très limitée auparavant lorsque la situation concurrentielle s'apparentait à un quasi monopole.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des concurrents du Groupe sur le marché des télécommunications dans les DROM à la date d'enregistrement du présent document de base :

	<b>Fixe</b>	<b>Internet</b>	<b>Mobile</b>	<b>Entreprises et Collectivités</b>
Antilles	France Télécom XTS Dauphin Telecom	Orange Antilladoo	Orange Digicel	France Télécom XTS
Guyane	France Télécom XTS	Orange	Orange Digicel	France Télécom XTS
Réunion	France Télécom XTS	Orange Guétali	SRR Orange	France Télécom XTS

*Source : Groupe*

### *Résidentiels*

#### *Fixe*

Les principaux concurrents du Groupe sur la téléphonie fixe sont France Télécom et XTS dans une moindre mesure. Par le biais d'« Only fixe », le Groupe offre une tarification qu'il estime plus attractive (tarif à la seconde) que celle de ses concurrents. S'appuyant sur son propre réseau, le Groupe propose depuis 2006 la revente de l'abonnement téléphonique France Télécom, qui permet aux clients de s'affranchir totalement de l'abonnement France Télécom. Cette offre est très attractive et différencie le Groupe de ses concurrents.

Avec 14,8 millions d'euros de chiffre d'affaires au 30 juin 2006, le Groupe estime être le deuxième opérateur.

#### *Internet*

Le principal concurrent du Groupe sur ce secteur dans les DROM est Orange. Les tarifs proposés par Orange sont, à la date d'enregistrement du présent document de base, sensiblement plus élevés que ceux proposés par le Groupe. S'appuyant sur son propre réseau, le Groupe propose depuis 2004 des offres dégroupées partielles ou totales.

Avec 6,4 millions d'euros de chiffre d'affaires au 30 juin 2006, le Groupe dispose d'une part de marché d'environ 17,33% (dont 27,4% dans le haut débit) et être le deuxième opérateur sur ce marché après Orange (estimations l'IDATE).

### *Cartes prépayées*

La concurrence sur ce marché se concentre avec le rapprochement de XTS (EKO CARD) et Contact Télécom. France Télécom reste, en revanche, en retrait et ne réagit que sur des promotions ponctuelles.

La pression concurrentielle depuis 2003 s'exerce essentiellement sur les tarifs de ces cartes.

### *Mobiles*

Le marché de la téléphonie mobile compte deux principaux acteurs dans chaque DROM autres que le Groupe. Orange et Digicel (anciennement Bouygues Télécom Caraïbes) sont présents sur le marché des Antilles et à la Guyane.

SRR a ouvert commercialement ses services en 1995, suivi par Orange Réunion en 2000. Ainsi, SRR a bénéficié pendant de nombreuses années d'une situation de monopole à la Réunion. Depuis 2002, la part de marché de ces opérateurs est relativement stable.

Le Groupe occupe la troisième place sur le marché de la téléphonie mobile aux Antilles et la seconde place en Guyane. Le Groupe se démarque de la concurrence en proposant des offres attractives regroupées sous la marque unique « Only ».

### *Activités Entreprises et Collectivités*

Le marché Entreprises et Collectivités se caractérise par une faible concurrence : un seul opérateur intégré présent sur l'ensemble des DROM (France Télécom), un opérateur alternatif fixe (XTS), également présent sur les DROM et quelques opérateurs de plus petite taille ne bénéficiant pas d'une présence globale sur les DROM.

## **6.6 VENTES ET MARKETING**

### **6.6.1 Ventes**

Pour la distribution de ses produits, le Groupe dispose de plusieurs canaux de vente. Il estime bénéficier ainsi d'une distribution adaptée à chaque produit (GSM, Internet, cartes prépayées...) et d'une couverture géographique la plus large possible pour l'ensemble de ses offres.

La cible des clients Grand Public est prospectée par les filières de vente suivantes :

#### *Vente à domicile et animations*

La vente à domicile est réalisée par 30 à 50 agents commerciaux par département. Les équipes de vente travaillent de façon sectorisée. La prospection peut être pilotée vers

des secteurs à fort potentiel ou encore en fonction des développements techniques du Groupe (par exemple, il existe des équipes affectées aux zones dégroupées dans le cadre de l'ADSL).

#### *La télévente*

La télévente consiste à contacter des clients potentiels identifiés dans des bases de données spécialisées. La télévente est assurée par 50 télévendeurs et répartie en deux équipes basées à l'Ile Maurice tournant 24h/24h. Ces télévendeurs commercialisent les produits de téléphonie fixe et d'Internet commercialisés par le Groupe à destination du secteur Résidentiels dans les DROM.

#### *Les boutiques Only*

Le Groupe dispose d'un réseau de 25 boutiques implantées dans des centres commerciaux (zones de forte densité urbaine) et dans les villes principales de chaque DROM. Ces boutiques sont ouvertes depuis décembre 2004 en Guyane, décembre 2005 aux Antilles et décembre 2006 à Mayotte. Le Groupe dispose de 5 boutiques en Guyane, 8 boutiques en Martinique, 9 boutiques en Guadeloupe et 3 à Mayotte.

#### *Les bus Only*

Le Groupe dispose de 3 bus aux Antilles : un bus en Martinique et de deux bus en Guadeloupe. Ces bus sont de véritables boutiques mobiles qui se rendent dans les zones les plus isolées où l'implantation d'une boutique et la mobilisation de collaborateurs ne sont pas rentables. Ces zones représentent néanmoins un fort potentiel en termes de gains de clients et de parts de marché. Ces bus sont également utilisés pour assurer la présence de la marque lors des manifestations culturelles et sportives. Ils constituent une innovation dans la commercialisation des produits télécoms.

#### *Les boutiques exploitées en franchise*

Cimex et le Groupe entretiennent des relations contractuelles depuis 1999 concernant la distribution de cartes prépayées en Guyane. Afin de compléter son réseau de vente boutiques, le Groupe a concédé depuis 2004 une franchise à Cimex pour développer un réseau de points de vente commercialisant les offres de téléphonie fixe, mobile et internet sur le département de la Guyane. Face au succès de cette collaboration, le Groupe et Cimex ont signé un contrat de franchise aux Antilles pour une durée de 6 ans, renouvelable tous les 3 ans par tacite reconduction.

A la date d'enregistrement du document de base, le réseau de boutiques franchisées comporte 17 points de vente : 8 boutiques en Guyane, 4 en Martinique et 5 en Guadeloupe.

#### *Les revendeurs de cartes prépayées et de cartes recharge*

Le Groupe compte actuellement plus de 600 points de vente sur chacun des DROM (300 pour la Guyane et 270 pour Mayotte) en charge de la distribution des cartes prépayées Pass et cartes recharge Only.

Sur chaque DROM, 5 à 8 agents commerciaux (3 agents commerciaux pour Mayotte) gèrent chacun un portefeuille de revendeurs et démarchent de nouveaux points de vente afin de référencer les cartes de recharge mobile et fixe.

#### *Les foires et salons*

Il existe un certain nombre de foires et de salons organisés chaque année dans les différents DROM qui rassemblent une partie importante de la population et s'adressent tant à des particuliers qu'à des professionnels.

Le Groupe est présent à ces manifestations par le biais de stands où sont commercialisés les produits de téléphonie fixe, mobile et d'Internet. Ces occasions sont aussi des opportunités de présenter et communiquer sur les savoirs faire technologiques et data développés par le Groupe.

#### *Les partenariats commerciaux*

Le Groupe a notamment conclu un partenariat avec La Poste en octobre 2004 ayant pour objet de commercialiser ses offres cartes prépayées et ses cartes recharges pour les téléphones mobiles. Le Groupe souhaite également faire évoluer ce partenariat avec la distribution d'offres spécifiques en voix et Internet.

#### *Les animations grande et moyenne surfaces*

Depuis avril 2005, le Groupe développe un canal de vente dédié au secteur Résidentiels, axé sur la commercialisation des produits de téléphonie fixe et Internet par le biais d'animations commerciales en grandes et moyennes surfaces (centres commerciaux, grands magasins) et le développement de partenariat de distribution (magasins informatiques, magasins spécialisés).

### **6.6.2 Marketing**

Depuis juin 2006, le Groupe a axé sa politique commerciale sur la convergence de ses marques autour d'une marque unique « Only ». Cette marque regroupe les activités de téléphonie mobile, de téléphonie fixe (pour les particuliers et les entreprises et collectivités) et d'Internet (pour les particuliers et les entreprises et collectivités). La Société estime que cette stratégie de convergence permet de répondre à la fois à la demande du marché (plus d'offre et plus d'attractivité) et aux objectifs du Groupe (gains de part de marché et présence crédible dans le paysage local des services de télécommunication).

Le Groupe dispose d'une équipe marketing et communication composée de 13 collaborateurs basés en Martinique, ce qui permet une forte proximité avec le marché des Caraïbes. Une équipe dédiée à l'Océan indien est en cours de mise en place. Les dépenses de marketing et de communication s'élevaient à environ 3,6 millions d'euros au 30 juin 2006 contre 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2004.



Le montant des dépenses du premier semestre 2006 est supérieur à celui du premier semestre 2005 mais son augmentation est moins rapide que celle du chiffre d'affaires généré.

Cette réduction du poids relatif des dépenses de marketing et communication par rapport au chiffre d'affaires devrait se poursuivre sur le second semestre 2006, malgré le lancement du réseau de téléphonie mobile sur le territoire de Mayotte en fin d'année.

La politique commerciale multi-canal du Groupe est relayée par une stratégie publicitaire active. La démarche publicitaire du Groupe se concentre essentiellement sur des supports à destination du Grand Public (télévision, affichage, radio, Internet) et contribue à renforcer la notoriété de la marque Only.

### *Campagnes*

La démarche marketing est relayée par les campagnes suivantes :

- Campagnes par ligne de produits ;
- Campagne institutionnelle pour l'installation des marques (Only) ou pour le renforcement de l'image de la marque Only (Route du Rhum) ;
- Campagne produits axée sur le prix : le Groupe est ainsi le premier à faire de la publicité comparative dans les DROM ;
- Campagne sur l'ensemble des médias (TV, radio, presse, affichage) ;
- Communication hors médias (notamment événementiels, relations publiques) et ;

Le contenu des campagnes marketing est quasi similaire sur les DROM. Une différenciation se fait sur les tarifs internationaux (fixe et cartes prépayées). Pour le mobile, le Groupe conçoit des campagnes spécifiques en Guyane pour s'adapter à une cible plus jeune et plus ethnique (par rapport aux Antilles).

### *Fixe et Cartes prépayées*

Dans le cadre de la promotion de son activité fixe, le Groupe axe désormais sa communication sur l'évolution des offres (VGA, remaniement des offres).

Afin de promouvoir les cartes prépayées, le Groupe communique principalement sur les baisses des tarifs à la minute sur les destinations sur lesquelles la pression concurrentielle est la plus forte au travers de la mise en valeur de ses offres sur les points de vente (notamment flyers, autocollants).

### *Mobile*

Depuis 2005, le Groupe a axé ses dépenses de marketing sur le développement de l'activité mobile. Le Groupe a en effet centré sa politique de communication sur la

promotion de la marque Only créée fin 2004. Cette marque a rapidement conquis une notoriété importante véhiculant une image proche des domiens (79% de notoriété spontanée). Tirant profit de cette notoriété, le Groupe a choisi d'unifier l'ensemble de ses offres sous la marque unique Only en juin 2006.

### *Internet*

Les efforts marketing de l'activité Internet haut débit du Groupe ont pour objet de renforcer la proximité des produits du Groupe auprès de la population des DROM. Le Groupe accroît la présence de ses produits en grande surface ainsi que sur les foires et salons des différents départements.

Les campagnes de promotion du Groupe sont faites au travers des parrainages d'émission et de partenariats (notamment avec la coupe du monde des jeux vidéo et avec la mutuelle des étudiants).

### **6.6.3 Services Client et Qualité de Service**

Le Groupe a mis en place une structure de service clients spécifiquement adaptée aux exigences de qualité de service de ses clients qui est divisé en deux :

- **Service client fixe et Internet.** Ce service est internalisé et comprend un service client (dédié à la réception d'appel), une *hot line*, une procédure de fidélisation, un crédit management, un département production et la télévente.
- **Service client mobile.** Ce service est internalisé et relayé par des centres d'accueil clients par DROM.

### **Fidélisation**

Dans le cadre de sa politique de fidélisation, le Groupe a lancé son programme unique « only4u » en septembre 2006 dont les caractéristiques sont les suivants :

- refonte du système de points ;
- intégration de toutes lignes de produit (Internet/téléphonie fixe/mobile) dans le même programme ;
- possibilité d'échanger des points contre des « miles » Air Caraïbes.

À Mayotte, le programme de fidélisation est toutefois uniquement conçu pour l'activité mobile. La politique de fidélisation du Groupe a pour objectif la maîtrise du taux du *churn*, le maintien de l'ARPU à un niveau élevé, la hausse de la consommation des clients inactifs et du taux de satisfaction des clients.

A titre d'exemple, le Groupe a mis en place un système de fidélisation permettant à ses clients mobiles « à la carte » d'augmenter leurs points de fidélisation en cas de passage à un abonnement au forfait. Cette offre permet ainsi à la fois au client de bénéficier d'un plus grand nombre d'avantages en obtenant davantage de points de fidélité et au Groupe d'obtenir une rentabilité supérieure par client.

## **6.7 LES RESEAUX DU GROUPE**

### **6.7.1 Historique de la constitution des réseaux**

- 1999 : déploiement du réseau longue distance (stations terriennes satellite, commutateurs téléphonie fixe, plateformes multiservices voix/données).
- 2001 : déploiement de l'infrastructure Internet bas débit.
- 2003 : déploiement de l'infrastructure Internet haut débit.
- 2004 : déploiement du premier réseau mobile en Guyane.
- 2005 : déploiement du réseau mobile aux Antilles ;
- 2006 : déploiement des réseaux mobile à la Réunion et à Mayotte (sans activité commerciale à la date d'enregistrement du présent document de base pour la Réunion).

### **6.7.2 Présentation générale des réseaux**

Afin de pouvoir librement structurer ses offres et d'en maîtriser les coûts et la qualité, le Groupe a porté une attention particulière à la stratégie de déploiement de ses propres infrastructures réseau, y investissant depuis 2004 plus de 51,5 millions d'euros.

Le Groupe possède ainsi désormais son propre réseau d'infrastructures terrestres dans les DROM. Il loue par ailleurs des capacités auprès d'opérateurs de câbles sous-marins reliant les DROM entre eux ou les DROM à la métropole (backbone). Il loue également des capacités satellitaires auprès du consortium Intelsat.

Le Groupe utilise également certaines liaisons louées à des opérateurs de satellites pour pouvoir notamment raccorder à son réseau certains sites secondaires dont la taille ou l'éloignement géographique ne permet pas de justifier économiquement le raccordement en câbles.

La division Réseau du Groupe compte près de 50 salariés qui gèrent l'entretien du réseau et anticipent ses modifications techniques en fonction de l'évolution des offres et de la croissance anticipée du trafic.

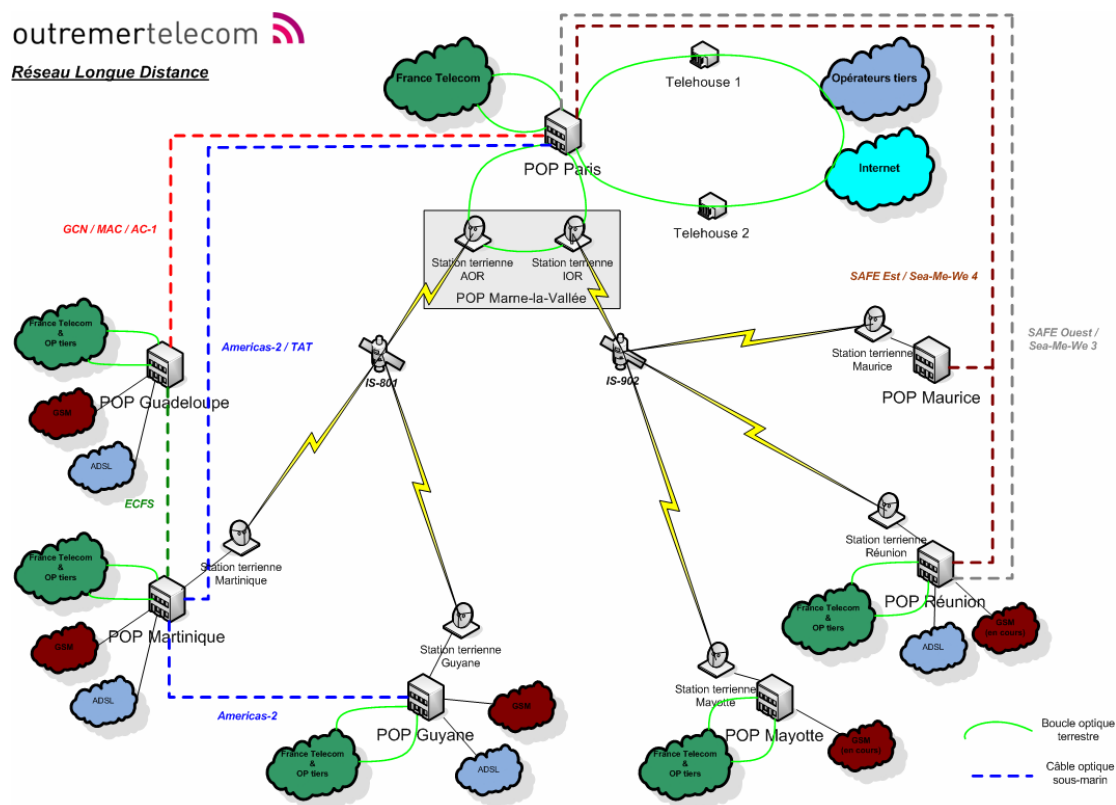
La maîtrise de son réseau permet ainsi au Groupe de garantir une réactivité dans la gestion du réseau ainsi qu'une grande souplesse dans l'évolution de celui-ci.

Sur chacun des DROM, est installée une plateforme de commutation centrale comprenant les éléments centraux des différentes activités (fixe, mobile, Internet). Sur ces éléments centraux viennent se raccorder les sites de collecte répartis sur le territoire ainsi que les interconnexions avec les réseaux des autres opérateurs (France Télécom, par exemple).

Les sites de collecte (sites de dégroupage et relais de téléphonie mobile) sont raccordés aux plateformes de commutation centrale par des faisceaux hertziens, des liaisons louées ou des boucles SDH optiques.

La structure des réseaux du Groupe est la même sur les DROM.

### 6.7.3 Les infrastructures longues distances



Source : Outremer Telecom

L'architecture du réseau longue distance du Groupe découle de trois paramètres propres au marché des DROM :

- Dispersion géographique : le réseau longue distance est ainsi bâti autour de capacités transocéaniques que sont les câbles sous-marins et les satellites.
- Insularité : une forte proportion du trafic du DROM sort vers l'extérieur des DROM.
- Liens avec la métropole (de nombreux domiens vivent en Métropole ; l'économie des DROM est majoritairement tournée vers la métropole) : la majorité du trafic sortant des DROM est à destination de la métropole.

#### Satellite

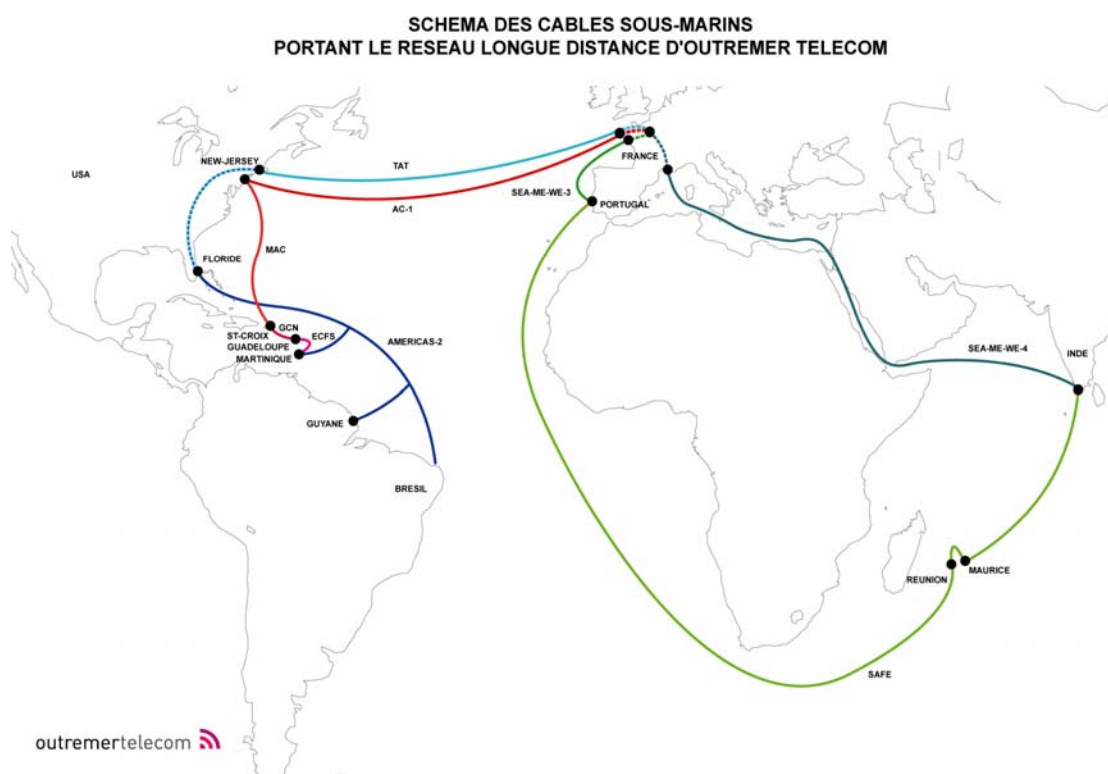
Dès la mise en place de son réseau en 1998, le Groupe a porté son attention sur la flexibilité offerte par le satellite. Celui-ci lui a en effet permis de construire son infrastructure longue distance avec beaucoup de flexibilité et en toute indépendance.

En 1998, le Groupe a négocié un partenariat étroit avec le principal consortium de satellites de télécommunication INTELSAT. Ce partenariat lui a permis d'accéder directement à l'importante flotte de satellites géostationnaires du consortium et ainsi de réaliser les connectivités entre les DROM et la métropole nécessaires à son activité.

Par la suite, le Groupe a déployé ses propres stations terriennes satellite à Marne-la-Vallée, en Martinique, en Guyane, à la Réunion et plus tard à l'île Maurice et à Mayotte. Ces stations sont entièrement opérées par les équipes techniques du Groupe, qui, associées au partenariat avec INTELSAT, ont garanti au Groupe une indépendance et une souplesse d'évolution. Ces stations sont pointées sur les satellites IS-801 (zone Océan Atlantique) et IS902 (zone Océan Indien).

Aujourd'hui, avec la montée en puissance des câbles sous-marins, le satellite est gardé en secours des capacités câble. En effet, même si les câbles présentent des avantages importants par rapport au satellite (temps de transit, capacités disponibles, coût), lorsqu'un incident se produit sur un câble (rupture du câble, par exemple), le délai d'intervention peut être long, dans ce cas, le satellite prend alors le relais.

### Câbles sous-marins de fibre optique



Le Groupe loue des capacités sur les câbles sous-marins de fibres optiques. Neuf câbles relient les sites du Groupe et les placent au cœur du réseau mondial :

- La Réunion et Maurice sont reliés à la France métropolitaine par une double desserte :
  - du côté ouest, par SAFE ouest jusqu'au Portugal et Sea-Me-We 3 ;
  - du côté est, par SAFE est jusqu'en Inde et Sea-Me-We 4.
- Les Antilles sont également reliées à la France métropolitaine par une double desserte :
  - au départ de la Martinique par Americas-2 jusqu'en Floride, puis via une liaison terrestre aux USA à TAT en transatlantique ;
  - au départ de la Guadeloupe par GCN jusqu'à St-Croix, puis MAC jusqu'au New Jersey et enfin AC-1 en transatlantique ;
  - la Martinique et la Guadeloupe sont reliées entre elles par ECFS.
- La Guyane est reliée à la Martinique par Americas-2.

Toutes les capacités sur les câbles de fibre optique sont louées pour un an à l'exception d'une liaison 2Mbps en IRU entre la Martinique et Miami, laquelle est achetée à SPRINT, qui lui sert à échanger du trafic voix avec cet opérateur.

Le Groupe estime que la décision de l'ARCEP n° 06-0592 du 26 septembre 2006 qui définit France Télécom comme un opérateur puissant sur les marchés de gros de services de capacité, y compris les liaisons louées sur câbles sous-marins en fibre optique entre la métropole et la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et certains DROM entre eux devrait avoir un impact sur la baisse des coûts d'accès aux câbles sous-marins. Dans cette décision, l'ARCEP impose à France Télécom de faire droit aux demandes raisonnables d'accès à des éléments de réseau et de respecter des obligations de non-discrimination et de transparence. France Télécom est tenu de publier une offre technique et tarifaire d'accès ainsi qu'une offre d'interconnexion relative aux services de capacité. Les tarifs de France Télécom sur ces marchés de gros sont contrôlés par l'ARCEP. En particulier, France Télécom est tenue de pratiquer des tarifs reflétant les coûts pour les prestations du marché de gros du circuit interurbain métropole-Réunion, correspondant au câble SAFE.

#### **6.7.4 Infrastructures terrestres**

Les infrastructures terrestres ont pour rôle d'assurer le raccordement des abonnés au réseau du Groupe pour les différentes activités. Elles permettent également l'interconnexion avec le réseau de l'opérateur historique et des autres opérateurs mobiles.

L'architecture de ces infrastructures terrestres est globalement la même sur tous les DROM. Elle est décrite ci-après.

La plateforme de Paris (boulevard Poissonnière), joue un rôle central dans le réseau. C'est en effet cette plate-forme qui concentre la majeure partie du trafic en

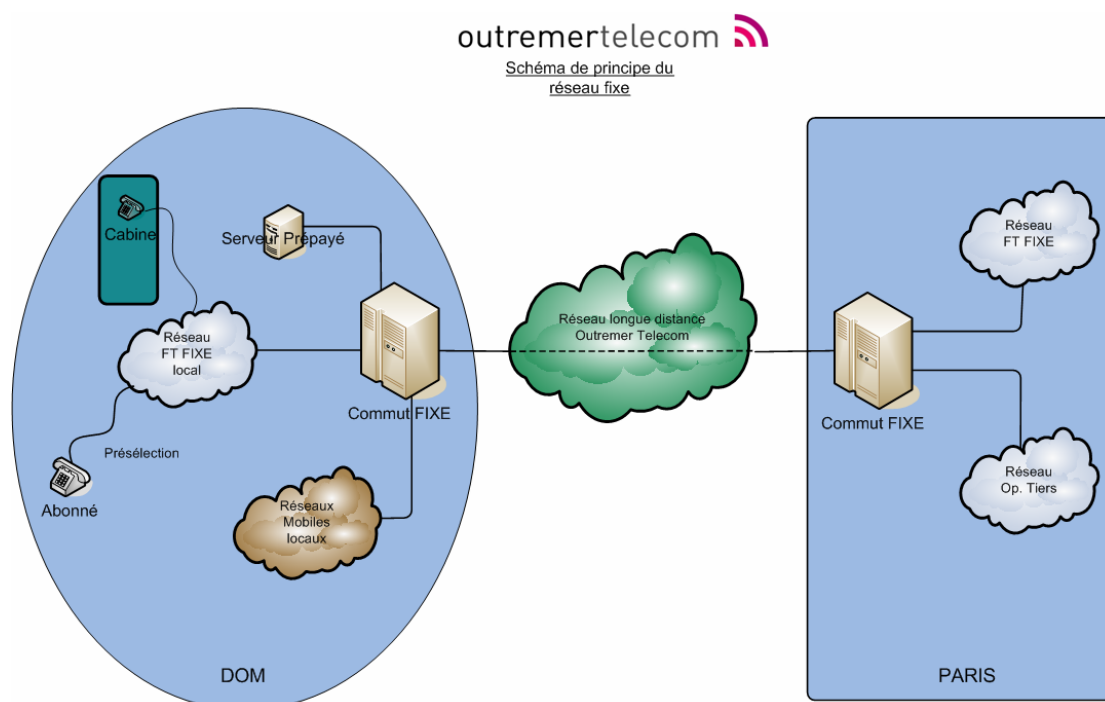
provenance des infrastructures situées dans les DROM pour la téléphonie et l'internet. Depuis cette plateforme est assurée l'interconnexion avec les réseaux nationaux et internationaux et avec la dorsale européenne d'internet. Ces interconnexions sont réalisées par le biais d'une boucle de fibre optique directement exploitée par le Groupe assurant le raccordement aux deux principaux centres parisiens d'interconnexion entre opérateurs (Telehouse 1 et Telehouse 2).

C'est également à Paris (boulevard Poissonnière) qu'est installé le centre du système informatique du Groupe avec notamment son Centre de Gestion du Réseau (CGR) qui traite la base de données client et la facturation de l'ensemble des services. Cet élément est ainsi situé à proximité immédiate des centres de support des fournisseurs du Groupe et à l'abri des contraintes climatiques des DROM.

## 6.7.5 Réseaux fixe, Internet, mobile

### 6.7.5.1 Réseau de téléphonie fixe

Le schéma ci-dessous présente le principe du réseau de collecte de téléphonie fixe :



Le trafic des abonnés est collecté par l'interconnexion avec le réseau de France Télécom via le mécanisme de présélection. L'ensemble des abonnés du Groupe est identifié dans les commutateurs d'abonnés de France Télécom qui route automatiquement leurs appels vers les points d'interconnexion du Groupe.

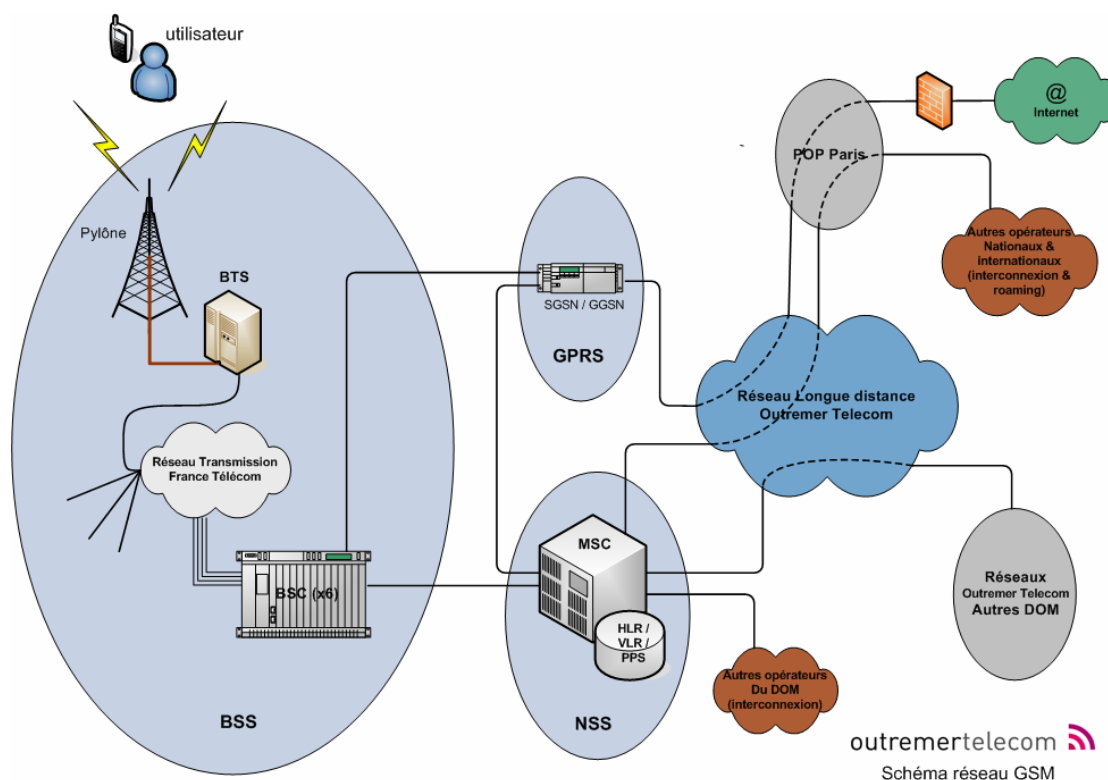
L'appel est alors pris en charge par le commutateur fixe du Groupe qui le renvoie sur le réseau local de France Télécom ou vers les opérateurs mobiles locaux en cas d'appel local.

En cas d'appel vers l'extérieur du DROM, l'appel est envoyé sur le réseau longue distance du Groupe vers les autres DROM ou vers la plateforme de Paris pour les appels nationaux ou internationaux. Le nœud de Paris concentre donc une grande partie du trafic des abonnés du Groupe.

Le Groupe offre également un service de cartes prépayées qui permet à un utilisateur non abonné d'effectuer des appels en passant par un serveur vocal qui identifie le numéro de la carte et autorise les appels. Ces cartes peuvent être utilisées de n'importe quel poste y compris depuis les cabines publiques.

#### 6.7.5.2 Réseau de téléphonie mobile

Le schéma ci-dessous présente le réseau GSM du Groupe :



Source : Groupe

Ce schéma présente le principe d'architecture du réseau mobile du Groupe ainsi que son intégration dans le réseau général. Il s'agit d'une architecture GSM/GPRS classique.

Le réseau mobile est agencé autour de trois grandes fonctions : la fonction BSS ou accès radio, la fonction NSS ou commutation et la fonction GPRS ou transmission de données.

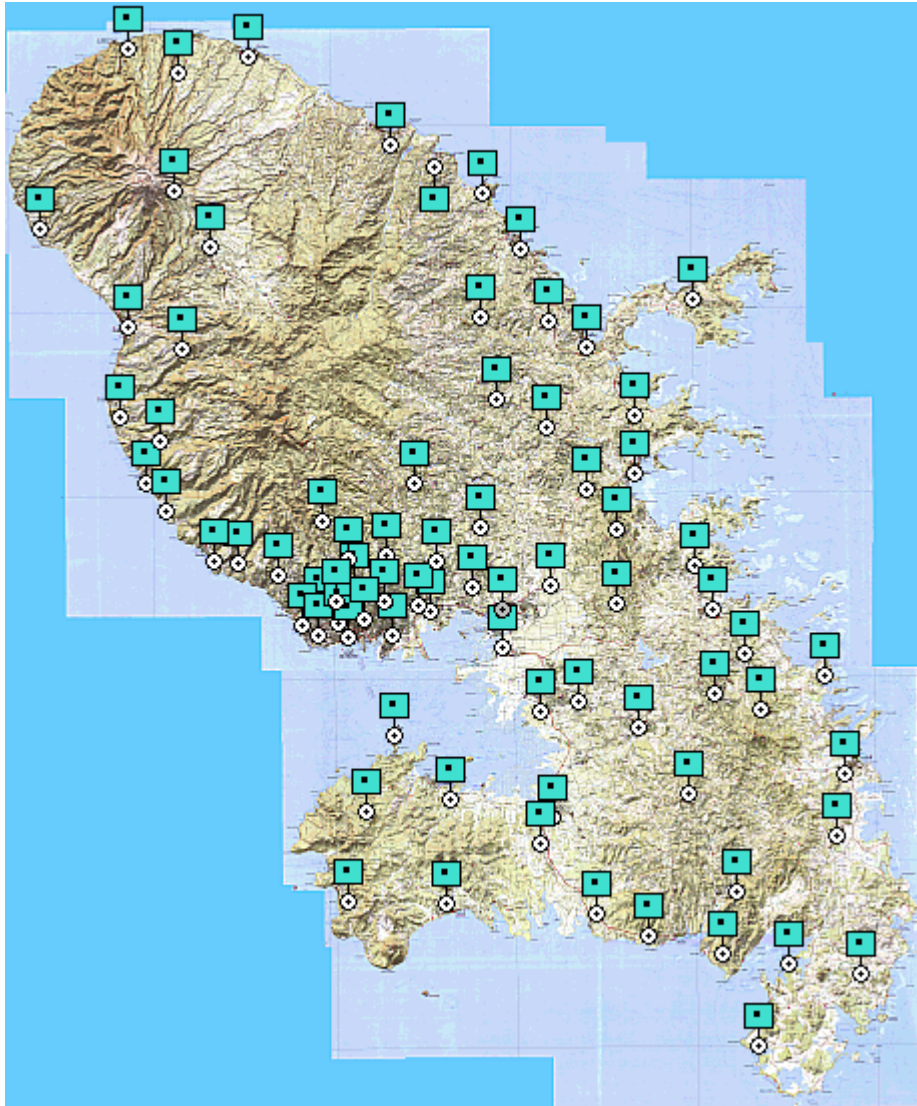
Le BSS (Base station Sub System) regroupe l'ensemble des équipements assurant la couverture radio du territoire et la communication radio avec les terminaux mobiles des clients. Il comprend donc :



- Les éléments aériens (antennes et pylônes les supportant) qui assurent le rayonnement radio sur la surface à couvrir par le relais auquel ils sont raccordés ;
- La BTS (Base Transceiver Station ou stations de base) située au pied du pylône et des antennes qui est le relais en lui-même et qui assure la gestion de la communication avec les terminaux mobiles situés dans sa zone de couverture. Les BTS et leurs antennes sont réparties sur l'ensemble du territoire à couvrir (voir cartes de répartition géographique des relais BTS ci-après) ;
- Les BSC (Base Station Controller) situés au POP (centre de commutation du DOM considéré) assurent le contrôle d'un ensemble de stations de base (BTS). Les BTS sont reliés au BSC par des liaisons louées. Le BSC pilote l'ensemble des paramètres du réseau radio afin d'en assurer la cohérence, c'est notamment lui qui gère le processus de mobilité ou hand-over permettant à un utilisateur du réseau de se déplacer d'un relais à l'autre sans coupure de communication ;
- Le NSS (Network Sub System) regroupe l'ensemble des équipements assurant la commutation des appels voix, la gestion des abonnés, les interconnexions avec les réseaux des autres opérateurs ainsi que le roaming. Il comprend :
  - Le MSC (Mobile Switching Center) qui assure la commutation des appels et la gestion de la signalisation avec les BSC et les réseaux extérieurs ;
  - Les bases de données HLR (Home Location Register) et le VLR (Visitor Location Register) qui gèrent les profils des abonnés et tiennent à jour leur situation de mobilité (position géographique dans le réseau) ;
  - Il comprend également les plateformes de services que sont la messagerie vocale (VMS), le prépayé (PPS) et le serveur de SMS.

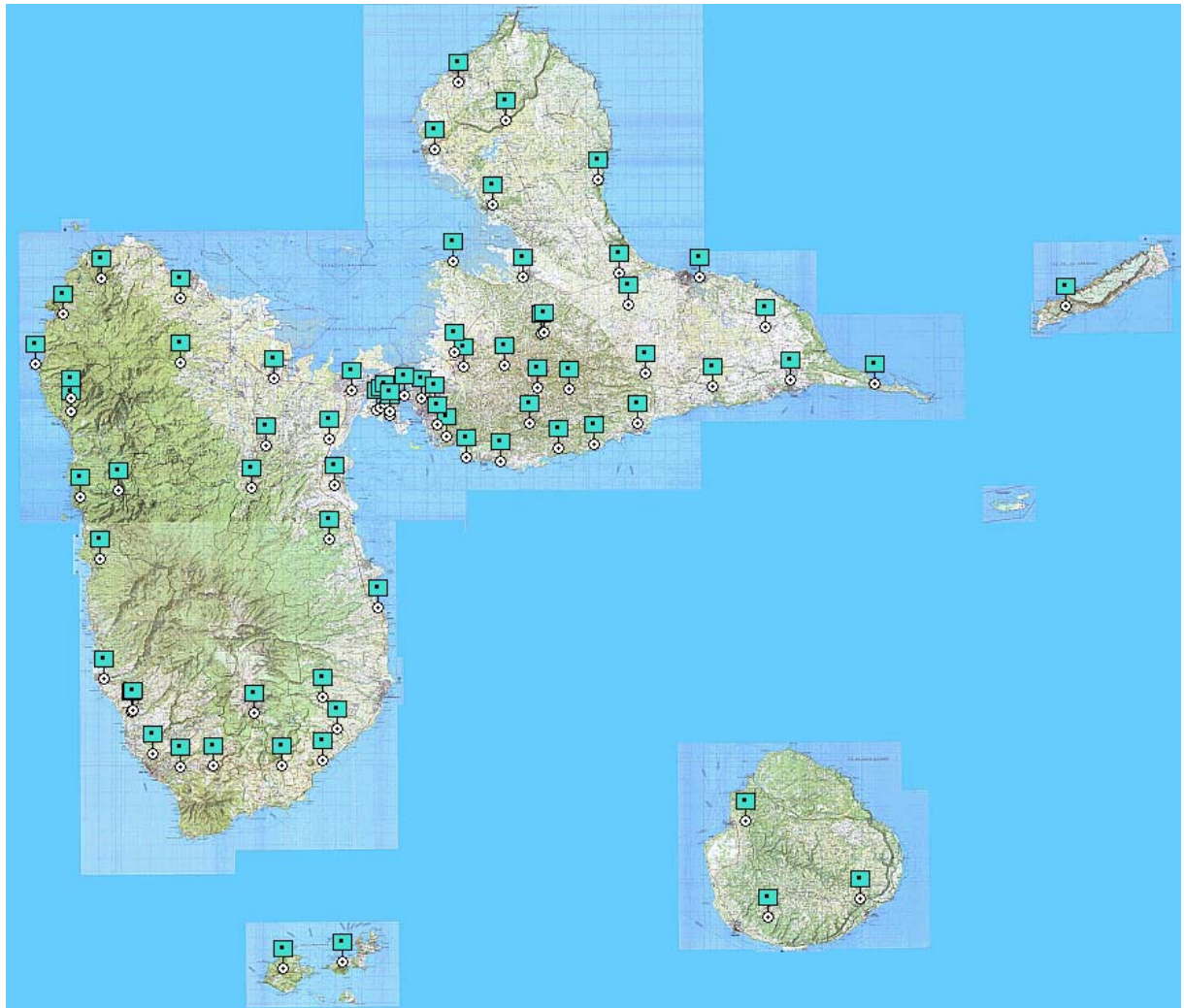
Enfin, le système GPRS (General Packet Radio System) assure la gestion des transmissions de données pour la connexion à internet et la transmission de MMS (messages multimédia).

Répartition géographique des relais GSM (BTS) :



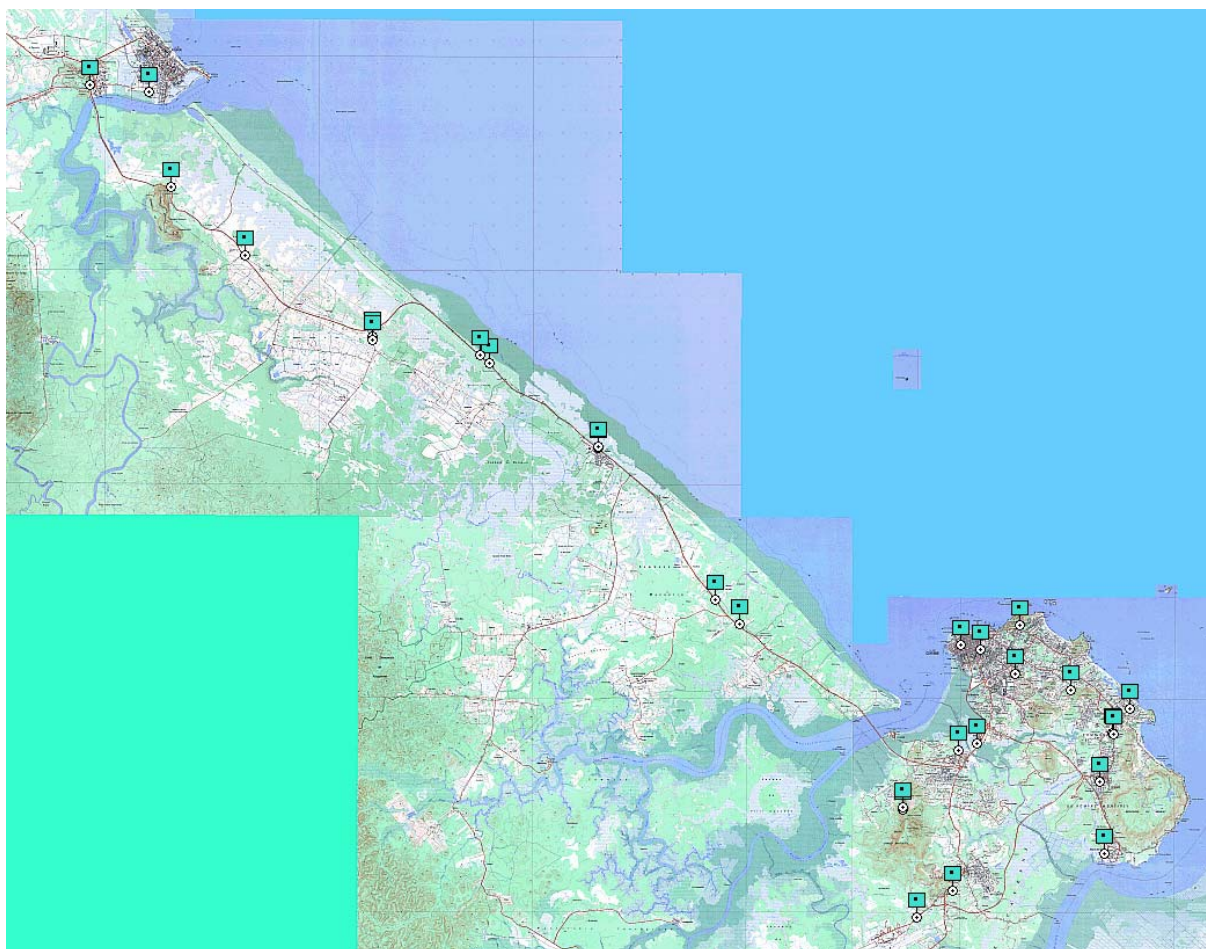
**Martinique**

La Martinique compte 78 sites relais



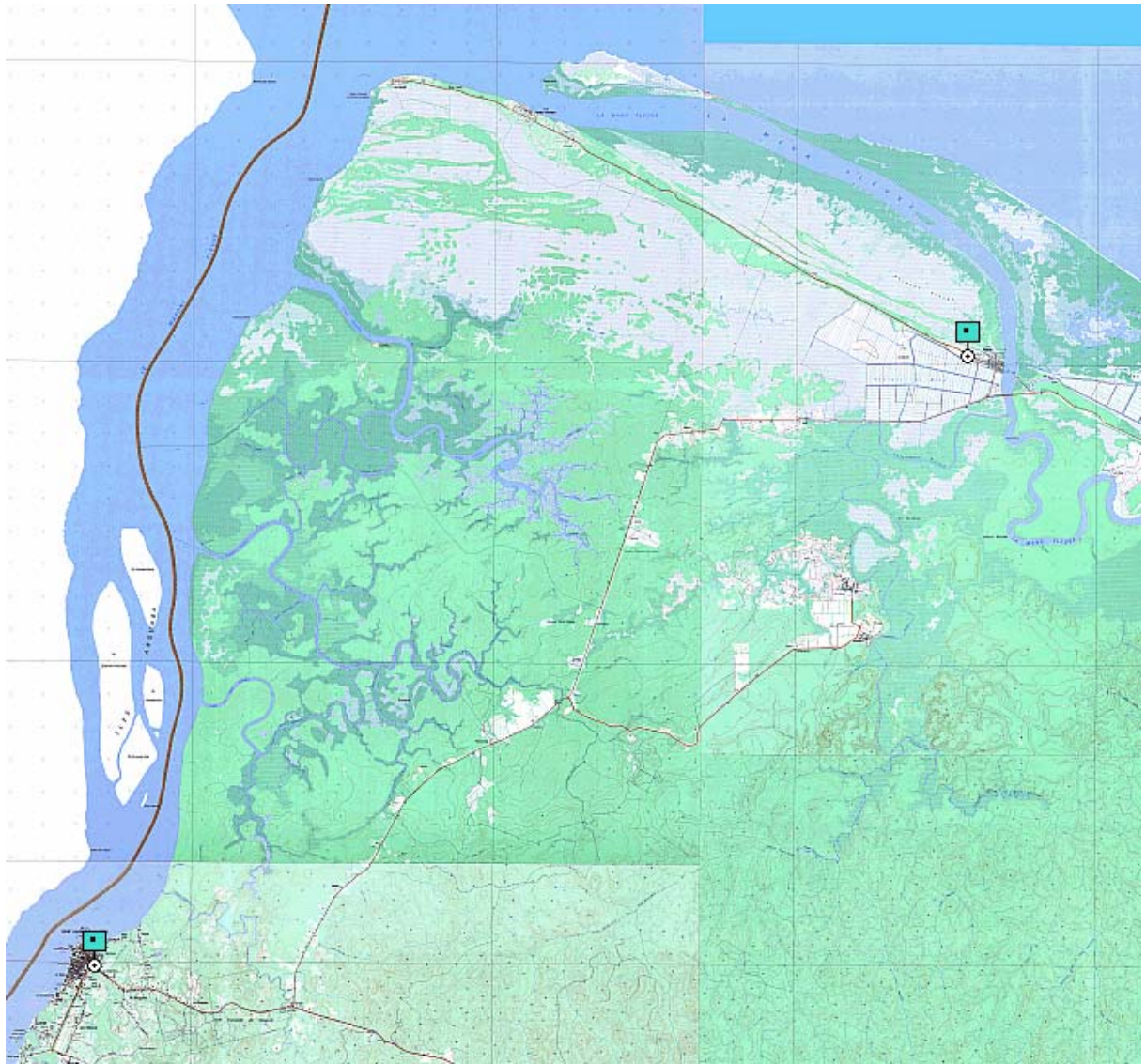
## **Guadeloupe**

La Guadeloupe compte 73 sites relais.



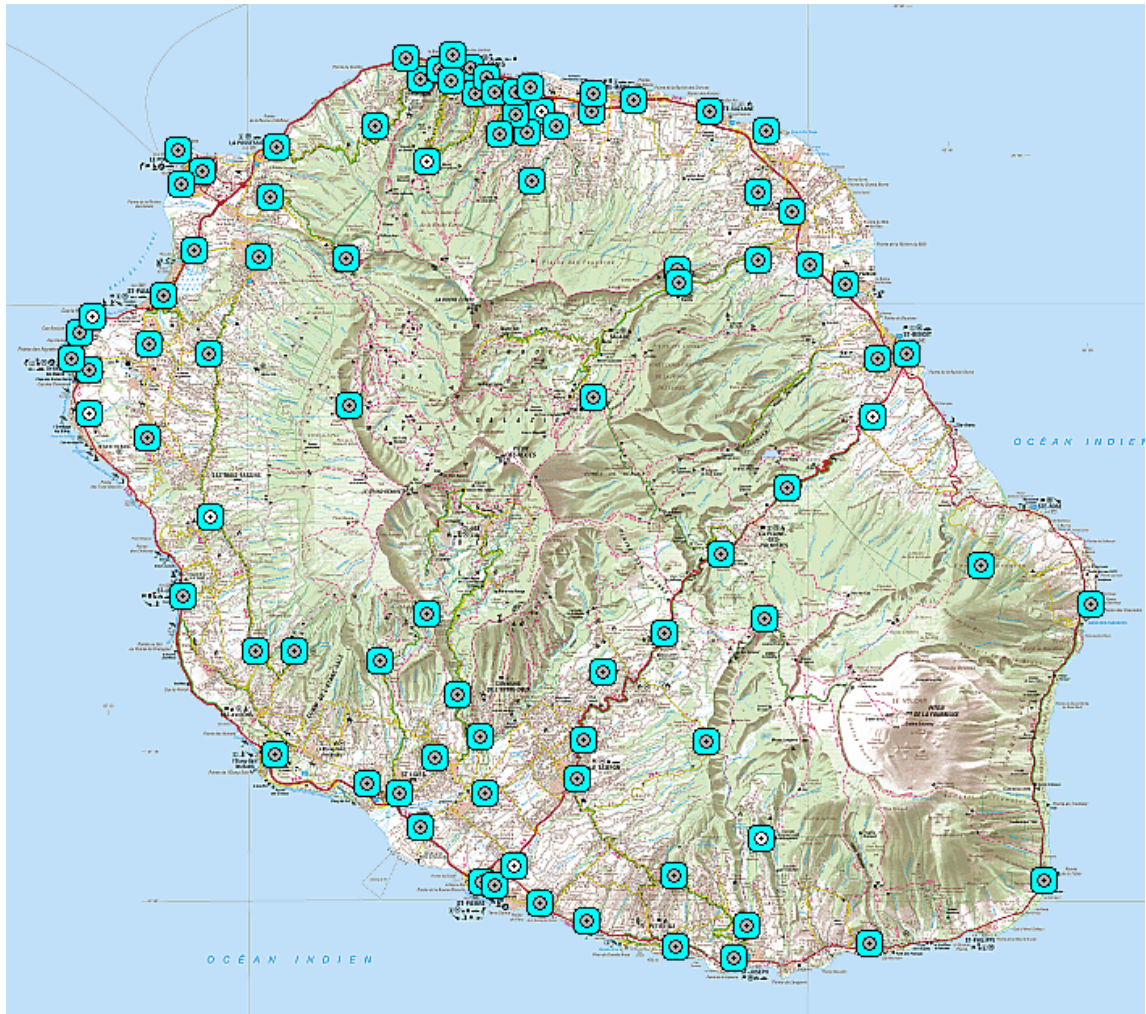
**Guyane (Cayenne / Kourou)**

La Guyane (Cayenne/Kourou) compte 24 sites relais.



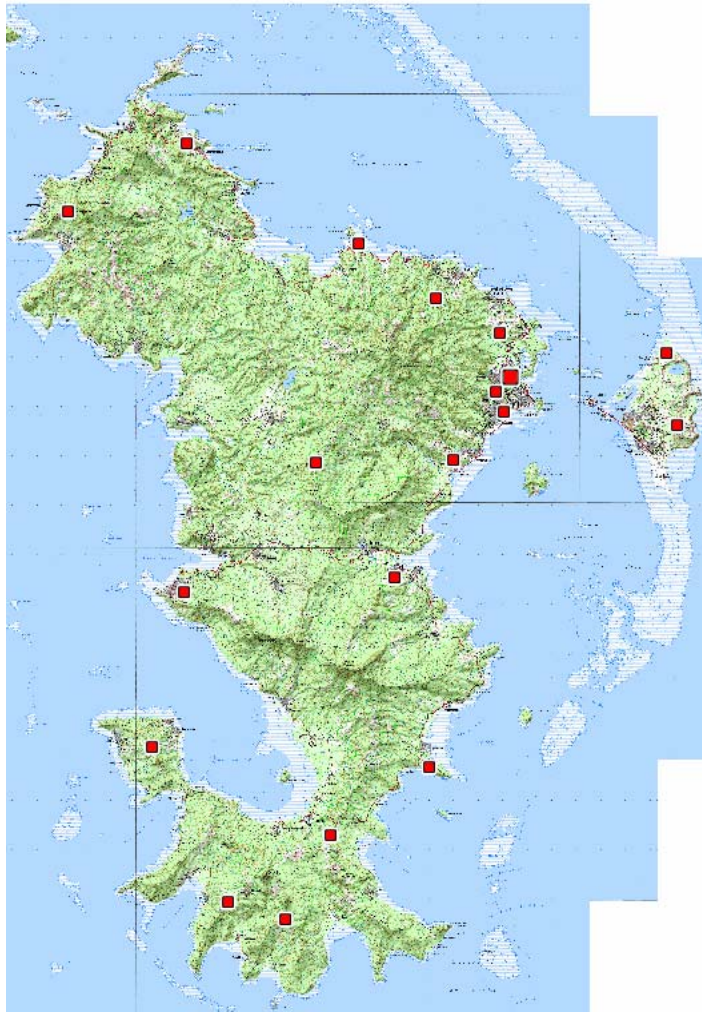
**Guyane (St-Laurent / Mana)**

La Guyane (St-Laurent/Mana) compte 2 sites relais.



**Réunion (en cours de déploiement)**

La Réunion compte 88 sites relais.



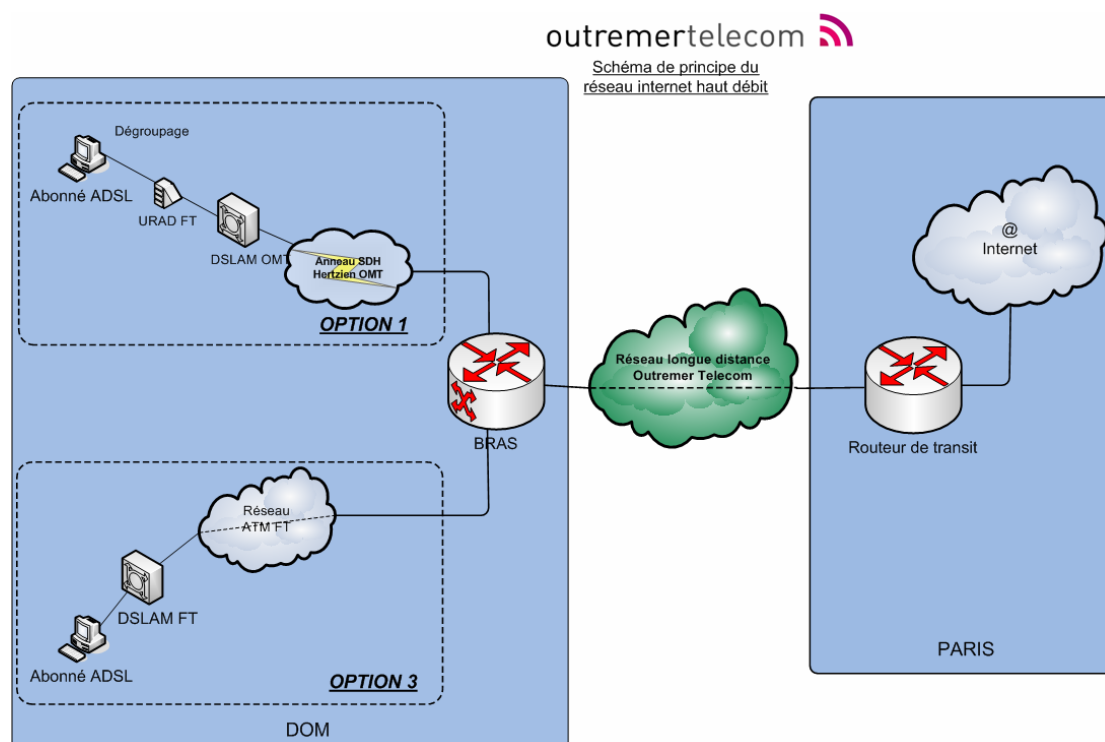
**Mayotte (en cours de déploiement)**

Mayotte compte 18 sites relais.

***Réseau Internet Haut Débit***

***6.7.5.3 Réseau Internet Haut Débit***

Le schéma ci-dessous présente le réseau Internet haut débit du Groupe :



Ce schéma présente le principe de collecte du trafic des abonnés haut débit. Cette collecte peut se faire par deux biais : l'Option 3 et l'Option 1. Dans le cadre de l'Option 3, le Groupe utilise les ressources de collecte de France Télécom. Dans le cadre de l'Option 1 (dégroupage), le Groupe utilise ses propres infrastructures de collecte déployées sur le territoire et raccordées aux répartiteurs de France Télécom.

Depuis le lancement de ses offres Internet haut débit, le Groupe a commencé à utiliser l'Option 3 comme une solution de court terme pour se positionner commercialement et acquérir des clients ADSL rapidement. Afin de réduire ses coûts et d'offrir de nouveaux services, le Groupe souhaite généraliser progressivement l'Option 1 de France Télécom à l'ensemble de ses clients.

### *L'Option 3*

Dans le cadre de l'Option 3, France Télécom fournit le trafic ADSL à un point central dans chacun des DROM, contre une prime mensuelle par ligne. France Télécom facture au Groupe 13,30 euros HT par mois par ligne. France Télécom facture également des frais d'accès au service pour un montant de 49 euros par commande.

Le trafic abonné est collecté par les équipements de raccordement (DSLAM) de France Télécom.

Cette option impose des coûts récurrents (coûts d'exploitation), mais requiert moins d'investissements que dans l'Option 1. Avec l'Option 3, il est plus difficile de



proposer de nouveaux services, la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement n'étant pas assurée de bout en bout car il s'agit du service de collecte chez France Télécom.

#### *L'Option 1 (dégrouper)*

L'option 1 ou le dégroupage de la boucle locale (partie du réseau qui couvre les derniers mètres reliant une Unité de Raccordement d'Abonnés (URA) à la prise téléphonique d'un client) permet à l'opérateur qui en a la maîtrise d'assurer la pleine gestion de son client. Lors de la mise en œuvre du dégroupage dans une URA, le Groupe installe ses propres équipements (DSLAM) dans l'URA et peut alors raccorder la boucle locale de son client à son DSLAM plutôt qu'aux équipements de France Télécom. France Télécom facture au Groupe 2,90 euros HT par mois par ligne partiellement dégroupée. France Télécom facture également des frais d'accès au service pour un montant de 55 euros par commande.

La mise en œuvre de l'Option 1 nécessite d'importants investissements et ne peut être réalisée que progressivement. Ce déploiement présente un intérêt technique (maîtrise du réseau de bout en bout), et un intérêt économique (coûts d'acheminement moindres) et stratégique (pleine gestion de la relation avec ses abonnés).

Le Groupe a déjà déployé environ 30 000 ports DSL. Avec 52 URA raccordées aux infrastructures du Groupe sur 175 ouverts au dégroupage et environ 60% des lignes téléphoniques dégroupées raccordables aux infrastructures du Groupe (contre une moyenne nationale de 56,2% - Service ARCEP), le Groupe se place en tête du dégroupage dans les DROM.

#### **6.7.6 Sécurité des réseaux**

La sécurité des réseaux du Groupe est réalisée de différentes manières et à différents niveaux :

- Firewall multi sites ;
- Segmentation des réseaux Back Office et de Services ;
- Accès distants des tiers (fournisseurs) via des VPN IPSEC et/ou authentification forte RSA Secur ID ;
- Antivirus sur les messageries et les postes de travail ;
- Limitation des fonctions accessibles des utilisateurs au travers de serveurs de Front Office.

En outre, le Groupe est en mesure d'assurer la sécurité de ses liaisons par satellite grâce à ses stations terriennes et à la mise en œuvre de capacités supplémentaires ponctuelles.

Pour la fourniture de l'offre de protection Internet « Only Sécurité », le Groupe a conclu un partenariat avec Trend Micro ayant pour objet de permettre aux clients

internet du Groupe d'accéder à une offre complète de sécurité comprenant les logiciels et leurs mises à jour en temps réel.

### **6.7.7 Maintenance des réseaux**

Le Groupe assure lui-même la maintenance de ses réseaux. Il dispose d'un centre de supervision 24h/24 7j/7 qui relaye les alarmes remontées par des plateformes de supervision fournis par les équipementiers ou développées en interne.

Les ingénieurs des différents sites du Groupe se relaient grâce à des moyens de connexion à distance pour assurer le bon fonctionnement du réseau et le traitement en temps réel des alarmes signalées par le centre de supervision.

Ces ingénieurs pilotent des techniciens de maintenance équipés de véhicules tout-terrain et disposant des outils, instruments de mesure et pièces de rechange nécessaires à la maintenance des sites. Ces techniciens sont encadrés sur chaque DROM par un responsable de la maintenance chargé d'animer l'équipe et de s'assurer de sa réactivité.

La gestion des interventions est suivie par un logiciel au format web développé en interne. Il permet d'affecter aux ressources techniques les incidents déclarés sur les plateformes de supervision ou par le service client, de les associer à un site et à un type d'équipement, de mesurer le temps de résolution de l'incident et d'en informer par SMS les responsables des opérations selon des degrés d'escalade.

## **6.8 PRINCIPAUX CLIENTS**

La base clients du Groupe est constituée de particuliers, de professionnels, d'entreprises, de collectivités locales, d'administrations et d'opérateurs de télécommunications. Au 30 juin 2006, le Groupe desservait environ 250 000 contrats actifs en base de clients (dont plus de 233 000 particuliers et 16 500 clients entreprises et collectivités). Le Groupe n'est dépendant d'aucun client spécifique.

En revanche, les dix premières entités facturées par le Groupe représentaient respectivement environ 11% et 24% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006. France Télécom, première entité facturée du Groupe, représentait à lui seul environ 4,9% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2005 et 19,5% du chiffre d'affaires au 30 juin 2006. Cette évolution importante trouve son origine dans les produits tirés des terminaisons d'appel facturées directement à France Télécom et qui ont connu une forte augmentation proportionnellement au chiffre d'affaires mobile.

## **6.9 FOURNISSEURS**

Le Groupe dispose de deux types de fournisseurs : (i) pour la construction de ses propres infrastructures de télécommunications et (ii) pour les capacités d'accès au réseau.

A la date d'enregistrement du présent document de base, les principaux fournisseurs du Groupe pour la construction de ses propres réseaux sont :

- Pour le fixe : THOMSON,
- Pour le mobile : ALVARION, ZTE,
- Pour l'activité haut-débit : CORECESS, HUAWEI, THOMSON, REDBACK.

Les dix premiers fournisseurs pour la construction de ses propres réseaux représentaient respectivement environ 24% et 9,5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006.

A la date d'enregistrement du présent document de base, les principaux fournisseurs de capacité d'accès au réseau sont les suivants : FRANCE TELECOM, ORANGE, NEUF CEGETEL, INTELSAT, SPRINT.

Les dix premiers fournisseurs pour la capacité d'accès au réseau représentaient respectivement environ 43% et 45% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006.

Par ailleurs, le Groupe se fournit en terminaux (notamment les routeurs, modems, décodeurs) auprès de THOMSON, BEWAN, SAGEM.

Les fournisseurs font l'objet d'une sélection rigoureuse par le Groupe. Leur sélection se fait à l'issue d'entretiens techniques, commerciaux et financiers. La durée du processus de sélection des fournisseurs est de l'ordre de 6 mois.

La relation contractuelle concernant les achats liés à la construction du réseau est systématiquement formalisée par des contrats sui generis. Ils sont le résultat de négociations qui sont engagées à partir des conditions générales d'achat de la Société lesquelles prennent la forme d'un contrat type. La relation contractuelle avec les fournisseurs les plus structurants (mobile par exemple) est constituée d'une part, d'un contrat cadre de fourniture et d'installation et d'autre part, d'un contrat de financement.

Des contrats cadres ont été conclus notamment avec les principaux fournisseurs du Groupe : ALVARION, ZTE, CORECESS et HUAWEI.

Concernant France Télécom pour la fourniture d'accès aux réseaux, la relation contractuelle est formalisée par une convention d'interconnexion dont les termes sont régis par l'ARCEP.

Afin de limiter sa dépendance vis-à-vis de ces fournisseurs, le Groupe dispose d'au moins deux fournisseurs pour chaque activité. Le Groupe estime par conséquent que sa dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs est limitée.

## 6.10 ASSURANCES

Les polices d'assurance du Groupe, dont les principales sont énumérées ci-dessous, couvrent l'essentiel des conséquences pécuniaires pouvant survenir à la suite de sinistres.

Sur l'exercice 2006, les principales polices d'assurance du Groupe sont les suivantes :

- Police « Multirisques/Pertes d'Exploitation » couvrant le Groupe contre tout dommage aux biens, les sinistres consécutifs aux catastrophes naturelles et aux actes de terrorisme. à concurrence d'un montant global de capitaux assurés de 30.142.166 euros et assurant le Groupe contre toutes pertes d'exploitation à hauteur de 9.146.941 euros de marge brute ;
- Police « Responsabilité Civile », couvrant toutes les sociétés du Groupe et toutes les activités du Groupe en responsabilité civile exploitation (à hauteur de 6.000.000 euros pour les dommages corporels et 600.000 euros en ce qui concerne les dommages matériels et immatériels consécutifs) et professionnelle (à hauteur de 760.000 euros par sinistre et par année d'assurance) ;
- Police « Flotte Automobile » couvrant l'ensemble de la flotte automobiles du Groupe pour tous dommages matériels ;
- Police « Individuelle Accident » couvrant le décès et l'invalidité, les frais médicaux et la responsabilité civile des salariés amenés à effectuer des déplacements professionnels fréquents à l'étranger.

Le montant cumulé annuel des primes payées par le Groupe au titre des couvertures dommages et perte d'Exploitation et Responsabilité Civile devrait s'élever à 185.842 euros pour 2006 (contre 148 158 euros en 2005 et 133 356 euros en 2004).

La police d'assurance Dommages et Pertes d'Exploitation a été souscrite auprès des grands leaders du marché de l'assurance et de la réassurance, AGF (60%), GROUPAMA (20%) et GFA (20%).

La police Responsabilité Civile a été souscrite auprès des AGF ainsi que la police Flotte Automobile.

Ces polices ont été progressivement étendues à certaines filiales du Groupe afin d'une part, d'homogénéiser les garanties et d'en rationaliser la gestion et, d'autre part, de maîtriser les coûts d'assurance correspondant.

La Société a également souscrit en 2006 une police d'assurance d'une durée d'un an renouvelable pour couvrir la responsabilité civile de ses dirigeants lorsque celle-ci est mise en cause dans l'exercice de leurs fonctions. Cette police d'assurance a pour objet de prendre en charge aux lieux et place de la Société, avec un plafond garanti par sinistre de 3 000 000 euros, le paiement des conséquences pécuniaires ainsi que les frais de défense en matière pénale et civile résultant de toute réclamation introduite par un tiers à l'encontre de la Société.

Le Groupe estime que ces polices reflètent la nature des risques encourus et sont en adéquation avec les pratiques du marché des assurances pour des groupes et taille et d'activité similaires dans le monde.

Le tableau suivant présente sous forme synthétique les risques assurés avec les plafonds et garanties pour chacune de ces catégories :

<b>POLICE DOMMAGES + PERTE D'EXPLOITATION</b>		
<b>NATURE DES GARANTIES</b>	<b>CAPITAUX en €</b>	<b>FRANCHISES PAR SINISTRE</b>
<b>Incendie, explosion, foudre, engins de navigation aérienne, chocs de véhicules, fumées, émanations, vapeurs, moyens de secours, dégâts des eaux, actes de vandalisme ou attentats, grèves émeutes mouvements populaires, acte de terrorisme et sabotage, catastrophes naturelles</b>  <b>Assurance globale portant indistinctement sur l'ensemble des bâtiment, responsabilité locative, matériels et stocks</b>  <b>Limite spécifique pour les dommages électriques</b>	           <b>30.142.166</b>           <b>335.719</b>	           <b>NEANT</b>           <b>sauf pour les dégats des eaux, tempêtes et actes de vandalisme, 1.524 €</b>           <b>sauf pour les catastrophes naturelles : 0,16 fois l'indice.</b>
<b>Perte d'exploitation consécutive à un sinistre assuré</b>  <b>Période d'indemnisation : 12 mois</b>	<b>LCI 9.146.941</b>	<b>3 jours ouvrés</b>
<b>Effet du vent cyclones</b>	<b>2.456.572</b>	<b>10% du dommage</b>  <b>minimum 3.048</b>  <b>Maximum 15.244</b>
<b>RESPONSABILITE CIVILE</b>		
<b>RC Exploitation</b>		
<b>Corporels</b>	<b>6.000.000</b>	<b>Néant</b>
<b>Matériels et immatériels consécutifs</b>	<b>600.000</b>	<b>10%</b>

<b>RC professionnelle</b>		
<b>Tous dommages confondus par sinistre et par année confondue</b>	<b>760.000 €</b>	<b>7.600 €</b>

Le programme d'assurance du Groupe couvre l'essentiel des conséquences pécuniaires pouvant survenir à la suite d'un sinistre quelconque. Toutes les polices constituant le programme d'assurances du Groupe ont une durée d'une année et sont reconduites tacitement d'année en année.

Le Groupe estime que les risques significatifs encourus du fait de l'exercice de son activité sont tous couverts par son programme d'assurances.

## **6.11 REGLEMENTATION**

Les activités d'Outremer Télécom sont soumises notamment à la réglementation applicable aux activités de communications électroniques dans l'Union européenne et en France ainsi qu'en République de Maurice. Elles sont également soumises à certaines réglementations particulières concernant notamment la protection de la vie privée ou l'accès aux sites Internet.

### **6.11.1 Réglementation applicable aux communications électroniques**

#### *6.11.1.1 Réglementation applicable dans l'Union européenne*

En Europe, le secteur des télécommunications, qui se caractérisait par une situation de monopoles d'État disposant de droits exclusifs et spéciaux, a connu un mouvement de libéralisation à partir de la fin des années 1980 notamment après la publication en 1987 du Livre vert sur les télécommunications. La libéralisation des activités de communications électroniques est ainsi issue des directives 90/387/CEE du 28 juin 1990, relative à l'établissement du marché intérieur des services de télécommunication par la mise en œuvre de la fourniture d'un réseau ouvert de télécommunication et 97/33/CE du 30 juin 1997 relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications en vue d'assurer un service universel et l'interopérabilité par l'application des principes de fourniture d'un réseau public ouvert à la concurrence (ONP pour Open Network Provision). Le processus de libéralisation est devenu totalement effectif en 1998, avec la libéralisation complète des services de téléphonie vocale.

Le cadre réglementaire européen actuellement en vigueur (le « Paquet Télécom »), adopté en 2002 et qui remplace le cadre ONP, est constitué d'une directive cadre, de cinq directives particulières et d'une décision du Parlement et du Conseil : la Directive 2002/21/CE du 7 mars 2002 relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques (Directive « cadre »), la Directive 2002/19/CE du 7 mars 2002 relative à l'accès aux réseaux de communications électroniques et aux ressources associées ainsi qu'à leur interconnexion (Directive « accès »), la Directive 2002/20/CE du 7 mars 2002 relative à l'autorisation de réseaux et de services de communications électroniques (Directive

« autorisation »), la Directive 2002/22/CE du 7 mars 2002 concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (Directive « service universel »), la Directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (Directive « vie privée et communications électroniques »), la Directive 2002/77/CE du 16 septembre 2002 relative à la concurrence dans les marchés des réseaux et de services de communications électroniques (Directive « concurrence ») et la Décision 676/2002/CE du 7 mars 2002 relative à un cadre réglementaire pour la politique en matière de spectre radioélectrique dans la Communauté européenne (décision « spectre radioélectrique »).

#### *6.11.1.2 La réglementation des communications électroniques en France*

En France, le secteur des communications électroniques a été libéralisé par le décret n° 2000-881 du 12 septembre 2000 relatif à l'accès à la boucle locale, ce qui a permis le développement d'opérateurs alternatifs autre que l'opérateur historique.

Les directives du « Paquet Télécom » ont été transposées en droit français par la loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 relative aux obligations de service public des télécommunications, la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (« LEN ») et la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle.

##### *6.11.1.2.1 Réseaux et services de communications électroniques*

Les activités d'installation, d'exploitation de réseaux de communications électroniques et la fourniture de services de communications électroniques sont soumises à une réglementation issue notamment du code des postes et des communications électroniques. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (« ARCEP », jusqu'en mai 2005 Autorité de Régulation des Télécommunications ou « ART ») est l'autorité de régulation indépendante chargée du contrôle du respect de leurs obligations par les opérateurs.

#### *Conditions préalables à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques*

Aux termes de l'article L. 33-1 du code des postes et des communications électroniques, l'installation et l'exploitation de réseaux de communications électroniques ouverts au public sont libres, sous réserve d'une déclaration préalable auprès de l'ARCEP. Les réseaux indépendants sont dispensés de formalité.

Ce régime déclaratif a remplacé, en application de la loi du 9 juillet 2004, le précédent régime d'autorisation préalable. Sous ce régime d'autorisation, Outremer Télécom (alors Infotel) a été autorisée à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert et à fournir le service téléphonique au public par l'arrêté du 29 avril 1998, modifié, du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Cette autorisation couvre l'île de France, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion et a été accordée pour une durée de 15 ans. De plus, l'arrêté du 30 novembre 2000, modifié, a autorisé Outremer Télécom à établir un réseau radioélectrique ouvert au public en vue

de l'exploitation d'un service numérique GSM DROM 3. Cette autorisation couvre la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion et a été accordée pour une durée de 15 ans.

Si l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques sont désormais libres, l'utilisation de ressources dites « rares », telles que les fréquences et les ressources en numérotation, sont soumises à autorisation par l'ARCEP. Ces autorisations sont limitées dans le temps et soumises à des redevances de gestion et de mise à disposition. L'utilisation des ressources rares est soumise à des prescriptions techniques, par exemple à des obligations de couverture du territoire pour l'attribution de fréquences radioélectriques pour la téléphonie mobile. Plusieurs décisions de l'ARCEP ont attribué à Outremer Télécom des fréquences et des ressources en numérotation nécessaires à ces activités.

De manière générale, les autorisations sont délivrées *intuitu personae* et ne sont pas transférables, sauf autorisation préalable de l'autorité les ayant délivrées. Le décret n° 2006-1016 du 11 août 2006 prévoit la possibilité de céder à des tiers certaines fréquences, après autorisation préalable par l'ARCEP ou après notification conjointe par le titulaire de l'autorisation et le cessionnaire suivant les projets.

#### *Les obligations des opérateurs de réseaux de communications électroniques*

Le code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 32-1 et L. 33-1, impose aux opérateurs de réseaux de communications électroniques le respect d'obligations générales, comme la protection de l'ordre public, de la santé et de l'environnement, des conditions de permanence, l'acheminement gratuit des appels d'urgence et le respect de la confidentialité des messages transmis. Ils doivent respecter des impératifs de qualité et de disponibilité de leurs réseaux, qui comprend pour les opérateurs GSM un calendrier de déploiement et un objectif de couverture de territoire. Ainsi, la décision de l'ARCEP n° 05-0681 du 19 juillet 2005 a imposé à Outremer Télécom des objectifs de couverture de 75% de la population établie en Guyane avant le 31 décembre 2004, de 75% en Martinique, Guadeloupe et Réunion avant le 31 décembre 2006 et de 90% dans ces trois DROM avant le 25 février 2008. De plus, la décision de l'ARCEP n° 06-0842 du 25 juillet 2006 a imposé à Outremer Télécom une obligation de couverture de 90% de la population établie à Mayotte avant le 25 février 2008.

Les opérateurs sont également tenus de respecter les obligations suivantes :

- *annuaire universel* : aux termes de l'article L. 34 du code des postes et des communications électroniques, les opérateurs fournissant des services de téléphonie au public sont tenus de remettre leurs listes d'abonnés et d'utilisateurs à toute personne souhaitant éditer un annuaire ou fournir un service de renseignement, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu. Ces listes, complètes et à jour, doivent également être tenues à la disposition de certaines autorités comme les autorités judiciaires, de police et les services d'urgence. L'article L. 34 protège les droits des personnes figurant sur ces listes, qui sont détaillés au point « respect de la vie privée » ci-après ;



- *contribution au service universel* : aux termes de l'article L. 35-1 du code des postes et des communications électroniques, chaque exploitant de réseau ouvert au public est tenu de contribuer financièrement au service universel des communications, qui comprend notamment l'accès à un service téléphonique de qualité à un prix abordable, un service de renseignements et un annuaire d'abonnés, l'accès à des cabines téléphoniques publiques installées sur le Domaine public ainsi que des mesures particulières en faveur des utilisateurs finaux handicapés. France Télécom a été désigné par trois arrêtés du 3 mars 2005 comme opérateur chargé du service universel des communications électroniques. La contribution due par chaque opérateur au titre du financement du service universel est évaluée par l'ARCEP au prorata du chiffre d'affaires de chaque opérateur réalisé au titre des services de communication électronique (à l'exclusion de celui réalisé au titre des prestations d'interconnexion et d'accès) ;
- *portabilité des numéros* : aux termes des articles L. 44, D. 406-18 et 406-19 du code des postes et des communications électroniques, les opérateurs sont tenus de proposer, à un tarif raisonnable, à leurs abonnés les offres leur permettant de conserver leur numéro géographique lorsqu'ils changent d'opérateur sans changer d'implantation géographique, et de conserver leur numéro non géographique, fixe ou mobile, lorsqu'ils changent d'opérateur tout en demeurant en métropole, dans un même département et région d'outre-mer, à Mayotte ou à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le délai de portage, entre la demande de l'abonné et le portage effectif du numéro ne peut excéder 10 jours. En Martinique, Guadeloupe et Guyane, la portabilité des numéros non géographiques mobiles doit être assurée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006. Pour les autres territoires, la portabilité des numéros sera progressivement imposée au cours de l'année 2007, suivant les types de numéros.

Un opérateur ne respectant pas la réglementation relative aux communications électroniques est susceptible de sanctions administratives prononcées par l'ARCEP selon les dispositions de l'article L. 36-1 du code des postes et des communications électroniques, y compris des amendes, ou la suspension ou le retrait du droit d'établir un réseau de communication électroniques ou d'utiliser des ressources rares. Les sanctions financières imposées par l'ARCEP ne peuvent dépasser 3% du chiffre d'affaires du dernier exercice de l'opérateur (article L. 36-11). En cas d'urgence, l'ARCEP peut prendre des mesures conservatoires, sans mise en demeure préalable. Le non-respect de la réglementation relative aux communications électroniques est également susceptible de sanctions pénales, prévues notamment par les articles L. 39 à L. 40-1 du même code, et l'opérateur peut voir sa responsabilité civile engagée.

#### 6.11.1.2.2 Dégroupage de la boucle locale, interconnexion des réseaux et itinérance locale

En application du décret du 12 septembre 2000, l'opérateur historique, propriétaire de la boucle locale, est tenu de laisser les autres opérateurs de réseaux ouverts au public accéder à la boucle locale dont il est propriétaire (réseau fixe). Les conditions de l'offre de référence faite par l'opérateur historique sont contrôlées par l'ARCEP.

Outremer Télécom et France Télécom ont signé une convention d'interconnexion datée du 22 juin 1998, qui a été modifiée par avenant à plusieurs reprises.

De plus, l'article L. 34-8 du code des postes et des communications électroniques impose à tous les opérateurs de réseaux ouverts de faire droit aux demandes d'interconnexion sur leur réseau par d'autres exploitants de réseaux ouverts au public, y compris ceux qui sont établis dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, en vue de fournir au public des services de communications électroniques. Les conditions des offres d'interconnexion sont également contrôlées par l'ARCEP.

Par ailleurs, les opérateurs réputés exercer une influence significative sur un marché du secteur des communications électroniques peuvent se voir imposer des obligations particulières en matière d'interconnexion et d'accès. En application des articles L. 37-1 à L. 37-3 du code des postes et des communications électroniques, l'ARCEP analyse les marchés énumérés par la Commission européenne comme marchés pertinents, détermine les entreprises et collectivités disposant d'une influence significative sur ces marchés et définit des obligations destinées à remédier aux problèmes concurrentiels identifiés. Dès lors qu'un opérateur est reconnu comme disposant d'une influence significative sur un marché pertinent, l'ARCEP peut lui imposer des obligations réglementaires sous réserve qu'elles soient justifiées et proportionnées au problème identifié. Le contrôle de l'ARCEP vise à s'assurer que les tarifs pratiqués par un tel opérateur ne restreignent pas la concurrence tout en protégeant les intérêts des utilisateurs finals.

Outremer Télécom fait partie des 23 opérateurs identifiés par la décision n° 05-0425 du 27 septembre 2005 de l'ARCEP, comme ayant une influence significative sur le marché de la terminaison d'appel géographique sur les réseaux alternatifs fixes. Cette décision définit les obligations s'imposant aux opérateurs identifiés, en particulier en ce qui concerne l'accès et l'interconnexion à leur réseau et le respect des obligations de non-discrimination, de transparence et de tarifs non excessifs.

De plus, l'ARCEP analyse actuellement les marchés de gros de la terminaison d'appel vocal mobile d'Outremer Télécom. Dans l'hypothèse où Outremer Télécom serait retenu comme faisant partie des opérateurs ayant une influence significative sur ce marché, l'ARCEP lui imposerait, dans une décision à venir, des obligations supplémentaires pour la zone Guyane Antilles (notamment en matière d'accès et d'interconnexion, et de respect des obligations de non-discrimination, de transparence et de tarifs non excessifs).

A compter d'avril 2006, France Télécom met à la disposition des autres opérateurs une offre de vente de l'abonnement téléphonique fixe. Outremer Télécom a conclu avec France Télécom une convention relative à la vente en gros de son abonnement, le 6 juin 2006. Cette convention couvre la France métropolitaine, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion. Elle devrait permettre au Groupe de conquérir des parts de marché supplémentaires (voir paragraphe 6.4 du présent document de base).

En matière de radiocommunications mobiles, les contrats d'itinérance locale entre opérateurs de radiocommunications mobiles de deuxième génération doivent être

établis dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires et sont communiqués à l'ARCEP. L'article L. 38 du code des postes et des communications électroniques autorise l'ARCEP, avis du Conseil de la concurrence, à demander la modification des accords d'itinérance locale déjà conclus, pour garantir l'égalité des conditions de concurrence ou l'interopérabilité des services.

L'article L. 36-8 du code des postes et des communications électroniques prévoit qu'en cas de refus d'accès ou d'interconnexion, d'échec des négociations commerciales ou de désaccord sur la conclusion ou l'exécution d'une convention d'interconnexion ou d'accès à un réseau de communications électroniques, y compris la boucle locale, et en matière de prestation d'itinérance locale l'ARCEP peut être saisie du différend par l'une ou l'autre des parties. Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Cour d'appel de Paris.

#### 6.11.1.2.3 Droits de passage et protection des réseaux

En application de l'article L. 45-1 du code des postes et des communications électroniques, les opérateurs de réseaux ouverts au public bénéficient d'un droit de passage sur le Domaine public routier et de servitudes sur les propriétés privées.

Pour l'établissement des réseaux (câbles ou antennes), les opérateurs de réseaux de communications électroniques peuvent demander une autorisation d'occupation du Domaine public. Celle-ci est délivrée par l'autorité de gestion du Domaine concernée, pour une durée limitée. En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, le montant des redevances d'occupation du Domaine public tiennent compte de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le bénéficiaire.

Les autorisations d'occupation du Domaine public sont accordées à titre précaire. L'autorité les ayant délivrées peut en décider la révocation ou imposer des modifications pour des raisons d'intérêt général. Si le bénéficiaire démontre que cette révocation ou modification lui cause un préjudice, il peut en obtenir une indemnisation, sous le contrôle du juge administratif. En revanche, lorsqu'une autorisation d'occupation du Domaine public est annulée pour faute du bénéficiaire, celui-ci n'a droit à aucune indemnisation.

Les autorisations d'occupation du Domaine public sont délivrées *intuitu personae* et ne peuvent être cédées ou transmises à un tiers qu'avec l'autorisation expresse de l'autorité qui les a délivrées.

De plus, les dispositions des autorisations d'occupation du Domaine public peuvent exiger que les lieux soient remis en état à l'expiration de la convention. L'opérateur peut donc être tenu de procéder à l'enlèvement de son réseau si l'autorisation n'est pas renouvelée.

Par ailleurs, les câbles sous-marins de télécommunications sont protégés par le droit international, notamment la convention internationale du 14 mars 1884 sur la protection des câbles sous-marins et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (Convention de Montego Bay). La France est partie à ces deux conventions, et l'article L. 77 du code des postes et de communications

électroniques, qui vise la convention internationale du 14 mars 1884, interdit aux navires français de porter atteinte aux câbles sous-marins.

### *6.11.1.3 La réglementation des communications électroniques en République de Maurice*

L'autorité chargée des communications électroniques en République de Maurice est l'*Information and Communication Technologies Authority* (« ICTA »).

L'installation et l'exploitation de réseaux de communications électroniques et la fourniture de services de communications électroniques sont soumises à l'obtention d'une licence délivrée par l'ICTA pour une durée donnée. Les titulaires de licences doivent s'acquitter d'un droit d'entrée et d'une redevance annuelle. Les licences prévoient un délai d'installation des services pour lesquelles elles ont été obtenues, et sont susceptibles d'être retirées si les services ne sont pas mis en place dans les délais imposés.

Par ailleurs, les titulaires de licences de communications électroniques doivent mettre en place une garantie financière de bonne exécution de leurs obligations. L'autorisation de l'ICTA doit être obtenue pour les changements de contrôle portant sur une part significative du capital d'un titulaire de licence.

Les tarifs utilisateur final appliqués par les opérateurs de réseaux de communications électroniques sont soumis à l'approbation de l'ICTA.

L'ICTA a délivré quatre licences à City Call Ltd., opérateur de téléphonie fixe à l'Ile Maurice, filiale d'Outremer Télécom :

- Une licence « *International Long Distance (ILD) Network Licence* », pour une durée de 15 ans à compter du 2 février 2004 ;
- Une licence « *Internet Services Provider Licence* », du 24 juin 2003 jusqu'au 23 juin 2018 ;
- Une licence « *Payphone Services* » ; et
- Une licence « *Earth Station Licence (in a fixed satellite service)* », pour une durée de 5 ans à compter du 29 septembre 2004 (signée à cette date); valable 5 ans à compter de cette date.

### **6.11.2 Protection de la vie privée et réglementations du contenu**

La fourniture de services de communications électroniques impose aux opérateurs un double contrôle de l'information. Il s'agit tout d'abord du contrôle des informations qui leur sont confiées par les abonnés et utilisateurs, notamment des données personnelles qui doivent être protégées. D'autre part, les opérateurs sont soumis à certaines obligations de contrôle des informations qui sont délivrées par leurs services, en particulier l'accès à des sites Internet et à des services télématiques.

#### *6.11.2.1 Réglementation relative à la protection de la vie privée*

#### 6.11.2.1.1 Réglementation applicable dans l'Union européenne

La protection de la vie privée et des données à caractère personnel est organisée par la Directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 et la Directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (« Directive vie privée et communications électroniques »). Cette dernière, qui fait partie du « Paquet Telecom », exige notamment la protection de la vie privée des personnes physiques, le respect de l'intérêt légitime des personnes morales et la confidentialité des communications effectuées au moyen d'un réseau public de communications électroniques accessibles au public. En ce qui concerne Internet, la Directive vie privée et communications électroniques prévoit que les utilisateurs peuvent refuser les témoins de connexion (« cookies »), et un contrôle des communications non sollicitées (les « spams »). Enfin, elle donne aux abonnés un droit de regard sur les informations les concernant dans les annuaires.

La Directive vie privée et communications électroniques a été récemment modifiée par la Directive 2006/24/CE du 15 mars 2006 sur la conservation de données générées ou traitées dans le cadre de la fourniture de services de communications électroniques accessibles au public ou de réseaux publics de communications, dont les dispositions doivent être transposées avant le 15 septembre 2007. Celle-ci impose de nouvelles obligations aux opérateurs de réseaux de communications électroniques et aux fournisseurs de services de communications électroniques accessibles au public en matière de conservation de certaines données en vue de garantir la disponibilité de ces données à des fins de recherche, de détection et de poursuite d'infractions graves. Il s'agit de données relatives au trafic et à la localisation, ainsi que des données connexes nécessaires pour identifier l'abonné ou l'utilisateur transmises par la téléphonie fixe en réseau, la téléphonie mobile, l'accès à l'Internet, le courrier électronique par l'Internet et la téléphonie par l'Internet. Leur conservation sera imposée pour une durée maximale de deux ans.

#### 6.11.2.1.2 Réglementation applicable en France

En France, la Directive vie privée et communications électroniques a été transposée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (loi « Informatique et Libertés »). Aux termes de la loi Informatique et Libertés, le consentement de la personne intéressée est nécessaire pour le traitement des données à caractère personnel, sauf dans certaines conditions comme le respect d'une obligation légale, l'accomplissement d'une mission de service public, l'exécution d'un contrat auquel la personne intéressée est partie ou la réalisation de l'intérêt légitime du responsable du traitement. En toute hypothèse, il est interdit de collecter ou de traiter sans le consentement exprès de la personne intéressée certaines données dites sensibles, notamment des informations à caractère racial ou ethnique, ou relatives aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses des personnes.

Le traitement automatisé des données personnelles doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (« CNIL »). Les entreprises et collectivités ayant nommé un correspondant à la

protection des données personnelles sont dispensées de cette obligation, pour les traitements n'impliquant pas de transfert de données hors de l'Union européenne. Certains types de traitements de données sont soumis à une autorisation préalable de la CNIL, comme les traitements susceptibles d'exclure des personnes du bénéfice d'une prestation ou d'un contrat, ou les interconnexions de fichiers ayant des finalités différentes. Outremer Télécom a notamment déclaré un traitement automatisé d'informations nominatives à la CNIL, qui a fait l'objet d'un récépissé de déclaration le 30 octobre 2003.

De plus, l'article L. 34 du code des postes et de communications électroniques impose aux opérateurs de réseaux de communications électroniques de permettre aux abonnés ou utilisateurs de s'opposer à l'inscription de certaines données les concernant dans la mesure compatible avec les nécessités de la constitution des annuaires et des services de renseignements auxquels ces listes sont destinées. Ces personnes doivent être informées préalablement des fins auxquelles sont établis des annuaires et services de renseignements et des possibilités d'utilisation reposant sur des fonctions de recherche intégrées à leur version électronique. Elles doivent pouvoir interdire que les informations nominatives les concernant soient utilisées dans des opérations commerciales, obtenir communication des informations nominatives les concernant et exiger qu'elles soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées. En ce qui concerne les réseaux de téléphonie mobile, le consentement préalable des abonnés est requis pour toute inscription de données à caractère personnel les concernant dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs établies par l'opérateur, destinées à être publiées dans les annuaires ou consultables par l'intermédiaire d'un service de renseignements. L'article L. 34-1 du Code des postes et des communications électroniques impose aux opérateurs d'effacer ou de rendre anonyme toute donnée relative au trafic, sous réserve de la mise à disposition de certaines informations au cours d'enquêtes judiciaires. En application de l'article L. 34-5, les fichiers clients ne peuvent être utilisés à des fins de prospection directe qu'avec l'accord exprès des personnes intéressées, sauf pour les prospections par courrier électronique lorsque l'adresse du destinataire a été recueillie à l'occasion d'une vente ou d'une prestation de services, en vue de permettre à la même entreprise de lui proposer des produits ou services analogues.

De plus, l'article R. 10-5 du code des postes et de communications électroniques impose aux éditeurs d'annuaire universel et aux fournisseurs de service universel de renseignements de prendre les mesures nécessaires pour préserver, compte tenu des techniques disponibles, la sécurité des informations qui leur ont été communiquées afin d'empêcher l'altération, la destruction ou la communication à des tiers non autorisés des fichiers et des données qu'ils contiennent. Ils doivent prendre toutes dispositions, notamment contractuelles, vis-à-vis de leurs agents et de leurs partenaires commerciaux afin que ceux-ci respectent la confidentialité des informations qui leur ont été confiées.

Le décret n° 2006-358 du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques prévoit que, pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales, les opérateurs de communications électroniques sont désormais tenus de conserver et de garder à disposition des autorités judiciaires certaines catégories de données techniques

pendant un an. Les tarifs applicables aux utilisateurs selon les catégories de données et les prestations requises seront précisés par arrêté. Les tarifs devront tenir compte, le cas échéant, des surcoûts supportés par les opérateurs requis par les autorités judiciaires pour la fourniture de ces données. Ce décret fait actuellement l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat.

Les manquements à la réglementation sur les données personnelles sont susceptibles de sanctions administratives et pénales. De plus, le responsable du traitement peut voir sa responsabilité civile engagée.

#### *6.11.2.2 Réglementations du contenu*

Les réglementations dites « du contenu » applicables aux activités du Groupe concernent le contenu des informations disponibles sur Internet et les services télématiques. De manière générale, ces réglementations sont destinées à interdire la diffusion de certaines informations, notamment les contenus à caractère violent ou raciste, et à protéger les jeunes utilisateurs.

##### *6.11.2.2.1 Réglementation applicable dans l'Union européenne*

Au niveau européen, il n'existe pas pour l'instant de réglementation contraignante relative à la protection des utilisateurs d'Internet. Toutefois, un certain nombre de recommandations et de programmes ont été élaborés, en particulier le programme Safer Internet Plus (2005-2008) par la Décision n° 854/2005/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2005. Celui-ci encourage les fournisseurs d'accès à Internet à établir des codes de conduite sur des questions telles que la gestion des procédures de notification et d'information des utilisateurs sur un usage plus sûr d'Internet et sur l'existence de lignes téléphoniques d'urgence pour signaler les contenus illicites.

##### *6.11.2.2.2 Réglementation applicable en France*

#### *Informations véhiculées par Internet*

L'article L. 32-3-3 prévoit un régime de responsabilité non-objective des fournisseurs d'accès à Internet, selon lequel toute personne assurant une activité de transmission de contenus sur un réseau de communications électroniques ou de fourniture d'accès à un réseau de communications électroniques ne peut voir sa responsabilité civile ou pénale engagée à raison de ces contenus que dans les cas où soit elle est à l'origine de la demande de transmission litigieuse, soit elle sélectionne le destinataire de la transmission, soit elle sélectionne ou modifie les contenus faisant l'objet de la transmission.

De plus, les fournisseurs d'accès en ligne assurant une activité de stockage automatique, intermédiaire et temporaire des contenus qu'un prestataire leur transmet ne peuvent voir leur responsabilité civile ou pénale engagée à raison de ces contenus que s'ils les ont modifiés, ou dont ils ont empêché la mise à jour, ou s'ils ne les ont pas retirés ou bloqués à la demande du prestataire ou des autorités judiciaires (article L. 32-3-4).

La loi pour la confiance dans l'économie numérique prévoit en son article 6, tel que modifié par la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006, que les personnes dont l'activité est d'offrir un accès à des services de communication au public en ligne doivent informer leurs abonnés de l'existence de moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services ou de les sélectionner et leur proposent au moins un de ces moyens. De plus, la responsabilité civile ou pénale des hébergeurs de sites Internet ne peut être engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services s'ils n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où ils en ont eu cette connaissance, ils ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible. Le Conseil constitutionnel, par une décision n° 2004-496 du 10 juin 2004, a précisé que la responsabilité des hébergeurs ne pouvait être engagée que si l'information dénoncée avait un caractère « manifestement illicite », ou si son retrait avait été ordonné par un juge.

### *Services télématiques*

En application de l'article D. 406-1-2 du code des postes et des communications électroniques, le Conseil supérieur de la télématique est chargé de formuler des recommandations de nature déontologique, visant notamment à la protection de la jeunesse, applicables aux services offerts par les accès télématiques anonymes écrits ou vocaux et à leurs conditions d'accès. Ces recommandations prennent en particulier la forme de propositions concernant les contrats types souscrits par les opérateurs entre eux ou avec les fournisseurs de services et, le cas échéant, avec les fournisseurs de moyens télématiques.

Le Conseil supérieur de la télématique peut recevoir des réclamations portant sur le respect des recommandations de nature déontologique. Lorsque ces faits sont de nature à motiver des poursuites pénales, il en informe le procureur de la République compétent.

### **6.11.3 Réglementation en matière de protection de l'environnement**

En matière de protection de l'environnement, les principales réglementations applicables aux activités d'Outremer Télécom sont celles relatives à la collecte, le traitement et la valorisation des piles, accumulateurs et équipements électriques et électroniques usagés. Ces réglementations visent à prévenir les pollutions causées par l'abandon ou les traitements non conformes de tels déchets.

#### *6.11.3.1 Réglementation communautaire sur les piles et accumulateurs usagés et les déchets d'équipement électriques et électroniques*

En ce qui concerne les piles et accumulateurs, la directive 91/157/CEE du 18 mars 1991 relative aux piles et aux accumulateurs contenant certaines matières dangereuses (notamment le plomb, le mercure et le cadmium), telle que modifiée par la directive 98/101/CE du 22 décembre 1998, a pour objectif la valorisation et l'élimination contrôlée des piles et accumulateurs usagés contenant des matières dangereuses. Elle prévoit deux types de mesures : l'interdiction de mise sur le marché des piles et accumulateurs contenant du mercure, et l'organisation de la collecte séparée des piles



et accumulateurs usagés, dont les teneurs en matières dangereuses sont supérieures à certains seuils, en vue d'un traitement approprié.

De plus, la directive 2002/95/CE du 27 janvier 2003 relative à la limitation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (directive « RoHS ») et la directive 2002/96/CE du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (directive « DEEE ») instaurent un cadre réglementaire concernant les équipements électriques et électroniques et les déchets (dits « DEEE ») que constituent ces équipements une fois usagés. La directive DEEE vise notamment à encourager la réutilisation, le recyclage et les autres formes de valorisation de manière à réduire la quantité de DEEE à éliminer.

### *6.11.3.2 Réglementation française sur les piles et accumulateurs usagés et les DEEE*

#### 6.11.3.2.1 Piles et accumulateurs usagés

Les dispositions de la directive 91/157/CEE du 18 mars 1991 ont été transposées par le décret n° 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination, modifié par le décret n° 99-1171 du 29 décembre 1999. Ce décret régit la mise sur le marché et la fin de vie des piles et accumulateurs et rend obligatoires, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la collecte et le traitement de l'ensemble des piles et accumulateurs usagés, quelle que soit leur composition chimique. Ces dispositions ont été précisées par l'arrêté du 26 juin 2001 relatif à la communication des informations concernant la mise sur le marché, la collecte, la valorisation et l'élimination des piles et accumulateurs.

En application de cette réglementation, tout distributeur, détaillant ou grossiste de piles et d'accumulateurs est tenu, que ces accumulateurs soient ou non incorporés à des appareils, de reprendre gratuitement les accumulateurs usagés du type de ceux qu'il commercialise qui lui sont rapportés. Les piles et accumulateurs usagés sont ensuite remis par le distributeur qui les récupère à une entité conventionnée pour leur enlèvement et leur traitement. Celle-ci est rémunérée par les personnes qui introduisent les piles et accumulateurs sur le marché.

Outremer Télécom peut être considéré comme un « distributeur » aux termes de cette réglementation, du fait de ses activités de vente de téléphones portables contenant les piles ou accumulateurs. A ce titre, le Groupe est tenu de procéder à la reprise des accumulateurs usagés du type de ceux qu'il commercialise qui lui sont rapportés.

La violation des obligations imposées par le décret du 12 mai 1999, et notamment le fait pour un distributeur soit de d'abandonner, de rejeter dans le milieu naturel ou d'éliminer les piles et accumulateurs usagés ou leurs composants, en infraction avec la réglementation, soit de ne pas procéder ou faire procéder aux opérations de reprise, de collecte, de valorisation ou d'élimination des piles et accumulateurs, est pénalement sanctionnée. L'amende applicable aux personnes morales ne peut dépasser 2.250 euros pour une infraction de ce type.

#### 6.11.3.2.2 DEEE

Les directives DEEE et RoHS ont été transposées par le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

Depuis le 13 août 2005, cette réglementation impose aux distributeurs d'équipements électriques et électroniques, au moment de l'acquisition par un consommateur d'un nouvel équipement, de reprendre l'équipement du même type usagé : c'est l'obligation de reprise « un pour un ». Les distributeurs doivent donc organiser l'entreposage des équipements restitués dans l'attente de leur enlèvement par un éco-organisme agréé.

Quatre éco-organismes, créés et financés par les producteurs d'équipements électriques et électroniques pour prendre en charge à leur nom l'enlèvement et le traitement des DEEE ont été agréés par arrêté du 9 août 2006. De plus, un organisme coordonnateur, qui aura pour mission d'assurer la compensation des coûts de la collecte sélective des DEEE supportés par les collectivités locales, a été agréé par un arrêté du 22 septembre 2006. Les filières de collecte et de traitement devraient être opérationnelles à partir du 15 novembre 2006 en métropole, et du 15 novembre 2007 dans les DROM.

Lors de la vente par ses agences de téléphones portables, le Groupe est tenu, en sa qualité de distributeur, de procéder à la reprise des téléphones portables usagés qui lui sont rapportés, dans la limite de l'obligation « un pour un ».

De plus, l'article 12 du décret du 20 juillet 2005 impose aux distributeurs, comme aux producteurs et aux communes ou organismes du secteur, d'informer les utilisateurs d'équipements électriques et électroniques de l'obligation de ne pas se débarrasser des DEEE avec les déchets non triés, des systèmes de collecte mis à leur disposition et des effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine de la présence de substances dangereuses dans les DEEE.

La violation de l'obligation de reprise « un pour un » ou de l'obligation d'information par un distributeur est pénalement sanctionnée. L'amende applicable aux personnes morales ne peut dépasser 2 250 euros pour une infraction de ce type.

#### **6.11.4 Contrats et marchés publics en France**

Les contrats de fourniture de services de communications électroniques par le Groupe à des personnes publiques (administrations, collectivités territoriales) sont des contrats de marchés publics, soumis à une réglementation particulière.

De manière générale, pour les contrats passés par le Groupe, il s'agit de marchés à bons de commande, établis à l'issue d'une procédure d'appel d'offres par les personnes publiques adjudicatrices. La procédure d'appel d'offres est encadrée de manière contraignante par le code des marchés publics qui fixe notamment des règles de publicité et de mise en concurrence. Toutefois, le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics (« code des marchés publics 2004 ») a institué une procédure de passation dite « adaptée » qui a été reprise par le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics (« code des marchés publics 2006 », applicable aux appels d'offres publiés après le 1<sup>er</sup> septembre 2006). Cette

procédure adaptée permet au pouvoir adjudicateur de déterminer librement les modalités d'appel d'offres, notamment pour les marchés de fournitures et de services d'un montant limité (au maximum de 135 000 euros HT pour les fournitures et les services de l'Etat et de 210 000 Euros HT pour les collectivités territoriales, en application de l'article 26 du code des marchés publics 2006). Un marché public ne peut être passé sans publicité ni mise en concurrence préalables que dans un nombre très limité de situations, et notamment si son montant estimé est inférieur à 4 000 euros HT.

Aux termes du code des marchés publics (dans ses versions de 2004 et 2006), ces marchés sont passés pour une durée maximale de 4 ans (3 ans sous le régime du code des marchés publics de 2001). Ainsi, la plupart des contrats de marchés publics dont le Groupe bénéficie sont passés pour un ou 2 ans et ne peuvent être renouvelés au-delà d'une durée totale de 3 ou 4 ans. A l'expiration d'un contrat, le marché est remis en concurrence au travers d'un nouvel appel d'offres.

De plus, des dispositions exorbitantes du droit commun s'appliquent à l'exécution des contrats publics. La personne publique dispose notamment d'un pouvoir de résiliation unilatérale du contrat. Si cette résiliation intervient pour des raisons d'intérêt général, le cocontractant a droit à une indemnisation de son préjudice causé par la résiliation anticipée du contrat. Cette indemnisation est établie dans des conditions prévues par le contrat, ou à défaut par le juge administratif. Cependant, si le contrat est résilié pour faute grave du cocontractant, celui-ci ne peut prétendre à aucune indemnisation.

#### **6.11.5 Règlements applicables en matière de défiscalisation**

Le Groupe exploite dans les DROM une activité éligible aux régimes fiscaux de faveur prévus par les articles 217 *undecies* du Code général des impôts (CGI) et 217 bis du CGI.

##### **i - Aide à l'investissement :**

Conformément à l'article 217 *undecies*, les sociétés du Groupe soumises à l'impôt sur les sociétés exerçant dans les DROM, directement ou par l'intermédiaire de sociétés de personnes, une activité éligible au sens de l'article 199 *undecies* B du CGI peuvent bénéficier d'une aide fiscale au titre de leurs investissements productifs neufs réalisés pour les besoins de cette activité, sous réserve toutefois de l'obtention d'un agrément si le programme d'investissement dépasse un certain montant par exercice.

Les investissements ayant ouvert droit à l'aide fiscale doivent être conservés et affectés à l'activité éligible pendant cinq ans. Lorsque ces investissements ont été réalisés par l'intermédiaire d'une société de personnes, les membres doivent également conserver leurs parts dans cette société de personnes pendant cinq ans. De plus, l'obtention de l'agrément mentionné ci-dessus, le cas échéant, est subordonnée à des engagements supplémentaires, notamment en matière de maintien ou création d'emplois.

Les sociétés du Groupe visées ci-dessus peuvent déduire de leur résultat fiscal le prix de revient de leurs immobilisations utilisées pour les besoins de leur activité éligible (hors TVA récupérable), diminué du montant des subventions publiques obtenues ou demandées. Lorsque l'investissement est réalisé par l'intermédiaire d'une société de personnes, la déduction est opérée au niveau de la quote-part de résultat de la société du Groupe associée de la société de personnes en proportion de ses droits dans cette dernière.

Les sociétés du Groupe visées ci-dessus peuvent également bénéficier de l'aide fiscale à l'investissement sans être propriétaire des immobilisations. Dans ce cadre, des investisseurs acquièrent les immobilisations (soit directement, soit par l'intermédiaire d'une société de personnes) et les donnent en location pendant cinq ans à une société du Groupe qui l'exploite (soit directement, soit par l'intermédiaire d'une société de personnes) dans le cadre de son activité éligible à l'aide fiscale. Cette société s'engage à racheter les immobilisations aux investisseurs au terme de ces cinq ans. L'aide fiscale bénéficie en principe aux investisseurs propriétaires de l'immobilisation, mais ceux-ci rétrocèdent à la société du Groupe exploitante au minimum 75% de l'avantage fiscal obtenu.

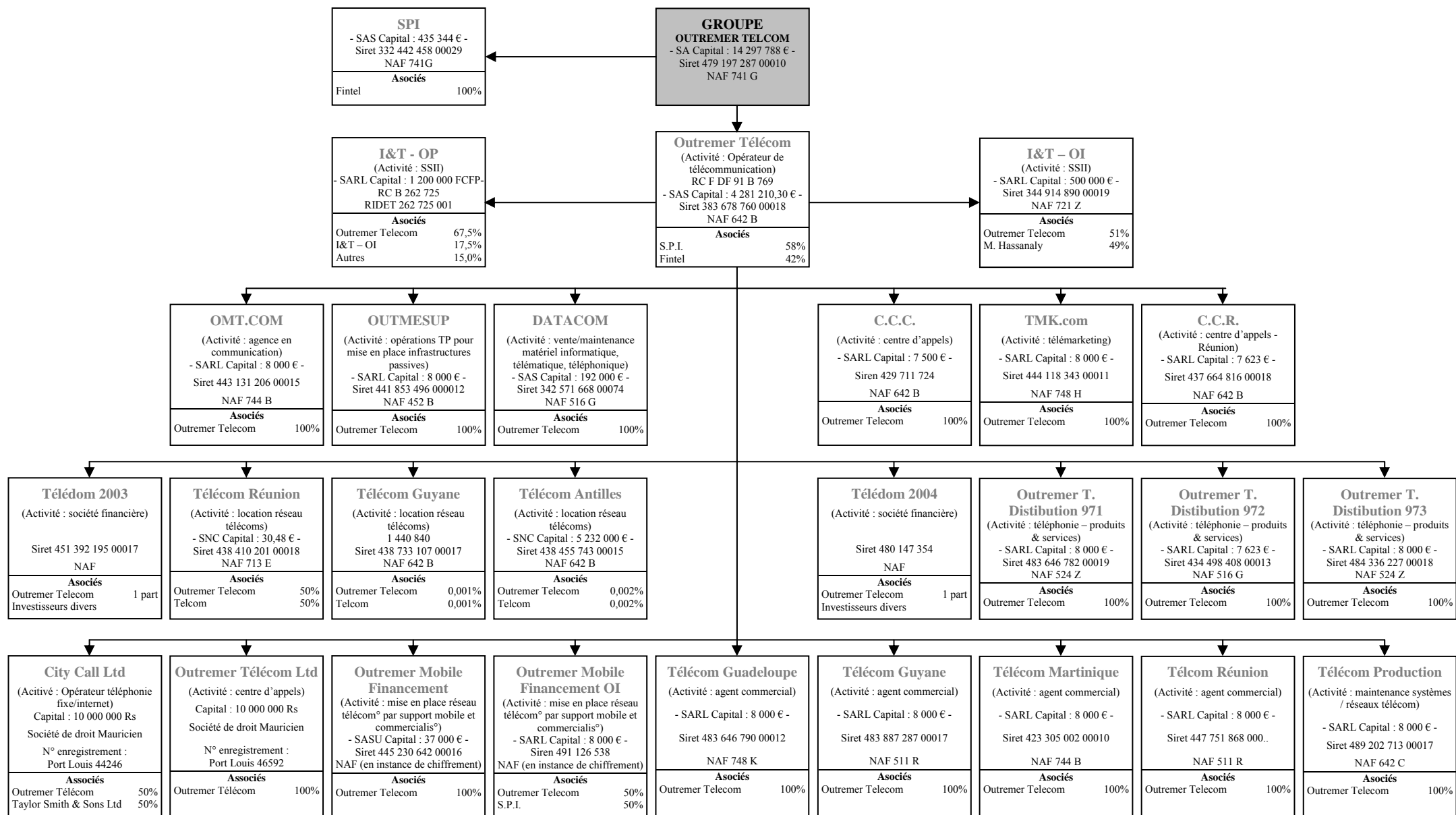
ii - Abattement du tiers :

Conformément à l'article 217 *bis* du CGI, les sociétés du Groupe soumises à l'impôt sur les sociétés bénéficient d'un abattement d'un tiers sur leurs résultats imposables provenant d'activités éligibles au mécanisme d'aide fiscale à l'investissement décrit ci-dessus. Toutefois, l'abattement ne s'applique pas aux résultats provenant de l'exploitation d'investissements ayant ouvert droit à la déduction mentionnée ci-dessus, lorsque ces résultats sont acquis au cours des cinq années suivant la réalisation de ces investissements.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe exerçant leur activité dans les DOM bénéficient d'un régime particulier de déduction de la TVA. Ce régime leur permet de déduire de la TVA au titre de l'acquisition de certains produits exonérés de TVA en application de l'article 295-1-5° du CGI.

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1.1 Organigramme du Groupe à la date d'enregistrement du présent document de base



### 7.1.2 Filiales et participations

La Société Groupe Outremer Telecom (anciennement FinTel SAS) est la société mère du Groupe. Elle détient directement et indirectement (par l'intermédiaire de SPI SAS) 100% des participations d'Outremer Telecom SAS, elle assume la charge de la dette LBO et emploie les principaux managers du Groupe. Les deux sociétés sont liées par une convention d'assistance à la gestion.

Outremer Telecom SAS est la société d'exploitation du Groupe à partir de laquelle, toutes les décisions opérationnelles sont prises et mises en œuvre. Le Groupe a constitué ensuite un certain nombre de filiales qui se répartissent les activités par zone géographiques et par métiers :

- I&T OP et I&T OI sont des SARL dédiées aux investissements dans les réseaux GSM aux Antilles d'une part et dans l'Océan Indien d'autre part.
- Les structures « métiers » sont : SPI (Administratif, RH, Comptabilité, Contrôle de gestion et Recouvrement OMT.COM (marketing et Communication) OUTMESUP (maîtrise d'ouvrage, Génie Civil & Agencements) TELECOM PRODUCTION (production, logistique et maintenance)
- Des SNC ont été constituées afin de bénéficier des dispositifs de défiscalisation applicables dans les DROM. Il s'agit de : Teledom 2003 (ADSL 2003) Teledom 2004 (ADSL 2004), Telecom Guyane, Telecom Réunion et Telecom Antilles.
- Les autres filiales sont dédiées à la distribution des produits développés par le Groupe et à la gestion des centres d'appel.
- Enfin DataCom et Infotel (OI, OT) sont des sociétés dédiées aux métiers historiques du groupe de distribution de matériels informatiques.
- A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société est entrain de constituer une nouvelle filiale à Mayotte : Outremer Telecom Distribution Mayotte qui commercialisera tous les produits et services liés à la téléphonie.

Parmi l'ensemble des entités participant au périmètre du Groupe, seules deux structures ont été constituées avec la participation significative d'un tiers. Il s'agit d'une part de :

- I&T – OI : cette SARL comprend dans son capital un associé minoritaire à hauteur de 49%,
- City Call Ltd : cette société de droit mauricienne a été constituée à 50/50 avec un partenaire local Taylor Smith & Son Ltd.

Le Groupe considère que ces participations ne sont pas susceptibles d'impacter ses activités dans la mesure où les sociétés considérées ne portent que des actifs sans enjeu stratégique et en tout état de cause, dans les deux cas, le Groupe a pris le soin de rester majoritaire.

La société Outremer Telecom SAS réalise à elle seule plus de 96% du chiffre d'affaires du Groupe.

Les seules immobilisations corporelles significatives qui ne sont pas directement détenues par la société Outremer Telecom SAS sont celles qui ont bénéficié en 2003, 2004 et 2005 du dispositif d'aide à l'investissement prévu par l'article 217 undecies du CGI et qui sont actuellement détenues par les SNC Teledom 2003, Teledom 2004, Telecom Guyane et Telecom Antilles, étant précisé que la société Outremer Telecom SAS bénéficie de promesses de vente lui garantissant de récupérer la propriété de ses équipements à l'issue d'une période de 5 ans courant à compter de la réalisation de l'investissement.

Les SNC Teledom 2003 et 2004 détiennent des installations techniques nécessaires au dégroupage des abonnés haut débit, alors que les SNC Telecom Guyane et Antilles détiennent les principales installations techniques constituant respectivement les réseaux de téléphonie mobile de Guyane et des Antilles.

La société Outremer Telecom SAS est directement propriétaire de l'essentiel des autres immobilisations corporelles du Groupe, qu'il s'agisse des Installations techniques constituant son réseau, des aménagements de ses points de vente ou des matériels mis à la disposition de ses clients afin de les raccorder au réseau.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de charges majeures grevant les immobilisations corporelles détenues par les filiales du Groupe.

L'ensemble des marques est détenu par les sociétés contrôlées à 100% par la société mère Groupe Outremer Telecom.

Un bien immobilier utilisé par plusieurs sociétés du Groupe est détenu par une SCI dans laquelle Monsieur Jean-Michel Hégésippe est associé. Le montant des loyers perçus par la SCI sur 2006 s'élève à 154 899 euros. Le 7 décembre 2006, un agent immobilier a attesté que ces locaux sont remis aux conditions de marchlocales et donc à des conditions équitables.

Les principales filiales du Groupe ayant une activité commerciale sont décrites ci-dessous.

#### *Outremer Télécom*

La société Outremer Télécom est une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social fixé Z.I. Jambette, 97232 Le Lamentin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort de France sous le numéro B 383 678 760. Outremer Télécom effectue tous types d'opérations se rattachant à l'activité de télécommunication et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la conception, la commercialisation, le traitement ou la sous-traitance de l'information, des matériels et produits composants connexes ainsi que la vente de matériels informatiques et les prestations de service accessoire. A la date d'enregistrement du présent document de base, Outremer Télécom est détenue à 58% par SPI et 42% par FinTel.

#### *I&T-OI*

La société I&T-OI est une société à responsabilité limitée de droit français ayant son siège social au 12E rue Henri Cornu, Technopole de la Réunion, 97801 Saint Denis Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Denis sous le numéro B 344 914 890. I & T-OI effectue toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à la vente et à la maintenance et à l'exploitation de matériel informatique et téléphonique ainsi que des produits composants ou connexes et la formation ayant trait à ces activités. A la date

d'enregistrement du présent document de base, I&T-OI est détenue à 51% par Outremer Télécom et 49% par M. Hassanaly.

#### *Datacom*

La société Datacom est une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au Centre d'affaires Dillon Valmenière, Route de la Pointe des Sables, 97200 Fort de France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort de France, sous le numéro B 342 571 668. Datacom effectue toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à la vente et à la maintenance de matériel informatique et téléphonique ainsi que des produits composants ou connexes. A la date d'enregistrement du présent document de base, Datacom est détenue à 100% par Outremer Télécom.

### **7.1.3 Description des principales opérations de réorganisation**

#### *7.1.3.1 Description du LBO*

Le 23 décembre 2004, la Société a acquis Outremer Telecom SA, sous forme d'un LBO. Cette opération de rachat, effectuée via l'acquisition de 42% du capital d'Outremer Telecom SA et l'acquisition de 100% du capital de SPI SAS (laquelle détient 58% des actions d'Outremer Telecom SA), a été financée par :

- une augmentation de capital par les actionnaires de 11 881 818 actions d'une valeur nominale d'un euro (dont 1 881 118 actions à bon de souscription d'actions (ABSA)) et l'émission pour 18 millions d'euros de 18 millions d'obligations convertibles en actions (OCA) au profit des actionnaires.
- un emprunt obligataire « mezzanine » par émission de 400 obligations à bons de souscription d'actions (OBBSA) pour un montant de 10 000 000 d'euros. Ces OBBSA sont détenues par Mezzanis Fund et Barclays bank Plc, respectivement à hauteur de 55% et 45%.
- un contrat de crédit senior conclu avec un groupe de banques dont Barclays bank Plc en tant qu'agent, pour un montant de 40 200 000 euros et dont 32 500 000 euros étaient destinés au financement du LBO.

#### *7.1.3.2 Principales opérations de restructuration*

A la date d'enregistrement du présent document de base, les opérations de restructuration suivantes ont été réalisées :

- La Société a été transformée en société anonyme le 30 novembre 2006. Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport sur la transformation de la Société en société anonyme par lequel ils indiquent qu'ils n'ont pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Ils attestent que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Les avantages particuliers stipulés n'appellent en outre, pas d'observations de leur part.
- Sa dénomination sociale a été modifiée en « OUTREMER TELECOM » le 30 novembre 2006.



En outre, immédiatement après la fixation définitive du prix de l'offre et avant la première cotation des titres de la Société, les opérations suivantes seront réalisées :

- Le Conseil d'administration de FinTel (rebaptisée « OUTREMER TELECOM ») déterminera, conformément aux accords conclus avec les actionnaires sur la base du prix de l'offre lors de l'introduction en bourse, le nombre d'actions FinTel résultant de la conversion des Obligations Convertibles en Actions, le nombre d'actions FinTel que pourront souscrire les Managers sur exercice des BSA Managers ainsi que le prix d'exercice de ces BSA et, par voie de conséquence, le nombre d'actions Fin Tel que pourront souscrire les Mezzaneurs sur exercice des BSA Mezzaneurs ainsi que le prix d'exercice de ces BSA Mezzaneurs. Les principales caractéristiques des Obligations Convertibles en Actions, des BSA Managers et des BSA Mezzaneurs sont décrites dans la section 21.1.4 du présent document de base ;
- Les Obligations Convertibles en Actions seront converties par leurs porteurs ;
- Les BSA Managers et les BSA Mezzaneurs seront exercés et le prix de souscription des actions nouvelles de la Société émises sur exercice des BSA Managers et des BSA Mezzaneurs sera versé par les porteurs à la Société ;
- Le Président de FinTel, agissant sur délégation du Conseil d'Administration, constatera la réalisation des augmentations de capital de la Société résultant de la conversion des Obligations Convertibles en Actions et de l'exercice des BSA Managers et des BSA Mezzaneurs.

## **8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS**

### **8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES ET CHARGES MAJEURES LES GREVANT**

La plupart des immeubles occupés par le Groupe pour les besoins de son activité soit à usage de bureau soit pour les besoins de l'implantation de ses infrastructures font l'objet de baux à l'exception de :

- L'immeuble abritant à la Réunion l'ensemble des services administratifs, commerciaux et techniques situé dans la technopole de Saint Denis a été édifié en 2000 sur un terrain acquis par la société I & T – OI en 1999.
- Le Groupe est par ailleurs, propriétaire à Matoury en Guyane, d'une parcelle de terrain acquise en 1999 sur laquelle a été édifié un site POP.

Pour le reste, une série de baux a été conclue selon les besoins exposés par le Groupe dont notamment :

**Sites POP** : centre technique d'hébergement des éléments centraux du réseau. Il en existe un par département et deux en Métropole (sites de Poissonnière pour lequel un bail de trois années renouvelables a été conclu et de Marne la Vallée pour lequel un bail d'une durée indéterminée a été conclu).

**Site ADSL** : sites permettant le raccordement des abonnés. Le Groupe en compte 82 répartis sur chaque DROM ; leur occupation est systématiquement formalisée sous la forme de convention d'occupation de site conclus la plupart du temps avec des particuliers aux fins d'édification des antennes relais et d'infrastructures techniques ;

**Sites GSM** : il s'agit de la location des sites sur lesquels sont édifiées les antennes relais GSM qui suivent le même régime que celui exposés pour les sites ADSL. A ce titre, 161 conventions de mise à disposition de sites ont été conclues répartis sur l'ensemble des départements.

**Boutiques** : Le Groupe exploite 25 boutiques pour la distribution de ses produits de téléphonie mobile lesquelles sont principalement implantées dans des centres commerciaux et galeries marchandes. Ces boutiques sont occupées dans le cadre de baux commerciaux. Par exemple, une boutique de 59 m<sup>2</sup> est louée au Centre commercial Place d'Armes au Lamentin (Martinique).

**Bureaux** : Sur chacun des départements plusieurs bureaux sont dédiés aux services informatiques, administratifs et généraux. Ainsi le siège social de la Société à Paris situé 14, Boulevard Poissonnière dans le 9<sup>e</sup> arrondissement d'une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup>, est loué à Zurich dans le cadre d'un bail de trois années renouvelables. De même, le principal établissement de la société en Martinique, sis au centre d'affaire Dillon Valmenière est loué dans le cadre d'un bail d'une durée de 6 années.

Plusieurs filiales du Groupe ont pris à bail, le 23 décembre 2004 et pour une durée de neuf années, des locaux situés dans un ensemble immobilier à la Martinique appartenant à une Société Civile Immobilière dont Monsieur Jean-Michel Hégésippe est associé.

Ces locaux représentent une surface totale de bureaux d'environ 650 m<sup>2</sup>.

## **8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION, FAITE PAR LA SOCIETE, DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Néant

## **9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT**

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues avec l'ensemble de ce document de base et notamment les comptes consolidés historiques de FinTel S.A.S. retraités selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, l'information consolidée pro forma de FinTel S.A.S. pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, les comptes consolidés semestriels résumés de FinTel S.A.S. au 30 juin 2006 établis selon les normes IFRS (voir respectivement les sections 20.2, 20.3 et 20.1 du présent document de base).

Le lecteur est également invité à se reporter aux comptes consolidés de la société Outremer Telecom pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 établis selon les normes françaises (voir les sections 20.6 et 20.7 du présent document de base). L'évaluation de l'activité du Groupe doit être effectuée en tenant compte des informations contenues au chapitre 4 « Facteurs de risques ».

Ces comptes ont été respectivement arrêtés par les organes compétents de chacune des sociétés FinTel S.A.S. et Outremer Telecom. Les comptes consolidés historiques de FinTel S.A.S. retraités en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et les comptes consolidés de

Outremer Telecom pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2004 établis selon les normes françaises ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de ces deux sociétés.

L'information consolidée pro forma de FinTel S.A.S. pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 a fait l'objet d'un rapport en application du règlement (CE) N°809/2004 par les commissaires aux comptes de FinTel S.A.S.

Les comptes consolidés semestriels résumés de FinTel S.A.S. au 30 juin 2006 établis selon les normes IFRS ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes de FinTel S.A.S.

Les données relatives au compte de résultat figurant dans le présent chapitre sont :

- pour l'exercice 2004, issues des informations financières pro forma établies en normes IFRS ;
- pour l'exercice 2005 issues des comptes consolidés historiques 2005 retraités en normes IFRS ;
- pour les semestres 2005 et 2006 issues des comptes semestriels historiques au 30 juin 2006 établis en normes IFRS.

Cependant, afin de faciliter la lecture, les termes « pro forma » et « retraités en normes IFRS » ou « établis en normes IFRS » ne sont pas systématiquement repris tout au long de ce chapitre.

## **9.1 PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES CONSOLIDEES**

### **9.1.1 Présentation générale**

Le Groupe est aujourd'hui le premier opérateur intégré alternatif de télécommunications des départements et régions d'outre-mer avec un chiffre d'affaires semestriel consolidé de 56,9 millions d'euros au 30 juin 2006. Le Groupe distingue les 4 segments d'activité suivants :

- Le segment « Résidentiels », qui regroupe les activités de téléphonie fixe, d'Internet à destination des particuliers et de cartes prépayées ;
- Le segment « Mobile », qui regroupe toutes les offres de téléphonie Mobile du Groupe à destination des particuliers ;
- Le segment « Activité Entreprises », qui regroupe les solutions de télécommunications offertes aux entreprises et aux collectivités (téléphonie fixe, Internet et Data) ;
- Le segment « Autres », qui regroupe les autres activités du Groupe telles que les activités historiques (minutes en gros – *wholesale* –, activités bancaires, distribution de matériel informatique).

Ces segments sont susceptibles d'évoluer à l'avenir, en fonction des activités du Groupe et de ses axes de développement.

### **9.1.2 Eléments de formation du chiffre d'affaires**

#### *9.1.2.1 Segment « Résidentiels »*

Le chiffre d'affaires du segment Résidentiels se décompose en trois activités contributrices : la téléphonie fixe, Internet à destination des particuliers et les cartes prépayées.

(a) Activité de téléphonie fixe

Le Groupe a lancé ses premières activités de téléphonie fixe en 1999 à destination des particuliers et des professionnels sous la marque Outremer Telecom. En 2002, le Groupe a lancé son offre de téléphonie locale avec la présélection. Depuis mai 2006, le Groupe propose l'offre de revente de l'abonnement de France Télécom.

A la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe estime qu'il occupe la deuxième place sur ce marché.

Le Groupe positionne son offre de téléphonie fixe vers une politique de tarification à des prix compétitifs avec comme cœur de cible les télécommunications locales et à destination de la métropole. Ces dernières représentent en effet un volume important de communications dans la mesure où la population domienne en métropole est relativement nombreuse.

Le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe représentait respectivement 30 millions d'euros et 14,8 millions d'euros au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006, soit 38% et 26% du chiffre d'affaires consolidé à ces mêmes dates.

Au 30 juin 2006, le Groupe comptait plus de 99.000 abonnés actifs, un niveau relativement stable par rapport au 31 décembre 2005.

Au 30 juin 2006, les abonnés présélectionnés représentaient 72,4% du nombre d'abonnés.

Le Groupe entend consolider ses positions dans la téléphonie fixe et gagner des parts de marché, notamment par l'offre de revente de l'abonnement téléphonique et accentuer la convergence et la diversité de ses offres (fixe, Internet et Mobile). Cette stratégie sera également soutenue par l'utilisation d'une marque unique à forte notoriété : Only.

Le Groupe propose deux types d'offres de téléphonie fixe :

- une offre de communication téléphonique pour laquelle le client garde son abonnement auprès de l'opérateur historique et n'est client du Groupe que sur la partie communication locale et longue distance (en présélection ou non) ; ou
- une offre avec un abonnement auprès du Groupe : un seul opérateur, une seule facture.

Depuis mai 2006, le Groupe a opté pour la revente de l'abonnement téléphonique France Télécom, qui permet aux clients du Groupe de s'affranchir totalement de l'abonnement vis-à-vis de France Télécom, les clients n'ayant qu'un seul interlocuteur, le Groupe. Cette offre, facilitant la gestion de son abonnement par le client, permet également au Groupe de lui proposer une offre très attractive qui constitue un moyen de fidélisation efficace.

L'offre de communication est fondée sur une facturation à la consommation transparente. Le Groupe offre ainsi le choix à ses clients d'opter pour une tarification à l'usage ou de façon forfaitaire (dans ce cas, le dépassement du forfait et le hors forfait sont facturés au client sur la base de ses consommations excédentaires en fonction du tarif de référence).

L'offre à l'usage permet aux clients de profiter des tarifs du groupe par destination. Les appels sont facturés à la seconde après un coût de connexion variable suivant la destination.

Le Groupe propose une large gamme de forfaits par destination adaptés à tous les besoins des particuliers et à des prix particulièrement attractifs par rapport à ceux de ses concurrents.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des forfaits (prépayés) proposés aux particuliers :

<i>Type de forfait</i>	<i>Offres</i>
<i>Forfaits avec abonnement téléphonique. Ces forfaits proposent une offre comprenant l'abonnement de la ligne téléphonique et les communications</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Forfait abonnement + 2 heures » : à 19,90 euros TTC par mois. Les 2 heures d'appels incluent les appels locaux, vers la métropole, vers les fixes et les mobiles et sont décomptées à la seconde dès la première seconde sans coût de connexion ou crédit temps.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Forfait abonnement + local illimité soir et weekend » : à 24,90 euros TTC par mois ;</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Forfait abonnement + local illimité 24h/24 » : à 31,90 euros TTC par mois ;</li> </ul>
<i>Forfaits classiques sans abonnement téléphonique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Forfaits Locaux » : 3h30 à 5 euros TTC et 7h15 à 10 euros TTC ; sont décomptées à la seconde dès la première seconde sans coût de connexion ou crédit temps</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Forfaits Locaux illimités » : soir et weekend à 15 euros TTC par mois et 24h/24 à 25 euros TTC par mois ;</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Forfait Mobile » : 30 min à 9 euros TTC, 1h à 17 euros TTC, 2h à 33 euros TTC, 3h à 48 euros TTC ; sont décomptées à la seconde dès la première seconde sans coût de connexion ou crédit temps</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Forfait Métropole » : 35 min à 5 euros TTC, 1h25 à 10 euros TTC, 3h à 20 euros TTC, 5h à 30 euros TTC, 9h à 50 euros TTC ; sont décomptées à la seconde dès la première seconde après un crédit temps de 6 secondes facturés 0,124 euro TTC</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Forfait Monde » : à 10, 20, 30 et 50 euros TTC, 5h à 30 euros TTC, 9h à 50 euros TTC ; sont décomptés à la seconde dès la première seconde après un crédit temps de 6 secondes facturés 0,124 euro TTC</li> </ul>

Le client ayant opté pour l'offre à l'usage est facturé par bimestre à terme échu. Toutefois si au cours du premier mois de la période de facturation la consommation du client dépasse 30 euros TTC, une facture intermédiaire lui sera envoyée.

Les clients ayant souscrit à (au moins) un forfait sont facturés mensuellement, le montant des forfaits étant facturé terme à échoir, les consommations en dépassement ou hors forfaits étant facturées à terme échu.

Concernant les offres avec revente de l'abonnement France Télécom, le Groupe ne facture pas de frais de mise en service, mais toute résiliation par l'abonné est facturée 10 euros TTC. Comme les offres forfaits, les offres avec revente de l'abonnement sont facturées mensuellement terme à échoir.

#### (b) Activité Internet

Le Groupe a lancé sa première offre d'accès Internet bas débit (RTC) sous la marque OOL (Only On Line) en 2001, suivi d'une offre haut débit (ADSL) en 2003. Très rapidement, en 2004, le Groupe a lancé les offres de dégroupage partiel et total dans les quatre DROM.

Le Groupe a su rapidement se faire une place sur ce marché à forte croissance face à l'opérateur historique en proposant des offres tarifaires compétitives.

Le Groupe propose aujourd'hui des offres bas débit, des offres haut débit dégroupées (Option 1) et de collecte régionale (Option 3) à travers sa marque unique (« Only »).

L'amélioration des infrastructures et la baisse de ses tarifs ont favorisé une migration des abonnés aux offres Internet bas débit vers les offres haut débit. L'attractivité des offres du Groupe dans ce domaine (en termes de qualité et de prix) lui a permis de bénéficier de cette évolution.

Le chiffre d'affaires Internet particulier s'élevait à 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 6,4 millions d'euros au 30 juin 2006 soit respectivement 12% et 11% du chiffre d'affaires consolidé à ces mêmes dates.

A la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe est le deuxième fournisseur d'accès Internet haut débit sur les DROM avec une part de marché de 27,4% (estimations IDATE).

Au 30 juin 2006, le Groupe comptait 32.346 abonnés bas débit et 31.284 abonnés haut débit, contre respectivement 31.935 et 23.117 au 31 décembre 2005.

Au 30 juin 2006, le Groupe estime que 51% de ses abonnés haut débit sont dégroupés.

Le nombre de clients ayant souscrit des offres bas débit est en légère baisse tandis que le nombre de clients ayant souscrit des offres haut débit (512 Kbps) augmente du fait d'un basculement naturel de l'offre bas débit vers l'offre haut débit. Le Groupe estime que cette tendance devrait s'amplifier.

Le Groupe compte encore peu de clients qui ont souscrit des offres à 1024 Kbps et 2028 Kbps du fait de leurs tarifs encore très élevés.

La stratégie du Groupe dans le domaine de l'Internet s'articule autour des gains de parts de marché et d'une maximisation de la rentabilité et de la création de valeur sur le portefeuille d'abonnés.

Le Groupe propose des offres d'accès Internet bas débit (RTC) et haut débit (ADSL).

*Offres d'accès Internet haut débit*

Le Groupe propose les mêmes offres sur l'ensemble des DROM. Il propose des forfaits qui intègrent une limite de téléchargement.

Ses offres se différencient de celles proposées en métropole sur plusieurs aspects :

- Les débits maximaux proposés s'élèvent à 2048 Kbit/s ;
- La facturation est liée au volume de téléchargement ;
- L'offre haut débit ne comporte pas de téléphonie sur IP ou d'ADSL couplée avec de la télévision.

Les offres du Groupe comprennent :

« **Le Pack modem ADSL** » : le Groupe met gratuitement un modem à la disposition du client pendant la période d'engagement. Le modem proposé par le Groupe dispose de la technologie WiFi. Le Groupe souhaite proposer un modèle plus évolué d'ici fin 2006 et remplacer le modem BeWAN USB actuellement proposé par un routeur Thomson USB et Ethernet qui devrait être plus simple à installer et être compatible avec l'offre de VoD, si celle-ci était mise en place.

« **Les offres d'accès ADSL** »: le Groupe propose des débits allant jusqu'à 2048 kbps et souhaite proposer courant 2007 jusqu'à 8 Mbps pour être en adéquation avec les services nécessitant une bande passante importante côté utilisateur. Ces offres, dites « adaptables », sont facturées en fonction du volume téléchargé par le client.

Le tableau ci-dessous reprend les principales offres haut débit du Groupe à destination du grand public :

<i>Forfait ADSL</i>	<i>Débit</i>	<i>Nombre de Mo dans le forfait</i>	<i>Tarif mensuel</i>	<i>Dépassement de forfait</i>	<i>Facturation maximale mensuelle</i>
<i>Adaptable 512</i>	<i>512 Kbps</i>	<i>1 000 Mo</i>	<i>24,90€</i>	<i>1€ par tranche de 200 Mo téléchargés</i>	<i>54,90€</i>
<i>Adaptable 1024</i>	<i>1024 Kbps</i>	<i>2 000 Mo</i>	<i>44,90€</i>		<i>69,90€</i>
<i>Adaptable 2048</i>	<i>2048 Kbps</i>	<i>2 000 Mo</i>	<i>54,90€</i>		<i>79,90€</i>

Les offres ADSL du Groupe sont soumises à une période d'engagement minimum de 12 mois. Toute résiliation anticipée entraîne la facturation anticipée du solde.

Le pack modem ADSL USB est fourni gratuitement au client pendant la période initiale d'engagement (12 premiers mois). En cas de résiliation anticipée du client et de non restitution du modem, celui-ci est facturé 39.90 € TTC.

Les clients ADSL font l'objet d'une facture mensuelle, dans laquelle le montant du forfait ADSL est facturé terme à échoir et les dépassements de téléchargement à terme échu.

Le Groupe ne facture pas de frais de mise en service, mais toute résiliation par l'abonné est facturée 64 € TTC.

Le Groupe propose un programme de fidélisation : cumul de points grâce au montant des factures Fixe, Mobile et Internet qui peuvent être convertis et ainsi réduire le coût des forfaits pour les offres haut débit.

#### *Offres d'accès Internet bas débit*

Les offres du Groupe comprennent une formule facturée à l'usage sans abonnement ni engagement dénommée « libre surf » et six forfaits de communication dénommés « optimum » : 10h (6€/mois), 30h (9€/mois), 40h (11€/mois), 60h (13€/mois), 90h (18€/mois). Sur les forfaits de 10h à 90h, l'engagement minimum est de 6 mois, contre 12 mois pour le forfait illimité.

Les clients bas débit sont facturés mensuellement, le montant des forfaits est facturé terme à échoir et les consommations (usage ou dépassement de forfait) sont facturées à terme échu.

Le forfait illimité (à 22 euros) qui permet de profiter d'une connexion illimitée en temps. Ce produit constitue une alternative à l'ADSL et s'adresse essentiellement aux prospects dans des zones non couvertes par l'ADSL.

Les forfaits bas débit présentent les caractéristiques suivantes :

- Tarifs de base intégrant un nombre d'heures de communication en prépaiement par prélèvement automatique ;
- Tarif horaire de dépassement de forfait (sauf pour le forfait illimité). Une facture comporte donc le prépaiement du mois à venir et celui du mois écoulé ;
- Engagement sur 6 mois (12 mois pour le forfait illimité). Le paiement du solde restant est dû en cas de résiliation anticipée ;
- Pour les forfaits horaires, le report des minutes d'un mois sur l'autre est retenu. Les minutes reportées sont consommées après les heures incluses dans le forfait et ne sont pas cumulables.

#### *Services à Valeur Ajoutée*

Le Groupe propose à l'ensemble de ses clients particuliers des services à valeur ajoutée tels que :

- L'Option Nocturne permettant de bénéficier de 20 heures de navigation supplémentaires en bas débit de 22 heures à 7 heures pour 3 euros TTC par mois ;



- « Only Sécurité », suite logicielle permettant de sécuriser la navigation Internet. Ce service est proposé à 3,5 euros TTC par mois.

Les options font l'objet d'une facturation mensuelle terme à échoir.

(c) Cartes prépayées

Le Groupe a lancé les cartes prépayées en 1999. Cette activité a subi une forte érosion du fait du développement des autres canaux de communication (Mobile et Internet) et une politique tarifaire agressive initiée par de nouveaux entrants depuis 2003. A titre d'exemple, le Groupe proposait des tarifs fixes vers la métropole de 0,15 euro par minute en 2003. À la date d'enregistrement du présent document de base, le tarif le plus bas pour cette destination est de 0,015 euro par minute, soit une division par 10 du prix.

Le Groupe ne considère pas le sous segment des cartes prépayées comme une activité stratégique majeure, en effet, d'une part, c'est une activité déclinante dans un environnement fortement concurrentiel, et d'autre part, le poids de cette activité est voué à se réduire au regard des autres activités du Groupe. Le Groupe n'envisage pas pour autant un abandon de cette activité, mais n'a pas pour objectif de la mettre en avant, comme ce fut le cas par le passé.

Le chiffre d'affaires des cartes prépayées représentait 5 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 1,9 million d'euros au 30 juin 2006 soit respectivement 6,3% et 3,3% du chiffre d'affaires consolidé à ces mêmes dates.

Le Groupe propose les cartes prépayées sous sa marque *Pass*. Les cartes *Pass* sont proposées à 3, 5, 10 et 15 euros.

En fonction du site et des destinations, les cartes *Pass* proposent un décompte du crédit :

- à la seconde après un coût de connexion ;
- par pas de trois minutes après un coût de connexion ou une première minute indivisible.

9.1.2.2 Segment « Mobile »

Le Groupe a lancé son activité Mobile en Guyane, aux Antilles et à Mayotte respectivement en décembre 2004, en décembre 2005 et en décembre 2006. Le Groupe prévoit de déployer son réseau GSM à la Réunion au début de l'année 2007.

Dans le cadre du développement de son activité Mobile, le Groupe suit une politique similaire à celle adoptée pour son offre Internet. Le positionnement prix, pour une qualité de services comparable à celle des concurrents, associé à une marque forte a permis au Groupe de gagner rapidement des parts de marché significatives sur la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe.

Le Groupe estime que son positionnement tarifaire concurrentiel pour une qualité équivalente de services devrait lui permettre d'attirer de nouveaux clients disposant pour la première fois d'un téléphone Mobile ainsi que des clients déjà engagés auprès d'autres opérateurs. L'acquisition de nouveaux clients devrait être facilitée par la portabilité du numéro sous 10 jours.

Sur l'ensemble de ses activités, le Groupe dispose d'un portefeuille équilibré de clients ayant souscrit un forfait et de clients disposant de cartes prépayées.

Le chiffre d'affaires de la téléphonie Mobile représentait respectivement 8,8 millions d'euros et 21,9 millions d'euros au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006 soit 11% et 38,5% du chiffre d'affaires consolidé à ces mêmes dates.

Le chiffre d'affaires d'un abonné Mobile se décompose de la manière suivante :

- Chiffre d'affaires sortant : il s'agit des revenus reçus des abonnés via les forfaits prépayés ou via la vente de carte Only.
- Chiffre d'affaires entrant : il s'agit des revenus liés aux terminaisons d'appel versés par les autres opérateurs pour tout appel passé à destination d'un abonné Only.
- Vente de terminaux Mobile.

Au 30 juin 2006, le Groupe comptait environ 89.000 abonnés qui se décomposent comme suit :

- 60.000 abonnés aux Antilles ;
- 29.000 abonnés en Guyane.

Le nombre d'abonnés à un service de téléphonie Mobile continue de croître à un rythme régulier. Les volumes augmentent également sous l'impulsion des forfaits illimités, les prix étant quant à eux en légère baisse.

Aux Antilles, le Groupe s'est imposé comme un acteur dynamique avec une part de marché estimée à environ 8,1% au 30 juin 2006. Le Groupe est ainsi l'opérateur qui a gagné le plus d'abonnés sur cette zone depuis son implantation : près de 70% des nouveaux abonnés entre fin 2005 et fin juin 2006 ont été captés par le Groupe.

En Guyane, le Groupe disposait d'une part de marché estimée à environ 17,7% au 30 juin 2006. Le Groupe bénéficie dans ce département d'un dynamisme commercial fort, depuis son implantation : plus de 40% des nouveaux abonnés ont été captés par le Groupe.

Afin de répondre aux besoins du marché, le Groupe propose une large gamme d'offres : sans engagement (Offre Carte) ou avec engagement (Offre Forfait Prépayé).

*Offre sans engagement : Offre Carte et forfait*

L'offre « Carte Only » est la seule offre Mobile où tous les appels sont décomptés à la seconde dès la première seconde. Le pack de bienvenue est vendu 20 euros incluant un crédit de 10 euros de communications et une subvention de 10 euros à faire valoir sur l'achat d'un terminal. Il dispose ensuite d'une offre de recharges de 5€, 15€, 25€ et 40€ valables 15, 30, 60 et 90 jours.

Les tarifs proposés par le Groupe sont les plus bas du marché dans les DROM avec seulement deux plages tarifaires :

- 0,26 euro par minute vers Fixe local/Métropole/Caraïbe et Mobile Only ;
- 0,32 euro par minute vers Mobile local/Métropole et International.

L'offre « Carte Only » ne fait pas l'objet de facturation compte tenu de son mode de fonctionnement où c'est le client qui crédite lui-même son compte. Lors de l'activation de sa carte, le client règle directement le montant du pack en boutique.

Le Groupe propose le « Forfait Duo », forfait sans engagement. Ce forfait est disponible pour 30 minutes (7,50€/mois) et pour 1 heure (14€/mois).

Les forfaits prépayés Duo sont décomptés à la seconde dès la première seconde et crédités chaque début de mois. L'utilisateur de ces forfaits bénéficie de 60% de temps en plus en téléphonant en tarif réduit et du report automatique du crédit sur le mois suivant.

Les forfaits prépayés Duo ne font pas l'objet d'une édition de facture systématique mais sont facturés aux clients tous les mois terme à échoir.

#### *Offre avec engagement : Offre Forfait Prépayé*

Dans le cadre de son offre « Trio », le Groupe propose 5 types de forfaits à tarifs attractifs (de 28 à 99 € TTC pour 3 à 16 heures de communications par mois en journée). L'utilisateur de ces forfaits bénéficie d'appels gratuits et illimités soir et week-end, des SMS gratuits et illimités et de l'International au prix du local.

Une fois le crédit de communication épuisé, le forfait est bloqué et l'abonné a la possibilité d'utiliser une réserve de crédit de 1€ avancée sur le prochain mois.

L'engagement à la souscription est de 12 mois minimum.

Les forfaits prépayés Trio ne font pas l'objet d'une édition de facture systématique, mais sont facturés aux clients tous les mois terme à échoir.

Cette offre comprend également une gamme de terminaux vendus entre 1 euro et 800 euros TTC (pour les terminaux de très haute gamme).

Les forfaits prépayés Trio sont décomptés à la seconde dès la première seconde et crédités chaque début de mois. L'utilisateur de ces forfaits bénéficie de 60% de temps en plus en téléphonant en tarif réduit et du report automatique du crédit sur le mois suivant.

Les abonnés à l'offre avec engagement bénéficient de tarifs subventionnés sur l'achat de leur mobile. Avec le prix de la communication à la minute, le terminal est en effet le principal élément d'acquisition. Le Groupe subventionne jusqu'à 110 euros par terminal.

#### *9.1.2.3 Segment « Activité Entreprises »*

Le Groupe se positionne en tant qu'acteur global dans les DROM et propose des solutions simples, sécurisées et personnalisées avec une excellente intégration des services :

- Communications téléphoniques ;
- Transport de données ;

- Réseaux privés virtuels ;
- Hébergement Web/mail ;
- Solutions satellitaires ;
- Accès Internet haut débit ;
- Accès nomades ;
- Numéros en 800.

Le Groupe se positionne aussi en tant que partenaire d'opérateurs métropolitains et internationaux absents dans les DROM (Neuf Cegetel, Completel, BT-Infonet, Altitude, MCI-Worldcom,...) pour lesquels il fournit des liaisons pour la mise en place de réseaux d'entreprises (VPN). Dans ce cadre, le Groupe assure à ces partenaires l'extension de leurs services VPN dans les DROM.

Le segment des Entreprises n'a pas été jusqu'à présent un segment prioritaire du Groupe. Il se dote actuellement de moyens humains et financiers lui permettant de structurer une stratégie de pénétration de ce segment cohérente. En s'appuyant sur son réseau détenu en propre, sur le développement d'une force commerciale dédiée et d'une refonte en cours de ses offres, le Groupe souhaite faire du secteur entreprises et collectivités un axe important de développement. Le Groupe souhaite :

- Augmenter le nombre de services Data vendus aux clients actuels utilisant exclusivement les services voix ;
- Augmenter le nombre total de clients par le développement d'offres convergentes (fixe, Mobile et Internet) ;
- Faire évoluer le profil de la clientèle (aujourd'hui en grande partie des TPE) vers des entreprises et collectivités de taille plus importante afin de vendre plus de services à valeur ajoutée (hébergement, VPN et sécurité, par exemple) et ainsi maintenir le revenu moyen par contrat ;
- Valoriser son offre grâce à son réseau dégroupé (ADSL, SDSL) sur l'ensemble des DROM et de ses capacités sécurisées de transport entre les DROM ou des DROM vers la métropole.

D'un point de vue général (Téléphonie fixe, Internet et DATA) les offres Entreprises sont facturées mensuellement. Les prestations forfaitaires (forfait téléphonie fixe, forfaits bas débit, forfait haut débit ...) sont facturées mensuellement terme à échoir et les consommations sont facturées mensuellement à terme échu.

#### *Téléphonie Fixe*

Le Groupe propose des services de téléphonie fixe à destination des entreprises et collectivités depuis 1999. Le Groupe divise ce marché suivant trois segments : (i) les TPE, (ii) les PME/PMI et (iii) les grands comptes et collectivités locales.

Le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe à destination des entreprises et des collectivités représentait respectivement 11,4 millions d'euros et 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006 soit 14,6% et 9,5% du chiffre d'affaires consolidé à ces mêmes dates.

Au 30 juin 2006, le Groupe comptait plus de 16.600 clients.

L'offre du Groupe se décompose en deux offres :

- Les offres facturées à la minute après un coût de mise en relation ;
- Les offres « forfaits locaux » décomptés à la seconde dès la première seconde (de 4h à 200h).

#### *Internet et Data*

Le Groupe propose des services Internet bas débit (RTC) aux entreprises et collectivités depuis 2001, des services Data depuis 2002, de l'Internet haut débit (ADSL) depuis 2003 et des services de nom de domaine et de messagerie depuis 2004.

Le chiffre d'affaires des services Internet à destination des entreprises et collectivités représentait respectivement 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 2,0 millions d'euros au 30 juin 2006 soit 4,5% et 3,5% du chiffre d'affaires consolidé à ces mêmes dates.

A la date de l'enregistrement du présent document de base, le Groupe travaille sur la refonte technique et commerciale de certaines de ses offres dans le cadre de sa stratégie de développement de la clientèle entreprise et ce, afin de faire face aux besoins de ses clients finaux et mettre à leur disposition les innovations récentes du réseau du Groupe.

#### - Internet

Le Groupe propose des offres Internet bas débit (forfait de 10h à 90 h et illimité) et des offres haut débit (entre 512 Kbps et 2 048 Kbps).

En outre, le Groupe propose des options accessibles aux abonnés haut débit qui présentent les caractéristiques suivantes : services de messagerie, mise à disposition d'un disque dur pour l'hébergement d'un site web, mise à disposition d'une adresse IP, service de gestion d'un nom de domaine et service mobilité.

#### - Data

Avec la solution VPN MPLS, le Groupe propose aux entreprises et collectivités des services permettant un échange de données sécurisées à des prix compétitifs.

Ces échanges sont effectués via un VPN dédié à l'entreprise, qui lui permet de partager ses applications avec ses différentes entités (pour les entreprises et collectivités multi-sites), ses collaborateurs nomades, ses partenaires ou ses clients.

Les services proposés par le Groupe présentent les caractéristiques suivantes :

- Des débits multi-supports garantis ;

- Une sécurité et un accompagnement total (notamment avec un centre de support client ouvert 24h/24h ; un secours des sites par doublement d'accès ou « RNIS ») ;
- Des services intégrés (notamment un paramétrage des classes de services Voix et Data, un choix de connectivité, un suivi mensuel de l'utilisation du réseau ;
- Des engagements forts de qualité de service ;
- Des solutions d'hébergement.

Le Groupe propose à ses clients entreprises et collectivités de prendre en charge leurs besoins d'hébergement ainsi que l'installation, l'administration et la supervision de leurs serveurs. La gamme offerte par le Groupe comprend des solutions d'hébergement allant de la mutualisation à l'hébergement des serveurs des clients dans les Datacenters sécurisés du Groupe.

#### *9.1.2.4 Segment « Autres »*

L'activité « Autres » du Groupe regroupe :

- la revente à des opérateurs internationaux et à des opérateurs alternatifs français de minutes vers les DROM (depuis 2002) et vers l'Ile Maurice (depuis 2004) à partir du POP de Paris, et
- l'activité historique du Groupe en termes de revente de matériels informatiques et de services de traitement des cartes bancaires.

Le chiffre d'affaires de l'activité « Autres » s'est élevé à 10,2 millions d'euros au 31 décembre 2005 (13,0% du chiffre d'affaires consolidé). Les activités de distribution, de revente de minutes en gros et de traitement des cartes bancaires ont représenté respectivement 5,2 millions d'euros, 3,5 millions d'euros et 1,6 million d'euros à cette même date.

Au 30 juin 2006, il s'est élevé à 4,6 millions d'euros (8,1% du chiffre d'affaires consolidé), 2,0 millions d'euros pour l'activité de distribution, 1,9 millions d'euros pour l'activité de revente de minutes en gros et 0,7 million d'euros pour l'activité de traitement des cartes bancaires.

Le Groupe ne souhaite pas faire de ces activités un axe stratégique. Toutefois, l'activité de revente de gros lui permet de rentabiliser son réseau en maximisant les niveaux de trafic.

#### *9.1.2.5 Programmes de fidélisation*

Ces programmes de fidélisation fonctionnent sur un principe simple d'accumulation de points proportionnellement aux montants facturés. Les points sont essentiellement consommés pour acquérir des minutes ou des forfaits gratuits. La juste valeur des avantages accordés est parfaitement disponible, puisque les forfaits accordés en échange de points sont par ailleurs commercialisés individuellement.

Les droits à avantages par rapport à la vente principale représentent en moyenne 1,6%.

Compte tenu du faible historique du Groupe sur ses programmes de fidélisation, le taux de rédemption estimé a été fixé pour chaque période de façon relativement conservatrice. Le taux de rédemption estimé utilisé pour les calculs est ensuite comparé à chaque clôture avec la

moyenne des taux de rédemption réellement constatés sur les années suivant le calcul de l'engagement. Cette comparaison n'a pas permis de détecter une insuffisance du passif constaté au titre des programmes de fidélisation, pour les périodes présentées.

### 9.1.3 Principaux postes des charges opérationnelles

Les principaux postes des charges opérationnelles du Groupe sont les suivants : les achats externes essentiellement composés de charges liées au réseau et de coûts commerciaux, et les charges de personnel.

#### Coûts de réseau

Les coûts du Groupe liés au réseau se décomposent essentiellement en coûts liés à la téléphonie fixe, à l'ADSL et à l'activité Mobile.

- Les coûts liés à l'activité fixe comprennent essentiellement les coûts des appels sortants vers des opérateurs tiers (coût variable en fonction de la terminaison d'appel de l'opérateur tiers), une quote-part des coûts de cœur de réseau *backbone* et les coûts de la VGA.
- Les coûts liés à l'activité ADSL comprennent principalement :
  - d'une part, les coûts variables liés :
    - à la location de la boucle locale à France Télécom (2,90 euros par mois et par ligne en dégroupage partiel, 9,29 euros en dégroupage total) ;
    - à la collecte régionale en Option 3 : actuellement 13,30 euros par mois et par ligne, auxquels viennent s'ajouter 57 euros par Mbits/s de coûts d'utilisation des conduits de collecte permettant le raccordement aux équipements de l'opérateur historique;
  - d'autre part, les coûts fixes liés aux coûts d'hébergement des équipements (DSLAM) et à la quote-part des coûts de cœur de réseau *backbone*. Le Groupe attribue une part prédominante des coûts de *backbone* à l'activité ADSL en raison de la consommation en bande passante. Ces coûts sont constitués des droits de passage, de la location des câbles sous-marins, des coûts satellitaires et des coûts de maintenance du réseau ;
  - les coûts liés au raccordement filaire ou hertzien des équipements (DSLAM) au réseau du Groupe ; et
  - les coûts engagés dans le cadre de l'entretien et la maintenance des équipements et des sites techniques.
- Les coûts liés à l'activité Mobile comprennent principalement :
  - les coûts des appels sortants vers des opérateurs tiers (coût variable en fonction de la terminaison d'appel de l'opérateur tiers) ;
  - les locations de points hauts pour le réseau GSM ;

- les coûts de raccordement des sites relais GSM au réseau du Groupe ;
- les coûts engagés dans le cadre de l'exploitation et la maintenance des équipements et des sites techniques ;
- dans une moindre mesure la quote-part de l'utilisation du réseau ; et
- Le coût des cartes SIM attribuées aux clients dans le cadre des offres mobiles est capitalisé en immobilisations incorporelles et amorti sur la durée de vie estimée de l'abonné, soit 3 ans. Compte tenu du démarrage récent de l'activité mobile, la société ne dispose pas encore d'élément permettant de déterminer avec fiabilité la durée de vie estimée de l'abonné. En conséquence, cette durée a été fixée par référence aux pratiques des concurrents qui retiennent généralement une durée de 3 ans. Il conviendra dans le futur de valider et éventuellement ajuster cette durée d'amortissement, au regard du comportement des abonnés réellement constaté.

Les charges de personnel dédié au réseau ne sont pas comptabilisées dans le poste « coûts de réseau », le compte de résultat consolidé étant présenté par nature de charges.

La marge brute se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes qui inclut les coûts de réseau et le prix de revient de matériels vendus, après déduction du montant des subventions accordées par le Groupe sur les terminaux mobiles vendus dans le cadre d'offres conjointes (le montant de ces subventions étant inclus dans les coûts commerciaux).

### **Coûts commerciaux**

Les coûts commerciaux du Groupe se sont concentrés au cours des 18 derniers mois sur l'activité Mobile. Ils sont composés des coûts liés à l'acquisition et à la gestion des clients mais ne tiennent pas compte des charges de personnel des équipes commerciales internes au Groupe.

Ils comprennent principalement :

- les coûts de vente directe (modèle de commission par nouvel abonné) ;
- le coût des subventions accordées sur les ventes de terminaux mobiles dans le cadre d'offres conjointes, qui sont constatées en charges dès la souscription de l'abonnement ;
- les frais de publicité et de communication ;
- les coûts du réseau de franchisés Cimex développé sur la Guyane et les Antilles ;
- les coûts de distribution des cartes prépayées fixe estimés à un peu moins de 30% du chiffre d'affaires généré par cette activité ;
- les loyers et les coûts d'entretien du réseau de boutiques Only et des différents locaux commerciaux.

### **Charges de personnel**



Les charges de personnel du Groupe les plus importantes correspondent aux équipes commerciales, aux équipes de support client, aux équipes techniques et à la direction.

Le Groupe comptait au 30 juin 2006 504 salariés dont 54 cadres et 448 non cadres. Le Groupe comptait 494 salariés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée et 10 salariés à durée déterminée.

### Autres charges et autres produits opérationnels

Ces postes comprennent essentiellement pour les charges les pertes de valeur sur les créances clients et pour les produits la reconnaissance étalée sur cinq ans en résultat des subventions obtenues par le mécanisme de défiscalisation.

## 9.2 COMPARAISON DES RESULTATS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2005 ET 31 DECEMBRE 2004 (PRO-FORMA)

Les commentaires figurant ci-dessous ont été établis sur la base des comptes consolidés historiques retraités en normes IFRS au 31 décembre 2005 et des informations financières pro-forma en normes IFRS au 31 décembre 2004.

La société FinTel ayant acquis directement et indirectement par l'intermédiaire de la holding SPI la totalité des titres d'Outremer Telecom SA le 23 décembre 2004, des informations financières consolidées pro-forma en normes IFRS ont été établies à des fins de comparaison. Ces données pro-forma visent à présenter le résultat et les flux de trésorerie du Groupe sur l'exercice 2004 comme si l'acquisition avait été réalisée au 1er janvier 2004. Les hypothèses d'établissement de ces données pro-forma sont détaillées au chapitre 20.3 du présent document de base. La structure comparative du résultat entre 2004 et 2005 se présente comme suit :

	2005 (historique)		2004 (pro forma)		Evolution 2004-2005	
	(milliers d'euros)	% des ventes	(milliers d'euros)	% des ventes	(milliers d'euros)	% d'évolution
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>78 430</b>		<b>69 806</b>		<b>8 624</b>	<b>12,4%</b>
Achats externes	(54 327)	(69,3%)	(44 396)	(63,6%)	(9 931)	22,4%
Charges de personnel	(13 256)	(16,9%)	(12 203)	(17,5%)	(1 053)	8,6%
Impôts et taxes	(1 103)	(1,4%)	(903)	(1,3%)	(200)	22,1%
Dotations aux provisions	(9)	(0,0%)	(42)	(0,1%)	33	(78,6%)
Autres charges opérationnelles	(1 055)	(1,3%)	(1 548)	(2,2%)	493	(31,8%)
Autres produits opérationnels	99	0,1%	326	0,5%	(227)	(69,6%)
<b>Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements</b>	<b>8 779</b>	<b>11,2%</b>	<b>11 040</b>	<b>15,8%</b>	<b>(2 261)</b>	<b>(20,5%)</b>
Dotations aux amortissements	(11 990)	(15,3%)	(10 790)	(15,5%)	(1 200)	11,1%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(3 211)</b>	<b>(4,1%)</b>	<b>250</b>	<b>0,4%</b>	<b>(3 461)</b>	<b>(1384,4%)</b>
Coût de l'endettement financier net	(5 609)		(4 932)		(677)	13,7%
Autres produits et charges financiers	(40)		(120)		80	(66,7%)
Variation de juste valeur des instruments hybrides sur la dette	(4 071)		-		(4 071)	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(12 931)</b>		<b>(4 802)</b>		<b>(8 129)</b>	<b>169,3%</b>
Impôt sur les bénéfices	5 044		1 978		3 066	155,0%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(7 887)</b>		<b>(2 824)</b>		<b>(5 063)</b>	<b>179,3%</b>
Résultat net - Part du groupe	(7 912)		(2 840)		(5 072)	
Résultat net - Part des minoritaires	25		16		9	

### 9.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2005 s'élevait à 78,4 millions d'euros contre 69,8 millions d'euros en 2004, soit une progression de 12,4%. Cette progression reflète le succès des

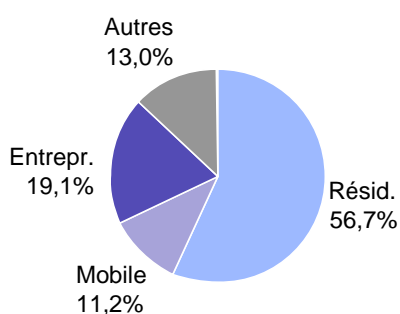
activités lancées au cours des trois années précédentes, notamment l'activité Internet lancée en 2003, dont l'offre haut débit connaît un dynamisme fort sur les DROM ainsi que de l'activité Mobile, lancée en Guyane en décembre 2004, qui a permis à la Société d'atteindre une part de marché de 16% en 13 mois (fin décembre 2005).

L'activité de téléphonie fixe (sur les segments Résidentiels et Activité Entreprises) a en revanche enregistré une baisse de son chiffre d'affaires. Celle-ci résulte, d'une part, d'une baisse du nombre de minutes consommées liées en partie au processus de substitution par d'autres activités à fort potentiel nouvellement exercées par le Groupe (GSM et Internet) et d'autre part, des baisses tarifaires liées notamment à la répercussion sur les tarifs publics des coûts des terminaisons d'appel vers les autres opérateurs Mobile.

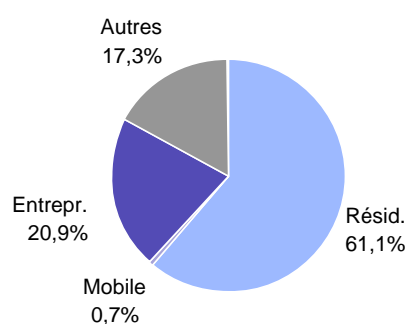
Le Groupe continue à développer favorablement sa base d'abonnés en téléphonie fixe qui, dans le cadre de la stratégie de convergence des offres, constitue la base des relais de croissance.

#### Chiffre d'affaires par activité

Au 31 décembre 2005

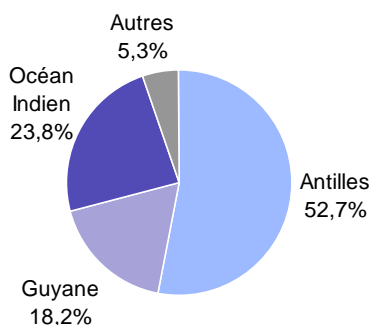


Au 31 décembre 2004 (pro forma)

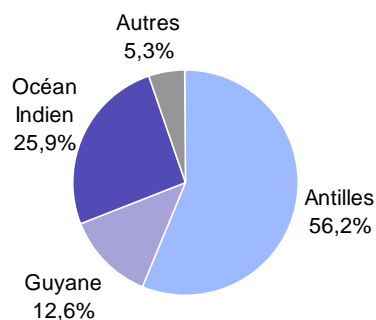


#### Chiffre d'affaires par zone géographique

Au 31 décembre 2005



Au 31 décembre 2004 (pro forma)



Source : Société

	2005 (historique)		2004 (pro forma)		Evolution	
	milliers d'euros	% du chiffre d'affaires	milliers d'euros	% du chiffre d'affaires	milliers d'euros	% d'évolution
<b>Résidentiels</b>	<b>44 478</b>	<b>56,7%</b>	<b>42 649</b>	<b>61,1%</b>	<b>1 829</b>	<b>4,3%</b>
Fixe	30 018	38,3%	31 387	45,0%	-1 369	-4,4%
Internet bas-débit	2 563	3,3%	2 696	3,9%	-133	-4,9%
Internet haut-débit	6 925	8,8%	2 943	4,2%	3 982	135,3%
Cartes Prépayées	4 972	6,3%	5 623	8,1%	-651	-11,6%
<b>Mobile</b>	<b>8 778</b>	<b>11,2%</b>	<b>490</b>	<b>0,7%</b>	<b>8 288</b>	<b>1691,4%</b>
<b>Activité Entreprises</b>	<b>14 965</b>	<b>19,1%</b>	<b>14 556</b>	<b>20,9%</b>	<b>409</b>	<b>2,8%</b>
Fixe	11 422	14,6%	11 958	17,1%	-536	-4,5%
Internet bas-débit	94	0,1%	68	0,1%	26	38,2%
Internet haut-débit	217	0,3%	22	0,0%	195	886,4%
Réseau & Infrastructure	3 232	4,1%	2 508	3,6%	724	28,9%
<b>Autres</b>	<b>10 209</b>	<b>13,0%</b>	<b>12 111</b>	<b>17,3%</b>	<b>-1 902</b>	<b>-15,7%</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>78 430</b>		<b>69 806</b>		<b>8 624</b>	<b>12,4%</b>

Source : Société

### 9.2.1.1 Chiffre d'affaires « Résidentiels »

Le chiffre d'affaires de ce segment s'élevait à 44,5 millions d'euros en 2005 contre 42,6 millions d'euros en 2004, soit une augmentation de 4,3%. Cette évolution résulte de la forte croissance du secteur Internet, portée par le haut débit en partie compensée par le repli des activités plus matures que sont la téléphonie fixe et les cartes prépayées.

#### (a) Activité de téléphonie Fixe

Le chiffre d'affaires de l'activité Fixe s'est élevé à 30,0 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, contre 31,4 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2004 soit un recul de 4,4%, alors que le nombre d'abonnés actifs a progressé de 87.635 à 97.116, soit une augmentation de 10,8%.

L'érosion du chiffre d'affaires trouve son origine dans :

- la baisse des volumes de consommation par abonné au profit des autres outils de communication (essentiellement le mobile et dans une moindre mesure la voix sur IP pour les appels longues distances) et,
- le mouvement de baisse tarifaire pratiqué en répercussion sur les tarifs publics de la baisse de l'ordre de 20% des coûts de terminaison d'appels vers les principaux opérateurs Mobile.

Le Groupe s'efforce de compenser cette tendance en favorisant le développement et la vente d'offres forfaitaires qui sont de nature à renforcer le niveau de revenu par abonné.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de sa base clients et dans un souci de fidélisation, le Groupe encourage ses abonnés existants à opter pour la présélection en proposant des offres incitatives et ne propose que la présélection aux nouveaux clients. Ainsi,

la proportion d'abonnés présélectionnés, sur le nombre total de clients a cru de 68,9% au 31 décembre 2004 à 72,6% au 31 décembre 2005.

#### (b) Activité Internet

Le chiffre d'affaires lié à l'activité Internet du Groupe a fortement augmenté, passant de 5,6 millions d'euros en 2004 à 9,5 millions d'euros en 2005, soit une croissance de 68,3%. Cette forte croissance est majoritairement due à la très bonne performance de l'activité haut débit, lancée au second semestre 2003, qui a plus que doublé son chiffre d'affaires.

Cette évolution du chiffre d'affaires haut débit s'explique par l'effet mix abonnés / ARPU suivant :

- le nombre d'abonnés haut débit est passé de 10.892 à 23.117, soit une progression de 112% (le nombre d'abonnés bas débit progressait quant à lui de 29.392 à 31.935 soit une progression de 8,7%) ;
- le Groupe a pour stratégie d'ajuster ses offres et de faire bénéficier ses abonnés des baisses de coûts réseau générées. Ces baisses ont été liées en 2005 au passage, sur la majeure partie du réseau, de l'option 3 en option 1, et à la baisse continue du coût d'accès au réseau. Cette stratégie a eu pour conséquence, tout en maintenant le niveau de marge par abonné, de diminuer l'ARPU moyen de l'ordre de 9% entre le premier et le second semestre 2005.

#### (c) Activité Cartes Prépayées

Cette activité, qui a connu son apogée à la fin des années 90, connaît un mouvement général de déclin lié à l'évolution des modes de consommation et à l'émergence du mobile.

Ainsi, le chiffre d'affaires généré par l'activité Cartes Prépayées a diminué, passant de 5,6 millions d'euros en 2004 à 5,0 millions d'euros en 2005, soit une baisse limitée à 11,6 %.

##### 9.2.1.2 Chiffre d'affaires « Mobile »

Le chiffre d'affaires du segment Mobile du Groupe a augmenté, passant de 0,5 million d'euros en 2004 à 8,8 millions d'euros en 2005.

L'activité Mobile aux Antilles n'ayant été lancée qu'au cours du mois de décembre 2005, son impact sur le chiffre d'affaires 2005 est modeste. L'essentiel de la croissance du chiffre d'affaires s'explique par le très fort succès de l'activité Mobile à la Guyane, lancée en décembre 2004 (un seul mois d'activité dans le chiffre d'affaires 2004).

La base clients à la Guyane a en effet enregistré une très forte croissance, passant de 6.819 clients au 31 décembre 2004 à 22.406 au 31 décembre 2005, soit une hausse de la part de marché du Groupe de 6,4% à fin 2004 (gagnée en un mois) à environ 16,5% à fin 2005.

Sur l'année 2005, le Groupe aura ainsi capté plus de la moitié des nouveaux abonnés (nets de désabonnements) sur ce territoire.

En 2005, le chiffre d'affaires sortant a représenté 3,5 millions d'euros, le chiffre d'affaires entrant 2,9 millions d'euros et la vente de terminaux 2,4 millions d'euros.

### 9.2.1.3 Chiffre d'affaires « Activité Entreprises »

Le chiffre d'affaires du segment « Activité Entreprises » est passé de 14,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 à 15,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, soit une hausse de 2,8%.

L'activité de Téléphonie Fixe a représenté un chiffre d'affaires de 11,4 millions d'euros en 2005, contre 12,0 millions d'euros en 2004, soit une diminution de 4,5% qui s'explique essentiellement par la baisse observée des volumes de communication. Cette baisse trouve son origine dans la perte de quelques clients significatifs et dans l'évolution des modes de consommation au profit du Mobile.

Le Groupe s'étant historiquement concentré sur le marché des très petites entreprises, il ne disposait pas encore des équipes et des offres lui permettant d'adresser efficacement les marchés plus contributifs des collectivités et des moyennes et grandes entreprises et subit l'érosion de son chiffre d'affaires en téléphonie fixe. Le Groupe entend se doter de ressources humaines et organisationnelles pour développer ses offres Internet et Mobile Entreprises comme relais de croissance sur ce segment attractif.

Concernant l'activité Réseau et Infrastructures, qui, pour sa part, disposait déjà en 2005 d'une force de vente dédiée, le chiffre d'affaires a fortement augmenté, à 3,2 millions d'euros pour l'exercice 2005, contre 2,5 millions d'euros pour l'exercice 2004, soit une augmentation de 28,9%. Cette augmentation s'explique notamment par la demande croissante de ce type de prestations par les entreprises domiennes.

### 9.2.1.4 Chiffre d'affaires « Autres »

Le chiffre d'affaires du segment « Autres » s'est élevé à 10,2 millions d'euros en 2005, contre 12,1 millions d'euros en 2004. Il se décompose de la manière suivante :

- une activité de vente en gros de minutes auprès d'autres opérateurs, qui a progressé de 20,7% (3,5 millions d'euros en 2005 contre 2,9 millions d'euros en 2004) permettant d'améliorer la rentabilisation des investissements réalisés par le Groupe pour la mise en place des infrastructures utilisées pour ses autres activités ;
- les activités historiques du Groupe, à savoir la distribution de matériel informatique et les activités bancaires, en déclin de respectivement 21,2% et 38,5% qui représentent un chiffre d'affaires respectivement de 5,2 millions d'euros et 1,6 million d'euros pour l'exercice 2005. Ces activités ne sont plus considérées comme stratégiques par le Groupe.

## 9.2.2 Achats externes

Les achats externes et la marge brute se présentent comme suit, comparativement au chiffre d'affaires :

	2005 (historique)		2004 (pro forma)		Evolution 2004-2005	
	(milliers d'euros)	% des ventes	(milliers d'euros)	% des ventes	(milliers d'euros)	% d'évolution
<b>Chiffre d'affaires (A)</b>	<b>78 430</b>		<b>69 806</b>		<b>8 624</b>	<b>12,4%</b>
Coûts de réseau / coûts techniques (B)	(36 766)	(46,9%)	(31 307)	(44,8%)	(5 459)	17,4%
Coûts commerciaux	(12 703)	(16,2%)	(8 683)	(12,4%)	(4 020)	46,3%
Autres charges externes	(4 858)	(6,2%)	(4 406)	(6,3%)	(452)	10,3%
<b>Achats externes</b>	<b>(54 327)</b>	<b>(69,3%)</b>	<b>(44 396)</b>	<b>(63,6%)</b>	<b>(9 931)</b>	<b>22,4%</b>
<i>Marge brute (A) - (B)</i>	<i>41 664</i>	<i>53,1%</i>	<i>38 499</i>	<i>55,2%</i>	<i>3 165</i>	<i>8,2%</i>

Les achats externes du Groupe ont augmenté, entre 2004 et 2005, de 44,4 millions d'euros à 54,3 millions d'euros, soit une hausse de 9,9 millions d'euros, ou 22,4%. Cette croissance se décompose en une hausse des coûts réseaux de 5,5 millions d'euros et une augmentation des coûts commerciaux et des autres charges externes de 4,5 millions d'euros.

Ces deux évolutions s'expliquent principalement par la hausse des coûts liés aux activités en forte croissance, à savoir :

- les coûts d'exploitation du réseau Internet haut débit sur les quatre DROM (loyers France Télécom, maintenance réseau ...) et ceux du réseau mobile en Guyane (achat de minutes, maintenance du réseau, terminaisons d'appel ...), et
- les coûts d'acquisition de clients sur ces deux nouvelles activités.

Par ailleurs, les achats externes ont représenté 69,3% du chiffre d'affaires en 2005 contre 63,6% en 2004. Cette croissance plus soutenue que celle du chiffre d'affaires (22,4% contre 12,4%) est liée aux effets de démarrage de ces activités en forte croissance et s'analyse comme un phénomène conjoncturel.

#### 9.2.2.1 Coûts réseau/techniques et marge brute

En 2005, les coûts réseaux et techniques se sont élevés à 36,8 millions d'euros, contre 31,3 millions d'euros en 2004, soit une hausse de 5,5 millions d'euros, ou 17,4%. Ils représentent 46,9% du chiffre d'affaires du Groupe en 2005 contre 44,8% en 2004.

Cette augmentation s'explique notamment par :

- Les loyers versés mensuellement à l'opérateur historique pour le raccordement des abonnés à l'Internet haut débit.

Ces coûts ont représenté une charge d'autant plus importante en 2005 que le Groupe n'a atteint le taux de dégroupage de 52% que fin 2005. Le Groupe a procédé au transfert de l'intégralité de sa base clientèle dégroupée de l'option 3 vers l'option 1 au cours de l'année 2005.

Les loyers mensuels par abonné de l'option 3 étant supérieurs à ceux de l'option 1 de 8,70 euros pour un débit de 128 Ko et de 42,10 € pour un débit de 1024 Ko, le Groupe a supporté une charge d'exploitation par abonné exceptionnellement élevée sur 2005.

- Les coûts de terminaison d'appels, sur les appels sortants émis depuis le réseau GSM sur la zone Guyane qui étaient quasiment inexistantes en 2004 ont progressé rapidement en 2005, proportionnellement aux revenus tirés de cette nouvelle activité.

- Les coûts fixes d'exploitation et de maintenance des nouveaux réseaux (GSM Guyane, Internet haut débit 4 DROM) qui ont été intégralement supportés pour la première fois en 2005, alors que le nombre d'abonnés n'avait pas encore atteint le seuil pour lequel les réseaux ont été dimensionnés.

Compte tenu de ces éléments, la marge brute du Groupe s'est établie en 2005 à 53,1% du chiffre d'affaires contre 55,2% en 2004.

Les contributions respectives des activités du Groupe à la marge brute pour l'exercice 2005 se présentent comme suit :

	2005 (historique)			2004 (pro forma)			Evolution	
	milliers d'euros	Contribution à la marge brute du groupe	En % des ventes du secteur	milliers d'euros	Contribution à la marge brute du groupe	En % des ventes du secteur	milliers d'euros	% d'évolution
Résidentiels	22 490	54,0%	50,6%	23 629	61,4%	55,4%	-1 139	-4,8%
Mobile	4 773	11,5%	54,4%	130	0,3%	26,5%	4 643	3571,5%
Activité Entreprises	8 840	21,2%	59,1%	8 743	22,7%	60,1%	97	1,1%
Autres	5 561	13,3%	54,5%	5 997	15,6%	49,5%	-436	-7,3%
<b>Marge brute</b>	<b>41 664</b>		<b>53,1%</b>	<b>38 499</b>		<b>55,2%</b>	<b>3 165</b>	<b>8,2%</b>

### *Résidentiels*

La marge brute de l'activité Résidentiels s'est élevée à 22,5 millions d'euros en 2005 contre 23,6 millions d'euros en 2004, soit un taux de 50,6% en 2005 contre 55,5% en 2004. Cette baisse du taux de marge brute s'explique essentiellement par la faible proportion d'abonnés ADSL en dégroupage sur l'ensemble de l'année 2005 et, dans une moindre mesure, par une légère érosion des marges de la téléphonie fixe.

### *Mobile*

La marge brute de l'activité Mobile s'est élevée à 4,8 millions d'euros en 2005 soit un taux de marge brute de 54,5%. Avec une marge brute de l'activité Mobile de 40,7% au premier semestre 2005, la marge brute du réseau a été fortement pénalisée par le caractère naissant de cette activité avec, notamment, des coûts fixes amortis sur un faible nombre d'abonnés et des coûts élevés de terminaison d'appel vers les autres opérateurs Mobile. Comme démontré par la forte hausse du taux de marge brute de l'activité Mobile à 60% dès le second semestre 2005 (malgré le lancement du GSM aux Antilles), la montée en puissance de cette activité avec notamment l'effet vertueux du nombre d'abonnés (substitution des appels off-net par des appels on-net) devrait permettre une amélioration sensible de la marge brute de l'activité Mobile à court terme.

### *Entreprises*

La marge brute de l'activité Entreprises est relativement stable passant de 59,9% en 2004 à 59,1% en 2005.

### *Autres*

La marge brute de l'activité « Autres » est passée de 6 millions d'euros en 2004, correspondant à un taux de marge brute de 49,5% à 5,6 millions d'euros en 2005 soit un taux de marge brute de 54,5%.

#### *9.2.2.2 Coûts commerciaux*

Les coûts commerciaux se sont élevés à 12,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2005, contre 8,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 4,0 millions d'euros, ou de 46,3%. Ces coûts commerciaux représentent 16,2% du chiffre d'affaires du Groupe en 2005 contre 12,4% en 2004.

L'évolution 2005 s'explique essentiellement par le fort développement de l'activité Mobile en 2005 et plus particulièrement par :

- la forte hausse des coûts d'acquisition clients, liée à l'acquisition de près de 16.000 nouveaux clients en Guyane et près de 18.000 nouveaux abonnés sur les Antilles, et
- les coûts de lancement (campagnes de promotion réalisées pour le lancement de la marque Only) et de distribution de l'activité Mobile aux Antilles (création d'un réseau de 17 points de vente).

Compte tenu de ces éléments, l'activité Mobile représente 36% des coûts commerciaux du groupe au 31 décembre 2005 contre 11% de son chiffre d'affaires.

En 2005, les coûts commerciaux ont représenté 52% du chiffre d'affaires pour l'activité Mobile contre 15% pour l'activité Résidentiels.

Sur l'activité Mobile, le Groupe estime son coût moyen d'acquisition client (hors coûts de personnel commercial interne) sur l'ensemble de l'année 2005 à environ 125 euros.

### **9.2.3 Charges de personnel**

Les charges de personnel sont passées de 12,2 millions d'euros en 2004 à 13,2 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 8,6%. Elles représentaient 16,9% du chiffre d'affaires en 2005 contre 17,5% en 2004. Au 31 décembre 2005, le Groupe comptait 510 salariés.

Au cours de l'année 2005, le Groupe a recruté plus de 200 collaborateurs. L'essentiel de ces recrutements s'explique par le déploiement du réseau de boutiques Only.

### **9.2.4 Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements**

Le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations s'élève à 8,8 millions d'euros pour 2005 (11,2 % du chiffre d'affaires), contre 11,0 millions d'euros en 2004 (15,8 % du chiffre d'affaires). Le développement du réseau aux Antilles et les charges liées à l'ADSL Option 3 ont pesé sur la rentabilité du Groupe au cours des six derniers mois de l'année.

### **9.2.5 Dotations aux amortissements**

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 12,0 millions d'euros pour 2005 contre 10,8 millions d'euros en 2004. La hausse de ces dotations est imputable aux investissements effectués par le Groupe pour le déploiement de son réseau mobile en Guyane, pour le développement de l'Option 1 dans le haut débit (dégroupage) et, dans une moindre mesure pour le lancement de l'activité Mobile aux Antilles. Le Groupe a en effet procédé à des investissements d'immobilisations corporelles à hauteur de 13,4 millions d'euros en 2004 et 24,5 millions d'euros en 2005.



## 9.2.6 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel au titre de l'année 2005 est une perte de 3,2 millions d'euros, contre un bénéfice de 0,2 million d'euros en 2004.

## 9.2.7 Résultat financier

Le résultat financier se décompose principalement en coût de l'endettement financier d'une part et en variation de juste valeur des instruments financiers hybrides d'autre part et se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2005 (historique)</b>	<b>2004 (pro forma)</b>	<b>Evolution 2004 2005</b>
Coût de l'endettement lié à l'acquisition du groupe Outremer Telecom	(4 340)	(4 444)	104
Autres charges et produits d'intérêt	(980)	(488)	(492)
<b>Coût de l'endettement financier net hors coût induit par la valorisation séparée des instruments hybrides</b>	<b>(5 320)</b>	<b>(4 932)</b>	<b>(388)</b>
Coût de l'endettement induit par la valorisation séparée des instruments hybrides	(289)	-	(289)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(5 609)</b>	<b>(4 932)</b>	<b>(677)</b>
Autres produits et charges financiers	(40)	(120)	80
Variation de juste valeur des instruments hybrides sur la dette	(4 071)	-	(4 071)
<b>Résultat financier</b>	<b>(9 720)</b>	<b>(5 052)</b>	<b>(4 668)</b>

### 9.2.7.1 Coût de l'endettement financier net

En décembre 2004, FinTel s'est endettée auprès d'établissements financiers et par l'émission d'emprunts obligataires de façon à financer l'acquisition des actions de la société Outremer Telecom, pour un montant total de 59,5 millions d'euros.

La hausse du coût de l'endettement entre 2004 et 2005 (hors coût induit par la valorisation séparée des instruments hybrides) est principalement liée à la mise en place de crédits fournisseurs de façon à financer les investissements significatifs de l'exercice 2005.

L'endettement net au 31 décembre 2005 s'élevant à 83,7 millions d'euros (incluant 21,6 millions d'euros d'emprunts obligataires convertibles souscrits par les actionnaires du Groupe, 6 millions d'euros de dérivés sur instruments hybrides et 1,8 million d'euros de dettes sur redevances à payer au titre des fréquences GSM), le coût moyen de la dette s'établit à 6,7%.

### 9.2.7.2 Instruments hybrides

Lors de l'opération de LBO, plusieurs instruments permettant un accès différé au capital ont été mis en place, à savoir des bons de souscription d'actions, des obligations convertibles en actions, et des obligations à bons de souscriptions d'actions. Conformément à la norme IAS 39, des dérivés portant sur ces instruments ont été valorisés, et la variation de juste valeur de ces dérivés a été prise en compte dans le résultat du Groupe.

Cette variation de juste valeur représente une charge non décaissée de 4,1 millions d'euros sur l'exercice 2005. Par ailleurs la comptabilisation séparée des instruments financiers induit un alourdissement de la charge d'intérêt relative à l'emprunt obligataire de 0,3 million d'euros sur l'exercice 2005.

Lors de l'établissement de l'information financière comparative pro-forma 2004, aucune variation de juste valeur de ces instruments et aucune charge d'intérêt liée à leur valorisation n'a été prise en compte.

#### *9.2.7.3 Impôt sur les bénéfices*

Un produit d'impôt de 5,0 millions d'euros est constaté en 2005. Ce produit correspond essentiellement à :

- l'activation des déficits reportables générés sur l'exercice, soit 3,7 millions d'euros ;
- la reprise d'impôt différé passif sur l'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues selon le référentiel IFRS (base clients et contrats wholesale), soit 1,5 million d'euros.

Le pro-forma 2004 a été établi en faisant l'hypothèse que l'intégration fiscale était mise en place au 1er janvier 2004, et que les pertes générées sur l'exercice pouvaient être activées, ce qui résulte dans la constatation d'un produit d'impôt de 2 millions d'euros sur la période comparative.

### 9.3 COMPARAISON DES RESULTATS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2006 ET 30 JUIN 2005

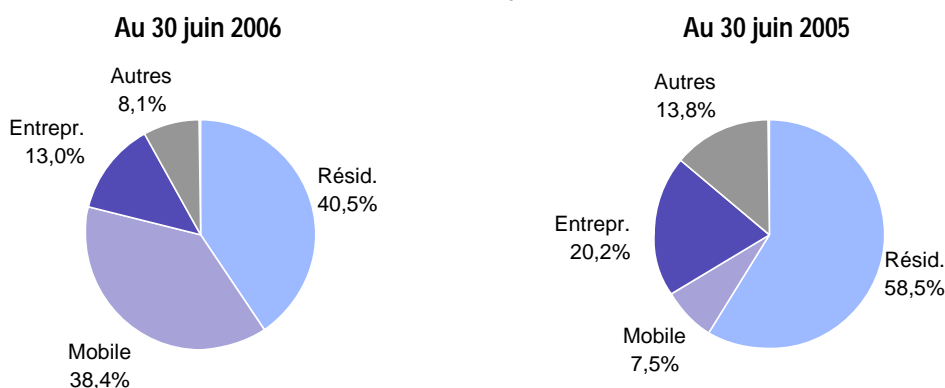
Les comptes de résultat retraités en normes IFRS des premiers semestres 2005 et 2006 se présentent comme suit :

	<b>1<sup>er</sup> semestre 2006</b>		<b>1<sup>er</sup> semestre 2005</b>		<b>Evolution</b>	
	<i>(milliers d'euros)</i>	<i>% des ventes</i>	<i>(milliers d'euros)</i>	<i>% des ventes</i>	<i>(milliers d'euros)</i>	<i>% d'évolution</i>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>56 944</b>		<b>38 042</b>		<b>18 902</b>	<b>49,7%</b>
Achats externes	(37 801)	(66,4%)	(23 752)	(62,4%)	(14 049)	59,1%
Charges de personnel	(7 914)	(13,9%)	(6 578)	(17,3%)	(1 336)	20,3%
Impôts et taxes	(672)	(1,2%)	(504)	(1,3%)	(168)	33,3%
Dotations aux provisions	(22)	(0,0%)	(32)	(0,1%)	10	(31,3%)
Autres charges opérationnelles	(1 168)	(2,1%)	(948)	(2,5%)	(220)	23,2%
Autres produits opérationnels	763	1,3%	108	0,3%	655	606,5%
<b>Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements</b>	<b>10 130</b>	<b>17,8%</b>	<b>6 336</b>		<b>3 794</b>	
Dotations aux amortissements	(8 081)	(14,2%)	(5 631)	(14,8%)	(2 450)	43,5%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 049</b>	<b>3,6%</b>	<b>705</b>	<b>1,9%</b>	<b>1 344</b>	<b>190,6%</b>
Coût de l'endettement financier net	(4 234)		(2 501)		(1 733)	69,3%
Autres produits et charges financiers	436		27		409	1514,8%
Variation de juste valeur des instruments hybrides sur la dette	(14 033)		(860)		(13 173)	1531,7%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(15 782)</b>		<b>(2 629)</b>		<b>(13 153)</b>	
Impôt sur les bénéfices	663		1 962		(1 299)	(66,2%)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(15 119)</b>		<b>(667)</b>		<b>(14 452)</b>	<b>2166,7%</b>
Résultat net - Part du groupe	(15 185)		(680)		(14 505)	
Résultat net - Part des minoritaires	66		13		53	

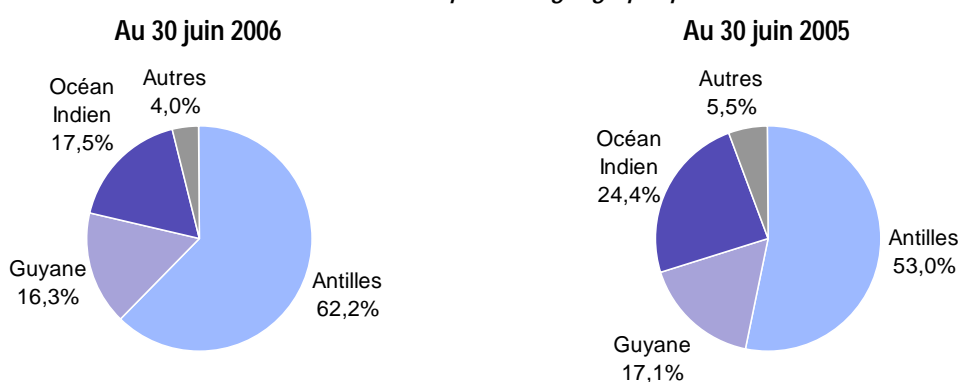
#### 9.3.1 Chiffre d'affaires

Le premier semestre 2006 affiche un chiffre d'affaires en progression de 49,7%, à 56,9 millions d'euros contre 38,0 millions d'euros au premier semestre 2005. Cette progression résulte essentiellement de la montée en puissance de l'activité Mobile à la suite du lancement de services GSM en Guyane à la fin de l'année 2004 et aux Antilles fin 2005. Au 30 juin 2006, le Groupe compte 88 782 clients mobiles contre 40.396 au 1er janvier 2006 et 15.019 au 30 juin 2005. L'augmentation du chiffre d'affaires du Groupe s'explique également par la croissance de l'activité Internet tirée par le succès des offres ADSL sur les quatre DROM. Le chiffre d'affaires des activités de téléphonie fixe et celui des activités à destination des entreprises et des collectivités affichent un léger déclin au premier semestre 2006.

### Chiffre d'affaires par activités



### Chiffre d'affaires par zone géographique



Source : Société

	1 <sup>er</sup> semestre 2006		1 <sup>er</sup> semestre 2005		Evolution	
	milliers d'euros	% du chiffre d'affaires	milliers d'euros	% du chiffre d'affaires	milliers d'euros	% d'évolution
<b>Résidentiels</b>	<b>23 079</b>	<b>40,5%</b>	<b>22 257</b>	<b>58,5%</b>	<b>822</b>	<b>3,7%</b>
Fixe	14 822	26,0%	15 402	40,5%	-580	-3,8%
Internet bas-débit	1 292	2,3%	1 343	3,5%	-51	-3,8%
Internet haut-débit	5 067	8,9%	2 969	7,8%	2 098	70,7%
Cartes prépayées	1 898	3,3%	2 543	6,7%	-645	-25,4%
<b>Mobile</b>	<b>21 876</b>	<b>38,4%</b>	<b>2 846</b>	<b>7,5%</b>	<b>19 030</b>	<b>668,7%</b>
<b>Activité Entreprises</b>	<b>7 379</b>	<b>13,0%</b>	<b>7 672</b>	<b>20,2%</b>	<b>-293</b>	<b>-3,8%</b>
Fixe	5 412	9,5%	6 030	15,9%	-618	-10,2%
Internet bas-débit	34	0,1%	46	0,1%	-12	-25,9%
Internet haut-débit	173	0,3%	85	0,2%	88	103,3%
Réseau & Infrastructure	1 760	3,1%	1 511	4,0%	249	16,5%
<b>Autres</b>	<b>4 610</b>	<b>8,1%</b>	<b>5 267</b>	<b>13,8%</b>	<b>-657</b>	<b>-12,5%</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>56 944</b>		<b>38 042</b>		<b>18 902</b>	<b>49,7%</b>

Le Groupe considère qu'il bénéficie d'une structure de chiffre d'affaires solide en raison :

- de son modèle économique reposant essentiellement sur les abonnements (72,1% en présélection dans la téléphonie fixe, 49,6% en forfait dans la téléphonie Mobile) au premier semestre 2006 ;
- de l'importance des télécommunications dans les DROM ;
- du dynamisme de l'activité Mobile et Internet.

Par ailleurs, la structure du chiffre d'affaires du Groupe est relativement équilibrée à la fois en termes de métier et du point de vue géographique. Le Groupe estime que l'activité Mobile devrait constituer une part de plus en plus importante de son chiffre d'affaires en raison des forts succès enregistrés à la Guyane et aux Antilles, du lancement récent de l'activité Mobile à Mayotte en décembre 2006 et du lancement prochain à la Réunion au premier semestre 2007.

#### *9.3.1.1 Chiffre d'affaires « Résidentiels »*

Le chiffre d'affaires est de 23,1 millions d'euros au premier semestre 2006 contre 22,3 millions d'euros au premier semestre 2005, soit une augmentation de 3,7%. Cette augmentation présente de fortes disparités entre la très forte croissance du secteur Internet porté par l'ADSL, la bonne résistance de la téléphonie fixe et le déclin des cartes prépayées.

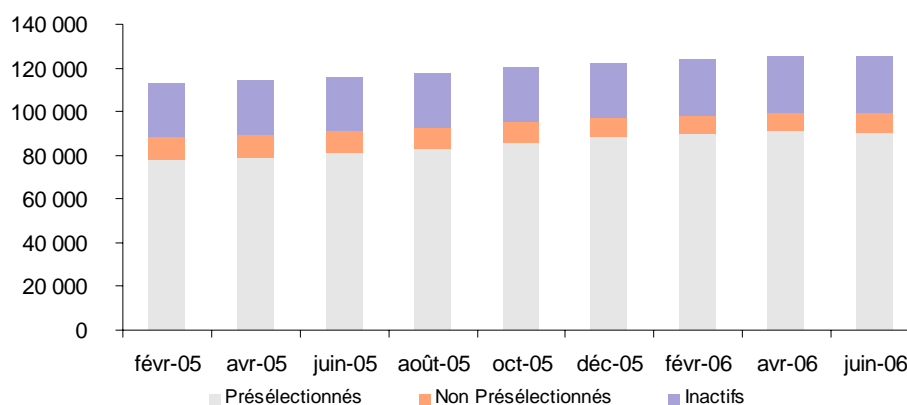
##### (a) Activité de téléphonie Fixe

Le chiffre d'affaires est en léger déclin de 4% à 14,8 millions d'euros au premier semestre 2006 contre 15,4 millions d'euros au premier semestre 2005. Cette évolution correspond à deux tendances distinctes :

- sur un marché de la téléphonie fixe relativement mature dans les DROM, le Groupe est parvenu à augmenter le nombre de ses abonnés ;
- en revanche, ces bonnes performances commerciales ne lui ont cependant pas permis de compenser totalement la baisse de son revenu moyen par abonné.

Cette baisse s'explique par la réduction des tarifs fixes vers mobiles et un volume de minutes consommé par abonné plus faible en raison notamment de la cannibalisation par les offres mobiles et le développement de solutions de téléphonie de type Skype.

A terme, le Groupe compte à la fois fidéliser ses clients (amélioration de son taux de désabonnement) et maintenir son revenu moyen par abonné, notamment en continuant à réduire le poids relatif des clients non présélectionnés, en développant de nouvelles offres avec la revente de l'abonnement lancé en mai 2006, en proposant des offres convergentes et en densifiant son réseau de distribution avec des points de vente multi-produits (Internet, fixe, Mobile).



Source : Société

## (b) Activité Internet

L'activité Internet présente une forte croissance de son chiffre d'affaires (+ 47%), de 4,3 millions d'euros au titre du premier semestre 2005 à 6,4 millions d'euros au premier semestre 2006. Cette forte croissance s'explique notamment par le très fort succès de l'activité ADSL. L'activité Internet bas débit est marquée par une baisse continue de son chiffre d'affaires et de son nombre d'abonnés au profit de l'Internet haut débit.

Le parc d'abonnés ADSL du Groupe s'élevait à 31.284 abonnés au 30 juin 2006 contre 16.291 abonnés au 30 juin 2005 soit une croissance de 92,0 %. Le Groupe estime être le deuxième fournisseur d'accès haut débit dans les départements d'outre-mer avec une part de marché d'environ 27%. Le chiffre d'affaires généré par cette activité passe ainsi de 3 millions d'euros au premier semestre 2005 à 5,1 millions d'euros au premier semestre 2006. Cette croissance s'est essentiellement concentrée sur les offres à 128 Kbits en 2005 et sur les offres à 512 Kbits au premier semestre 2006.

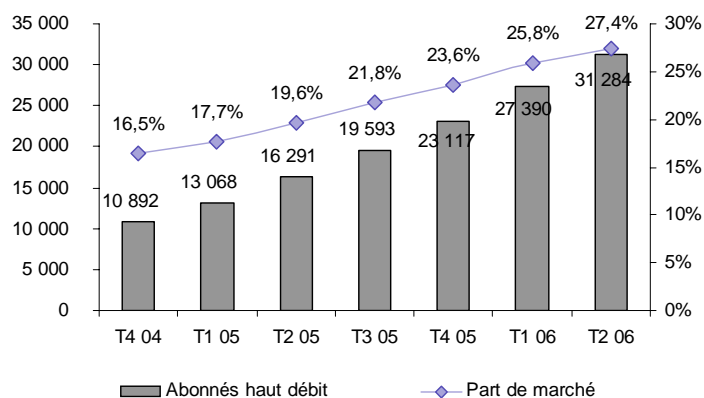
Le revenu moyen par abonné est passé de 34,6 euros au deuxième semestre 2005 à 32 euros au premier semestre 2006. Cette évolution est liée à la répercussion de la baisse des coûts d'accès au réseau sur les tarifs des offres. Cette répercussion s'inscrit dans la politique du Groupe visant à proposer à ses abonnés des offres de plus en plus attractives intégrant des débits croissants. Cette politique n'a pas pour effet de réduire les marges du Groupe.

Le revenu moyen des abonnés du Groupe est sensiblement inférieur au revenu moyen des abonnés haut débit dans les DROM qui se situe d'après l'IDATE entre 35 et 40 euros par mois, mais très nettement supérieur à la facture moyenne d'un abonné haut débit en Métropole qui est de l'ordre de 24 euros (source : ARCEP).

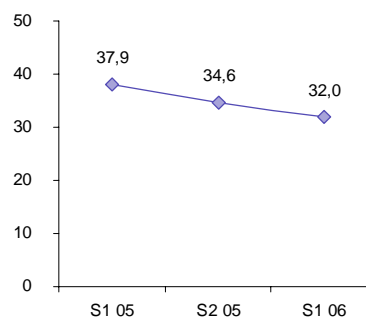
Le Groupe entend continuer à proposer à ses abonnés des offres de plus en plus attractives avec des débits croissants, sans avoir à réduire ses marges, grâce à la baisse des coûts de réseau au kbit transporté.

A terme, le Groupe estime pouvoir bénéficier d'un effet de rattrapage du taux de pénétration de l'ADSL dans les départements d'outre-mer avec une amélioration des débits offerts aux usagers et la généralisation des offres Multi-play non encore présentes dans les DROM (à la différence de la métropole).

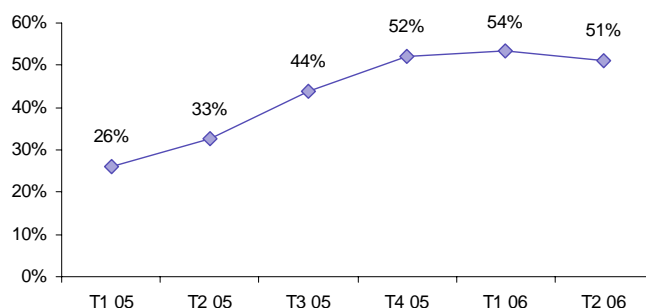
*Evolution trimestrielle du nombre d'abonnés haut débit et de la part de marché*



*Evolution semestrielle de l'ARPU haut débit*



*Evolution trimestrielle du taux de dégroupage*



Source : Société

Malgré l'augmentation plus rapide que prévue de son volume d'abonnés, le Groupe est parvenu à maintenir le taux de dégroupage de ses abonnés au-delà de 50% et estime être en mesure de l'améliorer à l'avenir.

### (c) Activité Cartes prépayées

Le chiffre d'affaires généré par l'activité Cartes Prépayées est en baisse de 0,6 million d'euros, passant de 2,5 millions d'euros au premier semestre 2005 à 1,9 million d'euros au premier semestre 2006. Cette évolution s'explique par :

- la diminution des tarifs des postes fixes vers les mobiles ;
- le développement des offres internationales dans les forfaits de téléphonie fixe ;
- la concurrence tarifaire entre les acteurs.

Le Groupe ne considère pas cette activité comme un axe stratégique majeur et anticipe une phase de déclin continue du fait de l'évolution des modes de consommation et du développement du mobile.

#### 9.3.1.2 Chiffre d'affaires « Mobile »

Au premier semestre 2006, le chiffre d'affaires Mobile a enregistré une très forte croissance pour atteindre 21,9 millions d'euros contre 2,9 millions d'euros au premier semestre 2005. Le

chiffre d'affaires du premier semestre 2006 se décompose entre 8,6 millions d'euros de chiffre d'affaires sortant, 9,9 millions d'euros de chiffre d'affaires entrant et 3,4 millions d'euros de chiffre d'affaires provenant de la vente de terminaux.

Dans le cadre de la souscription conjointe à un abonnement, le chiffre d'affaires provenant de la vente de terminaux est comptabilisé net de la subvention accordée.

Plusieurs facteurs expliquent cette forte progression du chiffre d'affaires :

(i) L'augmentation du nombre de clients

La part de marché du Groupe s'élève respectivement à 17,7% en Guyane et 8,1% aux Antilles à fin juin 2006. Celle-ci traduit le succès commercial des lancements effectués fin 2004 et fin 2005. Le Groupe affiche ainsi, sur le premier semestre 2006, une part de marché d'environ 23% dans la conquête des nouveaux abonnés nets de désabonnement en Guyane et 76% aux Antilles. L'augmentation du nombre des clients s'explique principalement par un positionnement avec des tarifs attractifs pour une qualité de service équivalente sur des offres en rupture par rapport à celles des concurrents et par la notoriété de la marque Only dans des marchés jusqu'à lors en situation de duopole.

(ii) Le maintien d'un poids élevé des clients « forfaits »

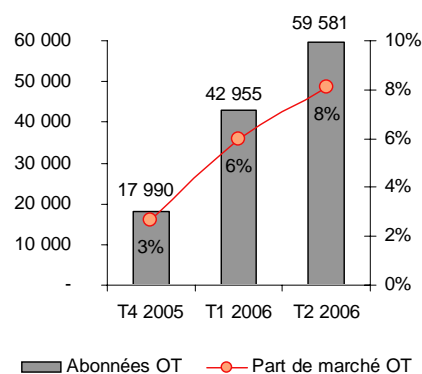
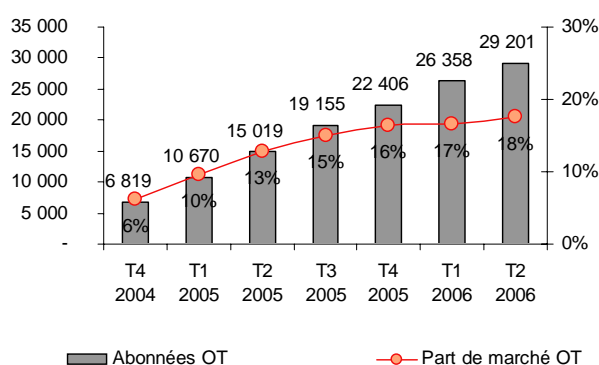
En Guyane, les clients « forfaits » représentent 28% du parc total clients au 30 juin 2006, soit une amélioration par rapport au premier semestre 2005 où la proportion était de 24%. Aux Antilles, après 6 mois d'exploitation, le poids des clients « forfaits » est supérieur à 60%. Cette proportion de clients abonnés est importante et permet d'assurer au Groupe une récurrence des revenus et un revenu moyen élevé par client. Les clients « forfaits » génèrent en effet un revenu moyen près de 2 fois supérieur à celui des clients en cartes prépayées.

(iii) Le maintien d'un revenu moyen par abonné à un niveau élevé associé à une maîtrise du taux de désabonnement

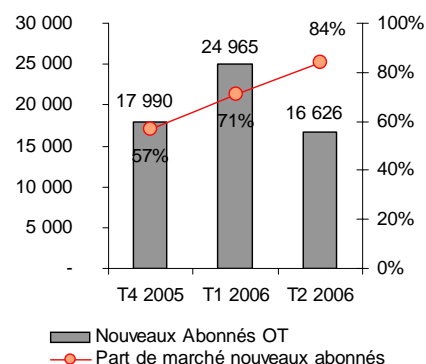
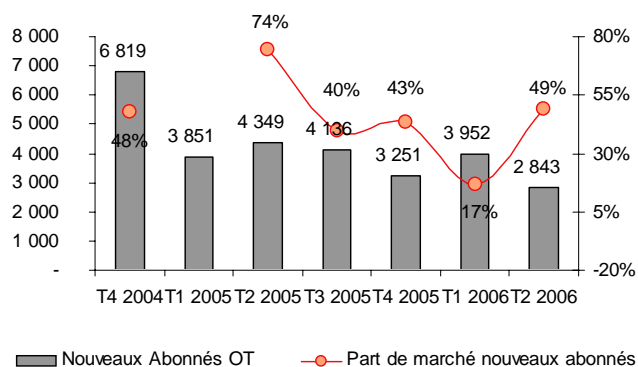
Le revenu moyen par abonné reste à un niveau élevé depuis le lancement des activités en Guyane et aux Antilles. Il est relativement constant à environ 33 euros en Guyane depuis le lancement de cette activité, et s'élève à 55 euros aux Antilles au premier semestre 2006. Ce revenu moyen sur les Antilles est significativement supérieur au revenu moyen par abonné dans les DROM estimé par l'IDATE à 40 euros par mois. Par ailleurs, le Groupe apporte le plus grand soin à la gestion de ses relations clients avec notamment la mise en place d'une « hotline » dédiée. Grâce à l'amélioration constante de sa gestion client, de la qualité de ses offres, à la mise en place d'offres convergentes et à la force de sa marque, le Groupe conserve la maîtrise de son taux de désabonnement.



## Évolution trimestrielle du nombre d'abonnés mobile et de la part de marché :



## Recrutement de nouveaux abonnés mobiles et part de marché dans la conquête de nouveaux abonnés



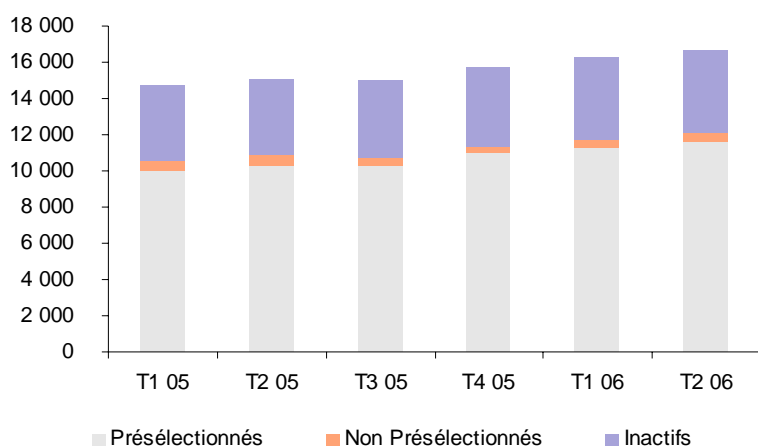
### 9.3.1.3 Chiffre d'affaires « Activité Entreprises »

Au premier semestre 2006, le chiffre d'affaires du Groupe généré par l'activité « Entreprises » est en léger recul à 7,4 millions d'euros contre 7,7 millions d'euros au premier semestre 2005. La baisse de chiffre d'affaires s'explique principalement par la perte de quelques clients importants sur le semestre et notamment une collectivité territoriale. Toutefois, il est important de noter que le nombre de clients a augmenté d'environ 11% entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2006 à 12.073 clients actifs. La clientèle Entreprise est aujourd'hui essentiellement constituée de TPE, cependant le Groupe entend augmenter le nombre de ses clients PME et Collectivités grâce à la mise en place d'une force commerciale dédiée et à des offres ciblées.

L'activité de téléphonie fixe qui représente 73% de l'activité Entreprises, a baissé de 0,4 million d'euros passant de 6,0 millions d'euros au premier semestre 2005 à 5,6 millions d'euros au premier semestre 2006 en raison de la baisse de près de 6% du nombre de minutes consommées.

L'activité Réseau & Infrastructure qui représente 1,8 million d'euros de chiffre d'affaires soit 24% du chiffre d'affaires Entreprises, est en hausse de 16,5 %. Ce chiffre d'affaires correspond en grande partie à des contrats de co-traitance ou de sous-traitance pour le compte d'opérateurs alternatifs métropolitains.

## Evolution trimestrielle du nombre d'abonnés fixe Entreprises



### 9.3.1.4 Chiffre d'affaires « Autres »

Le chiffre d'affaires « Autres » est en baisse de 0,7 million d'euros passant de 5,3 millions d'euros au premier semestre 2005 à 4,6 millions d'euros au premier semestre 2006. Cette baisse s'explique essentiellement par l'érosion des activités carte bancaire et distribution informatique, activités historiques jugées comme non stratégiques par le Groupe. Environ 40% du chiffre d'affaires « Autres » est constitué de l'activité « reventes de minutes » qui permet d'optimiser l'utilisation du réseau et de générer des revenus à forte marge.

### 9.3.2 Achats externes

Les achats externes et la marge brute se présentent comme suit, comparativement au chiffre d'affaires :

	1 <sup>er</sup> semestre 2006		1 <sup>er</sup> semestre 2005		Evolution	
	(milliers d'euros)	% des ventes	(milliers d'euros)	% des ventes	(milliers d'euros)	% d'évolution
<b>Chiffre d'affaires (A)</b>	<b>56 944</b>		<b>38 042</b>		<b>18 902</b>	<b>49,7%</b>
Coûts de réseau / coûts techniques (B)	(26 840)	(47,1%)	(17 487)	(46,0%)	(9 353)	53,5%
Coûts commerciaux	(9 386)	(16,5%)	(4 714)	(12,4%)	(4 672)	99,1%
Autres charges externes	(1 575)	(2,8%)	(1 551)	(4,1%)	(24)	1,5%
<b>Achats externes</b>	<b>(37 801)</b>	<b>(66,4%)</b>	<b>(23 752)</b>	<b>(62,4%)</b>	<b>(14 049)</b>	<b>59,1%</b>
<i>Marge brute (A) - (B)</i>	<i>30 104</i>	<i>52,9%</i>	<i>20 555</i>	<i>54,0%</i>	<i>9 549</i>	<i>46,5%</i>

Les achats externes du Groupe s'élèvent à 37,8 millions d'euros au premier semestre 2006 contre 23,8 millions d'euros au premier semestre 2005, soit une augmentation de 14 millions d'euros, ou 59,1%. Ils représentent 66,4% du chiffre d'affaires au premier semestre 2006 contre 62,4% au premier semestre 2005. L'évolution de ce poste est essentiellement due à l'augmentation des coûts de réseaux associés au développement du GSM et au dégroupage de l'ADSL et d'autre part, aux coûts commerciaux en forte hausse sur l'activité GSM.

### 9.3.2.1 Coûts réseaux et marge brute

Avec 26,8 millions d'euros au 30 juin 2006, les coûts réseaux et techniques représentent 47,1% du chiffre d'affaires. La marge brute du Groupe s'établit au premier semestre 2006 à 52,9% contre 54% au premier semestre 2005. La hausse des coûts réseaux et techniques s'explique essentiellement par le lancement de l'activité Mobile (terminaison d'appels et achats de minutes) et par le développement des coûts de développement du haut débit en option 1. Le Groupe estime que la montée en puissance de l'activité Mobile avec des gains importants de parts de marché, la proportion plus élevée d'abonnés ADSL en Option 1, et la rationalisation de certains coûts de réseaux (fin des liaisons satellitaires, baisse des coûts des câbles sous-marins par exemple) devraient lui permettre d'améliorer très sensiblement sa marge brute dans les prochaines années.

La marge brute contributive par secteur est la suivante :

	30-juin-06			30-juin-05			Evolution	
	milliers d'euros	Contribution à la marge brute du groupe	En % des ventes du secteur	milliers d'euros	Contribution à la marge brute du groupe	En % des ventes du secteur	milliers d'euros	% d'évolution
Résidentiels	12 804	42,5%	55,5%	11 701	56,9%	52,6%	1 103	9,4%
Mobile	10 172	33,8%	46,5%	1 158	5,6%	40,7%	9 014	778,4%
Activité Entreprises	4 563	15,2%	61,8%	4 612	22,4%	60,1%	-49	-1,1%
Autres	2 565	8,5%	55,6%	3 084	15,0%	58,6%	-519	-16,8%
<b>Marge brute</b>	<b>30 104</b>		<b>52,9%</b>	<b>20 555</b>		<b>54,0%</b>	<b>9 549</b>	<b>46,5%</b>

#### Résidentiels

Le Groupe a réussi à améliorer sa marge brute pour la porter de 52,6% au premier semestre 2005 à 55,5% au premier semestre 2006 en raison, d'une part de la baisse des coûts d'interconnexion variables et notamment ceux des appels fixes vers les mobiles depuis février 2006 et, d'autre part, de l'amélioration des conditions d'exploitation de l'activité internet. L'activité internet a en effet bénéficié de :

- la diminution des coûts de *backbone* par abonné en raison de la baisse significative du coût moyen des capacités achetées avec la suppression des liaisons Intelsat et la réduction d'environ 25% des coûts des câbles sous-marins.
- le plein effet de la migration des abonnés de l'Option 3 vers l'Option 1. Les abonnés en Option 1 génèrent des marges plus élevées qu'en Option 3 en raison de coûts de collecte bien inférieurs.

Le lancement de la VGA devrait entraîner une certaine pression sur le taux de marge brute du secteur Résidentiels. Toutefois la VGA devrait permettre de réduire le taux de désabonnement en coupant la relation de l'abonné avec l'opérateur historique.

#### Mobile

La comparaison de la marge brute entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2006 n'est pas pertinente en raison du caractère naissant des activités GSM en Guyane sur le premier semestre 2005 et aux Antilles sur le premier semestre 2006. La marge brute du secteur Mobile s'établit à 46,5% au premier semestre 2006, soit un niveau inférieur aux marges brutes d'opérateurs mobiles. Ce niveau est en revanche conforme aux attentes du Groupe sur la phase de démarrage et tout à fait satisfaisant. Il confirme en effet la solidité du niveau de 60% de

marge brute atteint sur le second semestre 2005 (malgré le lancement de l'activité GSM aux Antilles en décembre 2005) qui permet ainsi de compenser dans une large mesure les efforts de lancement de l'activité Mobile aux Antilles au cours du premier semestre 2006.

L'évolution semestrielle 2005 du taux de marge brute laisse envisager une contribution en très forte croissance dès 2006. Cette évolution sera notamment sous tendue par les éléments suivants :

- des coûts techniques amortis sur une base abonnés plus large ;
- des revenus entrants plus importants du fait de l'augmentation de la part de marché ; et
- un effet « on-net » (appel entre deux abonnés du Groupe) favorable sans coûts pour le Groupe.

### *Entreprises*

La marge brute du segment Entreprises s'établit à 61,8% au premier semestre 2006, en légère progression par rapport au premier semestre 2005 à 60,1%.

#### *9.3.2.2 Coûts commerciaux*

Les coûts commerciaux se sont élevés à 9,4 millions d'euros au 30 juin 2006 contre 4,7 millions d'euros pour la même période 2005. Ces coûts commerciaux représentent 16,5% du chiffre d'affaires contre 12,4% au 30 juin 2005.

Au premier semestre 2006, les coûts commerciaux se sont concentrés à plus de 60% sur l'activité Mobile en raison des subventions des terminaux, des frais de marketing, de la hausse des commissions versées aux partenaires et des loyers du réseau de boutiques Only. Les frais commerciaux de l'activité Mobile représentent ainsi 27% du chiffre d'affaires Mobile au 30 juin 2006. Le Groupe, qui a acquis plus de 50.000 abonnés mobile, estime son coût d'acquisition client Mobile (Coûts commerciaux Mobile hors charges de personnel interne / Nombre d'abonnés acquis) à environ 115 euros par client sur le premier semestre 2006.

Les efforts du Groupe ont permis de réduire de l'ordre de 20% le coût moyen d'acquisition des abonnés fixes et ADSL.

L'activité résidentielle a absorbé environ 29% des coûts commerciaux totaux. Ces coûts ont été destinés au maintien du rythme de développement rapide du nombre d'abonnés ADSL et au soutien de la croissance de l'activité téléphonie fixe au travers de la marque Only qui est devenue en juin la marque unique sur la base de laquelle, le Groupe prépare la convergence de ses différentes offres.

### **9.3.3 Charges de personnel**

Dans un contexte de forte croissance de son chiffre d'affaires, le Groupe a réussi à maîtriser ses charges de personnel qui représentent 13,9 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2006 contre 17,3 % au premier semestre 2005. La hausse en valeur absolue des charges de personnel est liée en majeure partie aux recrutements de forces commerciales pour assurer les lancements du GSM. Le Groupe comptait 504 salariés au 30 juin 2006 contre 415 salariés au 30 juin 2005.

### 9.3.4 Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements (ROAA)

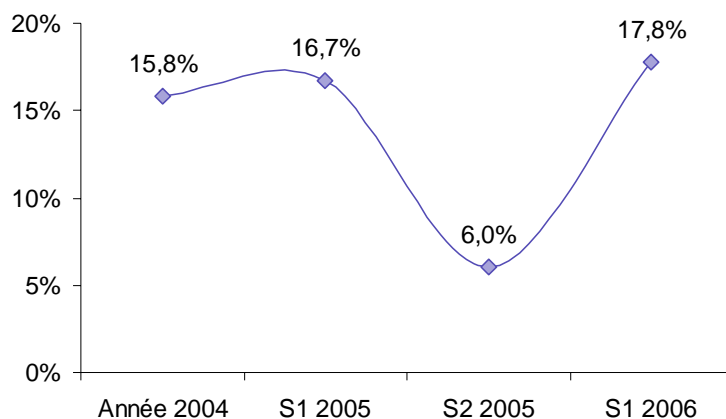
Le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations progresse de 59,9 % de 6,3 millions d'euros à 10,1 millions d'euros. Le premier semestre 2006 marque une très forte amélioration de la marge de ROAA à 17,8% contre 6,0% au deuxième semestre 2005 et 16,7% au premier semestre 2005.

Cette amélioration du ROAA est d'autant plus significative que le Groupe a supporté sur le premier semestre 2006 des coûts commerciaux particulièrement élevés du fait de l'acquisition d'un grand nombre d'abonnés Mobile et Résidentiel et que les coûts d'exploitation du réseau mobile des Antilles n'ont été répartis que sur un nombre encore limité d'abonnés.

Le Groupe estime que la marge de ROAA devrait continuer à s'améliorer semestre après semestre en raison de la contribution de plus en plus forte de l'activité Mobile et du contrôle des coûts de réseaux et des coûts commerciaux dans un contexte de très forte croissance. Le Groupe estime être en mesure de générer à horizon 2008 une marge de ROAA sur son chiffre d'affaires d'environ 30%. Il convient toutefois de noter que le lancement de l'activité GSM à la Réunion au cours du premier semestre 2007 devrait entraîner une pause dans l'amélioration de la marge.

La contribution de l'activité Mobile au ROAA du Groupe est marginale avec moins de 3% au premier semestre 2006, contre une contribution négative au premier semestre 2005. Le Groupe s'attend à ce qu'au cours des prochains semestres l'activité Mobile devienne le premier contributeur du Groupe au ROAA consolidé.

*Evolution de la marge de ROAA du Groupe*



*Source : Société*

Le deuxième semestre 2005 avait constitué un point bas en termes de marge de ROAA en raison de la concentration sur ce semestre des efforts commerciaux pour le déploiement du réseau GSM aux Antilles.

### 9.3.5 Dotations aux amortissements

L'augmentation des dotations aux amortissements du Groupe de 5,6 millions d'euros au premier semestre 2005 à 8,1 millions d'euros au premier semestre 2006 résulte de la politique d'investissement du groupe : les acquisitions d'immobilisations corporelles réalisées au cours du 1er semestre 2006 se sont élevées à 3,3 millions d'euros en complément des investissements importants réalisés au cours de l'exercice 2005.

### 9.3.6 Résultat opérationnel

Le Groupe a réalisé un profit opérationnel de 2 millions d'euros au premier semestre 2006 contre 0,7 million d'euros au premier semestre 2005.

### 9.3.7 Résultat financier

Le résultat financier se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>1er semestre 2006</u>	<u>1er semestre 2005</u>	<u>Evolution</u>
Coût de l'endettement lié à l'acquisition du groupe Outremer Telecom	(2 885)	(2 117)	(768)
Autres charges et produits d'intérêt	(653)	(258)	(395)
<b>Coût de l'endettement financier net hors coût induit par la valorisation séparée des instruments hybrides</b>	<b>(3 538)</b>	<b>(2 375)</b>	<b>(1 163)</b>
Coût de l'endettement induit par la valorisation séparée des instruments hybrides	(696)	(126)	(570)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(4 234)</b>	<b>(2 501)</b>	<b>(1 733)</b>
Autres produits et charges financiers	436	27	409
Variation de juste valeur des instruments hybrides sur la dette	(14 033)	(860)	(13 173)
<b>Résultat financier</b>	<b>(17 831)</b>	<b>(3 334)</b>	<b>(14 497)</b>

#### 9.3.7.1 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 4,2 millions d'euros au premier semestre 2006, contre 2,5 millions d'euros au premier semestre 2005. L'augmentation de la charge d'intérêts sur le premier semestre 2006 par rapport à la période comparable de 2005 s'explique essentiellement par la mise en place d'emprunts obligataires complémentaires pour un total de 7,7 millions d'euros et par la mise en place d'un crédit fournisseur au cours du second semestre 2005.

#### 9.3.7.2 Instruments hybrides

La variation de la juste-valeur des dérivés portant sur les instruments financiers hybrides génère une charge non décaissée de 14 millions d'euros au titre du 1er semestre 2006 et induit un alourdissement de la charge d'intérêt relative à l'emprunt obligataire de 0,7 million d'euros au titre de cette même période.

### 9.3.8 Impôt sur les bénéfices

Un produit d'impôt sur les bénéfices de 0,6 million d'euros est mis en évidence au premier semestre 2006 contre 2 millions d'euros au premier semestre 2005, intégrant l'incidence de l'activation des déficits fiscaux pour 0,1 million d'euros au 1er semestre 2006 contre 0,7 million d'euros au premier semestre de l'exercice précédent.

Les produits d'impôt se rationalisent comme suit sur les deux périodes :

	<b>1<sup>er</sup> semestre 2006</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2005</b>	<b>Evolution</b>
	<i>(milliers d'euros)</i>	<i>(milliers d'euros)</i>	<i>(milliers d'euros)</i>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(15 782)</b>	<b>(2 629)</b>	<b>(13 153)</b>
Neutralisation de la variation de juste valeur des instruments hybrides sur la dette	14 033	860	13 173
<b>Résultat avant impôt et avant variation de juste valeur des instruments hybrides sur la dette</b>	<b>(1 749)</b>	<b>(1 769)</b>	<b>20</b>
<i>Taux d'impôt théorique</i>	<i>33,33%</i>	<i>33,83%</i>	
<b>Produit d'impôt théorique</b>	<b>583</b>	<b>598</b>	<b>(16)</b>
Frais accessoires au coût d'acquisition des titres		1160	(1 160)
Abattement du tiers - Département d'Outre Mer	383	317	66
Autres différences permanentes	(303)	(113)	(189)
<b>Produit d'impôt effectif</b>	<b>663</b>	<b>1 962</b>	<b>(1 299)</b>

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1 PRESENTATION GENERALE

Le Groupe bénéficie d'un modèle économique fortement générateur de flux de trésorerie d'exploitation. Cependant, le Groupe est en phase d'investissements (migration ADSL, GSM Guyane, GSM Antilles, GSM Réunion, lancement à Mayotte). Afin de disposer des ressources nécessaires au déploiement de ses activités, le Groupe a eu recours principalement à ses actionnaires, au crédit bancaire et à des crédits fournisseurs sur le second semestre 2005.

Les données relatives au tableau des flux de trésorerie figurant dans le présent chapitre sont :

- pour l'exercice 2004, issues des informations financières pro forma établies en normes IFRS ;
- pour l'exercice 2005 issues des comptes consolidés historiques 2005 retraités en normes IFRS ;
- pour les semestres 2005 et 2006 issues des comptes semestriels historiques au 30 juin 2006 établis en normes IFRS.

Cependant, afin de faciliter la lecture, les termes « pro forma » et « retraités en normes IFRS » ou « établis en normes IFRS » ne sont pas systématiquement repris tout au long de ce chapitre.

## 10.2 COMPARAISON DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2004 ET 31 DECEMBRE 2005

Les flux de trésorerie retraités en normes IFRS des exercices 2004 et 2005 se présentent comme suit :

	<b>2005</b> <b>(historique)</b>	<b>2004 (pro</b> <b>forma)</b>	<b>Evolution</b> <b>2004-2005</b>
	<i>(milliers d'euros)</i>	<i>(milliers d'euros)</i>	<i>(milliers d'euros)</i>
<b>Résultat net total consolidé</b>	<b>(7 887)</b>	<b>(2 824)</b>	<b>(5 063)</b>
Elimination des incidences de :			
- Résultats latents sur instruments financiers	4 071	-	4 071
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	12 027	10 891	1 136
- Résultats de cession	43	473	(430)
- Charges / (Produits) d'impôt	(5 044)	(1 978)	(3 066)
- Charges d'intérêt	5 649	5 096	553
Incidence de la variation du BFR	1 866	3 308	(1 442)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôts et intérêts</b>	<b>10 725</b>	<b>14 966</b>	<b>(4 241)</b>
Intérêts payés	(2 640)	(2 914)	274
Impôts payés	142	(2 969)	3 111
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles après impôts et intérêts</b>	<b>8 227</b>	<b>9 083</b>	<b>(856)</b>
Acquisitions de titres de sociétés consolidés nets de la trésorerie acquise	-	(64 732)	64 732
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(22 104)	(12 299)	(9 805)
Subventions d'investissement reçues	4 328	2 679	1 649
Acquisitions d'actifs financiers	-	-	-
Variations des prêts et avances consentis	(84)	(70)	(14)
Cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	6	1	5
Cessions d'actifs financiers	-	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(17 854)</b>	<b>(74 421)</b>	<b>56 567</b>
Augmentation / (Réduction) de capital	2 440	12 000	(9 560)
Emissions d'emprunts	10 874	65 210	(54 336)
Remboursements d'emprunts	(4 843)	(5 067)	224
Variations des concours bancaires	(956)	956	(1 912)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>7 515</b>	<b>73 099</b>	<b>(65 584)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>(2 112)</b>	<b>7 761</b>	<b>(9 873)</b>

La trésorerie a diminué de 2,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2005 sous l'effet d'investissements très significatifs sur la période. La trésorerie s'élève à 6,5 millions d'euros fin 2005.

### 10.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Au cours de l'exercice 2005, le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, soit 8,8 millions d'euros a permis de dégager un flux de trésorerie opérationnelle de 10,7 millions d'euros grâce à l'effet conjugué de la variation favorable du besoin en fonds de roulement sur la période de 1,9 million d'euros. De la même façon, le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements de l'exercice 2004, de 11 millions d'euros, avait quant à lui permis de dégager un flux de trésorerie opérationnelle de 15 millions d'euros grâce à une variation favorable du besoin en fonds de roulement de 3,3 millions d'euros.



## **10.2.2 Flux de trésorerie d'investissement**

### *10.2.2.1 Investissements en titres*

L'exercice 2004 pro-forma est marqué par le décaissement de 64,7 millions d'euros pour l'acquisition des titres Outremer Telecom, ce montant étant calculé sous déduction de la trésorerie figurant dans les comptes du sous-groupe acquis.

### *10.2.2.2 Investissements en immobilisations corporelles*

Au cours de l'année 2005, le Groupe a réalisé des investissements très significatifs, principalement pour le compte de son activité Mobile aux Antilles (environ 22 millions d'euros), et dans une moindre mesure pour la migration vers l'ADSL Option 1, ce qui s'est traduit par un décaissement net de 17,8 millions d'euros, après déduction de 4,3 millions d'euros obtenus sous forme de subventions indirectes par le mécanisme de défiscalisation. A titre de comparaison, les décaissements nets effectués en 2004 pour les investissements s'élevaient à 9,6 millions d'euros, après déduction de 2,7 millions d'euros de subventions.

## **10.2.3 Flux de trésorerie de financement**

Des financements d'acquisition du Groupe Outremer Telecom ont été mis en place en 2004, sous forme d'emprunts bancaires et obligataires pour un montant total de 59,5 millions d'euros. Par ailleurs une augmentation de capital a apporté 12 millions d'euros de trésorerie.

Sur l'exercice 2005, des financements complémentaires ont été mis en place, notamment par de nouvelles émissions d'emprunts obligataires (pour un total de 7,7 millions d'euros) et par une augmentation de capital complémentaire de 2,4 millions d'euros. Par ailleurs, des remboursements d'emprunts bancaires ont été effectués sur la période, les flux de financement de la période résultant en un apport de trésorerie de 7,5 millions d'euros.

## **10.3 COMPARAISON DES FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2005 ET 30 JUIN 2006**

### **10.3.1 Variation de trésorerie et situation de trésorerie au 30 juin 2006**

Les flux de trésorerie retraités en normes IFRS des premiers semestres 2005 et 2006 se présentent comme suit :

	<b>1er semestre 2006</b>	<b>1er semestre 2005</b>	<b>Evolution</b>
	<i>(milliers d'euros)</i>	<i>(milliers d'euros)</i>	<i>(milliers d'euros)</i>
<b>Résultat net total consolidé</b>	<b>(15 119)</b>	<b>(667)</b>	<b>(14 452)</b>
Elimination des incidences de :			-
- Résultats latents sur instruments financiers	14 235	860	13 375
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	8 010	5 704	2 306
- Résultats de cession	(212)	(2)	(210)
- Charges / (Produits) d'impôt	(663)	(1 962)	1 299
- Charges d'intérêt	4 254	2 501	1 753
Incidence de la variation du BFR	(3 123)	(718)	(2 405)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôts et intérêts</b>	<b>7 382</b>	<b>5 716</b>	<b>1 666</b>
Intérêts payés	(3 242)	(1 570)	(1 672)
Impôts payés	(63)	(639)	576
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles après impôts et intérêts</b>	<b>4 077</b>	<b>3 507</b>	<b>570</b>
Acquisitions de titres de sociétés consolidés nets de la trésorerie acquise	-	(61)	61
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 642)	(6 574)	932
Subventions d'investissement reçues			-
Acquisitions d'actifs financiers	(8)	(32)	24
Variations des prêts et avances consentis	3	(21)	24
Cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	1 250	3	1 247
Cessions d'actifs financiers	-	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(4 397)</b>	<b>(6 685)</b>	<b>2 288</b>
Augmentation / (Réduction) de capital	-	-	-
Emissions d'emprunts	3 372	3 636	(264)
Remboursements d'emprunts	(3 636)	(2 390)	(1 246)
Variations des concours bancaires	-	(956)	956
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(264)</b>	<b>290</b>	<b>(554)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>(584)</b>	<b>(2 888)</b>	<b>2 304</b>
Trésorerie d'ouverture	6 548	8 657	(2 109)
Incidence de la variation des taux de change	(12)	4	(16)
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>5 952</b>	<b>5 773</b>	<b>179</b>

La variation de la trésorerie au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2006 reste contenue (diminution de 0,6 million d'euro) la trésorerie générée par l'activité ayant été utilisée pour le financement de nouveaux investissements. La trésorerie du Groupe au 30 juin 2006 s'établit à 6,0 millions d'euros contre 5,8 millions d'euros un an auparavant.

### 10.3.2 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont élevés à 4,1 millions d'euros, en hausse de 16,3% par rapport au premier semestre 2005, où ils s'élevaient à 3,5 millions d'euros. Cette amélioration s'explique par l'activité Mobile et la contribution positive de l'ADSL suite à la conversion des abonnés en Option 1.

Le premier semestre 2006 a cependant été impacté par une forte dégradation du BFR, s'expliquant notamment par :

- l'augmentation des créances clients liée à la croissance des revenus entrants du GSM (terminaison d'appel), et en particulier des créances France Télécom à hauteur de 4 millions d'euros, et
- la hausse des stocks de terminaux pour l'activité Mobile pour 1,1 million d'euros.

### **10.3.3 Flux de trésorerie d'investissement**

Au cours du premier semestre 2006, le Groupe a affecté 4,9 millions d'euros de sa trésorerie nette à l'acquisition de nouvelles immobilisations et la variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations a varié de 0,7 million d'euros sur la période. Le Groupe a ainsi poursuivi son plan d'investissement, notamment pour le déploiement de son réseau GSM à la Réunion et à Mayotte, et la migration de ses abonnés ADSL Option 3 vers l'Option 1.

En comparaison, la trésorerie nette de 6,6 millions d'euros affectée aux investissements incorporels et corporels au titre du premier semestre 2005 ont financé les acquisitions de la période pour 4,9 millions d'euros et correspondent pour 1,7 million d'euros à la variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations sur la période.

### **10.3.4 Flux de trésorerie de financement**

Au cours du premier semestre 2006, le Groupe a affecté 3,6 millions d'euros au remboursement de sa dette, contre 3,3 millions d'euros au premier semestre 2005. Au cours de la même période, le Groupe n'a pas contracté d'emprunt complémentaire significatif, l'augmentation des emprunts correspondant majoritairement à la capitalisation des intérêts sur une partie des emprunts obligataires.

## **11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

### **11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

La Recherche et le Développement du Groupe est menée par le Service des Etudes et du Développement du Groupe. Elle s'articule autour des actions suivantes :

- définition des architectures de réseau ;
- test et intégration des plateformes envisagées ou retenues ;
- développement du logiciel de gestion des clients et de facturation (CGR) et d'outils d'intranet ;
- choix et validation de technologies permettant la mise en œuvre de nouveaux services sur les marchés du Groupe notamment télévision sur mobile et diffusion numérique de programmes.

Ce pôle comprend 14 personnes qui se répartissent entre la Martinique et la Métropole. Toutes les activités de développement du Groupe sont situées à Paris, près de ses partenaires et de ses fournisseurs.

Les maquettes sont élaborées et validées sur ce site, même si les pilotes sont réalisés ultérieurement sur les Départements et Régions d'Outre-mer.

Ce service travaille sur l'ensemble des activités du Groupe, ce qui lui apporte la transversalité nécessaire à la mise en œuvre d'Offres Convergentes.

Concernant plus particulièrement le développement des applicatifs, les équipes du Groupe sont multi plate-formes et multi environnements. Elles travaillent aussi bien avec le Marketing pour

la mise en œuvre de nouvelles offres, qu'avec la Direction pour l'optimisation des processus internes de traitement de l'information.

## **11.2 LICENCES ET AUTORISATIONS**

En France, l'installation et l'exploitation de réseaux de communications électroniques ouverts au public est libre, sous réserve d'une déclaration préalable auprès de l'ARCEP. Les réseaux indépendants sont dispensés de formalité. Ce régime déclaratif a remplacé, en application de la loi du 9 juillet 2004, le précédent régime d'autorisation préalable. De plus, l'utilisation de ressources dites « rares », telles que les fréquences et les ressources en numérotation, sont attribuées aux opérateurs par l'ARCEP. Ces autorisations sont limitées dans le temps et soumises à des redevances de gestion et de mise à disposition (voir également la description de la réglementation applicable aux communications électroniques au paragraphe 6.11.1 du présent document de base).

En République de Maurice, l'installation et l'exploitation de réseaux de communications électroniques et la fourniture de services de communications électroniques sont soumises à l'obtention d'une licence délivrée par l'ICTA, pour une durée déterminée.

Sous le précédent régime d'autorisation, le Groupe a été autorisé à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert et à fournir le service téléphonique au public par l'arrêté du 29 avril 1998, modifié, en Ile de France, Guadeloupe, Guyane, Martinique et à la Réunion (voir Section 6.11.1.2.1). De plus, l'arrêté du 30 novembre 2000, modifié, a autorisé le Groupe à établir un réseau radioélectrique ouvert au public en vue de l'exploitation d'un service numérique GSM DR0M 3, en Guadeloupe, Guyane, Martinique et à la Réunion (voir Section 6.11.1.2.1). Plusieurs décisions de l'ARCEP ont également attribué au Groupe des fréquences et des ressources en numérotation nécessaires à ces activités.

Par ailleurs, le Groupe a reçu quatre licences de l'ICTA lui permettant d'exercer ses activités à l'Ile Maurice.

Une partie des infrastructures du Groupe est installée sur le Domaine public, au titre d'autorisations d'occupation du Domaine public accordées pour une durée limitée et à titre précaire.

Enfin, le Groupe est titulaire de la marque « Only », qui regroupe depuis 2006 les autres marques précédemment utilisées pour ses services.

## **12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**

Pour une description des tendances ayant affecté les ventes et les coûts depuis la fin du dernier exercice, voir le chapitre 9 du présent document de base. Le Groupe considère néanmoins que les tendances suivantes méritent d'être mis en exergue :

- Poursuite de l'activité mobile et conquête de nouveaux abonnés sur la zone Antilles Guyane : le Groupe axe sa stratégie de croissance sur les gains de parts de marché qu'il compte réaliser sur l'activité mobile sur la zone Antilles grâce notamment à la notoriété de la marque Only. Au 30 septembre 2006, le Groupe dispose de plus de 100.000 abonnés ;
- Déploiement du réseau à la Réunion et à Mayotte : à la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe considère respecter son calendrier de déploiement : les

réseaux sont opérationnels à Mayotte depuis décembre 2006 et devraient être opérationnels début d'année 2007 pour la Réunion. Le déploiement du GSM à la Réunion et à Mayotte constitue pour le Groupe un fort relais de croissance et estime pouvoir bénéficier de son expérience et de son savoir acquis sur les Antilles, marché présentant des caractéristiques similaires ;

- Revente de l'abonnement téléphonique : le Groupe poursuit sa stratégie d'augmentation de la revente directe de l'abonnement téléphonique France Télécom. En apparaissant à l'égard du client comme le seul et unique interlocuteur, et en proposant des offres attractives (facturation à la minute, à la seconde (après un coût de connexion), le Groupe entend favoriser la fidélisation de ses clients. Le Groupe devrait continuer de favoriser également les offres de présélection ;
- Ouverture du réseau GCN (Global Caribbean Network) sur la Guadeloupe : l'ouverture en septembre 2006 d'un nouveau câble sous-marin à fibre optique reliant la Guadeloupe à Porto Rico puis aux Etats-Unis est de nature à intensifier la concurrence sur le marché de gros de transport de capacité. Le Groupe anticipe une baisse significative des tarifs de gros, de nature à être répercutée sur ses offres de détails au profit des consommateurs. Le Groupe estime disposer d'un positionnement commercial lui permettant de développer des offres compétitives et de conquérir de nouvelles parts de marché ;
- Reprise de BTC par Digicel mi-2006 : la reprise de Bouygues Télécom Caraïbes par Digicel participe du mouvement de consolidation du marché des Telecom dans les DROM. Digicel, qui s'est principalement positionné sur le marché du mobile aux Antilles, n'a pas fondamentalement bouleversé le jeu concurrentiel. Le Groupe a été en mesure de maintenir ses positions en conservant ses parts de marché.

Dans le cadre de son projet d'introduction en bourse, la Société a engagé certains frais de nature comptable juridique ou fiscal. Au titre de ses frais, la Société sera amenée à constater en charge un montant de l'ordre de €4,5m avant impôts au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et non significatif au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le Groupe estime être en mesure d'au moins doubler son chiffre d'affaires entre 2005 et 2008, de générer un Free cash flow (FCF) à l'équilibre en 2007 et de dégager une marge de ROAA d'environ 30% à un horizon 2008.

Ces informations ne peuvent être utilisées pour établir une prévision de résultat.

### **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE**

La Société n'a pas et n'entend pas diffuser de prévisions ou d'estimations de bénéfice au marché.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'administration de la Société du 30 novembre 2006 a adopté un règlement intérieur sous condition suspensive non rétroactive du règlement-livraison des actions dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

La Société a l'intention de se conformer progressivement aux recommandations du rapport consolidé AFEP/MEDEF d'octobre 2003 en matière de *corporate governance*. Le présent document de base contient une description de la composition actuelle du Conseil d'administration (paragraphe 14.1.1), de son fonctionnement (paragraphe 16.1), des comités du Conseil (paragraphe 16.4).

#### 14.1.1 Conseil d'administration

L'administration de la Société est confiée à un conseil d'administration (le Conseil d'administration) composé de 3 membres au minimum et de 12 membres au maximum. A la date d'enregistrement du présent document de base, le Conseil d'administration comprend 6 administrateurs.

Le mandat des administrateurs est d'une durée de 3 ans renouvelable.

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date d'enregistrement du présent document de base, les suivants :

Nom, prénom, âge	Durée du mandat	Fonction
Jean-Michel Hégésippe	3 ans	Président-Directeur Général
Hervé Descazeaux	3 ans	Administrateur
Eddie Misrahi	3 ans	Administrateur
Dominique Roux	3 ans	Administrateur
Stanislas Pilot	3 ans	Administrateur
Xavier Gouyou-Beauchamps	3 ans	Administrateur

L'Annexe A du présent document de base contient les autres mandats et fonctions en cours de chacun des administrateurs (au sein et en dehors du Groupe) ainsi que les mandats exercés au cours des cinq dernières années et expirés.

#### *Biographies des membres du Conseil d'administration*

**Jean-Michel Hégésippe** est Président Directeur Général du [Groupe Outremer Telecom] depuis le 30 novembre 2006, il est également membre du Conseil d'administration du Groupe Outremer Telecom depuis le 30 novembre 2006. Titulaire d'un DEA d'informatique de l'Université de Paris VII, M. Hégésippe est arrivé à la Martinique en 1975 dans le cadre du volontariat à l'Aide Technique auprès de la Préfecture. En 1982, il a intégré la société

SOGERA en qualité de Directeur Informatique avant de créer en 1986, la Société de Services et d'Ingénierie Informatique (aujourd'hui Groupe Outremer Telecom).

**Hervé Descazeaux** est membre du Conseil d'administration du Groupe Outremer Telecom depuis le 30 novembre 2006, il est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ESCP) et Expert Comptable. Avant de rejoindre Apax Partners, il a passé huit années chez PricewaterhouseCoopers à Paris et aux Etats-Unis, pendant lesquelles il s'est consacré à l'audit de groupes internationaux et aux travaux de due diligence des opérations de haut de bilan. Hervé Descazeaux a ensuite rejoint Apax Partners en 1998 et devient Directeur Associé en 2005, il est spécialisé dans les opérations de transmissions-acquisitions avec effet de levier (LBO) dans le secteur des Services aux Entreprises et Collectivités.

**Eddie Misrahi** est membre du Conseil d'administration du Groupe Outremer Telecom depuis le 30 novembre 2006, il est ancien élève de l'école Polytechnique et diplômé de la Harvard Business School. Eddie Misrahi a débuté sa carrière chez McKinsey & Co. où durant cinq ans, il s'est spécialisé dans les technologies de l'information à Paris puis à Mexico. En 1984, il a rejoint M/A-COM à Boston, une société d'électronique de défense et de télécommunications où il a occupé successivement les fonctions de Directeur Commercial pour l'international, Directeur d'un centre de profits, puis Directeur Commercial et du service après-vente au sein de la division Communications. Il a rejoint Apax Partners en tant que Directeur Associé en 1991 et intervient sur tous les types d'opérations (venture, développement, LBO) dans les secteurs des Télécommunications, Technologies de l'Information et Médias.

**Stanislas Pilot** est membre du Conseil d'administration du Groupe Outremer Telecom depuis le 30 novembre 2006, Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris (ENST). Stanislas Pilot est également titulaire d'un MBA du Massachusetts Institute of Technology (MIT) et d'un DEA en économie industrielle de l'Université de Paris IX Dauphine. Il a débuté sa carrière en 1995 comme Business Analyst chez Analysys à Cambridge (GB), il a ensuite rejoint la division Télécommunications de Bossard Consultants en tant que Consultant en Management. En 1999, il a rejoint la division Conseil en Stratégie de Gemini Consulting North America à Boston, où il est devenu chef du Groupe de Recherches Stratégiques pour la division Télécommunications et Médias. Stanislas Pilot a rejoint Apax début 2003 au sein de l'équipe IT/Télécoms.

**Xavier Gouyou-Beauchamps** est membre du Conseil d'administration du Groupe Outremer Telecom depuis le 30 novembre 2006. Il est diplômé de l'Institut politique de Paris et ancien élève de l'ENA. Il a exercé successivement les fonctions suivantes : Sous préfet, directeur du cabinet du Préfet de la Région Centre (1964-1966), membre du cabinet de M. Edgar Faure, Ministre de l'Agriculture (1966-1968), puis de l'Education (1968-1969), membre du cabinet de M.V.Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances (1969-1974), Porte-parole du Président de la République et chef du service de presse de la Présidence (1974-1976), Préfet de l'Ardèche (1976-1977), Président de la SOFIRAD, de Sud-Radio et de la Cie libanaise de télévision, vice président de Radio Monte Carlo, Administrateur délégué d'Europe n°1 (1977-1981), président de la Cie française de télévision (1978-1984), Conseiller du Ministre de la Culture et de la Communication pour l'élaboration de la nouvelle législation de l'audiovisuel (1986), Président de Télédiffusion de France (TDF) (1986-1992), Président de SOFIPOST (1992-1994), Directeur Général de France 3 (1994-1996), Président de France2 et France3 (France Télévision) (1996-1998), cofondateur et PDG d'Antalis-TV (2001-2006).

**Dominique Roux** est membre du Conseil d'administration du Groupe Outremer Telecom depuis le 30 novembre 2006. Il a été membre du Collège de l'Autorité de Régulation des

Télécommunications du 6 janvier 1997 au 3 janvier 2005, il est également représentant de l'Etat au Conseil d'administration de RFO. Il est professeur à l'université de Paris Dauphine, chargé des formations doctorales et du département d'économie des télécommunications et Directeur du Centre de Recherche du Groupe de Recherches Economiques et Sociales (GRES). Il est administrateur de la société Iliad, de Millemercis.com et est par ailleurs membre du Conseil Scientifique de la Recherche du Centre National de la Cinématographie, administrateur de l'école de journalisme de Marseille et membre du Conseil Scientifique du Centre d'observation économique de la Chambre de Commerce de Paris et membre du cercle des économistes.

#### **14.2 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE**

Par décision en date du 30 novembre 2006, le Conseil d'administration de la Société a choisi de confier la direction générale de la Société au Président du Conseil d'administration et a nommé Monsieur Jean-Michel Hégésippe aux fonctions de Président Directeur général.

#### **14.3 COMITES**

Conformément au Règlement Intérieur, la Société devrait comprendre à l'issue de son introduction en bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, deux Comités spécialisés qui ont pour mission d'aider le Conseil d'administration à préparer ses délibérations : un Comité de rémunération et de nomination et un Comité d'audit.

Pour une description du fonctionnement de ces Comités, voir le paragraphe 16.4 du présent document de base.

##### **14.3.1 Comité de rémunération et de nomination**

Un Comité de rémunération et de nomination devrait être mis en place à l'issue de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

##### **14.3.2 Comité d'audit**

Un Comité d'audit devrait être mis en place à l'issue de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

#### **14.4 DECLARATIONS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET LA DIRECTION GENERALE**

A la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société ;
- aucun mandataire social de la Société n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun mandataire social de la Société n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;



- aucun mandataire social de la Société n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- aucun mandataire social de la Société n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

#### **14.5 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE**

A la date d'enregistrement du présent document de base et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social.

De même, la Société n'a connaissance, à cette même date, d'aucun conflit actuel ou potentiel entre les intérêts privés des membres du Comité exécutif non également administrateurs de la Société et l'intérêt social.

### **15. REMUNERATION ET AVANTAGES**

#### **15.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE**

Le tableau suivant présente le montant des rémunérations perçues par les membres du Conseil d'administration de la Société à la date d'enregistrement du présent document de base :

<i>Nom</i>	<i>Mandat</i>	<i>Rémunération fixe brute annuelle</i>	<i>Rémunération variable</i>	<i>Jetons de présence</i>	<i>Avantages en nature</i>
Jean-Michel Hégésippe	Président-Directeur Général	268 211,76 euros <sup>(1)</sup>	45 000 euros <sup>(1)</sup>	-	-
Hervé Descazeaux	Administrateur	-	-	-	-
Eddie Misrahi	Administrateur	-	-	-	-
Dominique Roux	Administrateur	35 000 euros <sup>(2)</sup>	-	-	-
Stanislas Pilot	Administrateur	-	-	-	-
Xavier Gouyou-Beauchamps	Administrateur	-	-	-	-

(1) au titre de l'exercice 2005 pour ses fonctions au sein de SPI et d'Outremer Telecom. Jean-Michel Hégésippe ne perçoit aucune rémunération spécifique au titre de ses fonctions de Président Directeur Général de la Société.

Au titre de l'exercice 2004, sa rémunération fixe brute annuelle s'élevait à 298 211,76 euros (dont 30 000 euros de prime) pour ses fonctions au sein de SPI et d'Outremer Telecom.

(2) au titre de l'exercice 2005 (pour plus de détails sur sa rémunération, voir le paragraphe 16.3 du présent document de base).

A la date du présent document de base, les administrateurs ne bénéficient d'aucune prime d'arrivée ou de départ. Il n'existe pas non plus à cette même date de rémunération conditionnelle ou différée.

## **15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES**

Voir la note 1.8.12 en annexe aux comptes consolidés retraités en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

## **16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE**

Les dispositions statutaires décrites dans la présente section seront celles applicables à compter de l'introduction en bourse de la Société.

### **16.1 DESCRIPTION DU ROLE ET DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Pouvoirs du Conseil d'administration**

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

#### **Réunions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou toutes les fois qu'il le juge convenable et au moins quatre fois par an au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par le Président, ou en son nom par toute personne qu'il désigne, par tous moyens, notamment par courrier, Internet ou télécopie ou même verbalement en principe au moins deux jours calendaires avant la réunion du Conseil, sauf cas d'urgence. Les documents (notamment le texte des projets de résolutions) sont joints aux convocations et envoyés dans les mêmes délais.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

En cas de carence du Président du Conseil d'administration par survenance même temporaire d'une incapacité, d'une incompatibilité ou d'une déchéance ou en cas de cessation de ses fonctions, le Directeur Général ou un groupe d'administrateurs représentant au moins le tiers des membres en fonction peuvent convoquer le Conseil d'administration.

#### **Information des administrateurs**

A toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et le contrôle qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil d'administration sont informés, s'il y a lieu, préalablement à la réunion du Conseil, dans la mesure où le respect de la confidentialité ne s'y oppose pas, des éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration.

Le Président ou Directeur Général communique au Conseil d'administration au moins une fois par an les informations suivantes :

- un état des conventions, visées par les articles L. 225-39 et suivants du Code de commerce, conclues au cours de l'année précédente ;
- l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Les demandes d'information portant sur des sujets spécifiques sont adressées au Président ou au Directeur général et au Secrétaire du Conseil, ce dernier étant chargé d'y répondre dans les meilleurs délais.

Afin de compléter leur information, les administrateurs disposent également de la faculté de rencontrer les principaux dirigeants de la Société, y compris hors la présence du Président, du Directeur Général ou des Directeurs Généraux délégués. Dans ce dernier cas, ces derniers devront en avoir été informés au préalable par l'administrateur concerné.

## **16.2 DIRECTION DE LA SOCIETE**

Le Président-Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées générales d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, le Règlement intérieur adopté le 30 novembre 2006 (qui n'entrera en vigueur qu'à compter de l'introduction en bourse de la Société) prévoit une autorisation préalable de certaines opérations. Le Conseil d'administration a en effet décidé de soumettre à son autorisation préalable toute opération non budgétée ou tout engagement dépassant un montant supérieur à 2,5 millions d'euros, dont notamment toute opération susceptible d'affecter la stratégie de la Société et de ses filiales qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, et en particulier de conclure ou résilier tout accord de nature à engager, de manière significative, l'avenir de la Société et de ses filiales.

Le Directeur Général peut ainsi décider librement de réaliser toute opération ou tout engagement d'une valeur unitaire en-deçà de 2,5 millions d'euros.

### **16.3 CONTRATS ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE**

En 2005, Dominique Roux a perçu, par l'intermédiaire de la société FORMGMP dont il est gérant, 20 000 euros HT au titre de sa participation au Comité exécutif de Fintel SAS et 15 000 euros HT au titre de ses interventions pour conseil et études.

### **16.4 COMITES**

#### **16.4.1 Comité de rémunération et nomination**

##### **COMPOSITION**

Le Comité de rémunération et de nomination est composé de deux administrateurs dont au moins un est indépendant.

Les membres sont désignés par le Conseil d'administration choisis parmi les administrateurs.

Le Président du Comité de rémunération et de nomination est désigné par le Conseil d'administration.

La durée de la mission des membres du Comité de rémunération et de nomination est d'une année renouvelable.

##### **MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

###### *Présence aux réunions*

Outre ses membres, le Comité de rémunération et de nomination pourra également inviter toutes personnes susceptibles de l'assister dans ses avis.

###### *Confidentialité*

Les informations communiquées au Comité de rémunération et de nomination ou auxquelles il aura accès à l'occasion de sa mission ayant un caractère confidentiel, les membres du Comité de rémunération et de nomination sont tenus, envers tout tiers au Conseil d'administration, à une stricte confidentialité soumise au même régime que celle applicable aux administrateurs de la Société. Cette disposition est également applicable aux personnes extérieures qui seraient invitées à une réunion du Comité de rémunération et de nomination.

###### *Fréquence des réunions*

Le Comité de rémunération et de nomination se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'administration.

##### **ATTRIBUTIONS**

Le Comité a pour principales attributions :

- de proposer ou donner un avis sur la répartition du montant des jetons de présence par le Conseil d'administration ;

- de conseiller le Conseil d’administration dans la définition et la fixation de la rémunération fixe et variable des dirigeants mandataires sociaux, et notamment d’examiner et de proposer la rémunération du Président du Conseil d’administration ;
- d’assister la direction générale pour la définition et la fixation de la rémunération fixe et variable des membres du Conseil d’administration ;
- de soumettre au Conseil d’administration ses observations sur la politique générale d’attribution de stock-options ;
- de proposer la nomination d’administrateurs ou d’examiner les propositions de nomination qui lui sont soumises ;
- d’examiner la qualification d’administrateur indépendant des membres du Conseil ayant cette qualification ;
- d’établir des recommandations à destination du Conseil d’administration en ce qui concerne le fonctionnement et l’évaluation du Conseil, et convoquer et préparer une réunion pour débattre sur l’évaluation des performances du Président, le cas échéant du Directeur général, et des Directeurs généraux délégués, conformément à l’article 17 du Règlement Intérieur.

Il pourra également être consulté par la direction générale dans le cadre des nominations des membres du Comité exécutif.

Ce Comité sera également sollicité sur la détermination des règles d’attribution des stock-options et des actions gratuites.

Il pourra également être consulté par la direction générale dans sa politique de rémunération.

#### **16.4.2 Comité d’audit**

##### **COMPOSITION**

Le Comité d’audit est composé de deux administrateurs au moins, dont un au moins est indépendant, ayant les compétences nécessaires en matière financière et comptable. Lors de la première réunion, ces membres nommeront un président. Le président du Comité d’audit doit être nommé parmi les administrateurs indépendants membres de ce Comité.

La durée de la mission des membres du Comité d’audit est d’une année renouvelable.

##### **MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

###### *Présence aux réunions*

Le Comité d’audit, outre ses membres, peut inviter le Président, le Directeur général, le cas échéant, et le Directeur financier à assister à ses réunions.

Un autre membre de la direction administration et financière peut également participer à ces réunions.

Le Comité d’audit peut inviter à ses séances toute personne employée au sein du Groupe.

Le Comité d'audit doit entendre les Commissaires aux comptes de la Société dans le cadre de l'établissement des comptes semestriels et annuels. Le Comité peut en outre à tout moment obtenir des Commissaires aux comptes toute précision utile à l'exercice de sa mission.

Les Commissaires aux comptes peuvent par ailleurs demander un entretien auprès du Comité. Le Comité d'audit doit se réunir au moins une fois par an en présence des seuls Commissaires aux comptes.

Les membres du Comité d'audit peuvent également se faire assister par un expert extérieur indépendant dans le cadre de leur mission.

#### *Confidentialité*

Les informations communiquées au Comité d'audit ou auxquelles il aura accès à l'occasion de sa mission ayant un caractère confidentiel, les membres du Comité d'audit sont tenus, envers tout tiers au Conseil d'administration, à une stricte confidentialité soumise au même régime que celle applicable aux administrateurs de la Société. Cette disposition est également applicable aux personnes extérieures qui seraient invitées à une réunion du Comité d'audit.

#### *Fréquence des réunions*

Le Comité d'audit se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins quatre fois par an pour examiner les informations trimestrielles de la Société, sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes peuvent demander au Président du Conseil d'administration la convocation du Comité s'ils le jugent nécessaire.

### **ATTRIBUTIONS**

Le Comité d'audit a pour principale attribution d'examiner les comptes consolidés semestriels et annuels et les informations trimestrielles afin d'éclairer le Conseil d'administration sur leur contenu et de veiller à la fiabilité et la qualité des informations.

Sans entrer dans le détail des comptes, le Comité aura pour responsabilité, dans ce cadre, d'apprécier la fiabilité du système d'information qui concourt à leur établissement ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives.

Il examine les opérations financières importantes à l'occasion desquelles aurait pu ou pourrait se produire un conflit d'intérêt.

Il donne un avis sur la nomination et le renouvellement des Commissaires aux comptes ainsi que sur la qualité de leurs travaux. Le Conseil d'administration peut également lui confier la mission de piloter la sélection des commissaires aux comptes.

Le Comité est également chargé d'examiner la politique financière, comptable et fiscale générale du Groupe et sa mise en œuvre.

Il doit notamment :

- Examiner les comptes consolidés semestriels et annuels et les informations semestrielles avant qu'ils soient soumis au Conseil d'administration et en particulier :

- étudier la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes,
  - revoir les principales estimations effectuées par la Direction,
  - prendre connaissance des commentaires des Commissaires aux comptes ainsi que le cas échéant des ajustements significatifs résultant des travaux d'audit.
- Procéder à un examen régulier, avec la direction générale, des principaux risques financiers et le cas échéant, donner un avis sur les opérations financières significatives du Groupe, et
  - Examiner le programme des travaux, les conclusions et les recommandations des commissaires aux comptes.

Le Comité a également pour mission de suivre les travaux des départements contrôle interne et audit de la Société.

Le Comité peut également prendre en charge toutes les questions que le Conseil d'administration veut bien lui soumettre.

## **16.5 CONTROLE INTERNE**

### ***1. Définition et objectifs du contrôle interne***

#### **Définition**

Le Groupe Outremer Telecom SA retient la définition qui est la plus communément retenue, à savoir que le contrôle interne est appréhendé comme « un ensemble de processus mis en œuvre par la Direction Générale, la hiérarchie, le personnel d'un Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières, et
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ».

Le système de contrôle interne connaît des limites inhérentes à la structure de l'entreprise, à son rythme de développement, à la recherche de l'efficacité et ne peut à ce titre prétendre à l'appréhension et à la maîtrise de tous les risques de l'entreprise. Il peut ne donc fournir une assurance raisonnable et non absolue sur l'atteinte des objectifs définis précédemment.

Dans ce contexte, le Groupe entend se doter des processus destinés à lui fournir une assurance raisonnable que l'objectif de sauvegarde du patrimoine est appréhendé et atteint.

#### **Objectifs**

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des salariés s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations

données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ; et

- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

## ***2. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne de la société Outremer Telecom***

Depuis sa création, le Groupe a capitalisé une expérience significative dans la détection et l'anticipation des risques qu'il a intégrés à sa culture et dont elle a fait bénéficier chaque métier.

Les procédures de contrôle interne sont organisées autour des processus clés de l'entreprise.

Depuis sa création, le Groupe Outremer Telecom a diffusé un certain nombre de directives, procédures et modes de fonctionnement à l'intention de ses organisations ; un corps de normes autour de quatre thèmes :

- la maîtrise et sécurisation des flux de collecte du chiffre d'affaires,
- la maîtrise des flux de marchandises,
- la gestion des investissements, et
- la gestion des engagements de dépenses.

### ***2.1. Processus relatif au pilotage***

#### **Organisation**

Les choix d'organisation du Groupe Outremer Telecom SA sont basés sur la responsabilisation, l'efficacité des opérations, tout en tenant compte des environnements économiques et sociaux liés à l'activité.

La cohésion de l'ensemble repose sur des définitions de fonction assorties de descriptions des responsabilités et rattachements hiérarchiques garantissant que les actions de contrôle à exercer à chaque niveau sont satisfaisantes.

#### **Stratégie**

Les axes stratégiques du Groupe Outremer Telecom SA sont définis et validés par son Conseil d'administration.

#### **Communication**



Le système bâti par le Groupe Outremer Telecom est de nature à faire face aux situations de crise et de les gérer, afin de minimiser autant que possible les conséquences négatives sur son image ainsi que celle de ses filiales.

La communication institutionnelle est en cours d'élaboration à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société. Elle poursuit l'objectif de soumettre sa mise en œuvre à des directives précises pour garantir la cohérence des communications écrites et orales et de garantir une image homogène du Groupe Outremer Telecom SA tant en interne qu'en externe.

Toute publication externe suivra un processus de validation et de contrôle systématique, notamment en contexte de crise.

La communication interne mise en place assurera une irrigation régulière des informations à tous les niveaux.

## **2.2. *Processus relatif aux opérations***

### **Marketing / Ventes**

Le Métier du Groupe Outremer Telecom SA est aiguillé par son marketing stratégique, support de la vision moyen / long terme : la direction marketing guide la stratégie et encadre la communication et la commercialisation des produits et services proposés par la Société.

Les missions et l'organisation de la direction marketing sont clairement identifiées et communiquées aux filiales opérationnelles permettant ainsi de décliner cette stratégie en actions terrain.

Des ressources internes et externes sont mobilisées pour apporter le maximum d'expertise dans le suivi du développement des opérations et ainsi organiser les études et analyses marketing, la stratégie de communication Produit déclinée sur le terrain les offres tarifaires des produits.

### **Exploitation**

Les procédures de contrôle interne sont organisées autour des processus opérationnels du Groupe Outremer Telecom SA : gestion du trafic, contrôle des opérations techniques, gestion des contrats, gestion des achats de biens, de consommables et de marchandises. L'ensemble des opérations est sous le contrôle direct de la Direction générale. Son niveau d'implication ainsi que celui de l'encadrement est élevé dans l'organisation générale des procédures de contrôle à savoir :

1. Procédure de contrôle interne liée à la gestion du trafic :

Elle a pour objet de contrôler les mouvements d'achat et de vente de trafic.

2. Procédure de contrôle interne liée au contrôle des opérations techniques : elle a pour objet de s'assurer du correct déroulement des opérations techniques (gestion du trafic, aiguillage etc...). ces contrôles touchent aussi bien les aspects énergie et environnement (température, intrusion) que les contrôles des équipements réseaux.
3. Procédure de contrôle interne liée à la gestion des contrats : il s'agit de vérifier en amont les contrats professionnels avant la mise en service des lignes et en aval de procéder au recouvrement des éventuels impayés.

4. Procédure de contrôle interne liée à la gestion des achats de biens, de consommables et de marchandises : l'objectif de cette procédure est d'assurer un suivi de toutes les opérations d'achat, de l'émission de la commande à l'enregistrement des écritures comptables.

### **2.3. *Processus support aux opérations***

Les processus supports aux activités opérationnelles participent également à la fiabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière et sont directement animés par du Groupe Outremer Telecom SA.

#### **Juridique**

L'organisation des pouvoirs est centralisée au niveau de la Direction générale et répartie entre chaque manager. Elle se traduit par l'exercice de délégations de responsabilités, de pouvoirs bancaires et d'engagement de dépenses. Les délégations sont à ce jour maintenues à des niveaux bas mais la croissance de l'entreprise nécessitera de faire évoluer cette organisation.

Une étude sur le traitement approprié des délégations de pouvoirs doit être menée.

La Direction juridique du Groupe Outremer Telecom SA assure, pour la Société et le compte de ses filiales, la veille juridique, le secrétariat juridique, la rédaction et le suivi des contrats les plus significatifs ainsi que le traitement des litiges et contentieux de toute nature.

#### **Assurances**

Le Groupe Outremer Telecom gère les assurances liées à l'exploitation de l'ensemble des filiales, souscrivant des couvertures adéquates aux risques encourus par l'activité, tant pour les biens et pertes d'exploitation, que pour la Responsabilité Civile (« exploitation »).

#### **Systèmes d'information**

L'objectif de l'entreprise est d'assurer l'intégrité physique des systèmes d'information et de protéger les informations traitées.

La protection physique s'inscrit dans une procédure globale de protection des biens et des personnes. Ainsi, les matériels stratégiques (serveurs etc...) sont placés dans des locaux sécurisés dont l'accès est contrôlé.

La protection logique se décline en trois parties : gestion des mots de passe permettant de préserver la confidentialité des informations, gestion des sauvegardes permettant d'éviter les pertes d'information et la gestion des accès.

#### **Gestion des ressources humaines**

Le processus Ressources Humaines est centralisé pour à Fort de France. Les objectifs poursuivis sont :

- le respect des lois, des réglementations et de la confidentialité des informations,
- la pérennité de la culture du Groupe Outremer Telecom SA, et
- la cohérence des principes et règles de fonctionnement :

- l'administration du personnel du recrutement à la sortie,
  - la définition de la politique salariale et contrôle de la masse salariale par un contrôle de gestion dédié, et
  - les actions de formation et gestion de la relation sociale
- la gestion des compétences et de la mobilité interne.

Les changements d'organisation se reflètent dans la mise à jour régulière des organigrammes du Groupe Outremer Telecom SA ; chaque fonction est également décrite en fonction des rôles et des responsabilités attribués.

### **Achats**

Le processus Achats est éclaté au sein des différentes organisations du Groupe Outremer Telecom SA. Les personnes habilitées à émettre des bons de commandes (responsables de centres d'imputation) sont identifiées et le suivi permanent des engagements permet un contrôle régulier et serré.

#### **2.4. Processus relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

### **Finance**

Les interventions de contrôle de gestion sur l'ensemble des processus participent au rôle de prévention et d'alerte nécessaire pour faire face aux risques identifiés, les évaluer et les circonscrire au mieux. Les outils de gestion utilisés ainsi que le suivi des indicateurs de performance prescrits par le Groupe participent à l'animation de l'ensemble.

Par ailleurs, le Groupe a limité les pouvoirs d'engagement des responsables vis-à-vis des tiers, les pouvoirs bancaires et la manipulation des moyens de règlements étant centralisés auprès de ses services soutien.

La gestion des risques de taux et de change auxquels les filiales pourraient être confrontées est encadrée par la politique développée de gestion centralisée de la trésorerie et des financements.

### **Fiabilité de l'information comptable et financière**

Le Président du Conseil d'Administration et le directeur financier du Groupe Outremer Telecom SA sont garants de l'exhaustivité, l'intégrité, l'exactitude et de la qualité de l'information comptable et financière.

L'information comptable et financière est élaborée par la direction financière du Groupe Outremer Telecom SA. Dans la perspective de son introduction en bourse et afin d'anticiper les enjeux liés à sa forte croissance, la Société est en cours de réintégration de certains processus qui étaient jusqu'alors externalisés auprès de prestataires extérieurs et de réexamen de son organisation. L'objectif étant de parvenir à une organisation qui soit structurée de façon à garantir la permanence et le systématisme des méthodes d'enregistrement des transactions selon des règles et un plan de comptes définis par les Principes comptables du Groupe Outremer Telecom SA.

Au-delà des enregistrements comptables, la direction financière du Groupe Outremer Telecom SA, avec le soutien du cabinet d'expertise comptable KPMG à qui, divers prestations liées notamment aux arrêtés de comptes, effectue un suivi permanent des comptes, procédant notamment à un rapprochement régulier des soldes et des opérations enregistrées avec des informations externes.

### **Règles d'engagement**

Des règles d'engagement strictes quant à la capacité des responsables à engager la Société vis-à-vis de tiers (encaissements clients, paiements fournisseurs) sont en vigueur au sein du Groupe Outremer Telecom SA et applicables à l'ensemble des Filiales.

### ***3. Evolution du dispositif de contrôle interne***

Le Groupe Outremer Telecom souhaite que son dispositif de contrôle interne soit un dispositif dynamique. Aussi le Groupe entend-il faire évoluer son environnement de contrôle en fonction de l'évolution de son activité et de son environnement.

Dans ce cadre, plusieurs pistes d'amélioration sont ouvertes pour les années à venir :

- Le contrôle financier : l'addition récente de nouveaux métiers, le développement accéléré de plusieurs territoires et, d'une manière générale, la très forte croissance de la société la conduisent à porter une attention très particulière au suivi financier de ses opérations. Son process d'internalisation des fonctions comptables, budgétaires et reporting est bien avancé. Il se consolidera en 2007 avec le renforcement des effectifs, et la mise en place d'outils financiers intégrés, notamment des outils de pilotage et d'aide à la décision.
- Au-delà, la mise en place d'une cartographie des risques, la formalisation des procédures existantes et à venir, ainsi que leur diffusion accrue, notamment au sein des filiales, devraient permettre de sensibiliser l'environnement humain du Groupe à cet objectif de suivi et de contrôle interne.

## **17. SALARIES**

### **17.1 RESSOURCES HUMAINES**

Au cours des cinq dernières années, le Groupe a créé plus de 300 emplois sur l'ensemble des métiers d'opérateur télécom (technicien télécom, relation clientèle, ingénierie). Au 30 Juin 2006, le Groupe employait 504 salariés répartis sur différents métiers et secteurs géographiques. Au 31 décembre 2004 et 2005, le Groupe comptait respectivement 414 et 510 salariés.

De manière générale, le Groupe poursuit une politique de ressources humaines consistant à privilégier et à développer les compétences locales.

A cet effet, le Groupe a tiré profit d'un important vivier d'ingénieurs télécoms originaires des DROM et favorisé les programmes de formation interne afin de permettre à ses équipes d'accompagner sa croissance et les évolutions technologiques inhérentes à son secteur d'activité.

Par ailleurs, le Groupe s'efforce, autant que possible de promouvoir la mobilité interne, tant fonctionnelle que géographique et de valoriser la polyvalence du personnel.

Le Groupe est aujourd'hui constitué d'équipes jeunes et performantes dont l'adhésion aux projets de développement du Groupe est extrêmement forte.

## **17.2 PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS DETENUES PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE, DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE**

### **17.2.1 Tableau de synthèse de la participation actuelle et future au capital de la Société des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale**

Néant.

### **17.2.2 Intérêts des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale dans le capital de la Société**

A la date d'enregistrement du présent document de base, les intérêts des membres du Conseil d'administration se présentent comme suit :

Membres du Conseil d'administration	Nombre d'actions	%
Jean-Michel Hégésippe	2.767.668	25,21
Hervé Descazeaux	1	—
Eddie Misrahi	1	—
Dominique Roux	1	—
Stanislas Pilot	1	—
Xavier Gouyou-Beauchamps	1	—

### **17.2.3 Options de souscription ou d'achat d'actions de la Société**

A la date d'enregistrement du présent document de base, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la Société. La Société n'exclut pas de mettre en place de tels plans à l'avenir.

### **17.2.4 Autres titres donnant accès au capital**

Néant.

### **17.2.5 Attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale de la Société**

Néant.

### 17.3 ACCORDS DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT

Néant.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 IDENTITE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date d'enregistrement du présent document de base, le capital de la Société est réparti entre 11 actionnaires.

Il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés au paragraphe 18.2 ci-dessous détenant, directement ou indirectement, une participation représentant plus de 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

### 18.2 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de la Société à la date d'enregistrement du présent document de base :

	Actions Ordinaires	ABSA	% du capital	% des droits de vote
Apax France VI	7.707.846		53,91 %	53,91 %
Altamir	856.427		5,99 %	5,99 %
Apax	8.564.273		59,90 %	59,90 %
SOFRAPAR	1.077.018		7,53 %	7,53 %
Groupe Bernard Hayot	466.708		3,26 %	3,26 %
Investisseurs Historiques	1.543.726		10,80 %	10,80 %
JMH	2.767.668	836.659	25,21 %	25,21 %
S. Doré	-	97.577	0,68 %	0,68 %
V. Fabre	-	97.577	0,68 %	0,68 %
F. Hayot	-	97.577	0,68 %	0,68 %
P. Josset	-	97.577	0,68 %	0,68 %
C. Richer	-	97.577	0,68 %	0,68 %
R. Sutton	-	97.577	0,68 %	0,68 %
Managers	-	585.462	4,06 %	4,09 %
Total	12.875.667	1.422.121	100,00 %	100,00 %

Le tableau ci-dessous présente le capital de la Société en tenant compte de l'exercice de l'ensemble des titres donnant accès au capital de la Société décrits à la section 21.1.4 du présent document de base selon les modalités arrêtées entre les actionnaires de la Société.

	Actions Ordinaires	ABSA	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions résultant de l'exercice et de la conversion des titres donnant accès au capital	Nombre d'actions après exercice et conversion des titres donnant accès au capital	% du capital et des droits de vote après exercice et conversion des titres donnant accès au capital
<b>Apax France VI</b>	<b>7.707.846</b>		<b>53,91 %</b>	<b>53,91 %</b>	<b>496.799</b>	<b>8.204.645</b>	<b>42,22</b>
<b>Altamir</b>	<b>856.427</b>		<b>5,99 %</b>	<b>5,99 %</b>	<b>55.199</b>	<b>911.626</b>	<b>4,69</b>
Apax	8.564.273		59,90 %	59,90 %	551.998	9.116.271	46,91
<b>SOFRAPAR</b>	<b>1.077.018</b>		<b>7,53 %</b>	<b>7,53 %</b>	<b>69.417</b>	<b>1.146.435</b>	<b>5,90</b>
<b>Groupe Bernard Hayot</b>	<b>466.708</b>		<b>3,26 %</b>	<b>3,26 %</b>	<b>30.081</b>	<b>496.789</b>	<b>2,55</b>
Investisseurs Historiques	1.543.726		10,80 %	10,80 %	99.498	1.643.224	8,45
JMH	2.767.668	836.659	25,21 %	25,21 %	2.119.435	5.723.762	29,46
<b>S. Doré</b>	-	<b>97.577</b>	<b>0,68 %</b>	<b>0,68 %</b>	<b>226.379</b>	<b>323.956</b>	<b>1,67</b>
<b>V. Fabre</b>	-	<b>97.577</b>	<b>0,68 %</b>	<b>0,68 %</b>	<b>226.379</b>	<b>323.956</b>	<b>1,67</b>
<b>F. Hayot</b>	-	<b>97.577</b>	<b>0,68 %</b>	<b>0,68 %</b>	<b>226.379</b>	<b>323.956</b>	<b>1,67</b>
<b>P. Josset</b>	-	<b>97.577</b>	<b>0,68 %</b>	<b>0,68 %</b>	<b>226.379</b>	<b>323.956</b>	<b>1,67</b>
<b>C. Richer</b>	-	<b>97.577</b>	<b>0,68 %</b>	<b>0,68 %</b>	<b>226.379</b>	<b>323.956</b>	<b>1,67</b>
<b>R. Sutton</b>	-	<b>97.577</b>	<b>0,68 %</b>	<b>0,68 %</b>	<b>226.379</b>	<b>323.956</b>	<b>1,67</b>
Managers	-	585.462	4,06 %	4,06 %	1.358.274	1.943.736	10,02
<b>Mezzanis</b>					<b>552.464</b>	<b>552.464</b>	<b>2,84</b>
<b>Barclays Bank</b>					<b>452.016</b>	<b>452.016</b>	<b>2,32</b>
Mezzaneurs					1.004.480	1.004.480	5,16
Total	12.875.667	1.422.121	100,00 %	100,00 %	5.133.685	19.431.473	100%

A la date du présent document de base, il n'est pas prévu d'actions de préférence, ni d'actions à droit de vote double.

Le tableau suivant présente l'évolution du capital de la Société sur les trois derniers exercices :

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2004			Situation au 31 décembre 2005			Situation au 30 juin 2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
FCPR Apax France	6 405 412	53,91%	53,91%	7 707 846	53,91%	53,91%	7 707 846	53,91%	53,91%
Altamir & Cie	711 712	5,99%	5,99%	856 427	5,99%	5,99%	856 427	5,99%	5,99%
Sofrapar	895 030	7,53%	7,53%	1 077 018	7,53%	7,53%	1 077 018	7,53%	7,53%
Groupe Bernard Hayot	387 846	3,26%	3,26%	466 708	3,26%	3,26%	466 708	3,26%	3,26%
J-M Hegesippe	3 481 818	29,30%	29,30%	3 604 327	25,21%	25,21%	3 604 307	25,21%	25,21%
Frederic Hayot	0	0,00%	0,00%	97 577	0,68%	0,68%	97 577	0,68%	0,68%
Richard Sutton	0	0,00%	0,00%	97 577	0,68%	0,68%	97 577	0,68%	0,68%
Patrick Josset	0	0,00%	0,00%	97 577	0,68%	0,68%	97 577	0,68%	0,68%
Silviane Doré	0	0,00%	0,00%	97 577	0,68%	0,68%	97 577	0,68%	0,68%
Claire Richer	0	0,00%	0,00%	97 577	0,68%	0,68%	97 577	0,68%	0,68%
Vincent Fabre	0	0,00%	0,00%	97 577	0,68%	0,68%	97 577	0,68%	0,68%
<b>Total</b>	<b>11 881 818</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>14 297 788</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>14 297 768</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## 18.3 DROITS DE VOTE DES ACTIONNAIRES

### 18.3.1 Droits de vote

A chaque action de la Société est attaché un droit de vote.

En conséquence, les actionnaires dont la liste figure à la section 18.2 du présent document de base disposent d'un nombre de droits de vote égal au nombre d'actions qu'ils détiennent.

### 18.3.2 Engagements de conservation

Lors de l'éventuelle admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé, des engagements de conservation pourront, conformément aux pratiques usuelles de marché, être souscrits par la Société et par certains actionnaires auprès des établissements financiers présentateurs.

## 18.4 CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société est contrôlée par Apax France VI, Altamir et Jean-Michel Hégésippe, qui détiennent 75,11% (respectivement 59,90% pour Apax France VI et Altamir et 25,21% pour Jean-Michel Hégésippe) du capital social et des droits de vote de la Société.

## 18.5 ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'enregistrement du présent document de base, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Le pacte d'actionnaires conclu entre les principaux actionnaires de la Société le 23 décembre 2004 et tel que modifié par les avenants en date des 21 avril 2005, 17 novembre 2005 et 6 juillet 2006 en vigueur à la date d'enregistrement du présent document de base, sera caduc de



plein droit, pour l'ensemble des parties liées par ce pacte, à la date de l'introduction en bourse de la Société.

## **19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES**

### **19.1 CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES**

Depuis 2005, le Groupe a conclu avec ses apparentés les contrats significatifs suivants<sup>2</sup>:

- Un contrat de prestations de services conclu le 18 mars 2005 entre Fintel SAS et Apax Partners SA. Les services rendus par Apax Partners SA au titre de ce contrat couvrent le soutien aux orientations stratégiques, aux opérations d'investissement d'une manière générale et de croissance externe en particulier, et au contrôle financier de la Société. Les ressources utilisées par APAX sont de l'ordre d'un équivalent temps plein. La rémunération versée à Apax Partners SA en vertu de ce contrat s'élève à 150 000 euros HT pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et à 75 000 euros HT pour le premier semestre 2006.
- Un pacte d'actionnaires conclu le 21 juillet 2004 entre la société Taylor Smith Investments Ltd et Outremer Telecom SA mettant en place la constitution de la société City Call Ltd de droit mauricien et définissant notamment, les règles de fonctionnement et les services fournis à la société City Call Ltd. Les services fournis par Outremer Telecom se répartissent comme suit : les ventes (terminaison d'appels, segment spatial Intelsat, gestion des abonnés et surveillance du réseau) pour un montant de 235 165 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et de 124 084 euros pour le premier semestre 2006 ; les locations et salaires facturés pour un montant de 106 200 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et de 50 900 euros pour le premier semestre 2006 ainsi que le Traffic (charges) pour un montant de 1 632 551 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et 1 065 026 euros pour le premier semestre 2006.

### **19.2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE FINTEL, S.A.S. POUR LE PREMIER EXERCICE DU 25 OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2004**

Mesdames, Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous avons été avisés des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

---

<sup>2</sup> Pour plus d'informations, voir la note 1.1.8.23 à l'annexe des comptes consolidés de Fintel SAS pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 préparés conformément aux normes IFRS et la note 18 à l'annexe des comptes consolidés de Fintel SAS au 30 juin 2006 préparés conformément aux normes IFRS.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la Société de Participation Informatique (SPI) et avec la société Outremer Telecom (OT)

*Personne concernée : Monsieur Jean-Michel Hégésippe*

*Nature et objet*

Contrat de prestation de services.

*Modalités*

Le 23 décembre 2004, votre société a conclu avec les sociétés SPI et OT un contrat de prestation de services par lequel elle s'engage à mettre à disposition de SPI et d'OT tous les moyens disponibles, tant matériels qu'humains, toute sa compétence et, d'une manière générale, tous les moyens nécessaires pour exécuter de manière satisfaisante sa mission de direction et d'assistance dans les domaines suivants : management et direction, assistance en matière financière et gestion de trésorerie, assistance en matière de comptabilité, de contrôle de gestion et informatique, assistance en matière administrative, juridique et fiscale, gestion du personnel, assistance technique, assistance en matière de communication.

En contrepartie de ces prestations, OT et SPI verseront à votre société une rémunération correspondant aux coûts des prestations effectuées à leur profit augmentés d'une marge bénéficiaire de 5 %.

Votre société a comptabilisé au titre de cette convention un produit de € 12.600 pour l'exercice 2004.

Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 2005

Le Commissaire aux Comptes  
BARBIER FRINAULT & AUTRES

Patrick Atzel

**19.3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES DE FINTEL, S.A.S. POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE  
2005**

*CONSTANTIN ASSOCIES*

*26, rue de Marignan*

*75008 Paris*

*Commissaire aux Comptes*

*Membre de la compagnie*

*régionale de Paris*

*BARBIER FRINAULT & AUTRES*

*ERNST & YOUNG*

*41, rue Ybry*

*92576 Neuilly-sur-Seine Cedex*

*S.A.S. à capital variable minimum de  
€37.000*

*Commissaire aux Comptes*

*Membre de la compagnie*

*régionale de Versailles*

Mesdames, Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous avons été avisés d'une convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui est intervenue au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société Apax Partners, S.A.

*Personnes concernées*

M. Maurice Tchenio, Président-Directeur Général de la société Apax Partners, S.A., et M. Jean-Michel Hégésippe, président de votre société.

*Nature et objet*

Contrat de prestation de services.

*Modalités*

Le 18 mars 2005, la société Apax Partners a conclu avec votre société un contrat de prestation de services par lequel elle s'engage à mettre à disposition ses compétences en matière stratégique et financière au profit de votre société, de façon régulière et en fonction de vos besoins.

En contrepartie de ces prestations, votre société a versé € 150.000 hors taxes pour l'exercice 2005.

Votre société a comptabilisé au titre de cette convention une charge du même montant pour l'exercice 2005.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 13.2.1 de vos statuts, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la Société de Participation Informatique (SPI) et la société Outremer Telecom (OT)

*Nature et objet*

Contrat de prestation de services.

*Modalités*

Le 23 décembre 2004, votre société a conclu avec les sociétés SPI et OT un contrat de prestation de services par lequel elle s'engage à mettre à la disposition de SPI et d'OT tous les moyens disponibles, tant matériels qu'humains, toute sa compétence et, d'une manière générale, tous les moyens nécessaires pour exécuter de manière satisfaisante sa mission de direction et d'assistance dans les domaines suivants : management et direction, assistance en matière financière et gestion de trésorerie, assistance en matière de comptabilité, de contrôle de gestion et informatique, assistance en matière administrative, juridique et fiscale, gestion du personnel, assistance technique, assistance en matière de communication.

Ce contrat a été renouvelé par tacite reconduction le 23 décembre 2005, pour une durée de 12 mois.

En contrepartie de ces prestations, OT et SPI ont versé à votre société une rémunération correspondant aux coûts des prestations effectués à leur profit augmenté d'une marge bénéficiaire de 5%.

Votre société a comptabilisé au titre de cette convention un produit de € 1.296.000 pour l'exercice 2005.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 13 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

*CONSTANTIN ASSOCIES*

*BARBIER FRINAULT & AUTRES*

*Jean-Paul Séguret*

*Patrick Atzel*

Cette dernière convention vise les personnes morales et physiques suivantes :

- FinTel SAS qui détient 100% de SPI et 42% d'Outremer Telecom,
- SPI qui détient 58% d'Outremer Telecom,
- Jean-Michel Hégésippe : administrateur de FINTEL à l'époque de la signature de la convention et Président à la fois de Outremer Telecom et de SPI.

La Société confirme que le montant des honoraires facturés par SPI ne concerne aucunement la rémunération directe ou indirecte du Président Directeur Général de Groupe Outremer Telecom. Les ressources utilisées par SPI dans le cadre de cette convention s'élèvent à environ 40 personnes.

Depuis le début de l'exercice 2006, la Société n'a pas conclu de nouvelles conventions règlementées.

**19.4 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES DE OUTREMER TELECOM, S.A.S. POUR L'EXERCICE CLOS LE 31  
DECEMBRE 2003**

**CONSTANTIN ASSOCIES**

26, rue de Marignan  
75008 – PARIS

**DELOITTE & ASSOCIES**

185, avenue Charles de Gaulle  
BP 136  
92524 – NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

**RAPPORT SPECIAL  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003**

**OUTREMER TELECOM S.A.S.**

ZI Jambette

97232 – LE LAMENTIN

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT  
AUTORISEES**

### ***Avec DATACOM***

- Location immobilière

Votre Conseil d'Administration du 28 mai 2003 a autorisé votre société à conclure un bail commercial avec la société DATACOM pour les nouveaux locaux sis à Fort de France – Centre d'affaire Dillon Valmenière.

Les loyers perçus à ce titre de la société DATACOM s'élèvent au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 à 4 800 euros.

### ***Avec la SARL Société de Participation Informatique (S.P.I.)***

- Location immobilière

Votre Conseil d'Administration du 28 mai 2003 a autorisé votre société à conclure un bail commercial appartenant avec la société S.P.I. pour les nouveaux locaux sis à Fort de France – Centre d'affaire Dillon Valmenière.

Les loyers perçus à ce titre de la société S.P.I. s'élèvent au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 à 30.400 euros.

### ***Avec la société OMT.COM***

- Location immobilière

Votre Conseil d'Administration du 28 mai 2003 a autorisé votre société à conclure un bail avec la société OMT.COM pour les nouveaux locaux sis à Fort de France – Centre d'affaire Dillon Valmenière.

Les loyers perçus à ce titre de la société OMT.COM s'élèvent au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 à 24.000 euros.

### ***Avec la SARL Informatique Télématique Océan Indien (Infotel OI)***

- Gestion du service technique

Votre Conseil d'Administration du 8 décembre 2003 a autorisé votre société à conclure une convention avec la société Infotel OI selon laquelle votre société assure auprès de Infotel OI la gestion du service technique.

La redevance relative à cette prestation est égale à 40% du salaire et des charges sociales de M. GERARD.

Aucune redevance n'a été perçue sur l'exercice 2003.

### *Avec le groupe Roger Albert*

- Contrat de distribution

Un contrat de distribution a été signé avec M. Roger ALBERT. Ce contrat n'a pas trouvé à s'appliquer de manière significative sur l'exercice 2003.

Votre Conseil d'Administration du 8 décembre 2003 a autorisé cette convention en date du 28 mai 2003.

### **CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### *Avec la SARL Société de Participation Informatique (S.P.I.)*

- Prestations administratives et comptables

Votre Conseil d'Administration du 4 avril 2000 a autorisé votre société à conclure une convention avec la société S.P.I. selon laquelle cette société, dans le cadre de l'organisation actuelle des sociétés du groupe et en raison de l'absence de structure administrative propre au sein de ces mêmes sociétés, assure auprès de votre société les services ci-après : gestion administrative, contrôle de gestion et comptabilité, et supporte les charges suivantes assurance multirisque et responsabilité civile, honoraires prestataires externes et entretien.

La redevance relative aux prestations administratives et comptables assurées par la société S.P.I. est égale à 3% du chiffre d'affaires hors taxes de votre société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003, la société S.P.I. a facturé à votre société la somme de 1.832.563 euros.

- Locations immobilières

Le Conseil d'Administration du 9 novembre 1999 a autorisé votre société à prendre à bail un local commercial appartenant à la société S.P.I. sis à Matoury, pour une durée de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> août 1999, et moyennant un loyer mensuel de 2.200 euros.

Les loyers versés à ce titre par votre société à la société S.P.I. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 s'élèvent à 26 400 euros.



### ***Avec la SARL TELCOM***

- Sous-location de locaux

Votre Conseil d'Administration du 19 juin 2000 a autorisé votre société à sous-louer à la société Telcom un local commercial de 15m<sup>2</sup> dépendant d'un immeuble " Forum Jarry " à Baie Mahault (Guadeloupe).

Cette sous-location a été conclue jusqu'au 26 juillet 2007 moyennant un loyer mensuel calculé de la façon suivante :

Prix hors taxes du m<sup>2</sup> du bail initial \* 15 m<sup>2</sup> \* 1,05

Les loyers perçus à ce titre par votre société à la société Telcom s'élèvent au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 s'élèvent à 4 322 euros.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 27 février 2001 a autorisé votre société à sous-louer à la société Telcom les locaux suivants aux conditions mentionnées ci-après :

- *Local commercial de 15 m2 dépendant d'un immeuble sis Sainte – Clotilde, 97463 Saint-Denis (La Réunion)*

Les loyers perçus à ce titre de la société Telcom s'élèvent au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 à 1 283 euros.

- *Local commercial de 15 m2 dépendant d'un immeuble sis à Matoury (Guyane Française)*

Les loyers perçus à ce titre de la société Teleom s'élèvent au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 à 3 458 euros.

Enfin, l'Assemblée Générale ordinaire du 17 juin 2002 a autorisé votre société à sous-louer à la société Telcom un local commercial en Martinique, moyennant un loyer mensuel hors taxes de 450 euros.

Les loyers perçus à ce titre de la société Teleom s'élèvent au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 à 5 400 euros.

### ***Avec la SARL Informatique Télématique Océan Indien (Infotel 01)***

- Location immobilière

Le Conseil d'Administration du 9 novembre 1999 a autorisé votre société à prendre à bail un local commercial appartenant à la société Infotel OI sis à Saint Denis, pour une durée de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1999, et moyennant un loyer mensuel hors taxes de 1 646,45 euros.

Les loyers versés à ce titre par votre société à la société Infotel OI au cours de l'exercice 2003 s'élèvent à 95.494 euros.

- Frais de siège

L'Assemblée Générale mixte du 28 juin 1999 a autorisé votre société à conclure une convention avec Infotel OI selon laquelle votre société refacture à Infotel OI des frais relatifs.

Le montant de la refacturation versée à votre société par Infotel OI au cours de l'exercice 2003 s'élève à 359.967 euros.

***Avec la société CALL CENTER CARAÏBES***

- Sous-location de locaux

Votre société sous-loue à la société CALL CENTER CARAIBES un local commercial dépendant d'un immeuble " Valmenière " à Lamentin (Martinique).

Les loyers perçus à ce titre de la société CALL CENTER CARAIBES s'élèvent au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 à 18.000 euros.

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Michel HEGESIPPE.

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé cette convention en date du 17 juin 2002.

***Avec le Groupe Roger ALBERT***

- Location immobilière

Votre société loue à la SCI Victor Hugo des locaux dépendant d'un immeuble " Valmenière " à Lamentin (Martinique).

Les loyers versés à ce titre par votre société à la SCI Victor Hugo au cours de l'exercice 2003 s'élèvent à 98.121 euros.

Administrateur concerné : Madame Marie Thérèse WIRTH, épouse ALBERT et Monsieur Jean-Claude ALBERT.

- Location immobilière

Votre société loue au Groupe Roger ALBERT un local commercial situé rue Victor Hugo.

Les loyers versés à ce titre par votre société au Groupe Roger ALBERT au cours de l'exercice 2003 s'élèvent à 27.441 euros.

***Avec la société FICASA (Groupe Bernard Hayot)***

- Location immobilière

Votre société a pris à bail un local commercial situé à la Réunion appartenant à la société FICASA à compter de novembre 2001, et moyennant un loyer mensuel hors taxes de 2.601 euros.

Les loyers versés à ce titre par votre société à la société FICASA au cours de l'exercice 2003 s'élèvent à 29 424 euros.

## **CONVENTIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION PREALABLE**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 225-240 du code de commerce, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait, par omission, l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

### ***Avec DATACOM***

- Location immobilière

Votre société loue à DATACOM un local commercial situé Forum Jarry en Guadeloupe.

Les loyers versés à ce titre par votre société à la société DATACOM au cours de l'exercice 2003 s'élèvent à 33.007 euros.

Cette convention n'a pas été autorisée par votre Conseil d'Administration par omission.

Paris et Neuilly, le 23 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

*CONSTANTIN ASSOCIES*

*DELOITTE TOUCHE TOHMATSU*

***Jean-Paul Séguret***

***Albert Aida***

**19.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES DE OUTREMER TELECOM, S.A.S. POUR L'EXERCICE CLOS LE 31  
DECEMBRE 2004**

**CONSTANTIN & ASSOCIES**

26, rue de Marignan  
75008 – PARIS

**DELOITTE & ASSOCIES**

185, avenue Charles de Gaulle  
BP 136  
92524 – NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

**RAPPORT SPECIAL  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004**

**OUTREMER TELECOM S.A.S.**

ZI Jambette

97232 – LE LAMENTIN

Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

**CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### ***Avec la SCI Immobilière Valmenière***

- Locations immobilières

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à prendre à bail un local commercial appartenant à la société SCI Immobilière Valmenière pour les locaux situés au Centre d'Affaires Dillon Valmenière pour une durée de neuf années à compter du 23 décembre 2004, et moyennant un loyer mensuel de 5 835 euros.

Cette convention n'a pas eu d'impact sur le résultat de votre société au titre de l'exercice 2004.

Dirigeant concerné : Monsieur Jean-Michel HEGESIPPE

### ***Avec les sociétés Fintel S.A.S. et Société de Participation Informatique (S.P.I.)***

- Transfert de personnel

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à transférer des membres de son personnel aux sociétés Fintel S.A.S. et S.P.I.

Cette convention n'a pas eu d'impact sur le résultat de votre société au titre de l'exercice 2004.

Administrateurs concernés : Messieurs Jean-Michel HEGESIPPE et Stanislas PILOT.

### **CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la SARL Société de Participation Informatique (S.P.I.)

- Prestations administratives et comptables

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à conclure une convention avec la société S.P.I. selon laquelle cette société, dans le cadre de l'organisation actuelle des sociétés du groupe et en raison de l'absence de structure administrative propre au sein de ces mêmes sociétés, assure auprès de votre société les services ci-après : gestion administrative, contrôle de gestion et comptabilité, et supporte les charges suivantes : assurance multirisque et responsabilité civile, honoraires prestataires externes et entretien.

La redevance relative aux prestations administratives et comptables assurées par la société S.P.I. est égale à 3% du chiffre d'affaires hors taxes de votre société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, la société S.P.I. a facturé à votre société la somme de 1 963 355 euros.

## Locations immobilières

- Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à prendre à bail un local commercial appartenant à la société S.P.I. sis à Matoury.

Les loyers versés à ce titre par votre société à la société S.P.I. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'élèvent à 26 400 euros.

- D'autre part, votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à louer à la société S.P.I. des locaux à Fort de France, Centre d'affaires Dillon (Martinique).

Les loyers reçus à ce titre par votre société de la société S.P.I. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'élèvent à 45 600 euros.

- Mise à disposition de bureaux

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à bénéficier de la société S.P.I. d'une mise à disposition de bureaux au centre d'affaires de Dillon Valmenière. Cette convention n'a plus eu d'effet à compter du 23 décembre 2004.

La rémunération versée à ce titre par votre société à la société S.P.I. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'élève à 70 026 euros.

### ***Avec la S.A.S. DATACOM***

- Locations immobilières

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à louer à la société Datacom des locaux à Fort de France, Centre d'affaires Dillon (Martinique).

Les loyers reçus à ce titre par votre société de la société Datacom au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'élèvent à 7 200 euros.

### ***Avec la société OMT.COM***

- Locations immobilières

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à louer à la société OMT.COM des locaux à Fort de France, Centre d'affaires Dillon (Martinique).

Les loyers reçus à ce titre par votre société de la société OMT.COM au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'élèvent à 36 000 euros.

### ***Avec la SARL TELCOM***

- Sous-location de locaux

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à sous-louer à la société Telcom les locaux suivants aux conditions mentionnées ci-après

- *Local commercial tic 15 m2 dépendant d'un immeuble sis Saint-Denis (La Réunion)*

Les loyers perçus à ce titre de la société Telcom s'élèvent au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 à 1 441 euros.

- *Local commercial de 15 m2 dépendant d'un immeuble sis Matoury (Guyane Française)*

Les loyers perçus à ce titre de la société Telcom s'élèvent au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 à 3 458 euros.

- *Local commercial de 15 m2 dépendant d'un immeuble sis à Baie Mahault (Guadeloupe)*

Les loyers perçus à ce titre de la société Telcom s'élèvent au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 à 1 283 euros.

#### ***Avec la SARL Informatique Télématique Océan Indien (Infotel OI)***

- Location immobilière

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à prendre à bail un local commercial appartenant à la société Infotel OI sis à Saint Denis.

Les loyers versés à ce titre par votre société à la société Infotel OI au cours de l'exercice 2004 s'élèvent à 184 500 euros.

#### ***Avec la SARL Telcom Réunion***

- Location immobilière

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à prendre à bail un local commercial appartenant à la société Telcom Réunion sis à Saint Denis.

Les loyers versés à ce titre par votre société à la société Telcom Réunion au cours de l'exercice 2004 s'élèvent à 2 881 euros.

#### ***Avec la société CALL CENTER CARAÏBES***

- Sous-location de locaux

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à sous-louer à la société CALL CENTER CARAÏBES un local commercial dépendant d'un immeuble « Valmenière » à Lamentin (Martinique).

Les loyers perçus à ce titre de la société CALL CENTER CARAÏBES s'élèvent au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 à 18.000 euros.

### ***Avec le Groupe Roger Albert***

- Location immobilière

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à sous-louer à la SCI Victor Hugo des locaux dépendant d'un immeuble « Valmenière » à Lamentin (Martinique).

Les loyers versés à ce titre par votre société à la SCI Victor Hugo au cours de l'exercice 2004 s'élèvent à 100 889 euros.

- Location immobilière

Votre société loue au Groupe Roger ALBERT un local commercial situé rue Victor Hugo.

Les loyers versés à ce titre par votre société au Groupe Roger ALBERT au cours de l'exercice 2004 s'élèvent à 27 441 euros.

### ***Avec la société FICASA (Groupe Bernard Hayot)***

- Location immobilière

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à prendre à bail un local commercial situé à la Réunion appartenant à la société FICASA.

Les loyers versés à ce titre par votre société à la société FICASA au cours de l'exercice 2004 s'élèvent à 31 355 euros.

### ***Avec la société Roger Albert Distribution***

- Distribution commerciale

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à conclure une convention de distribution commerciale avec la société Roger Albert Distribution.

Cette convention n'a pas eu d'impact sur le résultat de votre société au titre de l'exercice 2004.

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 225-240 du code de commerce, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait, par omission, l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.



***Avec la société DATACOM SAS***

- Abandon de créance

Votre société a consenti un abandon de créance à la société Datacom S.A.S. pour un montant de 151 867 euros.

Cette convention n'a pas eu d'impact sur le résultat de votre société au titre de l'exercice 2004.

Dirigeant concerné: Monsieur Jean-Michel HEGESIPPE

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 juin 2005

Les Commissaires aux Comptes

*CONSTANTIN & ASSOCIES*

***Jean-Paul Séguret***

*DELOITTE & ASSOCIES*

***Albert Aidan***

## 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

### 20.1 COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS DE FINTEL AU 30 JUIN 2006 PREPARES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS (AVEC COMPARATIF AU 30 JUIN 2005)

#### 20.1.1 Bilan consolidé semestriel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2006	31 décembre 2005
Goodwill	20.1.5.4	40 328	40 328
Autres immobilisations incorporelles	20.1.5.4	23 662	25 834
Immobilisations corporelles	20.1.5.5	37 758	39 668
Actifs financiers non courants		590	568
Impôts différés	20.1.5.12	1 394	693
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>103 732</b>	<b>107 091</b>
Stocks		4 461	3 455
Créances clients		19 984	14 655
Créances d'impôt exigible		687	1 002
Autres actifs courants		6 789	5 342
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.1.5.6	6 612	6 727
<b>Total des actifs courants</b>		<b>38 533</b>	<b>31 181</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>142 265</b>	<b>138 272</b>
Capital	20.1.5.7	14 298	14 298
Prime d'émission		24	24
Réserves consolidées		(8 077)	(185)
Réserve de conversion		(20)	(4)
Résultat de l'exercice		(15 185)	(7 912)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>(8 960)</b>	<b>6 221</b>
Intérêts minoritaires		352	286
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>(8 608)</b>	<b>6 507</b>
Emprunts et dettes financières	20.1.5.8	96 034	82 638
Avantages au personnel		441	398
Provisions	20.1.5.10	1 607	1 553
Impôts différés	20.1.5.12	-	-
Autres passifs non courants		3 030	3 462
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>101 112</b>	<b>88 051</b>
Emprunts et dettes financières	20.1.5.8	9 458	7 767
Provisions	20.1.5.10	231	327
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		30 732	25 825
Dettes d'impôt exigible		15	4
Autres passifs courants		9 325	9 791
<b>Total des passifs courants</b>		<b>49 761</b>	<b>43 714</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>142 265</b>	<b>138 272</b>

## 20.1.2 Compte de résultat consolidé semestriel

(en milliers d'euros)

	Note	30 juin 2006	30 juin 2005
<b>Chiffre d'affaires</b>	20.1.5.11	<b>56 944</b>	<b>38 042</b>
Achats externes		(37 801)	(23 752)
Charges de personnel		(7 914)	(6 578)
Impôts et taxes		(672)	(504)
Dotations aux provisions		(22)	(32)
Autres charges opérationnelles		(1 168)	(948)
Autres produits opérationnels		763	108
<b>Résultat opérationnel avant dotation aux amortissements</b>	20.1.5.11	<b>10 130</b>	<b>6 336</b>
Dotations aux amortissements		(8 081)	(5 631)
<b>Résultat opérationnel</b>	20.1.5.11	<b>2 049</b>	<b>705</b>
Coût de l'endettement financier net		(4 234)	(2 501)
Autres produits et charges financiers		436	27
Variation de juste valeur des instruments hybrides sur la dette		(14 033)	(860)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(15 782)</b>	<b>(2 629)</b>
Impôt sur les bénéfices	20.1.5.12	663	1 962
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(15 119)</b>	<b>(667)</b>
Résultat net - Part du groupe		(15 185)	(680)
Résultat net - Part des intérêts minoritaires		66	13
<b>Résultat par action</b>			
Résultat par action	20.1.5.13	(1,06)	(0,06)
Résultat dilué par action	20.1.5.13	(1,06)	(0,06)

### 20.1.3 Tableau des flux de trésorerie au titre du premier semestre

(en milliers d'euros)

	Note	30 juin 2006	30 juin 2005
Résultat net total consolidé		(15 119)	(667)
Elimination des incidences de :			
- Résultats latents sur instruments financiers		14 235	860
- Dotations nettes aux amortissements et provisions		8 010	5 704
- Résultats de cession		(212)	(2)
- Produit d'impôt	20.1.5.12	(663)	(1 962)
- Charge d'intérêt		4 254	2 501
Incidence de la variation du BFR		(3 123)	(718)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôts et intérêts</b>		<b>7 382</b>	<b>5 716</b>
Intérêts payés		(3 242)	(1 570)
Impôts payés		(63)	(639)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles après impôts et intérêts</b>		<b>4 077</b>	<b>3 507</b>
Acquisitions de titres de sociétés consolidées net de la trésorerie acquise		-	(61)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	20.1.5.11	(5 642)	(6 574)
Acquisitions d'actifs financiers		(8)	(32)
Variation des prêts et avances consentis		3	(21)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 250	3
Cessions d'actifs financiers		-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(4 397)</b>	<b>(6 685)</b>
Augmentation (réduction) de capital		-	-
Emission d'emprunts		3 372	3 636
Remboursement d'emprunts		(3 636)	(2 390)
Concours bancaires participant aux activités de financement		-	(956)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(264)</b>	<b>290</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>(584)</b>	<b>(2 888)</b>
Trésorerie d'ouverture		6 548	8 657
Incidence de la variation des taux de change		(12)	4
<b>Trésorerie de clôture</b>	20.1.5.6	<b>5 952</b>	<b>5 773</b>

## 20.1.4 Tableau de variations des capitaux propres consolidés semestriels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Prime d'émission	Réserves de conversion	Report à nouveau	Résultat	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Totaux
<b>Au 1er janvier 2005</b>	<b>11 882</b>	<b>24</b>	-	-	<b>(185)</b>	<b>11 721</b>	<b>261</b>	<b>11 982</b>
Écarts de conversion	-	-	(94)	-	-	(94)	-	(94)
<b>Profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-	<b>(94)</b>	-	-	<b>(94)</b>	-	<b>(94)</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(680)	(680)	13	(667)
<b>Total des charges et des produits comptabilisés</b>	-	-	<b>(94)</b>	-	<b>(680)</b>	<b>(774)</b>	<b>13</b>	<b>(761)</b>
Augmentations / (diminutions) de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat en réserves	-	-	-	(185)	185	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 30 juin 2005</b>	<b>11 882</b>	<b>24</b>	<b>(94)</b>	<b>(185)</b>	<b>(680)</b>	<b>10 947</b>	<b>274</b>	<b>11 221</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Prime d'émission	Réserves de conversion	Report à nouveau	Résultat	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Totaux
<b>Au 1er janvier 2005</b>	<b>11 882</b>	<b>24</b>	-	-	<b>(185)</b>	<b>11 721</b>	<b>261</b>	<b>11 982</b>
Écarts de conversion	-	-	(4)	-	-	(4)	-	(4)
<b>Profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-	<b>(4)</b>	-	-	<b>(4)</b>	-	<b>(4)</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(7 912)	(7 912)	25	(7 887)
<b>Total des charges et des produits comptabilisés</b>	-	-	<b>(4)</b>	-	<b>(7 912)</b>	<b>(7 916)</b>	<b>25</b>	<b>(7 891)</b>
Augmentations / (diminutions) de capital	2 416	-	-	-	-	2 416	-	2 416
Affectation du résultat en réserves	-	-	-	(185)	185	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>14 298</b>	<b>24</b>	<b>(4)</b>	<b>(185)</b>	<b>(7 912)</b>	<b>6 221</b>	<b>286</b>	<b>6 507</b>
Écarts de conversion	-	-	(16)	-	-	(16)	-	(16)
<b>Profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-	<b>(16)</b>	-	-	<b>(16)</b>	-	<b>(16)</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(15 185)	(15 185)	66	(15 119)
<b>Total des charges et des produits comptabilisés</b>	-	-	<b>(16)</b>	-	<b>(15 185)</b>	<b>(15 201)</b>	<b>66</b>	<b>(15 135)</b>
Augmentations / (diminutions) de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat en réserves	-	-	-	(7 912)	7 912	-	-	-
Autres	-	-	-	20	-	20	-	20
<b>Au 30 juin 2006</b>	<b>14 298</b>	<b>24</b>	<b>(20)</b>	<b>(8 077)</b>	<b>(15 185)</b>	<b>(8 960)</b>	<b>352</b>	<b>(8 608)</b>

## 20.1.5 Notes annexes aux états financiers consolidés semestriels résumés

### 20.1.5.1 Activité de la société

Fintel est une société par actions régie par les dispositions de la loi française. Le siège social est situé au 45 avenue Kléber à Paris.

Premier opérateur privé de télécommunications des départements d'outremer, Outremer Telecom développe des solutions en matière de téléphonie fixe et mobile, de services Internet et Data pour les particuliers et les entreprises. Le Groupe a déployé son propre réseau d'infrastructures terriennes et satellitaires et dispose de capacités sur plusieurs câbles sous-marins de fibres optiques. Il propose ses activités en Guadeloupe, en Guyane, à la Réunion, à la Martinique et en Ile de France.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés établis selon le référentiel IFRS ont été arrêtés par le Comité Exécutif en date du 7 novembre 2006.

### 20.1.5.2 Principales méthodes comptables

#### 20.1.5.2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés historiques retraités IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

#### 20.1.5.2.2 Base de préparation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour les six mois écoulés au 30 juin 2006 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises sous contrôle conjoint.

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les principes comptables appliqués sont identiques à ceux décrits dans les comptes consolidés historiques retraités IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Les taux de conversion retenus pour la roupie mauricienne sont les suivants :

- Taux de clôture : 0,02592
- Taux moyen : 0,02655
- Taux d'ouverture : 0,02787

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir

de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les comptes consolidés historiques retraités IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

L'activité de la Société ne présente pas de saisonnalité particulière.

### 20.1.5.3 Acquisitions et cessions de la période

Le groupe n'a procédé à aucune acquisition ni cession tant au cours du premier semestre 2005 qu'au cours du premier semestre 2006.

### 20.1.5.4 Immobilisations incorporelles

L'évolution de la valeur brute, des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Goodwill	Clientèle	Fréquences	Logiciels	Frais de développement réseau	Autres	Total autres immobilisations incorporelles
<b>Valeur brute au 31 décembre 2005</b>	<b>40 328</b>	<b>20 800</b>	<b>2 049</b>	<b>2 728</b>	<b>8 881</b>	<b>3 904</b>	<b>38 362</b>
Acquisitions	-	-	-	285	254	1 122	1 661
Cessions, mises au rebut	-	-	-	(2)	-	(369)	(371)
Ecart de conversion	-	-	-	(2)	-	-	(2)
<b>Valeur brute au 30 juin 2006</b>	<b>40 328</b>	<b>20 800</b>	<b>2 049</b>	<b>3 009</b>	<b>9 135</b>	<b>4 657</b>	<b>39 650</b>
<b>Amortissement et dépréciation au 31 décembre 2005</b>	<b>-</b>	<b>(4 365)</b>	<b>(193)</b>	<b>(2 014)</b>	<b>(5 019)</b>	<b>(937)</b>	<b>(12 528)</b>
Dotations	-	(2 183)	(97)	(247)	(566)	(736)	(3 829)
Reprises sur cessions, mises au rebut	-	-	-	-	-	369	369
<b>Amortissement et dépréciation au 30 juin 2006</b>	<b>-</b>	<b>(6 548)</b>	<b>(290)</b>	<b>(2 261)</b>	<b>(5 585)</b>	<b>(1 304)</b>	<b>(15 988)</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2005</b>	<b>40 328</b>	<b>16 435</b>	<b>1 856</b>	<b>714</b>	<b>3 862</b>	<b>2 967</b>	<b>25 834</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2006</b>	<b>40 328</b>	<b>14 252</b>	<b>1 759</b>	<b>748</b>	<b>3 550</b>	<b>3 353</b>	<b>23 662</b>

### 20.1.5.5 Immobilisations corporelles

L'évolution de la valeur brute et des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total immobilisations corporelles
<b>Valeur brute au 31 décembre 2005</b>	<b>2 220</b>	<b>40 393</b>	<b>19 386</b>	<b>259</b>	<b>62 258</b>
Acquisitions	-	1 684	1 332	338	3 354
Cessions, mises au rebut	(1 188)	-	(327)	-	(1 515)
Ecarts de conversion	-	(6)	(5)	-	(11)
Reclassements	-	115	(6)	(109)	-
<b>Valeur brute au 30 juin 2006</b>	<b>1 032</b>	<b>42 186</b>	<b>20 380</b>	<b>488</b>	<b>64 086</b>
<b>Amortissement et dépréciation au 31 décembre 2005</b>	<b>(410)</b>	<b>(8 551)</b>	<b>(13 629)</b>	-	<b>(22 590)</b>
Dotations	(40)	(2 942)	(1 347)	-	(4 329)
Reprises sur cessions, mises au rebut	152	16	417	-	585
Ecarts de conversion	-	2	4	-	6
<b>Amortissement et dépréciation au 30 juin 2006</b>	<b>(298)</b>	<b>(11 475)</b>	<b>(14 555)</b>	-	<b>(26 328)</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2005</b>	<b>1 810</b>	<b>31 842</b>	<b>5 757</b>	<b>259</b>	<b>39 668</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2006</b>	<b>734</b>	<b>30 711</b>	<b>5 825</b>	<b>488</b>	<b>37 758</b>

Les acquisitions des installations techniques comprennent pour 53 milliers d'euros la contrepartie des actifs de démantèlement pour le premier semestre 2006 contre 1 123 milliers d'euros au titre de l'exercice 2005.

### 20.1.5.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 juin 2006</b>
Disponibilités	6 507
Valeurs mobilières de placement	105
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>6 612</b>
Concours bancaires participant à la trésorerie	(660)
<b>Trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b>5 952</b>

### 20.1.5.7 Capital

Le capital du Groupe est composé de 12 875 667 actions ordinaires et de 1 422 121 actions à bons de souscriptions d'actions.



### 20.1.5.8 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières se ventilent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2006		31 décembre 2005	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Emprunts obligataires convertibles	-	23 262	-	21 642
Emprunts obligataires avec bons de souscriptions d'actions	-	15 498	-	14 185
Dérivés sur instruments hybrides	-	20 070	-	6 037
Dettes senior et crédits d'investissement	4 482	29 664	4 482	31 960
Emprunts de location financement	464	-	653	-
Dettes sur acquisition de matériel GSM	3 100	4 256	1 696	6 474
Dettes sur redevances à payer au titre des fréquences	163	1 656	158	1 739
Concours bancaires	660	-	179	-
Intérêts courus non échus courants	387	-	154	-
Dérivés de change et de taux	202	-	-	-
Cautions et autres dettes	-	1 628	445	601
<b>Total</b>	<b>9 458</b>	<b>96 034</b>	<b>7 767</b>	<b>82 638</b>

L'augmentation des emprunts obligataires est liée à la capitalisation des intérêts courus.

Le détail de la dette se présente de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Devise	Taux	Taux d'intérêt effectif	Montant	Échéance contractuelle Maturité
Emprunt obligataire convertible 2004	EUR	8%	10,26%	19 618	2012
Emprunt obligataire convertible 2005	EUR	8%	11,82%	3 644	2013
Emprunt obligataire avec bons de souscriptions d'actions 2004	EUR	Euribor 6M + 4%	Euribor 6M + 4%	12 062	2012
Emprunt obligataire avec bons de souscriptions d'actions 2005	EUR	Euribor 6M + 1% *	Euribor 6M + 1% *	3 436	2013
Dérivés sur instruments hybrides	EUR			20 070	
Dette senior 2004	EUR	Euribor 3M + 2,25%	Euribor 3M + 2,25%	19 661	2010
Dette senior 2004	EUR	Euribor 3M + 2,75%	Euribor 3M + 2,75%	8 899	2010
Dette senior 2004	EUR	Euribor 3M + 2,25%	Euribor 3M + 2,25%	3 325	2010
Crédit d'investissement	EUR	Euribor 3M + 2,25%	Euribor 3M + 2,25%	2 261	2010
Dette sur redevances à payer au titre des fréquences	EUR			1 819	2015
Concours bancaires courants	EUR			660	
Emprunts issus de location financement	EUR			464	
Dettes fournisseurs matériel GSM	USD	Libor USD + 2,25%	13,7%	7 356	2008
Intérêts courus				387	
Dérivés de change et de taux				202	
Cautions et autres dettes				1 628	
<b>Total</b>				<b>105 492</b>	

La juste valeur des emprunts à taux variable est considérée comme proche de celle du coût amorti. La juste valeur de l'Obligation Convertible en Actions, seul emprunt contracté à taux fixe, est estimée à 24 704 milliers d'euros.

#### 20.1.5.9 Instruments financiers dérivés

- **Instruments de taux d'intérêt**

Le Groupe Fintel se refinance essentiellement à taux variable (à l'exception des obligations convertibles en actions), le rendant ainsi exposé à une variabilité de sa charge d'intérêt future.

Le Groupe Fintel a donc recours à l'utilisation d'instruments dérivés pour éliminer ou limiter ces risques. Les instruments dérivés de taux d'intérêt utilisés par le Groupe Fintel constituent une couverture économique mais n'ont pas fait l'objet d'une documentation de couverture suivant les dispositions d'IAS 39. Par conséquent, l'ensemble des dérivés est évalué à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat.

Les principaux instruments dérivés utilisés sont des swaps de taux et un collar.

Les éléments constitutifs des dérivés de taux détenus à des fins de transaction s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Notionnel au 30 juin 2006			Total	Juste valeur 30 juin 2006
	< 1 an	1 – 5 ans	> 5 ans		
<i>Options de taux d'intérêt</i>					
Collar	1 725	8 238		9 963	12
<i>Swap de taux</i>					
Payeur fixe / receveur variable	1 725	17 238		18 963	145
<b>Instruments dérivés détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 450</b>	<b>25 476</b>		<b>28 926</b>	<b>157</b>

- **Instruments de change**

Le Groupe a recours à des options de change pour couvrir le risque financier lié à la composante change des échéances mensuelles d'un de ses emprunts libellé en USD. Ces options à barrières n'étant pas éligibles à la comptabilité de couverture en IFRS, sont évaluées à la juste valeur avec les variations de juste valeur comptabilisées au compte de résultat.

Les éléments constitutifs des dérivés de change détenus à des fins de transaction s'analysent comme suit :

En milliers d'USD	Notionnel à recevoir au 30 juin 2006				en milliers d'euros Juste valeur
	< 1 an	1 – 5 ans	> 5 ans	Total	
Options de change	3 100	6 175		9 275	(358)
<b>Instruments dérivés de change détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 100</b>	<b>6 175</b>	<b>0</b>	<b>9 275</b>	<b>(358)</b>

#### 20.1.5.10 Provisions

Les provisions pour risques et charges évoluent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	Dotations	Effet d'actuali- sation	Reprises		Autres	30 juin 2006
				Utilisées	Non utilisées		
				Provision pour litiges	203		
Provision pour démantèlement	1 520	-	34	-	-	53	1 607
Autres provisions pour risques et charges	157	0	-	(65)	-	-	92
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>1 880</b>	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>(161)</b>	<b>-</b>	<b>53</b>	<b>1 838</b>

La répartition des provisions pour risques et charges entre courant et non courant s'analyse comme suit :

	30 juin 2006		31 décembre 2005	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Provision pour litiges	139	-	170	33
Provision pour démantèlement	-	1 607	-	1 520
Autres provisions pour risques et charges	92	-	157	-
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>231</b>	<b>1 607</b>	<b>327</b>	<b>1 553</b>

#### 20.1.5.11 Information sectorielle

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs financiers de chaque secteur compris comme une entité indépendante.

Ces indicateurs se présentent comme suit pour le compte de résultat :

	30 juin 2006				
	Résidentiel	Mobile	Activité Entreprises	Autres	Total
Chiffre d'affaires	23 079	21 876	7 379	4 610	56 944
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements	5 749	329	2 907	1 145	10 130
Dotations aux amortissements					-8 081
<b>Résultat opérationnel</b>					<b>2 049</b>
Résultat financier					-17 831
Impôts sur le résultat					663
<b>Résultat de l'exercice</b>					<b>-15 119</b>

	30 juin 2005				
	Résidentiel	Mobile	Activité Entreprises	Autres	Total
Chiffre d'affaires	22 257	2 846	7 672	5 267	38 042
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements	3 349	-460	2 549	898	6 336
Dotations aux amortissements					-5 631
<b>Résultat opérationnel</b>					<b>705</b>
Résultat financier					-3 334
Impôts sur le résultat					1 962
<b>Résultat de l'exercice</b>					<b>-667</b>

Les investissements se ventilent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2006				
	Résidentiel	Mobile	Activité Entreprises	Autres	Total
<b>Dépenses d'investissements</b>	2 197	2 878	422	145	<b>5 642</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2005				
	Résidentiel	Mobile	Activité Entreprises	Autres	Total
<b>Dépenses d'investissements</b>	4 065	2 021	375	113	<b>6 574</b>

Les principaux postes du bilan se ventilent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2006				
	Résidentiel	Mobile	Activité Entreprises	Autres	Total
Actifs sectoriels	54 974	45 990	19 146	6 083	<b>126 193</b>
Actifs non affectés					16 072
<b>Total actifs</b>	<b>54 974</b>	<b>45 990</b>	<b>19 146</b>	<b>6 083</b>	<b>142 265</b>
Passifs sectoriels	15 443	22 023	3 334	4 125	<b>44 925</b>
Passifs non affectés					105 948
<b>Total passifs hors capitaux propres</b>	<b>15 443</b>	<b>22 023</b>	<b>3 334</b>	<b>4 125</b>	<b>150 873</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2005				
	Résidentiel	Mobile	Activité Entreprises	Autres	Total
Actifs sectoriels	57 075	41 442	21 042	4 381	<b>123 940</b>
Actifs non affectés					14 332
<b>Total actifs</b>	<b>57 075</b>	<b>41 442</b>	<b>21 042</b>	<b>4 381</b>	<b>138 272</b>
Passifs sectoriels	18 482	13 489	3 722	5 265	<b>40 958</b>
Passifs non affectés					90 807
<b>Total passifs hors capitaux propres</b>	<b>18 482</b>	<b>13 489</b>	<b>3 722</b>	<b>5 265</b>	<b>131 765</b>

La ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2006				
	Antilles	Guyane	Océan Indien	Autres	Total
Chiffre d'affaires	35 413	9 302	9 944	2 285	56 944

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2005				
	Antilles	Guyane	Océan Indien	Autres	Total
Chiffre d'affaires	20 151	6 491	9 290	2 110	38 042

20.1.5.12 *Impôt sur le résultat*

L'impôt différé constaté au bilan provient des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 juin 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>	<b>Variation</b>
Clientèle	(4 750)	(5 478)	728
Autres immobilisations	(749)	(542)	(207)
Provision pour indemnités de départ à la retraite	146	132	14
Autres provisions	241	97	144
Instruments financiers	209	327	(118)
Charges et produits constatés d'avance	1 088	812	276
Déficits reportables	3 794	3 662	132
Abattement du tiers - Départements outre-mer	1 274	1 563	(289)
Autres différences temporaires	141	120	21
<b>Total impôts différés</b>	<b>1 394</b>	<b>693</b>	<b>701</b>
<b>Dont</b>			
- Impôts différés actifs	1 394	693	701
- Impôts différés passifs	-	-	-

Certaines activités basées dans les départements d'outre-mer bénéficient d'un abattement d'un tiers sur leurs résultats imposables. En conséquence, les bases d'impôts différés relatives à des différences temporaires des activités concernées font elles même l'objet d'une décote pour le calcul des impôts différés au taux de droit commun.

Les impôts différés actifs non reconnus sur les déficits fiscaux reportables se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 juin 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>
<b><i>Sociétés françaises</i></b>		
Total en base	832	943
Taux d'impôt	33,33%	33,33%
<b>Total en impôt</b>	<b>277</b>	<b>314</b>
<b><i>Sociétés mauriciennes</i></b>		
Total en base	76	187
Taux d'impôt	25,00%	25,00%
<b>Total en impôt</b>	<b>19</b>	<b>47</b>
<b>Total en impôt</b>	<b>297</b>	<b>361</b>

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30 juin 2006</u>	<u>30 juin 2005</u>
Résultat net de la période	(15 119)	(667)
Produit d'impôt de la période	663	1 962
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>(15 782)</b>	<b>(2 629)</b>
<i>Taux d'impôt théorique</i>	33,33%	33,83%
Produit d'impôt théorique	5 260	889
Incidence du report variable		26
Différences de taux d'imposition		(33)
Non fiscalisation des opérations réalisées par les SNC de défiscalisation	(80)	(73)
Instruments financiers hybrides	(4 909)	(334)
Frais accessoires au coût d'acquisition des titres		1 160
Abattement du tiers - Département d'Outre Mer	383	317
Autres	9	10
<b>Produit d'impôt effectif</b>	<b>663</b>	<b>1 962</b>

#### 20.1.5.13 *Résultat par action*

Le calcul du résultat de base par action, soit une perte de 1,06 euro au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2006 et 0,06 euro au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2005, est déterminé comme suit :

	<u>30 juin 2006</u>	<u>30 juin 2005</u>
<b>Numérateur</b>		
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	(15 185 000)	(680 000)
Ajustements	-	-
Résultat de l'exercice utilisé	<b>(15 185 000)</b>	<b>(680 000)</b>
<b>Dénominateur</b>		
Nombre pondéré d'actions	<b>14 297 788</b>	<b>11 881 818</b>

La perte diluée par action est égale à la perte de base par action sur chacune des périodes.

En effet, les instruments qui pourraient diluer le résultat de base par action (soit les obligations convertibles en actions, les obligations à BSA et les BSA) ne sont pas inclus dans le calcul du résultat dilué par action parce qu'ils sont antidilutifs sur les deux semestres présentés.

#### 20.1.5.14 Parties liées

Les transactions avec les principaux dirigeants se présentent comme suit :

	<u>30 juin 2006</u>
Avantages à court terme	186
Avantages postérieurs à l'emploi	<u>5</u>
Total charge de personnel	<u>191</u>
Honoraires	
Locations	<u>35</u>
Total autres charges	<u>35</u>

Les transactions avec la maison mère se présentent comme suit :

	<u>30 juin 2006</u>
<b>Charges</b>	
Maison mère : prestations de services	<u>75</u>
Total des charges comptabilisées	<u>75</u>

Les transactions significatives avec City Call, co entreprise, ont été éliminées.

Les principaux postes du bilan et du compte de résultat des co entreprises consolidées avant élimination et proportionalisation se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30 juin 2006</u>	<u>31 décembre 2005</u>
<b>Bilan</b>		
Actifs non courants	216	272
Actifs courants	1 466	865
Passifs non courants	4	1
Passifs courants	1 284	928
<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30 juin 2006</u>	<u>30 juin 2005</u>
<b>Compte de résultat</b>		
Produits	1 432	1 123
Charges	1 224	1 201

#### 20.1.5.15 Engagements contractuels

Les positions d'engagement contractuels présentées par la société dans les comptes consolidés historiques retraités pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels que les cautions, avals et garantie ou les engagements donnés au titre de contrats de location simple et de droits de passage n'ont pas enregistré de variations significatives au cours du premier semestre 2006.

#### 20.1.5.16 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture significatif.



20.1.5.17 *Gestion des risques*

(i) Risque de liquidité

La dette senior et l'OBSA contractées par le Groupe Fintel incluent les ratios financiers définis ci-dessous, étant rappelé que ces ratios s'entendent sur la base des comptes consolidés établis selon le référentiel comptable français :

	OBSA	Dette senior
Ratio de couverture de la dette par le cash flow net R1 (cash flow consolidé / service de la dette)	1	1
Ratio de couverture de la dette par le cash flow net 'R1 bis' (cash flow consolidé / service de la dette hors charge d'intérêts sur les obligations)	1,1	1,1
Ratio de couverture des intérêts 'R2' (EBITDA consolidé / charge financière consolidée)	2,1	2,3
Ratio de levier 'R3' (ratio de l'endettement consolidé sur l'EBITDA consolidé)	7,9	7,2
Test GSM (nombre moyen d'abonnés GSM inscrits au cours du dernier mois / dernier niveau de revenu mensuel par abonné GSM)	33	33

La marge peut être ajustée en fonction du niveau du ratio de levier (hors mezzanine) 'R3 bis' (ratio de l'endettement consolidé prenant en compte les intérêts capitalisés des obligations initiales -hors principal- sur l'EBITDA consolidé).

Les pactes conclus avec les actionnaires permettent au Groupe Fintel de lui assurer des lignes de financement complémentaires, dont les principales sont les suivantes :

- Engagement de financement à concurrence de 20 millions d'euros pouvant être appelé sous certaines conditions afin de participer au financement de l'activité de téléphonie mobile du Groupe Outremer Télécom à la Réunion ;
- Engagement de financement pouvant être appelé sous certaines conditions à concurrence de 6,3 millions d'euros pour le financement de l'activité de téléphonie mobile du groupe Outremer Télécom en Martinique et Guadeloupe.
- Avances entre actionnaires à hauteur d'un montant maximal de € 1,5 million d'euros.

(ii) Risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change sur ses activités commerciales et son endettement en devises, principalement en USD. Dans le cadre de la couverture de son exposition au risque de change en dollars, le Groupe Fintel a recours à des options de change.

<i>Contrevaaleur (en milliers d'euros)</i>	30 juin 2006	
	Dollar américain	Roupie Mauricienne
Actifs	448	1 091
Passifs	(8 072)	(302)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(7 624)</b>	<b>789</b>
<b>Position nette après gestion</b>	<b>(328)</b>	<b>789</b>

(iii) Risque de taux

Le groupe s'endette sur une référence de taux variable principalement. Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe Fintel a recours à différents instruments financiers, dont principalement des swaps emprunteurs taux fixes et des achats d'options de taux d'intérêt (collar). Une information détaillée de ce risque figure en note 13 ci-dessus.

Le tableau ci-après représente l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 30 juin 2006 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2006			
	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	Au delà de 5 ans	Total
Passifs financiers avant dérivés de taux	9 458	94 990	1 044	105 492
Passifs financiers après dérivés de taux	6 008	69 514	1 044	76 566
Dettes courantes	30 732	-	-	30 732
Créances courantes	(19 984)	-	-	(19 984)
Disponibilités	(6 612)	-	-	(6 612)
<b>Montant net</b>	<b>10 144</b>	<b>69 514</b>	<b>1 044</b>	<b>80 702</b>

Le tableau ci-dessus présente les échéances probables de remboursement des dettes financières qui pourraient résulter des opérations de capital envisagées par les actionnaires de Fintel, indépendamment des échéances contractuelles des mêmes emprunts.

**20.2 COMPTES CONSOLIDES HISTORIQUES DE FINTEL AU 31 DECEMBRE 2005  
PREPARES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS**

**20.2.1 Informations financières concernant le patrimoine, la situation  
financière et les résultats de la Société**

*20.2.1.1 Comptes consolidés Historiques de Fintel au 31 decembre 2005 préparés  
conformément au référentiel IFRS*

20.2.1.1.1 Rapport des commissaires aux comptes

**CONSTANTIN ASSOCIES**

26, rue de Marignan  
75008 Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG**

41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Fintel, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2005

Rapport d'audit des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne

Monsieur le Président,

A la suite de la demande qui nous a été faite, et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Fintel, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de Fintel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, retraités selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 (les « comptes consolidés retraités »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés retraités ont été établis sous la responsabilité du président, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les « comptes consolidés »), qui ont fait l'objet d'un audit de notre part selon les normes professionnelles applicables en France. Notre audit nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés retraités. Ils comprennent à titre comparatif les données bilantielles au 1er janvier 2005 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

A notre avis, les comptes consolidés retraités ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes annexes, lesquelles précisent comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union européenne ont été appliquées et indiquent les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2006 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2006, les comptes consolidés retraités n'incluent pas l'information comparative relative à l'exercice 2004, ni toutes les notes annexes exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, qui seraient nécessaires pour donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 novembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

ERNST & YOUNG & AUTRES

Jean-Paul Séguret

Patrick Atzel

## 20.2.1.1.2 Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

	Note	31 décembre 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005
Goodwill	20.2.1.1.8.2	40 328	40 328
Autres immobilisations incorporelles	20.2.1.1.8.2	25 834	26 435
Immobilisations corporelles	20.2.1.1.8.3	39 668	19 581
Actifs financiers non courants	20.2.1.1.8.4	568	592
Impôts différés	20.2.1.1.8.5	693	219
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>107 091</b>	<b>87 155</b>
Stocks	20.2.1.1.8.6	3 455	2 050
Créances clients	20.2.1.1.8.7	14 655	12 531
Créances d'impôt exigible		1 002	1 574
Autres actifs courants	20.2.1.1.8.8	5 342	4 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.2.1.1.8.9	6 727	9 006
<b>Total des actifs courants</b>		<b>31 181</b>	<b>29 344</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>138 272</b>	<b>116 499</b>
Capital	20.2.1.1.8.10	14 298	11 882
Prime d'émission		24	24
Réserves consolidées		(185)	-
Réserve de conversion		(4)	-
Résultat de l'exercice		(7 912)	(185)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>6 221</b>	<b>11 721</b>
Intérêts minoritaires		286	261
<b>Total des capitaux propres</b>	20.2.1.14	<b>6 507</b>	<b>11 982</b>
Emprunts et dettes financières	20.2.1.1.8.11	82 638	64 011
Avantages au personnel	20.2.1.1.8.12	398	327
Provisions	20.2.1.1.8.13	1 553	355
Impôts différés	20.2.1.1.8.5	-	4 241
Autres passifs non courants	20.2.1.1.8.14	3 462	-
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>88 051</b>	<b>68 934</b>
Emprunts et dettes financières	20.2.1.1.8.11	7 767	6 133
Provisions	20.2.1.1.8.13	327	434
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		25 825	20 534
Dettes d'impôt exigible		4	764
Autres passifs courants	20.2.1.1.8.15	9 791	7 718
<b>Total des passifs courants</b>		<b>43 714</b>	<b>35 583</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>138 272</b>	<b>116 499</b>

### 20.2.1.1.3 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

	Note	31 décembre 2005
<b>Chiffre d'affaires</b>	20.2.1.1.8.17	<b>78 430</b>
Achats externes		(54 327)
Charges de personnel	20.2.1.1.8.18	(13 256)
Impôts et taxes		(1 103)
Dotations aux provisions		(9)
Autres charges opérationnelles	20.2.1.1.8.19	(1 055)
Autres produits opérationnels		99
<b>Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements</b>	20.2.1.1.8.17	<b>8 779</b>
Dotations aux amortissements		(11 990)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(3 211)</b>
Coût de l'endettement financier net	20.2.1.1.8.20	(5 609)
Autres produits et charges financiers	20.2.1.1.8.20	(40)
Variation de juste valeur des instruments hybrides sur la dette	20.2.1.1.8.20	(4 071)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(12 931)</b>
Impôt sur les bénéfices	20.2.1.1.8.21	5 044
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(7 887)</b>
Résultat net - Part du groupe		(7 912)
Résultat net - Part des intérêts minoritaires		25
<b>Résultat par action</b>		
Résultat par action	20.2.1.1.8.22	(0,65)
Résultat dilué par action	20.2.1.1.8.22	(0,65)

20.2.1.1.4 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital	Prime d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Totaux
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>11 882</b>	<b>24</b>	-		<b>(185)</b>	<b>11 721</b>	<b>261</b>	<b>11 982</b>
Écarts de conversion	-	-	(4)	-	-	(4)	-	(4)
<b>Profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-	(4)	-	-	(4)	-	(4)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(7 912)	(7 912)	25	(7 887)
<b>Total des charges et des produits comptabilisés</b>	-	-	(4)	-	(7 912)	(7 916)	25	(7 891)
Augmentations / (diminutions) de capital	2 416	-	-	-	-	2 416	-	2 416
Affectation du résultat en réserves				(185)	185	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>14 298</b>	<b>24</b>	<b>(4)</b>	<b>(185)</b>	<b>(7 912)</b>	<b>6 221</b>	<b>286</b>	<b>6 507</b>

## 20.2.1.1.5 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Note	31 décembre 2005
Résultat net total consolidé		(7 887)
Elimination des incidences de :		
- Résultats latents sur instruments financiers		4 071
- Dotations nettes aux amortissements et provisions		12 027
- Résultats de cession		43
- Produit d'impôt	20.2.1.1.8.21	(5 044)
- Charge d'intérêt	20.1.1.1.8.20	5 649
Incidence de la variation du BFR		1 866
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôts et intérêts</b>		<b>10 725</b>
Intérêts payés		(2 640)
Impôts payés		142
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles après impôts et intérêts</b>		<b>8 227</b>
Acquisitions de titres de sociétés consolidées net de la trésorerie acquise		-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	20.2.1.1.8.17	(22 104)
Subventions d'investissement reçues		4 328
Acquisitions d'actifs financiers		-
Variation des prêts et avances consentis		(84)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		6
Cessions d'actifs financiers		-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(17 854)</b>
Augmentation (réduction) de capital		2 440
Emission d'emprunts		10 874
Remboursement d'emprunts		(4 843)
Variation des concours bancaires		(956)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>7 515</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>(2 112)</b>
Trésorerie d'ouverture		8 657
Incidence de la variation des taux de change		3
<b>Trésorerie de clôture</b>	20.2.1.1.8.9	<b>6 548</b>

#### 20.2.1.1.6 Passage aux normes IFRS – Note de transition

Cette note détaille, d'une part les principes retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2005, d'autre part les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture et de clôture ainsi que sur le résultat de l'exercice 2005.

##### 20.2.1.1.6.1 Cadre réglementaire

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales IAS-IFRS, les comptes consolidés du Groupe qui seront publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 seront établis selon les normes comptables internationales applicables au 31 décembre 2006 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes internationales seront ceux de l'exercice 2006 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2005 établis selon le même référentiel.

En vue de la publication de ses états financiers comparatifs pour l'exercice 2006, le Groupe a préparé des informations financières 2005 sur la transition aux normes IFRS. A titre d'information préliminaire, l'impact chiffré attendu du passage aux normes IFRS est présenté sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1er janvier 2005, date à laquelle les impacts de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2006 ;
- le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que le compte de résultat pour l'exercice 2005.

Les comptes IFRS 2005 sont établis conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » suivant les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation de ces comptes. Le Groupe n'a pas choisi d'anticiper l'application de normes et interprétations d'application obligatoire postérieure au 31 décembre 2006. Cependant, pour la comptabilisation des programmes de fidélité, le Groupe a choisi de se référer aux principes exposés dans l'exposé sondage IFRIC D 20 en l'absence de clarification des textes actuels.

Par ailleurs, s'agissant du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2006, les comptes consolidés retraités au 31 décembre 2005 n'incluent pas l'information comparative relative à l'exercice 2004, ni toutes les notes annexes exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne dans la mesure où la société Fintel a acquis le Groupe Outremer Télécom en décembre 2004.

La base de préparation des comptes consolidés historiques retraités 2005 résulte en conséquence :

- des normes et interprétations, publiées à la date de préparation de ces comptes, applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2006 ;



- des options que le Groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2006.

Pour toutes ces raisons, il est possible que le bilan d'ouverture présenté dans ce document ne soit pas le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2006 seront effectivement établis.

#### 20.2.1.1.6.2 Modalités de première application des IFRS

##### (a) Principe général

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe doit appliquer rétrospectivement, sur son bilan d'ouverture et sur toutes les périodes présentées, les principes comptables qui sont en vigueur à la date de clôture des premiers états financiers IFRS.

En conséquence, le bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2005 intègre les divergences suivantes par rapport au bilan au 31 décembre 2004 présenté selon le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable :

- comptabilisation et évaluation selon les normes IFRS de tous les actifs et passifs qui répondent aux définitions et critères de comptabilisation de ces normes, y compris ceux qui n'étaient pas comptabilisés sous le précédent référentiel ;
- élimination des actifs et passifs comptabilisés sous le précédent référentiel qui ne répondent pas aux définitions ou critères de comptabilisation des normes IFRS ;
- reclassement éventuel de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat conformément aux normes IFRS.

L'incidence de ces ajustements est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres d'ouverture.

##### (b) Options retenues par le Groupe dans le cadre des dispositions de la norme IFRS 1

La société n'a retenu aucune des exemptions offertes par la norme IFRS 1. En particulier, la norme sur les regroupements d'entreprises, IFRS 3, a été appliquée à toute acquisition antérieure au 1er janvier 2005.

Fintel ayant été créée en octobre 2004, il en résulte que l'acquisition du Groupe Outremer Telecom réalisée le 23 décembre 2004 a été retraitée conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 en raison de l'importance de cette opération pour Fintel.

20.2.1.1.6.3 Effets du passage aux normes IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et au 31 décembre 2005

(a) Effets sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2005

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Note 1.1.6.5</b>	<b>Total</b>	<b>Dont part du groupe</b>	<b>Dont minoritaires</b>
<b>Capitaux propres normes françaises</b>		<b>12 210</b>	<b>11 815</b>	<b>395</b>
Variations de juste valeur des instruments hybrides	a)	(94)	(94)	
Changement méthode de consolidation City Call	j)	(127)		(127)
Divers		(7)		(7)
<b>Capitaux propres IFRS</b>		<b>11 982</b>	<b>11 721</b>	<b>261</b>

(b) Effets sur les capitaux propres au 31 décembre 2005

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Note 1.1.6.5</b>	<b>Total</b>	<b>Dont part du groupe</b>	<b>Dont minoritaires</b>
<b>Capitaux propres normes françaises</b>		<b>12 427</b>	<b>12 036</b>	<b>391</b>
Recalcul des charges financières au taux d'intérêt effectif	a)	(1 262)	(1 262)	-
Variations de juste valeur des instruments hybrides	a)	(4 189)	(4 189)	-
Neutralisation de l'amortissement des écarts d'évaluation reconnus dans l'ancien référentiel lors de l'acquisition d'Outremer Télécom	b)	3 776	3 776	-
Amortissement des nouveaux incorporels (bases clientèles, fréquences, cartes SIM et frais d'accès au service) reconnus en IFRS	b) d)	(3 068)	(3 068)	-
Provisions pour points fidélité	c)	(333)	(333)	-
Autres retraitements relatifs à la reconnaissance du revenu	c)	(603)	(603)	-
Provision pour démantèlement	h)	(96)	(96)	-
Avantages du personnel	i)	198	196	2
Changement méthode de consolidation City Call	j)	(103)	0	(103)
Impôts différés	k)	(294)	(290)	(4)
Divers		54	54	-
<b>Capitaux propres IFRS</b>		<b>6 507</b>	<b>6 221</b>	<b>286</b>

(c) Effets sur le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2005

**Bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2005**  
(en milliers d'euros)

	Normes françaises - classement IFRS	IAS 39	IAS 38	IAS 16	IAS 18	IAS 37	IAS 19	Périmètre	IAS 12	OBS IFRS
		note a)	notes b) et d)	note e)	note c)	note h)	note i)	note j)	note k)	
Goodwill	53 506	9	(21 478)	1 053	1 499	25	177	1	5 536	40 328
Autres immobilisations incorporelles	2 945	-	23 527	-	-	-	-	(37)	-	26 435
Immobilisations corporelles	20 345	-	-	(1 000)	-	330	-	(95)	-	19 581
Actifs financiers non courants	601	-	-	-	-	-	-	(9)	-	592
Impôts différés	1 561	-	-	-	-	-	-	-	(1 342)	219
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>78 958</b>	<b>9</b>	<b>2 049</b>	<b>53</b>	<b>1 499</b>	<b>355</b>	<b>177</b>	<b>(140)</b>	<b>4 194</b>	<b>87 155</b>
Stocks	2 050	-	-	-	-	-	-	(0)	-	2 050
Créances clients	12 554	-	-	-	-	-	-	(23)	-	12 531
Créances d'impôt exigible	1 574	-	-	-	-	-	-	-	-	1 574
Autres actifs courants	5 664	(1 079)	-	(53)	(424)	-	-	75	-	4 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 025	-	-	-	-	-	-	(19)	-	9 006
<b>Total des actifs courants</b>	<b>30 867</b>	<b>(1 079)</b>	<b>-</b>	<b>(53)</b>	<b>(424)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>29 344</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>109 825</b>	<b>(1 070)</b>	<b>2 049</b>	<b>-</b>	<b>1 075</b>	<b>355</b>	<b>177</b>	<b>(108)</b>	<b>4 194</b>	<b>116 499</b>
Capital	11 882	-	-	-	-	-	-	-	-	11 882
Prime d'émission	118	(94)	-	-	-	-	-	-	-	24
Réserves consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	(185)	-	-	-	-	-	-	-	-	(185)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>	<b>11 815</b>	<b>(94)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 721</b>
Intérêts minoritaires	395	-	-	-	-	-	(3)	(126)	(5)	261
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>12 210</b>	<b>(94)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>(126)</b>	<b>(5)</b>	<b>11 982</b>
Emprunts et dettes financières	63 088	(976)	1 898	-	-	-	-	-	-	64 011
Avantages au personnel	147	-	-	-	-	-	180	-	-	327
Provisions	-	-	-	-	-	355	-	-	-	355
Impôts différés	42	-	-	-	-	-	-	-	4 199	4 241
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>63 277</b>	<b>(976)</b>	<b>1 898</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>355</b>	<b>180</b>	<b>-</b>	<b>4 199</b>	<b>68 934</b>
Emprunts et dettes financières	5 982	-	151	-	-	-	-	-	-	6 133
Provisions	630	-	-	-	(196)	-	-	-	-	434
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 608	-	-	-	-	-	-	(74)	-	20 534
Dettes d'impôt exigible	764	-	-	-	-	-	-	-	-	764
Autres passifs courants	6 355	-	-	-	1 271	-	-	92	-	7 718
<b>Total des passifs courants</b>	<b>34 339</b>	<b>-</b>	<b>151</b>	<b>-</b>	<b>1 075</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>35 583</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>109 825</b>	<b>(1 070)</b>	<b>2 049</b>	<b>-</b>	<b>1 075</b>	<b>355</b>	<b>177</b>	<b>(108)</b>	<b>4 194</b>	<b>116 499</b>

(d) Effets sur le bilan au 31 décembre 2005

Bilan au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)	Normes françaises - classement IFRS										
	IAS 39	IFRS 3	IAS 38	IAS 16	IAS 18	IAS 37	IAS 19	Périmètre	IAS 12	Bilan IFRS	
	<i>note a)</i>	<i>notes b)</i>	<i>note d)</i>	<i>note e)</i>	<i>note c)</i>	<i>note h)</i>	<i>note i)</i>	<i>note j)</i>	<i>note k)</i>		
Goodwill	-	9	67 382	(21 478)	1 053	1 499	25	177	1	(8 340)	40 328
Autres immobilisations incorporelles	69 167	-	(63 606)	20 308	-	-	-	-	(35)	-	25 834
Immobilisations corporelles	39 361	-	-	-	(1 000)	-	1 399	-	(92)	-	39 668
Actifs financiers non courants	568	-	-	-	-	-	-	-	-	-	568
Impôt différé	3 825	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 132)	693
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>112 921</b>	<b>9</b>	<b>3 776</b>	<b>(1 170)</b>	<b>53</b>	<b>1 499</b>	<b>1 424</b>	<b>177</b>	<b>(126)</b>	<b>(11 472)</b>	<b>107 091</b>
Stocks	3 466	-	-	-	-	-	-	-	(12)	-	3 455
Créances clients	14 903	-	-	-	-	-	-	-	(247)	-	14 655
Créances d'impôt exigible	1 002	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 002
Autres actifs courants	7 577	(1 129)	-	-	-	(1 093)	-	-	(12)	-	5 342
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 800	-	-	-	-	-	-	-	(73)	-	6 727
<b>Total des actifs courants</b>	<b>33 748</b>	<b>(1 129)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 093)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(344)</b>	<b>-</b>	<b>31 181</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>146 669</b>	<b>(1 120)</b>	<b>3 776</b>	<b>(1 170)</b>	<b>53</b>	<b>406</b>	<b>1 424</b>	<b>177</b>	<b>(470)</b>	<b>(11 472)</b>	<b>138 272</b>
Capital	14 298	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 298
Prime d'émission	142	(118)	-	-	-	-	-	-	-	-	24
Réserves consolidées	(185)	-	-	-	-	-	-	-	(4)	-	(189)
Résultat de l'exercice	(2 219)	(5 333)	3 776	(3 068)	53	(936)	(96)	196	2	(287)	(7 912)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>	<b>12 036</b>	<b>(5 451)</b>	<b>3 776</b>	<b>(3 068)</b>	<b>53</b>	<b>(936)</b>	<b>(96)</b>	<b>196</b>	<b>(2)</b>	<b>(287)</b>	<b>6 221</b>
Intérêts minoritaires	391	-	-	-	-	-	-	1	(103)	(4)	286
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>12 427</b>	<b>(5 451)</b>	<b>3 776</b>	<b>(3 068)</b>	<b>53</b>	<b>(936)</b>	<b>(96)</b>	<b>198</b>	<b>(105)</b>	<b>(291)</b>	<b>6 507</b>
Emprunts et dettes financières	77 115	3 784	-	1 739	-	-	-	-	-	-	82 638
Avantages au personnel	419	-	-	-	-	-	-	(20)	(1)	-	398
Provisions	33	-	-	-	-	-	1 520	-	-	-	1 553
Impôts différés	11 181	-	-	-	-	-	-	-	-	(11 182)	(0)
Autres passifs non courants	3 462	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 462
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>92 210</b>	<b>3 784</b>	<b>-</b>	<b>1 739</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 520</b>	<b>(20)</b>	<b>(1)</b>	<b>(11 182)</b>	<b>88 051</b>
Emprunts et dettes financières	7 328	293	-	159	-	-	-	-	(13)	-	7 767
Provisions	556	-	-	-	-	(229)	-	-	-	-	327
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 786	253	-	-	-	-	-	-	(214)	-	25 825
Dettes d'impôt exigible	5	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	4
Autres passifs courants	8 357	-	-	-	-	1 571	-	-	(137)	-	9 791
<b>Total des passifs courants</b>	<b>42 032</b>	<b>546</b>	<b>-</b>	<b>159</b>	<b>-</b>	<b>1 342</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(365)</b>	<b>-</b>	<b>43 714</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>146 669</b>	<b>(1 120)</b>	<b>3 776</b>	<b>(1 170)</b>	<b>53</b>	<b>406</b>	<b>1 424</b>	<b>177</b>	<b>(470)</b>	<b>(11 473)</b>	<b>138 272</b>

(e) Effets sur le résultat au 31 décembre 2005

Compte de résultat 2005 (en milliers d'euros)	Normes françaises - classement IFRS										
	IAS 39 <i>note a)</i>	IFRS 3 <i>note b)</i>	IAS 38 <i>notes b) et d)</i>	IAS 16 <i>note e)</i>	IAS 18 <i>note c)</i>	IAS 37 <i>note h)</i>	IAS 19 <i>note i)</i>	Périmètre <i>note j)</i>	IAS 12 <i>note k)</i>	IFRS	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>77 976</b>	-	-	-	-	<b>1 183</b>	-	-	<b>(728)</b>	-	<b>78 430</b>
Achats externes	(55 728)	(78)	-	1 971	(17)	(1 059)	-	-	585	-	(54 327)
Charges de personnel	(13 282)	-	-	-	-	-	-	(55)	81	-	(13 256)
Impôts et taxes	(1 103)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 103)
Dotations aux provisions	(9)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(9)
Autres charges opérationnelles	(1 333)	162	97	-	-	-	-	(38)	56	-	(1 055)
Autres produits opérationnels	851	-	-	-	-	(1 060)	-	309	(0)	-	99
<b>Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements</b>	<b>7 371</b>	<b>84</b>	<b>97</b>	<b>1 971</b>	<b>(17)</b>	<b>(936)</b>	-	<b>215</b>	<b>(6)</b>	-	<b>8 778</b>
Dotations aux amortissements	(10 783)	-	3 679	(4 936)	70	-	(54)	-	34	-	(11 990)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(3 411)</b>	<b>84</b>	<b>3 776</b>	<b>(2 965)</b>	<b>53</b>	<b>(936)</b>	<b>(54)</b>	<b>215</b>	<b>28</b>	-	<b>(3 212)</b>
Coût de l'endettement financier net	(4 429)	(1 079)	-	(102)	-	-	-	-	1	-	(5 609)
Autres produits et charges financiers	288	(267)	-	-	-	-	(42)	(14)	(5)	-	(40)
Variation de juste valeur des instruments hybrides sur la dette	-	(4 071)	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 071)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(7 553)</b>	<b>(5 333)</b>	<b>3 776</b>	<b>(3 068)</b>	<b>53</b>	<b>(936)</b>	<b>(96)</b>	<b>201</b>	<b>25</b>	-	<b>(12 932)</b>
Impôt sur les bénéfices	5 330	-	-	-	-	-	-	-	-	(285)	5 044
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(2 223)</b>	<b>(5 333)</b>	<b>3 776</b>	<b>(3 068)</b>	<b>53</b>	<b>(936)</b>	<b>(96)</b>	<b>201</b>	<b>25</b>	<b>(285)</b>	<b>(7 887)</b>
Résultat net - Part du groupe	(2 219)	(5 333)	3 776	(3 068)	53	(936)	(96)	196	0	(285)	(7 912)
Résultat net - Part des minoritaires	(4)	-	-	-	-	-	-	4	24	-	25

#### 20.2.1.1.6.4 *Analyse du passage à la nouvelle présentation IFRS*

##### (a) Bilan

En application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », les actifs et passifs ont été reclassés entre éléments courants et non courants. Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation ou dont l'échéance est à moins d'un an sont présentés en actifs ou passifs courants. Tous les autres actifs et passifs sont présentés en éléments non courants.

La société a également été amenée à revoir sa définition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de tenir compte des dispositions de la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie ». En conséquence, les prélèvements automatiques réalisés au titre des forfaits clients du mois écoulé en cours à la clôture sont présentés en créances clients.

##### (b) Compte de résultat

La société a opté pour une présentation des charges par nature en application de l'option proposée par la norme IAS 1. Cette présentation diffère de la présentation en normes françaises en particulier sur les points suivants :

- réallocation des transferts de charges en déduction des comptes de charges ayant donné lieu à ces transferts ;
- présentation des pertes de valeur relatives aux stocks (et reprises afférentes) en achats consommés ;
- présentation des pertes de valeur relatives aux créances clients (et reprises afférentes) en autres charges opérationnelles.

De plus, les montants figurant dans le résultat exceptionnel en normes françaises ont été reclassés dans le résultat opérationnel en fonction de leur nature.

#### 20.2.1.1.6.5 *Description des principaux retraitements*

##### (i) IAS 32 & 39 – Instruments financiers

Les principaux retraitements sont les suivants :

- Instruments hybrides : le Groupe a émis différents instruments financiers indexés sur les actions de Fintel. Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a conduit une analyse spécifique de leurs caractéristiques afin de déterminer leur classement au bilan. Le Groupe a ainsi émis en décembre 2004 et novembre 2005 :
  - des Actions avec Bons de Souscription d'Actions (ABSA) ;
  - des Obligations à Bons de Souscription d'Actions (OBSA) ;
  - ainsi qu'une dette obligataire convertible en actions (OCA).

Les caractéristiques de ces instruments sont détaillées en section 1.1.7.10. Ils comprennent des BSA ou des options de conversion qui sont traités au regard des



normes IAS 32 et IAS 39 en tant qu'instruments dérivés devant être comptabilisés séparément du contrat hôte et revalorisés en juste valeur à chaque clôture, par l'intermédiaire du compte de résultat.

La revalorisation des dérivés incorporés au 31 décembre 2005 génère une charge complémentaire de 4 071 milliers d'euros sur le résultat 2005.

Par ailleurs, les dettes obligataires nues sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Taux d'Intérêt Effectif :

- Selon les normes françaises, les frais d'émission supportés dans le cadre de la souscription de nouveaux emprunts ont été comptabilisés en charges à répartir au bilan et amortis linéairement sur la durée contractuelle de la dette. Selon la norme IAS 39, lors de la comptabilisation initiale, une entité doit évaluer un passif financier à sa juste valeur. Le Groupe a mené l'analyse des coûts de transaction qui ont été retraités et amortis en fonction du taux d'intérêt effectif, sur la durée estimée de la dette.

- Le Groupe a contracté une dette en septembre 2005 auprès d'un fournisseur d'équipement aux termes d'un contrat qui prévoyait une pénalité en cas de non refinancement de cette dette. En application des dispositions d'IAS 39, la pénalité a été incluse dans le calcul du coût amorti, générant un complément de charges financières sur le résultat 2005.

La charge complémentaire sur l'exercice 2005 liée à l'application du taux d'intérêt effectif est de 1 079 milliers d'euros, hors effet d'impôt.

#### (ii) IFRS 3 – Regroupements d'entreprises

Dans le cadre de la préparation de ses états financiers consolidés selon le référentiel français, Fintel n'avait réalisé l'affectation définitive du prix d'acquisition des titres Outremer Telecom qu'au 31 décembre 2005. Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2005, le goodwill avant affectation ressortait à 53 506 milliers d'euros. Au 31 décembre 2005, Fintel avait procédé à des évaluations internes de certains actifs incorporels (base clientèle et licences GSM) en utilisant respectivement la méthode du coût de remplacement et la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Afin de se conformer aux dispositions de la norme IFRS 3, la société a pris en compte pour l'établissement du bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les affectations définitives de juste valeur des actifs et passifs identifiables, ainsi que des passifs éventuels acquis dans le cadre de l'acquisition du Groupe Outremer Telecom, réalisée en décembre 2004. La société a eu recours à un expert indépendant pour évaluer, selon le référentiel IFRS, l'ensemble des actifs incorporels du Groupe Outremer Telecom à la date d'acquisition ainsi que la juste valeur du réseau. De plus, les frais d'acquisition des titres ont été capitalisés pour leur montant brut de l'économie d'impôt associée. Le goodwill ainsi calculé s'établit à 40 328 milliers d'euros.

Conformément aux conclusions de l'expert indépendant, la Société a reconnu les immobilisations incorporelles suivantes :

- Base clientèle et contrats commerciaux : ces éléments ont été valorisés pour un montant de 20 800 milliers d'euros sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus ;

- Licences et fréquences : ces éléments ont été valorisés pour un montant de 2 049 milliers d'euros reflétant la valeur actualisée des redevances annuelles à verser. Une dette de même montant a également été comptabilisée à cette date.

Les méthodes d'évaluation de l'expert indépendant divergeant de celles utilisées par la Société, un goodwill a été constaté à la date du regroupement alors que le prix d'acquisition avait été totalement affecté à des actifs et à des passifs identifiables dans les comptes consolidés préparés selon les normes françaises au 31 décembre 2005.

Dans les comptes consolidés en normes françaises, la base clients valorisée dans le cadre du regroupement d'entreprises est un actif non amortissable car non cessible séparément de l'activité. Cette disposition spécifique n'existant pas dans le référentiel IFRS, la base clients est amortie sur sa durée d'utilité estimée, soit 4 à 5 ans, générant une charge d'amortissement de 4 365 milliers d'euros dans le résultat 2005.

Les autres retraitements de juste valeur sont essentiellement relatifs à la réévaluation et à l'allongement des durées d'amortissement de certaines natures de frais de développement. La valeur de certains équipements a par ailleurs été revue à la baisse afin de refléter en date d'acquisition leur coût de remplacement tenant compte des évolutions technologiques intervenues depuis la date d'investissement initiale.

#### (iii) IAS 18 – Produits des activités ordinaires

Dans le cadre des offres conjointes (ventes de forfaits de communication associés à une vente de terminal mobile), les coûts d'acquisition des nouveaux clients principalement liés aux coûts des mobiles vendus et subventions associées sont comptabilisés lorsqu'ils sont encourus. En normes françaises, les subventions étaient comptabilisées en charges constatées d'avance et reconnues en résultat sur une période de 12 mois.

Certaines remises accordées aux détaillants, en particulier sur les ventes de cartes prépayées, ont été requalifiées dans les comptes IFRS de coûts de distribution. Ce retraitement affecte uniquement la présentation du chiffre d'affaires qui augmente en contrepartie du coût des ventes, pour un montant de 1 482 milliers d'euros sur l'exercice 2005.

Les minutes reportables sur le mois suivant dans le cadre des forfaits prépayés font l'objet d'un retraitement en produits constatés d'avance, y compris lorsque ces minutes deviennent effectivement perdues le mois suivant.

Les programmes de fidélisation correspondent à l'octroi aux clients de droits à avantages (communications gratuites, ...) réutilisables dans le futur et acquis par l'utilisation présente et passée du service. Le Groupe diffère la reconnaissance en revenu d'une partie des prestations facturées au fur et à mesure de l'acquisition des droits par le client, pour la juste valeur de ses obligations. En normes françaises, les programmes de fidélisation faisaient l'objet d'une provision.

#### (iv) IAS 38 – Immobilisations incorporelles

Les cartes SIM remises aux clients dans le cadre des offres mobiles, ainsi que les frais d'accès au service (FAS) supportés pour la connexion d'abonnés aux offres filaires et ADSL sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilisation attendue.

Ces frais étaient précédemment comptabilisés en charges en normes françaises.

#### (v) IAS 16 – Immobilisations corporelles

Les modems mis à disposition des clients dans le cadre des offres ADSL ont été reclassés en immobilisations corporelles et amortis sur leur durée d'utilisation attendue.

Ces frais étaient précédemment capitalisés et amortis sur 12 mois en normes françaises.

#### (vi) IAS 17 – Contrats de location

Le Groupe appliquait déjà des critères de qualification des contrats de location financement très proches de ceux requis par la norme IAS 17 ; aucun contrat nouveau n'a donc été retraité.

#### (vii) IAS 36 – Pertes de valeur des actifs

Conformément aux dispositions des normes IAS 36 et IFRS 1, le Groupe a procédé au 1er janvier 2005 à un test de valeur du goodwill recalculé après affectation définitive intervenue au 31 décembre 2005. Ce test n'a donné lieu à aucune dépréciation.

De manière générale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (au groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

La valeur recouvrable des actifs incorporels est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif incorporel qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

#### (viii) IAS 37 – Provisions pour démantèlement

Dans le cadre de l'allocation du coût d'acquisition d'Outremer Telecom, des coûts de remise en état de sites loués ont été identifiés. Ces coûts ont été provisionnés en contrepartie d'un actif de démantèlement. Le montant de la provision au 31 décembre 2005 est de 1 520 milliers d'euros.

L'impact au compte de résultat de ce retraitement résulte de l'amortissement de l'actif et de la désactualisation de la provision sur la durée résiduelle estimée d'engagement. L'impact sur le résultat 2005, hors effet d'impôt, est de 96 milliers d'euros.

#### (ix) IAS 19 – Avantages du personnel

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, le Groupe a procédé avec l'aide d'acteurs externes, à un inventaire de ses engagements. Cet inventaire n'a pas fait ressortir d'engagement significatif nouveau dont le Groupe n'aurait pas tenu compte auparavant. Toutefois, compte tenu de la méthode d'évaluation définie par la norme IAS 19, la provision a été ajustée par le goodwill constaté sur l'acquisition du Groupe Outremer Telecom, dans la mesure où le personnel est employé par les sociétés du sous-groupe.

(x) IAS 27 - 28 - 31 – Périmètre de consolidation

Le Groupe a procédé à l'analyse de la notion de contrôle, telle que définie par le référentiel IFRS. Ainsi, il a été décidé que le pourcentage de détention dans la société City Call à hauteur de 50% ne permettait pas de considérer que le Groupe possédait le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité mais qu'il s'agissait d'un contrôle conjoint. Le Groupe a retenu l'option offerte par la norme IAS 31 qui conduit à comptabiliser les sociétés détenues conjointement selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

(xi) IAS 12 – Impôts différés

Outre l'incidence en termes d'impôt différé des retraitements IFRS comptabilisés dans le bilan d'ouverture, les principaux retraitements opérés sont les suivants :

- Le Groupe Outremer Telecom ne comptabilisait pas d'impôt différé dans ses comptes consolidés établis selon les normes françaises au titre de la base clients, dès lors qu'il s'agissait d'un actif réestimé dans le cadre de l'acquisition et considéré comme non amortissable et non cessible séparément des titres de l'entité acquise selon le Règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.
- Des impôts différés passifs ont été enregistrés dans les comptes IFRS (en contrepartie du goodwill) dans le cadre de l'affectation du coût d'acquisition, dès lors que des différences temporaires sont apparues entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs identifiables constatés.
- Pour les activités situées dans les DOM TOM, le Groupe bénéficie soit de mécanismes de défiscalisation, soit d'un abattement sur les résultats imposables. Du fait de ces mesures, les bases d'impôt différé relatives à des différences temporaires (correspondant pour l'essentiel aux actifs incorporels identifiables) des activités bénéficiant de l'abattement ont également fait l'objet d'une décote pour le calcul des impôts différés au taux de droit commun.
- L'économie d'impôt relative aux frais d'acquisition des titres d'Outremer Télécom a été déduite du coût d'acquisition de ces titres dans le référentiel français. En application d'IFRS 3, l'économie d'impôt a été constatée en résultat lors de sa réalisation.

## 20.2.1.1.7 Principales méthodes comptables

### 20.2.1.1.7.1 *Déclaration de conformité*

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales IAS-IFRS, les comptes consolidés du Groupe qui seront publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 seront établis selon les normes comptables internationales applicables au 31 décembre 2006 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes internationales seront ceux de l'exercice 2006 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2005 établis selon le même référentiel.

Les comptes IFRS 2005 sont établis conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » suivant les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation de ces comptes. Le Groupe n'a pas choisi d'anticiper l'application de normes et interprétations d'application obligatoire postérieure au 31 décembre 2006. Cependant, pour la comptabilisation des programmes de fidélité, le Groupe a choisi de se référer aux principes exposés dans l'exposé sondage IFRIC D 20 en l'absence de clarification des textes actuels.

Les impacts du passage aux normes IFRS sont présentés dans la note de transition aux normes IFRS ci-avant.

Les comptes consolidés historiques du Groupe établis au 31 décembre 2005 et retraités selon le référentiel IFRS ont été arrêtés le 7 novembre 2006 par le Comité Exécutif.

### 20.2.1.1.7.2 *Bases de préparation*

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

La préparation des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du

changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations et hypothèses sont notamment sensibles en matière de test de dépréciation des actifs non courants et de provisions relatives en particulier au démantèlement et aux indemnités de fin de carrière qui sont largement fondées sur des estimations de résultat et de flux de trésorerie.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

	% d'intérêt au 31 décembre 2005	% d'intérêt au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	Pays
<b>Sociétés consolidées par intégration globale</b>			
Fintel SAS	100,00%	100,00%	France
Outremer Telecom SA	100,00%	100,00%	France
SPI SAS	100,00%	100,00%	France
Infotel OI SARL	51,00%	51,00%	France
Infotel OP	76,42%	76,42%	France
Call Center Caraïbes EURL	100,00%	100,00%	France
Call Center Réunion EURL	100,00%	100,00%	France
Outremer Telecom Distribution EURL	100,00%	100,00%	France
DATAKOM SAS	100,00%	100,00%	France
Telcom EURL	100,00%	100,00%	France
OMT.COM EURL	100,00%	100,00%	France
Outremer Telecom Mobile SAS	100,00%	100,00%	France
Outmesup EURL	100,00%	100,00%	France
TMK.COM EURL	100,00%	100,00%	France
OMT Limited	100,00%	100,00%	Ile Maurice
Outremer Telecom Distribution Guadeloupe EURL	100,00%	100,00%	France
Outremer Telecom Distribution Guyane EURL	100,00%	100,00%	France
Telcom Guadeloupe	100,00%	100,00%	France
Telcom Guyane	100,00%	100,00%	France
Telcom Reunion EURL	100,00%	100,00%	France
TELEDOM 2003 SNC	100,00%	100,00%	France
TELEDOM 2004 SNC	100,00%	100,00%	France
Telecom Guyane SNC	100,00%	100,00%	France
Telecom Antilles SNC	100,00%	100,00%	France
Telecom Reunion SNC	100,00%	100,00%	France
<b>Société consolidée par intégration proportionnelle</b>			
City Call	50,00%	50,00%	Ile Maurice

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs états financiers arrêtés au 31 décembre 2005, sauf Teledom 2003 et Teledom 2004 qui ont une date de clôture au 30 septembre et pour lesquelles ont été établies des situations intermédiaires au 31 décembre 2005.

Le Groupe détient une part dans le capital de certaines sociétés pour lesquelles il dispose d'un engagement d'achat ferme à titre gratuit de la totalité des parts à l'issue d'une période de cinq ans. Ces sociétés ont été constituées dans le cadre d'un

mécanisme légal de défiscalisation permettant au Groupe de bénéficier indirectement de subventions sur les investissements productifs neufs exploités durant cinq ans par ces sociétés. Les sociétés concernées sont les SNC Teledom 2003, Teledom 2004, Telecom Guyane, Telecom Antilles et Telecom Réunion.

Il en résulte que le Groupe contrôle ces sociétés qui sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Du fait de l'engagement d'achat ferme à titre gratuit, aucun intérêt minoritaire n'est constaté. L'avantage économique représenté par la subvention est comptabilisé en produits constatés d'avance et repris en résultat sur la durée d'utilisation des immobilisations subventionnées.

#### *20.2.1.1.7.3 Principes de consolidation*

##### *(a) Filiales*

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

##### *(b) Coentreprises*

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

##### *(c) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés*

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

#### *20.2.1.1.7.4 Monnaie étrangère*

##### *(a) Transactions en monnaie étrangère*

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

(b) Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates des transactions. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en réserves de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion retenus pour la roupie mauricienne sont les suivants :

- Taux de clôture : 0,027870
- Taux moyen : 0,027248
- Taux d'ouverture : 0,027027

20.2.1.1.7.5 *Immobilisations incorporelles*

(a) Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le goodwill résulte de l'acquisition des filiales et coentreprises et représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

(b) Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses visant au développement et à l'amélioration du réseau sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.



Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

(c) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Dans le cadre de l'acquisition d'Outremer Telecom, la Société a retenu la juste valeur des actifs incorporels identifiables acquis, essentiellement licences et fréquences, base clients et contrats clients sur la base d'un rapport d'expert indépendant.

Les licences d'exploitation et l'attribution des fréquences des réseaux de télécommunications mobiles sont comptabilisées pour le montant actualisé des redevances à payer et sont amorties en mode linéaire à compter de la date effective de démarrage du service jusqu'à échéance du droit d'exploitation. Les frais de connexion (F.A.S ou frais d'accès au service) supportés sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilisation attendue.

Le coût des cartes SIM remises aux clients est immobilisé et amorti sur leur durée d'utilisation attendue.

Les dépenses portant sur des bases d'abonnés ou des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(d) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(e) Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

- Base clients et contrats clients acquis 4 – 5 ans
- Licences et fréquences 11 ans
- Logiciels et progiciels 1 – 3 ans
- Frais de développement activés 3 – 11 ans

(f) Dépréciation des immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (au groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

(i) Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des actifs incorporels est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif incorporel qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

(ii) Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée pour un actif incorporel amortissable est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Dans ce cas, la valeur comptable d'un actif, augmentée de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

*20.2.1.1.7.6 Immobilisations corporelles*

(a) Actifs dont le Groupe est propriétaire

Une immobilisation corporelle est évaluée selon le modèle du coût, soit sa valeur brute diminuée du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, l'estimation initiale, le cas échéant, des coûts actualisés relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production. Les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction des immobilisations corporelles sont exclus du coût des immobilisations.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La majeure partie du réseau a été construite par la Société. Les coûts directs de construction sont immobilisés à l'actif du bilan. Les infrastructures non terminées sont présentées en immobilisations en cours. Lorsqu'un itinéraire est terminé, il est amorti sur sa durée d'utilité estimée.

Les modems mis à disposition des clients sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilisation estimée.

Lorsqu'un droit d'utilisation de câbles (IRU) est considéré comme un contrat de location financement, le montant figurant à ce titre à l'actif du bilan est présenté en immobilisations corporelles.

#### (b) Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement. Un bien loué dans le cadre d'un contrat de location financement est comptabilisé pour un montant égal à sa juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminuée du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

#### (c) Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

#### (d) Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions 5 à 20 ans
- Equipement de télécommunication 4 à 5 ans
- Installations générales 4 à 10 ans
- Boîtiers d'interconnexion 2 ans
- Matériel de bureau et informatique 2 à 5 ans
- Matériel de transport 2 à 4 ans
- Mobilier de bureau 3 à 10 ans

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

#### (e) Dépréciation des immobilisations corporelles

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif corporel ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (ou du groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (ou au groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (ou du groupe d'unités).

(i) Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des actifs corporels est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

(ii) Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée pour un actif corporel est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Dans ce cas, la valeur comptable d'un actif, augmentée de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

*20.2.1.1.7.7 Actifs financiers*

Les actifs financiers comprennent les titres de participation non consolidés, les dépôts et cautionnements, les créances, les titres de créances et titres de placements, les instruments dérivés actifs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(a) Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, à la date de règlement, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction sauf pour les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du résultat.

A la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39.

(i) Actifs détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont exclusivement des actifs à revenus et échéances fixés, acquis avec l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur terme. Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aucun actif n'est comptabilisé dans cette catégorie au 31 décembre 2005.

(ii) Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Les créances commerciales sont évaluées initialement à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Ils font l'objet d'un suivi objectif de dépréciation et si la valeur recouvrable actualisée est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.

#### (iii) Actifs disponibles à la vente

Ils comprennent principalement les participations du Groupe dans le capital des sociétés non consolidées.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués au bilan à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte significative ou prolongée. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Les éventuelles reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux).

Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le Groupe retient en dernier ressort le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

#### (iv) Actifs à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat

Les actifs à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat comprennent les actifs détenus à des fins de transactions, que le Groupe a l'intention de revendre dans un avenir proche ou qui appartiennent à un portefeuille géré et suivi en juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

#### (b) Titres de participation non consolidés

Les participations détenues par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont classées en tant que disponibles à la vente et évaluées à la juste valeur ; tout profit ou perte en résultant est comptabilisé directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur. Lorsque ces participations sont cédées, le cumul des profits ou pertes comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat.

#### (c) Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

#### (d) Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de remboursement.

#### (e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse les dépôts à vue et les placements monétaires à court terme, parfaitement liquides, d'une maturité inférieure à trois mois à la date d'acquisition et présentant un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

##### *20.2.1.1.7.8 Stocks*

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat majoré des frais d'acheminement.

Pour les portables fournis à la clientèle dans le cadre d'offres commerciales, la valeur nette probable de réalisation prend en compte notamment les produits futurs attendus des nouveaux abonnements liés à la vente des équipements.

##### *20.2.1.1.7.9 Emprunts portant intérêt*

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### *20.2.1.1.7.10 Instruments indexés sur les actions de Fintel*

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe.

#### (a) Actions avec Bons de Souscription d'Actions (les « ABSA »)

Le Groupe Fintel a procédé en décembre 2004 à l'émission de 1 181 818 actions de valeur nominale de 1 euro chacune à échéance 23 décembre 2013 assorties de 232 bons de souscription d'actions de Fintel (233 bons à l'origine, ce nombre étant modifié suite à l'émission de 2005). Chaque ABSA a été émise au prix unitaire de 1,10 euro. Les BSA attachés aux ABSA sont détachables et librement négociables. 100 BSA donnent droit à la souscription d'une action du Groupe Fintel à émettre moyennant le prix de souscription de 1 euro majoré d'une prime dépendante du Taux de Rendement Interne et du Multiple d'Investissement du Groupe. Ces BSA sont exerçables en cas de changement de contrôle ou d'introduction en bourse, sous réserve de l'atteinte de certains ratios.

Le Groupe a émis 240 303 nouvelles ABSA le 17 novembre 2005. Celles-ci ont les mêmes caractéristiques que les instruments précédemment émis. Cette émission a été réalisée concomitamment à l'augmentation de capital de Fintel.

Les Actions avec Bons de Souscription d'Actions (ABSA) sont des actions ordinaires émises associées de bons de souscription d'actions Fintel pouvant faire l'objet d'un détachement et d'une négociation séparée. Ces BSA ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres en raison de la variabilité du prix d'exercice des BSA, celui-ci étant dépendant du taux de rendement interne du Groupe et du Multiple d'Investissement. En conséquence, les BSA sont comptabilisés comme des instruments dérivés devant être revalorisés par l'intermédiaire du compte de résultat. Les actions ordinaires sont des instruments de capitaux propres comptabilisés pour le net entre le produit de l'émission (1,10 euro par ABSA) et la valeur imputée aux BSA. Elles ne feront pas l'objet de réévaluation subséquente mais resteront comptabilisées pour leur valeur d'origine y compris au delà de l'échéance des BSA.

Au 31 décembre 2005, les détenteurs des actions à bons de souscription d'actions sont J.M. Hegesippe, S. Doré, V. Fabre, F. Hayot, P. Josset, C. Richer et R. Sutton.

(b) Obligations à bons de souscription d'action (les « OBSA »)

En décembre 2004, le Groupe Fintel a émis 400 obligations d'une valeur nominale de 25 000 euros chacune assorties de bons de souscription d'actions de Fintel selon les quotités suivantes: 834 BSA A, 193 BSA B, 902 BSA C, 12 BSA D. Les BSA attachés à une OBSA sont détachables et librement négociables.

En novembre 2005, le Groupe a émis 160 obligations d'une valeur nominale de 25 000 euros chacune assorties de bons de souscription d'actions de Fintel selon les quotités suivantes: 5 101 BSA A, 1 177 BSA B, 5 520 BSA C, 62 BSA D, 777 BSA E1, 180 BSA E2, 841 BSA E3, 113 BSA E4, 26 BSA E5 et 122 BSA E6. Concomitamment à cette émission, la totalité des BSA attachés à la première tranche des OBSA a été annulée. Ces nouveaux BSA sont détachables et librement négociables. Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action de Fintel à émettre moyennant le versement du prix de souscription différent selon les catégories de BSA. Ils ne sont exerçables que sous certaines conditions qui varient en fonction de leur nature (après l'échéance ou l'exercice des BSA managers, des Obligations Convertibles en Actions ou des stock-options).

Les OBSA sont des obligations remboursables auxquelles sont attachées pour chacune d'entre elles une option de souscription d'une action Fintel moyennant le versement d'un prix de souscription respectivement de 1 euro pour les BSA A, D, E1 et E4 et de 1 euro majoré d'une prime d'émission pour les BSA B, C, E2, E3, E5 et E6.

La fixité du prix d'exercice de certains BSA, à savoir les BSA A, D, E1 et E4 les rend assimilables à des instruments de capitaux propres. Les BSA B et C, compte tenu de la variabilité introduite dans le prix de souscription ne répondent pas à la définition d'un instrument de capitaux propres et doivent par conséquent être considérés comme des instruments dérivés. Les BSA E2, E3, E5 et E6 sont exerçables dans le cas où Fintel déciderait d'une augmentation de capital (BSA anti-dilutifs). Dans la mesure où l'événement déclencheur reste sous l'entière discrétion du groupe Fintel, alors il doit

être considéré qu'il n'existe aucune obligation de dénouer les BSAs contre réception d'un montant de trésorerie variable. Dès lors, les BSA E2, E3, E5 et E6 restent assimilés à des instruments de capitaux propres.

D'autre part, la dette obligataire est assortie d'un call émetteur permettant au Groupe Fintel de rembourser les obligations par anticipation à leur valeur nominale majorée des intérêts capitalisés et courus.

En conséquence des éléments précédents, les OBSA sont des instruments composés incluant des composantes dettes et capitaux propres, et des dérivés. Les BSA B, C, et le call émetteur constituent des dérivés devant être séparés et comptabilisés à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat. La dette nue (obligation hors dérivés cités précédemment) sera comptabilisée au coût amorti. La composante capitaux propres découlera du net entre le produit de l'émission et les valeurs imputées aux BSA B, C, au call émetteur et à la dette nue. Les BSA A, D, E1 et E4 ne feront pas l'objet de revalorisation : ils resteront inscrits en capitaux propres pour leur valeur d'origine y compris au delà de leur échéance.

Au 31 décembre 2005, les détenteurs des OBSA sont Mezzanis et Barclays Bank.

#### (c) Obligations convertibles en actions Fintel (les « OCA »)

Le Groupe a émis en décembre 2004 une dette obligataire sous la forme de 18 millions d'obligations d'une valeur de 1 euro chacune, convertibles en actions nouvelles de l'Émetteur (OCA). Elle peut être convertie selon les ratios suivants :

- fixe à 10 Actions Nouvelles pour 14 Obligations pour une conversion à la date d'échéance (23 décembre 2012) ;
- variable en cas de Cession de Contrôle ou d'Introduction en bourse (en fonction du Taux de Rendement Interne de l'Émetteur et d'un Multiple d'Investissement).

En novembre 2005, le Groupe a procédé à une émission complémentaire de 3 660 000 obligations d'une valeur de 1 euro chacune, convertibles en actions nouvelles de l'Émetteur. Elle présente très sensiblement les mêmes caractéristiques.

Au 31 décembre 2005, les détenteurs des OCA sont Apax France VI, Altamir, SOFRAPAR, Groupe Bernard Hayot et J.M. Hegesippe.

#### (d) Autres instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités financières et d'investissement. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions. Cependant le Groupe n'a pas opté pour le traitement de couverture.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.



La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap. La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix coté sur le marché à la date de clôture, i.e. la valeur actuelle du prix forward coté.

La norme IAS 39 donne la possibilité d'appliquer la comptabilité de couverture :

- La couverture de juste valeur vise à couvrir la variation du prix d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, attribuable à un risque particulier et pouvant affecter le résultat.
- La couverture de flux de trésorerie vise à couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un risque particulier associé à une ou des transactions futures, et qui peuvent affecter le résultat.

Il n'existe pas de couverture de juste valeur, ni de flux de trésorerie au sein du Groupe Fintel.

#### *20.2.1.1.7.11 Avantages du personnel*

Le groupe comptabilise et évalue les avantages du personnel conformément à la norme IAS 19.

##### *(a) Régimes à cotisations définies*

Les cotisations à payer dans le cadre d'un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Outre le régime légal des retraites applicables en France, le Groupe a souscrit à un régime de retraite complémentaire à cotisations définies.

##### *(b) Régimes à prestations définies*

Le Groupe a évalué les engagements de retraite correspondant aux indemnités de départ à la retraite en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par un actuinaire en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode du corridor (IAS 19 paragraphe 95) pour la comptabilisation des écarts actuariels. En conséquence, seule la partie des écarts actuariels cumulés située à l'extérieur d'un corridor de plus ou moins 10% de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture de l'exercice précédent est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime. La partie des écarts actuariels situés à l'intérieur du corridor n'est jamais comptabilisée.

#### 20.2.1.1.7.12 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Le Groupe a l'obligation de démanteler les équipements installés et de remettre en état les sites loués qu'il occupe. En conformité avec les dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, Actifs et Passifs éventuels » la provision a été valorisée sur la base de la meilleure estimation disponible qui permettra d'éteindre l'obligation et en contrepartie d'un actif de démantèlement. La provision est actualisée par application d'un taux reflétant le passage du temps, basé sur le rendement d'une obligation sans risque. L'estimation est révisée chaque année et si significatif la provision est ajustée en contrepartie d'une réestimation de l'actif de démantèlement correspondant.

#### 20.2.1.1.7.13 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

#### 20.2.1.1.7.14 Autres passifs

Les autres passifs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti et incluent principalement :

- les dettes fiscales et sociales ;
- les produits constatés d'avance, correspondant en particulier aux facturations des forfaits mensuels et aux subventions d'investissement obtenues par le biais des opérations de défiscalisation.

#### 20.2.1.1.7.15 Produits

##### (a) Ventes de matériel et maintenance

Les produits provenant de la vente de biens tels que portables, terminaux et accessoires sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant des opérations de maintenance sont comptabilisés dans le compte de résultat linéairement sur la durée du contrat.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à (i) la recouvrabilité de la contrepartie due, (ii) aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation ou (iii) au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de l'achat, et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

### *(b) Prestation de services*

Le chiffre d'affaires provenant des services de communication est comptabilisé au fur et à mesure des services rendus au client.

Les revenus liés à la vente de cartes prépayées de téléphonie sont reconnus au fur et à mesure de l'utilisation des cartes.

Les produits d'abonnement d'accès à Internet ou de souscription à des forfaits de téléphonie sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de la prestation correspondante.

Le chiffre d'affaires lié aux services commutés est reconnu au fur et à mesure de l'acheminement du trafic.

### *(c) Offres conjointes*

La société fournit des prestations complexes dans le cadre de contrats ou transactions à éléments multiples. Pour les offres qui comportent des éléments séparables identifiés, le montant reçu ou à recevoir est alloué en fonction de la juste valeur relative de chacun des éléments. Lorsque des éléments de ces transactions ne peuvent être identifiés ou analysés comme séparables d'une offre principale, ils sont considérés comme liés et les revenus associés sont reconnus dans leur globalité sur la durée du contrat.

En particulier, les principales méthodes comptables pour les offres grand public de téléphonie mobile composées de plusieurs types de forfaits de communication associés en général à une vente de terminal mobile sont les suivantes (i) les produits des forfaits téléphoniques sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de la prestation correspondante (ii) les coûts d'acquisition principalement liés aux coûts des mobiles vendus et subventions associées sont comptabilisés lorsqu'ils sont encourus (iii) les cartes SIM, mises à disposition des clients sont enregistrées en immobilisations incorporelles et amorties sur leur durée d'utilisation estimée.

### *(d) Frais d'accès au service*

Les frais d'accès au service ou frais de présélection facturés dans le cadre d'offres ADSL ou Fixe lors de la résiliation des contrats sont reconnus en revenu lorsque leur recouvrement est probable.

### *(e) Offres promotionnelles et programmes de fidélisation*

Le chiffre d'affaires est présenté net des remises accordées. Dans le cadre d'offres commerciales pour des contrats comprenant un engagement de durée de la part des clients, le Groupe octroie la gratuité de certaines prestations pendant une période contractuelle donnée. Dans ces circonstances, lorsque ces gratuités sont conditionnées à un engagement contractuel, le revenu total du contrat est étalé sur la totalité de la durée de l'engagement contractuel.

Les programmes de fidélisation correspondent à l'octroi aux clients de droits à avantages (communications gratuites, ...) réutilisables dans le futur et acquis par l'utilisation présente et passée du service. Le Groupe diffère la reconnaissance en

revenu d'une partie des prestations facturées au fur et à mesure de l'acquisition des droits par le client, pour la juste valeur de ses obligations.

#### *20.2.1.1.7.16 Charges*

##### (a) Coût d'acquisition des clients

Les coûts d'acquisition des clients (frais commerciaux, frais de publicité et de développement des marques) sont constatés en charges dans l'exercice où ils sont encourus.

##### (b) Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

##### (c) Paiements au titre de contrats de location financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

#### *20.2.1.1.7.17 Coût de l'endettement net*

Le coût de l'endettement net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *20.2.1.1.7.18 Impôt sur le résultat*

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Pour les activités situées dans les DOM TOM, le Groupe bénéficie soit de mécanisme de défiscalisation, soit d'un abattement sur les résultats imposables.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Du fait des mesures spécifiques aux DOM TOM décrites ci-avant, les bases d'impôt différé relatives à des différences temporaires (correspondant pour l'essentiel aux actifs incorporels identifiables) des activités bénéficiant de l'abattement ont également fait l'objet d'une décote pour le calcul de l'impôt différé au taux de droit commun.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Enfin et dans la mesure où il existe un périmètre d'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, dont la mère est la société Fintel, le calcul des impôts différés a été déterminé comme si le Groupe intégré représentait une seule entité fiscale.

#### *20.2.1.1.7.19 Information sectorielle*

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée, soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs. En application d'IAS 14 « Information sectorielle », le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau d'analyse est le secteur géographique.

Le Groupe distingue les quatre segments d'activité suivants :

- Le segment « Résidentiel », qui regroupe les activités de téléphonie fixe, d'Internet et de cartes prépayées ;
- Le segment « Mobile », qui regroupe toutes les offres de téléphonie mobile du Groupe à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités ;
- Le segment « Activité Entreprises », qui regroupe les solutions de télécommunications offertes aux entreprises et aux collectivités (téléphonie fixe, Internet et Data) ;
- Le segment « Autres », qui regroupe les autres activités du Groupe telles que les activités historiques (minutes en gros – wholesale –, activités bancaires).

#### *20.2.1.1.8 Notes annexes aux comptes consolidés historiques retraités*

##### *20.2.1.1.8.1 Acquisitions et cessions de l'exercice*

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition ou cession au cours de l'exercice 2005.

### 20.2.1.1.8.2 Immobilisations incorporelles

L'évolution de la valeur brute, des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Goodwill	Clientèle	Fréquences	Logiciels	Frais de développement réseau	Autres	Total autres immobilisations incorporelles
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>40 328</b>	<b>20 800</b>	<b>2 049</b>	<b>2 124</b>	<b>6 414</b>	<b>1 642</b>	<b>33 029</b>
Acquisitions	-	-	-	606	2 467	2 858	5 931
Cessions, mises au rebut	-	-	-	(3)	-	(596)	(599)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	1	-	-	1
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur brute au 31 décembre 2005</b>	<b>40 328</b>	<b>20 800</b>	<b>2 049</b>	<b>2 728</b>	<b>8 881</b>	<b>3 904</b>	<b>38 362</b>
<b>Amortissement et dépréciation au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 595)</b>	<b>(4 412)</b>	<b>(587)</b>	<b>(6 594)</b>
Dotations	-	(4 365)	(193)	(419)	(607)	(946)	(6 530)
Reprises sur cessions, mises au rebut	-	-	-	-	-	596	596
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-
<b>Amortissement et dépréciation au 31 décembre 2005</b>	<b>-</b>	<b>(4 365)</b>	<b>(193)</b>	<b>(2 014)</b>	<b>(5 019)</b>	<b>(937)</b>	<b>(12 528)</b>
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>40 328</b>	<b>20 800</b>	<b>2 049</b>	<b>529</b>	<b>2 002</b>	<b>1 055</b>	<b>26 435</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2005</b>	<b>40 328</b>	<b>16 435</b>	<b>1 856</b>	<b>714</b>	<b>3 862</b>	<b>2 967</b>	<b>25 834</b>

### 20.2.1.1.8.3 Immobilisations corporelles

L'évolution de la valeur brute et des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total immobilisations corporelles
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>2 220</b>	<b>16 960</b>	<b>16 344</b>	<b>1 327</b>	<b>36 851</b>
Acquisitions	-	23 457 (1)	2 001	128	25 586
Cessions, mises au rebut	-	-	(207)	-	(207)
Ecarts de conversion	-	3	25	-	28
Reclassements	-	(27)	1 223	(1 196)	-
<b>Valeur brute au 31 décembre 2005</b>	<b>2 220</b>	<b>40 393</b>	<b>19 386</b>	<b>259</b>	<b>62 258</b>
<b>Amortissement et dépréciation au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>(327)</b>	<b>(5 552)</b>	<b>(11 391)</b>	-	<b>(17 270)</b>
Dotations	(83)	(2 998)	(2 378)	-	(5 459)
Reprises sur cessions, mises au rebut	-	-	147	-	147
Ecarts de conversion	-	(1)	(7)	-	(8)
Reclassements	-	-	-	-	-
<b>Amortissement et dépréciation au 31 décembre 2005</b>	<b>(410)</b>	<b>(8 551)</b>	<b>(13 629)</b>	-	<b>(22 590)</b>
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>1 893</b>	<b>11 408</b>	<b>4 953</b>	<b>1 327</b>	<b>19 581</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2005</b>	<b>1 810</b>	<b>31 842</b>	<b>5 757</b>	<b>259</b>	<b>39 668</b>

(1) comprenant l'augmentation des actifs de démantèlement à hauteur de 1 123 milliers d'euros.

Les immobilisations corporelles incluent des immobilisations en crédit-bail pour une valeur nette de 804 milliers d'euros au 31 décembre 2005.

#### 20.2.1.1.8.4 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se répartissent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31 décembre 2005</u>	<u>1<sup>er</sup> janvier 2005</u>
Dépôts et cautionnements et autres créances	536	569
Titres non consolidés	32	23
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b><u>568</u></b>	<b><u>592</u></b>

#### 20.2.1.1.8.5 Impôts différés

La position bilantielle par nature de retraitements et de différences temporaires se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31 décembre 2005</u>	<u>1<sup>er</sup> janvier 2005</u>	<u>Variation</u>
Clientèle	(5 478)	(7 037)	1 559
Autres immobilisations	(542)	24	(566)
Provision pour indemnités de départ à la retraite	132	111	21
Autres provisions	97	33	64
Instruments financiers	327	-	327
Charges et produits constatés d'avance	812	637	175
Déficits reportables	3 662	-	3 662
Abattement du tiers - Département Outre Mer	1 563	2 091	(528)
Autres différences temporaires	120	119	1
<b>Total impôts différés</b>	<b><u>693</u></b>	<b><u>(4 022)</u></b>	<b><u>4 715</u></b>
<b>Dont</b>			
- Impôts différés actifs	693	219	474
- Impôts différés passifs	-	(4 241)	4 241

Certaines activités basées dans les départements d'Outre-Mer bénéficient d'un abattement d'un tiers sur leurs résultats imposables. En conséquence, les bases d'impôts différés relatives à des différences temporaires des activités concernées font elles même l'objet d'une décote pour le calcul des impôts différés au taux de droit commun.



Les impôts différés actifs non reconnus sur les déficits fiscaux reportables se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005
<b>Sociétés françaises</b>		
Total en base	943	943
Taux d'impôt	33,33%	33,83%
<b>Total en impôt</b>	<b>314</b>	<b>319</b>
<b>Sociétés mauriciennes</b>		
Total en base	187	150
Taux d'impôt	25,00%	25,00%
<b>Total en impôt</b>	<b>47</b>	<b>37</b>
<b>Total en impôt</b>	<b>361</b>	<b>356</b>

#### 20.2.1.1.8.6 Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005
Matériel informatique	2 220	2 255
Autres (mobiles, cartes prépayées)	2 481	775
Dépréciation	(1 246)	(980)
<b>Stocks</b>	<b>3 455</b>	<b>2 050</b>

La société a enregistré une charge nette de dépréciation d'un montant de 266 milliers d'euros en 2005.

#### 20.2.1.1.8.7 Créances clients

Les créances clients se détaillent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005
Créances clients	17 199	15 577
Dépréciation	(2 544)	(3 046)
<b>Total</b>	<b>14 655</b>	<b>12 531</b>

#### 20.2.1.1.8.8 *Autres actifs courants*

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31 décembre 2005</u>	<u>1<sup>er</sup> janvier 2005</u>
Créances sociales	101	9
Créances fiscales	2 602	1 330
Charges constatées d'avance	1 296	1 288
Autres actifs courants	1 395	1 596
Dépréciation	(52)	(40)
<b>Autres actifs courants</b>	<b><u>5 342</u></b>	<b><u>4 183</u></b>

#### 20.2.1.1.8.9 *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Les disponibilités et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31 décembre 2005</u>	<u>1<sup>er</sup> janvier 2005</u>
Disponibilités	4 765	7 588
Valeurs mobilières de placement	1 962	1 418
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>6 727</b>	<b>9 006</b>
Concours bancaires participant à la trésorerie	(179)	(349)
<b>Trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b><u>6 548</u></b>	<b><u>8 657</u></b>

#### 20.2.1.1.8.10 *Capital*

Le capital du Groupe est composé d'actions ordinaires et d'actions avec bons de souscription d'actions, dont le nombre évolue de la manière suivante :

<i>(nombre de parts)</i>	<u>Actions ordinaires</u>	<u>Actions BSA</u>	<u>Total</u>
Actions émises au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	10 700 000	1 181 818	11 881 818
Emission sur l'exercice	2 175 667	240 303	2 415 970
<b>Actions émises au 31 décembre 2005</b>	<b><u>12 875 667</u></b>	<b><u>1 422 121</u></b>	<b><u>14 297 788</u></b>

Aucune distribution n'a été proposée au titre de l'exercice 2005 du fait des pertes de l'exercice.

### 20.2.1.1.8.11 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières se ventilent comme suit :

	31 décembre 2005			1 <sup>er</sup> janvier 2005		
	Montant total	Courant	Non courant	Montant total	Courant	Non courant
Emprunts obligataires convertibles	21 642	-	21 642	16 605	-	16 605
Emprunts obligataires avec bons de souscriptions d'actions	14 185	-	14 185	9 747	-	9 747
Dérivés sur instruments hybrides	6 037	-	6 037	1 568	-	1 568
Dettes senior et crédits d'investissement	36 442	4 482	31 960	36 201	3 041	33 160
Emprunts de location financement	653	653	-	2 067	1 550	517
Dettes matériel GSM	8 170	1 696	6 474	-	-	-
Dettes sur redevances à payer au titre des fréquences	1 897	158	1 739	2 050	151	1 899
Concours bancaires	179	179	-	1 304	1 304	-
Intérêts courus non échus	154	154	-	-	-	-
Cautions et autres dettes	1 046	445	601	602	87	515
<b>Total</b>	<b>90 405</b>	<b>7 767</b>	<b>82 638</b>	<b>70 144</b>	<b>6 133</b>	<b>64 011</b>

(a) Echancier de la dette financière au 31 décembre

	31 décembre 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005
A moins d'un an	7 767	6 133
Entre un et cinq ans	81 798	62 967
A plus de 5 ans	840	1 044
<b>Total dette financière</b>	<b>90 405</b>	<b>70 144</b>

(b) Détail de la dette financière

<i>(en milliers d'euros)</i>	Devise	Taux	TIE	Montant en milliers d'Euros	Échéance contractuelle  Maturité
Emprunt obligataire convertible 2004	EUR	8%	10,26%	18 309	2012
Emprunt obligataire convertible 2005	EUR	8%	11,82%	3 333	2013
Emprunt obligataire avec bons de souscriptions d'actions 2004	EUR	Euribor 6M + 4%	Euribor 6M + 4%	10 156	2012
Emprunt obligataire avec bons de souscriptions d'actions 2005	EUR	Euribor 6M + 1% *	Euribor 6M + 1% *	4 029	2013
Dérivés sur instruments hybrides	EUR			6 037	
Dette senior 2004	EUR	Euribor 3M + 2.25%	Euribor 3M + 2.25%	21 102	2010
Dette senior 2004	EUR	Euribor 3M + 2.75%	Euribor 3M + 2.75%	8 847	2010
Dette senior 2004	EUR	Euribor 3M + 2.25%	Euribor 3M + 2.25%	3 674	2010
Crédit d'investissement	EUR	Euribor 3M + 2.25%	Euribor 3M + 2.25%	2 819	2010
Dette sur redevances à payer au titre des fréquences	EUR			1 897	2015
Concours bancaires courants	EUR			179	
Emprunts issus de location financement	EUR			653	
Dettes fournisseurs matériel GSM	USD	Libor USD + 2.25%	13,7%	8 170	2008
Intérêts courus				154	
Cautions et autres dettes				1 046	
<b>Total</b>				<b>90 405</b>	

La juste valeur des emprunts à taux variable est considérée comme proche de celle du coût amorti. La juste valeur de l'Obligation Convertible en Actions, seul emprunt contracté à taux fixe, est estimée à 23 857 milliers d'euros.

(c) Caractéristiques des emprunts obligataires

*(en milliers d'euros)*

Intitulé	OCA 2004	OCA 2005
Montant nominal de l'émission	18 000	3 660
Date d'émission	23 décembre 2004	17 novembre 2005
Taux d'intérêt annuel	8 %	8 %
Valeur nominale	18 000	3 660
Amortissement normal	23 décembre 2012	17 novembre 2013
Valeur de remboursement	18 000	3 660
Conversion	Parité de conversion variable	Parité de conversion variable
Nombre d'obligations en circulation :	18 000 000	3 660 000
• à l'émission	18 000 000	3 660 000
• au 31 décembre 2005		

(en milliers d'euros)

Intitulé	OBSA 2004	OBSA 2005
Montant nominal de l'émission	10 000	4 000
Date d'émission	23 décembre 2004	17 novembre 2005
Taux d'intérêt annuel	Euribor + marge à laquelle s'ajoutent des intérêts capitalisés	Euribor + marge à laquelle s'ajoutent des intérêts capitalisés
Valeur nominale	10 000	4 000
Amortissement normal	23 décembre 2012	17 novembre 2013
Valeur de remboursement	10 000	4 000
Conversion	Parité de conversion variable	Parité de conversion variable
Nombre d'obligations en circulation :	400 000	160 000
• à l'émission	400 000	160 000
• au 31 décembre 2005		

#### 20.2.1.1.8.12 Avantages au personnel

La valeur actualisée de l'obligation du Groupe en terme d'indemnités de fin de carrière (« IFC ») a évolué de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur actualisée de l'obligation (DBO)
<b>Au 1er janvier 2005</b>	<b>327</b>
Coût des services rendus	57
Charge d'intérêts	14
Gains et pertes actuariels	34
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>432</b>

La réconciliation de la valeur actualisée de l'obligation du Groupe au titre des IFC et la provision pour avantages au personnel se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005
Valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de fin de carrière	432	327
Gains et pertes actuariels non reconnus	(34)	-
<b>Provision pour avantages au personnel</b>	<b>398</b>	<b>327</b>

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	31 décembre 2005	1er janvier 2005
Taux d'actualisation	4,0%	4,5%
Taux de revalorisation des salaires	2,5%	2,5%

#### 20.2.1.1.8.13 Provisions

Les provisions évoluent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2005	Dotations	Effet d'actualisation	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31 décembre 2005
				Utilisées	Non utilisées			
Provision pour litiges	251	38	-	(86)	-	-	-	203
Provision pour démantèlement	355	-	42	-	-	-	1 123	1 520
Autres provisions	183	34	-	(60)	-	-	-	157
<b>Total provisions</b>	<b>789</b>	<b>72</b>	<b>42</b>	<b>(145)</b>	-	-	<b>1 123</b>	<b>1 880</b>

L'accroissement des provisions pour démantèlement trouve sa contrepartie dans l'augmentation des immobilisations corporelles.

La répartition des provisions entre courant et non courant s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2005		1 <sup>er</sup> janvier 2005	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Provision pour litiges	170	33	251	-
Provision pour démantèlement	-	1 520	-	355
Autres provisions	157	-	183	-
<b>Total provisions</b>	<b>327</b>	<b>1 553</b>	<b>434</b>	<b>355</b>

#### 20.2.1.1.8.14 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants correspondent à la partie à plus d'un an des subventions de défiscalisation reçues.

#### 20.2.1.1.8.15 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2005			1 <sup>er</sup> janvier 2005		
	Autres créiteurs	Produits constatés d'avance	Autres passifs	Autres créiteurs	Produits constatés d'avance	Autres passifs
Dettes sociales	2 514	-	2 514	2 533	-	2 533
Dettes fiscales	998	-	998	927	-	927
Comptes courants créiteurs	311	-	311	181	-	181
Subventions de défiscalisation	-	866	866	-	-	-
Forfaits perçus d'avance	-	2 095	2 095	-	1 609	1 609
Revenus sur programmes fidélité	-	1 243	1 243	-	877	877
Autres	656	1 108	1 764	701	890	1 591
<b>Autres passifs courants</b>	<b>4 479</b>	<b>5 312</b>	<b>9 791</b>	<b>4 342</b>	<b>3 376</b>	<b>7 718</b>

### 20.2.1.1.8.16 Instruments financiers

#### (a) Instruments de taux d'intérêt

Le Groupe Fintel se refinance essentiellement à taux variable (à l'exception des obligations convertibles en actions), le rendant ainsi exposé à une variabilité de sa charge d'intérêt future.

Le Groupe Fintel a donc recours à l'utilisation d'instruments dérivés pour éliminer ou limiter ces risques. Les instruments dérivés de taux d'intérêt utilisés par le Groupe Fintel constituent une couverture économique mais n'ont pas fait l'objet d'une documentation de couverture suivant les dispositions d'IAS 39. Par conséquent, l'ensemble des dérivés est évalué à la juste valeur par l'intermédiaire compte de résultat.

Les principaux instruments dérivés utilisés sont des swaps de taux et un collar.

#### (b) Dérivés de taux à des fins de transaction

Les éléments constitutifs des dérivés de taux détenus à des fins de transaction s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notionnel au 31 décembre 2005				Juste valeur
	< 1 an	1 – 5 ans	> 5 ans	Total	31.12.2005
<i>Options de taux d'intérêt</i>					
Collar	1 575	9 175		10 750	-
<i>Swap de taux</i>					
Payeur fixe / receveur variable	1 575	18 175		19 750	-
<b>Instruments dérivés détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 150</b>	<b>27 350</b>		<b>30 500</b>	<b>-</b>

#### (c) Instruments de change

Le Groupe a recours à des options de change pour couvrir le risque financier lié à la composante change des échéances mensuelles d'un de ses emprunts libellé en USD. Ces tunnels à barrière n'étant pas éligibles à la comptabilité de couverture en IFRS, sont évalués à la juste valeur avec les variations de juste valeur comptabilisées au compte de résultat.

Les éléments constitutifs des dérivés de change détenus à des fins de transaction s'analysent comme suit :

<i>(en milliers de dollars américains)</i>	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2005				Total	Juste valeur
	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de 5 ans			
Options de change	1 850	8 350			10 200	-
<b>Instruments dérivés de change détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 850</b>	<b>8 350</b>			<b>10 200</b>	<b>-</b>

### 20.2.1.1.8.17 Information sectorielle

La répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité se présente comme suit pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 :

- pour le compte de résultat :

(en milliers d'euros)

	Résidentiel	Mobile	Activité Entreprises	Autres	Total
Chiffre d'affaires	44 478	8 778	14 965	10 209	78 430
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements	5 070	-2 281	4 530	1 460	8 779
Dotations aux amortissements					-11 990
<b>Résultat opérationnel</b>					<b>-3 211</b>
Résultat financier					-9 720
Impôts sur le résultat					5 044
<b>Résultat de l'exercice</b>					<b>-7 887</b>

- pour les investissements :

(en milliers d'euros)

	Résidentiel	Mobile	Activité Entreprises	Autres	Total
<b>Dépenses d'investissements</b>	5 657	15 567	576	304	<b>22 104</b>

- pour les principaux postes de bilan :

(en milliers d'euros)

	Résidentiel	Mobile	Activité Entreprises	Autres	Total
Actifs sectoriels	57 075	41 442	21 042	4 381	<b>123 940</b>
Actifs non affectés					14 332
<b>Total actifs</b>	<b>57 075</b>	<b>41 442</b>	<b>21 042</b>	<b>4 381</b>	<b>138 272</b>
Passifs sectoriels	18 482	13 489	3 722	5 265	<b>40 958</b>
Passifs non affectés					90 807
<b>Total passifs hors capitaux propres</b>	<b>18 482</b>	<b>13 489</b>	<b>3 722</b>	<b>5 265</b>	<b>131 765</b>

La ventilation du chiffre d'affaires selon les secteurs géographiques se présente comme suit :

(en milliers d'euros)

	Antilles	Guyane	Océan Indien	Autres	Total
Chiffre d'affaires	41 367	14 241	18 693	4 129	78 430



### 20.2.1.1.8.18 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31 décembre 2005</u>
Salaires	(9 918)
Charges sociales	(3 282)
Autres	(56)
<b>Total charges de personnel</b>	<b>(13 256)</b>

### 20.2.1.1.8.19 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31 décembre 2005</u>
Moins-values nettes de cession	(43)
Pertes sur créances	(867)
Autres charges	(145)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(1 055)</b>

### 20.2.1.1.8.20 Coût de l'endettement net et autres produits et charges financières

La charge d'intérêt sur les dettes obligataires tient compte de l'amortissement actuariel de la décote correspondant aux valeurs imputées aux composantes dérivés et capitaux propres.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31 décembre 2005</u>		
	Produits	Charges	Net
Intérêts sur emprunts obligataires convertibles	-	(1 751)	(1 751)
Intérêts sur emprunts obligataires avec bons de souscriptions d'actions		(1 207)	(1 207)
Intérêts sur dette senior		(1 933)	(1 933)
Intérêts sur emprunts issus de location financement	-	(70)	(70)
Intérêts sur dettes fournisseurs matériel GSM	-	(508)	(508)
Intérêts sur redevances à payer au titre des fréquences		(102)	(102)
Autres produits / charges d'intérêts	4	(78)	(74)
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	36		36
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>40</b>	<b>(5 649)</b>	<b>(5 609)</b>
Charges d'actualisation	-	(57)	(57)
Résultats de change	257	(240)	17
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>257</b>	<b>(297)</b>	<b>(40)</b>
<b>Variation de juste valeur des instruments dérivés sur dettes hybrides</b>		<b>(4 071)</b>	<b>(4 071)</b>

#### 20.2.1.1.8.21 Impôt sur le résultat

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2005. En France, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés, soit 33,33% pour 2006 et les années suivantes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31 décembre 2005</u>
Produit d'impôt courant	329
Produit d'impôt différé	4 715
<b>Total produit d'impôt</b>	<b>5 044</b>

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31 décembre 2005</u>
Résultat net de la période	(7 887)
Produit d'impôt de la période	5 044
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>(12 931)</b>
<i>Taux d'impôt théorique</i>	33,83%
Produit d'impôt théorique	4 374
Incidence du report variable	60
Différences de taux d'imposition	(70)
Non fiscalisation des opérations réalisées par les SNC de défiscalisation	(214)
Instruments financiers hybrides	(1 475)
Frais accessoires au coût d'acquisition des titres	1 133
Abattement du tiers - Département d'Outre Mer	585
Autres impôts exigibles	333
Autres	318
<b>Produit d'impôt effectif</b>	<b>5 044</b>

#### 20.2.1.1.8.22 Résultat par action

Le résultat de base par action, soit une perte de 0,65 euro, est déterminé comme suit :

	<u>31 décembre 2005</u>
<b>Numérateur</b>	
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	(7 912 000)
Ajustements	-
Résultat de l'exercice utilisé	<b>(7 912 000)</b>
<b>Dénominateur</b>	
Nombre pondéré d'actions en milliers	<b>12 179 677</b>

La perte diluée par action est égale à la perte de base par action sur la période.

En effet, les instruments qui pourraient diluer le résultat de base par action (soit les obligations convertibles en actions, les obligations à BSA et les BSA) ne sont pas inclus dans le calcul du résultat dilué par action parce qu'ils sont antidilutifs sur l'exercice 2005.

#### 20.2.1.1.8.23 Engagements contractuels

##### (a) Engagements donnés au titre des contrats de location

Les montants restant à payer au titre des contrats de locations s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

	Restant à payer au 31 décembre 2005			
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Location simple	4 586	1 090	2 628	868

##### (b) Garanties données au titre des emprunts contractés par les sociétés Fintel et Outremer Telecom

Le 23 décembre 2004, dans le cadre des contrats suivants Fintel et SPI ont consenti des sûretés et pris une série d'engagements et d'obligations, décrits notamment aux articles Sûretés, Déclarations et Garanties, Engagements, Obligations en matière financière :

Fintel : Contrat de Crédits Senior de 40 200 milliers d'euros avec Barclays Bank PLC (en qualité d' « Arrangeur », d' « Agent », d' « Agent de sûreté » et de « Banque ») modifié par Avenant N°1 en date du 17 novembre 2005.

- Fintel : Contrat de souscription et de Prise Ferme des OBSA, avec Barclays Bank PLC (en qualité d' « Arrangeur », et de « Souscripteur ») modifié par décision de l'Assemblée Générale des porteurs d'obligations en date du 17 novembre 2005.
- Fintel : Convention de Nantissement de Compte d'instruments Financiers relative aux valeurs mobilières détenues ou à détenir par Fintel dans le capital de SPI et d'Outremer Telecom avec Barclays Bank PLC (en qualité d' « Agent », d' « Agent de sûreté » et de « Banque ») et les titulaires d'OBSA.
- SPI : Convention de Nantissement de Compte d'instruments Financiers relative aux valeurs mobilières détenues ou à détenir par Fintel dans le capital de SPI et d'Outremer Telecom avec Barclays Bank PLC (en qualité d' « Agent », d' « Agent de sûreté » et de « Banque ») et les titulaires d'OBSA.

Par ces contrats Fintel et SPI s'engagent notamment comme suit :

- Fintel s'engage à nantir les comptes d'instruments financiers sur lesquels sera virée l'intégralité des actions SPI et Outremer Telecom détenues par elle à leur date d'acquisition.
- SPI s'engage à nantir les comptes d'instruments financiers sur lesquels sera virée l'intégralité des actions Outremer Telecom détenues par elle à leur date d'acquisition.
- Fintel et SPI se portent cautions solidaires en faveur de Barclays Bank PLC au titre des cautions, obligations de paiement et de remboursement d'Outremer Telecom en qualité d'Emprunteur au titre du Crédit Tranche A2 et du Crédit d'Investissement tels que définis au contrat de Crédits Senior.

Le 23 décembre 2004, Outremer Telecom a signé avec Barclays Bank PLC (en tant qu' « Agent », « Agent des sûretés » et « Banques et Etablissements financiers » désignés comme « Bénéficiaires ») une convention de nantissement de fonds de commerce, par laquelle Outremer Telecom affecte à titre de nantissement au profit des Bénéficiaires, le fonds de commerce (voir ci-dessous), pour sûreté et garantie des obligations de paiement et de remboursement contractés par Outremer Telecom envers chacun des Bénéficiaires conformément aux termes du Contrat de Crédit Senior.

Le fonds de commerce comprend l'universalité des éléments corporels et incorporels le composant, pouvant légalement être inclus dans l'assiette du Nantissement (à l'exclusion de tout droit de propriété industrielle), à savoir notamment :

- Les droits au bail où le fonds de commerce est exploité,
- Le nom commercial, l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y étant attachés et
- Le mobilier commercial et industriel, le matériel et l'outillage, les agencements et l'équipement servant à son exploitation, à l'exception, le cas échéant des immeubles par destination, attachés au Fonds de commerce.

Le 23 décembre 2004, Outremer Telecom a signé avec Barclays Bank PLC (en tant qu' « Agent », « Agent des sûretés » et « Banques et Etablissements financiers » désignés comme « Bénéficiaires ») une convention de nantissement de marques, par laquelle Outremer Telecom nantit au profit des Bénéficiaires, les marques Outremer Telecom (Marque et Marque Semi-figurative en couleur), pour garantie des obligations de paiement et de remboursement contractés par Outremer Telecom envers chacun des Bénéficiaires conformément aux termes du Contrat de Crédits Senior.

Le 23 décembre 2004, Outremer Telecom a signé avec Barclays Bank PLC (en tant qu' « Agent », « Agent des sûretés » et « Banques et Etablissements financiers » désignés comme « Bénéficiaires ») une convention de cession de créances professionnelles, par laquelle Outremer Telecom cédera au profit des Bénéficiaires,

ses créances professionnelles nées ou à naître dans tous les cas des Contrats de téléphonie et ses créances intra-groupe pour garantie des obligations de paiement et de remboursement contractés par Outremer Telecom envers chacun des Bénéficiaires conformément aux termes du Contrat de Crédit Senior.

Des sûretés ont également été données par la société Outremer Telecom dans le cadre du « Payment Facility Agreement » conclu le 17 novembre 2005 avec la société Alvarion Ltd.

- Outremer a ainsi conclu un « Escrow Account Agreement » définissant les conditions de séquestre d'une partie des revenus issus de la vente de cartes prépayées de téléphonie mobile et du « roaming » sur les Antilles, en garantie du paiement des échéances en principal et des intérêts dus au titre du « Payment Facility Agreement ».
- Outremer Telecom a également accordé à Alvarion Ltd une garantie à première demande à concurrence de 1 850 milliers de dollars américains pour 2006 et 1 000 milliers de dollars américains pour 2007 en garantie du paiement des échéances en principal et des intérêts dus au titre du « Payment Facility Agreement ». Les actionnaires de Fintel ont accordé à cette dernière une contre garantie par laquelle ils sont engagés, dans la limite d'un montant de 800 milliers d'euros à apporter à Fintel un montant équivalent à celui qui serait appelé en garantie par Alvarion Ltd au titre de cette garantie à première demande.
- Un contrat de nantissement des matériels fournis par Alvarion dans le cadre du contrat, objet du « Payment Facility Agreement », a également été conclu par Outremer Telecom et la SNC Telecom Antilles en faveur de Alvarion Ltd, afin de garantir le paiement donné à ce dernier de toutes les sommes dues au titre du « Payment Facility Agreement »

#### 20.2.1.1.8.24 *Parties liées*

##### (a) Transactions avec les principaux dirigeants

Les transactions avec les principaux dirigeants se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2005</b>
Avantages à court terme	392
Avantages postérieurs à l'emploi	9
Total charge de personnel	401
Honoraires	35
Locations	70
Total autres charges	105

(b) Autres parties liées

Les transactions comptabilisées avec la maison mère se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u><b>31 décembre 2005</b></u>
<b>Charges</b>	
Maison mère : prestations de services	150
Total des charges comptabilisées	<u>150</u>

L'ensemble des transactions significatives avec la co-entreprise City Call ont été éliminées.

(c) Co entreprises

Les principaux postes du bilan et du compte de résultat des co entreprises consolidées avant élimination et proportionalisation se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u><b>31 décembre 2005</b></u>
<b>Bilan</b>	
Actifs non courants	272
Actifs courants	865
Passifs non courants	1
Passifs courants	928
<b>Compte de résultat</b>	
Produits	2 327
Charges	2 372

20.2.1.1.8.25 *Événements postérieurs à la clôture*

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à relever.

20.2.1.1.8.26 *Gestion des risques*

(i) Risque de liquidité

La dette senior et l'OBSA contractées par le Groupe Fintel incluent les ratios financiers définis ci-dessous, étant rappelé que ces ratios s'entendent sur la base des comptes consolidés établis selon le référentiel comptable français :

	OBSA	Dette senior
Ratio de couverture de la dette par le cash flow net R1 (cash flow consolidé / service de la dette)	1	1
Ratio de couverture de la dette par le cash flow net 'R1 bis' (cash flow consolidé / service de la dette hors charge d'intérêts sur les obligations)	1,1	1,1
Ratio de couverture des intérêts 'R2' (EBITDA consolidé / charge financière)	2,05	2,1
Ratio de levier 'R3' (ratio de l'endettement consolidé sur l'EBITDA consolidé)	8,35	7,5
Test GSM (nombre moyen d'abonnés GSM inscrits au cours du dernier mois / dernier niveau de revenu mensuel par abonné GSM)	N/A	N/A

Le contrat d'émission d'obligations avec bons de souscription d'actions inclut les mêmes ratios à l'exception du ratio R1 bis.

Le non-respect de l'un quelconque de ces ratios financiers pourra constituer un cas d'exigibilité anticipée de la dette.

La marge peut être ajustée en fonction du niveau du ratio de levier (hors mezzanine) 'R3 bis' (ratio de l'endettement consolidé prenant en compte les intérêts capitalisés des obligations initiales –hors principal- sur l'EBITDA consolidé).

Les pactes conclus avec les actionnaires permettent au Groupe Fintel de lui assurer des lignes de financement complémentaires, dont les principales sont les suivantes :

- Engagement de financement à concurrence de 20 millions d'euros pouvant être appelé sous certaines conditions afin de participer au financement de l'activité de téléphonie mobile du Groupe Outremer Télécom à la Réunion;
- Engagement de financement pouvant être appelé sous certaines conditions à concurrence de 6,3 millions d'euros pour le financement de l'activité de téléphonie mobile du groupe Outremer Télécom en Martinique et Guadeloupe.
- Avances entre actionnaires à hauteur d'un montant maximal de 1,5 million d'euros.

(ii) Risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change sur ses activités commerciales et son endettement en devises, principalement en dollar américain. Dans le cadre de la couverture de son exposition au risque de change, le Groupe Fintel a recours à des options de change.

<i>Contrevaleur (en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2005</b>	
	Dollar américain	Roupie Mauricienne
Actifs	1 184	1 001
Passifs	(10 890)	(457)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(9 706)</b>	<b>544</b>
<b>Position nette après gestion</b>	<b>(1 060)</b>	<b>544</b>

(iii) Risque de taux

Le groupe s'endette sur une référence de taux variable principalement. Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe Fintel a recours à différents instruments financiers, dont principalement des swaps emprunteurs taux fixes et des achats d'options de taux d'intérêt (achat de tunnel). Une information détaillée de ces instruments financiers figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note xvii).

Le tableau ci-après représente l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2005 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2005			Total
	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	Au delà de 5 ans	
Passifs financiers avant dérivés de taux	7 767	81 798	840	90 405
Passifs financiers après dérivés de taux	4 617	54 448	840	59 905
Dettes courantes	25 825	-	-	25 825
Créances courantes	(14 655)	-	-	(14 655)
Disponibilités	(6 727)	-	-	(6 727)
<b>Montant net</b>	<b>9 060</b>	<b>54 448</b>	<b>840</b>	<b>64 348</b>

Le tableau ci-dessus présente les échéances probables de remboursement des dettes financières qui pourraient résulter des opérations de capital envisagées par les actionnaires de Fintel, indépendamment des échéances contractuelles des mêmes emprunts.

La sensibilité des flux d'intérêt du groupe Fintel à l'augmentation du risque de taux peut être approximée par l'impact de la variation de 1% du taux court terme appliqué à la position nette à moins d'un an après gestion à la clôture de l'exercice 2005. Sur cette base, la charge d'intérêt supplémentaire annuelle s'élèverait à 91 milliers d'euros, soit 1,6% du coût de l'endettement financier de l'exercice 2005.

(iv) Risque sur actions

Le tableau suivant détaille la sensibilité du résultat du groupe Fintel pour l'ensemble des titres détenus, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un OPCVM, à une baisse de 10 % du titre concerné ou d'un indice de référence

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions</b>
Position à l'actif	105
Position nette globale	105

Sur la base de cette position, la sensibilité au risque sur actions reste non significative.

**20.3 PROFORMA DE FINTEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2004 PREPARE CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS**

La société Fintel a acquis directement et indirectement par l'intermédiaire de la holding SPI, 100 % des titres du Groupe Outremer Télécom en date du 23 décembre 2004. De ce fait, les comptes consolidés du Groupe Fintel au 31 décembre 2004 ne prennent pas en compte les résultats de la société Outremer Télécom et de ses filiales au titre de l'exercice 2004, dans la mesure où les 7 jours d'activité ont été considérés comme n'étant pas significatifs.



Afin de présenter, à titre comparatif, les résultats consolidés du nouveau Groupe Fintel et de ses filiales, un compte de résultat consolidé et un tableau des flux de trésorerie consolidés pro-forma ont été établis au titre des 12 mois d'activité de l'exercice 2004.

Les informations pro-forma ont été établies aux seules fins d'illustrer l'effet qu'aurait eu l'acquisition par Fintel du groupe Outremer Télécom dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004. De par leur nature même, elles décrivent donc une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière et des performances qui auraient été constatées si l'acquisition était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

### 20.3.1 Compte de résultat consolidé pro-forma au titre de l'exercice 2004

<b>Compte de résultat pro-forma</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2004</b> <b>12 mois</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>69 806</b>
Achats externes	-
Charges de personnel	(44 396)
Impôts et taxes	(12 203)
Dotations aux provisions	(903)
Autres charges opérationnelles	(42)
Autres produits opérationnels	(1 548)
	326
	<b>11 040</b>
<b>Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements</b>	
Dotations aux amortissements	(10 790)
	<b>250</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	
Coût de l'endettement financier net	(4 932)
Autres produits et charges financiers	(120)
Variation de juste valeur des instruments hybrides sur la dette	-
	<b>(4 802)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	
Impôt sur les bénéfices	1 978
	<b>(2 824)</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	
Résultat net - Part du groupe	(2 840)
Résultat net - Part des minoritaires	16

### 20.3.2 Tableau des flux de trésorerie consolidés pro-forma au titre de l'exercice 2004

<b>Tableau des flux de trésorerie pro-forma</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2004</b> <b>12 mois</b>
Résultat net total consolidé	(2 824)
Elimination des incidences de :	-
- Résultats latents sur instruments financiers	-
- Dotation aux amortissements et provisions	10 891
- Résultats de cession	473
- Produit d'impôt	(1 978)
- Charge d'intérêt	5 096
Incidence de la variation du BFR	3 308
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôts et intérêts</b>	<b>14 966</b>
Intérêts payés	(2 914)
Impôts payés	(2 969)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles après impôts et intérêts</b>	<b>9 083</b>
Acquisitions de titres de sociétés consolidées net de la trésorerie acquise	(64 732)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(12 299)
Subventions d'investissement obtenues	2 679
Acquisition d'actifs financiers	-
Variation des prêts et avances consentis	(70)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1
Cession d'actifs financiers	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(74 421)</b>
Augmentation (réduction) de capital	12 000
Emission d'emprunts	65 210
Remboursement d'emprunts	(5 067)
Concours bancaires participant aux activités de financement	956
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>73 099</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>7 761</b>

### 20.3.3 Note explicative d'établissement

L'objectif des données consolidées pro-forma est de permettre la comparabilité des données au niveau du Groupe Fintel comme si l'acquisition du Groupe Outremer Télécom était intervenue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### 20.3.3.1 Référentiel comptable retenu

Le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés pro-forma ont été établis conformément au référentiel IFRS, les règles et méthodes comptables étant identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés retraités 2005 de Fintel.

#### 20.3.3.2 Méthodologie générale d'établissement

Le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés pro-forma du Groupe Fintel ont été élaborés à partir des informations suivantes :

- 1 Agrégation du compte de résultat consolidé publié de la société Infotel, mère du Groupe Outremer Télécom, retraité conformément aux méthodes comptables du référentiel IFRS avec les comptes de résultat individuels des deux sociétés SPI et Fintel, retraités conformément aux méthodes comptables du référentiel IFRS. Sur la base de ce compte de résultat consolidé, les opérations internes (dividendes, plus-values sur titres Infotel chez SPI, opérations réciproques) de l'exercice 2004 ont été éliminées. Par ailleurs, la plus-value réalisée en 2004 sur une cession de contrat de crédit-bail par SPI a été neutralisée : en effet, si SPI avait été acquise au 1<sup>er</sup> janvier 2004, ses immobilisations auraient été mises en juste valeur et la plus-value aurait été nulle.
- 2 Les opérations en capital intervenues entre Infotel et ses anciens actionnaires (dividendes, réduction de capital) et entre SPI et ses actionnaires (réduction de capital) sont réputées avoir été réalisées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 concomitamment à l'acquisition des titres de Outremer Télécom.
- 3 L'acquisition d'Outremer Télécom est réputée être intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2004. En conséquence, il a été considéré que :
  - (a) Le financement correspondant est réputé avoir été mis en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et les intérêts financiers ont été calculés sur la période de 12 mois sur la base des taux d'intérêt de l'exercice 2004. En revanche, la juste valeur des dérivés incorporés aux instruments financiers hybrides a été réputée identique au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004 à celle du 1<sup>er</sup> janvier. Le compte de résultat pro-forma n'intègre aucune variation de juste valeur correspondante ;
  - (b) L'affectation en juste valeur des actifs et passifs identifiables est réputée réalisée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et une charge d'amortissement sur les actifs incorporels amortissables a été comptabilisée en conséquence ;
  - (c) Les coûts liés à l'acquisition sont réputés avoir été supportés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et ont été pris en compte pour leur valeur brute dans le calcul du goodwill ;

- (d) Les reprises de produits constatés d'avance correspondant aux subventions d'investissement dont avait bénéficié le Groupe Outremer Télécom dans le cadre des opérations de défiscalisation intervenues avant le 31 décembre 2004 ont été neutralisées conformément au traitement de ces subventions dans le cadre du bilan d'ouverture.
- (e) Enfin, en matière d'impôts différés, ceux-ci ont été calculés sur les retraitements précités, en prenant en compte, d'une part l'hypothèse de l'existence d'un groupe d'intégration fiscale (qui n'a été effectivement constitué qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2005 au niveau de la société Fintel) et d'autre part les effets des abattements spécifiques résultant des mesures de défiscalisation attachés aux investissements dans les DOM TOM.

#### 4 Tableau des flux de trésorerie consolidés pro-forma.

Dans la mesure où le bilan pro-forma au 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'est pas présenté, le tableau des flux de trésorerie pro-forma n'intègre pas la trésorerie d'ouverture et de clôture. Il ne fait donc apparaître que les flux pro-forma de l'exercice 2004.

Le décaissement relatif aux acquisitions des titres Infotel et SPI correspond au prix effectivement payé, augmenté des frais d'acquisition et corrigé de la trésorerie des deux entités acquises au 1<sup>er</sup> janvier 2004, qui a été retraitée des remboursements de capital et des dividendes versés au profit des anciens actionnaires de Infotel et SPI avant l'acquisition des titres de Outremer Télécom.

L'ensemble de ces éléments est détaillé dans les tableaux de passage présentés ci-dessous.

**Compte de résultat 2004 pro-forma**  
(en milliers d'euros)

	Outremer Telecom Normes françaises - classement IFRS	Exercice 2004 SPI Social	Exercice 2004 FINTEL Social 7 jours	Ajustements IFRS sur OT, SPI et FINTEL	Elimination plus-value sur cession d'immobilisations réalisée par SPI	Annulation des opérations en capital réalisées par OT et SPI	Reconstitution de la charge financière	Amortissement des incorporels	Reprise de produits constatés d'avance sur opérations de défiscalisation	Eliminations des opérations des intragroupe	Compte de résultat IFRS pro- forma
	note 1	note 1	note 1	note 1	note 1	note 2	note 3 a)	note 3 b)	note 3 c)	note 3 d)	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>68 933</b>	<b>2 412</b>	<b>13</b>	<b>826</b>	-	-	-	-	-	(2 378)	<b>69 806</b>
Achats externes	(45 381)	(631)	(83)	(932)	-	-	-	254	-	2 378	(44 396)
Charges de personnel	(10 691)	(1 507)	(12)	7	-	-	-	-	-	-	(12 203)
Impôts et taxes	(869)	(34)	-	-	-	-	-	-	-	-	(903)
Dotations aux provisions	(137)	-	-	95	-	-	-	-	-	-	(42)
Autres charges opérationnelles	(1 771)	(8 703)	-	219	(472)	9 179	-	-	-	-	(1 548)
Autres produits opérationnels	623	21	-	(98)	-	-	-	-	(220)	-	326
<b>Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements</b>	<b>10 707</b>	<b>(8 443)</b>	<b>(83)</b>	<b>118</b>	<b>(472)</b>	<b>9 179</b>	-	<b>254</b>	<b>(220)</b>	-	<b>11 040</b>
Dotations aux amortissements	(5 618)	(36)	(15)	(563)	-	-	-	(4 558)	-	-	(10 790)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5 089</b>	<b>(8 478)</b>	<b>(98)</b>	<b>(445)</b>	<b>(472)</b>	<b>9 179</b>	-	<b>(4 304)</b>	<b>(220)</b>	-	<b>250</b>
Coût de l'endettement financier net	(293)	10 368	(97)	5	-	(10 368)	(4 444)	(102)	-	-	(4 932)
Autres produits et charges financiers	(108)	10	-	(22)	-	-	-	-	-	-	(120)
Variation de juste valeur des instruments hybrides sur la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 688</b>	<b>1 899</b>	<b>(195)</b>	<b>(462)</b>	<b>(472)</b>	<b>(1 189)</b>	<b>(4 444)</b>	<b>(4 406)</b>	<b>(220)</b>	-	<b>(4 802)</b>
Impôt sur les bénéfices	437	(430)	-	(688)	162	-	1 503	993	-	-	1 978
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 125</b>	<b>1 470</b>	<b>(195)</b>	<b>(1 150)</b>	<b>(310)</b>	<b>(1 189)</b>	<b>(2 940)</b>	<b>(3 413)</b>	<b>(220)</b>	-	<b>(2 824)</b>
Résultat net - Part du groupe	5 118	1 470	(195)	(1 159)	(310)	(1 189)	(2 940)	(3 413)	(220)	-	(2 840)
Résultat net - Part des minoritaires	7	-	-	9	-	-	-	-	-	-	16

**Tableau des flux de trésorerie 2004 pro forma**  
(en milliers d'euros)

	Infotel	Exercice 2004	Exercice 2004	Ajustements	Elimination	Annulation	Reconstitution		Reprise de	Trésorerie de	Eliminations	Tableau des flux
	Normes françaises	SPI Social	Fintel Social	IFRS sur	plus-value sur	des opérations	de	Amortissement	PCA sur	SPI et Infotel	des opérations	de trésorerie
	- classement IFRS		7 jours	Infotel, SPI et	d'immobilisatio	en capital	l'endettement	des incorporels	opérations de	au 1er janvier	intragroupe	IFRS
	note 1	note 1	note 1	Fintel	ns réalisée par	réalisées par	et de la charge	de la charge	défiscalisation	2004	note 3 d)	pro-forma
					SPI	Infotel et SPI	financière	de la charge	note 3 c)	note 4		
					note 1	note 2	note 3 a)	note 3 b)				
Résultat net total consolidé	5 125	1 470	(195)	(1 150)	(310)	(1 189)	(2 940)	(3 413)	(220)	-	-	(2 824)
Elimination des incidences de :												
- Résultats latents sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dotation aux amortissements et provisions	6 066	24	15	228	-	-	-	4 558	-	-	-	10 891
- Résultats de cession	9	(461)	-	-	472	452	-	-	-	-	-	473
- Produit d'impôt	(437)	430	-	688	(162)	-	(1 503)	(993)	-	-	-	(1 978)
- Charge d'intérêt	456	0	97	(4)	-	-	4 444	102	-	-	-	5 096
Incidence de la variation du BFR	(1 343)	523	709	3 350	-	-	-	(151)	220	-	-	3 308
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôts et intérêts</b>	<b>9 875</b>	<b>1 986</b>	<b>627</b>	<b>3 112</b>	<b>(0)</b>	<b>(736)</b>	<b>-</b>	<b>103</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 966</b>
Intérêts payés	(445)	(0)	(97)	4	-	-	(2 272)	(102)	-	-	-	(2 914)
Impôts payés	(2 882)	(87)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 969)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles après impôts et intérêts</b>	<b>6 547</b>	<b>1 899</b>	<b>529</b>	<b>3 115</b>	<b>(0)</b>	<b>(736)</b>	<b>(2 272)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 083</b>
Acquisitions de titres de sociétés consolidées net de la trésorerie acquise	-	-	(68 775)	-	-	(14 282)	-	-	-	19 322	(998)	(64 732)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11 988)	(14)	-	(296)	-	-	-	-	-	-	-	(12 299)
Subventions d'investissement obtenues	2 679	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 679
Acquisition d'actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des prêts et avances consentis	(80)	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-	(70)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	535	-	-	(535)	-	-	-	-	-	-	1
Cession d'actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(9 388)</b>	<b>521</b>	<b>(68 775)</b>	<b>(287)</b>	<b>(535)</b>	<b>(14 282)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19 322</b>	<b>(998)</b>	<b>(74 421)</b>
Augmentation (réduction) de capital	(13 671)	(1 349)	12 000	(129)	-	15 149	-	-	-	-	-	12 000
Emission d'emprunts	4 540	73	59 528	-	-	-	1 070	-	-	-	-	65 210
Remboursement d'emprunts	(5 067)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(5 067)
Concours bancaires participant aux activités de financement	-	-	956	-	-	-	-	-	-	-	-	956
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	(1 214)	(520)	-	-	-	736	-	-	-	-	998	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(15 412)</b>	<b>(1 796)</b>	<b>72 484</b>	<b>(129)</b>	<b>-</b>	<b>15 886</b>	<b>1 070</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>998</b>	<b>73 099</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>(18 253)</b>	<b>623</b>	<b>4 239</b>	<b>2 699</b>	<b>(535)</b>	<b>867</b>	<b>(1 202)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>19 322</b>	<b>-</b>	<b>7 761</b>

**20.4 COMPTES CONSOLIDES DE FINTEL AU 31 DECEMBRE 2005 PREPARES  
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL COMPTABLE FRANÇAIS**

**1 Bilan consolidé**

Actif		Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004
<b>Actif immobilisé</b>		<b>109 221</b>	<b>77 403</b>
Ecarts d'acquisition	8.1	0	53 506
Immobilisations incorporelles	8.1	69 167	2 945
Immobilisations corporelles	8.2	39 361	20 345
Immobilisations financières	8.3	693	607
Titres mis en équivalence	8.3		
<b>Actif circulant</b>		<b>37 159</b>	<b>32 365</b>
Stocks et en-cours	8.4	3 466	2 050
Clients et comptes rattachés		11 719	9 586
Autres créances et comptes de régularisation	8.5 à 8.8	11 989	8 695
Valeurs mobilières de placement		1 962	1 418
Disponibilités		8 023	10 616
<b>Total de l'actif</b>		<b>146 380</b>	<b>109 768</b>

Passif		Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004
<b>Capitaux propres totaux :</b>	<b>4</b>	<b>12 427</b>	<b>12 210</b>
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>4</b>	<b>12 036</b>	<b>11 815</b>
Capital	4	14 298	11 882
Primes	4	142	118
Réserves consolidées	4	(185)	
Résultat consolidé	4	(2 219)	(185)
Autres	4		
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>4</b>	<b>391</b>	<b>395</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>8.10</b>	<b>12 189</b>	<b>818</b>
<b>Dettes :</b>		<b>121 764</b>	<b>96 740</b>
Emprunts et dettes financières	8.12	84 444	68 993
Fournisseurs et comptes rattachés	8.5	20 697	15 654
Autres dettes et comptes de régularisation	8.5	16 623	12 093
<b>Total du passif</b>		<b>146 380</b>	<b>109 768</b>

## 2 Compte de Résultat consolidé

Montants en K€		Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>9.2</b>	<b>78 014</b>	<b>0</b>
Autres produits d'exploitation	8.14	6 811	4 446
Achats consommés		(6 705)	0
Charges de personnel		(14 012)	(12)
Autres charges d'exploitation		(53 066)	(4 517)
Impôts et taxes		(1 070)	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	8.13	(12 286)	0
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(2 314)</b>	<b>(83)</b>
Charges et produits financiers	8.15	(4 147)	(97)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>(6 461)</b>	<b>(180)</b>
Charges et produits exceptionnels	8.16	(995)	0
Impôts sur les résultats	8.17	5 330	(5)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>(2 126)</b>	<b>(185)</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	8.1	(97)	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(2 223)</b>	<b>(185)</b>
Intérêts minoritaires		(4)	
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>(2 219)</b>	<b>(185)</b>
Résultat par action		-0.2 €	-0.02 €
Résultat dilué par action		-0.2 €	-0.02 €



### 3 Tableau des Flux de Trésorerie consolidé

Montants en K€	Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	-2 223	-185
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	11 321	
- Variation des impôts différés	-5 000	5
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	132	
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>4 230</b>	<b>-180</b>
<b>Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence</b>		
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>4 875</b>	<b>709</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>9 105</b>	<b>529</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	-29 068	-69 844
Variation des dettes sur immobilisations	116	0
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	6	0
Incidence des variations de périmètre	-99	7 447
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-29 045</b>	<b>-62 397</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire	2 440	12 000
Concour bancaire 2004	-956	
Emissions d'emprunts	21 190	
Remboursements d'emprunts	-4 613	61 554
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>18 061</b>	<b>73 554</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-1 879</b>	<b>11 686</b>
Trésorerie d'ouverture	11 686	
Trésorerie de clôture	9 807	11 686
Incidence des variations de cours des devises		

#### 4 Variation des capitaux propres – part du groupe et part des minoritaires

Montants en K€ Situation à la clôture	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres					Total des capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires
					Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Autres variations	Total Autres		
Exercice 31/12/2004	11 882	118		(185)	0	0	0	0	0	11 815	395
Affectation du résultat 2004			(185)	185							
Résultat de l'exercice 2005				(2 219)					0	(2 219)	(4)
Variations du capital de l'entreprise consolidante	2 416	24							0	2 440	
Ecart de conversion									0	0	
Exercice 30/06/2005	14 298	142	(185)	(2 219)	0	0	0	0	0	12 036	391

#### 5 Faits majeurs

Le principal fait majeur de l'exercice 2005 concerne le démarrage du réseau GSM en Guadeloupe et en Martinique. France a été effectif :

- En Martinique, le 5 décembre 2005,
- En Guadeloupe, le 10 décembre 2005.

Pour financer ce projet, la société Fintel a :

- Augmenté son capital le 17 novembre 2005 en portant le capital social de 11 882 K€ à 14 298 K€
- Emis des obligations convertibles en actions pour un montant de 3 660 K€.
- Souscrit un emprunt Mezzanine de 4 000 K€

A compter de cet exercice, il est fait application dans les comptes sociaux des règlements CRC 2004- 06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs . Les conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture sont les suivantes :

- Dans la société I&T OI, l'application de la méthode prospective ayant été retenue, il n'y a pas eu de conséquence sur les capitaux propres à l'ouverture. La dotation aux amortissements de l'exercice s'en est trouvée diminuée de 6 k€
- Dans la société Outremer Télécom, les frais d'acquisition d'un immeuble ont été reclassés de charges à répartir en immobilisations corporelles pour 53 k€.

#### 6 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

Le groupe Fintel a pour activité principale la téléphonie.

##### 6.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Fintel sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et notamment au règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

## **6.2 Modalités de consolidation**

### **6.2.1 Méthodes de consolidation**

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2005. Toutes les participations significatives dans lesquelles le groupe assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

### **6.2.2 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères**

Les filiales City Call et OMT Ltee constituant des entreprises étrangères autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes du bilan sont convertis en Euros aux taux de clôture
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice
- L'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecarts de conversion » et n'affecte pas le résultat.

### **6.2.3 Elimination des opérations intragroupes**

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

### **6.2.4 Ecarts d'acquisition**

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Dans le sous-groupe Outremer Telecom, ils font l'objet d'un amortissement sur 5ans pour les acquisitions déjà réalisées.

En 2001, un écart d'acquisition a été calculé sur Datacom. Il n'a pas été affecté et a été amorti sur 5 ans.

L'acquisition du sous-groupe Outremer Telecom et de SPI, fin 2004, a généré deux écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition ont été affectés au 31 décembre 2005 aux postes suivants :

- Base client pour un montant de 26 268 k€. Cet écart n'est pas amorti.

Deux Méthodes de calcul ont été proposées :

- Une méthode d'actualisation des surprofits (bénéfices futurs liés à la base client actualisées)
- Une méthode de coût de remplacement ( coût d'acquisition client par le nombre de clients)

La méthode du coût de remplacement a été jugée la plus prudente et a donc été retenue.

- Licences GSM, pour un montant brut de 41 017 k€ soit 27 141 k€ nets d'impôts différés passifs.

Le montant de l'écart d'acquisition affecté à la licence correspond à la différence entre la totalité de l'écart d'acquisition et la valorisation de la base client mentionnée ci-dessus.

Une valorisation des cashs flows actualisés sur le GSM Antilles, Guyane et Réunion a permis de valoriser la réalité de cet actif.

Cet écart a été amorti sur 11,15 ans, durée de vie résiduelle de la licence ; soit jusqu'en février 2016.

Aucun écart d'acquisition n'a été constaté au cours de l'exercice.

#### **6.2.5 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées**

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2005, sauf Télédom 2003 et Télédom 2004 qui ont une date de clôture au 30 Septembre et pour lesquelles ont été établies des situations au 31 décembre 2005.

### **6.3 Méthodes et règles d'évaluation**

Les principes et méthodes appliqués par le groupe Fintel sont les suivants :

#### **6.3.1 Application des méthodes préférentielles**

Le groupe Fintel applique les méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 suivantes :

- Comptabilisation des contrats de location financement
- Comptabilisation des provisions pour engagements de retraites et assimilés
- Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt.
- Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif

#### **6.3.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

### **6.3.2.1 Frais de recherche et développement**

Ces frais représentent :

- Les dépenses de personnel et de charges externes engagées par la société Outremer Télécom depuis 1997 pour le développement de l'activité de téléphonie,
- Les charges externes engagées par la société Outremer Télécom en 1999 pour le développement de l'activité de boucle locale radio (BLR),
- Le développement de l'activité GSM engagé par la société Outremer Télécom au cours des exercices 2000 à 2002, puis en Guyane en 2004 et aux Antilles en 2005
- Le développement de l'activité ADSL engagé par la société Outremer Télécom au cours des exercices 2002 à 2004.

Les projets ayant de sérieuses chances de faisabilité technique et de réussite commerciale sont immobilisés et amortis sur 1 ou 3 ans.

Les projets ne présentant pas ces caractéristiques sont comptabilisés en charges.

### **6.3.2.2 Autres immobilisations incorporelles**

Ce sont :

- Les concessions, licences et brevets.

Ces frais représentent :

- Des logiciels de télécommunication et autres,
- Des frais d'accès et de raccordement au réseau de France Télécom,
- Des licences diverses,
- Le coût de dépôt des marques Outremer Télécom et Outremer.com
- Les fonds commerciaux ou assimilés comprenant :
  - Le fonds de commerce initial de Datacom et de OMT,
  - Le fonds de commerce acquis en 2000 auprès de la SEM Protel,
  - Les droits d'entrée acquittés pour diverses boutiques prises à bail,
- Les autres immobilisations incorporelles.

Ces frais représentent le plan de numérotation d'accès acquis auprès de l'ART.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Méthode	Durée
Frais de recherche et de développement	Linéaire	1 an
■ Activité téléphonie fixe antérieur à 1999	Linéaire	3 ans
■ Activité téléphonie fixe exercice 1999	Linéaire	1 an
■ Activité Boucle Locale Radio	Linéaire	1 an
■ Activité GSM exercice 2000	Linéaire	3 ans
■ Activité GSM exercice 2001 et 2002	Linéaire	3 ans
■ Activité GSM Guyane exercice 2004	Linéaire	3 ans
■ Activité GSM Antilles exercice 2005		
■ Activité ADSL exercice 2002 et 2003		
Frais d'accès réseau France Télécom	Linéaire	5 ans
Plan de numérotation	Linéaire	6 ans et 8 mois
Fonds de commerce	Linéaire	5 ans
Coût de dépôt des marques	Linéaire	2 ans
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans

Si, à la clôture de l'exercice, des incertitudes subsistent sur les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale des projets activés, ces frais sont amortis en totalité.

Lorsque le démarrage des projets devient certain, et que les perspectives de rentabilité commerciale sont validées, les frais de recherche et de développement immobilisés font l'objet d'un amortissement sur une période n'excédant pas 3 ans.

A compter du 01/01/2005, les frais de développement activés ne concernent que les seuls frais techniques, à l'exception des charges de nature commerciale.

La partie de nature commerciale des frais de développement de l'activité GSM Guyane activés en 2004 ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel de 359 k€ en 2005

Les frais de développement sur le projet GSM Antilles ont été amortis à partir du démarrage de l'activité en fin d'année 2005.

### 6.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition.

Aucune immobilisation n'a donné lieu à un traitement de coûts de démantèlement.

Aucune immobilisation n'a donné lieu à un traitement des coûts d'emprunts.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel et outillage	Linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
Installations générales	Linéaire ou dégressif	4 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire ou dégressif	2 à 5 ans
Boîtiers d'interconnexion	Linéaire	2 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

#### 6.3.4 Contrats de location-financement

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

#### 6.3.5 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation acquis :

- à la souscription aux certificats d'investissements de Intelsat Investing,
- à la souscription par Datacom à Cetevim.

Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autre la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des critères suivants :

- situation nette comptable,
- résultats et niveau de rentabilité attendus,
- perspectives d'avenir,
- utilité pour la société.

#### 6.3.6 Stocks et travaux en-cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat majoré des frais d'acheminement.

Les stocks de marchandises et de pièces de rechange sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé du prix de départ métropole majoré des frais accessoires.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la date de la clôture.

### **6.3.7 Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Sauf cas particuliers, les créances sont provisionnées en fonction de leur antériorité et des probabilités de recouvrement au cas par cas.

#### ***Créances et dettes en monnaies étrangère***

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont ajustées selon le cours de clôture. Les différences de change constatées en écarts de conversion actifs ou passifs en social sont constatés en résultat en consolidation. Les provisions pour risques et charges sur les écarts de conversion actif constatées en social sont annulées en consolidation.

### **6.3.8 Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

Le poste trésorerie comprend des SICAV, des certificats de dépôts, des bons du Trésor et divers comptes bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

### **6.3.9 Subventions d'investissements**

Les subventions sont retraitées comme suit :

- Inscription en compte de régularisation au passif ;
- Etalement au compte de résultat consolidé

### **6.3.10 Charges constatées d'avance**

Les frais de commercialisation engagés en fin d'année pour la signature de contrats n'ayant pas connu leur début d'exploitation au cours de l'exercice ne sont plus incluses dans les charges constatées d'avance à compter de 2005.

### **6.3.11 Charges à répartir**

Sont seuls constatés dans ce poste, les frais d'émission d'emprunts amortis sur la durée de l'emprunt.

### **6.3.12 Impôts sur les bénéfices**

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société soit 33.33%.



En application du règlement CRC n°99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Les impôts différés actifs afférents aux déficits fiscaux avant intégration des sociétés Datacom, Outremer Mobile Financement et Infotel OP ne sont pas comptabilisés, les prévisions d'exploitation de ces entreprises ne démontrant pas leur capacité à les absorber rapidement.

### **6.3.13 Provisions pour risques et charges**

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Elles comprennent principalement des litiges ponctuels et des impôts différés.

### **6.3.14 Engagements de retraite et prestations assimilées**

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements en matière de retraite ont été provisionnés, dans les comptes sociaux de la société OMT, pour les salariés présents depuis plus de cinq ans

Pour les autres sociétés du groupe, la provision a été constatée dans les comptes consolidés.

### **6.3.15 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

#### ***6.3.15.1 Ventes de cartes prépayées***

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de cartes prépayées est pris en compte au fur et à mesure des consommations.

#### ***6.3.15.2 Téléphonie fixe***

Les prestations sont enregistrées mensuellement en fonction des consommations réelles.

#### ***6.3.15.3 Traitement informatique des distributeurs de billets et des terminaux de paiements électroniques (TPE).***

Les prestations sont enregistrées mensuellement en fonction des consommations réelles.

### **6.3.16 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### **6.3.17 Résultat par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d’actions de la société mère, en circulation au cours de l’exercice.

### **6.3.18 Résultat dilué par action**

Le 23 décembre 2004, la Société a approuvé :

- l’émission de 18.000.000 obligations d’une valeur de 1 euro chacune, convertibles en actions de la Société. Les modalités et caractéristiques de ces obligations convertibles sont décrites à l’annexe 1 du procès-verbal de l’assemblée générale des associés du 23 décembre 2004 (« Les modalités de OC »).
- l’émission de 1.181.818 actions nouvelles à bons de souscription d’actions de la société (les « ABSA »). A chaque ABSA sont attachés 233 bons de souscription d’action de la société (les « BSA 1 »). 100 BSA 1 donnent à leur porteur le droit à souscrire à 1 action ordinaire de la société. Les modalités et caractéristiques des BSA 1 figurent à l’annexe 2 du procès-verbal de l’assemblée générale des associés du 23 décembre 2004 (« Les modalités de BSA1 »)
- l’émission de 400 obligations à bons de souscription d’actions de la Société (les « OBSA ») de 25.000 euros de nominal chacune, soit un montant nominal total de 10.000.000 euros. A chaque OBSA sont attachés 1.941 bons de souscription d’actions (les « BSA »), dont 834 BSA A, 193 BSA B, 902 BSA C et 12 BSA D. Chacun des BSA donne à son porteur le droit à souscrire à une action ordinaire de la société. Les modalités et caractéristiques des OBSA figurent à l’annexe 3 du procès-verbal de l’assemblée générale des associés du 23 décembre 2004 (« Les modalités de OBSA »).

Le 17 novembre 2005, la Société a approuvé :

- l’émission de 3 660 000 obligations d’une valeur de 1 euro chacune, convertibles en actions de la Société. Les modalités et caractéristiques de ces obligations convertibles sont décrites à l’annexe 1 du procès-verbal de l’assemblée générale des associés du 17 novembre 2005 (« Les modalités de OC »).
- l’émission de 240 303 actions nouvelles à bons de souscription d’actions de la société (les « ABSA »). A chaque ABSA sont attachés 233 bons de souscription d’action de la société (les « BSA 1 »). 100 BSA 1 donnent à leur porteur le droit à souscrire à 1 action ordinaire de la société. Les modalités et caractéristiques des BSA 1 figurent à l’annexe 2 du procès-verbal de l’assemblée générale des associés du 17 novembre 2005 (« Les modalités de BSA1 »)

Le résultat dilué par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d’actions de la société mère, en circulation au cours de l’exercice et ajusté de l’impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. La dilution maximale serait obtenue par conversion de obligations convertibles (OC) de Fintel SAS sur la base d’un ratio de conversion des OC de 10 actions nouvelles pour 14 OC et sans conversion des BSA 1, A, B, C et D.

## **7 Périimètre de consolidation**

### **7.1 Activité**

Les sociétés Fintel et SPI exercent des activités de holding

La société Outremer Telecom exerce trois activités principales :

- Des prestations de téléphonie qui ont démarré au cours de l'année 1999 sous la marque « Outremer Télécom »,
- Des prestations de monétique bancaire pour les Antilles Guyane depuis 1987,
- Des prestations de service informatique et d'info-gérance depuis sa création en 1983.

La filiale I&T Océan Indien (OI) exerce une activité de prestations de services monétiques bancaires. La filiale I&T Océan Pacifique n'exerce plus d'activité depuis le 01 janvier 2002.

Les sociétés Datacom et I&T OI exercent une activité de négoce et de maintenance de matériels électroniques connexes à l'activité d'Outremer Télécom.

Les filiales Telcom, Telcom Réunion, Telcom Guadeloupe, Telcom Guyane, TMK.Com Call Center Réunion, Call Center Caraïbes rendent à Outremer Telecom des prestations de commercialisation et de centres d'appel téléphonique.

Les filiales Outremer Télécom Distribution et Outremer Télécom Distribution Guadeloupe emploient le personnel des boutiques Only

La filiale OMT.Com rend à Outremer Telecom une prestation de marketing et communication.

La filiale SNC Télécom Réunion n'a pas d'activité.

La société Outmesup a une activité autre que celles des sociétés du groupe. C'est une société de bâtiment et de travaux publics.

Les sociétés Outremer Telecom Ltee et City Call ont été créées en 2003 et ont débuté respectivement en 2004 une activité de centre d'appel téléphonique et d'opérateur téléphonique à l'île Maurice.

Les sociétés Teledom 2003, Teledom 2004, Télécom Guyane et Télécom Antilles louent à Outremer Telecom des matériels de production.

Ces secteurs d'activité ont été retenus dans le cadre de la repartition par secteur d'activité.

### **7.2 Société entrées dans le périmètre de consolidation**

L'année 2005 a été marquée par les quatre créations suivantes :

Sociétés	Date d'entrée dans le périmètre	Type d'entrée (1)	Coût d'acquisition des titres de participation	Montant de l'écart d'acquisition positif ou négatif
Ouverture telecom distribution Guadeloupe	01/07/05	Création	8 000	
Ouverture telecom distribution Guyane	01/07/05	Création	8 000	
Telcom Guadeloupe	01/07/05	Création	8 000	
Telcom Guyane	01/07/05	Création	8 000	

### 7.3 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Aucune société n'a été exclue du périmètre de consolidation.

### 7.4 Acquisitions ou cessions de participation post clôture

Entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes, aucune acquisition ni aucune cession n'a été effectuée.

### 7.5 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidé 2005	Méthode de consolidé 2004	% contrôle 2005	% contrôle 2004	% intérêt 2005	% intérêt 2004
Fintel SAS	47 919 728 700 010	45 avenue Kléber 75116 Paris	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	100.00%	100.00%
Outremer Telecom SA	38 367 876 000 018	ZI de la Jambette BP 280 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SPI SAS	33 244 245 800 029	ZI de la Jambette BP 280 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SARL Infotel OI	34 491 489 000 019	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	51.00%	51.00%	51.00%	51.00%
Infotel OP	XXX XXX XXX	Nouvelle Calédonie	Intégration globale	Intégration globale	85.00%	85.00%	76.43%	76.43%
EURL Call Center Caraïbes	42 971 172 400 014	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
EURL Call Center Réunion	43 766 481 600 018	La Bretagne - Chemin Grand Canal 97490 Saint Denis	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
EURL Outremer Telecom Distribution	43 449 840 800 021	ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN Cedex 2	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SAS Datacom	34 257 166 800 017	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	99.83%	99.83%	99.83%	99.83%
EURL Telcom	42 330 500 200 010	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
EURL OMT.COM	44 313 120 600 015	Centre d'affaires Dillon Valmènière Route de la pointe des sables 97200 Fort-de-France	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SAS Outremer Telecom Mobile	44 523 064 200 222	Centre d'affaires Dillon Valmènière Route de la pointe des sables 97200 Fort-de-France	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
City Call	XXX XXX XXX	TM Building, Pope Hennessy Street, Port Louis	Intégration globale	Intégration globale	50.00%	50.00%	50.00%	50.00%
EURL Outmesup	44 185 349 600 012	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidé	Méthode de consolidé	% contrôle 2005	% contrôle 2004	% intérêt 2005	% intérêt 2004
EURL TMK.COM	44 411 834 300 011	C/O Outremer Telecom Route de la pointe des sables 97200 Fort-de-France	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
OMT Limited	XXX XXX XXX	TM Building, Pope Hennessy Street, Port Louis	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
EURL Outremer Telecom Distribution GUADELOUPE	48 364 678 200 019	Voie verte 97122 BAIE MAHAULT	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	NC	100.00%	NC
EURL Outremer Telecom Distribution GUYANE	48 433 622 700 018	Lotissement Marengo 97300 CAYENNE	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	NC	100.00%	NC
Telcom Guadeloupe	48 364 679 000 012	Voie verte 97122 BAIE MAHAULT	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	NC	100.00%	NC
Telcom Guyane	48 388 728 700 017	Lotissement Marengo 97300 CAYENNE	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	NC	100.00%	NC
EURL Telcom Réunion	44 775 186 800 012	104, route de rivière des pluies Parc technologique du Cerf 97490 Sainte Clotilde	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Teledom 2003	45 139 219 500 017	C/O Phalsbourg Gestion 7rue du fossé blanc BP6 92233 GENNEVILERS CEDEX	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Teledom 2004	480 147 354	99 Quai docteur Dervaux 92600 ASNIERES S/SEINE	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SNC Telecom Guyane	43 873 310 700 017	103, rue des Alamandas Cogneau Larivot 97351 MATOURY	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SNC Telecom Antilles	43 845 574 300 015	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SNC Telecom Réunion	43 841 020 100 018	104, route de rivière des pluies Parc technologique du Cerf 97490 Sainte Clotilde	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

Les sociétés Télédom 2003, Télédom 2004 et Télécom Guyane sont des sociétés en nom collectif regroupant des tiers hors groupe pour bénéficier de l'avantage fiscal de la déduction des investissements productifs outre-mer. Outremer Télécom détient une part dans chacune de ces sociétés et rachètera l'ensemble des parts à l'issue de la période légale de détention par les tiers.

## 8 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

### 8.1 Immobilisations incorporelles

<b>Valeurs brutes</b>							
Ecart d'acquisition	54 066			(53 409)			657
Frais de recherche et développement	6 977	2 467					9 444
Droit au bail	346					(346)	0
Concessions, brevets, licences	2 799			41 017		(1)	43 815
Fonds de commerce	1 153	1 741		26 268		(618)	28 544
Autres immobilisations incorporelles	77						77
Avances et acomptes versés	0						0
<b>Total</b>	<b>65 418</b>	<b>4 208</b>	<b>0</b>	<b>13 876</b>	<b>0</b>	<b>(965)</b>	<b>82 537</b>
<b>Amortissements</b>							
Ecart d'acquisition	(560)	(97)					(657)
Frais de recherche et développement	(5 060)	(1 170)					(6 230)
Droit au bail	0						0
Concessions, brevets, licences	(2 561)	(4 097)				966	(5 692)
Fonds de commerce	(758)						(758)
Autres immobilisations incorporelles	(28)	(5)					(33)
Avances et acomptes versés	0						0
<b>Total</b>	<b>(8 967)</b>	<b>(5 369)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>966</b>	<b>(13 370)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Ecart d'acquisition	53 506	(97)	0	(53 409)	0	0	0
Frais de recherche et développement	1 917	1 297	0	0	0	0	3 214
Droit au bail	346	0	0	0	0	(346)	0
Concessions, brevets, licences	238	(4 097)	0	41 017	0	965	38 123
Fonds de commerce	395	1 741	0	26 268	0	(618)	27 786
Autres immobilisations incorporelles	49	(5)	0	0	0	0	44
Avances et acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>56 451</b>	<b>(1 161)</b>	<b>0</b>	<b>13 876</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>69 167</b>

#### 8.1.1 Détail des Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition portent sur les sociétés suivantes :

Montants en K€	Exercice 31/12/2004	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Exercice 31/12/2005
<b>Valeurs brutes</b>							
INFOTEL OP	172						172
SPI	32 329			(32 329)			0
Outremer Telecom	21 080			(21 080)			0
Datacom	485						485
<b>Total</b>	<b>54 066</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(53 409)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>657</b>
<b>Amortissements</b>							
INFOTEL OP	(172)						(172)
SPI							0
Outremer Telecom							0
Datacom	(388)	(97)					(485)
<b>Total</b>	<b>(560)</b>	<b>(97)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(657)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
INFOTEL OP	0	0	0	0	0	0	0
SPI	32 329	0	0	(32 329)	0	0	0
Outremer Telecom	21 080	0	0	(21 080)	0	0	0
Datacom	97	(97)	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>53 506</b>	<b>(97)</b>	<b>0</b>	<b>(53 409)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Tel qu'exposé en 6.2.4., les écarts d'acquisition des entités SPI et Outremer Telecom ont été affectés comme suit à compter du 01 janvier 2005 :

Montants en K€	Date d'acquisition	Valeur brute			Amortissement			
		début d'exercice	Variation	Fin exercice	Début d'exercice	Dotation	Fin exercice	Duré
Base client	31/12/2004		26 268	26 268				
Licences GSM	31/12/2004		41 017	41 017		3 678	3 678	11.15 ans
<b>Total</b>	<b>76 704</b>	<b>0</b>	<b>67 285</b>	<b>67 285</b>	<b>0</b>	<b>3 678</b>	<b>3 678</b>	<b>0</b>

### 8.1.2 Détail des frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement d'un montant de 9 444 K€ sont représentés par :

- Des dépenses de personnel et de charges externes engagées par la société depuis 1997 pour le développement de l'activité de téléphonie, pour un montant de 2 431 K€,
- Des charges externes engagées par la société en 1999 pour le développement de l'activité de la boucle locale radio (BLR) pour un montant de 29 K€,
- Des charges de personnel des services Informatiques et Réseau engagés dans les projets BLR, GSM et ADSL pour 1 634 K€.
- Des charges externes engagées pour les mêmes projets pour un montant de 2 883 K€,
- Des dépenses engagées par la société pour le projet GSM Antilles pour un montant de 2 467 K€.



### **8.1.3 Détail des concessions, brevets et licences**

Les concessions, licences et brevets pour un montant de 43 814K€ sont représentés par :

- Des logiciels pour 1 869 K€,
- Des frais d'accès et de raccordement au réseau de France Télécom ou d'autres opérateurs pour un montant de 894 K€,
- Des coûts de dépôt des marques Outremer Télécom et Outremer.com.
- L'affectation de l'écart d'acquisition des sociétés SPI et Outremer Télécom sur les licences GSM pour 41 017 K€

### **8.1.4 Détail des fonds de commerce**

Les fonds de commerce pour un montant de 28 545 K€ sont représentés par :

- Le fonds de commerce monétique et informatique pour 681 K€,
- Le fonds de commerce acquis en 2000 auprès de SEM Protel pour un montant de 76 K€,
- Les droits au bail des différentes boutiques pour 1 519 K€
- L'affectation de l'écart d'acquisition de la société SPI en fonds de commerce pour 26 268 K€.

## 8.2 Immobilisations corporelles

Montants en K€	Exercice 31/12/2004	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Exercice 31/12/2005
<b>Valeurs brutes</b>							
Terrains	516						516
Terrains en crédit-bail	0						0
Constructions	1 651	53					1 704
Constructions en crédit-bail	0						0
Installations techniques, mat. & out.	14 105	20 977	(61)			1 196	36 217
Instal, mat. & out. en crédit-bail	2 634	172					2 806
Autres immobilisations corporelles	8 751	3 227	(73)			99	12 004
Autres immo. corp. en crédit-bail	7 228						7 228
Immobilisations corporelles en cours	1 316	128				(1 196)	248
Avances et acomptes	0						0
<b>Total</b>	<b>36 201</b>	<b>24 557</b>	<b>(134)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>99</b>	<b>60 723</b>
<b>Amortissements</b>							
Terrains	(95)	(4)				86	(13)
Terrains en crédit-bail	0						0
Constructions	(318)	(80)					(398)
Constructions en crédit-bail	0						0
Installations techniques, mat. & out.	(2 773)	(2 400)					(5 173)
Instal, mat. & out. en crédit-bail	(1 706)	(628)					(2 334)
Autres immobilisations corporelles	(4 844)	(1 690)				(86)	(6 620)
Autres immo. corp. en crédit-bail	(6 119)	(704)					(6 823)
Immobilisations corporelles en cours	0						0
Avances et acomptes	0						0
<b>Total</b>	<b>(15 855)</b>	<b>(5 506)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(21 361)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Terrains	421	(4)	0	0	0	86	503
Terrains en crédit-bail	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	1 333	(27)	0	0	0	0	1 306
Constructions en crédit-bail	0	0	0	0	0	0	0
Installations techniques, mat. & out.	11 332	18 577	(61)	0	0	1 196	31 044
Instal, mat. & out. en crédit-bail	928	(456)	0	0	0	0	472
Autres immobilisations corporelles	3 907	1 537	(73)	0	0	13	5 384
Autres immo. corp. en crédit-bail	1 108	(704)	0	0	0	0	404
Immobilisations corporelles en cours	1 316	128	0	0	0	(1 196)	248
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>20 345</b>	<b>19 051</b>	<b>(134)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>99</b>	<b>39 361</b>

### 8.3 Immobilisations financières

Montants en K€	Exercice 31/12/2004	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Exercice 31/12/2005
<b>Valeurs brutes</b>							
Titres de participations	57						57
Créances rattachées à des participations	3		(3)				0
Autres titres immobilisés	9						9
Autres immobilisations financières	573	90	(1)				662
Titres mis en équivalence	0						0
<b>Total</b>	<b>642</b>	<b>90</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>728</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>							
Titres de participations	(25)						(25)
Créances rattachées à des participations	0						0
Autres titres immobilisés	(9)						(9)
Autres immobilisations financières	(1)						(1)
Titres mis en équivalence	0						0
<b>Total</b>	<b>(35)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(35)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Titres de participations	32	0	0	0	0	0	32
Créances rattachées à des participations	3	0	(3)	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	572	90	(1)	0	0	0	661
Titres mis en équivalence	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>607</b>	<b>90</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>693</b>

Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Montants en K€	Exercice 31/12/2004	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Exercice 31/12/2005
<b>Valeurs brutes</b>							
Certificat d'investissement Intelsat	32						32
CETEVIM	10						10
IDC	15						15
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>							
Certificat d'investissement Intelsat	0						0
CETEVIM	(10)						(10)
IDC	(15)						(15)
<b>Total</b>	<b>(25)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(25)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Certificat d'investissement Intelsat	32	0	0	0	0	0	32
CETEVIM	0	0	0	0	0	0	0
IDC	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32</b>

## 8.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Montants en K€	Exercice 31/12/2004	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Exercice 31/12/2005
<b>Valeurs brutes</b>							
Matières premières	194	144	(194)				144
En-cours	0						0
Produits intermédiaires et finis	0						0
Marchandises	2 836	4 569	(2 837)				4 568
<b>Total</b>	<b>3 030</b>	<b>4 713</b>	<b>(3 031)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 712</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>							
Matières premières	0						0
En-cours	0						0
Produits intermédiaires et finis	0						0
Marchandises	(980)	(457)	191				(1 246)
<b>Total</b>	<b>(980)</b>	<b>(457)</b>	<b>191</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 246)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Matières premières	194	144	(194)	0	0	0	144
En-cours	0	0	0	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0	0	0	0
Marchandises	1 856	4 112	(2 646)	0	0	0	3 322
<b>Total</b>	<b>2 050</b>	<b>4 256</b>	<b>(2 840)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 466</b>

## 8.5 Ventilation des créances et des dettes par échéance

Les créances et les dettes se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs brutes	Exercice 31/12/2004	Exercice 31/12/2005	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés	304	171	171	
Clients et comptes rattachés	12 633	14 284	14 284	
Créances sociales et fiscales	3 054	3 440	3 440	
Comptes-courants débiteurs	0	28	28	
Débiteurs divers	969	1 058	1 058	
Charges constatées d'avance	1 712	2 390	2 390	
Charges à répartir	1 132	1 129	188	941
<b>Sous-total</b>	<b>19 804</b>	<b>22 500</b>	<b>21 559</b>	<b>941</b>
Impôt différé actif	1 561	3 825	3 825	
<b>Total</b>	<b>21 365</b>	<b>26 325</b>	<b>25 384</b>	<b>941</b>

Montants en K€	Exercice 31/12/2004	Exercice 31/12/2005	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	15 654	20 697	20 697		
Avances et acomptes reçus sur commande	550	228	228		
Dettes fiscales et sociales	3 419	3 230	3 230		
Comptes-courants créditeurs	806	447	447		
Dettes diverses	241	426	426		
Produits constatés d'avance (1)	2 103	7 202	7 202		
Fournisseurs d'immobilisations	4 974	5 089	5 089		
<b>Total autres passifs à court terme</b>	<b>27 747</b>	<b>37 319</b>	<b>37 319</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Figure dans les produits perçus d'avance la quote part de capital versée à fond perdu en 2005 par les associés de la SNC Telecom Antilles à hauteur de 4 328 K€.

## 8.6 Dépréciation de l'actif

Les dépréciations de l'actif se décomposent comme suit :

Montants en K€	Exercice 31/12/2004	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Exercice 31/12/2005
Clients et comptes rattachés	(3 046)	(873)	1 354				(2 565)
Comptes courants	(20)						(20)
Débiteurs divers		(31)					(31)
<b>Total</b>	<b>(3 066)</b>	<b>(904)</b>	<b>1 354</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 616)</b>

## 8.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont d'exploitation.

## 8.8 Charges à répartir

Les charges à répartir comprennent les frais d'émissions d'emprunts.

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Montants en K€	Exercice 31/12/2004	Augmentations	Changement de méthode	Dotations	Exercice 31/12/2005
Frais d'émission d'emprunt	1 070	212		(153)	1 129
Frais d'acquisition valmenière	54		(54)		0
Divers Infotel OI	0				0
Divers Datacom	8			(8)	0
Fintel					
<b>Total</b>	<b>1 132</b>	<b>212</b>	<b>(54)</b>	<b>(161)</b>	<b>1 129</b>

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur une durée de 6 ans.

## 8.9 Capitaux propres : Composition

Le capital social est de 14 297 788 € et est composé au 31 décembre 2005 de :

	31/12/2004	augmentation	diminution	31/12/2005
Nombre d'actions ordinaires	10 700 000	2 175 667		12 875 667
Prix unitaire	1	1		1
<b>Capital en action ordinaire</b>	<b>10 700 000</b>	<b>2 175 667</b>	<b>0</b>	<b>12 875 667</b>
Nombre d'actions BSA	1 181 818	240 303		1 422 121
Prix unitaire	1	1		1
<b>Capital en actions bsa</b>	<b>1 181 818</b>	<b>240 303</b>	<b>0</b>	<b>1 422 121</b>

### 8.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	Exercice 31/12/2004	Dotations	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Exercice 31/12/2005
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	147	310		(38)				419
Provisions pour grosses réparations	0							0
Provisions pour restructuration	70							70
Provisions pour litiges prud'homaux	318	38	(60)					296
Provisions pour points fidélités	196			(19)				177
Autres provisions pour risques & charges	46							46
Ecart d'acquisition négatifs	0							0
Provisions impôts différés passif	41						11 140	11 181
<b>Total</b>	<b>818</b>	<b>348</b>	<b>(60)</b>	<b>(57)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 140</b>	<b>12 189</b>

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés. Compte tenu de leur fréquence et de leur importance significative, certaines provisions ont été enregistrées en charges exceptionnelles.

### 8.11 Impôts différés

La prise en compte au 31 décembre 2005, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu poste par poste, les incidences suivantes :

Montants en K€	Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004	Variation
Impôts différés actif	3 825	1 561	2 264
Impôts différés passif	(11 181)	(41)	(11 140)
Impact résultant de l'affectation de l'écart d'acquisition	13 875		
Impact sur le résultat consolidé	(5 000)		

Les pertes fiscales reportables non activées s'analysent comme suit :

Filiales	Pertes reportables
Infotel OP	567
Outremer Mobile Financement (1)	10
Datacom(1)	171
<b>Total (en base)</b>	<b>748</b>
<b>Total IS</b>	<b>253</b>

(1) Déficits antérieurs à l'intégration fiscale de Fintel SAS.

Les impôts différés actifs évoluent comme suit :

Impôt différé actif	Exercice 31/12/2004	Impact réserve	Impact résultat	Autres variations	Exercice 31/12/2005
Organic	45		15		60
Déficit reportable			3 590		3 590
Indemnités de départ à la retraite	50		90		140
Provision pour perte de change	(19)		19		0
Effort construction	5		1		6
Frais d'acquisition	1 170		(5)		1 165
Participation des salariés	20		(20)		0
Provision pour stocks	29		(15)		14
Provision pour risque et charge			11		11
Quote-part sociétés transparentes	0		(8)		(8)
Plus value d'OPCVM	8		(2)		6
Opération de défiscalisation	2		0		2
Retraitement produits constatés d'avance	100		(28)		72
Autres (dont provision clients et retraitement immos)	222		50		272
Compensation IDA/IDP	(71)		(1 434)		(1 505)
<b>Total</b>	<b>1 561</b>	<b>0</b>	<b>2 264</b>	<b>0</b>	<b>3 825</b>

Les impôts différés passifs évoluent comme suit :

Impôt différé passif	Exercice 31/12/2004	Impact résultant de l'affectation de l'écart d'évaluation	Impact résultat	Autres variations	Exercice 31/12/2005
Ecart de conversion passif	(20)		2		(18)
Ecart d'évaluation		(13 875)	1 430		(12 445)
Charges à répartir	21		(38)		(17)
Location-financement	(10)		(49)		(59)
Retraitement intra-groupe	154		(308)		(154)
Charges constatées d'avance	(29)		27		(2)
Annul immos CB	(4)		13		9
Compensation IDA/IDP	(71)		1 576		1 505
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>(13 875)</b>	<b>2 653</b>	<b>0</b>	<b>(11 181)</b>

## 8.12 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières auprès des établissements de crédit sont couvertes par des clauses de défaut dites « covenants » pouvant entraîner une accélération de l'exigibilité du passif financier.

### 8.12.1 Variation des emprunts et dettes financières

Les dettes financières est la suivante suivants :

Montants en K€	Exercice 31/12/2004	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Autres	Exercice 31/12/2005
Emprunts obligataires convertibles	18 000	3 660				21 660
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47 266	7 300	(3 140)			51 426
Emprunts issus de location-financement	2 067		(1 414)			653
Dettes Fournisseurs Matériel GSM		7 709				7 709
Autres dettes financières diverses	356	2 520	(59)			2 817
Concours bancaires courants	1 304		(1 125)			179
<b>Total variation emprunts et dettes financières</b>	<b>68 993</b>	<b>21 189</b>	<b>(5 738)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84 444</b>

### 8.12.2 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont ventilés par nature et par échéance selon les éléments suivants :

Montants en K€	Exercice 31/12/2004	Exercice 31/12/2005	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	18 000	21 660			21 660
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47 266	51 426	4 669	23 757	23 000
Emprunts issus de location-financement	2 067	653	653		
Dettes Fournisseurs Matériel GSM		7 709	1 541	6 168	
Autres dettes financières diverses	356	2 817	285	521	2 011
Concours bancaires courants	1 304	179	179		
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>68 993</b>	<b>84 444</b>	<b>7 327</b>	<b>30 446</b>	<b>46 671</b>

### 8.12.3 Ventilation des emprunts et dettes financières par devise

Montants en K€	Exercice 31/12/2005	Euro (K EUR)	Dollar américain (K USD)
Emprunts obligataires convertibles	21 660	21 660	
Autres emprunts obligataires	0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	51 426	51 426	0
Emprunts issus de location-financement	653	653	0
Dettes Fournisseurs Matériel GSM	7 709		9 409
Autres dettes financières diverses	2 817	2 817	
Concours bancaires courants	179	179	0
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>84 444</b>	<b>76 735</b>	<b>9 409</b>

### 8.12.4 Ventilation des emprunts et dettes financières par type de taux

La ventilation des emprunts et dettes par type de taux se décompose comme suit :



Montants en K€	Exercice 31/12/2005	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires convertibles	21 660		21 660
Autres emprunts obligataires	0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	51 426	267	51 159
Emprunts en location-financement	653	653	
Dettes Fournisseurs Matériel GSM	7 709		7 709
Autres dettes financières diverses	2 817	808	2 009
Concours bancaires courants	179	179	
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>84 444</b>	<b>1 907</b>	<b>82 537</b>

### 8.12.5 Dettes couvertes par des sûretés réelles

Le montant global des dettes couvertes par des sûretés données par les entreprises comprises dans la consolidation s'élève à 174 K€ et se décompose de la manière suivante :

Montants en K€	Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004
Emprunt pour construction Batiment OI à LA Réunion	174	274
Autres		
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>174</b>	<b>274</b>

### 8.13 Dotation aux amortissements et aux provisions

Montants en K€	Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004
Reprises d'amortissements et de provisions sur immobilisations	10	
Reprises de provisions	1 604	0
<b>Total reprises d'amortissements et de provisions</b>	<b>1 614</b>	<b>0</b>

Montants en K€	Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004
Dotations aux amortissements d'exploitation	10 963	0
Dotations aux provisions d'exploitation	1 323	0
<b>Total dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>12 286</b>	<b>0</b>

### 8.14 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation peuvent être détaillés comme suit :

Montants en K€	Exercice 2005	Exercice 2004
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits sur opération à long terme		
Subventions d'exploitation	61	231
Reprises d'amortissements et de provisions sur immobilisations		
Reprises de provisions	1 614	1 656
Transfert de charges d'exploitation en immobilisation	2 781	1 469
Transfert de charges d'exploitation Charges à répartir	222	1 070
Transfert de charges d'exploitation charges constatées d'avance	1 094	0
Transfert de charges d'exploitation sur apport défiscaliseur	904	0
Autres transfert de charges d'exploitation	130	0
Autres produits d'exploitation	4	20
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>6 810</b>	<b>4 446</b>

### 8.15 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004
<b>Produits financiers</b>		
Autres produits de participation		
Gains de change	530	
Autres produits financiers	44	
Reprise de provisions		
<b>Total</b>	<b>574</b>	
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	(4)	
Intérêts et charges assimilées	(4 470)	(97)
Pertes de change	(247)	
<b>Total</b>	<b>(4 721)</b>	<b>(97)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(4 147)</b>	<b>(97)</b>

### 8.16 Résultat exceptionnel

Montants en K€	Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	163	
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	(103)	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	6	
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		
- Sur cession de titres consolidés		
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
Autres produits exceptionnels	0	
Reprises de provisions et transferts de charges	123	
<b>Total</b>	<b>189</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(293)	
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(525)	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	(1)	
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	15	
- Sur cession de titres consolidés		
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	(380)	
<b>Total</b>	<b>(1 184)</b>	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(995)</b>	

## 8.17 Impôts sur les bénéfices

### 8.17.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'analyse de la façon suivante :

Montants en K€	Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004
Impôt exigible	330	0
Charges (produits) d'impôts différés	5 000	(5)
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>5 330</b>	<b>(5)</b>

### 8.17.2 Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	Exercice 31/12/2005
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 215)
Neutralisation de la QP des résultats Stés M.E.	
Neutralisation des dot. Amorts sur EA des Stés M.E	
<b>Résultat retraité des sociétés M.E</b>	<b>(2 215)</b>
Impôts sur les résultats (1)	(5 330)
Résultat net avant impôt	(7 545)
<Impôt théorique au taux en vigueur, 33.33%> (2)	(2 515)
<b>Différence d'impôt (1) - (2)</b>	<b>(2 815)</b>

Analyse de cette différence d'impôt	Charges	Produits
Economie fiscale relative à l'application des régimes Outre-Mer (déduct.invest et abatt.tiers)		1 089
IFA et crédit d'impôts		684
Amortissement écart d'acquisition	33	
Effets des différences permanentes entre les résultats consolidés et résultats imposables		978
Utilisation de reports déficitaires utilisés au cours de l'exercice		
Pertes de filiales fiscalement déficitaires	48	
Taux d'impôt réduits ou majorés pour certaines catégories d'opérations		
Incidence du contrôle fiscal		
Incidence du changement de taux d'impôt		111
Autres		34
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>2 896</b>
<b>Différence nette</b>	<b>(2 815)</b>	

### 8.18 Effectif

L'effectif employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

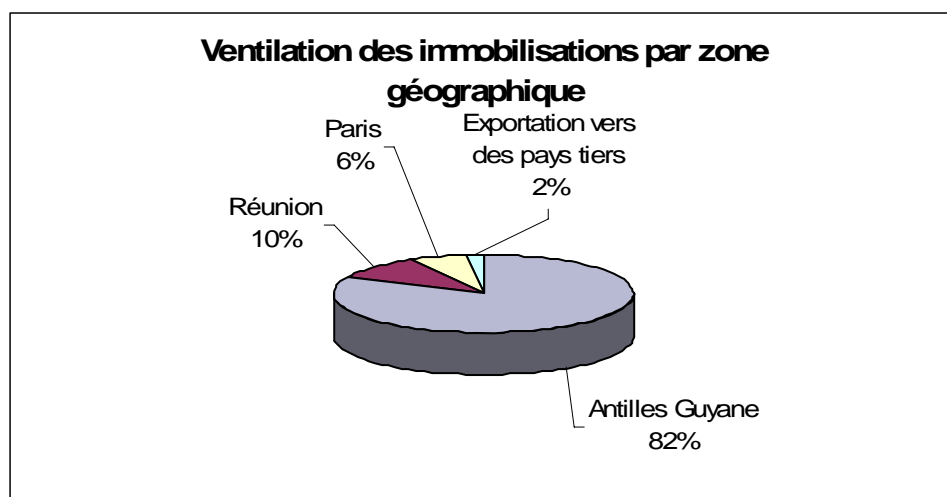
	Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004
Cadres et équivalents	47	52
Agents de maîtrise	2	2
Employés	332	303
Ouvriers et apprentis		
<b>Total</b>	<b>381</b>	<b>357</b>

## 9 Autres informations

### 9.1 Immobilisations

#### 9.1.1 Ventilation des immobilisations par zone géographique

Montants en K€	Exercice 31/12/2005
Antilles Guyane	49 771
Réunion	6 060
Paris	3 707
Exportation vers des pays tiers	1 185
<b>Total</b>	<b>60 723</b>

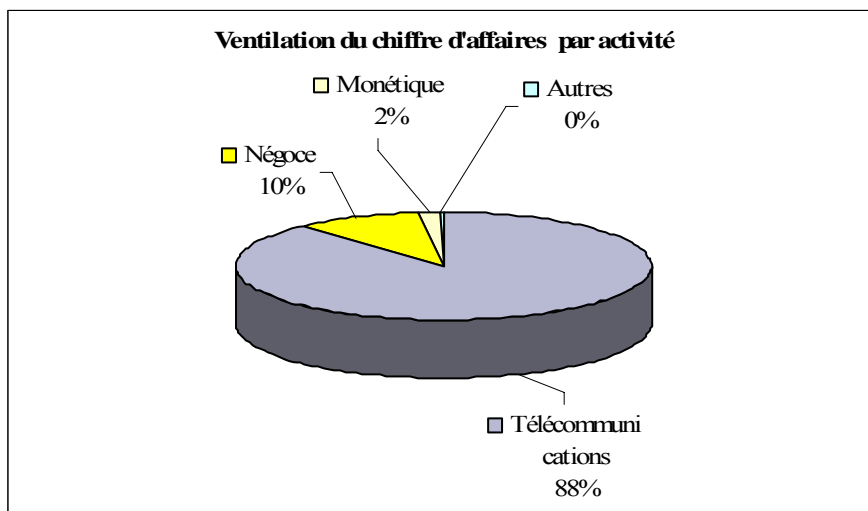


### 9.2 Chiffre d'affaires

#### 9.2.1 Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

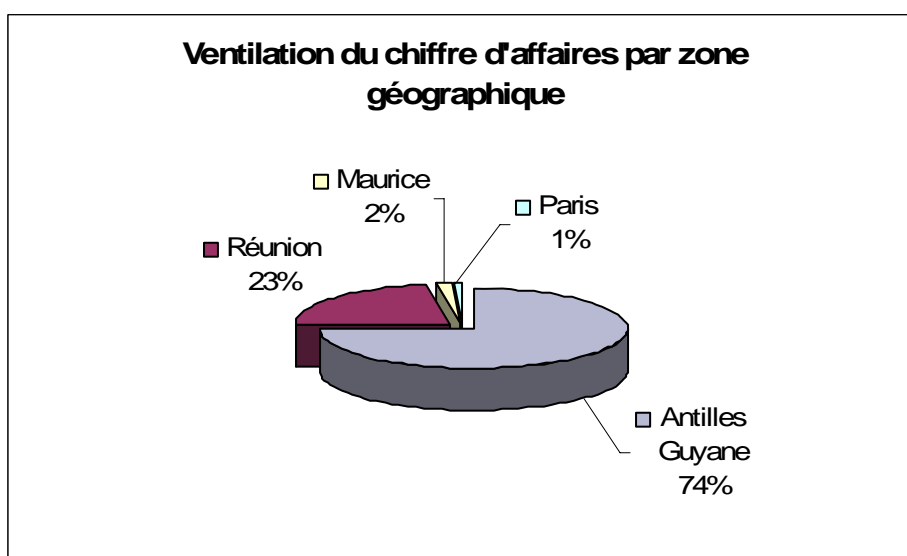
La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité est la suivante :

Montants en K€	Exercice 31/12/2005
Télécommunications	68 947
Négoce	7 528
Monétique	1 319
Autres	220
<b>Total</b>	<b>78 014</b>



### 9.2.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Montants en K€	Exercice 31/12/2005
Antilles Guyane	57 991
Réunion	18 105
Maurice	1 252
Paris	666
<b>Total</b>	<b>78 014</b>



### 9.3 Engagements hors-bilan

#### 9.3.1 Engagements reçus

#### 9.3.2 Engagements donnés

Des garanties ont été données sur les emprunts contractés par la société Fintel et par la société Outremer Telecom :

- Garanties données par Fintel et SPI :

Le 23 décembre 2004, dans la cadre des contrats suivants, Fintel et SPI ont consenti des sûretés et pris une série d'engagements et d'obligations, décrits notamment aux articles Sûretés, Déclarations et Garanties, Engagements, Obligations en matière financière :

- o Fintel : Contrat de Crédits Senior de 40.200.000 euros, avec Barclays Bank PLC (en qualité d'« Arrangeur », d'« Agent », d'« Agent de sûreté », et de « Banque »), modifié par Avenant n°1 en date du 17 novembre 2005.
- o Fintel : Contrat de Souscription et de Prise Ferme des OBSA, avec Barclays Bank PLC (en qualité d'« Arrangeur » et de « Souscripteur »), modifié par décision de l'Assemblée Générale des porteurs d'obligations en date du 17 novembre 2005.
- o Fintel : Convention de Nantissement de Compte d'Instruments Financiers relative aux valeurs mobilières détenues ou à détenir par FinTel dans le capital de SPI et d'Outremer Telecom, avec Barclays Bank PLC (en qualité d'« Agent », d'« Agent de sûreté », et de « Banque ») et les titulaires d'OBSA.
- o SPI : Convention de Nantissement de Compte d'Instruments Financiers relative aux valeurs mobilières détenues ou à détenir par SPI dans le capital d'Outremer Telecom, avec Barclays Bank PLC (en qualité d'« Agent », d'« Agent de sûreté », et de « Banque ») et les titulaires d'OBSA.

Par ces contrats Fintel et SPI s'engagent notamment comme suit :

- o Fintel s'engage à nantir les comptes d'instruments financiers sur lequel seront virées l'intégralité des actions SPI et Outremer Telecom détenues par elle à leur date d'acquisition.
- o SPI s'engage à nantir les comptes d'instruments financiers sur lequel seront virées l'intégralité des actions Outremer Telecom détenues par elle à leur date d'acquisition.
- o Fintel et SPI se portent cautions solidaires en faveur de Barclays Bank PLC au titre des cautions, obligations de paiement et de remboursement d'Outremer Telecom en qualité d'Emprunteur au titre du Crédit Tranche A2 et du Crédit d'Investissement tels que définis au contrat de Crédits Senior.

- Garanties données par Outremer Telecom :

- o Le 23 décembre 2004, Outremer Telecom a signé avec Barclays Bank PLC (en tant que « Agent », « Agent des sûretés » et « Banques et Etablissements financiers », désignés comme « Bénéficiaires ») une convention de nantissement de fonds de commerce, par laquelle Outremer Telecom affecte à titre de nantissement au profit des Bénéficiaires le Fonds de Commerce (voir ci-dessous), pour sûreté et garantie de l'exécution des obligations de paiement et de remboursement

contractées par Outremer Telecom envers chacun des Bénéficiaires conformément aux termes du Contrat de Crédits Senior.

Le Fonds de commerce comprend l'universalité des éléments corporels et incorporels le composant, pouvant légalement être inclus dans l'Assiette du Nantissement (à l'exclusion de tout droit de propriété industrielle), à savoir notamment :

- Les droits au bail où le fonds de commerce est exploité ;
  - Le nom commercial, l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y étant attachés ; et
  - Le mobilier commercial et industriel, le matériel et l'outillage, les agencements et l'équipement servant à son exploitation, à l'exception, le cas échéant des immeubles par destination, attachés au Fonds de Commerce.
- o Le 23 décembre 2004, Outremer Telecom a signé avec Barclays Bank PLC (en tant que « Agent », « Agent des suretés » et « Banques et Etablissements financiers », désignés comme « Bénéficiaires ») une convention de nantissement de marques, par laquelle Outremer Telecom nantit au profit des Bénéficiaires les marques Outremer Telecom (Marque et Marque semi-figurative en couleur), pour garantie de l'exécution des obligations de paiement et de remboursement contractées par Outremer Telecom envers chacun des Bénéficiaires conformément aux termes du Contrat de Crédits Senior.
  - o Le 23 décembre 2004, Outremer Telecom a signé avec Barclays Bank PLC (en tant que « Agent », « Agent des suretés » et « Banques et Etablissements financiers », désignés comme « Bénéficiaires ») une convention de cession de créances professionnelles, par laquelle Outremer Telecom cédera au profit des Bénéficiaires ses créances professionnelles nées ou à naître dans tous les cas des Contrats de Téléphonie et ses créances intra-groupe, pour garantie de l'exécution des obligations de paiement et de remboursement contractées par Outremer Telecom envers chacun des Bénéficiaires conformément aux termes du Contrat de Crédits Senior.

Des sûretés ont également été données par la société Outremer Telecom dans le cadre du « Payment Facility Agreement » conclu le 17 novembre 2005 avec la société Alvarion Ltd.

- Outremer Telecom a ainsi conclu un « Escrow Account Agreement » définissant les conditions de séquestre d'une partie des revenus issus de la vente de cartes prépayées de téléphonie mobile et du « roaming » sur les Antilles, en garantie du paiement des échéances en principal et des intérêts dus au titre du « Payment Facility Agreement ».
- Outremer Telecom a également accordé à Alvarion Ltd une garantie à première demande à concurrence de 1.850 KUSD pour 2006 et 1.000 KUSD pour 2007, en garantie du paiement des échéances en principal et des intérêts dus au titre du



« Payment Facility Agreement ». Les actionnaires de Fintel ont accordé à cette dernière une contre garantie par laquelle ils sont engagés, dans la limite d'un montant de 800 K€, à apporter à Fintel un montant équivalent à celui qui serait appelé en garantie par Alvarion Ltd. Au titre de cette garantie à première demande.

- Un contrat de nantissement des matériels fournis par Alvarion dans le cadre du contrat, objet du « Payment Facility Agreement », a également été conclu par Outremer Telecom et la SNC Telecom Antilles en faveur de Alvarion LTD, afin de garantir le paiement à ce dernier de toutes les sommes dues au titre du « Payment Facility Agreement ».

## **10 Autres informations**

### **10.1 Événements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

### **10.2 Dirigeants**

#### **10.2.1 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction**

Cette information aboutirait à communiquer un montant individuel.

#### **10.2.2 Engagements en matière de pensions et indemnités assimilées**

Il n'y a pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilés dont bénéficient les membres et anciens membres des organes d'administration et de direction .

#### **10.2.3 Avances et crédits accordés**

Il n'y a pas d'avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction .

**20.5 COMPTES CONSOLIDES DE FINTEL SAS AU 31 DECEMBRE 2004**  
**PREPARES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL COMPTABLE FRANÇAIS**

**1 Bilan consolidé**

BILAN ACTIF		Notes	31/12/2004	31/12/2003	BILAN PASSIF		Notes	31/12/2004	31/12/2003
<b>Actif Immobilisé</b>			<b>77 403</b>		<b>Capitaux propres (Part groupe)</b>		<b>4</b>	<b>11 815</b>	
Ecarts Acquisition			53 506		Capital			11 882	
Immobilisations incorporelles	<b>8.1</b>		2 945		Primes d'émission et d'apports			118	
Immobilisations corporelles	<b>8.2</b>		20 345		Réserves consolidés				
Immobilisations financières	<b>8.3</b>		607		Ecart de conversion				
Titres mis en équivalence					Réserves consolidés				
					Résultat			-185	
<b>Actif circulant</b>			<b>32 365</b>		<b>Intérêts Minoritaires</b>	<b>4</b>		<b>395</b>	
Stocks et en-cours	<b>8.4</b>		2 050		<b>Provisions pour Risques et Charges</b>	<b>8.7</b>		<b>818</b>	
Clients et comptes rattachés	<b>8.5</b>		9 586						
Autres créances d'exploitation	<b>8.5</b>		5 051		<b>Dettes</b>			<b>96 739</b>	
Impôt différé actif			1 561		Emprunts et Dettes financières diverses	<b>8.8</b>		68 993	
Créances diverses			951		Fournisseurs et Comptes rattachés	<b>8.5</b>		15 654	
Valeurs mobilières de placement			1 418		Autres dettes d'exploitation	<b>8.5</b>		6 878	
Disponibilités			10 616		Dettes sur immobilisations			4 973	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	<b>8.6</b>		1 132		Autres dettes diverses			241	
<b>Total Actif</b>			<b>109 767</b>		<b>Total Passif</b>			<b>109 767</b>	

## 2 Compte de Résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2004	31/12/2003
Ventes de marchandises		
Production vendue : Biens et Services	0	
<b>Chiffre d'Affaires net</b>	<b>0</b>	
Autres produits d'exploitation	4 446	
Achats consommés		
Autres achats externes	-4 517	
Impôts et taxes	0	
Charges de personnel	-12	
Autres charges d'exploitation		
Dotations aux amortissements et provisions		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-83</b>	
Charges et Produits financiers	-97	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-97</b>	
Charges et produits exceptionnels		
Impôt sur le résultat	-5	
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>-185</b>	
Amortissement des écarts d'acquisitions		
<b>RESULTAT CONSOLIDE NET</b>	<b>-185</b>	
Part des Minoritaires		
<b>RESULTAT CONSOLIDE Part Groupe</b>	<b>-185</b>	

Résultat par action 0,02 euro

Résultat dilué par action 0,01 euro

### 3 Tableau des Flux de Trésorerie consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	31/12/2004	31/12/2003
RESULTAT NET	-185	
Résultat sur stés MEE		
Dotations aux amortissements et provisions		
Reprises provisions		
Valeur comptable des actifs cédés		
Produits de cession		
Impôts différés	5	
Autres éléments non cash		
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-180</b>	
BFR d'exploitation	709	
BFR hors exploitation		
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION</b>	<b>530</b>	
Acquisitions d'immobilisations		
Incorporelles		
Corporelles		
Financières	-68 775	
Charges à répartir	-1 070	
Produits de cession des actifs		
Variation des créances et dettes sur immobilisations		
Trésorerie acquise des filiales entrant dans le périmètre	7 447	
Trésorerie cédée des filiales sortant du périmètre		
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR LES INVESTISSEMENTS</b>	<b>-62 397</b>	
Aungmentation de Capital	12 000	
Distribution de dividendes de la mère		
Augmentation des dettes financières	61 554	
Diminution des dettes financières		
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR LES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>73 554</b>	
Variation des écarts de conversion		
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>11 686</b>	
Trésorerie à l'ouverture		
Trésorerie à la clôture	11 686	

#### 4 Variation des capitaux propres – part du groupe et part des minoritaires

VARIATION DE SITUATION NETTE - PART GROUPE	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 Décembre 2003						
Affectation du résultat						0
Souscription capital	10700					10700
Capital appelé versé - ABSA	1182	118				1300
Distributions de dividende de la société mère						0
Variation des écarts de conversion						0
Autres variations						0
Résultat de la période					-185	-185
Capitaux propres au 31 Décembre 2004	11882	118	0	0	-185	11815
VARIATION DE SITUATION NETTE - PART MINORITAIRES			Intérêts minoritaires	Réserves de conversion	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 Décembre 2003						
Affectation du résultat						0
Variation de capital						0
Distributions de dividende						0
Variation des écarts de conversion						0
Variation de périmètre			395			395
Résultat de la période						0
Capitaux propres au 31 Décembre 2004			395	0	0	395

## **5 Faits majeurs**

Les faits majeurs de l'exercice 2004 ont été les suivants :

### **5.1 Acquisition des sociétés SPI et Outremer Telecom**

Le 23 Décembre 2004, la société Fintel a acquis la totalité des actions d'Outremer Telecom et de SPI. Cette opération s'est accompagnée d'une réduction de capital de la société Outremer Telecom et d'une restructuration de la dette. A l'issue de cette opération, le capital social de Outremer Telecom est passé de 17 348 513 € à 4 281 210 € et une prime d'émission a été créée pour 5 000 000 €. Concomitamment, l'ensemble de l'endettement moyen terme de la société a été remboursé par anticipation et un concours de 4 500 000 € accordé par Barclays s'y est substitué.

### **5.2 Développement des activités**

Le sous-groupe Outremer Telecom a démarré deux nouvelles activités :

- L'ADSL en option 1 dans les quatre DOM, entre Septembre et Décembre selon les départements.
- Le GSM en Guyane le 01/12/2004 .

#### **5.2.1 Investissements réalisés**

Les investissements réalisés sont amortis sur une durée de 4 ans à 12 ans pour la partie construction génie civil. Pour la partie ADSL, la date de début d'amortissement est la date de raccordement des premiers abonnés option 1 par département. Pour la partie GSM, la date de début d'amortissement est le 01/12/2004.

#### **5.2.2 Cession de matériel à des SNC de défiscalisation**

Deux opérations ont été réalisées en 2004 :

- Avec la SNC Telecom Guyane, l'essentiel du coût du GSM Guyane pour 3099 K€
- Avec la SNC Telecom 2004, une part du dégroupage ADSL pour 2746 K€

Ces SNC étant consolidées, ces opérations ont été éliminées dans les comptes consolidés.

#### **5.2.3 Frais de Recherche et Développement**

Les frais de recherche et développement engagés par la société au cours de l'exercice ont été activés pour un montant de 1741 k€ : 646 K€ pour l'ADSL et 1096 k€ pour le GSM Guyane selon les principes suivants :

- frais de personnel calculés selon estimation individuelle par projet
- frais de déplacement des équipes
- loyers des sites pour la part antérieure au démarrage
- communications pour la part GSMP
- frais de transport inter sites.

Ces frais de Recherche et Développement sont amortis sur 3 ans à partir du 01/10/2004 pour l'ADSL et le 01/12/2004 pour le GSM.

#### **5.2.4 Nouvelles filiales opérationnelles**

Par ailleurs, les deux filiales de Maurice sont opérationnelles depuis la fin du premier semestre 2004 :

- OMT Limited pour le service client
- City call pour la téléphonie

### **5.3 Fiscalité**

#### **5.3.1 Contrôle fiscal**

Le contrôle fiscal entamé en 2003 est achevé et la société a reçu la notification pour les exercices 2001 et 2002, qui vient s'ajouter à celle de 2000 reçue en 2003.

L'essentiel des redressements porte sur les provisions pour créances douteuses téléphonie. Il a été décidé de transiger sur ce point pour obtenir la déduction de 50% des provisions pratiquées et enregistrer une reprise de provisions non imposable à mesure de l'enregistrement des créances irrécouvrables.

Au 31 Décembre 2004, toutes les créances inférieures à 200€ ont été virées en pertes et les provisions reprises. L'accord avec l'Administration est en cours de finalisation.

#### **5.3.2 Défiscalisation**

Pour la première fois en 2004, le groupe a bénéficié pour une partie des investissements ADSL tranche 1 d'une défiscalisation à l'IS sur agrément.

Un second agrément a été reçu fin 2004 pour les investissements à réaliser en 2005.

#### **5.3.3 Abattement du Tiers**

Depuis la loi Girardin de Juillet 2003, la société bénéficie de l'abattement du tiers sur ses bénéfices générés dans les DOM par des actifs non défiscalisés.

En pratique, en 2004, le résultat dégagé par les activités ADSL et GSM est négatif et l'abattement du tiers est appliqué sur l'essentiel du bénéfice 2004.

L'ensemble de ces dispositions a pour incidence de réduire significativement le taux moyen de l'impôt sur les bénéfices.

### **6 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation**

Le groupe Fintel a pour activité principale la téléphonie

#### **6.1 Référentiel comptable**

Les comptes consolidés du groupe Fintel sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et notamment au règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

#### **6.2 Modalités de consolidation**

##### **6.2.1 Méthodes de consolidation**

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 Décembre 2004. Toutes les participations significatives dans lesquelles le groupe assure le contrôle exclusif,

directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

#### **6.2.2 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères**

Les filiales City Call et OMT Ltee constituant des entreprises étrangères autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes du bilan sont convertis en Euros aux taux de clôture
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice
- L'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecarts de conversion » et n'affecte pas le résultat.

#### **6.2.3 Elimination des opérations intragroupes**

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

#### **6.2.4 Ecarts d'acquisition**

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Dans le sous-groupe Outremer Telecom, ils font l'objet d'un amortissement sur 5 ans pour les acquisitions déjà réalisées.

En 2001, un écart d'acquisition a été calculé sur Datacom. Il n'a pas été affecté et a été amorti sur 5 ans.

L'acquisition du sous-groupe Outremer Telecom et de SPI a généré deux écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition n'ont pas été affectés au 31 Décembre 2004. Une étude est en cours afin d'évaluer les marques acquises et d'affecter en partie ou en totalité l'écart d'acquisition à ces marques.

#### **6.2.5 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées**

Le groupe Fintel a été créé par l'acquisition des sociétés SPI et Outremer Telecom au 23 Décembre 2004 .

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2004. Le bilan consolidé de la société Fintel est établi au 31 Décembre 2004, avec un résultat depuis la date de la création de la la société.

Les sociétés acquises sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 Décembre 2004, sans résultat sur la période.

### **6.3 Méthodes et règles d'évaluation**



Les principes et méthodes appliqués par le groupe Fintel sont les suivants :

### **6.3.1 Application des méthodes préférentielles**

Le groupe Fintel applique les méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 suivantes :

- Comptabilisation des contrats de location financement
- Comptabilisation des provisions pour engagements de retraites et assimilés
- Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt.
- Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif

### **6.3.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

#### ***6.3.2.1 Frais de recherche et développement***

Ces frais représentent :

- Les dépenses de personnel et de charges externes engagées par la société depuis 1997 pour le développement de l'activité de téléphonie,
- Les charges externes engagées par la société en 1999 pour le développement de l'activité de boucle locale radio (BLR),
- Le développement de l'activité GSM au cours des exercices 2000 à 2002,
- Le développement de l'activité ADSL au cours de l'exercices 2002 et 2003.

Les projets ayant de sérieuses chances de faisabilité technique et de réussite commerciale sont immobilisés et amortis sur 1 ou 3 ans.

Les projets ne présentant pas ces caractéristiques sont comptabilisés en charges.

#### ***6.3.2.2 Autres immobilisations incorporelles***

Ce sont :

- Les concessions, licences et brevets.

Ces frais représentent :

- Des logiciels de télécommunication et autres,
- Des frais d'accès et de raccordement au réseau de France Télécom,
- Des licences diverses,
- Le coût de dépôt des marques Outremer Télécom et Outremer.com
- Les fonds commerciaux ou assimilés comprenant :
  - Le fonds de commerce initial de Datacom et de OMT,
  - Le fonds de commerce acquis en 2000 auprès de la SEM Protel,
  - Les droits d'entrée acquittés pour diverses boutiques prises à bail,
  - Autres immobilisations incorporelles.

Ces frais représentent le plan de numérotation d'accès acquis auprès de l'ART.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Méthode	Durée
Frais de recherche et de développement	Linéaire	1 an
■ Activité téléphonie fixe antérieur à 1999	Linéaire	3 ans
■ Activité téléphonie fixe exercice 1999	Linéaire	1 an
■ Activité Boucle Locale Radio	Linéaire	1 an
■ Activité GSM exercice 2000	Linéaire	3 ans
■ Activité GSM exercice 2001 et 2002		
■ Activité ADSL exercice 2002 et 2003		
Frais d'accès réseau France Télécom	Linéaire	5 ans
Plan de numérotation	Linéaire	6 ans et 8 mois
Fonds de commerce	Linéaire	5 ans
Coût de dépôt des marques	Linéaire	2 ans
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans

Si, à la clôture de l'exercice, des incertitudes subsistent sur les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale des projets activés, ces frais sont amortis en totalité.

Lorsque le démarrage des projets devient certain, et que les perspectives de rentabilité commerciale sont validées, les frais de recherche et de développement immobilisés font l'objet d'un amortissement sur une période n'excédant pas 3 ans.

### 6.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel et outillage	Linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
Installations générales	Linéaire ou dégressif	4 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire ou dégressif	2 à 5 ans
Boîtiers d'interconnexion	Linéaire	2 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

#### **6.3.4 Contrats de location-financement**

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

#### **6.3.5 Immobilisations financières**

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation acquis :

- à la souscription aux certificats d'investissements de Intelsat Investing,
- à la souscription par Datacom à Cetevim.

Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autre la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des critères suivants :

- situation nette comptable,
- résultats et niveau de rentabilité attendus,
- perspectives d'avenir,
- utilité pour la société.

#### **6.3.6 Stocks et travaux en-cours**

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat majoré des frais d'acheminement.

Les stocks de marchandises et de pièces de rechange sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé du prix de départ métropole majoré des frais accessoires.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la date de la clôture.

#### **6.3.7 Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Sauf cas particuliers, les créances sont provisionnées en fonction de leur antériorité et des probabilités de recouvrement au cas par cas.

#### ***Créances et dettes en monnaies étrangère***

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont ajustées selon le cours de clôture. Les différences de change constatées en écarts de conversion actifs ou passifs en social

sont constatés en résultat en consolidation. Les provisions pour risques et charges sur les écarts de conversion actif constatées en social sont annulées en consolidation.

### **6.3.8 Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

Le poste trésorerie comprend des SICAV, des certificats de dépôts, des bons du Trésor et divers comptes bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

### **6.3.9 Charges constatées d'avance**

Les frais de commercialisation engagées en fin d'année pour la signature de contrats n'ayant pas connu leur début d'exploitation au cours de l'exercice sont incluses dans les charges constatées d'avance

### **6.3.10 Charges à répartir**

Les frais de commercialisation qui étaient auparavant activés dans le sous-groupe Outremer Telecom en charges à répartir sont dorénavant constatés directement en résultat d'exploitation.

Sont constatés dans ce poste, les frais d'émission d'emprunts amortis sur la durée de l'emprunt.

### **6.3.11 Impôts sur les bénéfices**

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société soit 33.83%.

En application du règlement CRC n°99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Les impôts différés actifs afférents aux déficits fiscaux des sociétés Datacom, I&T OP, City Call et Outremer Telecom Ltee n'ont pas été activés : ces sociétés ayant supporté des pertes au cours des derniers exercices

### **6.3.12 Provisions pour risques et charges**

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Elles comprennent principalement des litiges ponctuels et des impôts différés.

Pour la première année dans le sous-groupe Outremer Telecom, une provision pour charges a été constituée pour couvrir l'avantage à rétrocéder au client au titre des points fidélité.

### **6.3.13 Engagements de retraite et prestations assimilées**

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements en matière de retraite ont été provisionnés, dans les comptes consolidés du groupe .

### **6.3.14 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

#### ***6.3.14.1 Ventes de cartes prépayées***

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de cartes prépayées est pris en compte au fur et à mesure des consommations.

#### ***6.3.14.2 Téléphonie fixe***

Les prestations sont enregistrées mensuellement en fonction des consommations réelles.

#### ***6.3.14.3 Traitement informatique des distributeurs de billets et des terminaux de paiements électroniques (TPE).***

Les prestations sont enregistrées mensuellement en fonction des consommations réelles.

### **6.3.15 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### **6.3.16 Résultat par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

### **6.3.17 Résultat dilué par action**

Le 23 décembre 2004, la Société a approuvé :

- l'émission de 18.000.000 obligations d'une valeur de 1 euro chacune, convertibles en actions de la Société. Les modalités et caractéristiques de ces obligations convertibles sont décrites à l'annexe 1 du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 23 décembre 2004 (« Les modalités de OC »).
- l'émission de 1.181.818 actions nouvelles à bons de souscription d'actions de la société (les « ABSA »). A chaque ABSA sont attachés 233 bons de souscription d'action de la société (les « BSA 1 »). 100 BSA 1 donnent à leur porteur le droit à souscrire à 1 action ordinaire de la société. Les modalités et caractéristiques des

BSA 1 figurent à l'annexe 2 du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 23 décembre 2004 (« Les modalités de BSA1 »)

- l'émission de 400 obligations à bons de souscription d'actions de la Société (les « OBSA ») de 25.000 euros de nominal chacune, soit un montant nominal total de 10.000.000 euros. A chaque OBSA sont attachés 1.941 bons de souscription d'actions (les « BSA »), dont 834 BSA A, 193 BSA B, 902 BSA C et 12 BSA D. Chacun des BSA donne à son porteur le droit à souscrire à une action ordinaire de la société. Les modalités et caractéristiques des OBSA figurent à l'annexe 3 du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 23 décembre 2004 (« Les modalités de OBSA »).

Le résultat dilué par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice et ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. La dilution maximale serait obtenue par conversion de obligations convertibles (OC) de Fintel SAS sur la base d'un ratio de conversion des OC de 10 actions nouvelles pour 14 OC et sans conversion des BSA 1, A, B, C et D.

## **7 Périmètre de consolidation**

### **7.1 Activité**

Les sociétés Fintel et SPI exercent des activités de holding

La société Outremer Telecom exerce trois activités principales :

- Des prestations de téléphonie qui ont démarré au cours de l'année 1999 sous la marque « Outremer Télécom »,
- Des prestations de monétique bancaire pour les Antilles Guyane depuis 1987,
- Des prestations de service informatique et d'info-gérance depuis sa création en 1983.

La filiale I et T Océan Indien exerce une activité de prestations de services monétiques bancaires sur les zones respectives. La filiale I et T Océan Pacifique n'exerce plus d'activité depuis le 01 janvier 2002.

Les sociétés Datacom et I et T Océan Indien exercent une activité de négoce et de maintenance de matériels électroniques connexes à l'activité d'Outremer Télécom.

Les filiales Telcom, Call Center Caraïbes, Telcom Réunion, Call Center Réunion et TMK.Com rendent à Outremer Telecom des prestations de commercialisation et de centres d'appel téléphonique.

La filiale OMT.Com rend à Outremer Telecom une prestation de marketing et communication.

Les filiales SNC Télécom Antilles, SNC Télécom Guyane et Télécom Réunion n'ont pas d'activité.

La société Outmesup a une activité autre que celles des sociétés du groupe. C'est une société de bâtiment et de travaux publics.

Les sociétés Outremer Telecom Ltee et City Call ont été créées en 2003 et ont débuté respectivement en 2004 une activité de centre d'appel téléphonique et d'opérateur téléphonique à l'île Maurice.

Les sociétés Teledom 2003, Teledom 2004 et Telecom Guyane louent à Outremer Telecom des matériels de production.

Ces secteurs d'activité ont été retenus dans le cadre de l'activité sectorielle.

## 7.2 Faits majeurs

La société Fintel a été créée fin octobre 2004 et le groupe Fintel a été créé fin décembre 2004.

## 7.3 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Aucune société significative n'a été exclue du périmètre de consolidation.

## 7.4 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous.

Société et forme juridique N° siren	Siège social	Méthode de conso 2004	Méthode de conso 2003	% contrôle 2004	% contrôle 2003	% intérêt 2004	% intérêt 2003
Fintel SAS	45, Avenue Kleber 75116 PARIS	Société mère		100%		100%	
SAS SPI	BP 280 97285 LAMENTIN CEDEX 2	Intégration globale		100%		100%	
Outremer Telecom 38 367 876 000 018	ZI de la Jambette BP 280 97285 LAMENTIN	Intégration globale		100%		100 %	
Infotel OI 34 491489 000 019	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale		51.00%		51.00%	
Infotel OP	Nouvelle Calédonie	Intégration globale		85.00%		76.43%	
EURL Call Center Caraïbes 42 971 172 400 014	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale		100.00%		100.00%	
EURL Call Center Réunion 43 766 481 600 018	La Bretagne Chemin Grand Canal 97490 Saint Denis	Intégration globale		100.00%		100.00%	
EURL Outremer télécom distribution 43 449 840 800	Zone de la Jambette 97285 Lamentin cedex 2	Intégration globale		100.00%		100.00%	

<b>Société et forme juridique</b> N° siren	<b>Siège social</b>	<b>Méthode de conso 2004</b>	<b>Méthode de conso 2003</b>	<b>% contrôle 2004</b>	<b>% contrôle 2003</b>	<b>% intérêt 2004</b>	<b>% intérêt 2003</b>
021							
SAS Datacom 34 257 166 800 017	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale		99.83%		99.83%	
EURL Telecom 42 330 500 200 010	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale		100.00%		100.00%	
EURL OMT.COM 44 313 120 600 015	Centre d'affaires Dillon Valmenière Route de la Pointe des Sables 97200 Fort de France	Intégration globale		100.00%		100.00%	
SAS Outremer Telecom Mobile 44 523 064 200 222	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale		100.00%		100.00%	
SNC Telecom Antilles	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale		100.00%		100.00%	
SNC Telecom Guyane	103, rue des Alamandas Cogneau Larivot 97351 MATOURY	Intégration globale		100.00%		100.00%	
SNC Telecom Réunion	104, route de Rivière des pluies Parc Technologique du Cerf 97490 SAINT CLOTILDE	Intégration globale		100.00%		100.00%	
Telcom Réunion	104, route de Rivière des pluies Parc Technologique du Cerf 97490 SAINT CLOTILDE	Intégration globale		100.00%		100.00%	
Outmesup	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale		100.00%		100.00%	
Outremer Telecom Ltee	TM Building, Pope Hennessy Street, Port Louis	Intégration globale		100.00%		100.00%	



Société et forme juridique N° siren	Siège social	Méthode de conso 2004	Méthode de conso 2003	% contrôle 2004	% contrôle 2003	% intérêt 2004	% intérêt 2003
TMK.COM	C/O Outremer Telecom Route de la Pointe des Sables 97200 Fort de France	Intégration globale		100.00%		100.00%	
City Call	TM Building, Pope Hennessy Street, Port Louis	Intégration globale		100.00%		100.00%	

## 8 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

### 8.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31/12/2003	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Autres variations	31/12/2004
<b>Valeurs brutes</b>							
Ecart d'acquisition					54 066		54 066
Frais de Recherche et Développement					6 977		6 977
Concessions, brevets, licences					2 799		2 799
Droit au bail					346		346
Fonds de Commerce					1 153		1 153
Autres immobilisations incorporelles					77		77
Avances et acomptes versés							
<b>TOTAL</b>					65 418,119		65 418,119
<b>Amortissements</b>							
Ecart d'acquisition					(560)		(560)
Frais de Recherche et Développement					(5 060)		(5 060)
Concessions, brevets, licences					(2 561)		(2 561)
Droit au bail							0
Fonds de Commerce					(758)		(758)
Autres immobilisations incorporelles					(28)		(28)
Avances et acomptes versés							
<b>TOTAL</b>					(8 967)		(8 967)
<b>Valeurs nettes</b>							
Ecart d'acquisition					53 506		53 506
Frais de Recherche et Développement					1 917		1 917
Concessions, brevets, licences					238		238
Droit au bail					346		346
Fonds de Commerce					395		395
Autres immobilisations incorporelles					49		49
Avances et acomptes versés							
<b>TOTAL</b>					56 451		56 451

### 8.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31/12/2003	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	Variation de périmètre	Autres variations	31/12/2004
<b>Valeurs brutes</b>							
Terrains					516		516
Constructions					1 651		1 651
Installations techniques et matériel et outillage					14 105		14 105
Installations, matériel et outillage en crédit-bail					2 634		2 634
Autres immobilisations corporelles					8 751		8 751
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail					7 227		7 227
Immobilisations corporelles en cours					1 315		1 315
<b>TOTAL</b>					36 199		36 199
<b>Amortissements</b>							
Terrains					(95)		(95)
Constructions					(318)		(318)
Installations techniques et matériel et outillage					(2 774)		(2 774)
Installations, matériel et outillage en crédit-bail					(1 705)		(1 705)
Autres immobilisations corporelles					(4 844)		(4 844)
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail					(6 118)		(6 118)
Immobilisations corporelles en cours							
<b>TOTAL</b>					(15 854)		(15 854)
<b>Valeurs nettes</b>							
Terrains					421		421
Constructions					1 333		1 333
Installations techniques et matériel et outillage					11 331		11 331
Installations, matériel et outillage en crédit-bail					929		929
Autres immobilisations corporelles					3 907		3 907
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail					1 109		1 109
Immobilisations corporelles en cours					1 315		1 315
<b>TOTAL</b>					20 345		20 345

### Détail des Ecarts d'acquisition

ECARTS ACQUISITION	31/12/2003	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	Variation de périmètre	Autres variations	31/12/2004
<b>Valeurs brutes</b>							
SPI		32 329					32 329
Outremer Telecom		21 080					21 080
Infotel OP					172		172
Datacom		151			334		485
<b>TOTAL</b>					506		54 066
<b>Amortissements</b>							
SPI							0
Outremer Telecom							0
Infotel OP					(172)		(172)
Datacom		(188)			(200)		(388)
<b>TOTAL</b>					(372)		(560)
<b>Valeurs nettes</b>							
SPI		32 329			0		32 329
Outremer Telecom		21 080			0		21 080
Infotel OP		0			0		0
Datacom		(37)			134		97
<b>TOTAL</b>		53 372			134		53 506

Les écarts d'acquisition des entités SPI et Outremer Telecom n'ont pas été amortis, l'acquisition ayant été comptabilisée au 31 Décembre 2004. L'affectation de cet écart d'acquisition aux différentes marques acquises sera réalisée dans l'exercice suivant.

### 8.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31/12/2003	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Autres variations	31/12/2004
<b>Valeurs brutes</b>							
Titres de participations					57		57
Créances rattachées à des participations					3		3
Autres titres immobilisés					9		9
Autres immobilisations financières					573		573
Titres mis en équivalence					0		0
<b>TOTAL</b>					642		642
<b>Provisions</b>							
Titres de participations					(25)		(25)
Créances rattachées à des participations					0		0
Autres titres immobilisés					(9)		
Autres immobilisations financières					(1)		(1)
Titres mis en équivalence					0		0
<b>TOTAL</b>					(35)		(26)
<b>Valeurs nettes</b>							
Titres de participations					32		32
Créances rattachées à des participations					3		3
Autres titres immobilisés							
Autres immobilisations financières					572		572
Titres mis en équivalence					0		0
<b>TOTAL</b>					607		607

#### 8.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

STOCKS ET EN-COURS	31/12/2003	Variation	Ecart de conversion	Variation de périmètre	31/12/2004
<b>Valeurs brutes</b>					
Matières premières				194	194
En-cours				0	0
Produits intermédiaires et finis				0	0
Marchandises				2836	2 836
<b>TOTAL</b>				3030	3030
<b>Provisions</b>					
Matières premières				0	0
En-cours				0	0
Produits intermédiaires et finis				0	
Marchandises				(980)	(980)
<b>TOTAL</b>				(980)	(980)
<b>Valeurs nettes</b>					
Matières premières				194	194
En-cours				0	0
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises				1 856	1 856
<b>TOTAL</b>				2 050	2 050

#### 8.5 Ventilation des créances et des dettes par échéance

Les créances et les dettes se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

CREANCES ET DETTES PAR ECHEANCE	31/12/2004	< 1 AN	Entre 1 et 5 ANS	> 5 ANS
<b>ACTIF</b>				
Avances et acomptes versés	304	304		
Clients et comptes rattachés	12633	12633		
Créances sociales et fiscales	3054	3054		
Comptes courants débiteurs				
Débiteurs divers	969	969		0
Charges constatées d'avance	1712	1712		0
Charges à répartir	1132	240	714	178
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>19804</b>	<b>18912</b>	<b>714</b>	<b>178</b>
Impôt différé actif	1561	520	1041	
<b>TOTAL CREANCES ET IMPOT DIFFERE ACTIF</b>	<b>21365</b>	<b>19432</b>	<b>1755</b>	<b>178</b>
<b>PASSIF</b>				
Avances et acomptes reçus sur commandes	550	550		
Fournisseurs et comptes rattachés	15654	15654		
Dettes fiscales et sociales	2988	2988		
Autres dettes d'exploitation	806	806		
Dettes sur immobilisations et Comptes Rattachés	4973	4973		0
Dettes fiscales (IS)	431	431		0
Autres dettes	241	241		
Produits constatés d'avance	2 103	2 103		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>27 746</b>	<b>27 746</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 8.6 Charges à répartir

Les charges à répartir comprennent :

- Les coûts d'acquisition de l'immeuble de Valmenière et le solde des coûts de développement commercial de l'activité Ricoh.
- Les frais d'émissions d'emprunts

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

CHARGES A REPARTIR	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	31/12/2004
Frais d'acquisition Valmenière				54	54
Divers Datacom				8	8
Frais d'amission d'emprunts		957			957
Honoraires avocats / emprunts		113			113
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1070</b>		<b>62</b>	<b>1132</b>

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur une durée de 6 ans.

## 8.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	31/12/2003	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2004
Provisions pour indemnités de départ à la retraite					147		147
Provisions pour restructurations					70		70
Provisions pour litiges prudhommaux					318		318
Provisions pour points fidélité					196		196
Autres provisions pour risques et charges					46		46
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>777</b>		<b>777</b>
<b>Provisions pour impôt différé passif</b>					<b>41</b>		<b>41</b>
. Divers					41		
<b>TOTAL</b>					<b>818</b>		<b>818</b>

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés. Compte tenu de leur fréquence et de leur importance significative, certaines provisions ont été enregistrées en charges exceptionnelles.

## 8.8 Emprunts et dettes financières

### 8.8.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont ventilés par nature et par échéance selon les éléments suivants :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2004
Emprunts et Dettes auprès des Ets de Crédit				4898		4 898
Emprunts sur Location-Financement				2067		2 067
Dettes financières diverses				106		106
Concours bancaires courants				355		355
<b>SOUS-GROUPE OUTREMER TELECOM</b>	0	0		7426		7426
Emprunt obligataire convertible		18000				18 000
Emprunts et dettes auprès d'Ets de Crédit		42500				42 500
Dettes financières diverses		110				110
Concours bancaires courants		956				956
						0
<b>TOTAL</b>		61566		7426		68992

ECHÉANCE DES EMPRUNTS	31/12/2004	< 1 an	De 1 à 5 ANS	> 5 ANS
Emprunts et Dettes auprès des Ets de Crédit	4898	918	3230	750
Emprunts sur Location-Financement	2067	1550	517	
Dettes financières diverses	106	106		
Concours bancaires courants	349	349		
Intérêts courus non échus	6	6		
<b>SOUS-GROUPE OUTREMER TELECOM</b>	7426	2929	3747	750
Emprunt obligataire convertible	18000			18000
Emprunt mezzanine	10000			10000
Emprunt senior B	9000			9000
Emprunt senior A	23500	2000	15900	5600
Emprunts et dettes financières diverses	13	13		
Concours bancaires courants	956	956		
Intérêts courus non échus	97	97		
<b>TOTAL</b>	68992	5995	19647	43350

## 8.8.2 Ventilation des emprunts et dettes financières par devises

Tous les emprunts sont libellés en Euros.

## 8.8.3 Ventilation des emprunts et dettes financières par type de taux

La ventilation des emprunts et dettes par type de taux se décompose comme suit :

EMPRUNTS par TYPE DE TAUX	31/12/2004	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE
Emprunts et Dettes auprès des Ets de Crédit	4898	398	4500
Emprunts sur Location-Financement	2067	2067	
Dettes financières diverses	106	106	
Concours bancaires courants	349	349	
Intérêts courus non échus	6	6	
<b>SOUS-GROUPE OUTREMER TELECOM</b>	<b>7426</b>	<b>2926</b>	<b>4500</b>
Emprunt obligataire convertible	18000		18000
Emprunt mezzanine	10000		10000
Emprunt senior B	9000		9000
Emprunt senior A	23500		23500
Emprunts et dettes financières diverses	13		13
Concours bancaires courants	956		956
Intérêts courus nonéchus	97		97
<b>TOTAL</b>	<b>68992</b>	<b>2926</b>	<b>66066</b>

## 8.9 Engagements hors-bilan

### 8.9.1 Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu par les sociétés du groupe.

### 8.9.2 Engagements donnés

Des garanties ont été données sur les emprunts contractés par la société Fintel et par la société Outremer Telecom :

- Garanties données par Fintel et SPI :

Le 23 décembre 2004, dans la cadre des contrats suivants, Fintel et SPI ont consenti des sûretés et pris une série d'engagements et d'obligations, décrits notamment aux articles Sûretés, Déclarations et Garanties, Engagements, Obligations en matière financière :

- Fintel : Contrat de Crédits Senior de 40.200.000 euros, avec Barclays Bank PLC (en qualité d'« Arrangeur », d'« Agent », d'« Agent de sûreté », et de « Banque »)
- Fintel : Contrat de Souscription et de Prise Ferme des OBSA, avec Barclays Bank PLC (en qualité d'« Arrangeur » et de « Souscripteur »)
- Fintel : Convention de Nantissement de Compte d'Instruments Financiers relative aux valeurs mobilières détenues ou à détenir par FinTel dans le capital de SPI et d'Outremer Telecom, avec Barclays Bank PLC (en qualité d'« Agent », d'« Agent de sûreté », et de « Banque») et les titulaires d'OBSA.
- SPI : Convention de Nantissement de Compte d'Instruments Financiers relative aux valeurs mobilières détenues ou à détenir par SPI dans le capital d'Outremer Telecom, avec Barclays Bank PLC (en qualité d'« Agent », d'« Agent de sûreté », et de « Banque») et les titulaires d'OBSA.

Par ces contrats Fintel et SPI s'engagent notamment comme suit :

- Fintel s'engage à nantir les comptes d'instruments financiers sur lequel seront virées l'intégralité des actions SPI et Outremer Telecom détenues par elle à leur date d'acquisition.
- SPI s'engage à nantir les comptes d'instruments financiers sur lequel seront virées l'intégralité des actions Outremer Telecom détenues par elle à leur date d'acquisition.
- Fintel et SPI se portent cautions solidaires en faveur de Barclays Bank PLC au titre des cautions, obligations de paiement et de remboursement d'Outremer Telecom en qualité d'Emprunteur au titre du Crédit Tranche A2 et du Crédit d'Investissement tels que définis au contrat de Crédits Senior.

- Garanties données par Outremer Telecom :

- Le 23 décembre 2004, Outremer Telecom a signé avec Barclays Bank PLC (en tant que « Agent », « Agent des suretés » et « Banques et Etablissements financiers », désignés comme « Bénéficiaires ») une convention de nantissement de fonds de commerce, par laquelle Outremer Telecom affecte à titre de nantissement au profit des Bénéficiaires le Fonds de Commerce (voir ci-dessous), pour sureté et garantie de l'exécution des obligations de paiement et de remboursement contractées par Outremer Telecom envers chacun des Bénéficiaires conformément aux termes du Contrat de Crédits Senior.

Le Fonds de commerce comprend l'universalité des éléments corporels et incorporels le composant, pouvant légalement être inclus dans l'Assiette du Nantissement (à l'exclusion de tout droit de propriété industrielle), à savoir notamment :

- Les droits au bail où le fonds de commerce est exploité ;
  - Le nom commercial, l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y étant attachés ; et
  - Le mobilier commercial et industriel, le matériel et l'outillage, les agencements et l'équipement servant à son exploitation, à l'exception, le cas échéant des immeubles par destination, attachés au Fonds de Commerce.
- Le 23 décembre 2004, Outremer Telecom a signé avec Barclays Bank PLC (en tant que « Agent », « Agent des suretés » et « Banques et Etablissements financiers », désignés comme « Bénéficiaires ») une convention de nantissement de marques, par laquelle Outremer Telecom nantit au profit des Bénéficiaires les marques Outremer Telecom (Marque et Marque semi-figurative en couleur), pour garantie de l'exécution des obligations de paiement et de remboursement contractées par Outremer Telecom envers chacun des Bénéficiaires conformément aux termes du Contrat de Crédits Senior.
  - Le 23 décembre 2004, Outremer Telecom a signé avec Barclays Bank PLC (en tant que « Agent », « Agent des suretés » et « Banques et



Etablissements financiers », désignés comme « Bénéficiaires ») une convention de cession de créances professionnelles, par laquelle Outremer Telecom cédera au profit des Bénéficiaires ses créances professionnelles nées ou à naître dans tous les cas des Contrats de Téléphonie et ses créances intra-groupe, pour garantie de l'exécution des obligations de paiement et de remboursement contractées par Outremer Telecom envers chacun des Bénéficiaires conformément aux termes du Contrat de Crédits Senior.

### 8.10 Effectif moyen

L'effectif moyen des entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

<b>EFFECTIFS</b>	<b>31/12/2003</b>	<b>31/12/2004</b>
Cadres et assimilés		52
Agents de maîtrise		2
Employés		303
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>357</b>

## **9 Autres informations**

### **9.1 Evénements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

### **9.2 Dirigeants**

#### **9.2.1 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction**

Cette information aboutirait à communiquer un montant individuel.

#### **9.2.2 Engagements en matière de pensions et indemnités assimilées**

Il n'y a pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilés dont bénéficient les membres et anciens membres des organes d'administration et de direction .

#### **9.2.3 Avances et crédits accordés**

Il n'y a pas d'avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction .

## **20.6 COMPTES CONSOLIDES D'OUTREMER TELECOM AU 31 DECEMBRE 2004 PREPARES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL COMPTABLE FRANÇAIS**

## 1 Bilan consolidé

Actif	Note n°	Exercice 2004	Exercice 2003
<b>Actif immobilisé</b>		<b>23 937</b>	<b>13 845</b>
Ecarts d'acquisition	9.1	97	134
Immobilisations incorporelles	9.1	2 945	1 425
Immobilisations corporelles	9.2	20 279	11 757
Immobilisations financières	9.3	616	529
Titres mis en équivalence	9.3	0	0
<b>Actif circulant</b>		<b>23 663</b>	<b>39 119</b>
Stocks et en-cours	9.4	2 050	1 895
Clients et comptes rattachés	9.5 - 9.6	8 780	5 256
Autres créances et comptes de régularisation		5 696	6 618
Valeurs mobilières de placement		1 418	9 042
Disponibilités		5 719	16 308
<b>Total de l'actif</b>		<b>47 600</b>	<b>52 964</b>

Passif	Note n°	Exercice 2004	Exercice 2003
<b>Capitaux propres totaux :</b>	4	<b>11 480</b>	<b>24 368</b>
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	4	<b>11 085</b>	<b>24 113</b>
Capital	4	4 281	17 349
Primes	4	1 895	0
Réserves consolidées	4	(221)	2 687
Résultat consolidé	4	5 130	4 077
Autres	4		0
<b>Intérêts minoritaires</b>	4	<b>395</b>	<b>255</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	9.10	<b>818</b>	<b>1 412</b>
<b>Dettes :</b>		<b>35 302</b>	<b>27 184</b>
Emprunts et dettes financières	9.12	7 426	6 998
Fournisseurs et comptes rattachés	9.13	13 987	12 780
Autres dettes et comptes de régularisation	9.13	13 889	7 406
<b>Total du passif</b>		<b>47 600</b>	<b>52 964</b>

## 2 Compte de résultat consolidé

Montants en K€	Note n°	Exercice 2004	Exercice 2003
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10.2</b>	<b>68 627</b>	<b>68 660</b>
Autres produits d'exploitation	9.17	3 533	5 196
Achats consommés		(5 081)	(5 704)
Charges de personnel		(11 188)	(10 469)
Autres charges d'exploitation		(42 576)	(39 375)
Impôts et taxes		(870)	(686)
Dotations aux amortissements et aux provisions	9.16	(7 239)	(10 599)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>10.3</b>	<b>5 206</b>	<b>7 023</b>
Charges et produits financiers	9.18	(374)	(126)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>4 832</b>	<b>6 897</b>
Charges et produits exceptionnels	9.19	56	(584)
Impôts sur les résultats	9.20	437	(2 126)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>5 325</b>	<b>4 187</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	9.1	(188)	(67)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>5 137</b>	<b>4 120</b>
Intérêts minoritaires		7	43
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>5 130</b>	<b>4 077</b>
Résultat par action		0.18 €	0.12 €
Résultat dilué par action		0.18 €	0.12 €

### 3 Tableau des flux de trésorerie

Montants en K€	Exercice 2004	Exercice 2003
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	5 137	4 120
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	6 025	9 658
- Variation des impôts différés	-1 169	-352
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	9	-4
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>10 002</b>	<b>13 422</b>
<b>Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence</b>		
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>-742</b>	<b>2 052</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>9 260</b>	<b>15 474</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	-15 833	-7 340
Variation des dettes sur immobilisations	2 864	
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1	574
Incidence des variations de périmètre	-52	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-13 020</b>	<b>-6 766</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 214	-1 041
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire	-13 800	179
Variation de périmètre	133	
Emissions d'emprunts	5 496	2 805
Remboursements d'emprunts	-5 072	-2 415
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-14 457</b>	<b>-472</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-18 217</b>	<b>8 236</b>
Trésorerie d'ouverture	24 999	16 768
Trésorerie de clôture	6 782	25 003
Incidence des variations de cours des devises		

#### 4 Variation des capitaux propres - part du groupe et intérêts minoritaires

Montants en K€ Situation à la clôture	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres					Total des capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires
					Écarts de conversion	Écarts de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Autres variations	Total Autres		
<b>Exercice 31/12/2002</b>	<b>16 823</b>		<b>1 087</b>	<b>2 988</b>					<b>0</b>	<b>20 898</b>	<b>212</b>
Affectation du résultat 2002			2 988	(2 988)					0	0	
Résultat de l'exercice 2003				4 077					0	4 077	43
Variations du capital de l'entreprise consolidante	525		(347)						0	178	
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle									0	0	
Incidence des réévaluations									0	0	
Variation des écarts de conversion									0	0	
Changements de méthodes comptables									0	0	
Distribution de dividendes			(1 040)						0	(1 040)	
Imputation de l'écart d'acquisition sur les capitaux propres									0	0	
<b>Exercice 31/12/2003</b>	<b>17 348</b>	<b>0</b>	<b>2 688</b>	<b>4 077</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 113</b>	<b>255</b>
Affectation du résultat 2003			4 077	(4 077)					0	0	
Résultat de l'exercice 2004				5 130					0	5 130	7
Variations du capital de l'entreprise consolidante	(13 067)	5 000	(5 733)						0	(13 800)	
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle									0	0	
Changements de méthodes comptables		(3 105)							0	(3 105)	
Variation des écarts de conversion									0	0	
Changements de méthodes comptables: City Call									0	0	133
Distribution de dividendes			(1 214)						0	(1 214)	
Ecart de conversion			(39)						0	(39)	
<b>Exercice 31/12/2004</b>	<b>4 281</b>	<b>1 895</b>	<b>(221)</b>	<b>5 130</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 085</b>	<b>395</b>

## **5 Faits majeurs**

Les faits marquants de l'exercice 2004 ont été les suivants :

### **5.1 Réduction de capital**

L'opération de cession des actions d'OMT à Apax s'est accompagnée d'une réduction de capital.

A l'issue de cette opération, le capital social est passé de 17 348 513 € à 4 281 210 € et une prime d'émission a été créée pour 5 000 000 €.

Concomitamment, l'ensemble de l'endettement moyen terme de la société a été remboursé par anticipation et un concours de 4500 000 € accordé par la Barclays s'y est substitué.

### **5.2 Changements de méthodes**

Deux changements de méthode ont été effectués sur l'exercice :

- Les frais de commercialisation jusqu'ici activés en charges à répartir sont dorénavant laissés dans les coûts d'exploitation de l'exercice. Le solde des frais de commercialisation figurant à l'actif au début de l'exercice, soit 3 003 k€, a été affecté sur les capitaux propres,
- L'avantage à rétrocéder aux clients au titre des points fidélité a été constaté par une provision pour charge. L'estimation à l'ouverture de l'exercice, soit 101 k€, a été affecté sur les capitaux propres.

### **5.3 Développement des activités**

OMT a démarré en 2004 deux nouvelles activités :

- L'ADSL en option 1 dans les quatre DOM, entre septembre et décembre selon les départements,
- Le GSM en Guyane le 01/12/2004

#### **5.3.1 Investissements ADSL et GSM**

Les immobilisations ADSL (option 1) s'entendent de la phase 1 pour la part déductible de l'Impôt sur les bénéfices des Sociétés. Les durées d'amortissements proposées s'étalent de 4 ans à 12 ans pour la partie construction génie civil. Les dates de début d'amortissement sont les dates de raccordement des premiers abonnés option 1 par département.

Les immobilisations GSM s'entendent de la part qui excède la part défiscalisable facturée à SNC Télécom Guyane. Les durées d'amortissements proposées sont les mêmes que pour l'ADSL, elles s'étalent de 4 ans à 12 ans pour la partie construction génie civil. La date de début l'amortissement est le 01/12/2004.

### **5.3.2 Cessions de matériels à des SNC de défiscalisation**

Deux opérations ont été réalisées en 2004 :

- Avec la SNC Télécom Guyane, l'essentiel du coût du GSM Guyane pour 3 099 k€,
- Avec la SNC Télécom 2004, une seconde part déductible de l'Impôt sur le Revenu du dégroupage ADSL pour 2 746 k€.

Dans les comptes sociaux, ces opérations ont été enregistrées comme en 2003 :

- Achats et frais d'approche enregistrés en 607 puis viré en exceptionnels par un compte de transfert de charges,
- Ventes enregistrées en produits exceptionnels par le débit des comptes clients,
- La cession à la SNC Télécom Guyane dégage une perte de 72 k€ ;
- Encaissement de la part des défiscaliseurs au crédit des comptes clients, en 2004 pour la SNC Télécom Guyane et en 2005 pour la SNC Télécom 2004,
- Virement du solde du compte client en immobilisations financières,
- Imputation des loyers sur ces prêts pour le montant hors taxes.

Les trois SNC de défiscalisation étant dorénavant consolidées, ces opérations sont pour la plupart éliminées.

### **5.3.3 Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement engagés par la société au cours de l'exercice ont été activés pour la somme de 1741 k€, 646 k€ pour l'ADSL et 1096 k€ pour le GSM Guyane, selon les principes suivants :

- frais de personnel calculés selon estimation individuelle par projet, nous aboutissons à 392 k€ en brut et 140 k€ en charges auxquelles nous avons ajouté 106 k€ forfaitaires d'administratif,



- frais de déplacements des équipes,
- loyers des sites pour la part antérieure au démarrage, calculé selon les mêmes dates que pour les immobilisations,
- communication pour la seule part GSM,
- frais de transports inter sites.

Ces frais de développement sont amortis sur trois ans à partir du 01/10/2004 pour l'ADSL (moyenne des quatre DOM) et le 01/12/2004.

L'ensemble de ces méthodes est cohérent avec les exercices précédents.

## **5.4 Fiscalité**

### **5.4.1 Contrôle fiscal**

Le contrôle fiscal entamé en 2003 est achevé et la société a reçu la notification pour les exercices 2001 et 2002 qui vient s'ajouter à celle de 2000 reçue fin 2003.

L'essentiel des redressements porte sur les provisions pour créances douteuses téléphonie.

Il a été décidé de transiger sur ce point pour obtenir la déduction de 50 % des provisions pratiquées et enregistrer une reprise de provisions non imposable à mesure de l'enregistrement des créances irrécouvrables.

Au 31/12/2004, toutes les créances inférieures à 200 € (seuil fixé en concertation avec notre conseil fiscal) ont été virées en pertes et les provisions reprises. De fait, l'encours des créances douteuses progresse peu dans l'exercice et les dotations nettes en 2004 sont faibles.

L'accord avec l'Administration est en cours de finalisation.

### **5.4.2 Défiscalisation**

Pour la première fois en 2004, la société a bénéficié pour une partie des investissements ADSL tranche 1 d'une défiscalisation à l'IS sur agrément.

Un second agrément a été reçu fin 2004 pour les investissements à réaliser en 2005.

### **5.4.3 Abattement du tiers**

Depuis la loi Girardin de juillet 2003, la société bénéficie de l'abattement du tiers sur ses bénéfices générés dans les DOM par des actifs non défiscalisés.

En pratique en 2004, le résultat dégagé par les activités ADSL et GSM est négatif et l'abattement du tiers est appliqué sur l'essentiel du bénéfice 2004.

L'ensemble de ces dispositions a réduit significativement le taux moyen de l'impôt sur les bénéfices. A fin 2004, la société a une créance sur le Trésor à l'actif du bilan.

#### **5.4.4 Traitement fiscal des frais de commercialisation**

Les frais de commercialisation activés jusqu'en 2003 en charges à répartir avaient été déduits fiscalement dès l'année d'engagement de la charge. Une dette d'impôt différé avait été constatée au passif à ce titre pour 1 031 k€.

Un changement de méthode ayant conduit à imputer cette charge à répartir sur les capitaux propres, cette dette d'impôt différée a été reprise en résultat sur le présent exercice.

#### **5.5 Filiales de Maurice**

Les deux filiales de Maurice sont opérationnelles depuis la fin du premier semestre 2004 :

- OMT Limited pour le service client,
- City Call pour la téléphonie.

### **6 Activités et organigramme du groupe**

#### **6.1 Activités**

Le groupe Outremer Télécom a pour activité principale la téléphonie.

L'activité du groupe s'articule autour de trois axes principaux :

- La télécommunication,
- La monétique,
- Le négoce.

La société Outremer Télécom exerce trois activités principales :

- Des prestations de téléphonie qui ont démarré au cours de l'année 1999 sous la marque « Outremer Télécom »,
- Des prestations de monétique bancaire pour les Antilles Guyane depuis 1987,
- Des prestations de service informatique et d'info-gérance depuis sa création en 1983.

La filiale I et T Océan Indien exerce une activité de prestations de services monétiques bancaires sur la Réunion. La filiale I et T Océan Pacifique n'exerce plus d'activité depuis le 01 janvier 2002.

Les sociétés Datacom et I et T Océan Indien exercent une activité de négoce et de maintenance de matériels électroniques connexes à l'activité d'Outremer Télécom.

Les filiales Telcom, Call Center Caraïbes, Call Center Réunion et TMK.COM rendent à Outremer Télécom des prestations de commercialisation et de centres d'appel téléphonique.

La filiale OM.COM rend à Outremer Télécom une prestation de marketing et communication.

Les filiales SNC Télécom Antilles et Télécom Réunion n'ont pas d'activité.

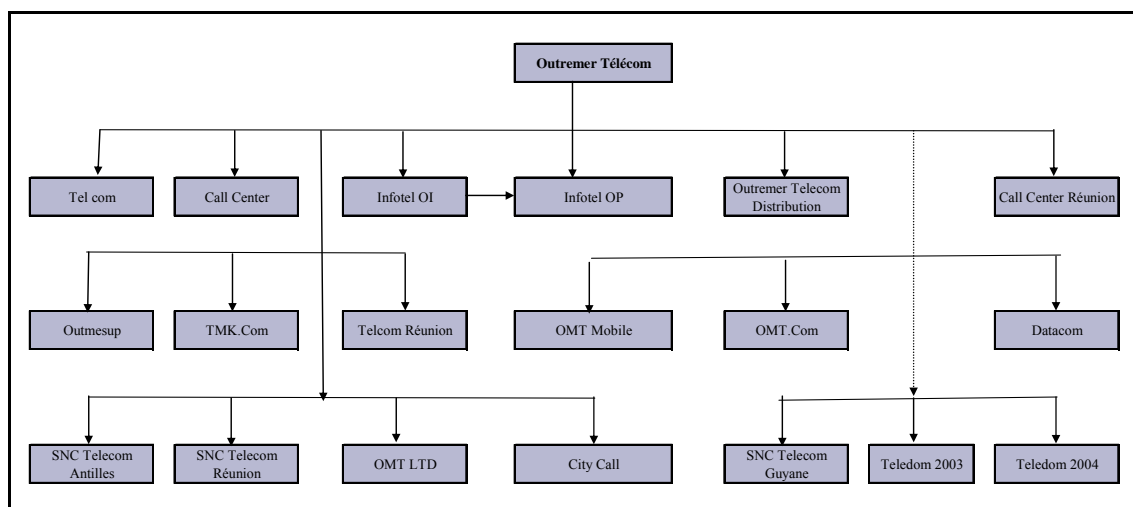
La société Outmesup a une activité autre que celles des sociétés du groupe. C'est une société de bâtiment et de travaux publics.

Les sociétés Outremer Télécom LTEE ET City Call ont été créées en 2003 et ont débutés leur activité en 2004, à l'île Maurice. La première exerce une activité de centre d'appel téléphonique et la seconde d'opérateur téléphonique.

Les sociétés Teledom 2003, Teledom 2004 et Télécom Guyane louent à Outremer Télécom des matériels de production.

Ces secteurs d'activité ont été retenus dans le cadre de l'activité sectorielle présentée en 10.

## 6.2 Organigramme au 31 décembre 2004



### 6.3 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidé 2004	Méthode de consolidé 2003	% contrôle 2004	% contrôle 2003	% intérêt 2004	% intérêt 2003
Outremer Telecom SA	38 367 876 000 018	ZI de la Jambette BP 280 97285 LAMENTIN	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	100.00%	100.00%
SARL Infotel OI	34 491 489 000 019	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	51.00%	51.00%	51.00%	51.00%
Infotel OP	XXX XXX XXX	Nouvelle Calédonie	Intégration globale	Intégration globale	85.00%	85.00%	76.43%	76.43%
EURL Call Center Caraïbes	42 971 172 400 014	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
EURL Call Center Réunion	43 766 481 600 015	La Bretagne - Chemin Grand Canal 97490 Saint Denis	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
EURL Outremer Telecom Distribution	43 449 840 800 020	ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN Cedex 2	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SAS Datacom	34 257 166 800 011	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	99.83%	99.83%	99.83%	99.83%
EURL Telecom	42 330 500 200 010	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
EURL OMT.COM	44 313 120 600 018	Centre d'affaires Dillon Valmenière Route de la pointe des sables 97200 Fort-de-France	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SAS Outremer Telecom Mobile	44 523 064 200 222	Centre d'affaires Dillon Valmenière Route de la pointe des sables 97200 Fort-de-France	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SNC Telecom Antilles	43 845 574 300 011	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SNC Telecom Réunion	43 841 020 100 011	104, route de rivière des pluies Parc technologique du Cerf 97490 Sainte Clotilde	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
City Call	XXX XXX XXX	TM Building, Pope Hennessy Street, Port Louis	Intégration globale	Intégration globale	50.00%	50.00%	50.00%	50.00%
EURL TMK.COM	44 411 834 300 011	C/O Outremer Telecom Route de la pointe des sables 97200 Fort-de-France	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
OMT Limited	XXX XXX XXX	TM Building, Pope Hennessy Street, Port Louis	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
EURL Telcom Réunion	44 775 186 800 011	104, route de rivière des pluies Parc technologique du Cerf 97490 Sainte Clotilde	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
EURL Outmesup	44 185 349 600 011	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidé	Méthode de consolidé	% contrôle 2004	% contrôle 2003	% intérêt 2004	% intérêt 2003
Teledom 2003	45 139 219 500 017	C/O Phalsbourg Gestion 7rue du fossé blanc BP6 92233 GENNEVILIERES CEDEX	Intégration globale	Intégration globale	NC	100.00%	NC	100.00%
Teledom 2004	480 147 354	99 Quai docteur Dervaux 92600 ASNIERES S/SEINE	Intégration globale	Intégration globale	NC	100.00%	NC	100.00%
SNC Telecom Guyane	43 873 310 700 017	103, rue des Alamandas Cogneau Larivot 97351 MATOURY	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

Les sociétés Télédom 2003, Télédom 2004 et Télécom Guyane sont des sociétés en nom collectif regroupant des tiers hors groupe pour bénéficier de l'avantage fiscal de la déduction des investissements productifs outre-mer. Outremer Télécom détient une part dans chacune de ces sociétés et en achètera l'ensemble des parts à l'issue de la période légale de détention par les tiers. Elles sont consolidées en tant qu'entités ad'hoc.

#### 6.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Aucune société n'a été exclue du périmètre de consolidation.

## 7 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

### 7.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Télécom Outremer sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

### 7.2 Modalités de consolidation

#### 7.2.1 Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31/12/2004. Toutes les participations significatives dans lesquelles Outremer Télécom assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des

entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;

- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- Éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

Toutes les sociétés du groupe OMT sont intégrées par la méthode de l'intégration globale.

### **7.2.2 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères**

Les filiales City Call et OMT Ltee, de la S.A. Outremer Télécom constituant des entreprises

étrangères autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux de clôture ;
- L'écart de conversion mis en évidence est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion », et n'affecte pas le résultat.

### **7.2.3 Élimination des opérations intragroupes**

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

### **7.2.4 Écarts d'acquisition**

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Cette durée maximale est estimée à 5 ans.

Aucun écart d'acquisition significatif n'a été constaté au cours de l'exercice.

L'écart d'acquisition de Datacom avait été imputé de 151 K€ correspondant au compte courant de SPI chez Datacom apporté à OMT en 2000. Ce compte courant a fait l'objet d'un abandon en social. En consolidation, l'écart d'acquisition a été reconstitué et l'amortissement sur 5 ans a été

régularisé. L'impact a été de 121 K€ de dotation d'amortissements.

### 7.2.5 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2004, d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

### 7.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe Outremer Telecom sont les suivants :

#### 7.3.1 Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

<i>Application des méthodes préférentielles</i>	<i>OUI NON N/A</i>	<i>Note</i>
Comptabilisation des contrats de location financement	OUI	7.3.4
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	OUI	7.3.1 3
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	OUI	
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

#### 7.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

##### 7.3.2.1 Frais de recherche et développement

Ces frais représentent :

- Les dépenses de personnel et de charges externes engagées par la société depuis 1997 pour le développement de l'activité de téléphonie,
- Les charges externes engagées par la société en 1999 pour le développement de l'activité de boucle locale radio (BLR),
- Le développement de l'activité GSM au cours des exercices 2000 et 2001, ainsi qu'en 2004 pour le démarrage de l'activité GSM en Guyane
- Le développement de l'activité ADSL au cours des exercices 2002 à 2004.

Les projets ayant de sérieuses chances de faisabilité technique et de réussite commerciale sont immobilisés et amortis sur 1 ou 3 ans.

Les projets ne présentant pas ces caractéristiques sont comptabilisés en charges.

##### 7.3.2.2 Autres immobilisations incorporelles

Ce sont :

- Les concessions, licences et brevets.
- Ces frais représentent :
- Des logiciels de télécommunication et autres,
  - Des frais d'accès et de raccordement au réseau de France Télécom,
  - Des licences diverses,
- Le coût de dépôt des marques Outremer Télécom et Outremer.com
  - Les fonds commerciaux ou assimilés comprenant :
    - Le fonds de commerce initial de Datacom et de OMT,
    - Le fonds de commerce acquis en 2000 auprès de la SEM Protel,
    - Les droits d'entrée acquittés pour diverses boutiques prises à bail,

▪ Les autres immobilisations incorporelles.  
Ces frais représentent le plan de numérotation d'accès acquis auprès de l'ART.

### 7.3.2.3 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Frais de recherche et de développement		
• Activité téléphonie fixe exercice antérieure à 1999	Linéaire	1 an
• Activité téléphonie fixe exercice 1999	Linéaire	3 ans
• Activité boucle locale radio	Linéaire	1 an
• Activité GSM exercice 2000	Linéaire	1 an
• Activité GSM exercice 2001, 2002 et 2004	Linéaire	3 ans
• Activité ADSL exercice 2002 à 2004	Linéaire	3 ans
• Activité 2004		
Frais d'accès réseau France Télécom	Linéaire	5 ans
Plan de numérotation	Linéaire	6 ans et 8 mois
Fonds de commerce	Linéaire	5 ans
Coût de dépôt des marques	Linéaire	2 ans
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans

### 7.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire/dégressif	4 à 5 ans
Installations générales	Linéaire/dégressif	4 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 4 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire/dégressif	2 à 5 ans
Boîtiers d'interconnexions	Linéaire	2 ans

Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
--------------------	----------	------------

### 7.3.4 Contrats de location-financement

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

### 7.3.5 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation acquis :

- à la souscription aux certificats d'investissements de Intelsat Investing,
- à la souscription par Datacom à Cetevim.

Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autre la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des critères suivants :

- situation nette comptable,
- résultats et niveau de rentabilité attendus,
- perspectives d'avenir,
- utilité pour la société.

### 7.3.6 Stocks et travaux en-cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat majoré des frais d'acheminement.



Les stocks de marchandises et de pièces de rechange sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé du prix de départ métropole majoré des frais accessoires.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la date de la clôture.

### **7.3.7 Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Sauf cas particuliers, les créances sont provisionnées en fonction de leur antériorité et des probabilités de recouvrement au cas par cas.

### **7.3.8 Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

Le poste trésorerie comprend des SICAV, des certificats de dépôts, des bons du Trésor et divers comptes bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

### **7.3.9 Subventions d'investissement**

Les subventions sont retraitées comme suit :

- Inscription en compte de régularisation au passif ;
- Étalement au compte de résultat consolidé.

### **7.3.10 Charges constatées d'avance**

Les charges de commercialisation engagées en fin d'année pour la signature de contrats n'ayant pas connu leur début d'exploitation au cours de l'exercice sont incluses dans les charges constatées d'avance.

### **7.3.11 Impôts sur les bénéfices**

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise, des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société, soit 33.83%.

En application du règlement CRC n°99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les impôts différés actifs afférents aux déficits fiscaux des sociétés Datacom, I&T OP, City Call et OMT Ltee ne sont pas comptabilisés, ces entreprises ayant supporté des pertes récentes au cours des derniers exercices.

### **7.3.12 Provisions pour risques et charges**

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs à

des litiges ponctuels ou des impôts différés. Il n'y a pas lieu de constater de provision à caractère récurrent, telle que des garanties données aux clients.

### **7.3.13 Engagements de retraite et prestations assimilés**

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements en matière de retraite ont été provisionnés, dans les comptes sociaux de la société OMT, pour les salariés présents depuis plus de cinq ans.

Pour les autres sociétés du groupe, la provision a été comptabilisée dans les comptes consolidés.

### **7.3.14 Méthodes de conversion des opérations en devises**

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier.

### **7.3.15 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

#### *7.3.15.1.1 Ventes de cartes prépayées*

Les ventes de cartes prépayées sont comptabilisées à la livraison. Une charge à payer est enregistrée pour tenir compte des consommations à servir aux cartes en cours de validité.

#### *7.3.15.1.2 Téléphonie fixe*

Les prestations sont enregistrées mensuellement en fonction des consommations réelles. Depuis le 31/12/2004, un produit perçu d'avance est enregistré pour les facturations de forfait réalisées en fin de mois précédent.

#### *7.3.15.1.3 Traitement informatique des distributeurs de billets et des terminaux de paiements électroniques (TPE)*

Les prestations sont enregistrées mensuellement en fonction des consommations réelles

### **7.3.16 Frais de recrutement des abonnés**

Il s'agit des dépenses engagées pour commercialiser et conclure les abonnements au téléphone filaire.

Les frais correspondant aux contrats vivants, après déduction des contrats résiliés, ne sont plus comptabilisés en charge à répartir. Le solde des montants activés au 31/12/2003 a été imputé sur les capitaux propres en 2004.

### **7.3.17 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### **7.3.18 Résultats par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

## 8 Comparabilité des comptes

### 8.1 Changements comptables

Aucun changement comptable suffisamment significatif n'est susceptible d'affecter la comparabilité des comptes.

### 8.2 Variations de périmètre

Comme mentionné précédemment, l'exercice 2004 a été caractérisé par deux acquisitions.

#### 8.2.1 Entrées de périmètre

Au cours de l'exercice, les acquisitions suivantes ont été réalisées :

Sociétés	Date d'entrée dans le périmètre	Type d'entrée (1)	Coût d'acquisition des titres de participation	Montant de l'écart d'acquisition positif ou négatif
Teledom 2003	01/01/04	C	100	0
Teledom 2004	01/01/04	C	100	0

(1) C (création) A (acquisition)

#### 8.2.2 Sorties de périmètre

Aucune sortie de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2004.

#### 8.2.3 Changements de méthodes de consolidation

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2004.

### 8.3 Acquisitions ou cessions de participations post-clôture

Entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes, aucune acquisition ni aucune cession n'a été effectuée.

## 9 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

## 9.1 Immobilisations incorporelles

Montants en K€	Exercice 2003	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Exercice 2004
<b>Valeurs brutes</b>							
Ecart d'acquisition (1)	506	151					657
Frais de recherche et développement (2)	5 099	1 878					6 977
Droit au bail (4)	346	48					394
Concessions, brevets, licences(3)	1 624	544	9				2 177
Fonds de commerce (5)	758						758
Autres immobilisations incorporelles	86	1	(9)				78
Avances et acomptes versés							0
<b>Total</b>	<b>8 419</b>	<b>2 622</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 041</b>
<b>Amortissements</b>							
Ecart d'acquisition (1)	(372)	(188)					(560)
Frais de recherche et développement (2)	(4 651)	(409)					(5 060)
Droit au bail (4)							0
Concessions, brevets, licences(3)	(1 056)	(537)					(1 593)
Fonds de commerce (5)	(758)						(758)
Autres immobilisations incorporelles	(23)	(5)					(28)
Avances et acomptes versés							0
<b>Total</b>	<b>(6 860)</b>	<b>(1 139)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(7 999)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Ecart d'acquisition (1)	134	(37)	0	0	0	0	97
Frais de recherche et développement (2)	448	1 469	0	0	0	0	1 917
Droit au bail (4)	346	48	0	0	0	0	394
Concessions, brevets, licences(3)	568	7	9	0	0	0	584
Fonds de commerce (5)	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	63	(4)	(9)	0	0	0	50
Avances et acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 559</b>	<b>1 483</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 042</b>

(1) Les écarts d'acquisition portent sur les sociétés suivantes :

Montants en K€	Exercice 2003	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Exercice 2004
<b>Valeurs brutes</b>							
Infotel OP	172						172
Datacom	334	151					485
<b>Total</b>	<b>506</b>	<b>151</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>657</b>
<b>Amortissements</b>							
Infotel OP	(172)						(172)
Datacom	(200)	(188)					(388)
<b>Total</b>	<b>(372)</b>	<b>(188)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(560)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Infotel OP	0	0	0	0	0	0	0
Datacom	134	(37)	0	0	0	0	97
<b>Total</b>	<b>134</b>	<b>(37)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>97</b>

(2) Les frais de recherche et développement d'un montant de 6 977 K€ sont représentés par :

- Des dépenses de personnel et de charges externes engagées par la société depuis 1997 pour le développement de l'activité de téléphonie, pour un montant de 2 431 K€,
- Des charges externes engagées par la société en 1999 pour le développement de l'activité de la boucle locale radio (BLR) pour un montant de 29 K€,
- Des charges de personnel des services Informatiques et Réseau engagés dans les projets BLR, GSM et ADSL pour 1 634 K€.
- Des charges externes engagées pour les mêmes projets pour un montant de 2 883 K€,

(3) Les concessions, licences et brevets pour un montant de 2 177 K€ sont représentés par :

- Des logiciels pour 1 263 K€,
- Des frais d'accès et de raccordement au réseau de France Télécom ou d'autres opérateurs pour un montant de 894 K€,
- Des coûts de dépôt des marques Outremer Télécom et Outremer.com.

(4) Les droits d'entrée acquittés pour diverses boutiques prises à bail pour un total de 394 K€.

(5) Les fonds de commerce pour un montant de 758 K€ sont représentés par :

- Le fonds de commerce monétique et informatique pour 681 K€,
- Le fonds de commerce acquis en 2000 auprès de SEM Protel pour un montant de 76 K€,

## 9.2 Immobilisations corporelles

Montants en K€	Exercice 2003	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Exercice 2004
<b>Valeurs brutes</b>							
Terrains	503						503
Terrains en crédit-bail							0
Constructions	1 573						1 573
Constructions en crédit-bail							0
Installations techniques, mat. & out.	2 361	3 555	(58)	8 247			14 105
Instal, mat. & out. en crédit-bail	1 953	681					2 634
Autres immobilisations corporelles	7 061	2 020	(383)				8 698
Autres immo. corp. en crédit-bail	6 957	270					7 227
Immobilisations corporelles en cours	2 906	859	(2 449)				1 316
Avances et acomptes							0
<b>Total</b>	<b>23 314</b>	<b>7 385</b>	<b>(2 890)</b>	<b>8 247</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 056</b>
<b>Amortissements</b>							
Terrains	(7)	(88)					(95)
Terrains en crédit-bail	0						0
Constructions	(199)	(76)					(275)
Constructions en crédit-bail	0						0
Installations techniques, mat. & out.	(1 639)	(454)	58	(738)			(2 773)
Instal, mat. & out. en crédit-bail	(1 074)	(632)					(1 706)
Autres immobilisations corporelles	(3 927)	(1 208)	326				(4 809)
Autres immo. corp. en crédit-bail	(4 711)	(1 408)					(6 119)
Immobilisations corporelles en cours	0						0
Avances et acomptes	0						0
<b>Total</b>	<b>(11 557)</b>	<b>(3 866)</b>	<b>384</b>	<b>(738)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(15 777)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Terrains	496	(88)	0	0	0	0	408
Terrains en crédit-bail	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	1 374	(76)	0	0	0	0	1 298
Constructions en crédit-bail	0	0	0	0	0	0	0
Installations techniques, mat. & out.	722	3 101	0	7 509	0	0	11 332
Instal, mat. & out. en crédit-bail	879	49	0	0	0	0	928
Autres immobilisations corporelles	3 134	812	(57)	0	0	0	3 889
Autres immo. corp. en crédit-bail	2 246	(1 138)	0	0	0	0	1 108
Immobilisations corporelles en cours	2 906	859	(2 449)	0	0	0	1 316
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>11 757</b>	<b>3 519</b>	<b>(2 506)</b>	<b>7 509</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 279</b>

Les immobilisations corporelles qui figurent à l'actif des trois SNC de défiscalisation (Télédom 2003, Télédom 2004 et Télécom Guyane) figurent dans la colonne « Variations de périmètre ».

### 9.3 Immobilisations financières

Montants en K€	Exercice 2003	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Exercice 2004
<b>Valeurs brutes</b>							
Titres de participations (I)	42						42
Créances rattachées à des participations	0	3					3
Autres immobilisations financières	520	192	(120)			(10)	582
Titres mis en équivalence	0						0
<b>Total</b>	<b>562</b>	<b>195</b>	<b>(120)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(10)</b>	<b>627</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>							
Titres de participations (I)	(10)						(10)
Créances rattachées à des participations	0						0
Autres immobilisations financières	(22)					21	(1)
Titres mis en équivalence	0						0
<b>Total</b>	<b>(32)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>(11)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Titres de participations (I)	32	0	0	0	0	0	32
Créances rattachées à des participations	0	3	0	0	0	0	3
Autres immobilisations financières	498	192	(120)	0	0	11	581
Titres mis en équivalence	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>530</b>	<b>195</b>	<b>(120)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>616</b>



(I) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Montants en K€	Exercice 2003	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Exercice 2004
<b>Valeurs brutes</b>							
Certificat d'investissement Intelsat CETEVIM	32 10						32 10
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>							
Certificat d'investissement Intelsat CETEVIM	0 (10)						0 (10)
<b>Total</b>	<b>(10)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(10)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Certificat d'investissement Intelsat CETEVIM	32 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	32 0
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32</b>

## 9.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Montants en K€	Exercice 2003	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Exercice 2004
<b>Valeurs brutes</b>							
Matières premières	53	141					194
En-cours	0						0
Produits intermédiaires et finis	0						0
Marchandises	2 305	531					2 836
<b>Total</b>	<b>2 358</b>	<b>672</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 030</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>							
Matières premières	0						0
En-cours	0						0
Produits intermédiaires et finis	0						0
Marchandises	(463)	(980)	463				(980)
<b>Total</b>	<b>(463)</b>	<b>(980)</b>	<b>463</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(980)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Matières premières	53	141	0	0	0	0	194
En-cours	0	0	0	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0	0	0	0
Marchandises	1 842	(449)	463	0	0	0	1 856
<b>Total</b>	<b>1 895</b>	<b>(308)</b>	<b>463</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 050</b>

## 9.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs brutes	Exercice 2003	Exercice 2004	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés	360	304	304	
Clients et comptes rattachés	8 140	11 827	11 827	
Créances sociales et fiscales	764	2 207	2 207	
Comptes-courants débiteurs	2	69	69	
Débiteurs divers	1 011	969	969	
Charges constatées d'avance	1 311	1 712	1 712	
Charges à répartir	3 090	62	62	
<b>Sous-total</b>	<b>14 678</b>	<b>17 150</b>	<b>17 150</b>	<b>0</b>
Impôt différé actif	174	391	391	
<b>Total</b>	<b>14 852</b>	<b>17 541</b>	<b>17 541</b>	

## 9.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Montants en K€	Exercice 2003	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Exercice 2004
Clients et comptes rattachés	(2 884)	(854)	692				(3 046)
Autres créances	(94)		75				(19)
<b>Total</b>	<b>(2 978)</b>	<b>(854)</b>	<b>767</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3 065)</b>

## **9.7 Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance sont d'exploitation.

## 9.8 Charges à répartir

Les charges à répartir ne comprennent plus que les coûts d'acquisition de l'immeuble de Valmenière et le solde des coûts de développement commercial de l'activité Ricoh.

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Montants en K€	Exercice 2003	Augmentations	Changement de méthode	Dotations	Exercice 2004
Frais de commercialisation 01	0				0
Frais de commercialisation 02	940		(940)		0
Frais de commercialisation 03	1 804		(1 804)		0
Frais de présélection 01	0				0
Frais de présélection 02	130		(130)		0
Frais de présélection 03	129		(129)		0
Frais d'acquisition valmenière	67			(14)	53
Divers Infotel OI	0				0
Divers Datacom	20			(12)	8
<b>Total</b>	<b>3 090</b>	<b>0</b>	<b>(3 003)</b>	<b>(26)</b>	<b>61</b>

## 9.9 Capitaux propres

### 9.9.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2004, le capital social se compose de 28 541 402 actions d'une valeur nominale de 0.15 €uros.

### 9.9.2 Instruments dilutifs

Aucun instrument dilutif n'a été émis par la société Outremer Télécom au 31 décembre 2004.

## 9.10 Provisions pour risques et charges

Les charges pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	Exercice 2003	Dotations	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Exercice 2004
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	49	98						147
Provisions pour grosses réparations	0							0
Provisions pour restructuration	0	70						70
Provisions pour litiges prud'homaux	259	79	(20)					318
Provisions pour points fidélités	0	196						196
Autres provisions pour risques & charges	112	33	(98)					47
Ecarts d'acquisition négatifs								0
Provisions impôts différés passif	992						(952)	40
<b>Total</b>	<b>1 412</b>	<b>476</b>	<b>(118)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(952)</b>	<b>818</b>

## 9.11 Impôts différés

La prise en compte, au 31 décembre 2004, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

Montants en K€	Exercice 2004	Exercice 2003	Variation
Impôts différés actif	391	174	217
Impôts différés passif	(41)	(993)	952
Impact sur les réserves consolidées	(14)		
Impact sur le résultat consolidé	(1 155)	(352)	

La diminution des impôts différés passifs provient du changement de méthode sur l'activation des frais de commercialisation.

Les impôts différés actif et passif s'analysent comme suit :

Impôt différé actif	Exercice 2003	Impact réserves	Impact résultat	Autres variations	Exercice 2004
Organic	36		9		45
Indemnités de départ à la retraite	19		31		50
Provision pour perte de change			(19)		(19)
Effort construction	3		2		5
Participation des salariés	4		16		20
Provision pour stocks	31		(2)		29
Quote-part sociétés transparentes	3		(3)		0
Plus value d'OPCVM	24		(16)		8
Opération de défiscalisation	26		(24)		2
Retraitement produits constatés d'avance	117		(17)		100
Autres (dont provision clients et retraitement immos)	85		137		222
Compensation IDA/IDP	(174)		103		(71)
<b>Total</b>	<b>174</b>	<b>0</b>	<b>217</b>	<b>0</b>	<b>391</b>

Impôt différé passif	Exercice 2003	Impact réserves	Impact résultat	Autres variations	Exercice 2004
Ecart de conversion passif	7		(27)		(20)
Charges à répartir	1 061		(1 040)		21
Location-financement	(18)		8		(10)
Retraitement intra-groupe	183		(29)		154
Charges constatées d'avance	(67)		38		(29)
Annul immos CB			(4)		(4)
Compensation IDA/IDP	(174)		103		(71)
<b>Total</b>	<b>992</b>	<b>0</b>	<b>(951)</b>	<b>0</b>	<b>41</b>

Les pertes fiscales reportables non activées s'analysent comme suit :

Filiales	Pertes reportables
Infotel OP	567
DATAKOM	824
City Call	12
OMT Lte	144
<b>Total (en base)</b>	<b>1547</b>
<b>Total IS</b>	<b>523</b>

Les pertes fiscales des SNC de défiscalisation ne sont pas reportables.



## 9.12 Emprunts et dettes financières

### 9.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en K€	Exercice 2003	Exercice 2004	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 309	4 898	918	3 230	750
Emprunts issus de location-financement	3 178	2 067	1 550	517	
Dettes financières diverses	160	106	106		
Concours bancaires courants	351	355	355		
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>6 998</b>	<b>7 426</b>	<b>2 929</b>	<b>3 747</b>	<b>750</b>

### 9.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Montants en K€	Exercice 2003	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Autres	Exercice 2004
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 309	4 561	(2 972)			4 898
Emprunts issus de location-financement	3 178	829	(1 940)			2 067
Dettes financières diverses	160	106	(160)			106
Concours bancaires courants	351	355	(351)			355
<b>Total variation emprunts et dettes financières</b>	<b>6 998</b>	<b>5 851</b>	<b>(5 423)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 426</b>

### 9.12.3 Ventilation par principales devises

La ventilation des emprunts et dettes financières par principales devises se présente comme suit :

Montants en K€	Exercice 2004	Euro (K EUR)	Dollar américain (K USD)	Livre sterling (K GBP)	Autres
Emprunts obligataires convertibles	0				
Autres emprunts obligataires	0				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 898	4 898	0		
Emprunts issus de location-financement	2 067	2 067	0		
Dettes financières diverses	106	106	0		
Concours bancaires courants	355	355	0		
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>7 426</b>	<b>7 426</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 9.12.4 Ventilation par nature de taux

La décomposition taux fixe/taux variable est la suivante :

Montants en K€	Exercice 2004	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires convertibles	0		
Autres emprunts obligataires	0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 898	398	4 500
Emprunts en location-financement	2 067	2 067	
Dettes financières diverses	106	106	
Concours bancaires courants	355	355	
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>7 426</b>	<b>2 926</b>	<b>4 500</b>

### 9.12.5 Dettes couvertes par des sûretés réelles

Le montant global des dettes couvertes par des sûretés données par les entreprises comprises dans la consolidation s'élève à 274 K€ et se décompose de la manière suivante :

Montants en K€	Exercice 2004	Exercice 2003
Emprunt pour construction Batiment OI à LA Réunion	274	368
Autres		
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>274</b>	<b>368</b>

### 9.13 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

Montants en K€	Exercice 2003	Exercice 2004	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	12 050	13 987	13 987		
Avances et acomptes reçus sur commande	730	550	550		
Dettes fiscales et sociales	4 175	3 480	3 480		
Comptes-courants créditeurs	196	133	133		
Dettes diverses	789	60	60		
Produits constatés d'avance	146	4 692	4 692		
Fournisseurs d'immobilisations	2 110	4 974	4 974		
<b>Total autres passifs à court terme</b>	<b>20 196</b>	<b>27 876</b>	<b>27 876</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les produits constatés d'avance comportent notamment :

- Les forfaits facturés à la fin du mois m et relatifs au mois m+1, sont dorénavant pris en compte chez Outremer Télécom pour 1 609 k€ ;
- Les fonds versés par les tiers hors groupe dans les SNC de défiscalisation pour la quote-part des amortissements futurs.

#### 9.14 Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	Exercice 2004	Exercice 2003
Reprises d'amortissements et de provisions sur immobilisations		
Reprises de provisions	743	679
<b>Total reprises d'amortissements et de provisions</b>	<b>743</b>	<b>679</b>

Montants en K€	Exercice 2004	Exercice 2003
Dotations aux amortissements d'exploitation	5 659	9 496
Dotations aux provisions d'exploitation	1 580	1 103
<b>Total dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>7 239</b>	<b>10 599</b>

### 9.15 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	Exercice 2004	Exercice 2003
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits sur opération à long terme		
Subventions d'exploitation	231	200
Reprises d'amortissements et de provisions sur immobilisations		
Reprises de provisions	743	679
Transfert de charges d'exploitation	2 539	4 302
Autres produits d'exploitation	20	15
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>3 533</b>	<b>5 196</b>

### 9.16 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	Exercice 2004	Exercice 2003
<b>Produits financiers</b>		
Autres produits de participation		
Gains de change	58	59
Autres produits financiers	259	350
Reprise de provisions	22	
<b>Total</b>	<b>339</b>	<b>409</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1)	(22)
Intérêts et charges assimilées	(477)	(462)
Pertes de change	(235)	(51)
<b>Total</b>	<b>(713)</b>	<b>(535)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(374)</b>	<b>(126)</b>

### 9.17 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Montants en K€	Exercice 2004	Exercice 2003
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 411	2
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	62	3
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	1	10
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		
- Sur cession de titres consolidés		
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
Autres produits exceptionnels	752	
Reprises de provisions et transferts de charges	134	88
<b>Total</b>	<b>2 360</b>	<b>103</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 720)	(274)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(397)	(59)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	(10)	(6)
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		
- Sur cession de titres consolidés		
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
Autres charges exceptionnelles		(13)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	(177)	(335)
<b>Total</b>	<b>(2 304)</b>	<b>(687)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>56</b>	<b>(584)</b>

Les autres produits exceptionnels pour 752 k€ correspondent à la quote-part des versements des défiscaliseurs rapportés au résultat de l'exercice.

Dans les charges exceptionnelles sur opérations de gestion figurent à hauteur de 1 458 k€ l'incidence des corrections d'erreur enregistrée chez OMT au titre des produits constatés d'avance sur forfaits facturés en décembre 2003 et correspondant à janvier 2004 et du décalage des factures émises par l'ART.

## 9.18 Impôts sur les bénéfices

### 9.18.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'analyse de la façon suivante :

Montants en K€	Exercice 2004	Exercice 2003
Impôt exigible	718	2 478
Charges (produits) d'impôts différés	(1 155)	(282)
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>(437)</b>	<b>2 196</b>

### 9.18.2 Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	Exercice 2004
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 137
Neutralisation de la QP des résultats Stés M.E.	
Neutralisation des dot. Amorts sur EA des Stés M.E.	188
<b>Résultat retraité des sociétés M.E</b>	<b>5 325</b>
Impôts sur les résultats (1)	(437)
Résultat net avant impôt	4 888
<Impôt théorique au taux en vigueur, 33.83%> (2)	1 678
<b>Différence d'impôt (1) - (2)</b>	<b>(2 115)</b>

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

Analyse de cette différence d'impôt	Charges	Produits
Economie fiscale relative à l'application des régimes Outre-Mer (déduct.invest et abatt.tiers)		1 672
Incidence de l'imputation des charges à répartir sur les capitaux propres		1 031
Effets des différences permanentes entre les résultats consolidés et résultats imposables	14	
Utilisation de reports déficitaires utilisés au cours de l'exercice		
Pertes de filiales fiscalement déficitaires	426	
Taux d'impôt réduits ou majorés pour certaines catégories d'opérations		
Incidence du contrôle fiscal	247	
Incidence du changement de taux d'impôt	5	
Autres		40
<b>Total</b>	<b>628</b>	<b>2 743</b>
<b>Différence nette</b>		<b>2 115</b>

### 9.19 Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

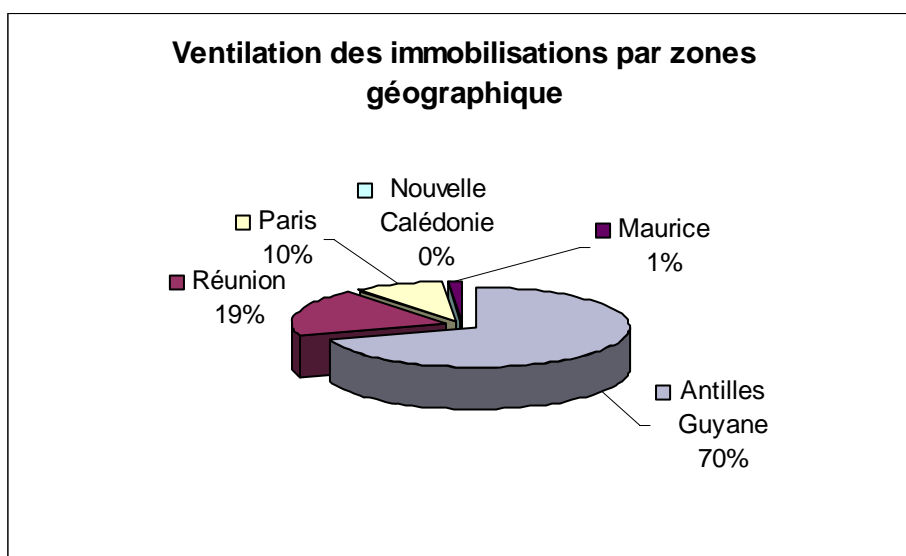
	Exercice 2004	Exercice 2003
Cadres et équivalents	44	39
Agents de maîtrise	2	
Employés	266	233
Ouvriers et apprentis		
<b>Total</b>	<b>312</b>	<b>272</b>

## 10 Autres informations

### 10.1 Immobilisations

#### 10.1.1 Ventilation des immobilisations par zones géographiques

Montants en K€	Exercice 2004	Exercice 2003
Antilles Guyane	25 122	15 347
Réunion	6 989	4 201
Paris	3 430	3 089
Nouvelle Calédonie	0	265
Maurice	514	143
<b>Total</b>	<b>36 055</b>	<b>23 045</b>



## 10.2 Chiffre d'affaires

### 10.2.1 Répartition du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

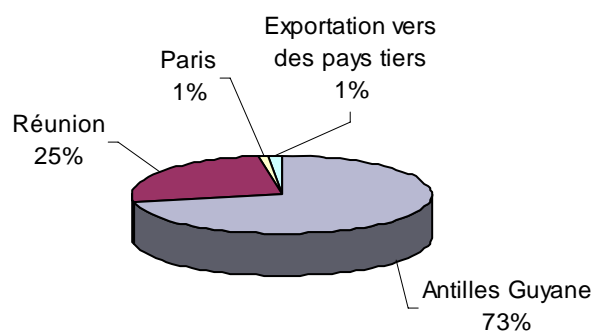
La répartition du chiffre d'affaires par secteurs d'activité est la suivante :

Montants en K€	Exercice 2004	Exercice 2003
Télécommunications	59 553	56 316
Monétique	3 398	6 612
Négoce	5 676	5 732
Autres		0
<b>Total</b>	<b>68 627</b>	<b>68 660</b>

### 10.2.2 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

Montants en K€	Exercice 2004	Exercice 2003
Antilles Guyane	49 567	50 075
Réunion	17 361	17 428
Paris	671	1 157
Exportation vers des pays tiers	1 028	
<b>Total</b>	<b>68 627</b>	<b>68 660</b>

**Ventilation du CA par zones géographiques**





### **10.3 Évènements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

### **10.4 Dirigeants**

#### **10.4.1 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction**

Cette information aboutirait à communiquer un montant individuel.

#### **10.4.2 Engagements en matière de pensions et indemnités assimilés**

Il n'y a pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilés dont bénéficient les membres et anciens membres des organes d'administration et de direction.

**20.7 COMPTES CONSOLIDES D'OUTREMER TELECOM AU 31 DECEMBRE 2003 PREPARES  
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL COMPTABLE FRANÇAIS**

**1 Bilan consolidé**

<i>ACTIF</i>	31/12/03	31/12/02	Note n°	<i>PASSIF</i>	31/12/03	31/12/02	Note n°
<i>Actif immobilisé</i>	<b>13 845</b>	<b>12 149</b>		<i>Capitaux propres (part du groupe)</i>	<b>24 113</b>	<b>20 898</b>	
Ecart d'acquisition	134	200	8.1	Capital	17 349	16 823	4
Immobilisations incorporelles	1 425	1 804	8.1	Primes			4
Immobilisations corporelles	11 757	9 764	8.2	Réserves	2 687	1 087	4
Immobilisations financières	529	381	8.3	Résultat consolidé	4 077	2 988	4
Titres mis en équivalence				Autres ( <i>écarts de conversion</i> )			
<i>Actif circulant</i>	<b>39 119</b>	<b>33 571</b>		<i>Intérêts minoritaires</i>	<b>255</b>	<b>212</b>	
Stocks et en-cours	1 895	1 822	8.4				
Clients et comptes rattachés	5 256	6 552	} 8.5- 8.6	<i>Provisions pour risques et charges</i>	<b>1 412</b>	<b>1 669</b>	8.9
Autres créances et comptes de régularisation	6 618	8 053					
Valeurs mobilières de placement	9 042	761		<i>Dettes</i>	<b>27 184</b>	<b>22 941</b>	
Disponibilités	16 308	16 383		Emprunts et dettes financières	6 998	6 487	8.11
				Fournisseurs et comptes rattachés	12 050	10 880	8.12
				Autres dettes et comptes de régularisation	8 136	5 574	8.12
<b>TOTAL</b>	<b>52 964</b>	<b>45 720</b>		<b>TOTAL</b>	<b>52 964</b>	<b>45 720</b>	

**2 Compte de résultat consolidé**

	31/12/2003	31/12/2002	Note n°
Chiffre d'affaires	68 660	56 202	7.2
Autres produits d'exploitation	5 196	5 314	
Achats consommés	(5 704)	(4 154)	
Charges de personnel (inclus participation des salariés)	(10 397)	(8 946)	
Autres charges d'exploitation	(39 447)	(34 292)	
Impôts et taxes	(686)	(542)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(10 599)	(8 723)	6.15
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7 023</b>	<b>4 859</b>	<b>7.3</b>
Charges et produits financiers	(126)	372	6.16
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>6 897</b>	<b>5 231</b>	
Charges et produits exceptionnels	(584)	(357)	6.17
Impôts sur les résultats	(2 126)	(1 815)	6.18
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>4 187</b>	<b>3 059</b>	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(67)	(67)	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>4 120</b>	<b>2 992</b>	
Intérêts minoritaires	43	(1)	
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>4 077</b>	<b>2 993</b>	
Résultat par action	0.12 €	0.09 €	
Résultat dilué par action	0.12 €	0.09 €	

### 3 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

	<i>Exercice 2003</i>	<i>Exercice 2002</i>
<b><i>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</i></b>		
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	<b>4119</b>	<b>2 988</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	9 658	7 381
- Variation des impôts différés	(352)	427
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	(4)	(25)
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>13 421</b>	<b>10 771</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE</b>	<b>2 052</b>	<b>647</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>15 473</b>	<b>11 418</b>
<b><i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</i></b>		
Acquisition d'immobilisations	(7 339)	(14 585)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	34	3 480
Variation fournisseurs d'immobilisations	540	
Tréso nette sur acquisition et cession de filiales		
Incidence des variations de périmètre		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(6 765)</b>	<b>(11 105)</b>
<b><i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</i></b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 041)	(560)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(15)
Augmentations de capital en numéraire	179	0
Emissions d'emprunts	2 805	4 471
Remboursements d'emprunts	(2 415)	(2 026)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(472)</b>	<b>1 870</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>8 236</b>	<b>2 183</b>
Trésorerie d'ouverture	16 767	14 584
Trésorerie de clôture	25 003	16 767
Incidence des variations de cours des devises		

## 4 Variation des capitaux propres – part du groupe

Au 31 décembre 2003, le capital social se compose de 34 697 026 actions d'une valeur nominale de

	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres					Total des capitaux propres
							Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Autres variations	Total Autres	
<b>Situation à la clôture 31/12/2001</b>	16 823	0	500	33	(574)	1 702	0	0	0	0	0	18 484
Affectation du résultat 2001			443		1 259	(1 702)					0	0
Résultat de l'exercice 2002						2 988					0	2 988
Variations du capital de l'entreprise consolidante											0	0
Distribution de dividendes					(574)						0	(574)
Incidence des réévaluations											0	0
Variation des écarts de conversion											0	0
Changements de méthodes comptables											0	0
Imputation de l'écart d'acquisition sur les capitaux propres											0	0
Imputation de l'écart d'acquisition sur les capitaux propres											0	0
<b>Situation à la clôture 31/12/2002</b>	16 823	0	943	33	111	2 988	0	0	0	0	0	20 898
Affectation du résultat 2002			(161)		3 149	(2 988)					0	0
Résultat de l'exercice 2003						4 077					0	4 077
Variations du capital de l'entreprise consolidante	526				(348)						0	178
Distribution de dividendes					(1 040)						0	(1 040)
Incidence des réévaluations											0	0
Variation des écarts de conversion											0	0
Changements de méthodes comptables											0	0
Imputation de l'écart d'acquisition sur les capitaux propres											0	0
Imputation de l'écart d'acquisition sur les capitaux propres											0	0
<b>Situation à la clôture 31/12/2003</b>	17 349	0	782	33	1 872	4 077	0	0	0	0	0	24 113

0.5 Euros.

## 5 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

Le groupe Outremer Telecom a pour activité principale la téléphonie

Ces secteurs d'activité ont été retenus dans le cadre de l'activité sectorielle présentée au paragraphe 9.

### 5.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Outremer Telecom sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1er janvier 2000.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

## **5.2 Modalités de consolidation**

### **5.2.1 Méthodes de consolidation**

L'ensemble des sociétés du groupe Outremer Telecom fait l'objet d'un contrôle exclusif. En conséquence, la méthode de l'intégration globale est exclusivement utilisée

L'état récapitulatif, présenté en fin d'annexe liste l'ensemble des sociétés consolidées et les méthodes y afférent.

### **5.2.2 Ecart d'acquisition**

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Dans les faits, ils font l'objet d'un amortissement sur 5 ans pour les acquisitions déjà réalisées.

En 2001, un écart d'acquisition a été calculé sur Datacom. Il n'a pas été affecté et a été amorti sur 5 ans.

### **5.2.3 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées**

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2003, d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

## **5.3 Méthodes et règles d'évaluation**

Les principes et méthodes appliqués par le groupe Outremer Télécom sont les suivants :

### **5.3.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

#### **5.3.1.1 Frais de recherche et développement**

Ces frais représentent :

- Les dépenses de personnel et de charges externes engagées par la société depuis 1997 pour le développement de l'activité de téléphonie,

- Les charges externes engagées par la société en 1999 pour le développement de l'activité de boucle locale radio (BLR),
- Le développement de l'activité GSM au cours des exercices 2000 à 2002,
- Le développement de l'activité ADSL au cours de l'exercices 2002 et 2003.

Les projets ayant de sérieuses chances de faisabilité technique et de réussite commerciale sont immobilisés et amortis sur 1 ou 3 ans.

Les projets ne présentant pas ces caractéristiques sont comptabilisés en charges.

### 5.3.1.2 Les autres immobilisations incorporelles

Ce sont:

- Les concessions, licences et brevets.

Ces frais représentent :

- Des logiciels de télécommunication et autres,
- Des frais d'accès et de raccordement au réseau de France Télécom,
- Des licences diverses,
- Le coût de dépôt des marques Outremer Télécom et Outremer.com
- Les fonds commerciaux ou assimilés comprenant :
  - Le fonds de commerce initial de Datacom et de OMT,
  - Le fonds de commerce acquis en 2000 auprès de la SEM Protel,
  - Les droits d'entrée acquittés pour diverses boutiques prises à bail,
- Les autres immobilisations incorporelles.

Ces frais représentent le plan de numérotation d'accès acquis auprès de l'ART.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Méthode	Durée
Frais de recherche et de développement		
▪ Activité téléphonie fixe antérieur à 1999	Linéaire	1 an
▪ Activité téléphonie fixe exercice 1999	Linéaire	3 ans
▪ Activité Boucle Locale Radio	Linéaire	1 an

■ Activité GSM exercice 2000	Linéaire	1 an
■ Activité GSM exercice 2001 et 2002	Linéaire	3 ans
■ Activité ADSL exercice 2002 et 2003	Linéaire	3 ans
Frais d'accès réseau France Télécom	Linéaire	5 ans
Plan de numérotation	Linéaire	6 ans et 8 mois
Fonds de commerce	Linéaire	5 ans
Coût de dépôt des marques	Linéaire	2 ans
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans

Si, à la clôture de l'exercice, des incertitudes subsistent sur les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale des projets activés, ces frais sont amortis en totalité.

Lorsque le démarrage des projets devient certain, et que les perspectives de rentabilité commerciale sont validées, les frais de recherche et de développement immobilisés font l'objet d'un amortissement sur une période n'excédant pas 3 ans.

### 5.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel et outillage	Linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
Installations générales	Linéaire ou dégressif	4 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire ou dégressif	2 à 5 ans
Boîtiers d'interconnexion	Linéaire	2 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

### 5.3.3 Contrats de location-financement



Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

#### **5.3.4 Immobilisations financières**

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation acquis:

- à la souscription aux certificats d'investissements de Intelsat Investing,
- à la souscription par Datacom à Cetevim.

Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autre la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des critères suivants :

- situation nette comptable,
- résultats et niveau de rentabilité attendus,
- perspectives d'avenir,
- utilité pour la société.

#### **5.3.5 Stocks et travaux en-cours**

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat majoré des frais d'acheminement.

Les stocks de marchandises et de pièces de rechange sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé du prix de départ métropole majoré des frais accessoires.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la date de la clôture.

### **5.3.6 Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Sauf cas particuliers, les créances sont provisionnées en fonction de leur antériorité et des probabilités de recouvrement au cas par cas.

### **5.3.7 Créances et dettes en monnaies étrangères**

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont ajustées selon le cours de clôture. Les différences sont constatées en écarts de conversion actifs ou passifs. Les écarts de conversion actifs donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques et charges.

Les écarts de conversion sont ramenés au résultat.

### **5.3.8 Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

Le poste trésorerie comprend des SICAV, des certificats de dépôts, des bons du Trésor et divers comptes bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

### **5.3.9 Engagements de retraite et prestations assimilées**

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements en matière de retraite ont été provisionnés, dans les comptes sociaux de la société OMT, pour les salariés présents depuis plus de cinq ans.

Pour les autres sociétés du groupe, la provision a été comptabilisée dans les comptes consolidés pour la première fois au 31 décembre 2003.

### **5.3.10 Charges constatées d'avance**

Les charges de commercialisation engagées en fin d'année pour la signature de contrats n'ayant pas connu leur début d'exploitation au cours de l'exercice sont incluses dans les charges constatées d'avance

### **5.3.11 Charges à répartir : Frais de recrutement des abonnés**

Il s'agit des dépenses engagées pour commercialiser et conclure les abonnements au téléphone filaire.

Les frais correspondant aux contrats vivants, après déduction des contrats résiliés, sont comptabilisés en charge à répartir et sont amortis sur une durée de 3 ans jusqu'en 2002 et de 2 ans à partir de 2003.

L'amortissement a été réintégré fiscalement

### **5.3.12 Impôts sur les bénéfiques**

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société soit 34.33%.

En application du règlement CRC n°99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Les impôts différés actifs afférents aux déficits fiscaux des sociétés Datacom et Outremer Telecom OP ne sont pas comptabilisés, l'entreprise ayant supportée des pertes récentes au cours des derniers exercices.

### **5.3.13 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

#### **5.3.13.1 *Ventes de cartes prépayées***

Les ventes de cartes prépayées sont comptabilisées à la livraison. Une charge à payer est enregistrée pour tenir compte des consommations à servir aux cartes en cours de validité.

#### **5.3.13.2 *Téléphonie fixe***

Les prestations sont enregistrées mensuellement en fonction des consommations réelles.

#### **5.3.13.3 *Traitement informatique des distributeurs de billets et des terminaux de paiements électroniques (TPE).***

Les prestations sont enregistrées mensuellement en fonction des consommations réelles.

### **5.3.14 Provisions pour risques et charges**

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs à des litiges ponctuels ou des impôts différés. Il n'y a pas lieu de constater de provision à caractère récurrent, telle que des garanties données aux clients.

### **5.3.15 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### **5.3.16 Résultats par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun résultat dilué par action n'est indiqué, dans la mesure où aucun instrument dilutif n'a été émis par la société Outremer Télécom au 31 décembre 2003.

## **6 Périmètre de consolidation**

### **6.1 Activité**

La société Outremer Telecom exerce trois activités principales :

- Des prestations de téléphonie qui ont démarré au cours de l'année 1999 sous la marque « Outremer Télécom »,
- Des prestations de monétique bancaire pour les Antilles Guyane depuis 1987,
- Des prestations de service informatique et d'info-gérance depuis sa création en 1983.

La filiale I et T Océan Indien exerce une activité de prestations de services monétiques bancaires sur les zones respectives. La filiale I et T Océan Pacifique n'exerce plus d'activité depuis le 01 janvier 2002.

Les sociétés Datacom et I et T Océan Indien exercent une activité de négoce et de maintenance de matériels électroniques connexes à l'activité d'Outremer Télécom.

Les filiales Telcom, Call Center Caraïbes, Telecom Réunion, Call Center Réunion et TMK.Com rendent à Outremer Telecom des prestations de commercialisation et de centres d'appel téléphonique.

La filiale OM.Com rend à Outremer Telecom une prestation de marketing et communication.

Les filiales SNC Telcom Antilles, SNC Telcom Guyane et Telcom Réunion n'ont pas d'activité.

La société Outmesup a une activité autre que celles des sociétés du groupe. C'est une société de bâtiment et de travaux publics.

Les sociétés Outremer Telecom Ltee et City Call ont été créées en 2003 et débiteront respectivement en 2004 une activité de centre d'appel téléphonique et d'opérateur téléphonique à l'île Maurice.

Ces secteurs d'activité ont été retenus dans le cadre de l'activité sectorielle présentée en 9 - Autres informations.

### **6.2 Faits majeurs**

La société OMT a augmenté son capital social de 525 525 €. Cette augmentation s'est traduite par :

- une incorporation des réserves à hauteur de 346 775 €
- et l'émission de 357 500 BSA de nominal 0.5 € soit 178 750 € .

Deux filiales ont été créées sur l'exercice. Il s'agit de OMT Ltee et City Call. Elles exerceront toutes les deux leur activité à l'île Maurice en 2004.

### **6.3 Sociétés exclues du périmètre de consolidation**

Aucune société n'a été exclue du périmètre de consolidation.

## 6.4 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous.

Société et forme juridique	Siège social	Méthode de conso 2002	Méthode de conso 2003	% contrôle 2002	% contrôle 2003	% intérêt 2002	% intérêt 2003
Outremer Telecom	ZI de la Jambette BP 280 97285 LAMENTIN	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	100.00 %	100.00 %
Infotel OI	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	51.00%	51.00%	51.00%	51.00%
Infotel OP	Nouvelle Calédonie	Intégration globale	Intégration globale	85.00%	85.00%	76.43%	76.43%
Call Center Caraïbes	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Call Center Réunion	La Bretagne Chemin Grand Canal 97490 Saint Denis	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Outremer télécom distribution	Zone de la Jambette 97285 Lamentin cedex 2	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Datacom	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	99.83%	99.83%	99.83%	99.83%
Telcom	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
OMT.COM	Centre d'affaires Dillon Valmenière Route de la Pointe des Sables 97200 Fort de France	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Outremer Telecom Mobile	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SNC Telecom Antilles	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SNC Telecom Guyane	103, rue des Alamandas Cogneau Larivot 97351 MATOURY	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SNC Telecom Réunion	104, route de Rivière des pluies Parc Technologique du Cerf 97490 SAINT CLOTILDE	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Telcom Réunion	104, route de Rivière des pluies Parc Technologique du Cerf 97490 SAINT CLOTILDE	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

Outmesup	C/O Outremer Telecom ZI de la Jambette 97285 LAMENTIN	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Outremer Telecom Ltee	TM Building, Pope Hennessy Street, Port Louis	NC	Intégration globale		100.00%		100.00%
TMK.COM	C/O Outremer Telecom Route de la Pointe des Sables 97200 Fort de France	Intégration globale	Intégration globale	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
City Call	TM Building, Pope Hennessy Street, Port Louis	NC	Intégration globale		50.00%		50.00%

## 7 Comparabilité des comptes

### 7.1 Changements comptables

Aucun changement comptable suffisamment significatif n'est susceptible d'affecter la comparabilité des comptes.

### 7.2 Variations de périmètre

Comme mentionné précédemment, l'exercice 2003 a été caractérisé par deux créations.

#### 7.2.1 Entrées de périmètre

Au cours de l'exercice, deux sociétés ont été créées :

<i>Sociétés</i>	<i>Date d'entrée dans le périmètre</i>	<i>Coût d'acquisition des titres de participation</i>	<i>Montant de l'écart d'acquisition positif ou négatif</i>	<i>Durée d'amortissement ou modalités de reprise</i>
Outremer Telecom Limited	01/01/03	0.030	0	0
City Call	01/01/03	Non libéré	0	0

#### 7.2.2 Sorties de périmètre

Aucune sortie de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2003.

#### 7.2.3 Changements de méthode de consolidation

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2003.

### 7.3 Acquisitions ou cessions post-clôture

Entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes aucune acquisition ni cession n'a été effectuées.

## 8 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.



## 8.1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2002	Augment	Diminut	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2003
<i>Valeurs brutes</i>							
Ecart d'acquisition	506						506
Frais de recherche et de développement	4 718	382	-1				5 099
Concessions, brevets, licences	1 656	637	-669				1 624
Droit au bail	346						346
Fonds de commerce	758						758
Autres immobilisations incorporelles	76	10					86
Avances et acomptes versés							
<b>Total</b>	<b>8 060</b>	<b>1 029</b>	<b>-670</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 419</b>
<i>Amortissements</i>							
Ecart d'acquisition	-306	-66					-372
Frais de recherche et de développement	-3 985	-667	1				-4 651
Concessions, brevets, licences	-989	-530	463				-1 056
Droit au bail							
Fonds de commerce	-758						-758
Autres immobilisations incorporelles	-18	-5					-23
Avances et acomptes versés							
<b>Total</b>	<b>-6 056</b>	<b>-1 268</b>	<b>464</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-6 860</b>
<i>Valeurs nettes</i>							
Ecart d'acquisition	200		-66				134
Frais de recherche et de développement	733		-285				448
Concessions, brevets, licences	667	107	-206				568
Droit au bail	346						346
Fonds de commerce							
Autres immobilisations incorporelles	58	5					63
Avances et acomptes versés	0						
<b>Total</b>	<b>2 004</b>	<b>112</b>	<b>-557</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 559</b>

(1) Les écarts d'acquisition portent sur les sociétés suivantes :

	31/12/2002	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	31/12/2003
<i>Valeurs brutes</i>							
Outremer Telecom	0						0
Infotel OP	172						172
Datacom	334						334
<b>Total</b>	<b>506</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>506</b>
<i>Amortissements</i>							
Outremer Telecom	0						0
Infotel OP	(172)						(172)
Datacom	(134)	(66)					(200)
<b>Total</b>	<b>(306)</b>	<b>(66)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(372)</b>
<i>Valeurs nettes</i>							
Outremer Telecom	0	0	0	0	0	0	0
Infotel OP	0	0	0	0	0	0	0
Datacom	200	(66)	0	0	0	0	134
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>(66)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>134</b>

L'écart d'acquisition de l'ancienne société Outremer Télécom absorbée en 2000 a été amorti entièrement en 2001.

(2) Les frais de recherche et développement d'un montant de 5 099K€ sont représentés par :

- Des dépenses de personnel et de charges externes engagées par la société depuis 1997 pour le développement de l'activité de téléphonie, pour un montant de 2 431 K€,
- Des charges externes engagées par la société en 1999 pour le développement de l'activité de la boucle locale radio (BLR) pour un montant de 29 K€,
- Des charges de personnel des services Informatiques et Réseau engagés dans les projets BLR,GSM et ADSL pour 1 102 K€.
- Des charges externes engagées pour les mêmes projets pour un montant de 1 537 K€,

(3) Les concessions, licences et brevets pour un montant de 1 624K€ sont représentés par :

- Des logiciels de télécommunication pour 202 K€,
- Des frais d'accès et de raccordement au réseau de France Télécom pour un montant de 533 K€,
- Des coûts de dépôt des marques Outremer Télécom et Outremer.com,

- Des licences diverses pour 889 K€.
- (4) Les droits d'entrée acquittés pour diverses boutiques prises à bail pour un total de 346 K€.
- (5) Les fonds de commerce pour un montant de 758 K€ sont représentés par :
- Le fonds de commerce monétique et informatique pour 681 K€,
  - Le fonds de commerce acquis en 2000 auprès de SEM Protel pour un montant de 77 K€.

## 8.2 Immobilisations corporelles

(1) Les immobilisations en cours comprennent les matériels cédés à la SNC Teledom au 31 décembre 2003 pour 2 401 K€.

	31/12/2002	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2003
<b>Valeurs brutes</b>							
Terrains	222	281					503
Terrains en crédit-bail	0						0
Constructions	748	859				(34)	1 573
Constructions en crédit-bail	0						0
Installations techniques, mat. & out.	2 018	345	(2)				2 361
Instal, mat. & out. en crédit-bail	1 953						1 953
Autres immobilisations corporelles	6 125	1 653	(1 148)	143		288	7 061
Autres immo. corp. en crédit-bail	6 833	125					6 958
Immobilisations corporelles en cours(1)	385	2 829				(308)	2 906
Avances et acomptes	0						0
<b>Total</b>	<b>18 284</b>	<b>6 092</b>	<b>(1 150)</b>	<b>143</b>	<b>0</b>	<b>(54)</b>	<b>23 315</b>
<b>Amortissements</b>							
Terrains	(5)	(2)					(7)
Terrains en crédit-bail	0						0
Constructions	(118)	(81)					(199)
Constructions en crédit-bail	0						0
Installations techniques, mat. & out.	(1 159)	(481)	1				(1 639)
Instal, mat. & out. en crédit-bail	(496)	(579)					(1 075)
Autres immobilisations corporelles	(3 736)	(1 273)	1 083	(1)			(3 927)
Autres immo. corp. en crédit-bail	(3 006)	(1 705)					(4 711)
Immobilisations corporelles en cours	0						0
Avances et acomptes	0						0
<b>Total</b>	<b>(8 520)</b>	<b>(4 121)</b>	<b>1 084</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(11 558)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Terrains	217	279	0	0	0	0	496
Terrains en crédit-bail	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	630	778	0	0	0	(34)	1 374
Constructions en crédit-bail	0	0	0	0	0	0	0
Installations techniques, mat. & out.	859	(136)	(1)	0	0	0	722
Instal, mat. & out. en crédit-bail	1 457	(579)	0	0	0	0	878
Autres immobilisations corporelles	2 389	380	(65)	142	0	288	3 134
Autres immo. corp. en crédit-bail	3 827	(1 580)	0	0	0	0	2 247
Immobilisations corporelles en cours	385	2 829	0	0	0	(308)	2 906
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>9 764</b>	<b>1 971</b>	<b>(66)</b>	<b>142</b>	<b>0</b>	<b>(54)</b>	<b>11 757</b>

### 8.3 Immobilisations financières

	31/12/2002	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	31/12/2003
<b>Valeurs brutes</b>							
Titres de participations (I)	42						42
Créances rattachées à des participations	0						0
Autres immobilisations financières	349	175	(24)	19			519
Titres mis en équivalence	0						0
<b>Total</b>	<b>391</b>	<b>175</b>	<b>(24)</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>561</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>							
Titres de participations (I)	(10)						(10)
Créances rattachées à des participations	0						0
Autres immobilisations financières	0	(22)					(22)
Titres mis en équivalence	0						0
<b>Total</b>	<b>(10)</b>	<b>(22)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(32)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Titres de participations (I)	32	0	0	0	0	0	32
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	349	153	(24)	19	0	0	497
Titres mis en équivalence	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>381</b>	<b>153</b>	<b>(24)</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>529</b>

(I) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

	31/12/2002	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	31/12/2003
<b>Valeurs brutes</b>							
Certificat d'invest Intelsat	32						32
CETEVM	10						10
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>							
Certificat d'invest Intelsat	0						0
CETEVM	(10)						(10)
<b>Total</b>	<b>(10)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(10)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Certificat d'invest Intelsat	32	0	0	0	0	0	32
CETEVM	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32</b>

## 8.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

	31/12/2002	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	31/12/2003
<b>Valeurs brutes</b>							
Matières premières	177	53	(177)				53
En-cours							0
Produits intermédiaires et finis							0
Marchandises	2 050	2 305	(2 050)				2 305
<b>Total</b>	<b>2 227</b>	<b>2 358</b>	<b>(2 227)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 358</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>							
Matières premières	0						0
En-cours	0						0
Produits intermédiaires et finis	0						0
Marchandises	(405)	(160)	102				(463)
<b>Total</b>	<b>(405)</b>	<b>(160)</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(463)</b>
<b>Valeurs nettes</b>							
Matières premières	177	53	(177)	0	0	0	53
En-cours	0	0	0	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0	0	0	0
Marchandises	1 645	2 145	(1 948)	0	0	0	1 842
<b>Total</b>	<b>1 822</b>	<b>2 198</b>	<b>(2 125)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 895</b>

## 8.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

<i>Valeurs brutes</i>	<i>31/12/2002</i>	<i>31/12/2003</i>	<i>&lt; 1 an</i>	<i>&gt; 1 an</i>
Avances et acomptes versés	274	360	360	
Clients et comptes rattachés	8 865	8 140	8 140	
Comptes-courants débiteurs	8	2	2	
Débiteurs divers	2 922	1 775	1 775	
Charges constatées d'avance	1 511	1 311	1 311	
Charges à répartir	3 415	3 090	3 090	
Impôt différé actif	24	174	174	
Ecart de conversion				
<b>Total</b>	<b>17 019</b>	<b>14 852</b>	<b>14 852</b>	<b>0</b>

L'échéance de toutes les créances est à moins d'un an.

## 8.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

	<i>31/12/2002</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Variation périmètre</i>	<i>Ecarts de conversion</i>	<i>Autres variations</i>	<i>31/12/2003</i>
Clients et comptes rattachés	(2 313)	(884)	313				(2 884)
Autres créances	(101)	(5)	12				(94)
<b>Total</b>	<b>(2 414)</b>	<b>(889)</b>	<b>325</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 978)</b>



## **8.7 Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance sont d'exploitation.

## 8.8 Charges à répartir

Les charges à répartir comprennent :

- Les frais de commercialisation et de présélection du téléphone filaire pour un montant net de 3 003 K€. Depuis les acquisitions de l'exercice 2003, elles sont amorties sur 2 ans. Ces frais correspondent aux contrats vivants après déduction des contrats résiliés.
- Les coût de développement commercial de l'activité Ricoh.

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

	Montant net début d'exercice	Augmentation s	Dotation de l'exercice	Montant net fin d'exercice
Frais de commercialisation	536	3 608	536	0
01	2 451		1 511	940
Frais de commercialisation	0		1 804	1 804
02	102	258	102	0
Frais de commercialisation	261	83	131	130
03	0		129	129
Frais de présélection 01	0		16	67
Frais de présélection 02	2		2	0
Frais de présélection 03	63		43	20
Frais d'acquisition Valmenière Divers Infotel OI Divers Datacom				
<b>Total</b>	<b>3 415</b>	<b>3 949</b>	<b>4 274</b>	<b>3 090</b>

## 8.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2002	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	31/12/2003
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	25	24					49
Provisions pour grosses réparations	0						0
Provisions pour restructuration	0						0
Provisions pour litiges prud'homaux	356	84	(181)				259
Provisions pour impôts	0						0
Autres provisions pour risques & charges	93	124	(105)				112
Ecarts d'acquisition négatifs	0						0
Provisions impôts différés passif	1 195		(202)				993
<b>Total</b>	<b>1 669</b>	<b>232</b>	<b>(488)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 413</b>

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le

cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés. Compte tenu de leur fréquence et de leur importance significative, certaines provisions ont été enregistrées en charges exceptionnelles.

### 8.10 Impôts différés

La prise en compte, au 31 décembre 2003, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu,

	31/12/2003	31/12/2002	Variation
Impôts différés actif	174	24	150
Impôts différés passif	(993)	(1 194)	201
Réserves consolidées			
Résultat consolidé	351	(426)	

poste par poste, les incidences suivantes :

Les impôts différés actif et passif s'analysent comme suit :

Impôt différé actif (en milliers d'Euros)	déc-02	Impact réserves	Impact résultat	Autres variations	déc-03
Déficit reportable	4		-4		0
Organic	31		5		36
Effort construction	0		3		3
Quote part sociétés transparentes	2		1		3
Autres (dont provisions clients et retraitement immos)	53		63		116
Participation des salariés	4				4
Plue value d'OPCVM			24		24
Retraitement Produits Constatés d'Avance	0		117		117
Provision pour Indemnités de Départ à la retraite			19		19
Opération de défiscalisation			26		26
Compensation des Impôts Différés Actifs et Passifs	-70		-104		-174
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>174</b>

Impôt différé passif	31/12/2002	Impact réserves	Impact résultat	Autres variations	31/12/2003
Ecart de conversion passif	17		(10)		7
Charges à répartir	1 172		(111)		1 061
Location financement	0		(18)		(18)
Annulation provisions internes	173		10		183
Charges constatée d'avance	(98)		32		(66)
Compensation IDA/IDP	(70)		(104)		(174)
<b>Total</b>	<b>1 194</b>	<b>0</b>	<b>(201)</b>	<b>0</b>	<b>993</b>

## 8.11 Emprunts et dettes financières

### 8.11.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	31/12/2002	31/12/2003	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	822	3 309	321	2 048	940
Emprunts en crédit-bail	5 286	3 178	1 857	1 321	
Dettes financières diverses		160	160		
Concours bancaires courants	379	351	351		
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>6 487</b>	<b>6 998</b>	<b>2 689</b>	<b>3 369</b>	<b>940</b>

Les emprunts contractés sur l'exercice s'élèvent à 2 794 k€ et se répartissent comme suit :

- IBM 94 K€
- BRED Valmenière 1 200 K€

- BRED ADSL 1 500 K€

### 8.11.2 Ventilation par principales devises

La ventilation des emprunts et dettes financières par principales devises se présente comme suit :

	31/12/2003	<i>Euro (K EUR)</i>	<i>Dollar américain (K USD)</i>	<i>Livre sterling (K GBP)</i>	<i>Autres</i>
Emprunts obligataires convertibles	0				
Autres emprunts obligataires	0				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 309	3 309			
Emprunts en crédit-bail	3 178	3 178			
Dettes financières diverses	160	160			
Concours bancaires courants	351	351			
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>6 998</b>	<b>6 998</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 8.11.3 Ventilation par nature de taux

La décomposition taux fixe/taux variable est la suivante :

	31/12/2003	<i>Taux fixe</i>	<i>Taux variable</i>
Emprunts obligataires convertibles	0		
Autres emprunts obligataires	0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 309	3 309	
Emprunts en crédit-bail	3 178	3 178	
Dettes financières diverses	160	160	
Concours bancaires courants	351	351	
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>6 998</b>	<b>6 998</b>	<b>0</b>

Les principaux taux négociés sont les suivants :

- BDAF 5.50 %
- BRED Valmenière 5.80 %
- BRED ADSL 5.50 %

## 8.12 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

	31/12/2002	31/12/2003	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs d'exploitation	10 880	12 050	12 050		
Avances et acomptes reçus sur commande	498	730	730		
Dettes fiscales et sociales	3 212	4 175	4 175		
Comptes-courants créditeurs	262	1	1		
Dettes diverses	6	803	803		
Produits constatés d'avance	26	317	317		
Fournisseurs d'immobilisations	1 570	2 110	2 110		
<b>Total autres passifs à court terme</b>	<b>16 454</b>	<b>20 186</b>	<b>20 186</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 8.13 Engagements hors-bilan

#### 8.13.1 Sûretés réelles accordées

Nantissement de matériel pour couvrir une dette de 200 K€.

#### 8.13.2 Engagements reçus

Contrat d'assurance prospection de la Coface pour un montant de 157 K€

#### 8.13.3 Engagements donnés

Immobilisations commandées non livrées

### 8.14 Amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

	Exercice 2003	Exercice 2002
Reprises d'amortissements et de provisions sur immobilisations		
Reprises de provisions	679	272
<b>Total reprises d'amortissements et de provisions</b>	<b>679</b>	<b>272</b>
Dotations aux amortissements d'exploitation	9 496	7 552
Dotations aux provisions d'exploitation	1 103	1 171
<b>Total dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>10 599</b>	<b>8 723</b>

## 8.15 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

	<i>Exercice 2003</i>	<i>Exercice 2002</i>
<b><i>Produits financiers</i></b>		
Autres produits de participation		
Gains de change	59	130
Autres produits financiers	350	587
<b>Total</b>	<b>409</b>	<b>717</b>
<b><i>Charges financières</i></b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	(22)	
Intérêts et charges assimilées	(462)	(113)
Frais financiers sur location financement		(198)
Pertes de change	(51)	(34)
<b>Total</b>	<b>(535)</b>	<b>(345)</b>
<b><i>Résultat financier</i></b>	<b><i>(126)</i></b>	<b><i>372</i></b>

## 8.16 Résultat exceptionnel

	<i>Exercice 2003</i>	<i>Exercice 2002</i>
<b><i>Produits exceptionnels</i></b>		
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	2	128
<i>Produits exceptionnels sur exercices antérieurs</i>	3	7
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	10	3 480
- Sur cession de titres consolidés		
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
<i>Autres produits exceptionnels</i>		5
<i>Reprises de provisions et transferts de charges</i>	88	140
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>3 760</b>
<b><i>Charges exceptionnelles</i></b>		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	(274)	(187)
<i>Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs</i>	(59)	(238)
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	(6)	(3 455)
- Sur cession de titres consolidés		
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	(13)	(13)
<i>Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions</i>	(335)	(224)
<b>Total</b>	<b>(687)</b>	<b>(4 117)</b>
<b><i>Résultat exceptionnel</i></b>	<b>(584)</b>	<b>(357)</b>

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

## 8.17 Impôt sur les bénéfices

### 8.17.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'analyse de la façon suivante :



<i>Rationalisation de l'impôt</i>	<i>Exercice 2003</i>
Impôts sur les résultats fiscaux	2 478
Impôts différés latents	(352)
<i>Charge d'impôt sur les résultats consolidés</i>	<i>2 126</i>
<Impôt théorique au taux en vigueur>	(2 111)
<b><i>Différence d'impôt</i></b>	<b><i>15</i></b>

### 8.17.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique

<i>Analyse de cette différence d'impôt</i>	<i>Charges</i>	<i>Produits</i>
Effets des différences permanentes entre les résultats consolidés et résultats imposables	10	
Utilisation de reports déficitaires utilisés au cours de l'exercice		
Pertes de filiales fiscalement déficitaires	141	
Correction d'erreur sur impôt différé d'ouverture	14	
<b><i>Total</i></b>	<b><i>165</i></b>	
<b><i>Différence nette</i></b>	<b><i>165</i></b>	

qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

### 8.18 Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	<i>Exercice 2003</i>	<i>Exercice 2002</i>
Cadres et équivalents	39	45
Agents de maîtrise		
Employés	233	201
Ouvriers et apprentis		
<b>Total</b>	<b>272</b>	<b>246</b>

## 9 Autres informations

### 9.1 Immobilisations

#### 9.1.1 Ventilation des immobilisations par secteurs d'activité

Les deux secteurs d'activités de télécommunications et de monétique utilisent les mêmes matériels et sont exploités par les mêmes équipes.

### 9.1.2 Ventilation des immobilisations par zones géographiques

Les immobilisations corporelles brutes se répartissent par zone géographique comme suit :

	<i>Exercice 2003</i>	<i>Exercice 2002</i>
Antilles Guyane	15 347	12 169
Réunion	4 201	3 121
Paris	3 089	2 729
Nouvelle Calédonie (1)	265	265
Maurice	143	
<b>Total</b>	<b>23 045</b>	<b>18 284</b>

(1) Totalement amorti

## 9.2 Chiffre d'affaires

### 9.2.1 Répartition du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

	<i>Exercice 2003</i>	<i>Exercice 2002</i>
Télécommunications	56 316	44 899
Monétique	6 612	5 362
Négoce	5 732	5 941
Autres	0	0
<b>Total</b>	<b>68 660</b>	<b>56 202</b>

La répartition du chiffre d'affaires par secteurs d'activité est la suivante :

### 9.2.2 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques se présente comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2003	Exercice 2002
Antilles Guyane	50 075	43 221
Réunion	17 428	11 586
Paris	1 157	1 395
Nouvelle Calédonie	0	0
Maurice	0	0
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>68 660</b>	<b>56 202</b>

### **9.3 Résultat d'exploitation par secteurs d'activité**

Les deux secteurs d'activités de télécommunications et de monétique utilisant les mêmes matériels et étant exploités par les mêmes équipes, leurs résultats d'exploitation ne seraient pas significatifs.

### **9.4 Evénements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

### **9.5 Dirigeants**

#### **9.5.1 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction**

Cette information aboutirait à communiquer un montant individuel.

#### **9.5.2 Engagements en matière de pensions et indemnités assimilées**

Il n'y a pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilés dont bénéficient les membres et anciens membres des organes d'administration et de direction .

#### **9.5.3 Avances et crédits accordés**

Il n'y a pas d'avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction.

## **20.8 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS DE FINTEL AU 30 JUIN 2006 (IFRS)**

### **CONSTANTIN ASSOCIES**

26, rue de Marignan  
75008 Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

### **ERNST & YOUNG**

41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Fintel, S.A.S.  
Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes  
sur les comptes intermédiaires consolidés

Monsieur le Président,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Fintel, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Fintel, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre président. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 novembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

ERNST & YOUNG & AUTRES

Jean-Paul Séguret

Patrick Atzel

## **20.9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE PRO FORMA DE FINTEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2004 (IFRS)**

### **CONSTANTIN ASSOCIES**

26 rue de Marignan  
75008 Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

### **ERNST & YOUNG et Autres**

41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Groupe Outremer Telecom S.A. (anciennement Fintel S.A.S.)**

### *Rapport des commissaires aux comptes sur les informations pro forma relatives à l'exercice 2004*

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma du Groupe Outremer Telecom S.A. (anciennement Fintel S.A.S.) relatives à l'exercice 2004 incluses dans la partie 20.3 de son document de base daté du 11 Décembre 2006.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition de la société Outremer Télécom par le Groupe Outremer Telecom S.A. (anciennement Fintel S.A.S.) aurait pu avoir sur le compte de résultat consolidé et le tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe Outremer Telecom S.A. (anciennement Fintel S.A.S.) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 si l'opération avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous la responsabilité de votre Président, en application du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources tels que décrits dans les notes annexes aux informations pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction du Groupe Outremer Telecom S.A. (anciennement Fintel S.A.S.) pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- Les informations pro forma ont été adéquatement établies selon la base indiquée dans la note 20.3.3 de l'Information Financière pro forma figurant au paragraphe 20.3 du Document de Base ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur utilisées pour l'établissement des "comptes consolidés retraités" au 31 décembre 2005.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lequel le prospectus visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 11 décembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Paul Seguret

Patrick Atzel

**20.10 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
CONSOLIDES DE FINTEL, S.A.S. POUR LE PREMIER EXERCICE DU 25 OCTOBRE  
AU 31 DECEMBRE 2004**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Fintel relatifs au premier exercice du 25 octobre au 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

**II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 2005

Le Commissaire aux Comptes  
BARBIER FRINAULT & AUTRES

Patrick Atzel



**20.11 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE FINTEL, S.A.S. POUR LE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005**

**CONSTANTIN ASSOCIES**

26, rue de Marignan  
75008 Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG**

41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable minimum de € 37.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Fintel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 5 de l'annexe expose les changements de méthode résultant de la première application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs aux actifs.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Changements comptables*

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

### *Estimations comptables*

Comme mentionné dans la note 6.2.4 de l'annexe présentant le référentiel comptable, les modalités de consolidation, les méthodes et règles d'évaluation relative aux écarts d'acquisition, votre société a affecté au 31 décembre 2005, les écarts d'acquisition générés par l'acquisition des groupes SPI et Outremer Télécom en 2004 aux postes suivants : licences GSM et Base client. Nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses retenues par votre société pour leur valorisation sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests afin de vérifier par sondage leur application.

Comme mentionné dans la note 6.3.2.1 de l'annexe présentant les méthodes et règles d'évaluation relatives aux immobilisations incorporelles, votre société a comptabilisé en immobilisations les frais de développement des projets GSM Antilles étant donné les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale de ces projets. Nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses retenues sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests afin de vérifier par sondages leur application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 13 juin 2006

Les Commissaires aux Compte

CONSTANTIN ASSOCIES

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Jean-Paul Séguret

Patrick Atzel

**20.12 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
CONSOLIDES D'OUTREMER TELECOM SAS POUR L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2003**

**CONSTANTIN ASSOCIES**

26, rue de Marignan  
75008 – PARIS

**DELOITTE TOUCHE TOHMATSU**  
185, avenue Charles de Gaulle

92524 – NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003**

**OUTREMER TELECOM S.A.S.**

ZI Jambette

97232 – LE LAMENTIN

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société OUTREMER TELECOM S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société OUTREMER TELECOM S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

## **2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les frais de recrutement des abonnés correspondant aux contrats vivants, après déduction des contrats résiliés, sont comptabilisés en charge à répartir et sont amortis sur une durée de 3 ans jusqu'en 2002, et de 2 ans depuis 2003. La valeur nette des charges à répartir s'élève à 3 090 000 euros au 31 décembre 2003, vs 3 415 000 euros au 31 décembre 2002. Ce point est mentionné aux paragraphes 5.3.11 et 8.8 de l'annexe.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et contribuent à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 1<sup>er</sup> avril 2004

Les Commissaires aux CompteS

**CONSTANTIN ASSOCIES**

**DELOITTE TOUCHE TOHMATSU**

*Jean-Paul Séguret*

*Albert Aidan*

**20.13 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
CONSOLIDES D'OUTREMER TELECOM SAS POUR L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2004**

**CONSTANTIN ASSOCIES**

26, rue de Marignan  
75008 – PARIS

**DELOITTE & ASSOCIES**

185, avenue Charles de Gaulle  
BP 136  
92524 – NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004**

**OUTREMER TELECOM S.A.S.**

ZI Jambette

97232 – LE LAMENTIN

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société OUTREMER TELECOM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.2 de l'annexe qui expose les deux changements de méthode qui ont été effectués sur l'exercice relatifs :

- d'une part à la comptabilisation des frais de commercialisation, jusqu'alors activés en charges à répartir et désormais enregistrés en charges d'exploitation, ce qui a eu un impact à hauteur de 3 003 K€ sur les capitaux propres et,

- d'autre part à la comptabilisation des avantages rétrocédés aux clients au titre des points de fidélités qui sont à présent provisionnés en provision pour risques et charges, ayant eu un impact de 101 K€ sur les capitaux propres.

## **2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 5.2 de l'annexe expose les changements de méthodes comptables relatifs à la comptabilisation des frais de commercialisation et des avantages rétrocédés aux clients au titre des points de fidélités.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. VERIFICATION SPECIFIQUE**

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 juin 2005

Les Commissaires aux Comptes

*CONSTANTIN ASSOCIES*

*DELOITTE & ASSOCIES*

*Jean-Paul Séguret*

*Albert Aidan*



## 20.14 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Voir le paragraphe 20.1 du présent document de base.

## 20.15 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Voir les paragraphes 20.1 à 20.13 du présent document de base.

## 20.16 TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	Constantin Associés				Barbier Frinault et Autres			
	Montant		%		Montant		%	
Honoraires des commissaires aux comptes de la société et leurs réseaux	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Audit								
<b>Commissariat aux comptes, certification</b>	84.6	38.5	100%	100%	100.4	73.5]	100%	100%
<b>Prestations directement liées à la mission</b> .....	0	0	0%	0%	0	0]	0%	0%
Sous-total .....	84.6	38.5	100%	100%	100.4	73.5]	100%	100%
Autres prestations.....	0	0	0%	0%	0	0]	0%	0%
<b>Autres</b> .....	0	0	0%	0%	0	0]	0%	0%
Sous-total .....	84.6	38.5	100%	100%	100.4	73.5	100%	100%
<b>TOTAL</b> .....	<b>84.6</b>	<b>38.5</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100.4</b>	<b>73.5</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 20.17 POLITIQUES DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des deux derniers exercices.

La Société peut décider de distribuer des dividendes sur proposition du Conseil d'administration et après décision de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. Toutefois, la Société n'a aucune obligation de distribuer des dividendes et la décision de recommander ou non la distribution d'un dividende ainsi que le montant de ce dividende dépendront notamment :

- des résultats et des cash flows de la Société ;
- de la situation financière de la Société ;
- des prévisions de la Société ;
- des intérêts des actionnaires de la Société ;
- des conditions générales de l'activité de la Société ; et
- de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration de la Société.

### Politique de distribution

La Société n'a pas à la date d'enregistrement du présent document de base défini de politique précise de distribution de dividendes.

### **Délai de prescription**

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement prescrits au profit de l'Etat.

### **20.18 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

Le Groupe peut occasionnellement être impliqué dans une procédure judiciaire, administrative ou réglementaire découlant de ses activités normales. Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société et/ou le Groupe a/ont connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

### **20.19 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE**

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 30 juin 2006.

## **21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société est une société anonyme de droit français régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par ses statuts. Les principales stipulations statutaires présentées ci-dessous ont été adoptées par l'assemblée générale des associés de la Société du 30 novembre 2006 sous la condition suspensive non rétroactive de la publication par Euronext Paris S.A. de l'avis relatif au prix de l'offre et à la date de la première cotation des actions sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

En outre, ces modifications statutaires sont soumises à la condition résolutoire de la non-réalisation de l'offre au public d'actions de la Société à intervenir dans le cadre de l'introduction en bourse, pour le cas où les actions objet de l'offre ne donneraient pas lieu à règlement-livraison dans un délai de quinze jours de bourse à compter de la publication par Euronext Paris S.A. de l'avis relatif au prix de l'offre et à la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext.

### **21.1 CAPITAL SOCIAL**

#### **21.1.1 Montant du capital social (article 6 des statuts)**

A la date d'enregistrement du présent document de base, le capital social de la Société s'élève à 1.858.712,44 euros (divisé en 14.297.788 actions de 0,13 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie).

### **21.1.2 Titres non représentatifs de capital**

Le 13 juillet 2006, en vue du déploiement du réseau de téléphonie mobile sur les îles de la Réunion et de Mayotte, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant total de 5 millions d'euros, divisé en 5 millions d'obligations d'une valeur nominale d'un euro chacune. Ces obligations, portant un intérêt de 8% par an et dont la date d'échéance finale est le 23 décembre 2013, ont été émises au profit des actionnaires de la Société, au prorata des valeurs mobilières donnant accès au capital qu'ils détenaient. Le FCPR Apax France VI, Altamir & Cie, Sofrapar et le Groupe Bernard Hayot, Jean-Michel Hégésippe et les dirigeants actionnaires (Claire Richer, Sylviane Doré, Frédéric Hayot, Patrick Josset, Richard Sutton et Vincent Fabre) ont souscrit à ces obligations le 13 juillet 2006.

### **21.1.3 Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions**

[A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

Toutefois, le Conseil d'administration de la Société a convoqué une assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du qui est appelée à se tenir le 22 décembre 2006 aux fins d'autoriser, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché *Eurolist by Euronext* d'Euronext Paris, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, jusqu'à 10% du capital social de la Société].

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier, tel qu'issu de la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, la mise en œuvre par la Société de son programme de rachat d'actions fera l'objet d'une publication par la Société dont les termes sont déterminés par les articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

### **21.1.4 Autres titres donnant accès au capital**

#### *21.1.4.1 Obligations convertibles en actions*

A la date d'enregistrement du présent document de base, il existe 21 660 000 obligations convertibles en actions (les « OCA ») d'une valeur nominale de un euro chacune.

Ces OCA proviennent (i) d'une émission obligataire de 18 000 000 euros, divisée en 18 000 000 obligations d'une valeur nominale de un euro chacune, souscrites par l'ensemble des actionnaires à l'exception des Managers le 23 décembre 2004 et (ii) d'une émission obligataire de 3 660 000 euros, divisée en 3 660 000 obligations d'une valeur nominale de un euro chacune, souscrites par l'ensemble des actionnaires à l'exception des Managers le 17 novembre 2005 (étant précisé qu'à l'occasion de

l'émission de ces nouvelles OCA, les caractéristiques des OCA initialement émises et des OCA nouvellement émises ont été harmonisées).

Les principales caractéristiques des OCA sont les suivantes :

- Les porteurs ont la faculté de demander la conversion de leurs OCA en cas de (i) cession de contrôle ou (ii) d'introduction en bourse de la Société ou (iii) à la date d'échéance des OCA qui est fixée le 23 décembre 2013 ;
- La parité de conversion des OCA est fonction du taux de rendement interne et du multiple d'investissement réalisés par les actionnaires titulaires d'OCA sur leur investissement dans la Société ;
- Les OCA produisent un intérêt annuel au taux fixe de 8% capitalisé annuellement (le 23 décembre de chaque année pour les OCA initialement émises le 23 décembre 2004 et le 17 novembre de chaque année pour les OCA émises le 17 novembre 2005). Les intérêts sur les OCA seront intégralement payés à la date de conversion des OCA.

La dilution potentielle liée à l'exercice de l'intégralité des OCA est décrite à la section 18.2 du présent document de base.

A la date d'enregistrement du présent document de base, la répartition des OCA en circulation est la suivante :

<b>Titulaires</b>	<b>OCA</b>	<b>Pourcentage de détention des OCA</b>
Apax France VI	12.966.469	59,86%
Altamir	1.440.719	6,65%
<b>Apax</b>	<b>14.407.188</b>	<b>66,51%</b>
SOFRAPAR	1.811.808	8,36%
Groupe Bernard Hayot	785.117	3,62%
<b>Investisseurs Historiques</b>	<b>2.596.925</b>	<b>11,99%</b>
<b>JMH</b>	<b>4.655.887</b>	<b>21,50%</b>
<b>Total</b>	<b>21.660.000</b>	<b>100,00%</b>

#### *21.1.4.2 Bons de souscription d'actions attachés aux ABSA*

A la date d'enregistrement du présent document de base, il existe 329 932 072 bons de souscription d'actions dits « BSA 1 » (les « BSA 1 ») attachés aux Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA).<sup>3</sup>

Ces BSA 1 proviennent (i) d'une émission de 1 181 818 ABSA d'une valeur nominale de 1 euro le 23 décembre 2004, souscrites au prix de 1,10 euro par ABSA par le Président de la Société, soit un prix total de souscription de 1 300 000 euros et (ii) d'une émission de 240 303 nouvelles ABSA d'une valeur nominale de 1 euro le 17

<sup>3</sup> 232 BSA sont attachés à chacune des 1 422 121 ABSA.

novembre 2005, souscrites au prix de 1,10 euro par ABSA par les principaux Managers de la Société, soit un prix total de souscription de 264 333 euros (étant précisé qu'à l'occasion de l'émission de ces nouvelles ABSA, les caractéristiques des ABSA initialement émises et des ABSA nouvellement émises ont été harmonisées).

Les caractéristiques des BSA 1 sont les suivantes :

- Les BSA 1 sont détachables et exerçables en cas de (i) cession de contrôle ou (ii) d'introduction en bourse de la société sous réserve que du respect de certains ratios financiers ;
- 100 BSA 1 donnent droit de souscrire une Action Ordinaire nouvelle de la Société ;
- Le prix de souscription d'une Action Ordinaire nouvelle en cas d'exercice des BSA 1 est déterminé selon une formule prévue dans les termes et conditions des BSA 1, qui est fonction du TRI du Projet, du Multiple d'Investissement et de la date de sortie de l'investissement.

La dilution potentielle liée à l'exercice de l'intégralité des BSA est décrite à la section 18.2 du présent document de base.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des BSA 1 existants à la date d'enregistrement du présent document de base :

Date d'émission des ABSA	Nombre de BSA attachés lors de l'émission	Bénéficiaires	BSA exercés	Nombre de BSA encore attachés	Nombre d'actions à émettre sur exercice des BSA	Prix de souscription des BSA	Date d'expiration
23 décembre 2004	1 181 818	Président de la Société et les Managers <sup>4</sup>	0	1 181 818	2 741 819	1 300 000	23/12/2013
17 novembre 2005	240 303	Managers	0	240 303	557 502	264 333	23/12/2013

#### 21.1.4.3 Bons de souscription d'actions attachés aux OBSA

Les bons de souscription d'actions attachés aux Obligations à Bon de Souscription d'Actions émises le 17 novembre 2005 (les « **BSA Mezzanine** ») proviennent de l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 4 000 000 euros, divisé en 160 Obligations à Bon de Souscription d'Actions (les « **OBSA** ») d'une valeur nominale de 25 000 euros chacune, souscrites par Mezzanis Fund et Barclays Bank (les « **Mezzaneurs** »).

Les BSA Mezzanine sont de plusieurs catégories :

- BSA Mezzanine A :

<sup>4</sup> Le Président de la Société a souscrit le 23 décembre 2004 l'intégralité des 1 181 818 ABSA émises par la Société. Le 17 novembre 2005, conformément aux engagements pris en décembre 2004, le Président de la Société a rétrocédé 345 162 ABSA aux Managers de la Société.

A la date d'enregistrement du présent document de base, il existe 816 160 BSA Mezzanine de catégorie A (les « **BSA Mezzanine A** »)<sup>5</sup> qui donnent chacun le droit de souscrire une action ordinaire nouvelle au prix de 1 euro.

- BSA Mezzanine B :

A la date d'enregistrement du présent document de base, il existe 188 320 BSA Mezzanine de catégorie B (les « **BSA Mezzanine B** »)<sup>6</sup> qui sont destinés à protéger leurs titulaires de la dilution pouvant résulter de l'exercice des BSA 1 et donnent chacun le droit de souscrire une action ordinaire nouvelle au même prix que le prix de souscription d'une action issue de l'exercice des BSA 1.

- BSA Mezzanine C :

A la date d'enregistrement du présent document de base, il existe 883.200 BSA Mezzanine de catégorie C (les « **BSA Mezzanine C** »)<sup>7</sup> qui sont destinés à protéger leurs titulaires de la dilution pouvant résulter de la conversion des OCA et donnent à chacun le droit de souscrire une action ordinaire nouvelle à un prix égal à la somme de la valeur nominale de l'action et de la prime d'émission résultant du ratio de conversion des OCA.

#### Autres catégories de BSA Mezzanine

Des BSA Mezzanine de plusieurs autres catégories ont été émis afin de protéger les Mezzaneurs de la dilution pouvant résulter de l'émission d'autres valeurs mobilières par la Société. Ces BSA Mezzanine deviendraient caducs et seraient tous annulés en cas d'introduction en bourse.

La dilution maximale potentielle liée à l'exercice de l'intégralité des OBSA est décrite à la section 18.2 du présent document de base.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des BSA détachés en circulation à la date d'enregistrement du présent document de base :

	Date d'émission des OBSA auxquelles les BSA Mezzaneurs étaient attachés	Nombre de BSA Mezzaneurs	Nombre d'actions auxquelles les BSA donnent droit	Prix de souscription par action en euros	Date de maturité
<b>BSA détachés de catégorie A</b>	17 novembre 2005	816 160	816 160	1 euro	17 novembre 2013
<b>BSA détachés de catégorie B</b>	17 novembre 2005	188 320	188 320	Prix de souscription des BSA 1	17 novembre 2013

<sup>5</sup> 5.101 BSA Mezzanine A sont attachés à chacune des 160 OBSA émises le 17 novembre 2005.

<sup>6</sup> 1.177 BSA Mezzanine B sont attachés à chacune des 160 OBSA émises le 17 novembre 2005.

<sup>7</sup> 5.520 BSA Mezzanine C sont attachés à chacune des 160 OBSA émises le 17 novembre 2005.

<b>BSA détachés de catégorie C</b>	17 novembre 2005	883 200	883 200	Valeur nominale + Prime résultant du ratio de conversion des OCA	17 novembre 2013
------------------------------------	------------------	---------	---------	--	------------------

Outre les ABSA, BSA et OCABSA dédits ci-dessus, il n'existe pas à la date d'enregistrement du présent document de base d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

**21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré(e), ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital social**

Néant.

**21.1.6 Informations sur le capital social de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et détail de ces options (en ce compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent)**

Néant.

**21.1.7 Capital potentiel**

La dilution potentielle maximale découlant de l'exercice et de la conversion de l'ensemble des titres donnant accès au capital de la Société, lors de l'introduction en bourse de la Société, s'élève à 35,9 % du capital social à la date d'enregistrement du présent document de base. Pour plus de détails sur les titres donnant accès au capital de la Société, se reporter au paragraphe 18.2 du présent document de base.)

Le tableau ci-après présente de façon synthétique les projets de résolution qui seront soumises à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires appelée à se réunir le 22 décembre 2006 :

<b>Projets de délégations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte</b>	<b>Montant nominal maximal de l'augmentation de capital</b>	<b>Durée de la délégation</b>	<b>Date de l'Assemblée qui est appelée à se tenir</b>
1. Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	780 000 euros	26 mois	22 décembre 2006

2. Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par appel public à l'épargne et émission de valeur mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	780 000 euros	26 mois	22 décembre 2006
3. Augmentation de capital dans la limite de 10% du capital par an et à un prix qu'il fixera librement dans la limite d'un prix minimal, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par appel public à l'épargne	— <sup>8</sup>	26 mois	22 décembre 2006
4. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	15% de l'émission initiale <sup>8</sup>	26 mois	22 décembre 2006
5. Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	25 millions d'euros	26 mois	22 décembre 2006
6. Augmentation de capital en vue de rémunérer les apports en nature consentis à la Société	Dans la limite de 10% du capital social	26 mois	22 décembre 2006
7. Augmentation de capital au profit des adhérents à un plan d'épargne	26 700 euros <sup>8</sup>	36 mois	22 décembre 2006
8. Autorisation pour consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes	Dans la limite de 4% du capital	36 mois	22 décembre 2006

---

<sup>8</sup> Ces résolutions s'imputeront sur le plafond global de 780.000 euros fixé au point 1.



9. Autorisation pour procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre Dans la limite de 36 mois 4% du capital 22 décembre 2006

### 21.1.8 Evolution du capital social de la Société au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital social de la Société depuis sa création :

Date de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de la variation du capital (en euros)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en euros)	Montant cumulé du capital social (en euros)	Nombre cumulé d'actions
23 décembre 2004	Acquisition d'Outremer Telecom (augmentation de capital et émission de BSA)	10 700 000 actions ordinaires 1.181.818 ABSA	1 €	11 844 818	118 182	11 881 818	11 881 818
17 novembre 2005	Augmentation de capital et émission d'ABSA	2 175 667 actions ordinaires 240 303 ABSA	1 €	2 415 970	24 030	14 297 788	14 297 788
7 novembre 2006	Réduction de capital (réduction de la valeur nominale des actions de 1 à 0,13 euro)	—	0,13€	12 439 075,56	—	1 858 712,44	14 297 788

Depuis le 7 novembre 2006, le capital social de la Société n'a pas été modifié.

### 21.1.9 Nantissements

#### *Sûretés consenties par la Société*

Aux termes de déclarations de gage et d'une convention de nantissement de compte d'instruments financiers en date du 23 décembre 2004, la Société a nanti la totalité des actions Société de Participations Industrielles SAS et la quasi-totalité des actions Outremer Telecom SAS qu'elle détient (soit 27 209 actions Société de Participations Industrielles SAS et 11 981 400 actions Outremer Telecom SAS), afin de garantir l'exécution des obligations de paiement et de remboursement contractées par la Société aux termes du contrat de crédits senior en date du 23 décembre 2004 et des obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) émises le 23 décembre 2004 par la Société (pour plus de détails concernant ce contrat de crédits senior et les OBSA, voir les paragraphes 22.1 et 21.1.4.3 du présent document de base).

Aux termes d'une convention de nantissement de créance en date du 17 novembre 2005, la Société a nanti au profit de la masse des titulaires d'obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) complémentaires émises le 17 novembre 2005 par la Société, la créance qui serait le cas échéant détenue par la Société sur les bénéficiaires des nantissements de comptes d'instruments financiers portant sur les titres Société de Participations Industrielles SAS et Outremer Telecom SAS et visés au paragraphe précédent, au titre de la soulte qui serait payable par lesdits bénéficiaires en cas de réalisation de ces nantissements, et ce, afin de garantir l'exécution des obligations de paiement et de remboursement contractées par la Société envers les titulaires desdites OBSA complémentaires (pour plus de détails concernant ces OBSA complémentaires, voir le paragraphe 21.1.4.3 du présent document de base).

Aux termes d'un acte de délégation imparfaite en date du 23 décembre 2004, la Société a délégué les vendeurs d'Outremer Telecom SAS et de Société de Participations Industrielles SAS pour le paiement aux banques prêteuses au titre du contrat de crédits senior du 23 décembre 2004 et à la masse des titulaires des OBSA ci-dessus visées émises le 23 décembre 2004, de la totalité des sommes qui seraient le cas échéant dues à la Société aux termes des garanties d'actif et de passif consenties par lesdits vendeurs à la Société dans le cadre de l'acquisition des sociétés Participations Industrielles SAS et Outremer Telecom SAS.

Aux termes d'une convention de nantissement de créances en date du 17 novembre 2005, la Société a accepté de nantir la créance détenue par elle sur ses actionnaires au titre des engagements de financements complémentaires donnés par ceux-ci dans le cadre du financement du réseau GSM à la Martinique et en Guadeloupe, afin de garantir l'exécution des obligations de paiement et de remboursement contractées par la Société aux termes du contrat de crédits senior ci-dessus visé et des OBSA émises le 23 décembre 2004 et des OBSA complémentaires émises le 17 novembre 2005.

#### *Sûreté consentie par Société de Participations Industrielles SAS*

Aux termes d'une déclaration de gage et d'une convention de nantissement de compte d'instruments financiers en date du 23 décembre 2004, Société de Participations Industrielles SAS a nanti l'intégralité des actions Outremer Telecom SAS qu'elle détient (soit 16 559 992 actions Outremer Telecom SAS) afin de garantir l'exécution des obligations de paiement et de remboursement contractées par Société de Participations Industrielles SAS en qualité de caution solidaire aux termes du contrat de crédits senior ci-dessus visé.

#### *Sûretés consenties par Outremer Telecom SAS*

Aux termes de conventions de nantissement de fonds de commerce et de marques en date du 23 décembre 2004, Outremer Telecom SAS a nanti son fonds de commerce exploité en son siège social et établissement principal situé à Fort-de-France ainsi que les marques Outremer Telecom, afin de garantir l'exécution de ses obligations de paiement et de remboursement aux termes du contrat de crédits senior ci-dessus visé.

Aux termes d'une convention cadre de cession de créances professionnelles à titre de garantie en date du 23 décembre 2004, Outremer Telecom SAS s'est engagée à céder ses créances commerciales et ses créances intra-groupe à titre de garantie de

l'exécution de ses obligations de paiement et de remboursement contractées aux termes du contrat de crédits senior ci-dessus visé.

Le tableau ci-dessous résume l'état des nantissements des actions détenues, directement ou indirectement par la Société dans le Groupe :

Etat des nantissements des actions détenues, directement ou indirectement par la Société

Nom de la société dont les actions sont nanties	Bénéficiaire	Date de départ de nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée de nantissement	Nombre d'actions nanties	% de capital nanti de la société
SPI SAS	Barclays Bank Plc	23-déc-04	Indeterminée	Exécution par la Société de toutes les obligations relatives au contrat de crédit senior et à l'emprunt obligataire	27 209	100%
Outremer Telecom	Barclays Bank Plc	23-déc-04	Indeterminée	Exécution par la Société de toutes les obligations relatives au contrat de crédit senior et à l'emprunt obligataire	28 541 392 *	100%

\* dont 11 981 400 actions détenues par la Société et 16 559 992 actions détenues par SPI SAS.

Le tableau ci-dessous résume l'état des nantissements d'actifs de la Société :

Type de nantissements / hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste de bilan (b)	% correspondant (a)/(b)
Immobilisation incorporelle	-	-	-	-	-
Immobilisation corporelle	-	-	-	-	-
Immobilisation Financière:					
- Nantissement de créance <sup>9</sup>	17 novembre 2005	Indeterminée	Jusqu'à 44,2 millions d'euros	0	N/A
- Nantissement des actions SPI (100%)	23 décembre 2004	Indeterminée	27 209 actions	38,55 millions d'euros	100%
- Nantissement des actions Outremer Telecom	23 décembre 2004	Indeterminée	28 541 392 actions	26,86 millions d'euros	100%

<sup>9</sup> Nantissement de créance détenue par la Société sur ses actionnaires et le cas échéant sur les bénéficiaires des nantissements de compte d'instruments financiers, afin de garantir les obligations relatives au contrat de crédits senior et à l'emprunt obligataire émis le 17 novembre 2005.

(100%)					
Total			Jusqu'à 44,2 millions d'euros	65,4 millions d'euros	68%

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres nantissements sur actions Outremer Telecom ou actifs significatifs que ceux présentés dans ce paragraphe.

## 21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

Les statuts ont été élaborés conformément aux dispositions applicables à une société anonyme de droit français. Les principales stipulations statutaires présentées ci-dessous ont été adoptées par l'assemblée générale des associés de la Société du 30 novembre 2006 sous la condition suspensive non rétroactive de la publication par Euronext Paris SA de l'avis relatif au prix de l'offre et à la date de la première cotation des actions sur la marché Eurolist d'Euronext Paris.

En outre, ces modifications statutaires sont soumises à la condition résolutoire de la non-réalisation de l'offre au public d'actions de la Société à intervenir dans le cadre de l'introduction en bourse, pour le cas où les actions objet de l'offre ne donneraient pas lieu à règlement-livraison dans un délai de quinze jours de bourse à compter de la publication par Euronext Paris S.A. de l'avis relatif au prix de l'offre et à la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext.

### 21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- la prise de participations minoritaires ou majoritaires, en ce inclus la détention intégrale du capital d'une ou plusieurs sociétés, par tous moyens et en particulier par acquisition ou souscription au capital de sociétés existantes ou à constituer par apports en nature ou en numéraire, et la gestion de ces participations, notamment par voie de prêt d'actionnaires, par voie d'achat, de vente ou d'échange d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de valeurs mobilières de toute nature et dans toutes sociétés ;
- l'octroi de toutes cautions, garanties et toutes opérations autorisées aux termes de l'article L. 511-7 du code monétaire et financier ;
- la fourniture de prestations de services de conseil et d'assistance en matière commerciale, financière, comptable, juridique, fiscale, technique, administrative, informatique, en matière de négociation de tout type de contrats et de gestion et la fourniture de toute autre prestation de services au profit de sociétés, entités ou groupements ; et
- généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus spécifiés ou à tout autre objet connexe ou complémentaire.

## **21.2.2 Organes de direction, d'administration, de surveillance et de direction générale (article 8 des statuts)**

### *21.2.2.1 Conseil d'administration (article 8 des statuts)*

#### **Composition**

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de douze au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ou, en cas de fusion ou de scission, par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

#### **Durée des fonctions**

Au cours de la vie sociale, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

#### **Limite d'âge**

Le nombre des administrateurs personnes physiques et représentants permanents de personnes morales ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si cette limitation est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Cet administrateur restera toutefois en fonction jusqu'à la première Assemblée générale ordinaire des actionnaires intervenant après la date à laquelle l'administrateur considéré aura atteint l'âge limite de soixante-dix ans.

#### **Réunions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation écrite ou verbale de son Président. Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Lorsque les fonctions de Directeur général et de Président sont dissociées, le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

L'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions du Conseil d'administration se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Sauf dans les cas limitativement prévus par la Loi, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

### **Actions des administrateurs**

Chaque administrateur doit être propriétaire, pendant toute la durée de son mandat, d'au moins une action de la Société dans les conditions fixées par la loi et les règlements.

### **Pouvoirs du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration pourra établir un règlement intérieur réglant toutes les questions non prévues par les présents statuts.

#### *21.2.2.2 Censeurs (article 8.7 des statuts)*

Le Conseil d'administration peut nommer des censeurs personnes physiques, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Ils sont nommés pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent ses fonctions.

Les censeurs pourront assister aux séances du Conseil d'administration et intervenir lors de ces séances, sans toutefois disposer d'un droit de vote quelconque. Les censeurs seront soumis à une stricte confidentialité quant aux informations communiquées notamment lors des séances du Conseil d'administration.

Les censeurs sont révocables à tout moment par décision du Conseil d'administration sans justification, préavis ou indemnité d'aucune sorte.

### **21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions (article 7.5 des statuts)**

Chaque action donne droit à une voix au sein des assemblées générales d'actionnaires.

Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

### **21.2.4 Modification des droits des actionnaires**

La modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### **21.2.5 Assemblées générales (articles 11.1 à 11.6 des statuts)**

Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts, sauf dans les conditions permises par la loi.

L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice, sauf prorogation dans les conditions prévues par la loi.

Les assemblées générales extraordinaires sont celles qui sont appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

#### *21.2.5.1 Convocations aux assemblées (articles 11.2 et 11.4 des statuts)*

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par les lois et règlements.

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toute autre ville ou localité en France, suivant la décision prise à ce sujet par l'auteur de la convocation et au lieu indiqué dans celle-ci.

#### *21.2.5.2 Participations aux assemblées (article 11.5 des statuts)*

Le droit de participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription, cinq jours avant la date de la réunion de l'assemblée, de l'actionnaire dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit au dépôt dans les mêmes délais, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Le Conseil d'administration peut abrégé ou supprimer le délai mentionné à l'alinéa précédent.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée générale, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint,
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,

dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

L'intermédiaire qui a satisfait aux dispositions légales en vigueur peut, en vertu d'un mandat général de gestion des titres, transmettre pour une assemblée le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions n'ayant pas son domicile sur le territoire français. La Société est en droit de demander à l'intermédiaire visé à l'alinéa précédent de fournir la liste des propriétaires non-résidents des actions auxquelles ces droits de vote sont attachés.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la loi et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration mentionnée dans l'avis de réunion et de convocation, par tous moyens de télétransmission.

#### **21.2.6 Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle**

Aucune stipulation des statuts ne pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de retarder de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

#### **21.2.7 Franchissements de seuil (article 7.3 des statuts)**

Outre les obligations d'information applicables en cas de franchissement des seuils légaux prévus par le Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L.233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, une fraction égale à 2,5% du capital et/ou des droits de vote aux assemblées ou à tout multiple de ce pourcentage jusqu'à 50% et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5%, doit informer la Société du nombre total de titres qu'elle possède dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par tout autre moyen équivalent pour les actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.



Pour la détermination du seuil prévu ci-dessus, il sera tenu compte également des actions et/ou des droits de vote détenus indirectement et des actions et/ou des droits de vote assimilés aux actions et/ou droits de vote possédés tels que définis par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées du droit de vote si à l'occasion d'une assemblée générale, le défaut de déclaration a été constaté et si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 5% au moins du capital et/ou des droits de vote de la Société, dans les conditions visées à l'article L.233-7 sixième alinéa du Code de commerce.

En cas de régularisation, les droits de vote correspondants ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi ou la réglementation en vigueur.

### **21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital social**

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital social.

## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

### **22.1 ENDETTEMENT DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DU LBO ET DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE NOVEMBRE 2005.**

#### *Contrat de crédits senior*

La Société a conclu, en qualité d'emprunteur et de caution, avec un groupe de banques dont Barclays Bank Plc, succursale de Paris, est l'agent, un contrat de crédits senior le 23 décembre 2004, modifié par avenant le 17 novembre 2005, auquel Outremer Telecom SA a adhéré le 23 décembre 2004 en qualité d'emprunteur et Société de Participations Industrielles SAS a adhéré à la même date en qualité de caution et aux termes duquel les banques ont accepté de mettre à la disposition de :

- (i) la Société, une ouverture de crédit senior à moyen terme d'un montant en principal de 23.500.000 euros, venant à échéance le 22 décembre 2010 et une ouverture de crédit senior à moyen terme d'un montant en principal de 9.000.000 euros, venant à échéance le 22 décembre 2011, destinées à financer partiellement le paiement du prix de l'acquisition des actions Outremer Telecom SA et Société de Participations Industrielles SAS et des frais afférents à ces acquisitions ; et
- (ii) la société Outremer Telecom SAS, (a) une ouverture de crédit senior à moyen terme d'un montant en principal de 4.500.000 euros, venant à échéance le 22 décembre 2010, destinée à refinancer tout ou partie de la dette opérationnelle existante à la date d'acquisition de la société Outremer Telecom SA et (b) une ouverture de crédit senior à moyen terme d'un montant en principal de 3.200.000 euros, venant à échéance le 22 décembre 2010, destinée à financer ou refinancer partiellement des investissements.

Le contrat de crédits senior prévoit que les emprunteurs doivent procéder à un remboursement anticipé total de l'encours des crédits à la date de règlement-livraison de l'introduction en bourse de la Société. La Société a toutefois demandé aux banques participantes de renoncer à ce remboursement anticipé obligatoire total et de maintenir en tout ou partie la dette senior existante après l'introduction en bourse. [Les banques ont répondu favorablement à cette demande le [ ] novembre 2006. Le contrat de crédits senior devrait donc être maintenu dans l'hypothèse d'une introduction en bourse des titres de la Société, sauf à ce qu'elle décide de lever une dette de refinancement.]

#### *Emprunts obligataires mezzanine*

Aux termes d'un contrat de souscription et de prise ferme en date du 23 décembre 2004, modifié par avenant en date du 17 novembre 2005, la Société a émis pour un montant total de 10 000 000 d'euros des obligations à bons de souscription d'actions (OBSA), portant intérêts au taux égal à l'EURIBOR applicable à la période d'intérêts considérée augmenté d'une marge annuelle de 4,00 %, majorés d'un intérêt capitalisé annuellement au taux de 4,50 % et venant à échéance le 22 décembre 2012, ayant pour objet de financer le paiement du solde du prix d'acquisition de la société Outremer Telecom SA et Société de Participations Industrielles SAS par la Société. Ces OBSA sont détenues à hauteur de 55 % par Mezzanis Fund et à hauteur de 45 % par Barclays Bank Plc, succursale de Paris. L'ensemble des bons de souscription d'actions attachés à ces OBSA ont été annulés le 17 novembre 2005 à l'occasion de l'émission de nouvelles OBSA visées ci-dessous.

Aux termes d'un contrat de souscription et de prise ferme en date du 17 novembre 2005, la Société a émis pour un montant total de 4 000 000 d'euros des OBSA, portant intérêts au taux égal à l'EURIBOR applicable à la période d'intérêts considérée augmenté d'une marge annuelle variant entre 1,00 % et 4,00 %, majorés d'un intérêt capitalisé annuellement au taux dégressif compris entre 8,00 % et 5,00 %, venant à échéance le 16 novembre 2013, ayant pour objet de financer partiellement le projet de lancement et de développement d'un réseau GSM à la Martinique et en Guadeloupe par le groupe Outremer Telecom (pour plus de détails sur ces OBSA, voir le paragraphe 21.1.4.3 du présent document de base). Ces OBSA sont détenues à hauteur de 55 % par Mezzanis Fund et à hauteur de 45 % par Barclays Bank Plc, succursale de Paris.

Les OBSA émises par la Société les 23 décembre 2004 et 17 novembre 2005 seront intégralement remboursées, en cas d'introduction en bourse des titres de la Société, à la date de règlement-livraison.

### **22.2 DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU DE TELEPHONIE MOBILE GSM/GPRS A LA MARTINIQUE ET EN GUADELOUPE**

Le 28 avril 2005, la société Outremer Mobile Financement (« OMF »), filiale à 100% d'Outremer Telecom, a conclu avec la société Alvarion Ltd. (« Alvarion ») un contrat cadre de fourniture d'équipements de télécommunications, en vue de la création et de l'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile GSM/GPRS à la Martinique et en Guadeloupe.

A l'occasion de ce contrat, Alvarion a consenti à OMF un crédit vendeur d'un montant en principal de 14.752.500 US dollars, remboursable en deux tranches de 4.552.500 US dollars et 10.200.000 US dollars respectivement. La première tranche a été remboursée le 31 décembre 2005. La seconde tranche est remboursable par mensualités jusqu'en 2008 comme suit : 1.850.000 US dollars en 2006, 4.350.000 US dollars en 2007 et 4.000.000 US dollars en 2008. OMF dispose de la faculté de rembourser par anticipation tout ou partie du crédit-vendeur. Une prime de remboursement de 2.000.000 US dollars est due au cours du premier semestre 2009. Ce crédit-vendeur porte intérêts au taux LIBOR 3 mois augmenté d'une marge de 2.25% l'an.

En garantie du remboursement de ce crédit-vendeur, Alvarion bénéficie (i) d'un nantissement sur les équipements fournis à OMF, (ii) d'une garantie bancaire à première demande consentie par Outremer Telecom pour un montant maximum de 2.850.000 US dollars<sup>10</sup>, et (iii) d'un engagement d'Outremer Telecom de faire déposer sur un compte séquestre l'intégralité des recettes des cartes prépayées et du roaming générées par l'exploitation du réseau de téléphonie mobile GSM/GPRS à la Martinique et en Guadeloupe, lesdites recettes étant nanties à concurrence de 50% au profit d'Alvarion. Alvarion a renoncé à tout autre recours à l'encontre d'OMF et d'Outremer Telecom.

OMF a cédé à Outremer Telecom les équipements fournis par Alvarion et lui a consenti un crédit-vendeur dans les mêmes conditions.

Dans le cadre d'une opération de financement bénéficiant du régime fiscal de faveur applicable aux investissements réalisés dans les DOM-TOM, Outremer Telecom a cédé à un groupe d'investisseurs, associés de la SNC Telecom Antilles, les équipements fournis par Alvarion qu'elle avait au préalable acquis auprès d'OMF.<sup>11</sup> La SNC Telecom Antilles loue actuellement lesdits équipements à Outremer Telecom.

Outremer Telecom bénéficie d'une option d'achat sur les équipements pour un euro à l'issue d'une période de cinq années et demie.

Dans le cadre de cette opération, les actionnaires de FinTel se sont engagés, conjointement mais non solidairement, à financer FinTel à concurrence des montants maximums suivants :

- (i) 5.500.000 euros dans le cas où Outremer Telecom serait amenée à verser une indemnité à un ou plusieurs tiers à raison de la remise en cause de l'agrément fiscal ouvrant droit au régime de faveur applicable aux investissements réalisés dans les DOM-TOM ;

---

<sup>10</sup> Cette garantie à première demande couvre les sommes (principal et intérêts) dues au titre du crédit-vendeur en 2006 (à concurrence d'un montant maximum de 1.850.000 US dollars) et en 2007 (à concurrence d'un montant maximum de 1.000.000 US dollars).

<sup>11</sup> La SNC Telecom Antilles a partiellement financé cette acquisition par une avance irrévocable en compte courant d'associé d'Outremer Telecom pour un montant de 9.294.998 euros, elle-même financée par le crédit-vendeur consenti par OMF à Outremer Telecom.

- (ii) 800.000 euros en cas d'appel en garantie d'Outremer Telecom au titre du crédit-vendeur consenti par Alvarion à OMF.

Ces engagements deviendront caducs en cas d'admission des actions de FinTel aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A.

### **22.3 FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES A LA LIVRAISON DE TELEPHONIE MOBILE GSM/GPRS/EDGE A LA REUNION ET A MAYOTTE**

Le 26 juillet 2006, la société Outremer Mobile Financement Océan Indien (« OMFOI »), filiale à 100% d'Outremer Telecom S.A.S, a conclu avec la société ZTE Corporation (« ZTE ») un contrat cadre de fourniture d'équipements de télécommunications et de prestations de services associées à la livraison d'un réseau de télécommunication, en vue de la création et de l'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile GSM/GPRS/EDGE à la Réunion et à Mayotte.

A l'occasion de ce contrat, ZTE a consenti à OMFOI un crédit vendeur d'un montant en principal de 8.238.028,08 euros, remboursable en deux tranches de 2.553.788,76 euros et 5.684.239,37 euros respectivement. La première tranche doit être remboursée le 31 décembre 2006. La seconde tranche est remboursable par mensualités jusqu'en 2009 comme suit : 1.023.163,08 euros en 2007, 2.444.222,92 euros en 2008 et 2.216.853,35 euros en 2009. Ce crédit-vendeur porte intérêts au taux EURIBOR applicable à la période d'intérêts considérée.

En garantie du remboursement de ce crédit-vendeur, ZTE bénéficie (i) d'une lettre de crédit, (ii) d'un nantissement sur les équipements fournis à OMFOI, (iii) d'une garantie bancaire à première demande consentie par Outremer Telecom S.A.S pour un montant maximum de 1.000.000 d'euros, et (iv) d'un engagement d'Outremer Telecom S.A.S de faire déposer sur un compte séquestre l'intégralité des recettes des cartes prépayées et du *roaming* générées par l'exploitation du réseau de téléphonie mobile GSM/GPRS/EDGE à la Réunion et à Mayotte. ZTE a renoncé à tout autre recours à l'encontre d'OMFOI et d'Outremer Telecom S.A.S.

OMFOI a cédé à Outremer Telecom S.A.S les équipements fournis par ZTE et lui a consenti un crédit-vendeur dans les mêmes conditions.

Dans le cadre d'une opération de financement bénéficiant du régime fiscal de faveur applicable aux investissements réalisés dans les DOM-TOM, Outremer Telecom S.A.S envisage de céder à un groupe d'investisseurs, associés de la SNC Telecom Réunion, les équipements fournis par ZTE qu'elle avait au préalable acquis auprès d'OMFOI. Dans ce cas, la SNC Telecom Réunion louerait lesdits équipements à Outremer Telecom S.A.S. et bénéficierait d'une option d'achat sur les équipements.

Dans le cadre de cette opération, les actionnaires de FinTel se sont engagés, conjointement mais non solidairement, à financer FinTel à concurrence des montants maximums suivants :

- (i) 4.800.000 euros dans le cas où Outremer Telecom S.A.S serait amenée à verser une indemnité à un ou plusieurs tiers à raison de la remise en cause de

l'agrément fiscal ouvrant droit au régime de faveur applicable aux investissements réalisés dans les DOM-TOM ;

- (ii) 1.000.000 d'euros en cas d'appel en garantie d'Outremer Telecom S.A.S au titre du crédit-vendeur consenti par ZTE à OMFOI.

Ces engagements deviendraient caducs en cas d'admission des actions de FinTel aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A.

### **23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Les données économiques et démographiques, les informations concernant le marché des télécommunications dans les DROM ainsi que les parts de marché des opérateurs des télécommunications dans les DROM indiqués dans le chapitre 6 du présent document de base sont issues d'études de l'INSEE, de l'IDATE et du cabinet ANALYSYS.

A la connaissance de la Société, les informations visées ci-dessus ont été fidèlement reproduites et aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses en tout point important.

### **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais au siège social de la Société ainsi que sur le site internet de la Société ([www.outremer-telecom.fr](http://www.outremer-telecom.fr)) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège social de la Société.

### **25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Voir la note 8.3 de l'annexe aux comptes consolidés de la Société en normes IFRS.

## ANNEXE A

### Mandats exercés par les mandataires sociaux du Groupe Outremer Telecom

Nom, prénom	Mandats en cours	Mandats exercés au cours des cinq dernières années et expirés
Jean Michel Hégésippe	<p><b>Mandats au sein du Groupe</b></p> <p>Gérant de la société Call Center Caraïbes SARL</p> <p>Gérant de la société Call Center réunion SARL</p> <p>Chairman of the Board of Citycall LTD</p> <p>Président de Datacom SAS</p> <p>Président de Fintel SAS</p> <p>Gérant de I&amp;T OI SARL</p> <p>Gérant de I&amp;T OP SARL</p> <p>Gérant d'OMT.Com EURL</p> <p>Gérant d'Outmesup EURL</p> <p>Président d'Outremer Mobile Financement SAS</p> <p>Gérant d'Outremer mobile Financement OI SARL</p> <p>Président d'Outremer Telecom SAS</p> <p>Gérant d'Outremer Telecom Distribution Guadeloupe SARL</p> <p>Gérant d'Outremer Telecom Distribution SARL</p> <p>Gérant d'Outremer Telecom Distribution Guyane SARL</p> <p>Chairman of the Board d'Outremer Telecom LTD</p>	

	Président de SPI SAS Gérant de Telcom SARL Gérant de Telcom Guadeloupe Gérant de Telcom Guyane Gérant de Telcom Réunion Gérant de Telecom Production EURL Gérant deTMK.Com EURL Gérant de Telecom Réunion Gérant d’Outremer Telecom Distribution Réunion Nord (en cours de constitution) Gérant d’Outremer Telecom Distribution Réunion Sud (en cours de constitution) Gérant d’Outremer Telecom Distribution Mayotte (en cours de constitution) <b>Mandats en dehors du  Groupe</b> Co-Gérant d’Immobilière de Valmenière	
Hervé Descazeaux	<b>Mandats au sein du  Groupe</b> Membre du Comité Exécutif de Fintel SAS <b>Mandats en dehors du  Groupe</b> Président de Financière Helios SAS Administrateur de Financière Helios SAS Membre du Comité Exécutif de Financière	<b>Aucun mandat au sein  du Groupe</b> <b>Mandats en dehors du  Groupe</b> Administrateur de Société Européenne Amalia SA Administrateur de General Trailers France S.A Administrateur de Société Mécanique de Bernon Administrateur de General Trailers International

	<p>Helios SAS</p> <p>Administrateur de Ayeur SAS</p> <p>Représentant Permanent de Séchilienne-Sidec</p>	<p>Administrateur de Société Européenne Boissière SA</p> <p>Administrateur de Société Européenne Gabriel SA</p> <p>Représentant Permanent de Société Européenne Orion SA</p> <p>Représentant Permanent de Société Européenne Sirius SA</p> <p>Représentant Permanent de Société Hendayaise de Participations</p> <p>Administrateur de Trocadero Finances SAS</p> <p>Administrateur de Paréo Finance SAS</p> <p>Administrateur de Frans Bonhomme SAS</p>
Eddie Misrahi	<p><b>Mandats au sein du Groupe</b></p> <p>Administrateur du Groupe Outremer Telecom</p> <p><b>Mandats en dehors du Groupe</b></p> <p>Directeur Général de Société Européenne Kleber SA</p> <p>Administrateur de Webraska Mobile Technologies</p> <p>Président du Conseil de Surveillance de Hubwoo.com</p> <p>Administrateur de Dxo Labs</p> <p>Représentant Permanent de Arkadin</p> <p>Représentant Permanent de Cegid SA</p> <p>Membre du Conseil de</p>	<p><b>Mandats au sein du Groupe</b></p> <p>Président de Fintel SAS</p> <p>Président du Comité Exécutif de Fintel SAS</p> <p><b>Mandats en dehors du Groupe</b></p> <p>Administrateur de Aims Software</p> <p>Administrateur de Haht Commerce (US)</p> <p>Administrateur de Société Européenne Kleber SA</p> <p>Administrateur de Travelprice.com</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de Valoris</p> <p>Représentant Permanent de Avisium</p> <p>Représentant Permanent de CCMX Holding</p>



	<p>Surveillance de Amboise Investissement SCA</p> <p>Administrateur de Prosodie et de Camélia Participations SAS (holding de reprise de Prosodie)</p>	<p>Représentant Permanent de CCMX SA</p> <p>Représentant Permanent de Clariteam</p> <p>Représentant Permanent de Virtual Computer</p> <p>Représentant Permanent de Webraska Mobile Technologies</p> <p>Administrateur de Desk</p> <p>Administrateur de Imediation</p> <p>Administrateur de Lexiquest</p> <p>Directeur Général de Société Européenne Kleber SA</p> <p>Représentant Permanent de Antalis SA</p> <p>Président de Webraska Mobile Technologies</p> <p>Vice Président de Groupe Hubwoo Avisium</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Hubwoo Avisium</p> <p>Représentant Permanent de Antalis TV</p> <p>Représentant Permanent de Valoris</p> <p>Vice-Président du Conseil de Surveillance de Hubwoo.com</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de Hubwoo.com</p> <p>Administrateur de Antalis TV</p> <p>Président du Conseil d'administration de Webraska Mobile</p>
--	---	--

		Technologies
Stanislas Pilot	<p><b>Mandats au sein du Groupe</b></p> <p>Membre du Comité Exécutif de Fintel SAS</p> <p><b>Mandat en dehors du Groupe</b></p> <p>Administrateur de Camélia Participations SAS (holding de reprise de la société Prosodie)</p>	<p><b>Mandats au sein du Groupe</b></p> <p>Représentant permanent de Outremer Telecom SA</p> <p><b>Aucun mandat en dehors du Groupe</b></p>
Dominique Roux	<p><b>Aucun mandat au sein du Groupe</b></p> <p><b>Mandats en dehors du Groupe</b></p> <p>Administrateur Indépendant d'Iliad</p> <p>Administrateur Indépendant de Millemercis.com</p> <p>Administrateur et représentant d'Etat de RFO</p> <p>Professeur à l'Université de Paris Dauphine</p>	<p><b>Aucun mandat au sein du Groupe</b></p> <p><b>Mandats en dehors du Groupe</b></p> <p>Administrateur et représentant d'Etat de RFO</p>
Xavier Gouyou-Beauchamps	<p><b>Aucun mandat au sein du Groupe</b></p> <p><b>Mandats en dehors du Groupe</b></p> <p>Président de Financière de Participations audiovisuelles (SAS)</p> <p>Co-gérant de Ciel Ecran (SARL)</p> <p>Gérant de XGB Conseil (SARL)</p>	<p><b>Aucun mandat au sein du Groupe</b></p> <p><b>Mandats en dehors du Groupe</b></p> <p>Président d'Antalis TV</p>

## GLOSSAIRE

<b>Abonné actif :</b>	Client ayant souscrit un contrat non résilié depuis.
<b>Abonné inactif</b>	Abonné de téléphonie fixe n'ayant généré aucune communication facturable sur la période.
<b>ADSL :</b>	<i>Asymmetric Digital Subscriber Line</i> (Réseau de Raccordement Numérique Asymétrique). L'ADSL fait partie des technologies xDSL qui permettent de faire passer de hauts débits sur la paire de cuivre utilisée pour les lignes téléphoniques de la Boucle Locale. Grâce à l'utilisation de deux modems, l'un placé chez l'abonné, l'autre sur la ligne d'abonné, devant le répartiteur principal, il permet d'améliorer considérablement le débit du réseau et d'obtenir des transmissions 70 fois plus rapides qu'avec un modem analogique classique. Le principe de l'ADSL consiste à réserver une partie de la bande passante au transport de la voix, une autre au transport des données circulant en direction du cœur de réseau (données montantes) et une troisième, plus importante au transport des données circulant vers l'abonné (données descendantes). Le débit des données circulant vers l'abonné est plus important que les données partant de l'abonné.
<b>Appels off-net</b>	Appels du réseau de l'opérateur vers un autre réseau.
<b>Appels on-net</b>	Appels à l'intérieur du même réseau.
<b>ARCEP :</b>	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes. Autorité chargée de la réglementation du secteur des télécommunications en France.
<b>ARPU</b>	Revenu moyen par abonné.
<b>Bande passante :</b>	Désigne la capacité de transport d'une ligne de communication/liaison de transmission dans un temps donné. Elle s'exprime généralement en bit par seconde.
<b>Bas débit :</b>	Correspond historiquement au débit constaté sur une ligne téléphonique classique par l'utilisation du spectre des fréquences vocales. A titre d'exemple, une connexion à Internet sur une ligne téléphonique classique s'établit à un débit descendant constaté au mieux égal à 56 kilos par seconde.
<b>Boucle locale :</b>	Ensemble des liens filaires ou radioélectriques existant entre le poste de l'abonné et le commutateur d'abonnés auquel il est rattaché. La boucle locale est ainsi la partie du réseau d'un opérateur qui lui permet d'accéder directement à l'abonné. La

boucle locale peut s'appuyer sur plusieurs technologies ou supports en fonction du débit souhaité, comme par exemple l'ADSL ou les liaisons louées.

- Boucle locale radio :** Consiste à établir un réseau de boucle locale en substituant aux fils de cuivre qui équipent aujourd'hui les réseaux une technologie radio offrant l'avantage d'une plus grande souplesse pour le déploiement des infrastructures.
- Bout en bout :** Ce terme est utilisé pour désigner une minute de communication « transportée » depuis le CAA dont dépend l'appelant jusqu'à celui dont dépend l'appelé. Cela inclut donc la collecte, le transit et la terminaison de cette minute.
- Câble :** Désigne un réseau constitué de fibres optiques et de câbles coaxiaux sur lesquels transitent les données. Utilisé pour la diffusion de programmes audiovisuels et comme mode d'accès haut débit à l'Internet.
- Churn (ou Attrition) :** Mesure de la perte d'abonnés dont le contrat est résilié au cours d'une période en proportion du nombre moyen d'abonnés de cette période.
- Collecte :** Le service de collecte d'appel consiste, pour un opérateur, à collecter un appel d'un abonné de France Télécom qui utilise un préfixe pour sélectionner cet opérateur. L'appel est pris en charge par France Télécom depuis le poste de l'abonné jusqu'au point d'interconnexion (CAA généralement), puis par l'opérateur nouvel entrant à partir de ce point.
- Commutateur :** Équipement permettant d'aiguiller les appels vers leur destinataire grâce à l'établissement d'une liaison temporaire entre deux circuits d'un réseau de télécommunications ou à l'acheminement d'informations organisées en paquets. Sur le réseau de France Télécom, les commutateurs sont organisés de façon hiérarchique. Plus un commutateur est élevé dans la hiérarchie, plus il dessert un nombre important d'abonnés.
- Commutateur à Autonomie d'Acheminement (CAA) :** Un CAA est un commutateur du réseau téléphonique de France Télécom auquel sont raccordés les abonnés. Il existe deux catégories de commutateurs:  
les Commutateurs à Autonomie d'Acheminement (CAA) correspondent au niveau le plus bas dans la hiérarchie des commutateurs qui équipent le réseau. Les abonnés y sont reliés par l'intermédiaire d'une unité de raccordement d'abonné (URA);

les Commutateurs de Transit (ou CT) correspondent au niveau le plus élevé.

- Data/Données :** On parle de données ou Data pour les offres incluant des échanges d'informations numériques via le protocole IP ou la technologie ATM.
- Débit :** Nombre d'éléments d'informations transmis par unité de temps à travers un système informatique. Dans le domaine des télécommunications, le débit se mesure en bits par seconde.
- Dégroupage de la boucle locale :** Le dégroupage de la boucle locale ou l'accès dégroupé au réseau local consiste à ouvrir à la concurrence « le dernier kilomètre » de câble qui relie l'abonné au réseau téléphonique fixe (paires de fils de cuivre).
- Dégroupage partiel :** Consiste à fournir à un opérateur un accès à la boucle locale de France Télécom autorisant l'usage des fréquences hautes (non vocales) du spectre de fréquences disponibles sur la paire de cuivre ; la boucle locale continue d'être utilisée par France Télécom pour fournir le service téléphonique classique au public (sur les fréquences basses de la boucle locale). L'abonnement au service téléphonique continue d'être payé par le client à France Télécom.
- Dégroupage total :** Consiste à permettre à un opérateur tiers de maîtriser l'intégralité de la boucle locale (fréquences basses et fréquences hautes).
- Dégroupage « Option 1 » :** Dégroupage physique. L'opérateur alternatif accède à la ligne téléphonique de l'abonné pour y offrir ses propres services DSL. Il installe et gère ses propres équipements DSL.
- « Option 3 » :** Dégroupage de services. L'opérateur alternatif s'interconnecte aux équipements DSL de l'opérateur historique (offres *DSL Access* ou TDSL) pour fournir un service à ses clients.
- Droit de passage :** Pour déployer leur réseau, les opérateurs de télécommunication contractualisent des droits de passage c'est-à-dire le droit d'enfouir des câbles sur le Domaine public ou sur les propriétés privées.
- DSL :** *Digital Subscriber Line*. La technologie DSL permet de transmettre des données à Haut Débit sur les paires de cuivre téléphoniques ordinaires.
- DSLAM :** *Digital Subscriber Line Multiplexer*. Situé sur le réseau de

l'opérateur local, à la frontière entre la boucle locale et le réseau de l'opérateur alternatif, il fait partie des équipements utilisés pour transformer une ligne téléphonique classique en ligne ADSL permettant la transmission de données, et en particulier l'accès à Internet à haut débit. La fonction du DSLAM est de regrouper plusieurs lignes ADSL sur un seul support, qui achemine les données en provenance et à destination de ces lignes.

**Digital Video  
Broadcasting-  
Handhelds (DVB-  
H)**

Mode de compression numérique permettant de visualiser sur un appareil mobile des contenus audio et vidéo.

**EDGE :**

*Enhanced Data for GSM Evolution*. L'EDGE ne concerne que la circulation des données, la voix continuant toujours de transiter sur le réseau GSM. Il ne s'agit pas d'une nouvelle norme de télécommunication mobile, comme l'UMTS, mais d'une simple évolution de la technologie GSM/GPRS permettant d'obtenir des débits moyens de 130 kb/s en réception et de 60 kb/s en émission, 6 à 10 fois plus importants que le GPRS. L'EDGE est toutefois beaucoup moins performant que la 3G avec 250 kb/s de débit moyen en téléchargement, et aussi performant en émission (50 kb/s). Une nouvelle évolution de l'EDGE, la technologie GERAN (*GSM Edge Radio Access Network*), autorisant des débits de 400 kb/s, pourrait être déployée en 2007.

**Ethernet :**

Technologie de raccordement de réseau local, d'entreprise, dans laquelle les ordinateurs sont raccordés par une combinaison de cartes d'interface réseau installées sur chaque PC et des câbles qui relient les stations de travail à un débit de 10, 100 ou 1000 Megabits par seconde. Dans un réseau Ethernet, chaque station peut, à tout moment, initialiser une transmission.

**Fournisseur  
d'Accès  
Internet (« FAI ») :**

Entreprise procurant un accès à Internet aux utilisateurs particuliers, aux professionnels et aux entreprises et collectivités .

**Fibre optique :**

Support de transmission acheminant les données numériques sous forme d'impulsions lumineuses modulées. Il est constitué d'un cylindre de verre extrêmement fin (le brin central) entouré d'une couche de verre concentrique (gaine). Les potentialités de la fibre optique, couplée aux équipements actifs correspondants, sont immenses en termes de débits possibles.

- GPRS :** *Global Packet Radio Services*. Technologie de communication sans fil utilisant le réseau GSM et offrant un débit plus élevé en transmission de données.
- GSM :** *Global System for Mobile communications*. Norme européenne de transmission radio-numérique utilisée pour la téléphonie mobile.
- Haut débit :** Connexion permettant le transport de données à grande vitesse. On parle aujourd'hui de haut débit à partir de débits de 0,5 Mbps (512 Kbps) à 100 Mbps en réception.
- Hébergement :** Mise à disposition d'espace sur le disque dur d'un serveur informatique. Cet espace peut être utilisé pour un site web.
- Interconnexion :** La liaison physique et logique des réseaux de télécommunications utilisés par le même organisme ou un organisme différent, afin de permettre aux utilisateurs d'un organisme de communiquer avec les utilisateurs du même ou d'un autre organisme ou d'accéder aux services fournis par un autre organisme. Les services peuvent être fournis par les parties concernées ou par d'autres parties qui ont accès au réseau (Directive 96/33/CE).
- IP :** Le protocole de télécommunications IP (*Internet Protocol*) est l'ensemble des règles et standards établis pour la communication de données sur Internet : il permet de découper l'information à transmettre en paquets, d'adresser les différents paquets, de les transporter indépendamment les uns des autres et de recomposer le message initial à l'arrivée.
- IRU :** *Indefeasible Right of Use*. Traduit parfois en français par l'expression « droit irrévocable d'usage » ou « droit de passage ». Contrat, particulier au secteur des télécommunications, visant la mise à disposition de fourreaux, de fibres optiques ou de bande passante sur une longue durée.
- Itinérance :** L'obligation pour un opérateur de réseau de garantir l'accès et de permettre l'usage d'un service aux abonnés d'un autre opérateur, conformément aux dispositions d'un accord signé entre les deux opérateurs, sans qu'il y ait de liaison physique et logique entre les deux réseaux (analyse de la Commission européenne relative à la qualification juridique de l'itinérance).
- Modem :** Modulateur-démodulateur. Appareil permettant de transformer des signaux analogiques en signaux numériques et inversement. Cet équipement est nécessaire lorsque l'on souhaite se connecter à Internet (où les données échangées sont des données numériques).

<b>MPLS :</b>	<i>Multi-Protocol Label Switching</i> . La technologie MPLS allie la commutation à très haut débit de paquet IP et le traitement différencié des flux critiques pour garantir les performances des applications les plus importantes pour l'entreprise.
<b>Offres bas-débit du Groupe :</b>	Offres RTC.
<b>Offres convergentes</b>	Offres intégrées proposées par le Groupe et basées sur l'utilisation optimisée de ses trois réseaux de transport.
<b>Offres haut-débit du Groupe :</b>	Offres ADSL.
<b>Part de marché</b>	Nombre d'abonnés spot rapporté au nombre d'abonnés total.
<b>POP :</b>	<i>Point of Presence</i> . Partie du réseau permettant l'interconnexion à d'autres opérateurs.
<b>Portabilité :</b>	Possibilité pour une entreprise ou un particulier de conserver son numéro en cas de changement d'opérateur.
<b>Présélection :</b>	Procédé qui permet de choisir un opérateur alternatif pour ses appels téléphoniques fixes sans avoir à composer de préfixe
<b>Répartiteur :</b>	Lieu situé dans le central téléphonique où se font toutes les connexions entre le réseau filaire desservant les clients d'un opérateur de télécommunications et les infrastructures (voix, données ou images).
<b>Réseau de communications électroniques :</b>	Toute installation ou tout ensemble d'installations de transport ou de diffusion ainsi que, le cas échéant, les autres moyens assurant l'acheminement de communications électroniques, notamment ceux de commutation et de routage. Sont notamment considérés comme des réseaux de communications électroniques : les réseaux satellitaires, les réseaux terrestres, les systèmes utilisant le réseau électrique pour autant qu'ils servent à l'acheminement de communications électroniques et les réseaux assurant la diffusion ou utilisés pour la distribution de services de communication audiovisuelle (article 32-1 du Code des postes et communications électroniques).
<b>Réseau de dégroupage :</b>	voir dégroupage de la boucle locale.
<b>Réseau Privé Virtuel (RPV) :</b>	voir VPN ( <i>Virtual Private Network</i> ).



<b>Réseau Téléphonique Commuté (RTC) :</b>	Réseau de transport de la voix constitué de terminaux, de lignes d'abonnés, de circuits et de commutateurs. Il est également utilisé pour accéder à certains services de données.
<b>Routeur :</b>	Equipement gérant l'aiguillage et le transport de paquets de données sur les réseaux télécom, et qui a pour fonction d'optimiser la transmission des données et de donner aux utilisateurs l'accès à l'ensemble des ressources disponibles sur ce réseau.
<b>SDSL :</b>	<i>Symmetric Digital Subscriber Line</i> . Le SDSL est une technologie DSL qui offre des débits symétriques (montants et descendants) ; elle est destinée essentiellement aux entreprises et collectivités.
<b>Services de communications électroniques :</b>	Les prestations consistant entièrement ou principalement en la fourniture de communications électroniques. Ne sont pas visés les services consistant à éditer ou à distribuer des services de communication au public par voie électronique (article 32-1 du Code des postes et communications électroniques).
<b>SDH</b>	Hierarchie Numérique Synchrone : elle correspond à un standard de transmission sur fibre optique à très haut débit qui permet d'assurer le transport de flux d'informations de débits différents de manière sécurisée, et d'en faciliter la gestion.
<b>Service universel :</b>	Ensemble minimal de services avec une qualité prédéterminée, qui est accessible à tous les utilisateurs indépendamment de leur localisation géographique et, à la lumière des conditions spécifiques nationales, à un prix abordable (Directive 96/33/CE).
<b>Téléphonie sur IP (Internet Protocol) :</b>	Communications vocales utilisant le protocole IP et transitant par le réseau Internet sur une grande partie de leur trajet.
<b>Transmission :</b>	Désigne le nombre d'unités élémentaires d'informations (bits) pouvant être simultanément transmises par le canal de communication.
<b>Triple Play Multi-play :</b>	– On parle de <i>Triple Play</i> pour une offre comprenant l'accès haut débit à Internet, la téléphonie sur IP et la télévision par ADSL. Le <i>Multi-play</i> désigne plus généralement une offre Data combinant plusieurs services.
<b>URA :</b>	Unité de Raccordement d'Abonnés. Sur le réseau de France

Télécom, partie d'un commutateur téléphonique sur laquelle sont raccordées les lignes d'abonnés et qui procède à la numérisation des informations.

- VGA :** Vente en Gros de l'Abonnement. Il s'agit de l'offre de France Télécom permettant à un opérateur alternatif de revendre à ses clients l'abonnement de la ligne téléphonique. Le client n'a dès lors plus de relation de client à fournisseur avec France Télécom pour ce qui est de sa ligne fixe.
- VOD :** *Video On Demand* (Vidéo à la demande). Diffusion d'une vidéo numérique à destination d'un terminal, déclenchée à la demande du consommateur et non selon un programme prédéfini. Ce type de diffusion s'appuie sur des infrastructures de télécommunications à haut débit fixes (ADSL) ou mobiles (UMTS, 3G).
- VoIP (téléphonie sur IP) :** Communications vocales utilisant le protocole IP et transitant par le réseau Internet sur une grande partie de leur trajet.
- VPN ou RPV :** *Virtual Private Network* (Réseau Privé Virtuel). Il s'agit d'offrir au client un réseau comme s'il en était propriétaire. Il permet d'utiliser une infrastructure de communication existante entre plusieurs entités de façon privée et sécurisée.
- VPN MPLS** Il s'agit d'un VPN basé sur un réseau fonctionnant avec le protocole MPLS.
- WiFi :** Protocole de transmission de type Ethernet sans fil permettant des communications à haut débit par ondes hertziennes (jusqu'à 11 Mbps sur une portée de 60 mètres).
- WiMax :** Protocole de transmission sans fil à haut débit, permettant des débits jusqu'à 70 Mbps sur une portée pouvant atteindre 50 km.
- xDSL :** Famille de technologies qui ont pour but de faire transiter sur la paire de cuivre (boucle locale) des données numériques à haut débit (ex : ADSL, SDSL, VDSL, etc.).